This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,410,498

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

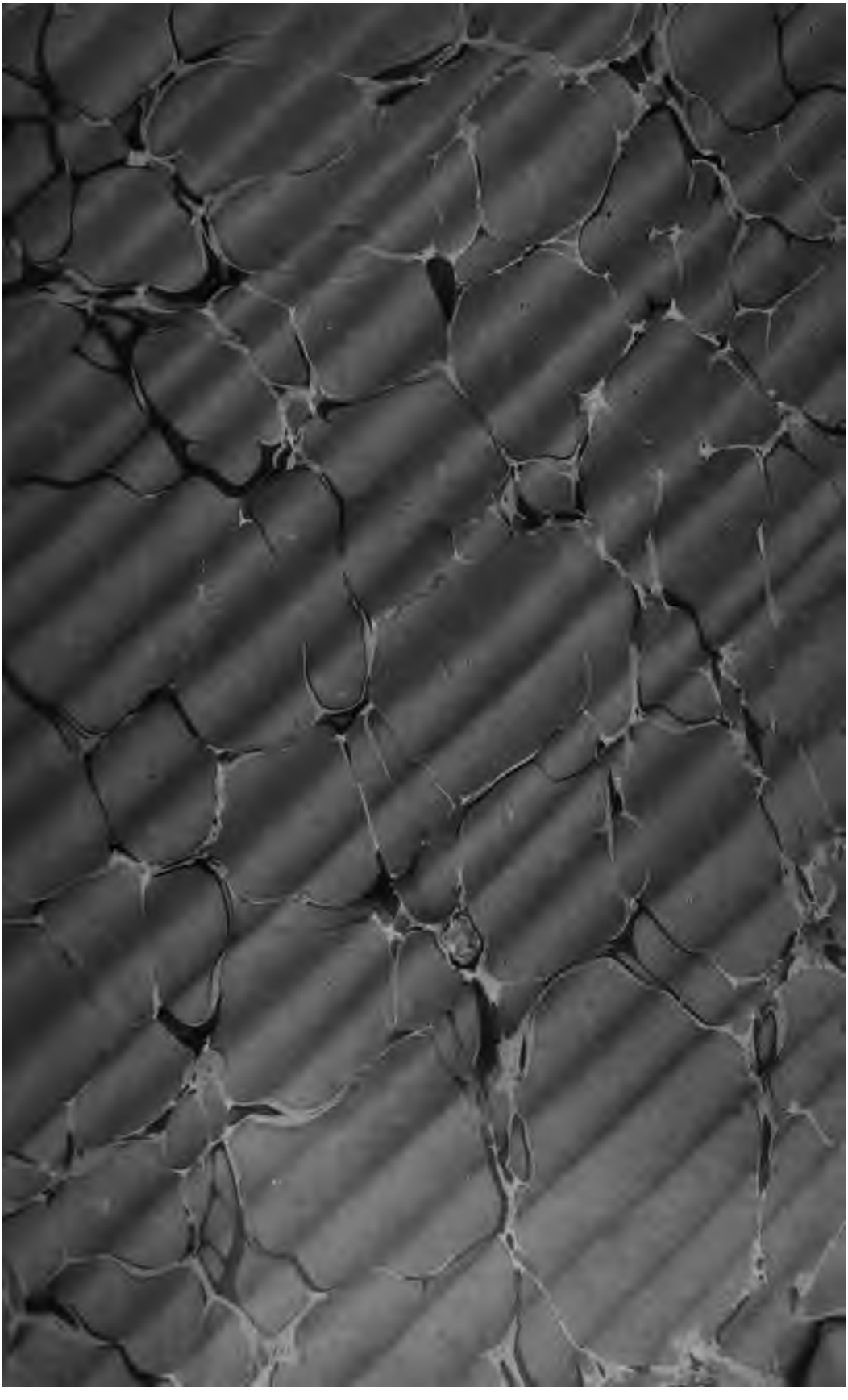

F93
K

OEUVRES

DE

FROISSART

OEUVRES

DE

FROISSART

publiées

AVEC LES VARIANTES DES DIVERS MANUSCRITS

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE

Membre de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

CHRONIQUES

TOME VINGTIÈME

Table analytique des noms historiques

AB - CI

BRUXELLES
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
MATTHIEU CLOSSON ET Cie
RUE SAINT-JEAN, 26

1875

Une table des noms historiques qui figurent dans les chroniques de Froissart, forme le complément indispensable de cette édition. Elle a pris, à mesure que notre publication se poursuivait, un développement considérable, et nous espérons en bien des points avoir fixé davantage la personnalité et la biographie des preux inscrits dans ce livre d'or de la chevalerie.

Néanmoins, ce travail, quelle qu'en soit l'étendue, est loin d'être aussi complet que nous l'eussions désiré. Une vie de bénédictin n'y eût peut-être point suffi. Des occupations nombreuses et d'un ordre différent l'ont interrompu, et nous avons bien souvent reconnu que pour ce qui concerne les chevaliers français il eût fallu s'enfermer pendant quelques années au Trésor des Chartes et que pour ce qui se rapporte aux chevaliers anglais il n'eût pas été moins indispensable de consacrer de longues et patientes recherches aux inépui-

159700

sables collections du Record-Office. Éloigné de Paris et de Londres pendant ce travail, nous pouvons du moins revendiquer l'honneur de n'avoir rien négligé pour répandre quelques lumières de plus sur l'histoire de ces braves chevaliers du Hainaut, de la Hesbaye, du Brabant et de la Flandre, qui racontèrent eux-mêmes leurs aventures à Froissart et que le chroniqueur reconnaissant a placés au premier rang dans ses souvenirs et à la première ligne dans ses récits.

Une note jointe au dernier volume de la table des noms historiques fera connaître tout ce que nous devons à plusieurs érudits dont l'obligeance a été pour nous un précieux appui.

La table des noms géographiques suivra celle des noms historiques.

TABLE ANALYTIQUE DES NOMS.

A côté des noms propres imprimés en petites capitales nous plaçons en italiques les variantes telles que les donne l'orthographe assez peu uniforme des manuscrits de Froissart ou d'autres textes du XIVe siècle.

Nous imprimons également en italiques les noms dont la forme donne lieu à des doutes.

Les noms qui ne se trouvent que dans les notes, sont accompagnés d'un astérisque. S'ils figurent à la fois dans le texte et dans les notes, les renvois aux notes sont précédés du signe : Cf.

Les noms précédés de l'article : *Le*, *La* ou du *De* flamand qui y répond, sont placés à la lettre de l'article.

—

* ABBEVILLE (comte d') XVIII, 386, voyez PONTHIEU.

* ABERBURY (ROBERT D') IX, 506.

ABERDEEN (évêque d'). Voyez DEYN (GUILLAUME DE), KININMUND (ALEXANDRE) et TINNINGHAM (ADAM DE).

ABIAUX (le seigneur des) assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280.

Une famille du nom des Abiaux, Aubiaux, Abbeles ou de l'Abeele figure dans plusieurs recueils généalogiques.

Jacques des Abbeles épousa Jeanne de Gavre.

Jean des Aubiaux fut condamné en 1373 à une amende pour délit de chasse commis près d'Aire.

En 1374 vivait Michel des Aubiaux, père de Jean.

En 1403 le seigneur des Aubiaux était marié à Agnès de Beauffremez.

En 1422 Waleran des Aubiaux avait pour femme Marie châtelaine de Lens.

Eulart des Aubiaux fut conseiller de Philippe le Bon.

En 1396 on rencontre Jean de Hingettes, seigneur des Aubeaux.

Voyez aussi AUBIEL (HENRI DE L').

* ABCOUDE (SWEDER d') XIII, 346, 347.

Abide (seigneur d') voyez ÉNOS.

ABINGDON, *Abreton*, *Abrinton* (THOMAS D'), se rend en Gascogne XI, 84; en la compagnie de Thomas de Triveth, 102; assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 210, 227.

Cf. XIII, 360.

Abreton (*Thomas*). Voyez ABINGDON (THOMAS).

Abrunel (*Jean*). Voyez BURNELL (JEAN).

* *Acheoles*, banquiers italiens, III, 525.

Achier. Voyez APCHIER.

ACHILLE, *Acilles*, fait régner prouesse chez les Grecs II, 10, 13.

Achon. Voyez APCHON.

ACKERMAN, *Acremen* (FRANÇOIS), est envoyé à Liége X, 4-6, 8 ; se rend à Tournay 17 ; occupe Bruges 41, 44, 46, 52 ; XI, 159 ; est envoyé en Angleterre X, 76, 184 ; revient à Gand 185, 186 ; l'un des capitaines de Gand 200 ; s'empare d'Ardembourg 201 ; reçoit une pension du roi d'Angleterre 202 ; au siége d'Ypres 230 ; s'empare d'Audenarde 255 - 261 ; perd cette ville, 300, 302, 303 ; reçoit à Gand

les envoyés du duc de Lancastre 313 ; défait quelques chevaliers français devant Ardembourg 319, 321-323 ; attaque Ardembourg 339-343 ; s'empare de Damme 353-356, 358 ; y est assiégé par les Français 360, 361, 363 ; rentre à Gand 365-369, 410 ; part qu'il prend au traité de Tournay 416, 417, 424-426, 439, 440, 443-446 ; sa mort 443, 447 ; XI 362.

Cf. I[a] 308, 309 ; I[b] 121 ; IX, 495, 560 ; X, 453-455, 503, 510, 514, 544, 556, 557, 559, 560, 568 : XI, 458.

Ackerman appartenait à une famille notable de la bourgeoisie gantoise, qui portait dans son écu trois glands de chêne ; d'autres disent : d'or à trois coqs de sable.

Dès 1339 nous voyons Édouard III admettre parmi ses feudataires Jean Ackerman.

Dans une charte du mois de mai 1357, Pierre de Meulenaere, probablement de la même famille que Gilles de Meulenaere mis à mort en 1382 par les *leliaerts*, choisit pour ses fondés de pouvoirs Nicolas et François Ackerman.

François Ackerman était capitaine de Gand à la fin de l'année 1379. On lui donne le titre de rewaert l'année suivante. Comme rewaert il recevait dix sous par jour. Il fut l'un de ceux qui défendirent Gand quand le comte de Flandre en forma le siége (IX, 349).

L'*issue-roll* de 1381, où l'on trouve en marge les mots : *Franciscus Acreman, admirallus Flandriæ*, renferme la mention suivante : *Francisco Acreman admirallo IX grossarum navium de flota Flandriæ retento penes dominum regem ad vadia ipsius domini regis percipienti per diem pro se et XXXVI sociis armatis XX s. per diem ex ordinatione consilii regis.*

Un de ces paiements comprend quarante jours à partir du 10 mai 1381.

Après la défaite de Roosebeke, Ackerman ne désespéra point de la liberté flamande. Il comptait sur l'appui des

Anglais. On équipe en effet en Angleterre une flotte qui doit porter une puissante expédition en Flandre. Le 4 février, le maire de Londres, Jean Philpot, se rend à Sandwich pour fréter un certain nombre de navires. C'est Jean Philpot qui est chargé aussi de faire des payements à François Ackerman, amiral de Flandre, qui a sous ses ordres huit gros vaisseaux et une balengère.

En 1382 une pension de deux cents livres sur l'échiquier est payée : *Francisco Ackerman nuper admirallo flotæ navium de Flandria.*

En 1384, lors du siége de Damme, Ackerman recevait encore une pension de Richard II : *In denariis solutis Francisco Ackerman de villa de Gaunt super quodam annuo reditu XVI ℔. XIII s. IX d.* (Issue-roll de 1384).

M. de Pauw qui a consacré de longues recherches à l'histoire de la commune de Gand au XIVe siècle, a l'obligeance de me communiquer la note suivante :

« François Ackerman, né vers 1325, appartenait à une famille depuis longtemps attachée au parti national. Henri Ackerman avait été banni en 1307, et Jean Ackerman avait combattu en 1327 avec Zannekin. Dès 1356, nous trouvons François Ackerman caution des Damman et des Borluut. En 1376, on l'appelle déjà « le vieux » pour le distinguer de son fils François « le jeune » et de son neveu du même nom, plus tard capitaine d'Audenarde. De juillet à août 1381, il est rewaert à Gand et capitaine jusqu'en janvier 1381 (v. s.) ; il est ensuite placé par Philippe d'Artevelde à la tête des *Reisers* qui se dirigent vers Bruxelles, Louvain et Liége. En octobre 1382, il est envoyé en Angleterre, et lors de la bataille de Roosebeke, il commande un corps de troupes qui se trouve à Ruisselede. En décembre 1382, il devient capitaine général de Gand. Il fut tué par le fils bâtard du seigneur d'Herzeele en août 1386. Il avait épousé Marie Stullekins, et en eut deux fils : François et Henri. — Son frère Henri fut rewaert à Gand pendant

douze jours en son absence (juillet 1381) et capitaine de Bergues en 1382 ; il périt à l'Écluse après la prise de Berghes et la bataille de Roosebeke. Son autre frère, Pierre, était amman de Gand en 1383 , et eut de son mariage avec Marguerite de Ruuc , deux fils : Henri, capitaine d'Audenarde en 1384, et Jean Ackerman, qui furent bannis de Gand pour avoir voulu venger la mort de leur oncle. François Ackerman le vieux eut deux sœurs : Marguerite, mariée à Jean de Ruuc, et Catherine, épouse de Gilles Goethals. »

* *Acquades* (*Jean d'*) , médecin du roi de Hongrie, XIV, 431.

* *Acqueville* (*Gilles d'*) XII, 370.

ACY, *Aci*, *Assi* (JEAN LA PERSONNE, VICOMTE D'), assiste à la bataille de Poitiers V, 445 ; guerroie en Poitou VIII, 148 ; se trouve à Angers dans l'armée du connétable 248 ; dans l'ost du sire de Coucy, VIII, 372 ; dans l'armée réunie par le duc de Bourgogne IX, 264 ; fait partie de l'expédition de Charles VI en Flandre X, 114, 118 ; se rend en Hongrie 343, 370 ; est envoyé par le duc de Berry près du comte de Foix XIII, 284, 306, 311 ; XIV, 357 ; châtelain du château Saint-Antoine, est chargé de la garde du sire de Rivière XIV, 104, 211 ; XV, 66, 94.

Cf. Ire 337, 340, 343 ; X, 556.

Froissart fait remarquer (X, 118) qu'il désigne dans plusieurs passages de son livre le vicomte d'Acy tantôt sous le nom de Jean la Personne, tantôt sous le titre de vicomte d'Aunay.

Il était vraisemblablement fils de Jean la Personne qui figura dans l'ost de Bouvines en 1340 et qui mourut avant 1350, et de Marguerite ou Jeanne de Mortagne, vicomtesse d'Aunay.

Jean d'Acy prêta au dauphin après la bataille de Poitiers des sommes considérables pour lesquelles le duc de Berry lui remit en gage le château de Mehun-sur-Yèvre.

En 1362 il était capitaine du château de Reuilly, et ses vexations à l'égard du prieuré que le roi Dagobert avait

donné aux religieux de Saint-Denis, provoquèrent les plaintes les plus vives de cette célèbre abbaye.

En 1363, après la paix de Brétigny, il fit hommage pour certains domaines à Édouard III ; mais nous le retrouvons bientôt parmi les adversaires les plus énergiques des Anglais.

Jean d'Acy reçut les biens confisqués sur le soudic de Latrau.

Froissart le cite parmi ses bienfaiteurs ; car dans le *Dit du Florin*, après avoir énuméré les seigneurs toujours disposés à lui venir en aide, il fait dire au florin :

Aussi ne fera, s'il besongne
Uns qui est en cette besongne
Jehans le visconte d'Asci.

Ce qui assombrit un peu cette biographie, c'est que nous rencontrons en 1354 la confirmation de certaine absolution qui lui avait été accordée pour faits assez graves.

Lopez de Ayala nomme le vicomte d'Acy parmi ceux qui à Roosebeke furent chargés de la garde du corps du roi de France.

On voit par un document de 1386 que le vicomte d'Acy était commis, avec un chevalier, cinq écuyers et dix arbalétriers, à la garde et défense de la bastide Saint-Antoine à Paris.

Un rôle de 1390 mentionne le vicomte d'Aunay chambellan du duc de Berry.

J'ignore le lien de parenté qui unissait Jean d'Acy et le Gallois d'Acy qui en 1358 servait sous Guillaume de Merle.

ACY, *Aci* (REGNAUT D'), tué dans une sédition VI, 40, 64.

Cf. I^e, 212 ; VI, 450, 455, 485, 489.

Regnaut d'Acy avait, disait-on, rapporté d'Angleterre un projet de traité renfermant des concessions honteuses pour la France. Il est difficile de savoir quels rapports ce

projet présentait avec celui que nous avons reproduit dans les Pièces justificatives, tome XVIII, p. 413.

On lui reprochait aussi le crédit assez peu justifié dont il avait joui près du roi Jean, dont il était le conseiller. En 1353 le roi lui avait donné le manoir de Latilly près de Soissons, et le 19 août 1354 il avait disposé en sa faveur des biens confisqués sur son frère Pierre d'Acy dit Chopinet qui avait été exécuté pour ses crimes. Il avait été lui-même en 1357 l'objet d'une charte de rémission. N'étant qu'avocat au parlement, il fonda une chapelle à Paris.

Regnaut d'Acy fut avec Simon de Bucy au nombre des conseillers du roi qui en 1355 garantirent par serment l'exécution du traité de Valognes.

On trouve le 21 août 1357 un sauf-conduit d'Édouard III pour Renaud d'Acy qui se rend en Angleterre.

Il ne faut pas confondre maître Regnaud d'Acy avec Regnaud d'Acy, sire de Troies, qui se trouvait au marché de Meaux avec la reine de France.

C'est dans le texte interpolé qu'on a substitué avec raison le nom de Regnaut d'Acy à celui de Simon de Bucy donné par Froissart.

* ADAM, barbier du comte de Flandre X, 459.

* ADORNE (ANTOINE), doge de Gênes, XIV, 421.

Adreman (*March*). Voyez DRUMMOND (MALCOLM).

Adultilles (*Jean des*). Voyez ILES (JEAN DES).

AERSCHOT, *Arsko* (sire d'), chevalier brabançon, dans l'ost de Buironfosse III, 53.

Charles d'Aerschot-Rivière ou Jean d'Aerschot-Schoonhove.

Afasselée, *Afaselée*. Voyez FALLESLEY.

Agache, *Agace* (*Gobin*), valet, indique aux Anglais le gué de la Blanche-Taque V, 11, 12, 15.

Cf. V, 546.

AGEN (évêque d'). Voyez SALG (RAIMOND DE).

* AGENOIS (sénéchal d') XVIII, 376.

On connaît le nom de plusieurs sénéchaux d'Agenois de cette époque :

1342-1345. Robert d'Houdetot. Il devint maître des arbalétriers en 1350. Mort vers 1358.

1357. Arnaud de Fossat.

En 1367 ces fonctions sont remplies au nom du roi d'Angleterre par Guillaume Le Moine qui aura son article spécial. Voyez Le Moine (Guillaume).

* Agguzoni ou Hugation (François), archevêque de Bordeaux, XII, 374 ; XVI, 365.

Aghorisses, *Aghorisset* (le seigneur d'), se trouve à Angoulême avec le prince de Galles VI, 394, 395 ; quitte l'armée de Henri de Transtamare XVII, 425 ; chevauche avec Thomas de Felton VII, 162 ; XVII, 443 ; contribue à la délivrance de Bertrand du Guesclin XVII, 458 ; est pris par les Français XVII, 471 ; au siége de Limoges VIII, 32 ; — de Montpaon 71 ; — de Montcontour 88 ; arrive à la Rochelle 139 ; se rend à Soubise 147 ; assiste au combat de Niort 165 ; les assiégés de Thouars réclament son secours 210 ; XVII, 532 ; l'un des capitaines des Anglais de Niort VIII, 218, 220 ; est fait prisonnier au combat de Chizé 225, 227, 230, 232, 234 ; est chargé de défendre les marches du nord contre les Écossais X, 394.

Peu de noms m'ont offert autant de difficultés de restitution. Il est impossible de le rendre, comme l'ont fait tous les historiens anglais, par celui de Gilbert Umfravill, comte d'Angos. Toutes les données historiques s'y opposent. Ainsi tandis que monseigneur d'Agorisses combattait en Espagne en 1367, le comte d'Angos se trouvait sur les marches d'Écosse.

En ne m'attachant qu'à la forme, je ne rencontrais qu'un chevalier de Bigorre nommé Jean d'Angosse ou d'Angorisse qui combattit avec Bertrand du Guesclin à la bataille de Najara et qui est cité dans les registres du trésor des chartes, à propos d'un don que lui fit le connétable, comme suit : *nominis d'Agorisars de Gençay*.

Cependant Froissart dit positivement (VI, 394) que le seigneur d'Aghorisses était anglais, et ailleurs (X, 394) il ajoute que ses domaines s'étendaient sur les frontières du pays de Galles.

L'absence de prénom rend les recherches plus laborieuses.

N'est-ce pas le même que monseigneur Gigorisse qui reçut du comte de Foix en même temps que Richard Elmham un cheval de grand prix ?

Faut-il, à propos de sa prise au combat de Chizé, voir en lui le sire d'Ergences qui y tomba au pouvoir des Français avec un de ses frères nommé Jacques, au témoignage de Cabaret d'Orronville ? Mais celui-ci ne peut être que le sire d'Argence, chevalier de Poitou, qui en 1360 avait fait hommage à Édouard III.

Nous voici de nouveau bien loin de l'Angleterre et du pays de Galles.

Faut-il lire : Dalyngrigg ? S'agit-il d'un Dagworth ? Faut-il s'arrêter à Gilles ou à Thomas d'Ardern qui firent la guerre en Guyenne ?

Aucune de ces solutions n'est satisfaisante, et le titre de monseigneur donné sans prénom semble indiquer un rang supérieur que ces hypothèses ne justifient point. Un Grandisson qui n'est pas cité par Froissart, fut lieutenant d'Édouard III en France ; mais comment identifier monseigneur d'Aghorisses et monseigneur de Grandisson ?

Agimont (sire d'), se rend près d'Édouard III au siége de Calais V, 147.

Cf. VII, 543 ; XVIII, 105.

Jean de Looz, sire d'Agimont et de Walhain, fils de Jean de Looz et de Mahaut de Walhain. Il épousa Jeanne de Gavre, dame d'Hérimez.

En 1351 le sire d'Agimont embrassa le parti du roi de France et lui fit hommage moyennant une pension de huit cents florins d'or.

Froissart dit qu'il était seigneur de Rœulx « sa vie

durant. » Jean d'Agimont figure en effet comme seigneur viager du Rœulx dans un acte du 24 septembre 1369 (*Archives de Mons*).

AGIMONT (LOUIS D'), « chevaliers bien aimés de toutes parties (V, 306), gentil et sage chevalier (V, 309), moult sage chevalier de belle parleure et aornée et de grant prudense (V, 314), » assiste à une joute à Valenciennes II, 391 ; prend part au sac d'Aubenton III, 107, 109 ; contribue à la trève d'Esplechin 306, 309, 314, 315; XVII, 102, 103; visite Édouard III au siége de Calais et se met à son service V, 147, 148.

Cf. I[a] 352 ; I[b] 113 ; II, 545 ; IV, 475.

Louis d'Agimont était fils d'Arnould de Loos, sire d'Agimont, et de Marguerite de Thines ou Thiennes.

Il se trouvait en 1339 dans l'ost de Thiérache.

En 1366 il fit hommage au roi de France moyennant une pension de huit cents livres de rente.

En 1373 il déclara qu'il était faux que le duc de Brabant l'eût engagé à faire la guerre au comte de Namur au sujet de la prévôté de Poilvache.

Je n'ai pas trouvé de détails précis sur le meurtre de Louis d'Agimont par Gui de Blois.

Pendant le carême de 1389 (v. st.) les échevins de Dinant reçurent en dépôt une somme de six cents florins qui devait être payée à Marguerite de Looz, dame de Thiennes, sœur du sire d'Agimont. Le 19 décembre 1390 Guillaume de Thiennes ratifia ce qui avait été approuvé par sa mère. Robert de Namur et les sires de Moriaumez, de Looz et de Senzeilles étaient intervenus comme médiateurs entre Gui de Blois et Jean d'Agimont, père de la victime.

* AGIMONT (MARGUERITE D') I[b] 113.

Fille d'Arnould de Looz, seigneur d'Agimont et de Marguerite de Thines ou Thiennes.

AGUILAR (GONZALVE D'), évêque de Ségovie, est envoyé par le roi

de Castille vers le duc de Lancastre XIII, 131 ; ambassadeur du roi de Castille 194.

* Agurstone (Jean d') XIII, 362.

* Aigle (Guillaume de l'), chambellan du duc de Bourgogne, XV, 425 ; XVI, 250.

Ce fut par un mandement du 30 décembre 1397 que le duc de Bourgogne chargea Guillaume de l'Aigle de se rendre en Orient pour s'informer du sort de son fils.

Aigles (*Barthélemi des*) IX, 143. Voyez Papes : Urbain VI.

Aigrefeuille, *Aigrefueil* (cardinal d'), se rend au devant de Charles VI, XIV, 35.

Cf. I^b 107 ; X, 507.

Guillaume d'Aigrefeuille était né dans le Limousin ; il fut l'un des principaux conseillers de Clément VII.

* *Aigremont* (la demoiselle d') I^a 253.

* *Aigue* (*Guillaume de l'*). Voyez Aigle (Guillaume de l').

* Aiguechave (Mace d') XVIII, 457.

Ailly (Pierre d'), évêque de Cambray, est envoyé à Rome et à Avignon XVI, 86, 87, 116-125.

Cf. I^a 186, 454-456 ; I^b 107 ; X, 507 ; XVI, 310, 311.

Né à Compiègne en 1350, d'abord simple boursier du collége de Navarre, docteur en théologie en 1380, chancelier de l'université de Paris en 1389, puis aumônier du roi. Il fut successivement évêque du Puy et de Cambray. Jean XXIII l'éleva au cardinalat en 1411. Mort le 9 août 1425.

On lisait sur son tombeau :

.. *Quid amor regum, quid opes, quid gloria durent,*
Aspicis. Hæc aderant mihi, nunc abeunt.

La Bibliothèque Nationale de Paris (n° 3123) renferme un précieux manuscrit de ses ouvrages. Il en est d'autres qui sont conservés à Cambray, à Leyde, à Utrecht et dans un grand nombre de dépôts littéraires.

Pierre d'Ailly était étranger à l'illustre maison des sires d'Ailly en Picardie. On ignore s'il existait quelque lien de

parenté entre lui et Jean d'Ailly, valet de chambre de Louis X, qui reçut en 1315 une maison confisquée sur la veuve d'Enguerrand de Marigny et qui en 1345 était devenu clerc du roi et secrétaire du duc de Normandie.

Bossuet a résumé en quelques lignes la biographie de Pierre d'Ailly : *Obscuro genere oriundus ex tenuissima re, Parisiis theologiæ doctor, Navarrici collegii magister, universitatis cancellarius, tum Cameracensis episcopus, ad Pisanum concilium Burgundi ducis nomine legatus, a Joanne XXIII cardinalis factus, concilii Constantiensis, totiusque Ecclesiæ lux.*

* AIMERY, homme d'armes VII, 545.

Aimery. Voyez AYMERY.

Aine (seigneur d'). Voyez ÉNOS.

Aineval, *Ainneval*. Voyez ESNEVAL.

* *Ainne* (*Louis* d'), capitaine de Montréal, prend part à la croisade de Nicopoli XV, 424.

Ainselée. Voyez ANNESLEY.

AIRE (JEAN d'), bourgeois de Calais, l'un des compagnons d'Eustache de Saint-Pierre V, 203, 211.

Les maisons confisquées sur Jean d'Aire furent données à la reine d'Angleterre.

AIRE (évêque d'). Voyez NAVAILLES (GARCIAS de) et WALDEBRY (ROBERT).

Aisne. Voyez ESNE.

Alaigre. Voyez ALÈGRE.

Alastelle (sire) assiste à la bataille de Crécy V, 33.

Gilbert Halsale ou Gauthier Lesley ?

ALBANO (cardinal d'). Voyez EUSA.

Albatas (*Mansion* d'), ambassadeur du roi de Grenade XI, 401.

ALBEMARLE (duc d'). Voyez RUTLAND (comte de).

Albenès (*Alve Gresie d'*). Voyez ALBORNOS.

* ALBERBERY (RICHARD D') XIII, 352.

Cf. plus loin le mot : ALDEBERY.

* *Alberet* (*Thomas*). Voyez AYLESBURY (THOMAS D').

Albiegon (*Guichard*), « vaillant escuier, natif de Bourgoingne (XI, 115) », capitaine de Sancerre XI, 115, 117, 118.

ALBORNOS (ALVARO GARCIAS DE), *Albenès* (*Alve Gresie d'*), combat en Portugal XI, 300.

ALBRECHT, *Albrest*, écuyer allemand du duché de Gueldre, « appert hommes d'armes malement VI, 116 », fait la guerre en Champagne VI, 113, 116, 168 ; occupe Gyé-sur-Seine 176 ; pille Ronay 177, 178 ; assiste à la bataille d'Aljubarrota XI, 305.

Cf. *Qose* (*Albrest*).

Voyez aussi *Bourduelle* (*Albrest de*), *Cologne* (*Albrest de*) et *Ourry* (*Albrest.*)

ALBRET, *La Bret* (BERNARD-EZI, sire d'), n'ose résister aux Français III, 232 ; en garnison à Tournay 311 ; fait la guerre au comte de Foix XI, 30, 35 ; est fait prisonnier 89 ; assiste à la joute de Windsor XVII, 154 ; réclame l'appui d'Édouard III, IV, 214, 216, 217 ; dans l'ost du comte de Derby V, 109, 111 ; XVII, 161, 224 ; prend part à l'expédition de Saintonge V, 280-282 ; XVII, 276 ; se trouve à la cour du comte de Foix XI, 17 ; demande que le prince de Galles soit envoyé en Aquitaine XVII, 301 ; prend part à l'expédition de Languedoc V, 339, 341, 343, 350 ; XVII, 321 ; — à la campagne de Poitiers 378, 421, 423 ; XVII, 339, 354 ; l'un des gouverneurs de la Gascogne VI, 15, 17 ; XVII, 361.

Cf. V, 540 ; XVIII, 294.

Bernard d'Albret, fils d'Amanieu d'Albret et de Rose du Bourg, mourut en 1358. Il avait fait son testament dès le mois de mars 1340. Le P. Anselme ne lui donne pour frères que Guichard, Arnaud et Bérard. Il épousa d'abord Isabelle de Géronde, ensuite Mathe d'Armagnac.

Il se nomme lui-même Bernard Edzy dans une charte de 1330.

Telle était sa puissance qu'en 1332 il promit, dans le cas où le roi de France prendrait la croix, de protéger son fils et de le faire couronner si son père mourait outre-mer.

Le 7 octobre 1340 Bernard Ezy fit hommage à Édouard III de la terre d'Albret, du vicomté de Tartas et d'un grand nombre d'autres domaines.

Le 14 août 1340 il fut chargé par Édouard III de recevoir les serments de ceux qui abandonneraient le parti de Philippe de Valois.

Le 4 novembre 1340 Édouard III lui donna le quart de la ville de Villefranche. Vers la même époque il lui confia de pleins pouvoirs pour traiter avec le roi de France.

Le 15 juin 1345 Philippe de Valois ordonna de lui restituer le château de Gensac.

Un des chevaux d'Édouard III s'appelait : Albret. Peut-être était-ce un don du sire d'Albret.

En 1340 Hugues de Genève, lieutenant du roi d'Angleterre en Aquitaine, reçut l'ordre de protéger Bernard Ezy contre les attaques du comte de Foix.

Le 1er mars 1351 Édouard III accorda au sire d'Albret une pension de mille livres sterling sur le port de Londres. Il rappelle dans cette charte les services qu'il a rendus et le loue d'avoir résisté aux menaces aussi bien qu'aux flatteries du roi de France (*minis et blanditiis*).

En 1356 Édouard III écrivit au roi de Navarre pour se plaindre de ce que certaines terres avaient été enlevées à Bernard-Ezy d'Albret.

ALBRET, *La Bret* (ARNAUD-AMANIEU comte d'), fait acte d'hommage au roi d'Angleterre VI, 325 ; à la cour du prince de Galles 368 ; soutient les Français en Normandie 404, 406, 412, 428, 429, 432, 442 ; XVII, 406 ; assiste au couronnement de Charles V, VII, 3 ; intercède en faveur du captal de Buch 5 ; conseiller du Prince Noir 97, 108, 112, 114 ; sa puissance 125, 126 ; s'interpose au sujet du passage des compagnies 127 ; son différend avec le Prince Noir 144-146, 233, 255-259 ; se rend en Espagne avec le Prince Noir 153, 155, 157 ; XVII, 441 ; assiste à la bataille de Najara 211, 218, 221 ; XVII, 449 ; se rend en

France VII, 259 ; épouse la fille du duc de Bourbon 83,250 ; X, 227 ; son appel au roi de France VII, 274, 275, 280, 288-293 ; XI, 227 ; XVII, 463-465, 467 ; embrasse le parti français XI, 227 ; regrette de l'avoir fait 228 ; fait la guerre aux Anglais VII, 301, 328, 329, 333, 343 ; XVII, 471, 495 ; assiége Réalville VII, 337, 338 ; dans l'ost du duc d'Anjou 478 ; VIII, 3, 5, 12 , 14 ; retourne dans son pays 26 ; s'allie au comte d'Armagnac et est fait prisonnier par le comte de Foix XI, 32, 53, 90 ; XII, 351 ; dans l'ost du duc d'Anjou dans la haute Gascogne VIII, 315, 317 ; IX, 2, 5 ; ses domaines touchent à la baronnie de Caumont X , 77-79 ; dans l'ost de Flandre en 1382, 114, 118, 163 ; est envoyé vers les Parisiens 194.

Cf. I^e 433 ; VII, 503, 522, 528, 583 ; IX, 496, 569 ; X, 500 ; XV, 404 ; XVIII, 485-488, 504.

Fils de Bernard-Ezy qui précède et de Mathe d'Armagnac.

Le 10 mai 1361 il fut chargé par le roi de France de veiller à l'observation des trèves.

En 1363 il rendit, le premier, hommage au roi d'Angleterre, à genoux, sans ceinture et sans chaperon, et selon l'usage féodal le prince de Galles le baisa sur la bouche.

Il épousa en 1368 Marguerite de Bourbon, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois, et sœur de Jeanne de Bourbon, reine de France. Charles V lui donna à cette occasion, au mois de juin 1368, la somme de trente mille francs d'or.

Le 6 décembre 1368 le roi de France lui promet quinze mille francs d'or tous les trois mois tant que durera la guerre contre les Anglais.

La même année d'autres libéralités lui sont accordées en considération de l'hommage qu'il a fait à Charles V et des services qu'il lui a rendus.

Le 20 avril 1370 on lui paie certaines sommes qu'il avait avancées pour obtenir la soumission de Bazac, et le 7 août

1371 d'autres sommes déboursées par lui pour la défense du comté de Lisle en Agenois.

En 1372 Charles V lui attribue les biens confisqués sur le sire de Puyanne fait prisonnier par les Espagnols au combat naval de la Rochelle.

En 1373 il lui donne la ville de Marmande conquise sur les Anglais.

Mort en 1401.

ALBRET, *La Bret* (MARGUERITE DE BOURBON, comtesse d') épouse le sire d'Albret VII, 83, 250, 255; XVII, 464; devient mère d'un fils VII, 287.

Cf. VII, 533.

Fille puinée de Pierre Ier, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois. Elle était sœur de Jeanne de Bourbon, reine de France. Son contrat de mariage porte la date du 4 mai 1368.

Froissart lui donne par erreur le prénom d'Isabelle.

ALBRET, *La Bret* (CHARLES D').

Sa naissance VII, 287; est élevé avec le dauphin 301; VIII, 242; assiste au sacre de Charles VI, IX 301; prend part à l'expédition de l'Écluse XII, 23; assise à l'entrée de la reine à Paris XIV, 7; accompagne Charles VI en Languedoc 75, 76; écartèle son écu des armes de France 79; dans l'ost du Mans XV, 38; est chargé par Charles VI de prendre part à l'expédition de Frise 280; se rend au-devant du comte de Derby XVI, 114; est envoyé en Angleterre 218, 219; cité comme chef d'une expédition préparée contre l'Angleterre 232; négocie une trève 237.

Cf. XIV, 401; XV, 403; XVI, 311.

Fils d'Arnaud-Amanieu d'Albret et de Marguerite de Bourbon.

Il fut autorisé en 1389 à Toulouse à écarteler ses armes de celles de France, accompagna le duc de Bourbon en 1390 en Afrique et fut créé connétable le 7 février 1402. Mort en 1415 à Azincourt. Il avait épousé Marie de Sully.

Un compte du 21 juillet 1373 mentionne l'achat de robes pour Charles d'Albret lors en la compagnie du dauphin.

Il figure en 1386 dans l'ost de l'Écluse.

ALBRET, *La Bret* (AMENION d') prend part à l'expédition de Languedoc V, 343 ; — à la campagne de Poitiers 378 ; XVII, 339.

Frère de Bernard-Ezy, seigneur d'Albret.

Il n'est pas mentionné par le P. Anselme. Peut-être Froissart s'est-il trompé en lui donnant le prénom d'Amenion. En ce cas il faudrait entendre ce passage de Guichard d'Albret qui épousa Mascarose d'Armagnac.

Amenion d'Albret, fils aîné de Bernard-Ezy, était mort fort jeune en 1309.

Dès le 24 décembre 1333 on traitait avec Guichard d'Albret afin que, moyennant une somme d'argent à déterminer, il servît les Anglais.

ALBRET, *La Bret* (ARNAUD, ERNAUT ou ERNAUDET) prend part à l'expédition de Languedoc V, 343 ; à la campagne de Poitiers 378 ; XVII, 339.

Frère de Bernard-Ezy II, seigneur d'Albret.

ALBRET, *La Bret* (BERNARDET ou BÉRAUD), frère du seigneur d'Albret, « moult appers escuyers V, 394 : tout des plus grans de linage de Gascoigne V, 389 ; XVII, 339 » ; prend part à l'expédition de Languedoc V, 343 ; — à la campagne de Poitiers 378 ; tué au combat de Romorantin V, 389, 394 ; XVII, 342.

Cf. V, 520 ; XVIII, 294, 377, 487, 488.

Bernardet d'Albret servit d'abord les Anglais. Le 30 avril 1338 Édouard III lui écrivit pour réclamer son assistance contre Philippe de Valois, et une convention du 8 mai suivant en détermina les conditions.

Il fut créé lieutenant du roi d'Angleterre en Guyenne par des lettres du 3 décembre 1339.

Le 2 janvier 1340 (v. st.), Édouard III alors à Anvers

s'engagea à ne conclure aucun traité avec Philippe de Valois sans qu'il y fût compris.

Le 24 avril 1346 Édouard III lui fit don de cinq cents livres de rente sur la douane de Bordeaux pour le dédommager des pertes qu'il avait essuyées en Guyenne.

Bérard d'Albret épousa Giraude, dame de Gironde.

En 1337 Édouard III lui confia le commandement de la forteresse de Blaye.

En 1341 Édouard III donna à Bérard d'Albret les domaines de Sauveterre et de Blasmont.

Bérard d'Albret ne périt point, comme le dit Froissart, au siége de Romorantin : ce fut peut-être son frère Arnaud, dont l'article précède.

ALBRET (BÉRARD ou BERNARD), neveu ou cousin du sire d'Albret, sire de Gironde VII, 212 ; se rend en Espagne avec le Prince Noir VII, 155, 157 ; assiste à la bataille de Najara 203, 212 ; l'un des capitaines de Montauban 363, 366 ; dans l'ost du duc d'Anjou VIII, 3 ; dans l'ost anglais au siége de Limoges VIII, 31 ; adieux que lui fait le prince de Galles 60 ; dans l'armée du duc de Lancastre 71 ; reste fidèle aux Anglais 104 ; est mandé pour secourir les assiégés de Thouars 210 ; assiége Bergerac IX, 5 ; ennemi du comte de Foix XI, 53 ; lui fait la guerre XI, 37 ; péril qu'il court à Cazères XI, 34, 35 ; s'empare de Montesquiou XI, 30 ; fait prisonnier par le comte de Foix XI, 32, 34, 89, 90 ; se trouve à Tarbes avec le Prince Noir et le comte de Foix XI, 17.

Cf. X, 464 ; XVIII, 396.

Bérard d'Albret, fils de Bérard d'Albret et de Giraude dame de Gironde. On le trouve cité parmi les feudataires du comte de Foix. Il fit son testament en 1374. Il avait épousé Brunissende de Grailly.

Est-ce à ce Bérard d'Albret que se rapporte une charte du 14 février 1373 où il est cité comme prisonnier de Guillaume de Beauchamp ?

ALBRET, *La Bret* (PERDUCAS D'), « grans capitaines de gens d'armes et de routes X, 79 » ; assiste à la bataille de Cocherel VI, 428, 432, 439 ; va en Espagne combattre Pierre le Cruel VII, 84, 88 ; XVII, 425, rentre en France VII, 118 ; défait le sénéchal de Toulouse 130, 133, 137-139 ; se rend en Espagne avec le Prince Noir 155, 157 ; assiste à la bataille de Najara, 203, 212 ; sert les Anglais XVII, 469 ; quitte le parti anglais VII, 325, 326 ; XVII 472 ; rejoint les Anglais VII, 360, 361, 365 ; XVII, 475, 476 ; capitaine de Rochemadour VII, 379 ; assiége Limoges VIII, 32; capitaine de Bergerac IX, 4, 7, 11,12 ; se trouve à Londres lors de l'émeute des Lollards 402, 414 ; reçoit la baronnie de Caumont X, 77-78 ; sa mort 78, 79.

Cf. I^e. 377 ; VII, 499.

On l'appelle dans quelques chartes Bernicat, Bertucat ou Bertounquat d'Albret.

En 1363 le roi d'Angleterre lui donna la terre de Fontenay-la-Batut.

En 1365 il vendit le château de Blot au duc de Berry.

Au mois d'août 1370 le roi de France lui donna la ville de Bergerac.

Le 6 mai 1381 le duc de Lancastre confia la garde du château de Bergerac à Bertonquat d'Albret.

Vers la même époque le roi d'Angleterre lui donna une mission spéciale : *super possessione villæ de Rupella.*

Le 5 septembre 1381 Richard II donna la baronnie de Caumont et d'autres domaines à Bertucat d'Albret. Le 26 mai 1382 il le fit mettre en possession du château de Verteuil.

Lopez de Ayala rapporte que lorsque le comte de Foix combattit le comte d'Armagnac, il avait avec lui cinq chefs de compagnies dont l'un s'appelait Bretuquin. Ne faut-il pas reconnaître ici Bertucat d'Albret ?

Peut-être fils illégitime de Bernard-Ezi II.

ALBRET (PERDUCHET D') reçoit la baronnie de Caumont, X, 78, 79.

* ALBRET (BÉRARD D'), X, 464.

Fils de Bernard-Ezi.

En 1351 on négocia son mariage avec Isabelle, fille du roi d'Angleterre ; mais il épousa Hélène de Caumont, dame de Saint-Bazeille. Charles V lui donna en 1370 Sainte-Foy en Agenois, Montaigne et Sauveterre en Bazadois. Son écu offrait le bizarre assemblage de deux lions pour supports et d'une tête de Midas pour cimier.

* ALBRET (HÉLÈNE DE CAUMONT, femme de BÉRARD d') X, 464.

ALBUQUERQUE (SANCHE comte d'), *don Sansse*, bâtard d'Alphonse roi de Castille VII, 82, 85 ; Henri de Transtamare le crée comte 94 ; dans la chevauchée de don Tello 174, 176, 183, 191 ; est fait prisonnier à la bataille de Najara 193, 194, 198, 206, 210, 212 ; XVII, 449, 452 ; se soumet à Pierre le Cruel VII, 220, 221, 223 ; XVII, 453 ; prend part à la bataille de Montiel VII, 266, 270 ; XVII, 460.

Cf. VII, 500.

Fils illégitime d'Alphonse roi de Castille et d'Éléonore de Guzman.

Froissart dit qu'il était bon gentilhomme par sa mère qu'on appelait la Riche Donne et que Pierre le Cruel avait fait mourir.

Il épousa Béatrix, fille illégitime de Pierre roi de Portugal et en eut une fille qui devint en 1393 reine d'Aragon par son mariage avec le roi Ferdinand IV.

* ALBY (BERTRAND D'), cardinal du titre de Saint-Cyriaque, XVIII, 192.

* ALBY (GUILLAUME D'). Voyez DALBY (GUILLAUME).

ALCOBAÇA *La Cabasse de Juberot* (abbé d'), assiste au banquet du roi de Portugal XI, 407.

* ALDEBERY (RICHARD D') XIV, 416.

On lit aussi Aldebery dans le Religieux de Saint-Denis.

Probablement : Adderbury. Richard d'Adderbury est cité par Walsingham.

Jean d'Alderby mourut en odeur de sainteté sous le règne d'Édouard II.

* ALDEBURGH (GUILLAUME D') XVIII, 489.

* ALDOBRANDI (ÉTIENNE), archevêque de Toulouse VI, 493.

* *Alecton* (*Georges*) XIV, 415.

Une famille de chevaliers du nom d'Aledon ou Aldon existait dans le comté de Kent.

* *Alecton* (*Jean*), capitaine de Niort XIV, 416.

Un peu plus loin on lui donne dans la même relation le prénom de Robert.

Je pense qu'au lieu de Niort il faut lire : Mark.

Robert Electon, capitaine de Mark, dit le Religieux de Saint Denis.

Alecton, Alyngton ?

Guillaume Alyngton est cité dans les premières années du XVe siècle.

* A-LEGH (PERKIN). Voyez LEGH.

ALÈGRE, *Alaigre*, (sire d'), fait partie en 1340 de la garnison de Saint-Omer III, 302.

Il s'agit ici probablement d'Armand ou Arnaud d'Alègre qui mourut sans enfants en 1361. Il était fils d'Eustache d'Alègre et épousa Alix de Chalençon.

ALÈGRE, *Alaigre*, *Aularge* (sire d'), l'écuyer Gourdinet combat sous sa bannière XIII, 264, 265.

Maurin ou Morinot de Tourzel, baron d'Alègre, chambellan de Charles V et du duc de Berry.

Les Tourzel ne devinrent seigneurs d'Alègre qu'en 1385 lorsque le duc de Berry céda la baronnie d'Alègre à Maurice de Tourzel. Celui-ci, fils d'Assalit de Tourzel et de Marquise d'Espinchal, servit Charles VI en Gueldre en 1388 avec un chevalier et quarante-quatre écuyers. Mort vers 1418. Il avait épousé Smaragde de Vichy.

ALENÇON (CHARLES II comte d'), l'un des preux II, 3, 6 ; assiste au sacre de Philippe de Valois 215 ; réside à sa cour 338 ; XVII, 47, 48, 50 ; se croise avec lui II, 344 ; paroles que le roi lui adresse 392 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 46, 47, 49, 55, 62 ; XVII, 73 ; — de Bouvines III, 246, 249 ; l'un des négociateurs de la trève d'Esplechiu 306,

309, 314, 315 ; XVII, 104 ; — d'Arras 322, 323 ; soutient Charles de Blois 332, 375-377, 384, 394-399, 415 ; IV, 2, 4, 172, 330 : XVII, 115, 116, 118 ; dans l'ost du duc de Normandie en Bretagne IV, 185, 187, 188, 191 ; est tué à Crécy V, 27-29, 40, 43, 44, 48, 51, 52, 54, 60, 61, 63, 67, 68, 74, 77, 79 ; VII, 22 ; XVII, 205, 209, 212, 215, 217.

Frère du roi Philippe VI. Mort à Crécy en 1346. Il épousa successivement Jeanne de Joigny et Marie d'Espagne.

Il commandait un corps d'armée dans l'ost de Buironfosse.

Cf. I[b] 71 ; II, 542 ; III, 507 ; V, 474, 477, 482; XVIII, 139, 275, 276, 279, 292.

* ALENÇON (CHARLES III comte d') XVIII, 437.

ALENÇON (PIERRE comte d'), élevé à la cour de Philippe de Valois IX, 74 ; L'Archiprêtre porte ses armes à Poitiers V, 407, 412, 446 ; XVII, 349 ; l'un des otages du roi Jean, VI, 299, 321, 389, 393 ; XVII, 394 ; revient en France VI, 234, 278 ; XVII, 464, 465 ; ses armements, VI, 477, 479 ; est envoyé vers le roi de Navarre 483 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; au siége d'Ussel, 82 ; XVII, 508 ; — de Montcontour VIII, 149, 150 ; — de Sainte-Sévère 158 ; — de Thouars, 211 ; dans l'ost du connétable en Bretagne 247, 248 ; au siége de Brest 261, 263, 274, 282 ; à la cour du roi 301 ; ne prend point part à l'ost de l'Écluse XI, 360 ; a Jacques Legris pour écuyer XII, 30, 33-35, 37.

Cf. I[c] 386 ; VII, 517 ; VIII, 449 ; XII, 368, 370 ; XVI, 277 ; XVIII, 437, 438.

Troisième fils de Charles comte d'Alençon et de Marie d'Espagne. Pair de France. Il fit la guerre en Normandie, en Gascogne et en Flandre. Il épousa Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont. Mort le 20 septembre 1404.

Le roi de France lui fit don le 20 février 1375 (v. st.) de deux mille francs d'or.

Le 5 août 1387 il lui donna l'ordre d'aider les Espagnols.

Il commandait un corps d'hommes d'armes au mois de juillet 1392.

* ALENÇON (comtesse d') XVIII, 383.

Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont, femme de Pierre d'Alençon qui précède.

ALENÇON (PHILIPPE D'), évêque de Beauvais en 1356, archevêque de Rouen en 1357, puis patriarche de Jérusalem, créé cardinal en 1378 ; traite avec le roi de Navarre VI, 62, 63 ; reçoit le roi de Chypre 383 ; assiste au sacre de Charles V, VII, 2 ; est envoyé vers le roi de Navarre 483.

Cf. VIII, 458 ; XVIII, 438.

Second fils du comte Charles d'Alençon et de Marie d'Espagne. Mort à Rome le 15 août 1397. Froissart lui donne le prénom de Jean.

Philippe d'Alençon devint évêque de Beauvais en 1356, puis en 1360 archevêque de Rouen. Vers 1374, d'après l'interrogatoire de Jacques de Rue, il s'était allié au roi de Navarre et lui avait promis que : « combien qu'il fust « clerc, si se armeroit-il volontiers en sa personne et se « mettroit si avant en ladite guerre comme chevalier qui « y fust. »

ALENÇON (ROBERT d'), comte du Perche, se trouve à Londres avec le roi Jean VI, 389 ; assiste au sacre de Charles V, VII, 2 ; dans l'ost du duc de Bourgogne 6, 20, 22 ; XVII, 408 ; à la cour du roi de France VII, 477 ; ses armements 497 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; au siége d'Ussel 79, 82 ; XVII, 508 ; se rend à Avignon VIII, 81; XVII, 509 ; — de Millau VIII, 83 ; — de Thouars 211; dans l'ost du connétable en Bretagne 247, 248; XVII, 535.

Cf. VIII, 449.

Quatrième fils de Charles comte d'Alençon et de Marie d'Espagne, armé chevalier au siége de la Charité en 1364 ; il épousa en 1374 Jeanne de Rohan. Mort en 1377.

ALENÇON, héraut V, 77.
Alery (*Guillaume et Thomas*). Voyez DALBY.
ALEXANDRE, roi de Macédoine XV, 322, 339.
Cf. Iᵉ 404, 405 ; V, 526.
Il est à remarquer que Froissart ne le place point parmi les preux de l'antiquité.
ALEXANDRIE (patriarche d'). Voyez BACHSTER (évêque de).
* ALEYN (GUILLAUME), ménestrel, I 91, 129.
Alghars, capitaine allemand, IX, 307.
ALI-BASAACH, *Alis-Basaach*, l'un des ministres de Bajazet XV, 323 ; XVI, 48.
Cf. XV, 481 ; XVI, 427.
Aliedel, *Lidiel* (*Guillaume*), écuyer de Gascogne XI, 208-210.
On voit par les rôles de l'armée de Gaston Phébus publiés par M. Raymond, p. 83, que le véritable nom de cet écuyer était Guillaume Aluder.
Aliedel (*Jean*). Voyez LYDELL (JEAN).
ALKEMADE, *Alkemalde* (FLORIS D'), prend part à l'expédition de Frise XV, 285.
Cf. XV, 402.
Florent d'Alkemade était fils d'Ysbrand d'Alkemade et d'Adélaïde de Poelgeest. Il acheta la terre d'Alkemade, vers 1406, de son cousin Henri d'Alkemade. Il se signala dans la guerre contre les Frisons en 1396 et en 1402. Il fut surpris et tué par les Frisons au château de Lemmer. Il avait épousé Élisabeth de Cronenburg, fille de Guillaume de Cronenburg, fils naturel de Guillaume IV, comte de Hollande et de Hainaut.
ALLEMAGNE (empereurs d') :
CHARLEMAGNE, empereur d'Allemagne et roi de France, fait régner prouesse II, 10, 13, 21 ; assiége pendant sept ans Carcassonne V, 349 ; priviléges qu'il donne aux Gascons VI, 325 ; Renaud de Montauban lui fait la guerre XI, 217 ; gagne en Portugal une grande bataille sur les Sarrazins 310 ; fait baptiser le fils du roi Aquin XII, 226, 227.

Cf. Ia 478 ; IV, 483 ; V, 527, 545 ; VIII, 417 ; XIII, 356, 365 ; VI, 459 ; XVIII, 66, 267.

HENRI DE LUXEMBOURG. Sa fille épouse Charles de Bel II, 212, 213 ; père du roi de Bohême V, 53, 55.

Cf. Ia 8 ; V, 478 ; XVI, 360.

Fils de Henri II, comte de Luxembourg, et de Béatrix d'Avesnes. Il épousa Marguerite, fille de Jean Ier, duc de Brabant. Élu empereur en 1308 ; mort en 1313.

LOUIS V DE BAVIÈRE est élu empereur et n'est pas reconnu par le pape II, 345, 346 ; IV, 326 ; XV, 254, 255 ; donne le titre de marquis au comte de Juliers II, 20 ; épouse Marguerite de Hainaut 195, 339 ; IV, 326 ; XIII, 4 ; XVII, 27, 175 ; son expédition en Italie II, 345-347 ; ses négociations avec Édouard III, 349, 358, 359, 462, 363 ; XVII, 43 ; il institue Édouard III vicaire impérial IV, 464-469 ; XIII, 2, 4, 6, 11 ; XVII, 60, 61, 66 ; le comte de Juliers est envoyé vers lui II, 466, 467, 474 ; le comte de Hainaut réclame son appui III, 171, 177, 183 ; sa fille épouse Guillaume de Hainaut, V, 313 ; VI, 359 ; XIII, 4 ; sa mort IV, 400.

Cf. Ib 152 ; II, 525, 530, 546, 547, 551, 552 ; IV, 478, 479 ; IX, 540 ; XV, 459 ; XVIII, 41-46, 147, 148, 165, 186-190, 211, 275, 279.

Fils aîné de Jean IV, duc de Bavière, et de Mathilde d'Hapsbourg. Élu empereur en 1314. Mort en 1347. Il épousa 1° Béatrice de Glogau, 2° Marguerite de Hainaut.

Louis de Bavière soutint successivement Édouard III et Philippe de Valois.

En 1335 l'empereur Louis de Bavière écrit à l'évêque de Cambray pour lui défendre de laisser construire ou acheter des châteaux par des Français dans le Cambrésis et de leur en donner l'investiture. Il le menace de son indignation, le Cambrésis relevant de l'Empire.

Au mois d'août 1337 il s'engageait, moyennant un subside de deux cent mille florins de Florence, à aider

Édouard III contre la France avec deux mille armures de fer.

Louis de Bavière n'hésitait pas à accorder à Édouard III ce qui n'était pas encore une réalité, ce qui n'était même qu'une espérance , et il déléguait à ses ambassadeurs *potestatem quæcunque in re vel in spe pertinentia concedendi.*

Le 25 janvier 1340, Louis de Bavière charge Édouard roi d'Angleterre, son vicaire, le duc Jean de Brabant, le duc de Gueldre, le marquis de Juliers et le comte de Hainaut de soumettre par la force l'évêque et le chapitre de Cambray rebelles à l'Empire.

Dès le 24 janvier 1341 il concluait une ligue étroite avec le roi de France, et quatre jours après il promettait de révoquer le vicariat impérial conféré à Édouard III.

MARGUERITE DE HAINAUT, femme de Louis de Bavière. Voyez HAINAUT (MARGUERITE comtesse de).

CHARLES IV DE LUXEMBOURG, empereur d'Allemagne, II, 20, 345; prend ce titre pendant la vie de Louis de Bavière IV, 400; assiste à la bataille de Crécy V, 9, 29, 43, 53, 54, 59; XVII; 212, 213; le duc de Brabant lui promet son appui 162; envoie un médecin au duc de Normandie IX, 283; visite que lui fait le roi de Chypre VI, 373-375; fait la guerre au duc de Milan VII, 252; favorable au pape d'Avignon IX, 146; crée le duc de Brabant chef de la Land-friede XIII, 17; fait rendre la liberté au duc de Brabant XIII, 24-28; son pèlerinage à Saint-Maur-des-Fossés XVII, 572, 573; sa fille épouse Richard II, XV, 137; donne aux Visconti le duché de Milan 254, 255; sa mort IX, 212; un démon familier l'annonce au sire de Corasse XI, 197.

Cf. I^a 169, 171-175, 238, 265, 396; I^b 25, 155; V, 474, 483; VI, 497; IX, 500, 501, 538; XIV, 443; XV, 459; XVIII, 292, 362, 364.

Fils de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, et d'Isabelle de Bohême. Il épousa 1° Blanche de Valois; 2° Anne de Bavière;

3° Anne de Silésie. Élu empereur en 1346; mort à Prague le 29 novembre 1378.

Charles de Luxembourg se déshonora par sa fuite à Crécy.

« Lequel Charles, porte une rédaction de Froissart, encharga tantost les armes d'Allemaingne, l'aigle à II testes, comme empereur, lesqueles armes il emploia moult mal au premier commenchement. »

« This Charles electid empereur fled at the batail of Crescy », dit la chronique anonyme de Leland.

La dernière année de sa vie, Charles IV proclama vicaire de l'Empire le dauphin de France qui allait, sous le nom de Charles VI, se montrer incapable de gouverner son propre royaume.

WENCESLAS DE LUXEMBOURG, roi de Bohême, puis empereur ; part qu'il prend à la délivrance du duc de Brabant XIII, 24, 25, 27, 28, 34, 35 ; accompagne son père en France XVII, 572 ; lui succède IX, 212 ; sa sœur épouse Richard II, IX, 212, 249, 459 ; recherche pour son fils la main de l'héritière du royaume de Hongrie X, 372, 373 ; Simon de Burley songe à se retirer près de lui XII, 249 ; reçoit une ambassade française XIII, 190-192 ; le duc de Gueldre l'appelle son naturel seigneur 270 ; négociations auxquelles il prend part relativement au schisme XI, 251 ; XIV, 83, 85 ; XV, 125, 131 ; XVI, 68-70 ; favorise le passage des croisés vers la Turquie XV, 221 ; XVI, 230 ; assiste à l'assemblée de Reims XVI, 83-89, 116-118 ; Pierre d'Ailly se rend près de lui 119, 120 ; appuie les efforts du roi de France 122, 123 ; reçoit les ambassadeurs de Charles VI, 132, 133 ; est déposé XVI, 239.

Cf. I°, 373 ; IX, 538, 539 ; XVI, 279, 295, 313, 317, 325, 410, 441, 442, 500, 519.

Froissart lui donne par erreur le prénom de Charles. Né en 1359, il n'avait que treize ans lors de la délivrance du duc de Brabant. Il monta sur le trône impérial en 1378.

Déposé en 1400. Mort en 1419. Il était fils de l'empereur Charles de Luxembourg et d'Anne de Silésie. Il épousa successivement Jeanne et Sophie de Bavière.

Froissart ne rapporte le voyage de l'empereur à Paris que dans les *chroniques abrégées*. Aux détails que j'ai donnés à ce sujet (tome IX, p. 500) on peut joindre ceux qui suivent et que j'extrais d'une relation contemporaine :

L'empereur traversa le Brabant et le Hainaut. On lui fit un grand accueil à Cambray, où il trouva le sire de Coucy, les comtes de Saarbruck et de Braine et le sire de Rivière. L'empereur entra à Paris le 4 janvier 1377. Le roi se rendit au devant de lui avec les ducs de Berry, de Bourgogne et d'autres princes, et six prélats, c'est-à-savoir les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques de Laon, de Paris et de Beauvais. Au milieu d'un grand nombre de gens d'armes et d'écuyers d'honneur on remarquait deux mille bourgeois « tous d'une parure. » Wenceslas et Charles V se rencontrèrent à la Chapelle entre Saint-Denis et Paris. L'empereur ôta son aumusse et son chaperon, le roi son chaperon seulement; puis ils se baisèrent. L'empereur était accompagné du duc Wenceslas de Brabant. Après être resté quinze jours à Paris il retourna en Allemagne en passant par Reims.

ROBERT DE BAVIÈRE est élu et couronné empereur XVI, 239.

Cf. I[b], 126, X, 478, 556 ; XVI, 327, 410.

* SIGISMOND DE BRANDEBOURG X, 564.

Second fils de l'empereur Charles IV et d'Élisabeth.

Il fut élu empereur en 1410 et mourut en 1437. Il délivra Marie héritière du royaume de Hongrie que le ban de Croatie avait emmenée à Albe-Royale, l'épousa aussitôt après et se fit couronner roi de Hongrie le 20 juin 1386.

* ALBERT D'AUTRICHE XVI, 257.

Élu empereur en 1438 ; mort en 1439.

* ALLEMAND. Voyez l'ALLEMAND.

* ALOUETTE. Voyez l'ALOUETTE.

Alphel (*Aimon*). Voyez DELAVAL (RAYMOND).

ALPHONSE (ÉTIENNE), avocat au Parlement, ami de Maillart, est envoyé vers le dauphin VI, 83, 84.

Alsala, fille du roi de Tunis, aimée d'Agadinquor d'Oliferne XIV, 229.

Cf. I_a, 215, 516.

ALVAREZ (DIÉGO), *Arie, Arée* (*Dilg*), se retire en Castille XI, 285.

Il fut tué à la bataille d'Aljubarrota.

Frère de don Pedro Alvarez de Pereyra, prieur de l'Hôpital-Saint-Jean et maître de Calatrava.

Garcia Alvarez était en 1364 maître de Saint-Jacques.

* ALYBON (JEAN), peintre, XI, 455.

Alye, mauvaise lecture. Voyez AXEL.

Alyngrigg, Alyngrinche. Voyez DALYNGRIGG.

Ambière. Voyez AUBIÈRE.

Ambeterre. Voyez AUBETERRE.

Ambière. Voyez AUBIÈRE.

* AMBLAY (JEAN d') XVIII, 509.

AMBOISE (le sire d') au service de Charles de Blois en Bretagne, IV, 88 ; fait partie de l'armée réunie par le duc de Normandie 188.

Cf. XVIII, 145, 334, 391.

Engergier, fils de Pierre d'Amboise et de Jeanne de Chevreuse, épousa 1° Marie de Flandre ; 2° Isabelle de Thouars. Il se trouvait dans l'ost de Buironfosse sous les ordres du roi de Navarre. Il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et mourut en 1373.

AMBOISE (le sire d') en garnison à Nantes IX, 310, 312.

Il s'agit ici, croyons-nous, de Pierre II, seigneur d'Amboise, fils aîné d'Engergier d'Amboise et d'Isabeau de Thouars. Mort en 1426.

AMBOISE (sire d') dans la croisade d'Afrique XIV, 225.

Engergier d'Amboise, second fils d'Engergier d'Amboise et d'Isabeau de Thouars. Il épousa Marie de Craon et mourut en 1410.

AMBOISE (HUGUES D') se trouve au siége d'Ardres VIII, 405.

Hugues d'Amboise, fils de Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont, et de Jeanne de Beaumont, épousa Anne de Saint-Vérain et Marguerite de Joinville.

Charles VI lui fit don de mille francs d'or le 27 mai 1383 pour reconnaître les services qu'il avait rendus dans l'ost de Flandre.

Il avait sous ses ordres dix-sept écuyers dans l'ost de Bourbourg.

Mort en 1415 à Azincourt.

Ambrosin, marchand lombard établi à Paris V, 233.

AMIENS (ÉVÊQUE D'). Voyez CHERCHEMONT (JEAN DE) et GRANGE (JEAN DE LA).

Ammeries. Voyez AYMERIES.

Amorath-baquin. Voyez OTTOMANS (sultans des).

Ampne (*seigneur d'*). Voyez ÉNOS (*seigneur d'*).

Amorston, *Amoustin* (Jean). Voyez EMOSTON.

AMPOSTE (CHATELAIN D'), « homs moult vaillans, V, 373 ; » est tué à Crécy V, 73.

Amposte est un château situé près de Tolosa.

AMPOSTE (CHATELAIN D'), « vaillans homs d'armes durement V, 420 » ; fait prisonnier à la bataille de Poitiers 420, 441, 468, 469 ; XVIII, 353.

Cf. V, 527, 528 ; XVIII, 386, 391.

En 1366 don Juan Fernandez de Heredia était châtelain d'Amposte. Il devint plus tard grand-maître de l'ordre de Rhodes. Selon quelques historiens il avait assisté, en 1346, à la journée de Crécy et avait été l'un de ceux qui forcèrent Philippe de Valois à quitter le champ de bataille.

Je trouve dans un compte de date postérieure la mention de Jean Ferdiguen, châtelain d'Amposte et conseiller du duc d'Anjou.

Ce fut le châtelain d'Amposte Jean Ferdinand d'Heredia qui en 1347 traça les fortifications d'Avignon.

Amulers, mauvaise lecture par *Auvillers*. Voyez ce mot.

AMURATH Ier. Voyez OTTOMANS (sultans des).

* ANAND (DAVID D'), V, 491.

David d'Anand est cité dans les *Acta* de Rymer.

ANCENIS (seigneur d'), « grant baron de Bretagne IV, 189, » ne se rend pas à Nantes au mandement du comte de Montfort III, 327, 371 ; fait hommage à Charles de Blois 419 ; XVII, 119 ; sert Charles de Blois IV, 3 ; au siége d'Hennebont 30, 45 ; capitaine de Rennes 155, 189 ; recouvre la liberté 197 ; dans l'ost de Charles de Blois VII, 28, 37 ; tué à la bataille d'Auray 47, 48, 51, 56, 60 ; XVII, 410, 416.

Cf. VII, 491.

Le nom d'Ancenis se trouve fréquemment dans les chroniques de cette époque.

Jean et Geoffroi d'Ancenis furent de braves chevaliers.

Isabeau d'Ancenis, fille aînée de Regnaut d'Ancenis et d'Isabeau de Clisson, épousa en 1351 Bertrand du Guesclin, fils d'un cousin du connétable, qui en 1396 fit hommage d'un fief au seigneur de Maillé.

Le sire d'Ancenis était l'un des quatre barons de Bretagne qui portaient l'évêque de Nantes à son entrée solennelle.

ANCENIS (PIERRE D') se rend en Espagne avec Bertrand du Guesclin, XVII, 424.

ANCENIS (GUILLAUME D') se trouve au siége de Bécherel VIII, 239 ; — de Derval, 261 ; est convoqué pour l'expédition d'Angleterre XII, 5 ; ses rapports avec Froissart 218-229.

Cf. Ie, 313-317, 319.

Guillaume de Rochefort était fils de Thibaud de Rochefort et de Marie de Montmorency. Il porta le nom d'Ancenis à la suite de son mariage avec Jeanne d'Ancenis, fille et héritière de Geoffroi d'Ancenis. La mère de Jeanne d'Ancenis était Blanche d'Avaugour. Guillaume d'Ancenis n'eut lui-même de ce mariage qu'une fille nommée aussi Jeanne qui épousa en 1374 Jean de Rieux, qui fut plus tard maréchal de France.

En 1363 Guillaume d'Ancenis termina par une transaction un procès relatif à la seigneurie d'Ancenis, que soutenait Catherine d'Ancenis, sœur de Jeanne et femme de Renaud de Vivonne.

Quels étaient les liens de parenté des maisons d'Ancenis et de Maillé, auxquels Froissart fait allusion ? Il y en eut, paraît-il, d'assez nombreux. Je trouve notamment que deux filles d'Engergier d'Amboise épousèrent l'une Hardouin de Maillé, l'autre Jean d'Ancenis.

* ANCENIS (JEAN d') XVIII, 68.

Anchin. Voyez ANTIN.

Andax. Voyez HANDAY.

ANDEIRO, *Andère* (JOA-FERNANDEZ), comte d'Ourem, fait conclure la paix entre le Portugal et la Castille et exerce une influence à peu près souveraine XI, 258, 259, 271, 272, 278-285 ; accompagne le comte de Cambridge en Portugal IX, 385 ; porteur d'un message du roi de Portugal pour le chanoine de Robersart 474, 475, 477 ; est emprisonné 477, 485 ; et mis à mort XI, 259.

Cf. XI, 452-455.

Sur Andeiro voyez les mémoires de Sylva sur le règne de Jean Ier, pp. 1159, 1175, 1242, 1351.

* ANDRADA (FERRAND-PEREZ DE) XI, 456.

Il était chargé de la défense de la Corogne lors du débarquement du duc de Lancastre.

ANDRÉ (PIERRE), évêque de Clermont, puis de Cambray, se plaint des dévastations des Anglais VI, 233.

Cf. XVIII, 211, 212, 214, 225, 226, 306.

Évêque de Clermont de 1341 à 1347, de Cambray de 1347 à 1368.

* *André le Petit Archer* XV, 396.

ANDRES (ANDRÉ D') bourgeois de Calais, l'un des compagnons d'Eustache de Saint-Pierre V, 212.

ANDREZEL, *Andresel* (JEAN d'), l'un des otages du roi Jean, VI, 300, 321 ; fait la guerre en Poitou VII, 395.

Cf. XVIII, 426.

Peut-être fils de Nicolas d'Andrezel, l'un des commissaires chargés en 1350 par Philippe de Valois de la réforme des Eaux-et-Forêts.

Il se trouvait en 1340 dans l'ost de Hainaut avec dix-neuf écuyers sous ses ordres.

En 1359 capitaine de Brie.

Il fut en 1361 l'un des otages du roi Jean. On traita de sa liberté au mois de novembre 1362. On connaît à ce sujet une lettre écrite par le roi Jean à Villeneuve-lez-Avignon le 13 mars suivant où il exprime le regret qu'on n'ait pas plutôt fait cesser la captivité du sire de Coucy. Au mois de mai le sire d'Andrezel quitta Londres. Le 16 juin 1365 Édouard III fit connaître qu'il avait rempli tous ses engagements d'otage et lui rendit la liberté. Cette déclaration fut faite à la prière du duc d'Orléans.

En 1366 il était chambellan du roi de France.

Le 7 mars 1366 (v. st.) sa veuve Jeanne de Maligny, renonçant à sa succession active et passive, déposa sa ceinture. Le château de Tourne-en-Faye lui fut assigné comme douaire. Les autres domaines du sire d'Andrezel restèrent acquis au trésor, et en 1380 une partie de ces biens fut donnée à Philippe de Savoisis.

Andrezel est un village de l'arrondissement de Melun (Seine-et-Marne).

* ANDRIE (JACQUES D') XVIII, 488, 494.

ANDUZE. Voyez VOULTE.

ANÈS (JEAN), évêque de Lisbonne, l'un des conseillers du roi de Portugal XI, 399 ; assiste à l'entrevue du roi de Portugal et du duc de Lancastre 407.

Jean Anès monta sur le siége de Lisbonne en 1383. Mort le 3 mai 1402. Le siége de Lisbonne fut érigé en sa faveur en archevêché en 1394.

Angain (*Thomas d'*), dans l'ost du comte de Buckingham X, 248.

S'il s'agit ici, comme cela paraît hors de doute, de

Thomas d'Engaine, Froissart a commis une erreur. Thomas d'Engaine était mort depuis plusieurs années, ne laissant point d'enfants de sa femme Catherine, fille du comte de Devonshire.

* Angennes (Renaud d') XII, 370.

Angle (Guichard d'), comte d'Huntingdon, chevalier de Poitou, VIII, 137 ; cité parmi les preux français II, 6 ; a pour femme la dame de Plumartin, dite aussi la dame de Castel-Achard VIII, 235 ; défend Blaye contre les Anglais IV, 304, 307 ; XVII, 173 ; chevauche avec le sénéchal de Beaucaire 343 ; conduit Gautier de Mauny à Paris V, 106 ; est capitaine de Niort 112 ; XVII, 225 ; prend part au combat de Taillebourg V, 282, 283 ; XVII, 278 ; — à la prise de Saint-Jean-d'Angély V, 287 ; XVII, 277 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 407, 410, 428-430, 443, 445, 453 ; XVII, 352 ; entre au service du prince de Galles VI, 367 ; créé maréchal d'Aquitaine 369 ; VII, 123 ; se trouve à Angoulême VI, 394, 395 ; assiste aux conférences de Bayonne VII, 112 ; se rend en Espagne avec le Prince Noir 154, 156, 173, 201, 210, 211, 221, 223, 236 ; XVII, 441 ; est envoyé à Rome VII, 296 ; XVII, 465 ; revient à Angoulême VII, 313, 314 ; XVII, 470 ; en garnison à Montauban VII, 336, 342 ; XVII, 470, 471 ; — à Poitiers VII, 350, 351 ; XVII, 473, 474 ; guerroie en Berry VII, 353 ; s'empare de la Roche-sur-Yon 382, 383 ; fait partie de la chevauchée du comte de Pembroke en Anjou 435, 437 ; défait les Français après la mort de Chandos 444, 448, 449, 451, 457 ; XVII, 491, 492 ; fait lever le siége de Belleperche VII, 471 ; assiége Limoges VIII, 29-31, 41 ; reçoit les adieux du Prince Noir 60 ; se trouve à la prise de Montpaon 69-71, 74, 75 ; XVII, 506 ; — de Montcontour VIII, 86-89 ; continue la guerre 104 ; engage le duc de Lancastre à épouser Constance de Castille 104, 106 ; est envoyé en Angleterre 110, 115, 118 ; est créé chevalier de la Jarretière 121 ; s'embarque avec le comte de Pem-

broke et est fait prisonnier au combat de la Rochelle 119-124, 128-131, 133, 134, 137, 138, 140, 142, 144; XVII, 515-517; ses domaines ne sont point ravagés par les Français VIII, 235-238; recouvre la liberté 305-306; XVII, 561, 562; gouverneur de Richard d'Angleterre VIII, 379; est envoyé aux conférences de Montreuil 383, 385, 386; conduit le duc de Bretagne des frontières de Flandre à Calais 386, 388; retourne en Angleterre 390, 391; est créé comte d'Huntingdon 392; XVII, 566; sa mort IX, 240, 241; son éloge XII, 134.

Cf. I[a], 175, 104, 283, 284; I[b], 66; IV, 503; V, 534, 537; VI, 505; VII, 537, 538, 540; VIII, 453, 473; IX, 516, 544, 582; XVIII, 391, 446, 448, 455-461, 467, 475, 545.

L'origine de la maison d'Angle était illustre.

Guillaume de Lusignan épousa vers le milieu du XII[e] siècle Denise d'Angle, héritière de la seigneurie de ce nom (canton de Saint-Savin, Vienne). On y voyait un château et une abbaye qui relevaient de l'évêque de Poitiers, et il prit ce nom qu'il transmit à ses descendants.

De Guillaume de Lusignan était issu Guichard d'Angle qui nous occupe. Son père portait le même prénom que lui. Sa mère Marguerite Maubert était sœur de Maingot Maubert, seigneur du Bois-Maubert près de la Rochelle. Il est parfois désigné sous le titre de seigneur de Plumartin.

En 1346, il se trouvait au nombre des chevaliers qui figuraient dans la montre du sire de Parthenay.

Guichart d'Angle était chevalier du roi et son sénéchal en Saintonge comme nous le voyons par des quittances du 2 décembre 1350 et du 30 janvier 1353.

En 1359, il a le titre de chevalier banneret, et sa compagnie se compose d'un chevalier-bachelier, de dix-huit écuyers, de quatre archers armés et de huit archers non armés.

Vers la même époque il est capitaine de la Rochelle.

En 1360, il est commis par le dauphin, régent du

royaume, avec Jean Le Maingre (le maréchal Bouciquaut) et quatre autres chevaliers, pour le maintien des trèves conclues avec Édouard III.

Le 26 octobre 1360, le roi Jean, le déliant de ses serments, lui ordonna, en vertu du traité de Brétigny, de remettre la Rochelle et de faire hommage au roi d'Angleterre. Guichard d'Angle entra alors au service d'Édouard III, et son second serment fut aussi fidèlement gardé que le premier.

En 1377, par lettres du 26 avril, le roi d'Angleterre, commet Guichard d'Angle, banneret, avec les évêques de Saint-David et d'Hereford, pour traiter de la paix avec le roi de France.

On conserve au Record-office les comptes de la mission de Guichard d'Angle en Flandre en 1378.

A ces données Dugdale ajoute ce qui suit :

Guillaume d'Angle fut l'un des chevaliers de la Jarretière. Il assista à la prise de Limoges, contribua beaucoup à l'expédition du duc de Lancastre en Castille et fut fait prisonnier au combat de la Rochelle, où son navire avec le trésor qu'il portait, fut englouti par les flots. En 1375 il reçut une pension de vingt-six shillings par jour. En 1377 il fut chargé de négocier la paix avec la France. Le 16 juillet de la même année Richard II, dont il avait été le gouverneur, le créa comte d'Huntingdon, et sa pension fut élevée à mille marcs par an. Par son testament du 25 mars 1380 il déclara qu'il voulait, s'il mourait en France, que ses restes fussent ensevelis devant l'autel de Notre-Dame dans l'église de Sainte-Croix d'Angle, mais que si son décès avait lieu en Angleterre, on se contentât d'y porter son cœur. En effet il mourut en Angleterre, probablement à Maidenhead, le 4 avril 1380, et son corps fut inhumé à Reading sans aucune solennité comme il l'avait lui-même ordonné.

ANGLE (LA DAME DE PLUMARTIN, FEMME DE GUICHARD D') obtient du duc de Berry une sauvegarde pour son domaine VIII, 235-238.

D'après les historiens du Poitou, Guichard d'Angle épousa Jeanne Payen de Montpipeau, dont il eut une fille mariée à Jean Ysoré, qui recueillit la seigneurie de Plumartin.

D'après d'autres documents la femme de Guichard d'Angle se nommait Constance.

Guichard d'Angle eut aussi un fils qui mourut pendant la vie de son père.

A la mort de Guichard d'Angle ses biens passèrent à Guillaume d'Angle.

Cf. le mot : Ysoré.

ANGLE (JEAN D') chevauche sous les ordres du captal de Buch VIII, 157; est chargé de renforcer la garnison de Poitiers 161; XVII, 522; se rend à Thouars VIII, 164; y est assiégé 201; XVII, 527.

Cf. VIII, 440.

Rien n'indique le degré de parenté de Guichard et de Jean d'Angle.

ANGLETERRE (rois, reines et princes d') :

ÉDOUARD LE CONFESSEUR (SAINT). Les Lancastre sont issus de lui XVI, 166; sa couronne sert au sacre de Henri IV 207.

Cf. II, 509; XVI, 248, 359; XVIII, 19.

GUILLAUME LE CONQUÉRANT se rend maître de l'Angleterre XI, 80.

Cf. IV, 484, 489; XVI, 385; XVIII, 284, 410.

* MATHILDE DE FLANDRE, femme de Guillaume le Conquérant IV, 489.

RICHARD CŒUR DE LION figure dans un mystère représenté à Paris XIV, 9.

Cf. I^a, 349; IV, 452; XVI, 470, 471.

* HENRI III, II, 499; XVI, 322, 357.

ÉDOUARD Ier, ses victoires sur les Écossais II, 15; XVII, 3.

Cf. II, 498; III, 518; IV, 441, 462; XIV, 438; XVI, 322, 361.

* ÉLÉONORE DE CASTILLE, femme d'Édouard Ier IV, 462.

* MARGUERITE DE FRANCE, femme d'Édouard Ier II, 498.
FILS D'ÉDOUARD Ier :
ÉDOUARD II qui suit.
THOMAS. Voyez NORFOLK.
EDMOND. Voyez KENT.
ÉDOUARD II, sa faiblesse II, 14-18, 254 ; XVII, 4, 5 ; épouse Isabelle de France 18-20 ; XVII, 3 ; influence exercée sur lui par Hugues le Despencer 22, 23; XVI, 152, 158; XVII, 5, 6; fait mettre à mort le comte de Lancastre II, 24, 25 ; XVII, 6 ; la reine se sépare de lui et le combat II, 26-66 ; XVII, 6-9 ; renversé du trône II, 66-75 ; XVII, 9 ; est assiégé à Bristol II, 75-80 ; XVII, 9, 10 ; tombe au pouvoir de la reine II, 80-83 ; XVII, 11 ; sa mort au château de Berkley II[1], 84-87, 97, 284; XVI, 159 ; sa fille avait épousé le comte de Gueldre XIII, 11.
Cf. Ia, 144-150 ; Ib, 29, 64, 84 ; Ic, 219, 220, 434 ; II, 498-503, 505-520 ; III, 519, 521 ; IV, 471 ; VIII, 453 ; XV, 361, 399 ; XVI, 327, 328, 360, 361, 385 ; XVIII, 7, 9, 10, 12, 14-16.

Sur le trésor d'Édouard II retrouvé dans le pays de Galles, voyez le recueil de Rymer, t. III, p. 3, p. 147.

L'acte d'accusation dirigé contre Mortimer en 1330 lui reprochait d'avoir méconnu l'ordonnance des pairs d'Angleterre qui voulaient qu'Édouard II fût gardé à Kenilworth « à ses èses pur estre servi comme afferoit un tiel seigneur » et de l'avoir envoyé à Berkley où il le fit mourir « traytourousement et félonnessement. »

Il existe des mandats délivrés au profit de Thomas de Berkeley et de Jean Mautravers afin de payer les dépenses d'Édouard *nuper regis Angliæ*, datés du 24 avril et du 5 juillet 1327.

Le mandat du 5 juillet mentionne un payement de deux cents livres.

Au mois d'août 1327, Guillaume d'Aylesmere fit une tentative pour délivrer Édouard II.

Rien n'est plus navrant que le témoignage consigné dans le compte de Hugues de Glanville que j'ai cité tome Ier, p. 149, sur les tristes funérailles qui lui furent faites.

Néanmoins les moines de Saint-Pierre de Glocester alléguèrent les grandes dépenses qu'ils s'étaient imposées. C'est ce que nous apprend le préambule d'une charte royale :

« Attendentes sumptuum et expensarum magnitudinem quos dilecti nobis in Christo abbas et conventus B. Petri Gloucester circa exequias celebris memoriæ domini Edowardi genitoris nostri, cujus corpus in ecclesia sua prædicta humatum extitit, diversis modis supportaverunt, etc. »

Le 6 octobre 1327, l'abbé de Crokesden reconnaît avoir reçu quelques sous de revenu, pour lesquels il fera célébrer chaque année le jour de Saint-Mathieu (21 septembre) l'anniversaire d'Édouard II, *celebris memoriæ*.

Le 12 mai 1328, Édouard II demande au pape d'autoriser une fondation à Glocester en faveur de trois moines qui célèbreront chaque jour un service pour le repos de l'âme de son père.

Voir aux notices biographiques sur Jean Mautravers et Thomas de Gournay les poursuites exercées plus tard par Édouard III contre les meurtriers de son père.

Isabelle de France, femme d'Édouard II, son mariage II, 16, 18, 26 ; VI, 274 ; XVII, 3 ; est délaissée par le roi II, 23-25 ; XVII, 6 ; se retire en France II, 26-43 ; XVII, 6, 7 ; en Hainaut II, 43-61 ; XVII, 7 ; rentre en Angleterre II, 61-71 ; XVI, 158, 159 ; XVII, 8, 9 ; ses succès II, 72-83, 86 ; XVII, 9-14 ; remercie les chevaliers de Hainaut II, 92, 93, 95 ; XVII, 15 ; gouverne le royaume II, 97, 106, 107, 111, 190, 193-197 ; XVII, 16 ; ses droits à la couronne de France 214 ; fait mourir le comte de Kent 242 ; XVII, 36 ; est enfermée dans un château II, 247, 248 ; XVII, 36 ; avait reçu en dot le comté de Ponthieu III, 322 ; VI, 274 ; sa mort VI, 366 ; XVII, 400 ; avait donné sa fille au roi d'Écosse II, 286.

Cf. I[a], 91, 92, 144, 145, 148 ; I[b], 29, 42, 65, 83 ; I[c], 195, 206, 264, 297, 336, 354, 358, 434, 435 ; II, 498-501, 504, 506, 509 ; III, 477 ; VI, 504 ; XVIII, 7, 9, 11, 12, 14-16, 257, 269, 271, 272.

Isabelle, fille de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, épousa en 1308 Édouard II. Morte à Rysing selon les uns le 31 novembre 1357, selon d'autres au mois d'août 1358. Ensevelie au monastère des Cordeliers de Londres.

Isabelle avait reçu en dot le comté de Ponthieu. Le titre de comtesse de Ponthieu lui fut attribué le 24 septembre 1334.

Il est difficile de concilier le récit de Froissart et d'autres historiens sur la fuite d'Isabelle avec les chartes où l'on voit qu'au mois de mars 1325, elle se rendit en France pour traiter de la paix (Rymer, II, 2, 132.).

Le 15 décembre 1326, Édouard II ordonna de rembourser à des marchands de Florence les sommes payées à la reine et à son fils pendant leur séjour en France où ils avaient résidé *ad custus nostros*.

Parmi les serviteurs de la reine Isabelle pendant son exil, il en était un du nom de Cromwell. A son retour elle lui donna la garde de la Tour de Londres. Songeait-elle à y faire enfermer Édouard II ? Quoi qu'il en soit, quatre siècles devaient s'écouler avant que le nom de Cromwell s'associât au régicide.

Il faut lire dans Knyghton (col. 2767) la lettre que la reine Isabelle adressa de Paris à l'archevêque de Canterbury. Arrivée en Angleterre, elle fit exposer à Wallington par l'évêque d'Hereford qu'elle avait eu de justes motifs de vivre séparée de son mari, et elle fit décider par les nobles réunis à Stanford que tel était son devoir. Lorsque Hugues le Despencer eut péri, elle allégua le courroux du roi prisonnier pour ne pas le rejoindre dans la captivité qu'elle lui avait préparée. Nec cessavit, porte le mémoire de l'évêque d'Hereford, causa timoris per mortem Hugonis le Dispenser quem rex immoderato et inordinato amore dilexit, et propter hoc fuit ejus sævitia accensa ad vindicandum ipsius mortem.

Le premier soin d'Isabelle fut de s'attribuer la garde de la ville et du château de Bristol, comme un trophée de sa triste victoire. En 1332 elle l'échangea contre celle du riant manoir d'Eltham.

Dès le 20 novembre 1326, la reine avait envoyé à Monmouth l'évêque d'Hereford qui y réclama du monarque prisonnier le sceau royal, emblème de la suprême puissance.

Dans une charte du 14 octobre 1330, émanée de la reine Isabelle, se rencontre cette phrase : « avant que le roy « nostre fils prist le gouvernail son roialme » et cette autre : « nostre très-chier seigneur et mari à qui Dieu « face merci. » (Record-Office).

Édouard III donna à sa mère en 1340 les terres qui avaient appartenu en Guyenne au vicomte de Castillon.

Isabelle de France assista en 1344 aux fêtes de Windsor. La même année Édouard III disposa en faveur de sa mère du manoir de Chilesmore. Il lui fit d'autres dons l'année suivante.

En 1348, deux ans après la bataille de Crécy, Isabelle fut chargée d'aller à Calais négocier la paix avec la reine de France ; mais il paraît que ce projet resta sans suite. Après la bataille de Poitiers elle donna l'hospitalité au roi Jean au château d'Hertford et semble avoir montré une grande joie en apprenant le terme de sa captivité.

Tout ceci démontre que la vie de la reine Isabelle ne s'acheva point dans la triste obscurité que rapportent les historiens.

On peut voir dans le registre des *Inquisitiones post mortem* qu'Isabelle possédait plusieurs manoirs, entr'autres celui de Rysing dans le Norfolk et celui de Malberthorp *cum wrecco maris*.

M. Bond a inséré dans le tome XXXV de l'*Archaiologia Britannica* un travail fort intéressant sur la mort d'Isabelle. Il fixe sa fin au 22 août 1358 sans expliquer pourquoi elle ne reçut la sépulture qu'au mois de novembre au monastère

de Newgate où avait été inhumé vingt-huit ans auparavant à peu près à pareille date son amant Mortimer.

ANGLETERRE (Princes et princesses d'), fils et filles d'Édouard II:

ÉDOUARD. Voyez ci-après ÉDOUARD III.

JEAN. Voyez ELTHAM.

JEANNE. Voyez ÉCOSSE.

ÉLÉONORE. Voyez GUELDRE.

ÉDOUARD III, « le bon roy Édouard » XIII, 11 ; son éloge II, 2, 6, 10, 14 ; XVII, 2, 3 ; issu de la maison de France II, 20, 21 ; fuit en France avec sa mère 26-42 ; XVII, 6 ; se retire dans le Hainaut II, 43-64; XVII, 7; affection qu'il éprouve pour Philippe de Hainaut 65 ; rentre en Angleterre 66-83 ; XVI, 158, 159; XVII, 8, 9 ; est couronné roi II, 95-101 ; XVI, 159 ; XVII, 14, 15 ; dons qu'il fait à Jean de Beaumont 101-104 ; XVII, 15 ; fait la guerre aux Écossais II, 104-187 ; XVII, 15-25 ; épouse Philippe de Hainaut II, 187-197 ; XVII, 26-29; donne sa sœur en mariage à David Bruce II, 209-211 ; XVII, 31 ; fait hommage à Philippe de Valois II, 226-239 ; XVII, 36, 37 ; fait mettre à mort le comte de Kent II, 239-243 ; XVII, 35 ; — Robert de Mortimer II, 243-248 ; XVII, 36 ; réclame l'hommage du roi d'Écosse II, 248-261 ; fait la guerre aux Écossais 261-297, 312-320 ; XVII, 39, 40 ; ses prétentions à la couronne de France II, 320-328 ; XVII, 41 ; envoie à ce sujet une ambassade en Hainaut II, 347-357 ; XVII, 41-43 ; négocie avec l'empereur d'Allemagne II, 357-360 ; XVII, 44-46 ; interrompt les relations avec la Flandre II, 361-363 ; XVII, 46 ; suite des négociations de ses ambassadeurs en Hainaut II, 365-377 ; XVII, 46-49 ; — en Brabant et en Flandre II, 377-383 ; XVII, 51, 52 ; ses alliances en Allemagne II, 383-386 ; XVII, 48, 49 ; retour de ses ambassadeurs à Londres II, 386-393 ; XVII, 52 ; fait la guerre aux Français en Guyenne II, 393-409 ; ses armements 417-420 ; fait défier Philippe de Valois 425-427 ; XVII, 63, 64 ; envoie des hommes

d'armes à Cadzand II, 429-437 ; XVII, 52-54 ; reçoit une ambassade flamande II, 437-443 ; XVII, 58 ; débarque à Anvers II, 443, 445 ; XVII, 58-60 ; traite avec la Flandre II, 445-448 ; confère avec ses alliés 448-463 ; XVII, 60 ; créé vicaire de l'empire II, 463-469, 471-480 ; XIII, 11 ; XVII, 61-63 ; réunit son armée à Vilvorde II, 481-486 ; XVII, 61-65 ; assiége Cambray III, 1-18 ; XVII, 65-68 ; entre en France et s'avance jusqu'à Buironfosse III, 18-62 ; XVII, 68-74 ; prend le titre de roi de France III, 62-71 ; XVII, 76-77 ; rentre en Angleterre III, 71-73 ; XVII, 78 ; sa victoire à l'Écluse III, 193-206 ; XVII, 94-96 ; se rend à Gand III, 207-214 ; XVII, 96 ; tient un parlement à Vilvorde III, 214-217 ; assiége Tournay III, 220-231, 245-296 ; XVII, 96-103 ; conclut la trève d'Esplechin III, 305-316 ; XVII, 103, 104 ; retourne en Angleterre III, 316-320 ; XVII, 104 ; le comte de Montfort réclame son appui III, 370-381 ; XVII, 111, 112 ; combat les Écossais III, 424-430 ; XVII, 120, 124 ; conclut une trève avec eux III, 430-431 ; combat de nouveau les Écossais 448-453 ; au château de Salisbury 453-462 ; XVII, 124-126 ; poursuit les Écossais III, 462-464 ; XVII, 126-127 ; conclut avec eux une nouvelle trève III, 464-466 ; son amour pour la comtesse de Salisbury 467, 468 ; rentre à Londres 468, 469 ; Amauri de Clisson est envoyé vers lui IV, 6, 8, 10 ; il charge Gauthier de Mauny de se rendre en Bretagne 7, 9, 11, 12 ; tient une grande fête à Londres 122-126 ; XVII, 140, 154 ; ses armements IV, 126-129 ; conclut une trève avec les Écossais 129-137 ; envoie Robert d'Artois en Bretagne 137 ; XVII, 141 ; se rend lui-même en Bretagne IV, 162-191 ; XVII, 143-149 ; conclut une trève IV, 192-197 ; XVII, 149, 150 ; rentre en Angleterre IV, 197, 198 ; XVII, 150 ; fonde l'ordre de la Jarretière IV, 203-206 ; XIV, 266 ; XVII, 151, 152 ; recommence la guerre IV, 206-213 ; XVII, 152-154 ; débarque à La Hogue et s'avance

jusqu'à Poissy IV, 375-426 ; XVII, 187-196 ; se dirige vers la Somme IV, 426-434 ; V, 1-9 ; XVII, 196-198 ; passe la Somme IV, 9-21 ; XVII, 198-201 ; sa victoire à Crécy V, 21-79 ; XVII, 202-215 ; assiége Calais V, 81-88, 145-149 ; XVII, 215, 216, 218, 219, 236, 237 ; traite avec le comte de Flandre V, 149-158 ; XVII, 217, 241 ; est défié par Philippe de Valois V, 189-194 ; XVII, 250, 251 ; s'empare de Calais V, 198-222 ; XVII, 253-260 ; retourne en Angleterre V, 222-224 ; XVII, 261 : combat devant Calais V, 235-251 ; XVII, 264-270 ; sa victoire sur la flotte espagnole à Winchelsea V, 257-271 ; XVII, 271-274 ; s'allie au roi de Navarre, V, 314, 315 ; XVII, 298, 299 ; son expédition en Artois V, 314-331 ; XVII, 302, 303, 305-307, 309-315 ; — en Écosse V, 332-339 ; XVII, 316-321 ; Philippe de Navarre réclame son appui V, 363-365 ; XVII, 334 ; son expédition en Champagne VI, 216-259 ; XVI, 192 ; XVII, 383-387 ; devant Paris VI, 259-271 ; XVII, 387, 388 ; fait la paix à Brétigny VI, 271-292 ; XV, 112 ; XVII, 389-392 ; rentre en Angleterre VI, 292-294 ; XVII, 393 ; confirme le traité de Brétigny VI, 298-309 ; XVII, 393 ; défend aux capitaines anglais de continuer la guerre VI, 310-314 ; XVII, 395 ; adoucit la captivité des princes français prisonniers VI, 376-378 ; fait la guerre aux Irlandais, XV, 134 ; ses adieux au prince de Galles XVI, 142, 143 ; visite que lui fait le roi Jean VI, 275, 387-393 ; XVII, 404 ; apprend avec joie la victoire d'Auray VII, 65-68 ; XVII, 418 ; est défié par Charles V, VII, 304-308 ; XVII, 467, 468 ; ses armements VII, 314-319 ; XVII, 468, 469 ; s'allie au roi de Navarre VII, 415, 418 ; envoie en France le duc de Lancastre VII, 480-482 ; XVII, 481 ; supprime les impôts en Guyenne VIII, 59, 60 ; ses armements 91, 92, 143, 144 ; XVII, 528 ; ses vains efforts pour secourir les assiégés de Thouars VIII, 205-209 ; XVII, 528-531 ; reconnaît son petit-fils Richard comme

son héritier VIII, 384, 385 ; XVI, 199 ; XVII, 528, 561 ; sa mort VIII, 388-391 ; XVII, 565 ; honneurs rendus par Charles V à sa mémoire VIII, 397, 398 ; regrets qu'il laisse après lui XVI, 21, 26, 78, 100, 157 ; ses relations avec Froissart XV, 140, 157 ; XVI, 234, 235.

Cf. I^a, 72, 74, 75, 77-85, 90-93, 98, 111, 116, 117, 130, 131, 144, 151, 152, 155, 159, 170, 174, 177, 196, 198, 207, 209, 211, 237, 245, 274, 283, 302, 325, 345, 360, 375, 385, 418, 419, 429, 433, 442, 443, 461, 489, 490, 494, 506, 507, 512, 513, 520, 541-553 ; I^b, 5, 7, 9, 11, 20, 23, 25, 27, 29, 30, 36, 39, 43, 58, 64, 66, 70; 72, 73, 80, 84, 86, 119, 120, 138, 139, 149, 152-154, 163, 165, ; I^c, 192, 194, 195, 207, 209, 211, 214, 265, 282, 284, 351, 434, 435, 457 ; II, 502-507, 510-514, 516, 518-521, 523-527, 529, 531-533, 539-547, 549-552 ; III, 471-482, 484-492, 494-496, 498, 499, 501-503, 505-511, 513-526 ; IV, 435, 436, 439-459, 461, 463, 464, 467, 469, 471-476, 479, 483-488, 490-497, 505, 506 ; V, 471-473, 476, 480, 483, 484, 493, 495, 500, 501, 506, 507, 509-514, 516, 518, 519, 523, 524, 527, 528, 545 ; VI, 452, 453, 458, 485, 489-493, 496-502, 504, 506-508, 510, 511 ; VII, 493, 494, 496, 513, 517-521, 528, 529, 535-539, 543, 546, 547 ; VIII, 423, 427, 428, 430-438, 444, 445, 447, 448, 453, 458, 462, 463, 465, 467-470, 473, 474, 482-491, 494 ; IX, 495, 496, 499, 504, 505, 582 ; X, 454, 541 ; XII, 378, 380, 387 ; XIII, 323 ; XIV, 406, 444, 445 ; XV, 384, 387, 461 ; XVI, 241, 426, 298, 319, 330, 353, 359, 378, 379, 384, 385, 407, 474 ; XVIII, 8-21, 26, 27, 30-39, 42, 44, 46-61, 64, 66, 67, 69, 72, 84-94, 107, 110, 118, 122, 128, 129, 137, 151, 153, 157, 158, 161, 163, 165, 167, 170, 172, 173, 178-181, 184, 188, 190, 197-199, 202, 211-213, 219, 225, 229, 231, 232, 235, 243, 246, 251, 256-276, 280, 282-292, 295, 301, 302, 317-331, 334, 336, 339, 343, 446, 347, 354, 356-362,

365, 370, 373, 378-381, 385, 388, 390, 392, 395, 397-401, 407, 409-434, 439-442, 447, 448, 450-469, 480-489, 492-498, 501, 502, 504, 515, 531, 543, 546, 582.

Un grand nombre de notes, dans chaque volume, sont consacrées à Édouard III. Nous croyons toutefois devoir ajouter ici quelques mentions de faits plus ou moins intéressants, qui n'ont pas trouvé leur place ailleurs.

Édouard III était né le 13 novembre 1312 ; il mourut le 21 juin 1377. Il avait épousé le 24 janvier 1329 Philippe de Hainaut.

Walsingham rapporte qu'au moment de la naissance d'Édouard III, Louis de France (depuis Louis X), frère de la reine, se trouvait en Angleterre, et qu'on songea à donner son nom au jeune prince qui venait de voir le jour ; mais les Anglais s'y opposèrent, et il fut appelé Édouard à l'exemple de son père et de son ayeul.

On conserve à Paris aux Archives Nationales (J. 655, 38), une lettre d'Édouard II au roi de France, portant qu'il attend de lui qu'à raison du projet de mariage « entre Ed-« ward nostre chier fils et nostre cousine de Valois » le roi lui rendra ses droits sur le duché de Guienne (10 mars 1323).

Le 12 septembre 1325, Édouard alors comte de Chester quitta Douvres pour aller faire acte d'hommage du duché d'Aquitaine et des comtés de Ponthieu et de Montreuil au roi de France (Rymer, II, 2, 143).

Cet hommage était conçu en ces termes :

« Jeo devenk vostre homme de la duché de Guyenne od « les appartenances come duk de Guyenne et pier de « Ffrance selonc les formes faits entre vos auncestres et « les nos et sicome nos auncestres l'ount fait à les vos. »

Per ista verba fecit dominus meus rex Angliæ homagium regi Ffranciæ Karolo ultimo postquam dominus rex Angliæ transmisit in filium suum ducatum et alias terras quas habuit in regno Franciæ.

Les légistes français affirmèrent depuis qu'à cette époque

il fut entendu qu'Isabelle ne pourrait transmettre à son fils aucun droit à la succession du trône de France :

Et ne nobile regnum Ffranciæ de cetero sub fragili feminea cautione labatur, ordinatum est ut futuris temporibus, exclusa femina, ad successionem regni proximus masculus admittatur (Document cité par Bréquigny).

Le 2 octobre 1325, Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, reconnaît devoir à Charles le Bel la somme de soixante mille livres parisis.

Le 27 septembre 1326, l'ordre est donné en Angleterre d'arrêter les ennemis descendus dans le Suffolk. Ces ennemis étaient la femme et le fils du roi.

Le 26 octobre 1326, le duc d'Aquitaine est proclamé gardien du royaume.

Le 26 novembre 1326, Édouard II remet l'autorité à son fils.

Le 24 janvier 1326 (v. st.), la paix du roi Édouard III est proclamée à Londres (Voyez tome XVIII, p. 18).

Dès son avénement, Édouard III fit ajouter deux fleurs de lis au sceau royal.

Le 28 mars 1327 (v.st.), Édouard III annonce son intention : « de recoverir nos drois en nos héritages en totes « les bones manères que nous sauerons et purrons. » Le 16 mai 1328 il charge les évêques de Winchester et de Chester de réclamer l'héritage du royaume de France.

Il est certain qu'on s'occupa des droits d'Édouard III à la cour de France dans le parlement qui se réunit à Eltham dans les premiers jours de mars 1329 (v. st.)

Le 22 avril 1329, Édouard III ordonne de rechercher tous les titres relatifs à ses contestations avec Philippe de Valois.

Le 20 mai 1329, une proclamation annonçait le départ du roi pour la France : il ne s'embarqua toutefois que le 26 mai à Douvres sur un navire de Winchelsea et revint en Angleterre le 8 juin.

L'hommage d'Amiens porte la date du 6 juin 1329. Non seulement les termes en étaient assez obscurs ; mais les deux princes crurent devoir y joindre des réserves et des protestations réciproques. Celles de Philippe de Valois furent présentées par Miles de Noyers; celles d'Édouard III par l'évêque de Lincoln.

L'un des premiers actes du prince qui devait donner plus tard tant d'éclat aux joutes et aux tournois, fut de les défendre dans son royaume.

Au mois de juillet 1330, on fait des préparatifs en Angleterre pour repousser les flottes françaises.

Le Ier septembre 1330, Philippe de Valois somme Édouard III de lui faire hommage.

Le 9 mars 1330 (v. st.), une convention est conclue entre la France et l'Angleterre. Quelques jours après, le 30 mars 1331, un projet relatif à la forme de l'hommage est approuvé par le roi d'Angleterre ; mais le roi de France reconnaît que malgré cet acte et la forme qu'on lui a donnée, Édouard III ne sera pas plus engagé qu'il ne l'était déjà. Philippe de Valois s'engage en même temps à restituer la ville de Saintes au roi d'Angleterre.

Le 13 avril 1331 fut conclue à Saint-Christophe-en-Halate entre Édouard III et Philippe de Valois une convention à la suite de laquelle celui-ci retira la sommation de confisquer les fiefs du roi d'Angleterre situés au-delà de la mer.

Édouard III réclamait du roi de France certaines sommes à raison de la succession de leur ancêtre commun saint Louis. Il en donna quittance en 1331. (*Acquitantia regis facta Philippo regi Franciæ de omnibus debitis S. Ludovici nuper regis Franciæ*).

Un instant Édouard III semble s'endormir au milieu des plaisirs. Les prés de Sheen, les ombrages de Berkampstead en offrent le théâtre, en attendant que Windsor domine de ses tours crénelées les méandres de la Tamise.

Il faut au roi « des cotes, des mantels de brun escarlat, « arbusché d'or, les fuyles hachés de soie, parfilé d'or par- « tut, des oyseux sur les branches et peytrine, de costé « deux anges de toile de brouderye, les liserés de perles « avec arblais d'orfèvrerie d'argent à un reulon de perles. »

C'est au milieu de ces fêtes que se produisent des allusions satyriques à la faiblesse du monarque qui laisse tomber de son front l'une de ses couronnes, allusions qui ont dicté le poëme du *Vœu du Héron*. Peu à peu, ces rumeurs grossissent, propagées par des seigneurs ambitieux, surtout par les barons de Gascogne, et Édouard III, qui, dès 1328, a voulu revendiquer la couronne de France et qui, même après l'hommage d'Amiens, n'y a pas renoncé, se résout à prendre sur cette grave question l'avis du parlement convoqué à Westminster le 30 septembre 1331. L'évêque de Winchester y exposa que trois voies étaient ouvertes : qu'on pouvait, ou recourir, comme Philippe de Valois y consentait, à l'arbitrage de six, sept ou huit pairs que choisirait le roi d'Angleterre, ou négocier le mariage du fils du roi, né depuis quelques mois, avec une fille de Philippe de Valois, ou bien faire la guerre. Après une discussion secrète où transpira l'espoir d'obtenir la cession de l'Agenois, on décida qu'il valait mieux continuer les négociations.

Lorsque le Parlement s'assembla de nouveau au mois de mars 1332, d'autres préoccupations s'étaient emparées de l'esprit de la noblesse. On ne parlait plus que d'une croisade qui devait être la plus vaste, la plus redoutable que l'on eût vue depuis Godefroid de Bouillon. Marino Sanuto en traçait la route dans les *Secreta fidelium crucis* qu'il avait adressés à Philippe de Valois. Frère Roger de Stavegni composait un livre : *Du conquest de la Terre-Sainte*, pour l'offrir à Édouard III, et ce prince, à qui Mandeville dédia le récit de ses voyages, embrassait avec l'ardeur d'un esprit aventureux le rêve périlleux des expéditions loin-

taines. L'évêque de Winchester fit donc connaître cette fois au Parlement le grand désir du roi de prendre une part active à la croisade et son dessein de s'éloigner de ses États au mois de mars 1334. Les ambassadeurs anglais, qui revenaient de France, affirmaient que Philippe de Valois avait déclaré « que s'il plaisoit au roy d'Engle- « terre de venir od luy personalment, il feroit plus de « grâce à luy qu'à nul autre. » Le Parlement ne s'opposa pas aux intentions du roi, quoiqu'il jugeât le terme de deux années trop rapproché. Cependant, quelques mois plus tard, il exprima l'avis qu'il fallait renoncer à toute guerre d'outre-mer aussi longtemps que l'on aurait à craindre en Angleterre les invasions des Écossais.

Le 28 juillet 1333, Édouard III fonda dans un monastère près de Berwick un service perpétuel en l'honneur de Sainte Marguerite en souvenir de la victoire qu'il avait remportée sur les Écossais à Halidon-Hill la veille de la fête de Sainte Marguerite.

Une proclamation du 2 novembre 1334 porte que quiconque combattra les Écossais, pourra conserver tout ce qu'il prendra.

Une proclamation faite en 1335 défend : « que nul « homme desormès de religion, ne autre, ne porte l'esterling « hors del roialme d'Engleterre, ne argent en plate, ne « vessel d'or, ne d'argent, sur forfaiture. » De là des plaintes très-vives du pape.

Au mois de juin 1335, Édouard III acheta un roman à une religieuse d'Aumbresbery au prix de soixante-six livres treize sous six deniers.

Le 1er août 1335, l'ordre est donné à tout homme de l'âge de seize ans à soixante de prendre les armes pour s'opposer aux débarquements des Français.

Dans une proclamation du 24 août 1336, Édouard III expose ses griefs contre les Français et convoque un parlement à Nottingham le lundi après la fête de Saint Mat-

thieu apo... (24 septembre). C'est de ce parlement que Froissart s'est occupé dans le texte de Rome.

Grâce à la mission habilement remplie par l'évêque de Lincoln et les comtes de Salisbury et d'Huntingdon, Édouard III s'est assuré au-delà de la mer de puissants alliés qui acceptent ses subsides. Ce sont le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le marquis de Brandebourg, le comte de Juliers. A ces noms il faut joindre ceux des comtes de Looz, de la Mark, de Salm, des sires de Fauquemont, de Cuyck, de Diepenbeke, de Duffel, de Leefdael, de Craynhem, de Glymes, de Rotselaer, d'Herlaer et d'Agimont, et de bien d'autres barons, et il est de quelque intérêt de remarquer que, parmi les chevaliers qui, en échange d'une pension, engagent leur épée, il s'en trouve deux appartenant à la noblesse de Bourgogne. Des prélats non moins puissants que les barons assurent au même prix leur alliance. C'est l'archevêque de Mayence, c'est le doyen d'Aix. Une pension est payée également à un chanoine de Cambray, ville impériale où il est utile de s'assurer des sympathies. Je n'ai trouvé dans les rôles les plus anciens que la mention de trois chevaliers flamands. Les deux premiers sont Jean de Baronaige et Eustache Passcharis. Le troisième est Sohier de Courtray, qui avait fui en Angleterre au moment où son père était frappé du dernier supplice à Rupelmonde. Des pensions, des fiefs pécuniaires (c'est la même chose) sont aussi accordés à Jean de Moy (?), de Gand, et à Gilles Peyesone, de Middelbourg. Un compte de 1337-1338 cite Jean de Baronaige, Eustache Passcharis et Wulfard de Ghistelles comme se trouvant au service du roi. Le compte qui fait suite à celui-ci, mentionne Sohier de Courtray. Un compte de Guillaume de Northwell, de la même époque (il s'étend du 31 août 1337 au 11 juillet 1338), énumère, à côté des payements faits à Richard Talbot, à Gauthier et à Henri de Mauny, les sommes que reçurent Jean de Baronaige et Eustache Passcharis : *milites de Flandria nuper morantes in servitio regis in partibus transmarinis.*

On voit par un autre rôle que le roi avait, par lettre scellée, *per billam*, 141 livres à Eustache Passcharis et 29 livres à Henri de Flandre, petit-fils de Gui de Dampierre. Des pensions sont payées également à des bourgeois de Malines, de Mons et de Valenciennes. Un autre compte mentionne Wulfard, Jean et Hanekin de Ghistelles, Jean Fleming, Boland, Basset et Thierri de Soumain, ces trois derniers *milites de Hannonia*.

Nous abordons la période sanglante et agitée de ce qu'on appellera la guerre de Cent ans.

Le 27 août 1337, Édouard III fait exposer au peuple qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour éviter la guerre. En même temps il charge le trésorier et les chambellans de l'échiquier de faire appel au zèle « des archiers à cheval des « communes de nostre royalm. »

Le 10 avril 1338, l'archevêque de Canterbury ordonne des prières pour le succès de l'expédition du roi outre-mer.

Le 6 mai 1338, une proclamation publiée en Angleterre annonce que toutes les trèves sont rompues.

On peut voir dans le recueil de Rymer le traité conclu à Anvers le 10 juin 1338 par les ambassadeurs anglais avec les communes de Flandre.

Le comte de Flandre avait approuvé ce traité.

Une charte restée inédite jusqu'à ce moment et ayant la date du 13 juin 1338 porte que c'est à la prière du comte de Flandre qu'Édouard III a remis aux Flamands tous ses griefs envers eux et leur a permis de faire le commerce avec ses sujets, mais il est entendu que le comte de Flandre devra le servir (Archives de Lille).

A diverses reprises, Édouard III déposa des objets précieux à la Tour de Londres. Il allait entreprendre un long et périlleux voyage.

Le 16 juillet 1338 il s'embarquait à Orewell ; le 22, il était à Anvers, et bien qu'une charte portant cette date se

rapporte à des négociations avec Philippe de Valois, il se préparait déjà à combattre.

L'activité d'Édouard III fut merveilleuse.

Le 28 juillet 1338 il était à Anvers. D'après la relation de Jean de Thrandestone (t. XVIII p. 161) il se trouvait le 1er août à Cologne. Le 4 août il était revenu à Anvers. Il ne quitte pas cette ville jusqu'au 18 août. Le 20 août il est à Herenthals. Le 3 septembre il est à Coblentz et il assiste le 6 à l'assemblée des électeurs de l'empire. Le 18 et le 19 septembre il est à Malines. Le 20, il se rend à Anvers.

M. Pauli a publié d'après le *Wardrobe-book* la relation du voyage d'Édouard III à Coblentz. La reine d'Angleterre l'accompagna jusqu'à Herenthals. Il emportait avec lui un grand nombre d'objets précieux pour les distribuer aux princes et aux seigneurs. A Cologne il fit aux ménestrels de généreuses libéralités.

Knyghton raconte qu'au rapport des hérauts, il y avait à l'assemblée de Coblentz quatre ducs, trois archevêques, six évêques, vingt-sept comtes et un nombre infini de chevaliers allemands et étrangers.

Je ne sais si ce fut pour ce voyage qu'Édouard III fit faire : *Unam coronam de rubro velvet operandam cum grossis perlis, unam tunicam armorum, unum testerium pro equo de velvet rubro cum leopardis de velvet glauco pommellato cum argento deaurato* (compte de 1338-1339) ; mais un compte du heaumier Gérard de Tournay mentionne « une peye de plates délivrées en la garde-robe le « roy à Andvers. » Quelques jours après, il y tint une joute, et le même compte constate la remise d'autres objets d'armement « en la garde le roy à Andvers, ou temps que « les justes illoecques estoient. »

Nous suivons Édouard III à Bruxelles, où il donne à Jean de Hainaut « une peye de plates couvertes de drap « d'or à tut assay » ; mais il devient surtout intéressant de rechercher les traces de son séjour en Flandre.

Lorsqu'Édouard III se rendit pour la première fois à Gand, on lui offrit deux mesures de vin, une pièce d'écarlate et deux bœufs. Les bœufs avaient été achetés à Jacques d'Artevelde. Édouard III prêta sur le marché du vendredi le serment d'être fidèle à son alliance avec les communes flamandes.

Le 21 janvier 1338 (v. st.), on recherche plusieurs Français qu'on croit cachés près de Bristol.

Le 15 mai 1339, l'ordre est donné en Angleterre que tous les hommes d'armes soient dirigés vers Orwell : *de trahendo ad Orewell.*

Recueillons encore quelques dates relatives au séjour d'Édouard III dans nos provinces.

En 1339, il est à Anvers le 27 et le 28 avri , le 6 et le 10 mai; à Diest le 9 juin; à Anvers le 1er et le 6 juillet; à Vilvorde le 27 juillet, le 2 et le 12 août; à Bruxelles le 13 et le 20 août; à Anderlecht le 21 août et le 5 septembre ; à Quiévraing le 16 septembre; à Valenciennes le 19 septembre ; à Marcoing le 26 septembre et le 14 octobre ; au Mont-Saint-Martin le 12 et le 13 octobre; à Bruxelles le 1er novembre; à Gand le 2 novembre; à Bruxelles le 3 novembre; à Anvers le 13 novembre ; à Gand le 15 ; à Anvers le 17 et le 18.

J'emprunte ces dates à diverses chartes.

Le 3 décembre 1349, Édouard III permet à Édouard de Bruxelles, juif, d'habiter dans la maison des convertis établie dans un faubourg de Londres.

Édouard III fit de nombreux emprunts à Bruxelles. Il est intéressant de citer à ce sujet quelques documents conservés parmi les chartes de Brabant.

Nons reproduisons l'analyse donnée par Van Heurck (*Diplomata belgica*, tome VII, ms. de la Bibl. de Bourgogne) :

« Edward, roi d'Engleterre, sires d'Yrlande, déclare qu'il est loyalement tenu et obligié et doit comme principal debteur de bone et juste cause envers son

cousin Jehan duc de Lothier, de Brabant et de Lembourg et marchis dou Saint-Empire, en une somme de cent mille florins de Florence bons et loiauls et de poids, laquelle somme de florins il a promis et promet loyalment en bone foy à rendre et à payer au dessus dit son cousin à trois paiemens, à savoir est le premier au jour Saint-Rémy qui sera ou chief d'octobre l'an de grâce 1340 trente-et-trois mille bons petits florins de Florence, item à la Purification Nostre-Dame tantost ensivans trente-trois mille bons petits florins de Florence, et au jour de Saint-André prochainement trente-quatre mille bons petits florins de Florence, et, s'ainsi fust qu'il ne payast les sommes de florins dessus dis as jours et as termes devant avoués à son cousin le duc dessus nommé, il promet et at en convent loialement et en bone foi et est tenu de envoyer et enverra huit chevaliers tenans prison dedans la ville de Bruxelles, et y demouront jusques à tant que plénière satisfaction sera faite au dit duc son cousin, et pour plus grant seurtey faire au duc son cousin, prie-il et a prié à son amé et foyable Jehan archeveske de Cantorbie, primat de toute Engleterre, Henri et Richard évesque de Nycole et de Duren, Henri comte Derby, Guillaume comte de Noirhampton, Guillaume comte de Salsbirs, marischal d'Engleterre, Robbert conte de Sulffolc, Henri de Ferières et Jehan Darcy chevaliers que il veulent estre plège et respondant pour lui et que il veullent faire leur propre debte des sommes des florins dessus dis et avoecques lui, ce que li archevesques et évesques, comtes et chevaliers dessus nommés, à la prière et requeste de leur seigneur Edward roy d'Engleterre, tant pour eux que pour le roy, ont promis et promettent loyalement, comme plège et principal debteur, de rendre et de payer au duc de Brabant la somme de cent mille florins de Florence as termes dessus nommés, et, se le roy, ne eux ne eussent payé la dite somme as termes dèsore devisés, sans malengien, li comte et chevallier dessusdit promettent et ont en convent,

tout ensemble et cascun d'eux le tout, par leurs fois et franchises, se ils estoient en Engleterre, en quelconques lieux que ils tant conjointement comme deviseement fussent ou puissent estre pardelà mer, que ils revenroient et repasseroient la mer par-dechà dedans cascun jour et terme que li escheront à payer ensi comme dessus est devisé, et n'en partiroient jamais à nul jour pour repasser ontre la mer pour aler en Engleterre, cascun jour et terme dessore dit venu comme dit est, jusques à tant que plenière satisfaction en sera faite au dit duc, mais deveront et seront tenus et promettent et ont en convent de envoïer quatre chevaliers cascun à quatre chevaus, et cascun chevalier, deux chevaliers en sanlable manière, dedans les prochains huit jours après cascun jour que cascun des payemens sera escheus sicomme dessus est expressé, en la ville de Brouxelle devantdite pour cause de la dite plègerie sans jamais départir de là se ce n'est par l'octroy et le greit dou duc devant nommé.

« Fait et donné à Espinleu delés Mons en Haynan le lundi après la Nativitey Nostre-Dame treize jours ou mois de septembre l'an de grâce 1339. »

—

« Edward, rois de France et d'Engleterre, déclare que comme il soit obligié à plusieurs des hauts et nobles de son royaume d'Engleterre, évesques, contes et barons avecques lui, envers haut et puissant prince Jehan, duc de Lothier, de Brabant et de Lembourgh et marquis du Saint-Empire, son amé cousin, en plusieurs sommes de deniers d'or et d'argent, il a en convent et promis à son cousin le duc par sa foi et par son sairement que tous ceux qui sont son pleige, seront tenus d'accomplir toutes leurs convenances et de rentrer en mer pour repasser en Brabant dedans les quattre jours après la feiste de la Chandeleur prochain venir et tantost entrer en la ville de Brouxelle en certain hostel liquel leur seroit assigné par les gens de son dit cousin, et

illueques gisier jusques à tant que à son dit cousin sera faite pleine satisfaction de toutes convenances et debtes qu'il doit et est tenu par lettres ou autrement.

« Donné à Gand quatorze jours ou mois de novembre l'an de grâce 1340 ».

—

« Edward, roi de Ffrance et d'Engleterre et seigneur d'Yrlande, déclare que comme ses chiers et foials monseigneur Otes syres de Cuyk, monseigneur Gilles de Quadreppe sire de Berghes, monseigneur Herman de Os et monseigneur Jehan de Meldrege, à sa prière espéciale, se sont obligés ovesques lui et envers ses amis et foialx en son grande besoigne à ses créditours de Brusselles, en deux mille oït escuts et trois livres deux sols et sys deniers de gros tournois, et chescun de eux en le tout, à païer en la dite ville de Brusselles le jour de Pasques prochain avenir, et en cas que le dit paiement ne se face pleinement audit jour, qu'ils entreront adonques la ditte ville en propres personnes à demorer illoecques sans départir tant que pleine satisfaction soit faite as dits créditours de la dette avancée, sicomme est contenu ès lettres ent faites plus au plain, si promet en bonne foy d'acquiter les avant-dits sire de Cuyck, monseigneur Giles, monseigneur Herman et monseigneur Ote et chescun de eux devers ses dits créditours, et s'il fust avenu de eux encourre domage por cause de la dite obligation, il ferra dédomager eux et chescun de eux, et il paiera pleinement et prestement quanque ils payeront por celle cause od coustes, frays et damages.

Donnet à Gant le XVIII jour de février l'an de son règne de Ffrance premier et d'Engleterre quatorzisme. »

—

« Edward, roi de Ffrance et d'Engleterre et seigneur d'Irlande, déclare que comme son très-chier oncle Johan de

Haynnau, sire de Beaumont, à sa prière espéciale, se ait obligés ovesque lui et autres ses amis et foials en sa grande besoigne à ses créditours de Brusselles en deux mille oyt cents et trois livres deux sols et oyt deniers de gros tournois à payer en laditte ville de Brusselles le jour de Pasques prochain avenir, et, en cas que le dit payement ne se fasse mie pleinement au dit jour, qu'il entrera adonques ladite ville en propre personne à demorer illecques sans départir tant que pleine satisfaction soit faitte as dis créditours de la dette avant ditte, recognoit et promet en bonne foy d'acquitter son dit oncle devers ses dits créditours, et si mesme son oncle encourre demaige pur cause de la ditte obligation, sitost l'en fera dédamager et lui paiera pleinement et prestement quanque il paiera pur cette cause.

« Donnet à Gant le XVIII jour de ffévrier l'an de son règne de Ffrance premier et d'Angleterre quatorzime ».

Le premier sceau d'Édouard III, roi de France et d'Angleterre, fut fait à Gand : c'est une œuvre-d'art fort remarquable.

Le 28 janvier 1339 (v. st.), Édouard III autorisa, comme roi de France, le duc de Gueldre, le comte de Northampton et le sire de Cuyck à recevoir en son nom l'hommage des villes de Flandre.

Édouard III avait promis des subsides aux trois grandes villes de Flandre pour les entraîner dans cette guerre : *Hominibus villæ de Gandavo* (la même mention existe pour les bourgeois de Bruges et d'Ypres) *de præstito in partem solutionis XX^m l. eis per regem debitas pro vadiis suis guerræ de præcepto regis ore tenus*. On peut conclure de ce texte que le trésorier refusait de payer des sommes si considérables, et qu'il fallut, pour qu'il s'y résolût, l'ordre exprimé de la bouche même du roi.

Un autre compte rappelle qu'Édouard III, étant à Gand en 1340, acheta un harnais et une tunique aux armes de

France et d'Angleterre, *pro rege, de velvet rubro et blu, operato de armis Angliae et Ffranciae cum leopardis et floribus lilii.*

Au moment même où Édouard III s'attribuait le titre de roi de France, le Parlement se réunissait à Westminster (21 janvier 1340) et votait des subsides dont le but ne pouvait être douteux. Les Communes lui accordaient trente mille sacs de laine. Les grands lui offraient la dîme de leurs divers revenus, « garbe, toison et aignel, » et s'engageaient de plus à construire une flotte qui lui porterait secours.

Cependant il avait été convenu que les députés des communes flamandes se rendraient eux-mêmes au Parlement convoqué à Westminster dans les derniers jours de mars 1340, et Édouard III s'embarqua avec eux, après avoir laissé des sommes d'argent au prévôt et à l'avoué d'Ypres, où l'on craignait, semble-t-il, quelque mouvement hostile : *præposito et advocato de Ipre super vadiis suis et aliorum de dicta villa de Ipre commorantium in obsequio regis post recessum suum de Ffandria in Angliam.*

Jacques d'Artevelde et Guillaume de Vaernewyck conduisirent Édouard III jusqu'à l'Ecluse où il s'embarqua. L'échevin de Gand Baudouin Van de Walle l'accompagna dans son royaume pour y recevoir le serment des bonnes gens (*van den ghoeden lieden*) sur l'alliance de la Flandre et de l'Angleterre.

Édouard III rentra en Angleterre le 21 février 1339 (v. st.).

Un compte énumérant les sommes remises à l'empereur (*the emperour, to him delivered at divers tymes for his wages*, 8227 *l.*), au duc Renaud de Gueldre, au duc Jean de Brabant, au sire de Fauquemont (*lord Frequemond*), à Charles de la Mark, frère de l'évêque de Liége (*Charles Marke, brother of the bisshope of Legyns*), à l'archevêque de Cologne (*Baldewyn, archbisshoppe of Cheine*), à l'évêque

de Mayence (*Charle, bisshoppe Mangodonens.*), élève le total de ce qui avait été payé, tant en pensions que pour les dépenses de la maison du roi, du 20 juin 1338 au 26 mai 1340, à la somme énorme de 337,504 livres.

Édouard III éprouva une vive résistance lorsqu'arrivé à Londres il voulut faire sanctionner les priviléges qu'il avait accordés aux communes de Flandre; il en fut de même lorsqu'il sollicita de nouveaux subsides.

Afin d'éviter les murmures qu'eussent pu faire naître les concessions faites aux villes de Flandre, Édouard III accorda de nombreux priviléges à la commune de Londres. On ne voit pas toutefois qu'il ait reproduit dans ses chartes l'expression si caractéristique dont le roi Athelstan s'était servi en octroyant à l'église d'York : *omnes libertates quas cor cogitare posset sive oculus videre.*

Édouard III fit exposer au Parlement : « comment le « nostre seigneur le roy convendra estre aidé de une grant « aide, ou il sera déshonoré à tous jours, et ses terres « aussi bien par deçà comme delà en grant péril, quar il « perdra ses alliés, et od tout cela il lui convendra en « propre personne retorner à Brusell et demourer y come « prisoner tant que la somme en quel s'i est-il obligés à « eux, soit pleinement payée. »

On renvoya tout ce qui touchait les affaires de Flandre à l'avis de plusieurs seigneurs désignés par le Parlement, et une taxe d'un neuvième fut votée, à l'instante prière du roi, par les grands sur « la garbe, la toison et l'agnel, » et par les communes sur leurs biens et marchandises. Une question bien plus grave était soulevée : lorsque les couronnes de France et d'Angleterre seraient réunies, laquelle serait supérieure à l'autre? Édouard III, pour calmer toutes les inquiétudes, adhéra « à la requeste des grants « et des communes, que par reson que il fu noumés roi « de Ffrance et que il avoit changé ses armes, eux ne « fussent point tenus de obéir à lui comme au roi de

« Ffrance, ne que le roialme d'Engleterre fust mis en sa « subjection à lui comme au roi de France, ne à roialme « de Ffrance. »

Voyez la déclaration d'Édouard III à ce sujet, t. XVIII, p. 129.

Édouard III, délivré de ces embarras, se rendit à Windsor, et il y présida à une joute, « ou temps où vinrent « novelles que le comte de Salebys estoit pris delà la mer. »

La reine Philippe était restée à Gand. On a conservé un compte de sa maison, rendu dans cette ville. L'enfant auquel elle y donna le jour, porta, dès sa naissance, le nom de Jean de Gand.

Le 22 juin 1340, le roi d'Angleterre quittait Orewell pour aller combattre la flotte de Philippe de Valois, réunie à l'Écluse. Gérard de Tournay remit à Orewell « une peye « de plates couvertes de blanc quir pour le corps le roy. » Deux jours après, le roi, au péril de sa vie, triomphait de Behuchet et de Barbevaire.

Le compte du heaumier Gérard de Tournay mentionne, pendant la même année, « une peye de plates » qui fut donnée à Jean de Hainaut, « un bacinet délivré en la « garde-robe le roy à la siége devant Tourney, » et d'autres objets semblables remis au roi « à Gaunt as justes « qui illoèques estoient à la revenue nostre signeur le roy « de la siége de Tourney. »

Le Parlement s'était assemblé de nouveau le 5 juillet ; on y lut une lettre du roi qui, en racontant sa victoire à l'Ecluse, réclamait de nouveaux subsides, « afin que nostre « terre, disait-il, nos, nos enfants et tous les grants et « autres ne fussent en point de perdition. »

Le siége de Tournay commença le 1er août 1340 et fut levé le 1er octobre.

Cependant l'Angleterre ne souffrait pas moins de la guerre que les pays mêmes où Édouard III avait porté ses armes. L'un des prélats les plus illustres de l'Église d'An-

gleterre, l'archevêque de Canterbury, avait cru devoir adresser au roi un mémoire où il énumérait toutes les vexations qui s'accumulaient, la violence substituée à la justice, les villages, les campagnes envahis par les agents du fisc, ceux-ci réclamant des destriers pour le roi, ceux-là enlevant des palefrois pour la reine, d'autres encore s'emparant du foin, de l'avoine et des provisions des laboureurs. Édouard III répondit à ces représentations par un manifeste acerbe et altier, qui nous a été conservé ; mais les plaintes n'en restèrent pas moins vives. « L'amour du « peuple pour le roi, dit une ancienne chronique anglaise, « avait fait place à la haine, et les prières s'étaient chan- « gées en malédictions. »

Le 4 janvier 1341 (v. st.), Édouard III donna de pleins pouvoirs à l'évêque de Monmouth pour se rendre au mois de février aux conférences d'Antoing.

En 1342, le roi d'Angleterre continue à payer de fortes pensions à Henri de Flandre, au duc de Brabant, au duc de Juliers, à Jean de Hainaut, à Gautier de Mauny ; il fait des dons de sacs de laine aux habitants d'Ypres ; il achète des draps à des bourgeois de Gand, de Bruxelles, de Louvain, de Bruges, de Diest. Ces dépenses absorbent de plus en plus ses ressources, et le 20 février 1342, il est réduit à prendre les mesures les plus urgentes, afin d'éviter le scandale (c'est l'expression qu'il emploie) dont il est menacé par des marchands de Cologne, qui veulent vendre les joyaux de la couronne déposés comme gages entre leurs mains.

Pour la chevauchée d'Édouard III en Écosse en 1342, voyez le mot : SALISBURY (comtesse de).

Les armements d'Édouard III pour l'expédition de Bretagne commencèrent le 3 octobre 1342. Avant la fin de ce mois Édouard s'embarqua pour la Bretagne où il reçut le 4 novembre l'hommage de l'évêque de Quimper.

Le 3 janvier 1342 (v. st.) Édouard III ordonne de diriger

vers la Bretagne les Gallois dont les longs coutelas répandirent pendant longtemps en France une profonde terreur.

Ici se placent quelques extraits d'un compte de la ville d'Ypres relatif à un envoyé flamand qui suivit Édouard III en Bretagne :

« A Jehan Lenvael envoiet en Engleterre, qui y ala en octobre et demoura CXI jours, XXIII sous le jour . . . XXX l. IIII s.

« Item à lui pour le passage de Dunkerke à Zantwyc, IIII escus qui valent IIII l. VIII s.

« Item à lui pour le passage en Bretaigne; item de le Brest à Saint-Gringoloys, XXXIIII escus qui valent . . . XXXVII l. VIII s.

« Item pour perte de kevals que lui convenoit achateir et vendre à cascun passage, XVIII l. III s. cascunes XL sous, valent III escus . . . . . XXIX l. XIX s.

« Item pour le perte d'aucunes pourvéanches qu'il avait fait en l'ost du roy d'Engleterre, et, à son départir, il les lui convenoit laissier . . . . . VI l. IIII s.

« Item à lui pour I serjant d'armes à III kevals et II archiers qui le conduisoiet X sous de gros pour IX jours. Item pour I serjant de madame de Montfort, lui Vme à keval, qui le conduissoit dusques au roy X sous de gros. Item pour X compaignons d'armes et XX archiers qui le conduisoient XV liewes hors del host XV sous d'esterlins. . . . . XLV l. XIIII s.

« Item à lui pour perte de kevals à Saint-Gringoloys, XVI sous de gros. Item liewage de neifs dusques à Brest II escus. XLIIII s.

Item pour liewage de neifs quant il revint à Londres XXX sous de gros.

Item X sous de gros pour I neif qu'il avoit lieweit, et entreus demoura perdu, et un escu de vitailge. Item X sous de gros en amandement d'une neif qui brisa et II escus au stierman . . . . . LII l. XVI s.

« Item pour perte de kevals à Londres XVI s sous d'esterlins . . . . . VI l. XII s.

« Item à II archiers qui toutdis avec lui estoient, XX sous d'esterlins. . . VI l. XII s.

« Item à lui pour I message envoiet à Norwelle à le femme Jake d'Artevelde et pour I neif lieweir X sous d'esterlins. III l. VI s.

« Item pour son passage de Norwelle dusques à l'Escluse IIII s. d'esterlins . XXVI l. VIII s.

« Item pour dras qu'il lui convenoit faire pour ce voiage, XVI sous de gros. XV l. XVI s.

« Item pour les frais et despens de ciaus qui le conduisoient, et de plus pour les servans de chevaliers, escuiers et ménestreuls le roy IIII sous de gros. . LXXIX l. IIII s.

« Item pour XL compagnons qui le conduisoient devant le castel à le roy IIII escus. . . . . IIII l. VIII s.

« Item pour XII sous que uns marchans fraioit sour lui ains qu'il ravoit ce qu'il lui avoit prestei. Item II escus de poursuiwir une supplication devant le roy . . . . . LVI l. X. »

Édouard III revint de Bretagne le 2 mars 1342 (v. st.). On peut voir dans la chronique anonyme de Leland d'intéressants détails sur la fête de la Table Ronde donnée par Édouard III à Windsor à son retour de Bretagne.

En présence de ces dépenses sans terme et sans limite, le Parlement, qui se tient à Westminster aux fêtes de Pâques 1343, se montre moins disposé que jamais à encou-

rager les projets ambitieux du roi ; on entend s'y multiplier les réclamations et les plaintes.

En 1344, les confédérés de l'Angleterre semblent la trahir ou l'abandonner. Voici en quels termes, au mois de juin de cette année, les conseillers d'Édouard III dépeignent cette situation au Parlement : « Ledit adversaire (Philippe de « Valois) s'efforce de tollir à nostre seigneur le roy ses « alliés, aussi bien en Brabant et en Flandre comme en « Almagne, et si est-il en ferme purpose, à ce que noste « seigneur le roy et son conseil ont entendu en certein, de « destruire la lange engloise et de occupier la terre de « Engleterre (que Diex deffende !) si remèdie ne soit mys « contre la malice par force. » La réponse du Parlement nous a été conservée. Il persiste à déclarer que la guerre ne peut se prolonger, et si l'on ne peut la terminer par la paix, il faut la clore en se hâtant de livrer une bataille dont les résultats seraient décisifs.

Cette bataille, dont l'enjeu ne devait pas être seulement une couronne, mais aussi la fortune de deux grands peuples, ne fut livrée que deux ans plus tard au milieu des bois de Crécy.

Édouard III s'embarqua à Sandwich pour la Flandre le 3 juillet 1345 : il revint à Sandwich le 26 du même mois.

C'est désormais en Normandie que se poursuivra la lutte entre Édouard III et Philippe de Valois. La rade de La Hogue, deux fois fatale à la France, attend la flotte anglaise.

Édouard III s'embarqua le 11 juillet 1346 à l'île de Wight et débarqua le lendemain à la Hogue.

Le 3 août 1346, l'ordre est donné d'annoncer en Angleterre l'heureuse arrivée du roi à la Hogue.

Le 9 août, défense est faite aux pêcheurs d'aller en mer. On craignait qu'ils ne donnassent aux Français quelque avis relatif à l'expédition anglaise.

Un continuateur de Raoul Hygden rapporte que lorsque

Édouard III s'embarqua avec Godefroi d'Harcourt, le but de l'expédition resta caché (omnibus ignorantibus quorsum tenderent).

A la bataille de Crécy, les Français perdirent deux évêques, huit contes et deux mille chevaliers. Philippe se retira blessé à la cuisse et à la gorge ; il avait été deux fois renversé de son cheval par Édouard III. Tels étaient les récits qui se répandirent en Angleterre (Bibl. de Lambeth, ms. 160).

Le roi d'Angleterre fonda et entretint depuis à ses frais une chapellenie dans l'hôpital de Saint-Nicolas de Crécy.

Le recueil de Rymer renferme plusieurs documents relatifs à la bataille de Crécy.

Le 3 août 1346, une lettre conçue en termes qui respirent un vif enthousiasme, est adressée à tous les baillis d'Angleterre.

Dans une charte du 1er mai 1347 Édouard III rappelle que Raoul de Shelton a été armé chevalier à Crécy.

En 1359, une pension est accordée à Jean de Dunstaple grièvement blessé dans la même journée.

En 1362, il dispose de la chapellenie de Crécy en faveur d'un chanoine de Beauvais.

La question soulevée sur l'emploi de l'artillerie à Crécy paraît résolue par les nouvelles rédactions que nous publions. Le mot : canons se trouve dans les chartes royales sous le règne de Richard II (Voyez notamment les actes de Rymer, t. III, pp. 3 et 74).

Les Anglais prétendaient que les Français avaient perdu l'oriflamme à Crécy. Ils l'avaient, à ce que l'on racontait, abandonnée sur le champ de bataille. *Ita*, ajoute un chroniqueur anglais, *quod non oportet inter reliquias illam venerari*. Nous retrouverons l'oriflamme à Roosebeke.

Froissart s'est trompé en disant qu'Édouard III fit célébrer les funérailles des chevaliers français dans une abbaye située à Maintenay. Il n'y eut jamais d'abbaye à Mainte-

nay. Cela eut lieu à l'abbaye de Valloires, commune d'Argoules, sur la rive gauche de l'Authie assez près de Crécy. L'abbé se nommait Jean du Bois. En 1343, Henri de Cambron qui l'avait insulté en présence de Philippe de Valois, lui en fit satisfaction solennelle. Quelle était cette injure ? Assurément on ne pouvait prévoir en 1343 que trois ans après l'abbé de Valloires présiderait aux obsèques de tant de princes issus des fleurs de lys.

Selon un compte qui s'étend du 4 juin 1346 au 12 octobre 1347, les dépenses du siége de Calais s'élevèrent à la somme énorme de cent vingt-sept mille livres. L'armée anglaise comptait treize comtes, quarante-quatre bannerets, plus de mille chevaliers et de quatre mille écuyers, près de vingt mille archers à cheval et à pied, etc.

Lors du mouvement de l'armée anglaise vers Sangate, on se hâta de réunir à Sandwich et à Douvres des hommes d'armes que Jean de Montgomery conduisit devant Calais.

Édouard III, maître de Calais, débarqua à Sandwich le 12 octobre 1347.

En 1348, Édouard III refusa l'Empire que lui offraient l'archevêque de Mayence, les comtes palatins du Rhin et le marquis de Brandebourg.

Au combat devant Calais, Édouard III, entouré d'ennemis, s'écriait : « Ha ! seint Edward ! ha ! seint George ! » Les chevaliers anglais reconnurent la voix de leur prince et accoururent à son secours.

La plupart des historiens fixent à 1349, l'année même où Édouard III combattit chevaleresquement le sire de Ribemont, la création de l'ordre de la Jarretière.

Dès 1332, Édouard avait réglé le service dans la chapelle de saint Édouard à Windsor.

Saint Georges, protecteur de la chevalerie, fut le patron du nouveau collége des preux.

Il est intéressant de comparer au récit de la bataille navale de Winchelsea tel que le donne Froissart, celui

des historiens anglais. Dans une charte du 2 novembre 1350, Édouard III rappelle les services qui lui y furent rendus par Thomas Banastre.

En 1353, Édouard III ordonne d'arrêter les Écossais qui cherchent à s'emparer de Carlisle par trahison.

Le 2 novembre 1355, Édouard III sort de Calais pour envahir l'Artois.

Nous le retrouvons deux mois après aux frontières d'Écosse, à Newcastle et à Bamburg (janvier 1355, v. st.).

Le 10 octobre 1356, Édouard III annonça la victoire de Poitiers aux archevêques d'York et de Canterbury en les invitant à faire célébrer de solennelles actions des grâces. Il fait allusion au petit nombre d'Anglais qui triomphèrent des Français (Johannes de Valesio, cum exercitu grandi valde, captus et multi nobiles.... multi capti cum læsione gentis nostræ modica). — Dès le 12 octobre, les deux prélats ordonnèrent des actions de grâces dans toutes les églises (Bibl. de Lambeth, ms. 577).

En 1359, Guill. Volaunt était roi des hérauts et des ménestrels d'Édouard III.

Édouard III se trouvait le 20 mars 1360 à Guillon en Bourgogne.

Le manuscrit 6474 de la Bibliothèque Nationale de Paris offre sur le séjour d'Édouard III en Champagne un passage probablement étranger à Froissart, qui mérite néanmoins d'être recueilli : il faut le placer (VI, 253) après l'arrivée de l'armée anglaise à Saint-Florentin :

« A deux lieues près d'illec a une riche abbaïe de moines noirs en un grant bois (et court parmi la dicte abbaïe celle aspre rivière d'Armençon) et est appelée Pontigny. Là vindrent pluseurs Anglois logier en laditte abbaïe et prindrent et pillièrent tout ce qu'ils y trouvèrent. Si trouvèrent léans un corps saint que on dit monseigneur saint Emmond, tout entier en char et en os, qui jadis fu d'Angleterre, sicomme on disoit. Si s'avisèrent lesdis Anglois

qu'ils l'osteroient de léans et le emporteroient avecques eulx en Angleterre dont il estoit parti jadis. Si le prindrent ou moustier, là où il reposoit moult révérenment, malgré l'abbé et tous ses moines, et firent tant qu'ils l'apportèrent jusques à la porte de ladicte abbaïe ; mais là convint que le saint corps demourast, ne onques ne fut en toute leur puissance qu'ils le peussent porter plus avant, laquele chose je tiens et répute à très-bel miracle. Quant les Anglois virent ce, si furent moult courrociés, et dist tantost un pillart qui là fut, qu'il en auroit un bras, puisqu'ils ne povoient avoir le corps saint. Si lui couppa tantost le destre bras, dont il fut ainsi que du corps ; car tantost le ribault qui l'avoit coupé, quant il cuida issir de la porte, tantost ledit bras lui chéit à terre delés le corps. Et tantost se prinst le feu ou bras et en la main du pillart qui avoit coupé le bras de saint Emmond, telement que ses compaignons qui ce virent, furent tous espovantés, et en orent si grant fréour qu'ils laissièrent tout ce qu'ils avoient prins et robé en ladicte abbaïe. Et ainsi monseigneur Emmond sauva son abbaïe et demoura dedans, où il est encores aujourd'hui en moult grant révérance, eslevé sur XV hauls pilliers de fin cuivre moult richement ouvrés et entailliés, et son bras est enchassé en or et en argent moult richement et mis sur le maistre autel de ladicte abbaïe. »

Guillaume le Conquérant n'avait pas songé à enlever de Pontigny les reliques de saint Edmond. Il s'était borné à élever en son honneur une chapelle à l'abbaye de Saint-Denis ; mais à peine était-elle construite qu'elle s'écroula.

Quant à Édouard III, il avait donné le nom de saint Edmond à l'un de ses fils.

Plusieurs manuscrits donnent des détails intéressants sur la situation de la conquête anglaise en France au moment où fut conclue la paix de Brétigny. Voyez tome XVIII, pp. 438-441.

On trouve aussi dans une charte du 24 octobre 1360 l'énumération des villes et des châteaux que céda le roi de France.

Le 6 novembre 1364, on proclama à Londres la paix avec la France.

En 1364, Édouard III réclama le comté de Hainaut.

En, 1367 il donna à la salle de ses écoliers en l'université de Cambridge cinq livres, savoir un code, un digeste vieux, un digeste neuf, etc.

Ce fut au mois de juin 1369 qu'Édouard III déclara, vu la violation du traité de Brétigny, reprendre le titre de roi de France. Au mois de décembre suivant, il adressa à ce sujet un manifeste aux seigneurs d'Aquitaine.

Sur les événements du mois de février 1374 (v. st.), voyez le récit plein d'intérêt de Robert d'Avesbury, p. 276.

Édouard III, dit un continuateur de Raoul Hygden, termina sa vie *ad modum Salomonis* (Bibl. de Lambeth, ms. 160).

Édouard III rendit le dernier soupir le 12 juin 1377 vers sept heures du soir.

Les historiens anglais donnent à Édouard III deux fils illégitimes, Roger de Clarendron et Jean Sounder. Il y a au moins un doute pour ce dernier. Voyez ce que nous disons ailleurs à ce sujet.

On attribuait à Gildas les versets prophétiques qui suivent :

Anno milleno trecentendo duodeno
Edwardus trinus natus est sub Bricio sancto.
Angliæ Francorum rex gloriosus erit,
Trans Mediterraneum volabit,
Post rediens pardus, pardis visitatis, abibit,
Ad reges sanctos quibus jungetur et ipse.

Édouard III mourut sans avoir pu accomplir la dernière

partie de la brillante destinée qui lui était annoncée. Il en fut de même de son arrière-petit fils Henri V.

Édouard III avait non-seulement acquis le dévouement de la noblesse qui lui devait sa gloire et sa fortune : il avait aussi, après de longs efforts, rendu la guerre populaire chez les communes dont il avait su se concilier l'appui.

C'est à un chant populaire du temps d'Édouard III, recueilli par M. Whright, qu'appartient cette image si fréquemment reproduite qui compare l'Angleterre à un navire dont les communes tendent les voiles (*Hist. songs*, p. 215).

PHILIPPE DE HAINAUT, reine d'Angleterre « li milleur dame, li plus large et plus courtoise que oncques fust à son temps II, 239 » ; « la noble et bonne royne d'Engleterre XVII, 53 ; » fille du comte de Hainaut, II, 327, 360, 400 ; XVII, 53 ; Froissart lui présente un livre II , 5 ; fait régner prouesse en Angleterre 14; son affection pour Édouard III, 54, 55, 59, 65 ; épouse Édouard III, 187-197 , 202 , 230, 233, 327 , 360 , 400 ; XVII , 26-28 ; recueille la fille du comte de Kent II, 243 ; réside à Windsor ou à Eltham 254 , 323 ; la comtesse de Salisbury attachée à sa maison 317 ; donne le jour au prince de Galles 287, 303 ; a une fille nommée Isabelle 444 ; se rend à Anvers 474, 479 ; XVII , 58 ; donne le jour à un fils à Anvers III , 71 ; XVII, 59-61 ; séjour qu'elle fait à Gand III, 65, 71, 113, 114, 195, 200, 207 ; XVII, 63, 77 ; devient mère à Gand d'un fils nommé Jean III, 209, 212 ; XVII , 78 ; marraine de Philippe d'Artevelde 217 ; préside à une joute à Londres IV, 124, 126 ; — à une joute à Windsor 204, 206, 217 ; message que lui adresse Édouard III , 414 ; assiste à la bataille de Nevill-Cross , V, 119, 121, 123, 126 , 133-142, 144 ; XVII, 230-235 ; rejoint Édouard III devant Calais V, 145, 152, 157, 162 ; XVII, 235, 236 ; intercède pour les assiégés de Calais V , 198, 205-215 ; XVII, 257-259 ; entre à Calais V, 219 ; XVII, 259 ; obtient la délivrance de Charles de Blois V, 223 ; se met en prière pen-

dant le combat de Winchelsea 271 ; réside à Windsor 365 ; se réjouit de la victoire de Poitiers 469 ; sa nièce épouse Eustache d'Aubrecicourt VI, 153, 154 ; le sire de Gommignies se rend près d'elle 243 ; Édouard III la rejoint 294 ; le roi Jean prend congé d'elle 296 , 387 ; XVII, 393 ; adieux que lui fait le prince de Galles 367 ; accueil qu'elle fait au roi de Chypre 380 , 381, 384 , 385 ; XVII, 403 ; reçoit le roi Jean à Eltham VI , 389 , 392, 393 ; XVII , 404 ; sa douleur de la mort du roi Jean VI, 395, 397 ; XVII, 404 ; sa mort VII, 427-429 ; XVII, 483 ; ses obsèques, VII, 428, 429 ; XV, 137 ; Édouard III est enseveli près d'elle VIII, 389 ; XVII, 565 ; son éloge XI, 325 , 326 ; XVII, 484 ; ses relations avec Froissart II, 5 ; XVI, 142, 234, 235.

Cf. I[a], 38, 39, 41, 42, 48, 57, 58, 75, 80, 81, 85 , 88 , 89, 97, 99, 111, 119, 132, 176-178, 279, 281, 374, 375, 379, 389, 405, 442, 447, 456, 462, 490 ; I[b], 5, 10, 11, 13, 16, 19, 20, 27, 29, 54, 58, 64, 65, 70, 72, 73, 77 , 165 ; I[c], 283, 292, 296, 374 ; II, 502-504, 513 , 520-522 , 530, 531, 545, 547 ; III, 491, 519 ; IV, 452, 479 ; V, 487-489, 503 ; VI, 498, 500 ; VII, 544, 545 ; VIII, 487.

J'ai dit (tome II. p. 504) que la ratification par la reine Isabelle de l'engagement d'Édouard d'épouser Philippe de Hainaut ne se retrouvait pas à Mons. Le texte original est conservé aux archives de Lille : il porte la date du 27 août 1326.

Le mariage de Philippe de Hainaut fut célébré d'abord à Valenciennes dans la chapelle du comte de Hainaut, le 28 octobre 1327, en présence de l'évêque de Coventry , de Jean de Beaumont, de Hugues de Fagnolle , de Michel de Ligne, de Florent de Beaurieu, etc.

Lors des relevailles de la reine d'Angleterre à Gand , la commune lui offrit une pièce de drap et fit don d'une coupe à la nourrice de l'enfant.

La reine d'Angleterre mourut le 15 août 1369.

Le 17 août, la mort de la reine d'Angleterre était déjà connue en Bretagne. On lit dans une lettre écrite le lendemain à Auray : « Des nouvelles de par deçà, le duc sceut « hier acertes que la royne d'Engleterre sa mère estoit « morte, et en est en très-grant dolour. »

Il est étonnant que Froissart, si bien instruit de tout ce qui se passait en Angleterre, ait reproduit et développé le récit de Jean le Bel sur la présence de la reine d'Angleterre à la bataille de Nevill-Cross, le 17 octobre 1346.

Il résulte d'une charte du 17 octobre 1346 conservée aux archives de Mons, que la reine d'Angleterre était ce jour-là à Ypres avec sa sœur Marguerite, femme de l'empereur Louis de Bavière.

Parmi les domaines de la reine Philippe se trouvait le château de Knaresburgh. Elle possédait aussi à Calais un hôtel qu'on nommait : *Quenes-inne*.

ANGLETERRE (Princes et princesses d'), fils et filles d'Édouard III :
ÉDOUARD. Voyez GALLES (prince de).
GUILLAUME. Voyez ci-après.
LIONNEL. Voyez CLARENCE (duc de).
JEAN. Voyez LANCASTRE (duc de).
EDMOND. Voyez YORK (duc d').
THOMAS. Voyez GLOCESTER (duc de).
ISABELLE. Voyez COUCY.
JEANNE. Voyez CASTILLE.
MARIE. Voyez BRETAGNE.
MARGUERITE. Voyez PEMBROKE.
* GUILLAUME, second fils d'Édouard III II, 552.
Né en 1336, mort enfant.
RICHARD II. Sa naissance XV, 142 ; XVI, 234, 235 ; XVII, 438, 439 ; accompagne sa mère à Cognac, XVII, 496 ; a pour gouverneur Guichard d'Angle VIII, 390 ; Édouard III le désigne pour son successeur 384, 385 ; XVII, 561 ; est couronné roi VIII, 390-392, 395-397 ; XVII, 566 ; s'allie au roi de Navarre IX, 55-60 ; envoie une expédi-

tion en Bretagne 209-211 ; demande la main d'Anne de Bohême 212, 213 ; reçoit une ambassade du duc de Bretagne 238-240 ; rend les derniers honneurs à Guichard d'Angle 240, 241 ; envoie le comte de Buckingham en Bretagne 241, 242 ; reçoit les ambassadeurs du roi de Portugal 381-385 ; périls qu'il court pendant l'insurrection des Lollards 386-417 ; parcourt son royaume 422-427 ; épouse Anne de Bohême 459-462 ; les fils de Charles de Blois refusent de tenir de lui en hommage le duché de Bretagne 462, 463 ; reçoit une ambassade flamande X, 74-77, 79-82 ; part qu'il prend à la croisade des Urbanistes 206, 207 ; conclut une trève avec les Écossais 294, 295 ; leur fait la guerre 380-395 ; son différend avec le duc de Lancastre 295, 396 ; fait bon accueil à Pierre Vanden Bossche 442-447 ; s'allie au duc de Gueldre XI, 15, 18, 28-36, 164, 267, 270 ; lui envoie des renforts 50 ; aime beaucoup le duc d'Irlande 99 ; son alliance avec le duc de Bretagne 100, 105, 146 ; le duc de Lancastre ne marierait pas sa fille sans le consentement du roi 133 ; le roi de Castille promet de ne pas le soutenir 296 ; conclut avec la France la trève de Lelinghen 316, 318 ; crée le duc de Lancastre son lieutenant en Aquitaine XII, 41 ; plaintes des communes anglaises contre lui 144 ; envoie le comte de Buckingham en Bretagne 155 ; est forcé par une insurrection de se séparer du duc d'Irlande 235-288 ; est conduit à Londres 288-295 ; le comte de Saint-Pol se rend près lui XIV 4, 5 ; fait sceller la charte de la trève de Lelinghen 25 ; écrit à Aubert de Bavière en faveur du duc d'Irlande 32 ; s'excuse des ravages des compagnies en Auvergne 105 ; Aimerigot Marcel lui écrit 179-193, 197; préside à une joute à Londres 253-269 ; désire la paix avec la France 287, 314, 315, 356 ; le bruit se répand qu'il assistera aux conférences d'Amiens 377 ; instructions qu'il donne à ses ambassadeurs 383, 388 ; reçoit les envoyés français 389-392 ; prolonge les trèves avec la France XV,

80, 108, 110 111, 115, 120-122, demande que le pape d'Avignon soit déposé 124 ; Charles V envoie au sujet du schisme des envoyés vers lui 132 ; se prépare à passer en Irlande 134, 135 ; s'afflige de la mort d'Anne de Bohême 136, 137; fait la guerre en Irlande 138-140, 170, 178; Froissart lui offre un livre 143-148, 156, 157, 167, 168, 181 ; reçoit les envoyés de la Gascogne 149-151 , 159-166 ; demande la main d'Isabelle de France 155, 182-188, 194 ; reçoit Robert l'Ermite 195-202 ; envoie des ambassadeurs à Paris 231-233 ; se rend à Calais 273-276 ; épouse Isabelle de France 279-307, 354 ; menacé par les complots du duc de Glocester XVI, 1-24 ; le fait arrêter 24-29 ; le fait conduire à Calais 71-73 ; fait arrêter les comtes d'Arundel et de Warwick 73-74 ; fait périr le duc de Glocester 74-77, 79 ; ordonne le supplice du comte d'Arundel 77 ; bannit le comte de Warwick 77-79 ; sa tyrannie 80-83, 137 ; Charles VI l'engage à reconnaître le pape d'Avignon 86-88, 118, 133-136, crédit qu'il accorde au comte Maréchal 89 ; exile le comte de Derby et le comte Maréchal 90-110, 112 ; écrit à Charles VI, 138 ; s'oppose au mariage du comte de Derby 139-151, 209 ; se rend à Bristol 115, 152 ; bannit le comte de Northumberland 151-156, haï des bourgeois de Londres 156-167 , 170 , 171 , 174 ; tombe au pouvoir du comte de Derby 176-189 ; est conduit à la Tour de Londres 190, 191, 212, 214, 219, 220 ; supplice de ses conseillers 191-196 ; abdique 196-204 , 210 , 217 ; tentative pour le délivrer 222-229 ; sa mort 232, 238.

Cf. I[a] , 114 , 155 , 197, 283 , 284 , 286, 287, 360, 375, 377, 379 , 381 , 382, 385, 387, 394 , 395, 413, 415, 418, 419, 423 , 429 , 430, 438 , 444 , 446, 447, 455, 456, 458, 461, 508 , 513 , 521 ; I[b] , 66 , 80-83 , 87 , 99 , 118, 126, 129, 137, 161, 165, 194, 206 ; I[c], 285, 286 , 318, 326, 329, 334 , 351 , 352, 366 , 373, 379, 380, 395 ; II, 520 ; IV, 472 ; VIII , 473 , 474 , 491, 492 ; IX , 495 , 503, 508 , 509 , 510 , 516 , 535, 539 , 540, 545, 556, 561-564,

576, 582; X, 453, 462-466, 474-476, 505-507, 517-534, 543, 545, 553, 559, 564-567, 579; XI, 436, 448, 449, 453-455; XII, 357, 358, 374, 375, 378, 379, 385, 388-393, 395; XIII, 321, 323, 332, 350, 353, 359, 374; XIV, 399, 406, 421, 438, 445, 449; XV, 361, 366, 376, 377, 382, 384, 387, 388, 391, 398, 399, 401, 401, 404 406, 426, 440, 450; XVI, 241-249, 269, 275, 288-290, 292-309, 311, 313, 316, 319-336, 338-359, 361, 365, 377, 404, 406, 410, 444, 490, 500, 507, 509; XVIII, 416, 148, 547, 550, 554, 557, 562, 563, 566, 568, 570, 573-574, 575, 580, 582-584, 586-588.

Dès le commencement du règne de Richard II, les négociations avec la Flandre sont fort actives. Le 13 juillet 1379, Richard II retient à son service Jean Vilain, de Gand. Guichard d'Angle, comte de Huntingdon, est envoyé en Flandre en 1378 (26 janvier-30 mai). L'année suivante, c'est Édouard de Berkley, puis Gautier Skirlawe. Richard de Hereford, héraut d'armes, se trouve en Flandre en 1379 du 27 janvier au 3 mars, du 28 mars au 28 avril, et de nouveau, en 1381, du 21 décembre au 4 février, et du 5 juillet au 2 août.

L'expédition de Richard II en Écosse en 1385 marqua l'apogée de sa puissance. La citation qui suit, est tirée du ms. 6049 de la Bibliothèque Nationale de Paris :

« Ordenances de les trois batailles et des deux esles de bataille du roy à son premier viage en Éscoce l'an de son règne noefisme.

« En l'avant-garde :

Monseigneur de Lancastre	1050	hommes d'armes,	3050	archers.
Le conte de Bukyngham	400	»	800	»
» Mareschall	200	»	300	»

« En la bataille du roy :

Le tynell du roy	800	»	2050	»

Monseigneur de Cantebrigg	150	hommes d'armes,	200	archers.
Le conte d'Arundell	140	»	300	»
» de Warrewyk	140	»	300	»
» de Stafford	140	»	200	»
» de Oxenford	140	»	200	»
» de Sarun	50	»	120	»
Le chanceler	60	»	80	»
Le trésorer	40	»	40	»
Le garde du privé séal	30	»	30	»
Le séneschall de l'ostel du roy	30	»	30	»
Le sire de Roos	20	»	30	»
» de Beaumont	30	»	40	»
» de Wylughby	50	»	60	»
Mons. John Levell, Wm Bostreaux, de Seymour	100	»	200	»
» John Devonschire	50	»	80	»
» Symon Burley	20	»	30	»
Le sire de Fferers de Groby	20	»	30	»
» de Harington	30	»	60	»
Mons. Thomas Tryvet	20	»	20	»
» Mathew Gournay	20	»	20	»
» Aubrey de Veer	20	»	20	»

L'évesque d'Everwyk venoit après l'ordonnance fait.

« En la èle dextre :

Monseigneur de Cantebrigg	100	»	200	»
Lovell, Botreaux, Seymour	100	»	200	»
Le sire de Wilugby	50	»	60	»

« En la èle sinistre :

Le conte de Warrewyk	140	»	300	»
» de Stafford	120	»	20	»
Le chanceler	60	»	80	»

« En l'arère-garde :

Le conte de Northumbreland	400	hommes d'armes,	400	archers.
» de Devonschire	60	»	60	»
Le sire de Nevill	200	»	300	»
Mons. Henry Percy	100	»	100	»
Le sire de Clyfford	40	»	60	»
» de la Zouche de Haringworth	39	»	30	»
Mons. Amory Senct-Amant	16	»	24	»
Le sire de Berkelé	24	»	30	»
Mons. Thomas Percy l'eisné	60	»	60	»

L'évesque de Duresme venoit après l'ordenance. »

Le 13 avril 1390, Richard II, se souvenant des longs démêlés qui avaient suivi le voyage d'Édouard III à Amiens, donnait pour instruction à ses ambassadeurs en France qu'il n'entendait en aucun cas faire en propre personne hommage pour la Guyenne.

Le 20 août 1392, Richard II écrivait à Charles VI afin de presser la conclusion de la paix pour éviter « l'effusion « de sang crestien. » On peut comparer une autre lettre de Richard II également adressée à Charles VI, du 28 avril 1396, publiée par Rymer.

La remise de Cherbourg qui rendit Richard si impopulaire, ne s'accomplit pas sans de lourds sacrifices pour la France. Le 5 novembre 1393, Charles VI emprunta trente mille francs pour racheter cette importante forteresse.

Le 5 juin 1394, Richard II approuva la prolongation des trèves avec la France jusqu'en 1398.

Le 28 avril 1396, Richard II, écrivant à Charles VI, charge Henri Percy, le célèbre Hotspur, de porter sa lettre à Paris.

Il est probable que ce fut par amitié pour Charles VI et en souvenir du cerf choisi pour emblème par ce prince,

que Richard II donna deux cerfs blancs pour tenants aux armes royales d'Angleterre.

Le cerf devint le signe principal de la livrée royale.

Le 20 août 1397, Richard II convoqua spécialement *gerentes liberatam de cervo.*

Le contrat de mariage de Richard II et d'Isabelle de France porte la date du 9 mai 1396.

On conserve aux archives de Paris une délibération du conseil sur la dot qu'on pouvait donner à Isabelle et sur les formes à observer lorsqu'on la remettrait au roi d'Angleterre.

Une convention signée au mois de mai 1396 par les principaux barons d'Angleterre, notamment par le comte de Derby, portait que si Richard II venait à décéder avant la consommation du mariage, Isabelle serait libre de retourner en France.

Le 15 janvier 1396, dans une instruction sur la manière de recevoir Richard II en France, on rappelle qu'on fit autrefois grand accueil au roi Jean en Angleterre, et l'on ajoute qu'il convient de suivre cet exemple.

Le 24 octobre 1396, par une charte scellée à Calais, Richard II promit d'observer les trèves et déclara qu'il avait fait prêter le même serment à ses oncles les ducs de Lancastre et de Glocester.

Richard II arriva en Irlande le 1er juin. A son retour, il aborda à Cardech-Castle.

Richard II, qu'allait détrôner Henri IV, avait admis dans sa garde un Gallois dont les fils devaient bientôt monter aussi sur le trône d'Angleterre.

On lit dans un compte de 1397 :

Willelmo-ap-Tydore, de Wallia, armigero, quem penes se rex retinuit, decem libras pro vita.

Une des dernières chartes de Richard II est un ordre d'aller attaquer le château de Pevensey :

De castro de Pevense obsidendo eo quod inimici regis illud tenuerunt.

Henri IV était déjà débarqué en Angleterre lorsque Richard II ordonna de réunir de l'argent pour l'envoyer à l'empereur de Constantinople assiégé par les Turcs :

De pecunia colligenda pro auxilio Manuelis imperatoris Constantinopolis adversus Baysetum principem Turcorum qui civitatem Constantinopolim obsessus est (22 juin 1399).

Le pauvre monarque était exposé lui-même à bien d'autres dangers, et il ne trouva aucun prince chrétien pour lui porter secours.

C'est dans une charte de Charles VI du 29 janvier 1399 (v. st.) qu'on trouve ces mots : « vivant lors feu nostre « chier et très-amé fils Richart, naguères roi d'Angleterre, « que Dieux absoille ! »

Nous la reproduisons ici en entier :

« Charles par la grâce de Dieu roy de France à tous ceux qui ces lettres verront, salut.

« Savoir faisons que nous confians à plain des deus loyauté et discrétion de nos amés et féauls Jehan, évesque de Chartres, Jehan de Hangest, sire de Heugueville, chevalier, nostre chambellan, maistre Pierre Blanchet, maistre des requestes de nostre hostel, nos conseillers, et maistre Gontier Col, nostre sécretaire, à iceulx avons donné et donnons povoir, auctorité et mandement espécial par ces présentes de dire et affermer en vérité pour nous et en nostre nom à W. évesque de Dunelme, Thomas de Percy comte de Wecestre, W. Héron, sire de Say, chevaliers, et maistre Richart Holme, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de York, ambassadeurs d'Angleterre envoiés par deçà pour certaines besoignes, et partout ailleurs où nos dis messaiges verront qu'il sera besoing, que nous ne entendismes onques, ne entendons venir aucunement contre les promesses et seremens par nous fais et faictes sur le fait des trèves prinses derrain entre nous d'une part et feu nostre très-cher et très-amé fils Richart lors roy d'Angle-

terre, que Dieux absoille, d'autre part, sur certaine fourme contenue ès lettres sur ce faictes d'une part et d'autre, mais que nous voulons tenir et faire tenir les dictes trèves de nostre part sans enfraindre leur temps durant comme promis et juré l'avons desur, et bailler par leurs lettres ou autrement teles seuretés comme ils verront qu'il sera à faire en prenant semblables de l'autre partie, lesquelles lettres de nos dis messaiges, se aucunes en baillent, nous confermerons par les nostres quant nous en serons requis, de faire aux dis ambassadeurs certaines requestes de par nous de prendre et accepter autre journée pour en avoir réponse de leur partie, et généralement de faire en ces choses et leurs circonstances et dépendances tout ce que faire pourrions, se présens y estions en nostre personne, et promettons en bonne foy et en parole de roy avoir et tenir ferme et aggréable tout ce que par nos dis messaiges sera fait sur ce, sans venir encontre en quelque manière que ce soit.

« En tesmoing de ce nous avons fait mettre à ces lettres nostre scel.

« Donné à Paris le XXIXe jour de janvier l'an de grâce mil CCC IIII^xx^ XIX et le XXe de nostre règne. »

(*Arch. Nationales de France*, *J.* 644, 242).

Sir Harry Nicolas a publié cette clause étrange des délibérations du Parlement au mois de février 1399 :

« En primer, si Richart nadgaires roy soit uncore vi-
« vant, à ce que l'on suppose qu'il est, ordenés soit qu'il
« soit bien et seurement gardés pur salvation de l'estat du
« roy et de son roïaume. »

Aux autorités que j'ai citées sur la tombe royale de Stirling, il faut ajouter celle de la chronique rimée d'Écosse :

In Scotland sone efter did fle
On to Stirling quhair lang remanit he
With king Robert quhilk treitit him betuene
With all honour mycht till ane prince pertene ;

Thair he remaint till his latter da,
Syne bureit wes, as my author did sa,
In the Freir kirk at the hie altar end :
Be the scripture his graef is yit thair kend.

Voici comment le docteur Webb apprécie la partie de la chronique de Froissart consacrée aux événements qui se passèrent en Angleterre à la fin du XIVe siècle : « Une seule plume a rapporté avec sentiment et avec précision et de plus, nous semble-t-il, avec exactitude l'histoire de la chûte de Richard II. C'est celle de Froissart, et cependant il n'a pu rencontrer ceux qui en étaient le mieux instruits. Au moment où il écrivait, les relations avec l'Angleterre étaient à peu près suspendues, et il s'était lui-même renfermé dans la retraite. Quoi qu'il en soit, il nous offre le fidèle tableau des impressions populaires de ce temps à l'égard de Richard II et de Henri IV, et, sauf nos réserves relatives à quelques erreurs, il faut reconnaître qu'il est aussi utile qu'agréable à consulter ».

Anne de Bohême, femme de Richard II. Richard II demande sa main IX, 212, 213 ; elle l'épouse 459-462 ; calme Richard II XII, 291 ; sa mort XV, 136, 137.

Cf. Ia 286, 287, 289, 374, 375, 418 ; Ib, 80, 100 ; Ic, 373, 374 ; VIII, 446 ; IX, 539, 540, 564, 576 ; X, 516 ; XV, 384, 404.

D'après l'*issue-roll* de 1381, Anne de Bohême était accompagnée à son arrivée en Angleterre de trois seigneurs allemands qui y sont nommés *dux Tesscheren*, *Here Poto* et *Bernard de Zedelets*.

Anne de Bohême mourut en 1394 : *cujus exequiæ*, dit Walsingham, *quanto celebriores fuerunt in expensis, tanto notabiliores infamiis, quia rex polluit locum* (l'abbaye de Westminster) *sanguine comitis Arundeliæ in principio officii funeralis*.

Le 4 avril 1395, le prieur de Wenlok s'engagea à faire célébrer chaque année un service pour le repos de son âme.

Une notice fort étendue sur Anne de Bohême a paru dans les mémoires de l'Académie de Vienne en 1871.

ISABELLE de FRANCE, seconde femme de RICHARD II.

Richard II recherche sa main XVI, 164, 187, 231, elle lui est fiancée 237, 238, elle lui est remise 297-306, l'épouse 306, 307, 354; XVI, 8, 19, 21, 81, 103, 214; le duc de Glocester se montre hostile à son mariage, XVI, 3, 22, 25; le comte de Saint-Pol est envoyé vers elle 13, 17; la duchesse de Lancastre la quitte 23; réside à Eltham 27; Charles VI envoie des ambassadeurs vers elle 87, 88; le comte de Derby promet de lui être utile 137, 142; réside à Leeds 144; assiste à une joute à Windsor 151; Richard II la quitte pour se rendre en Irlande 151; la dame de Courcy obligée de se séparer d'elle 189, 211; revient en France 212, 219-221, 236, 237.

Cf. Ire, 413-415, Ire, 328; XV, 361, 387, 388, 398, 399, 404-406; XVI, 243, 322, 325, 346, 347, 366-378, 402, 403, 405, 407; XVIII, 580, 587, 588.

M. Douët d'Arcq a publié dans son recueil de pièces inédites sur le XIVe siècle un document fort curieux sur le cortége de la reine Isabelle lors de son mariage et sur les dépenses auxquelles il donna lieu.

Est-il vrai que la jeune reine Isabelle s'entoura d'un luxe qui excita beaucoup de murmures? On pourrait s'en assurer en consultant l'inventaire que Richard II fit dresser le 5 novembre 1396 des meubles de la jeune reine.

Les instructions données le 6 septembre 1400 au sire de Heugueville portaient qu'il devait presser Isabelle de ne pas s'engager dans les liens d'un autre mariage en Angleterre.

HENRI IV, comte de Derby, puis roi d'Angleterre. Son père lui laisse l'administration de ses domaines XI, 325; projet de lui faire épouser Jeanne de Boulogne XIII, 283, 307, 312; XV, 69; se rend aux conférences d'Amiens XIV, 377; fort prudent dès sa jeunesse 82; siége au conseil du roi

136, 162, 163, 166; perd sa femme 137; refuse d'accompagner le comte d'Ostrevant en Frise 229, 270, 271; reste en Angleterre pendant le voyage de Richard II à Calais 290; réside à Londres XVI, 80 ; est défié par le comte Maréchal 89-101 ; est banni 101-108 ; se rend à Paris 109-116 ; veut aller combattre les Turcs 132, 133 ; renonce à son projet 136, 137 ; perd son père 137-141 ; projet de mariage avec Marie de Berry 141-151 ; est regretté en Angleterre 160 , 161 ; message que lui porte l'archevêque de Canterbury 161-167 ; se rend en Bretagne 167-171 ; aborde en Angleterre 171 , 172 ; entre à Londres 172-176 ; marche vers Bristol 176-178 ; Richard II tombe en son pouvoir 178-189 ; le fait enfermer à la Tour de Londres 190, 191 ; fait mettre à mort les conseillers de Richard II 192-196 ; est proclamé et couronné roi 196-209, 235 ; épargne la vie du comte de Salisbury 209, 210 ; obtient la soumission du comte de Huntingdon 210 , 211 ; apprend les négociations des Français avec les cités d'Aquitaine 211-217 ; reçoit une ambassade française 217-221 ; réprime une tentative en faveur de Richard II 221-229 ; on l'engage à faire mourir Richard II , réponse évasive qu'il fait à ces paroles 232 ; prolonge les trèves avec la France 236-238 ; le comte Maréchal meurt de douleur en apprenant son avénement 238.

Cf. I[a], 447, 455, 513 ; I[b], 125, 126 , 137 ; I[c], 331, 352, 367, 376, 377, 395 ; II, 514 ; IX, 462 ; VIII, 446 ; X, 533 ; XII, 388, 390 ; XIV, 316, 417, 420, 450 ; XVI 242-247, 290 , 293-302 , 305-309 , 318-321 , 323-328 , 330-339, 341 , 343-354 , 356-359 , 361-366 , 372-382, 384-389 , 391-400, 402-404, 406-409.

Fils aîné de Jean de Gand duc de Lancastre et de Blanche de Lancastre. Naquit à Bolingbroke. Il épousa Marie fille d'Humphroi de Bohun comte d'Hereford et d'Essex. Il soutint à Redcot-Bridge un combat singulier contre Thomas Moulineux et passa en 1390 en Prusse où il

vainquit, dit-on, le roi de Lithuanie. A peine avait-il été créé par Richard II duc d'Hereford qu'il fut appelé en champ-clos par le duc de Norfolk. De là cet exil qui ne cessa que lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre. D'après Hollinshed, il s'embarqua au Port-Blanc (Côtes-du-Nord) pour aller descendre à Ravenspur aux bouches de l'Humber.

Le 1er octobre 1399, Henri IV ordonna d'élever un monument au lieu où il avait abordé à son retour en Angleterre.

Lors de l'émeute des Lollards, Henri IV, alors comte de Derby, se trouvait à l'hôtel de Savoie quand le peuple y mit le feu. Il fut sauvé par John Ferrour à qui plus tard, en souvenir de ce service, il fit grâce de la vie quand il fut condamné comme partisan de Richard II.

On voit par un document du fonds Joursanvault qu'une aide fut levée en Normandie « pour faire la guerre à Henri « de Lancastre qui se dit roy d'Angleterre. »

Cependant Charles VI avait déclaré dès le 29 janvier 1399 (v. st.) qu'il ne voulait pas rompre les trèves.

Dans une instruction donnée le même jour aux ambassadeurs français, on leur recommande de ne pas donner au duc de Lancastre le titre de roi d'Angleterre. On ajoute dans une autre instruction que si le duc de Lancastre s'en plaint, on pourra lui montrer des lettres où le roi de France l'appelle son cousin.

De son côté Henri IV s'engagea le 18 mai 1400 à maintenir les trèves.

En 1403, le duc de Bourgogne persistait à ne vouloir nommer Henri IV que « celui qui se dit roi d'Angleterre » et les ambassadeurs anglais s'en plaignaient vivement. « Il « n'a pas esté veu communément, disaient-ils, que ès cas « qui désirent nourricement d'amour et traictié de pais et « concorde, l'on ait usé de tieules paroles, lesquelles ne « peuvent grever le roy nostre seigneur pour lui toller ce

« que la divine puissance de Dieu lui a donné. (*Archives « de Lille*). »

Dans une déclaration adressée le 25 septembre 1404 au nom de Henri IV aux évêques, princes et autres membres du conseil de France, se trouve longuement développée l'apologie de son usurpation. Tous les princes chrétiens, y lit-on, connaissent les fautes du roi Richard contre l'honneur de la royauté. Ce fut sans juste cause qu'il permit et assigna un duel du roi d'Angleterre alors duc d'Hereford contre son cousin le duc de Norfolk, et que sur le champ même du combat il le bannit pour dix ans d'Angleterre et confisqua tous ses biens, l'obligeant ainsi à se retirer en France; et lorsque le dit roi alors duc d'Hereford revint en Angleterre pour demander justice avec l'aide de Dieu, il fut de nouveau poursuivi par le roi Richard qui voulait maintenir son arrêt, ce qui lui coûta la vie; mais avant sa mort il abdiqua la dignité royale en faveur du roi Henri. En effet, il n'est pas nouveau qu'un roi, aussi bien que le pape, puisse résigner sa dignité. *Reges ex causis rationalibus in jure expositis, contra ipsorum voluntatem, per regni sui parlamentum, prout papa, si fuerit pertinax, per generale concilium, videlicet propter scandalum universalis Ecclesiæ et propter hæresim seu schisma, poterunt deponi et compelli statum ipsorum resignare, rejectis tamen opinionibus aliorum contra jura dicentium papam posse compelli in casibus prædictis resignare statum suum etiam per compromissum seu præcessionem extra generale concilium, quorum opiniones a jure sunt damnatæ, cum de jure non sint aliæ reputatæ nisi forma generalis concilii.*

Cromwell devait reproduire vis-à-vis de Charles Ier la théorie que soutenaient ici les conseillers de Henri IV.

MARIE DE BOHUN, femme de Henri IV. Indignée du mariage du duc de Lancastre XV, 239 ; sa mort 137.

Elle était fille d'Humphroi comte de Bohun. Morte en 1394.

HENRI V porte l'épée de justice au couronnement de Henri IV XVI, 206, 208 ; projet de lui faire épouser Isabelle de France 237.

Cf. XVI, 329, 361, 366, 407-409.

« J'ai entendu raconter comme une tradition venue de nos ancêtres, disait Richard II, que de leur race sortirait un prince, du nom de Henri, qui par ses hauts faits étendrait sa gloire dans le monde entier », et il appliquait cette prophétie au jeune Henri de Lancastre qui fut depuis le roi Henri V.

ANGLETERRE (connétable d') XVI, 90 ; voyez HEREFORD.

ANGLETERRE (connétable d') XVI, 180, 191, 208 ; voyez RUTLAND.

* ANGLETERRE (chancelier d') XVIII, 299.

* ANGLETERRE (chambellan d') XVIII, 580.

ANGLURE (seigneur d') « qui crie Damas ! et porte les armes de Saladin V, 428; » fait partie de l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 155 ; sert Charles de Blois IV, 64 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 428, 433 ; XVII, 352, 357 ; l'un des otages du roi Jean VI, 300, 321.

Oger de Saint-Chéron, seigneur d'Anglure, fils d'Oger d'Anglure et de Béatrix d'Essey, épousa en 1339 Marguerite de Conflans. Il était chambellan de Philippe de Valois.

Le même que Saladin d'Anglure cité dans l'armée du duc de Normandie au siége de Thun-l'Évêque. Il ne périt pas à la bataille de Poitiers, mais il y fut fait prisonnier et obtint en 1357 des lettres de sauf-conduit pour retourner en France. Rymer a publié l'engagement par lequel les otages promettent de tenir loyalement prison en Angleterre. L'un des signataires est le sire d'Anglure.

Anglure est dans l'arrondissement d'Épernay.

Sur l'origine du prénom de Saladin dans la maison d'Anglure, voyez la dissertation que M. Vallet de Viriville a jointe à l'armorial de Bouvier.

ANGLURE (sire d'), au siége d'Ardres VIII, 405 ; XVII, 570.

Oger d'Anglure, fils d'Oger d'Anglure et de Marguerite de Conflans. Il épousa Isabelle de Châtillon. Mort en 1383.

Angousse (*comte d'*), secourt la ville de Lisbonne, XI, 292, 293 ; à la cour du roi de Portugal 397, 407 ; se rend au-devant de la reine de Portugal XII, 92, 99 ; dans l'ost du roi de Portugal 202.

Il s'agit probablement ici d'un des membres de la famille de Sylva. Ils portaient le titre de comtes d'Atouguia.

* ANGUÉRANT (JEAN D') évêque de Chartres et de Beauvais, XVIII, 438, 443, 488, 494, 497, 498.

Jean d'Anguérant fut évêque de Chartres de 1360 à 1368, et ensuite de Beauvais. Mort en 1374. Sa sœur avait épousé Jean de la Rivière, père du célèbre Bureau de la Rivière, premier chambellan de Charles V.

* *Aniesse* (bâtard d') VII, 532.

* ANGOS (comte d'), V, 490.

Gilbert Umfravill, comte d'Angos, mort le 7 janvier 1381 (n. st.)

ANGOULÊME (comte d'). Voyez ESPAGNE (CHARLES D').

ANGOULÊME (évêque d'). Voyez BLAYE (AIGLIN DE).

ANGOULÊME (sénéchal d'), VII, 214.

Cf. VIII, 441.

ANGOULEVENT, *Angoullevent*, (BERTHELET D') assiste à la bataille de Cocherel VI, 432.

Alain d'Angoulevent se croisa en 1248. Jean d'Angoulevent est cité dans un acte de partage en 1329. Quant à Berthelet, on le retrouve en 1381 parmi les signataires du traité de Guérande.

Les Angoulevent furent reconnus d'ancienne noblesse en 1669. Leur devise, allusion à leur nom, était : *Vorat*.

Angourme. Voyez DAGWORTH.

ANJOU (LOUIS duc d'), dans l'ost d'Amiens V, 322 ; — de Poitiers, 397, 404, 410, 412 ; XVII, 340 ; se montre de « petit

recouvrier » après cette bataille VI, 1, 4 ; au siége de Melun 155 ; est créé duc d'Anjou 299 ; l'un des otages du roi Jean 321, 376, 377 ; XVII, 393, 394 ; retourne en France VI, 381, 384, 386, 391; XVII, 402; est envoyé en Normandie VI, 387 ; assiége Rolleboise 396; assiste aux obsèques du roi Jean 409, 410; XVII 404; — au couronnement de Charles V, VII, 1, 2 ; XVII, 407 ; est envoyé en Bretagne VII, 64, 71, 77 ; XVII, 420 ; s'abouche avec Bertrand du Guesclin VII, 119 , 153 ; XVII, 438 ; reçoit Henri de Transtamare VII, 228-230 ; XVII, 454 ; avance une partie de la rançon de Bertrand du Guesclin XVII, 458 ; le connétable vient le servir en Provence VII, 246, 263 ; son affection pour le connétable 273 ; réside en Languedoc 278, 279, 293, 294, 298, 301 ; traite avec les seigneurs de Gascogne XVII, 464 ; — avec les compagnies XVII, 469; fait la guerre aux Anglais VII, 321, 322, 325, 326 , 338-340 , 358 , 360, 361, 373, 376, 381-385 ; se rend à Paris 477 ; commande une expédition en Agénois et en Guyenne 478, 479 ; rappelle Bertrand du Guesclin d'Espagne VIII, 1, 2 ; son expédition en Gascogne 2-15, 25-28, 38 ; XVII, 494-497: protége le roi de Majorque XVII, 513 ; favorise l'élection de Grégoire XI , VIII, 55, 81, 83, 84 ; revient à Toulouse 85, 101, 106; — à la cour du roi 240 ; s'en éloigne pour ne pas voir le roi de Navarre 241 ; assiége la Roche-sur-Yon 258, 259, 261-265, 268, 269 ; se rend à Angers et à Nantes 276, 279, 280, 282 ; assiége Derval 296-300 ; XI , 41-44 ; XVII, 539, 540 ; se rend à Paris VIII, 300, 301, 303, 308 ; — à Toulouse 312-314 ; pille le Languedoc XIV , 41 , 42 , 59 ; sa chevauchée dans la Haute-Gascogne VIII , 314-319 ; XI, 41-51, 65-70, 73, 120 ; XVII , 547-549 ; conclut une trève VIII, 320 , 321 ; occupe Moissac 323-325 ; XVII, 550 ; suite de ses succès VIII, 325, 326 ; est envoyé aux conférences de Saint-Omer 327, 338-340, 343 ; XVII, 552, 553; — de Bruges VIII, 344, 349, 351, 356; XVII, 557,

559; conclut une trève VIII, 362-365, 372-374, 378; s'empare de Bergerac 414 ; IX, 1, 2, 4-12 ; — de Castillon 12-16 ; XI, 228, 229; — de Saint-Macaire IX, 16-20; — de Duras 20-23; rentre à Toulouse 24, 25, 45; se rend à Avignon 47 ; continue la guerre 56, 65, 116 ; combat le duc de Bretagne 134, 282, 331 ; s'occupe de la délivrance du fils de Charles de Blois XII, 57, 59 ; reçoit du pape le royaume de Naples IX, 154 ; aime peu le comte de Flandre 236 ; Charles V, à sa mort, lui témoigne peu de confiance 284, 286 ; s'empare des joyaux de Charles V 288, 290 ; associé au gouvernement du royaume 291, 296, 303 ; a pour favori le sire de Craon XIV, 316 ; assiste au sacre de Charles VI 300, 302 ; se retire à Meaux avec le roi 446 ; son expédition en Italie 331, 449-451, 464-472 ; XI, 75, 249, 250 ; sa mort X, 303-305, 342 ; XIII, 111 ; XV, 362 ; dangers qui résulteraient pour les rois d'Angleterre de l'alliance de sa maison avec celle du duc de Lancastre XV, 162.

Cf. I[a], 130, 280, 286-288, 317, 423; I[b], 39, 40, 48, 75, 81, 85, 94, 102, 195, 196 ; V, 518, 530, 533 ; VI, 506-508, 511 ; VII, 487, 493, 495, 496, 517, 535, 539, 546, 547 ; VIII, 422, 428, 429, 432, 434, 450, 453, 459, 462, 463, 468, 472 ; IX, 495-499, 508, 510, 516-519, 521, 526, 528, 535-538, 545-548, 550, 551, 553, 556, 573-580, 582 ; XI, 436, 442-444, 453 ; XIV, 395, 398, 425, 426 ; XV, 362 ; XVIII, 426, 437, 462, 467, 496, 504.

Second fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg. Né le 23 juillet 1339. Créé duc d'Anjou au mois d'octobre 1360. Couronné roi de Sicile le 30 mai 1382. Mort en Italie le 20 septembre 1384. Il épousa Marie, fille de Charles de Blois et en eut deux fils, Louis II roi de Sicile et Charles prince de Tarente.

Louis porta d'abord le titre de comte d'Anjou (XVII, 340). Son père lui donna au mois de juin 1351 la ville de Montpellier. Il fut créé duc d'Anjou au mois d'octobre 1360, alors qu'il devint l'un des otages du roi Jean.

Au mois de janvier 1358, le duc d'Anjou se rendit à Touman. On lui offrit de nombreux présents, et il fit grâce aux bannis.

Le 21 mai 1361, Édouard III autorisa le duc d'Anjou à quitter Londres pendant un mois pour faire un pèlerinage à Saint-Thomas de Canterbury et à Notre-Dame de Walsingham.

Nous avons publié (VI, 506) le texte du serment du duc d'Anjou. Édouard III accusa bien haut le duc d'Anjou de l'avoir violé au grand déshonneur de tout son lignage. Voyez à ce sujet les lettres qu'il adressa le 20 novembre 1364 aux pairs de France.

Il faut ajouter que le 22 janvier et le 1er février 1366, dans deux déclarations à peu près semblables, le duc d'Anjou renouvela son engagement de retourner trois mois après en Angleterre si le différend relatif à la cession de Belleville n'était pas aplani.

A cette époque le prince de Galles avait une nombreuse armée réunie autour de lui ; mais, quand il revint d'Espagne languissant et malade, le duc d'Anjou oublia sa seconde promesse comme la première.

Les deux déclarations ci-dessus rappelées se trouvent à Paris au Trésor des chartes, J. 642.

Le duc d'Anjou inspirait du reste aussi peu de confiance à ses amis qu'à ses adversaires. Voyez dans dom Vaissette t. IV, p. 326 le serment qu'on exigea de lui le 19 mars 1375 pour qu'il respectât les droits de l'héritier de Charles V. Les précautions mêmes dont on l'entourait, révélaient combien l'on craignait qu'il ne fût pas mieux gardé.

Entre tous les princes du sang, on considérait le duc d'Anjou comme celui qui serait le moins porté à respecter la loi « sur l'aagement » du dauphin.

Charles V l'avait créé son lieutenant-général en Bretagne le 18 octobre 1373.

On a conservé un grand nombre de comptes relatifs aux

expéditions que le duc d'Anjou dirigea en Languedoc et en Aquitaine. Celui qui s'étend du 18 août 1370 au 26 avril 1371, renferme quelques mentions intéressantes. On y cite ses chambellans Antoine de Beaujeu, Jean de Bueil, Moreau de Wissant, Jourdain de Lisle et Raymond de Nogaret. Jean Braque lui servait d'écuyer tranchant. Thibaut de Varennes et Jean de Saint-Lô étaient ses ménestrels.

On lit dans une note conservée par l'abbé Lebœuf qu'en 1377 le duc d'Anjou reconquit en trois mois près de trois cents places en Guyenne sur les Anglais et qu'il fit prisonnier le sénéchal de Guyenne et beaucoup d'autres chevaliers ennemis.

La chronique de Berne dit que le duc d'Anjou se dirigea vers l'Italie avec les trésors *quos tempore quo fuerat regens Franciæ, ut vulgariter dicebatur, sustulerat.*

ANJOU (MARIE DE CHATILLON duchesse d') apprend la mort du duc d'Anjou X, 305 ; se rend à Avignon près du pape 306, 323 ; ses efforts pour conquérir le royaume de Naples 343 ; XI, 249 ; secondée dans ses projets par le roi de France XI, 250 ; réside à Angers XIII, 87 ; conduit son fils à Paris XIII, 140, 141 ; aime peu le duc de Bretagne XV, 207 ; son procès contre Pierre de Craon XV, 216, 233-237, 241 ; XVI, 169.

Cf. I^b, 102, 103 ; VI, 508 ; XII, 382 ; XV, 362, 392, 398.

Froissart lui donne par erreur le prénom de Jeanne.

Marie de Châtillon était fille de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne. Son mariage fut célébré le 9 juillet 1360. Morte à Angers le 12 novembre 1404.

ANJOU (LOUIS II duc de). Voyez NAPLES (LOUIS roi de).

ANJOU (connétable d') VIII, 383.

* ANJOU (sénéchal d') XVIII, 344.

ANNEQUIN, *Ennekin* (BAUDOUIN D'), chevalier d'Artois, en garnison à Aire III, 296 ; en garnison à Béthune V, 147; XVII,

238 ; en garnison à Saint-Omer, V, 298; délivre Guichard de Beaujeu 301 ; XVII, 286, 287 ; est fait prisonnier à Poitiers V, 448, 453 ; combat les Navarrais VI, 96, 107, 129, 132, 133 ; capitaine de Bapaume 225 ; — de Saint-Quentin 234 ; — de Tonnerre 254, 255 ; assiste à la bataille de Cocherel 412, 415, 416, 419, 421, 424, 428, 432, 434, 439, 443 ; XVII, 406.

Cf. VI, 509, 513, 514.

Baudouin de Lens, seigneur d'Annequin, chambellan du roi. Il servit d'abord en Bretagne sous les ordres de Geoffroi de Charny et du maréchal d'Audrehen. Gouverneur de Lille et de Douay en 1357 après la mort d'Eustache de Ribemont.

En 1357 et en 1358 il reçut des missions secrètes, fort importantes, du roi Jean et du duc de Normandie. Ce dernier lui donna à cette époque trois mille livres de rente.

Au mois de mai 1359 il était en garnison au château de Praelle-l'Évêque près de Laon.

Le 16 avril 1360, il succéda comme maître des arbalétiers au sire d'Houdetot.

Tué à la bataille de Cocherel au mois de mai 1364.

La reine Blanche qui avait fermé les portes de Vernon aux vainqueurs, n'y laissa entrer que le corps du sire d'Annequin : il y reçut la sépulture, mais ses restes furent portés plus tard à Saint-Pierre de Lille.

Il était fils de Baudouin de Lens, seigneur d'Annequin et de Marguerite d'Azincourt.

Cité dans le recueil du héraut Gueldre.

ANNEQUIN (BAUDOUIN D'), capitaine de Saint-Omer, IX, 246.

ANNEQUIN (L'ESCLAVE D') assiste aux funérailles de Louis de Male X, 281.

* ANNEQUIN (maître) XIV, 437, 438.

Il faut lire probablement : Hannequin ou Hennequin.

ANNESLEY, *Ansel* (JEAN D') chevauche avec le comte de Pembroke et est fait prisonnier VII, 393.

Cf. VIII, 460, 467 ; XII, 378.

Une chronique française lui donne le prénom de Geoffroi.

Jean d'Annesley avait épousé Isabelle, fille de Robert d'Irlande et de Marguerite Chandos. C'est à ce titre que sa femme figure dans une charte du 26 mai 1385 comme héritière de Chandos.

Ce fut Jean d'Annesley qui défia Jean de Catherton comme coupable de trahison. Voyez à ce sujet Walsingham, éd. Riley, t. I, pp. 319 et 430.

Les Annesley portent aujourd'hui le titre de vicomte Valentia.

* ANSETON (THOMAS) XIV, 418.

Anssel, *Ansiel* (*Jean*) voyez ANNESLEY.

Anssel (*Alexandre*). Voyez AUNSEL.

* ANTHORP (MATHIEU d'), ermite XVI, 326.

* ANTIGNY (baron d') VII, 490.

ANTIN, *Anchin* (seigneur d'), chevalier de Bigorre, XI, 20, 43, 108 ; XIII, 301 ; capitaine de Lourdes XI, 72 ; à la cour d'Orthez 130 ; on pille ses domaines 222 ; accompagne Louis de Sancerre XIII, 301.

Cf. X, 436.

Le seigneur d'Antin est cité dans les rôles de l'armée de Gaston Phébus, p. 36. On peut consulter à ce sujet l'importante publication que l'on doit à M. Raymond.

Au XVe siècle, Isabelle d'Antin épousa Jean d'Astarac.

Antin est une commune du canton de Trie, arrondissement de Tarbes (Hautes-Pyrénées). Cette seigneurie fut érigée en duché sous Louis XIV.

ANTIN, *Anchin*, (PIERRE d'), ses exploits et ses aventures XI, 20, 24-27, 56, 65, 72 ; Aymerigot Marcel compte sur son appui XIV, 198.

Cf. XI, 436.

Pierre, bâtard d'Antin, faisait partie de la garnison du château de Lourdes le 12 novembre 1397. Est-ce le même que Pierre d'Antin, seigneur d'Abos, qui rendit hommage en 1391 à Matthieu, comte de Foix ?

En 1416, je retrouve la mention de Pierre d'Antin, écuyer de Bigorre.

ANTOING (HENRI d') à la cour du comte de Hainaut II, 50, 57; accompagne Jean de Beaumont en Angleterre 63, 64, 66; retourne en Angleterre avec le sire de Beaumont 113, 114, 122; XVIII, 16; est envoyé par le comte de Hainaut vers le roi de France III, 9; se rend à Paris avec la comtesse de Hainaut XVII, 49; prend part au siége de Cambray III, 11; est de nouveau envoyé vers Philippe de Valois, 45, 48; en garnison à Valenciennes 86, 88, 90, 93, 110, 112, 142, 150, 151, 154, 156, 162; XVII, 88; fait partie de l'armée assemblée à Naves par le comte de Hainaut III, 179, 181; assiége Tournay XVII, 97.

Cf. III, 488, 506; IV, 475, 477, 479.

Fils de Hugues d'Antoing, prévôt de Douay et d'Isabeau de Buggenhout. Fréquemment désigné lui-même sous le titre de seigneur de Buggenhout.

Au mois de mai 1333, il jura au nom du comte de Hainaut le traité avec le duc de Brabant. En 1336, il scella également les traités conclus avec le duc de Brabant et le comte de Flandre.

En 1339, Philippe de Valois assura à Henri d'Antoing une rente de deux cents livres parisis. Le comte de Flandre lui payait aussi une pension.

Le 2 mai 1340, le comte de Hainaut donna certains domaines à Henri d'Antoing pour le dédommager des terres qu'il avait perdues en France.

Tué en 1345 à la bataille de Staveren.

Le héraut Gueldre dit de sa triste fin :

Zyn doot doet noch den menighen wee.

En lui s'éteignit la première maison des seigneurs d'Antoing, issus, disait-on, d'une comtesse Flandrine, qui s'étaient signalés dans la première croisade.

ANTOING (HUGUES DE MELUN dit D') assiége Saint-Valéry VI, 106; accompagne Bertrand du Guesclin en Espagne VII,

88 ; fait prisonnier à la bataille de Najara 197, 212, 215, XVII, 451 ; assiste au combat d'Ouchy VIII, 292 ; — au siége d'Ardres 405, 515 ; défend Audenarde IX, 199 ; sommé comme châtelain de Gand de servir les Gantois 233 ; leur fait la guerre 234 ; assiste aux funérailles de Louis de Male X, 282 ; scelle le traité de Tournay 438 ; au camp de l'Écluse XII, 12.

Cf. I^b, 42 ; VII, 499.

En 1327 Isabeau d'Antoing, dernière héritière de cette maison, épousa Jean de Melun. Leur fils Hugues prit le nom d'Antoing et se retira dans les domaines de sa mère. Il fut aussi seigneur d'Espinoy et de Sotteghem et châtelain de Gand.

Il eut deux femmes : Marguerite de Picquigny et Béatrix de Beaussart.

De la première naquirent Hugues seigneur de Falvy qui épousa en 1383 Isabeau de Ghistelles, Henri d'Antoing et Isabelle qui épousa le 4 avril 1380 Robert de Namur.

Hugues d'Antoing se trouvait en 1340 dans l'ost de Bouvines. Il était à cette époque châtelain de Coucy. Son nom figure aussi dans les montres de l'ost de Bourbourg.

Il confirma, de concert avec Marguerite de Picquigny, sa première femme, le 10 juillet 1369, une fondation faite pour le repos de l'âme de ses parents dans la collégiale d'Antoing. Son sceau représente un chevalier, sur un cheval lancé au galop, l'épée haute dans la main droite, couvert d'un heaume, dont une tête de renard forme le cimier. Son écu est aux armes écartelées de Melun et d'Antoing. L'inscription porte : *S. Hue de Melun, seigneur d'Anthoing, d'Espinoy, de Sotegien, et chastelain de Gand.* Le sceau de sa femme offre une dame placée sous un pinacle à cinq travées, accosté de deux bannières supportées par des sauvages, l'une aux armes de Melun-Antoing, et l'autre aux armes de Picquigny. On remarque dans les quatre lobes une étoile, un oiseau,

un singe et un lion. On y lit pour légende *S. Marguerite de Pinquigni, dame d'Antoing et d'Ailly.*

Hugues de Melun est l'un des témoins cités dans les chartes de Hainaut de l'an 1391.

Il mourut en 1405.

ANTOING (HUGUES DE MELUN dit d') assiste aux obsèques du comte de Flandre, X, 282.

Cf. XV, 402.

Froissart l'appelle : Hugues de Melun, le distinguant ainsi de son frère qu'il nomme toujours Henri d'Antoing.

Hugues de Melun, seigneur de Falvy, fils aîné de Hugues de Melun, seigneur d'Antoing, et de Marguerite de Picquigny.

Il épousa Isabelle de Ghistelles.

Il se trouvait en 1383 dans l'ost de Bourbourg et en 1386 dans celui de l'Écluse où il avait sous ses ordres quatre chevaliers et dix-sept écuyers.

ANTOING (HENRI DE MELUN dit d') « vaillant homme XIV, 222 ; gentil chevalier, XV, 327 ; » péril qu'il court à Ypres IX, 197 ; son cri d'armes poussé au combat de Commines X, 135 ; assiste aux funérailles de Louis de Mâle 281, 282, 284 ; défend Ardembourg 321 ; dans l'ost du duc de Bourbon XIV, 156 ; arme chevalier son cousin Jean de Ligne 222 ; combat en Afrique 228, 235 ; massacré à Nicopoli XV, 327.

Cf. I[a], 13, 249, 448 ; X, 470, 514 ; XV, 484 ; XVI, 274.

Second fils de Hugues seigneur d'Antoing et de Marguerite de Picquigny.

En 1373 il avait sous ses ordres vingt-et-un chevaliers, quatre-vingt neuf écuyers et cent vingt hommes d'armes.

Il comptait dans sa montre treize écuyers et cent-sept écuyers lors de l'ost de Bourbourg. En juillet 1383 on le trouve faisant la guerre en Poitou.

Au mois de janvier 1383 (v. st.) il fut envoyé à Gravelines et à Dunkerque.

Il accompagna le duc de Bourbon en Afrique en 1390 et se trouvait au siége de Damme en 1385.

Comment expliquer ce que Froissart rapporte de la mort de Henri d'Antoing à Nicopoli ? Il est certain qu'il n'y périt pas ; il est même fort douteux qu'il ait pris part à cette expédition. En effet, nous le trouvons cité parmi les chevaliers qui vers la même époque se rendirent en Frise, et il existe une charte du 4 décembre 1396, par laquelle le comte d'Ostrevant voulant reconnaître les services qui lui avaient été rendus en Frise par Henri d'Antoing, seigneur du Plessis et d'Haveskerque, lui donne deux cent soixante couronnes.

Enfin pour établir la véritable date de la mort de Henri d'Antoing, il ne reste plus qu'à citer cette épitaphe de l'église d'Estaires :

« Cy-gist messire Henry d'Antoing, seigneur du Plaisis et d'Haveskerque, jadis chevalier et chambellan du roy nostre sire, qui trespassa le 11 d'octobre 1397. »

Henri d'Antoing avait épousé Jeanne de Werchin, sœur du sénéchal de Hainaut.

* ANTIOCHE (JACQUES prince d'), XI, 442.

Antrin (*Lionnel d'*), chevalier anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Il faut lire probablement : *Autry*. Une famille de chevaliers de ce nom existait dans le comté d'York.

ANVAING (THIERRI D') défend Audenarde X, 41, 46, 56.

Thierri de la Hamayde, seigneur d'Anvaing et de Presle, fils de Thierri seigneur d'Anvaing et de Presle et d'Agnès de Quiévy, épousa Élisabeth fille du seigneur de Lambersart.

Arnould de Harchies épousa sa fille.

Anville. Voyez DANVILLE.

APCHIER, *Achier*, (le sire d'), « grant baron d'Auvergne », en garnison à Saint-Omer III, 296, 302 ; se trouve à la bataille de Poitiers V, 446 ; fait la guerre en Auvergne VI,

196 ; fait la guerre en Limousin VIII, 6, 7 ; chevauche en Aquitaine , 322 ; combat les compagnies IX, 143 ; fait la guerre en Auvergne XIII , 75, 79.

Guérin VI seigneur d'Apchier , fils de Guérin V et de Gausserande de Narbonne, fit la guerre aux Anglais en Guyenne en 1337. Né en 1309, il vivait encore en 1374. Il épousa Philippe de Baux.

Les seigneurs d'Apchier étaient de la maison de Châteauneuf en Auvergne. Leurs armes étaient d'or au château de gueules à trois donjons de même, sommé de deux haches d'armes de sable : insignes tout militaires.

APCHIER, *Achier*, (le sire d'), fils du précédent, est armé chevalier VI, 196 ; fait la guerre en Auvergne 196, 200.

Guérin VII, fils de Guérin VI et de Philippe de Baux , fut émancipé en 1347 à l'âge de quatorze ans. Il commanda l'armée du pape contre le duc de Milan. Capitaine-général en Velay et en Gévaudan en 1360. Mort en 1364 avant son père. Il avait épousé Marie de Beaufort, nièce du pape Clément VI.

APCHIER, *Achier* (JEAN D') prend part au combat de Puirenon, VII, 392.

En 1360 Jean d'Achier reçut des lettres de rémission pour certains actes de pillage dans le Cotentin.

APCHON, *Açon* (le sire d'), chevalier d'Auvergne, en garnison à Saint-Omer III, 302 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 446 ; fait la guerre en Auvergne VI, 196, 200 ; — en Aquitaine VII, 322 ; — en Limousin VIII, 7.

Cf. XVIII, 391.

Guillaume d'Apchon, petit-fils de Guillaume Comptour, seigneur d'Apchon et de Mahaut dauphine d'Auvergne, fille de Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, était fils de Gui Comptour, seigneur d'Apchon, qui épousa en 1330 Gaillarde de la Tour , fille de Bernard , baron de la Tour en Auvergne. Il épousa lui-même Marguerite de Brosses.

Nous trouvons cité en 1347 Guillaume Comptour, seigneur d'Apchon. En 1356, après la bataille de Poitiers, il prit d'énergiques mesures pour défendre l'Auvergne contre les Anglais. Il était alors capitaine-général d'Auvergne.

Les seigneurs d'Apchon avaient le titre de premiers barons de la Haute-Auvergne. Ils portaient d'or semé de fleurs de lys d'azur.

Les ruines du château d'Apchon se voient encore sur un rocher qui domine le bourg de ce nom, à huit lieues de Mauriac (Cantal).

On conserve à Paris dans le fonds de Saint-Germain des Prés (n° 11840) le terrier de la seigneurie d'Apchon.

APCHON, *Achon*, (le sire d') combat en Auvergne, XIII, 53, 75, 79.

Froissart (XIII, 53) lui donne le prénom de Louis.

Louis Comptour, seigneur d'Apchon, épousa Smaragde d'Estaing.

Il fut père de Jean Comptour, seigneur d'Apchon en 1381, marié à Antoinette d'Alègre.

Louis d'Apchon figure dans les rôles de cette époque.

Apcoude voyez ABCOUDE.

Appert (*Jean*), chevalier anglais, capitaine de Bécherel VIII, 239, 241, 322, 323, 341-343.

Les éditeurs anglais mettent : Jean Appleyard ou Appelyerd.

J'aimerais mieux lire : Jean Harbert.

Un Jean Harbert figure, à une époque antérieure, dans les *Actes* de Rymer.

Il y a aussi en Angleterre une famille du nom d'Happard.

* APPLEBY (THOMAS D'), évêque de Carlisle X, 543.

Évêque de Carlisle de 1363 à 1395.

Aprissidi (*Yvonnet*), capitaine de Carlat IX, 103.

Il était breton.

Aquesuffort. Voyez OXFORD.

Aquin, roi de Bougie. Bertrand du Guesclin est issu de lui XII, 225-228.

* Aquiro. Voyez Montfavence.

Aquitaine (connétable d'). Voyez Buch et Chandos.

Aquitaine (maréchal d') VII, 313; VIII, 69. Voyez Angle (Guichard d').

Aquitaine (sénéchal d') VII, 97, 103. Voyez Felton (Thomas de).

Cf. III, 518.

Aquitaine (roi d'armes d'), IX, 265.

Aquitaine (grand-prieur d'), prête de l'argent au comte de Nevers XVI, 51, 63.

Cf. XVI, 426, 437.

En 1359, Jean de Nanteuil était prieur d'Aquitaine.

Aragon (Pierre IV, roi d') prend la croix II, 341, 342; XVII, 43; fait la paix avec le roi de Majorque 342; donne asile aux Juifs V, 277; ennemi du roi de Castille VII, 82, 84, 85, 87, 90, 91, 99, 103, 107, 119-121; XVII, 423, 432; le roi de Majorque réclame contre lui le secours des Anglais VII, 142, 143; XVII, 436; reçoit à Valence Henri de Transtamare VII, 229, 230; traite avec le prince de Galles 239; XVII, 456; Henri de Transtamare dans ses États VII, 244, 261, 262, 273; XVII, 458; s'allie au roi de France 302; XI, 323; son fils épouse Blanche de France VII, 483; sa fille épouse le roi de Castille XI, 258; ses démêlés avec le comte de Foix XI, 95; traité qu'il fait avec le prince de Galles VII, 239; le roi de Majorque lui fait la guerre VIII, 100-102; XVII, 513; parent du captal de Buch VIII, 402; prête de l'argent au roi de Navarre IX, 115; sa mort XII, 39, 40, 42.

Cf. IV, 488; XI, 453; XII, 373, 374; XVIII, 377.

Fils d'Alphonse IV et de Thérèse d'Urgel. Il succéda le 24 janvier 1335 à son père. Il épousa 1° Marie de Navarre; 2° Éléonore de Portugal; 3° Éléonore de Sicile; 4° Sybille de Fortia. Mort le 5 janvier 1387.

Pierre IV conclut au mois de septembre 1352 une étroite alliance avec la France.

En 1356 un second traité d'alliance est scellé entre le roi de France et le roi Pierre d'Aragon. Celui-ci promet un secours important en navires. La France paiera la solde des matelots.

ARAGON (JEAN 1er roi d'), son mariage est conclu avec Blanche de France VII, 483 ; peu redouté du comte de Foix XI, 52 ; parent du comte de Foix 81 ; succède à son père XII, 39, 40 ; ses démêlés avec le duc de Lancastre XII, 41-43 ; rend à la vicomtesse de Castelbon son château 45-47 ; XIV, 40 ; fait expulser les routiers de Tuchan XII, 47-53 ; sa puissance 129 ; sa dette vis-à-vis du roi d'Angleterre 314 ; visite que lui fait le duc de Bourbon 332 ; fait la paix avec le roi de Castille XIII, 130 ; sa fille épouse Louis d'Anjou XIV , 26-30 ; se déclare pour le pape d'Avignon 37 ; XV, 132 ; les îles de la Méditerranée dépendent de son royaume XIV, 153.

Cf. VII, 547 ; XIV, 395 ; XV, 383, 385.

Fils de Pierre IV, roi d'Aragon, et d'Éléonore d'Aragon-Sicile. Mort au mois de mai 1395. Il épousa 1° Mathe d'Armagnac ; 2° Yolande de Bar.

En 1387 un traité fut conclu entre le roi de France et le roi d'Aragon. Le roi de France devait envoyer au roi d'Aragon un certain nombre de lances. Le roi d'Aragon de son côté devait le soutenir de sa flotte.

ARAGON (YOLANDE DE BAR, reine d'), le duc de Berry lui écrit XII, 51 ; le duc de Bourbon se rend près d'elle 332 ; fait reconnaître en Aragon le pape d'Avignon XIV, 37 ; écrit au roi de France au sujet d'un chevalier arrêté dans ses États XV, 32, 33 ; gouverne le royaume d'Aragon 81.

Cf. XIV, 395 ; XV, 363.

Yolande de Bar était fille de Robert duc de Bar et de Marie de France. Elle épousa en 1380 Jean d'Aragon, duc de Gironde et puis roi d'Aragon. Morte en 1431.

ARAGON (MARTIN, roi d'), paroles que lui adresse son père XII, 39 ; sa médiation en faveur des habitants de Barcelonne

45, 46 ; soutient le pape d'Avignon XVI, 86, 127, 129, 130, 134.

Cf. XV, 411 ; XVI, 311, 313.

Fils puîné de Pierre IV, roi d'Aragon, et d'Éléonore d'Aragon-Sicile. Il porta d'abord le titre de duc de Blamont et succéda à son frère Jéan Ier en 1395. Mort en 1410.

ARAGON (ÉLÉONORE D'). Voyez CASTILLE.

ARAGON (YOLANDE D'). Voyez NAPLES.

ARAGON. Voyez DENIA.

ARAGON. Voyez URGEL.

ARAGON (RAYMOND D'), chevalier du parti anglais, joute à Bordeaux XIII, 301.

ARAINES (LIONNEL D'), en garnison à Térouanne VIII, 281 ; est pris par les Anglais 332, 337 ; joute contre un chevalier anglais IX, 323, 324 ; assiste aux funérailles de Louis de Mâle X, 283.

Lyonnel d'Araines est cité dès 1340. Dans un acte un peu postérieur on l'appelle Enguerrand d'Araines dit Lionnel. Il vivait encore en 1387.

* *Arats* (*Guichard d'*) V, 528 ; XVIII, 386.

Arbaulx. Voyez HERBAULT.

Arby (*Vendèle d'*) au siége de Vendat XIV, 200.

ARCHEVÊQUE. Voyez PARTHENAY.

ARCHEVÊQUE. Voyez SOUBISE.

ARCHIAC (FOULQUES D'), son duel avec Aimenion de Pommiers VI, 370, 372.

Cf. Ib, 22 ; VI, 506 ; IX, 496.

Foulques, fils d'Aymar III sire d'Archiac, épousa Létice de la Marche. Le 17 septembre 1363, il fit hommage au roi de France et reçut une rente de trois cents livres. Il existe une ordonnance du duc de Normandie, donnée à Melun le 17 juillet 1367, pour le paiement de 400 francs d'or « à « Foulcaut d'Archiac, èsquels nous li sommes tenus pour « cause du cheval qu'il gaigna quant il conquist en champ « de bataille feu Mingot Maubert. »

En 1369, Foulques d'Archiac s'engage à rendre à Jean et à Gui de Blois six cents écus qui ont été payés pour lui à des marchands de Prusse.

Archiprêtre. Voyez CERVOLES.

*ARCIS (PIERRE D'), évêque de Troyes, IX, 547.

ARCKEL, *Ercle* (sire d'), a pour page Crokart V, 226, 228 ; XVII, 263.

Il s'agit ici probablement de Jean d'Arckel qui mourut en 1355. Il avait épousé Ermengarde de Clèves.

ARCKEL, *Ercle* (sire d'), assiste à la bataille de Bastweiler XIII, 326 ; dans l'ost de Frise XV, 285.

Othon, fils de Jean d'Arckel et d'Ermengarde de Clèves. Mort en 1396.

Othon d'Arckel était seigneur des pays d'Arckel, Leerdam, Haestrecht, etc.

En 1363 il reçut avec beaucoup de magnificence Aubert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, à Gorcum. Il fit longtemps la guerre aux comtes de La Marck et au seigneur de Perwez pour le comté de Clèves et renonça enfin à ses prétentions en faveur d'Adolphe de La Marck, archevêque de Cologne, qui abandonna son siége archiépiscopal à Engelbert de La Marck évêque de Liége, et ce prélat d'autre part renonça à l'évêché de Liége en faveur de Jean d'Arckel, frère d'Othon d'Arckel. Celui-ci mourut en 1396.

Il avait épousé 1° Marie de Vianden, fille de Henri, comte de Vianden, sire de Grimberghe, et de Marie de Fauquemont ; 2° Élisabeth de Bar, fille de Thibaut de Bar et de Jeanne de Flandre.

ARCKEL, *Ercle* (JEAN D'), évêque de Liége, s'allie au roi de France VII, 302.

Cf. Ia, 177 ; X, 507.

Jean d'Arckel était fils de Jean d'Arckel et d'Ermengarde de Clèves. Il fut d'abord évêque d'Utrecht, puis évêque de Liége de 1364 à 1378.

C'est par erreur qu'on lit X, 4 : Arnould d'Arckel. Il faut : Arnould de Hornes.

ARCKEL, *Ercle* (maison d') , l'archevêque de Cologne en est issu XIII, 3. Voyez VIRNEBURG.

Ermengarde de Clèves, femme de Jean d'Arckel, avait pour mère Mathilde de Virneburg.

ARCY (HUGUES D'), évêque de Laon, dans l'ost de Crécy V , 27.

Hugues d'Arcy, évêque de Laon de 1339 à 1351, puis archevêque de Reims. Mort en 1352. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Philippe de Valois. Le 16 février 1350 il fut convoqué à Paris pour délibérer sur les affaires du royaume.

ARCY (sire d') s'empare de Montpaon VIII, 63, 64, 66, 74 ; XVII, 506.

Il s'agit ici, soit de Jean d'Arcy qui servait en 1364 sous les ordres du maréchal de Bourgogne, soit de Guillaume d'Arcy qui en 1386 figure dans la montre de Jean de l'Espinasse, soit de Charles de Poitiers, seigneur d'Arcy.

Le 2 mars 1394 le duc de Bourgogne accorda une pension de deux cents livres à Jean d'Arcy, son écuyer tranchant.

* ARCY (le GALLOIS D') XII, 371.

Arcy (sire d'), chevalier anglais. Voyez DARCY.

Ardeman (*March*). Voyez DRUMMOND (MALCOLM).

Ardembourg (*Jacques d'*). Voyez EERTBUER (JACQUES VAN).

* ARDEN (HENRI D') XVIII, 562.

ARDENOIS (GUILLAUME l'). Voyez L'ARDENOIS.

* ARDENNE (les frères d') prennent part au combat des Trente V, 513.

Arée (*Dilg*). Voyez ALVAREZ.

ARENBERG , *Arneberch* (PIERRE D') XIII, 277 ; variante d'un manuscrit au lieu de Pierre de Croneberg. L'écusson aux trois quintefeuilles de la maison d'Arenberg figure dans le recueil du héraut Gueldre.

Areton ou *Arenton* (*Blondelet d'*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Peut-être de la famille de Guillaume d'Arentain capitaine de Bergerac en 1360.

Areselles (comte d') assiste à la bataille de Crécy XVII, 204.

Ce n'est que dans les *Chroniques abrégées* que Froissart nomme les chevaliers qui formaient la bataille d'Édouard III à Crécy.

Quel est ce comte d'Areselles? On ne peut pas supposer une mauvaise lecture pour Arundel, car le comte d'Arundel est cité dans la seconde bataille.

Je ne trouve dans la liste des barons qui abordèrent en Normandie, rien qui puisse mettre sur la voie d'une restitution. Il ne faut pas songer à Jean de Hardeshull que Froissart nomme habituellement Jean de Hartecelle, puisqu'il ne porta jamais le titre de comte et puisque d'ailleurs il se trouve cité dans le même récit deux lignes plus bas.

ARGENTON (sire d'), chevalier de Poitou, assiste au combat de Taillebourg V, 282; capitaine de Saint-Jean-d'Angély 288; assiste à la bataille de Poitiers 445; accompagne le Prince-Noir en Espagne VII, 157; chevauche sous les ordres de Jacques d'Audley 353, 383; — de Chandos, 390, 451; défait les Français après la mort de Chandos 457.

Probablement Aimeri d'Argenton qui après le traité de Brétigny fit à Poitiers hommage au roi d'Angleterre.

ARGENTON (GEOFFROI D') combat sous les ordres du Prince-Noir VIII, 31; Raymond de Mareuil est son prisonnier 57; dans l'ost du duc de Lancastre 71; — de Thomas de Percy 88; se retire à Niort 165; est assiégé à Thouars 201, 204, 210; est pris au combat de Chizé 226, 230, 234; gouverneur de Saintonge pour les Anglais XVII, 514; embrasse le parti des Français et ne peut s'opposer au débarquement des Anglais en Saintonge XIII, 152.

Cf. IX, 427.

Geoffroi IV sire d'Argenton épousa Jeanne de Surgères. Son fils Gui épousa Jeanne de Vernon ou, selon d'autres,

Marie d'Amboise, veuve d'Élie de Neilhac. L'un des fils de celui-ci fut gouverneur de Louis XI.

En 1374, Édouard III donna à Geoffroi d'Argenton une rente de deux cents marcs par an : *pro terris suis amissis in Aquitania.*

En 1378, Geoffroi d'Argenton était chargé par les Anglais de la garde de la ville de Bourg. Il avait sous ses ordres vingt hommes d'armes et vingt archers. Chaque homme d'armes recevait par mois quinze francs. La solde d'un archer était le tiers de celle d'un homme d'armes.

* ARGENTON (AYMERI D') XVIII, 391, 462.

* ARGEVILLE (CHARLES D') XVIII, 344.

Arie (*Dilg*). Voyez ALVAREZ (DIÉGO).

ARMAGNAC, *Ermignach*, (comte d'), épouse la fille du comte de Béarn XI, 80,81 ; refuse d'aider le comte de Béarn 82 ; de là la haine des maisons de Béarn et d'Armagnac 83, 84 ; XIII, 306, 310.

Géraud V, comte d'Armagnac, fils de Roger d'Armagnac et de Pincelle d'Albret, épousa Mathe de Béarn. Mort en 1285.

ARMAGNAC, *Ermignach*, (JEAN Ier comte d'), prend la croix II, 344 ; combat en Guyenne 394, 409 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; dans l'ost de Bouvines 246, 249 ; négocie la trève d'Esplechin 306, 309, 311, 315 ; se trouve dans l'armée réunie pour secourir Calais V, 178, 180 ; XVII, 246 ; sa guerre contre le comte de Foix V, 312 ; XI, 32, 34-38, 45, 52, 53, 78, 80 ; XVII, 299 ; réunit des hommes d'armes à Toulouse V, 341-345, 353 ; XVII, 321, 326, 328-331 ; est fait prisonnier XI, 32 ; une trève est conclue XI, 15 ; est tenu de faire hommage au roi d'Angleterre VI, 283, 325 ; se réconcilie avec le prince de Galles 368, 369 ; l'engage à visiter le Bigorre XI, 16 ; le prince de Galles médiateur entre le comte de Foix et lui 17-19, 89 ; sa puissance VII, 98 ; du conseil du prince de Galles 97 ; avis qu'il exprime 98, 99 ; accompagne le prince

de Galles en Espagne 108, 112-114, 127, 146, 155, 157, 166, 186 ; XVII, 441 ; assiste à la bataille de Najara VII, 203, 208, 218, 221 ; XVII, 449 ; entre à Burgos VII, 223 ; embrasse le parti du roi de France 255, 257-259, 274, 280, 288, 290, 293, 295 ; XI, 227 ; XVII, 463-465 ; chevauche en Rouergue VII, 322, 337, 339, 340, 342 ; XVII, 467, 472 ; les Anglais dévastent ses domaines VII, 328, 329, 333, 343, 437 ; XVII, 471 ; dans la chevauchée du duc d'Anjou VII, 478 ; VIII, 3, 5, 7, 12, 14, 26 76 ; XVII, 495 ; dans la chevauchée du duc d'Anjou dans la Haute-Gascogne VIII, 314.

Cf. I^a, 487 ; II, 529, 542 ; V, 497, 520, 521, 527 ; VIII, 459 ; XI, 436, 437 ; XIII, 350 ; XVIII, 85, 369, 370, 374, 377, 440, 469, 485-488, 491, 493, 495-497, 504.

Jean Ier comte d'Armagnac était fils du comte d'Armagnac Bernard VI et de Cécile de Rhodez. Il épousa Régine de Goth et Béatrix de Clermont. Il succéda à son père en 1319. Il s'intitulait : comte d'Armagnac par la grâce de Dieu. Le cimier de ses armes est une couronne antique fleuronnée. Les supports sont deux personnages portant aussi une couronne (allusion aux rois de France et d'Angleterre ?). Mort vers 1373 comblé des bienfaits de Charles V et du duc d'Anjou.

Au mois de juillet 1338, le comte d'Armagnac était l'un des lieutenants de Philippe de Valois en Guyenne.

Il eut sous ses ordres des hommes d'armes du 14 septembre au 23 janvier 1338 (v. st.) aux frontières du Hainaut.

Il commandait également un corps d'armée en 1340 dans l'ost de Bouvines.

Il fut envoyé comme ambassadeur en Flandre au mois d'août 1350 avec les pouvoirs nécessaires pour négocier le mariage d'un des fils du roi avec la fille du comte de Flandre.

Le roi de France lui donna en 1351 la ville de Mont-

royal et le nomma en 1357 son lieutenant en Languedoc. Le 22 octobre 1360, après la paix de Brétigny, il lui écrivit pour lui ordonner d'entrer en la foi du roi d'Angleterre.

L'acte d'hommage qu'il fit au prince de Galles, porte la date du 2 avril 1363.

En 1366, il se déclara homme-lige du roi de France qui en 1368 lui prêta vingt-deux mille écus d'or.

On connaît la part importante qu'il prit à l'appel des seigneurs de Guyenne au Parlement. L'appel fut interjeté le 25 octobre 1368. Il le réitéra le 2 mai 1369.

Jean d'Armagnac fit son testament en 1373.

Dom Martène a publié une lettre importante du roi Jean au comte d'Armagnac.

ARMAGNAC (JEAN II comte d'), dans l'armée du duc d'Anjou VIII, 317 ; IX, 2, 4 ; invité au couronnement de Charles VI IX, 291 ; eût voulu que le duc d'Anjou combattît le comte de Foix XI, 67 ; XIII, 300 ; traite avec les compagnies XI, 121 ; hostile au comte de Foix 139 ; XV, 84 ; est mandé par Charles VI X, 237.

Cf. VII, 514, 533, 534, 536 ; XI, 436.

Fils de Jean Ier comte d'Armagnac et de Béatrix de Clermont. Il épousa Jeanne de Périgord. Il succéda à son père en 1373 et mourut en 1381.

Il prit une grande part à l'appel des seigneurs gascons contre le prince de Galles.

En 1374, il fit hommage au roi de France de toutes ses terres en Guyenne, et le 10 mai 1380 il lui jura fidélité. Néanmoins il continua à s'intituler comte d'Armagnac par la grâce de Dieu.

Au mois de mai 1380, Charles V lui accorda une pension de mille francs par mois à la condition que ni lui ni ses enfants ne feraient d'alliances avec les Anglais sous peine d'être réputés parjures.

ARMAGNAC (JEAN III comte d'), vit en paix avec le comte de

Foix XI, 15, 91 ; sa sœur épouse le fils du comte de Foix XI, 71, 74 ; occupe la terre de Comminges 77, 78 ; dans l'ost de l'Écluse XI, 358 ; XII, 4, 26, 27 ; traite avec les compagnies 346-352 ; XIII, 44, 45, 64, 65 ; XIV, 93, 160, 161, 163 ; chargé du gouvernement de l'Auvergne XIII, 73, 75, 80 ; le château d'Aloise lui est vendu XIV, 162, 165 ; son expédition en Lombardie et sa mort 160, 290-314.

Cf. XII, 356, 395 ; XIII, 341 ; XIV, 427, 439 ; XVIII, 486-488, 493, 496.

Fils de Jean II comte d'Armagnac et de Jeanne de Périgord. Il épousa Marguerite de Comminges. Il avait sous ses ordres dans l'ost de l'Écluse vingt-trois chevaliers et cent trente-six écuyers. Mort de ses blessures devant Alexandrie le 25 ou le 26 juillet 1391.

Le 12 juin 1391, Menaut de Barbazan promit de faire exécuter le testament du comte d'Armagnac qui se rendait en Italie par l'ordre du roi de France afin de porter secours aux Florentins.

Armagnac (Bernard VII, comte d'), dans l'ost de l'Écluse XII, 23 ; aime peu le comte de Foix XIII, 45 ; recherche la main de Jeanne de Boulogne 282, 283 ; son frère le charge de garder le comté d'Armagnac XIV, 295-297 ; le corps de son frère lui est renvoyé par le duc de Milan 313 ; fait hommage au roi des comtés d'Armagnac, de Comminges et de Rhodez 390 ; recherche la main de la comtesse de Dunois XV, 98 ; dangers qui résulteraient de son alliance avec la maison de Lancastre XV, 162.

Cf. XIV, 427.

Fils puîné de Jean II comte d'Armagnac et de Jeanne de Périgord. Il succéda en 1391 à son frère Jean III. Massacré à Paris en 1418. Il avait été créé connétable en 1415 et avait épousé Bonne de Berry, veuve d'Amédée VII comte de Savoie.

* Armagnac (Bonne de Berry, femme de Bernard comte d'), XIV, 427.

Fille de Jean duc de Berry et de Bonne d'Armagnac. Elle avait épousé en premières noces Amédée VII comte de Savoie. Morte en 1435.

Armagnac. Voyez Milan.

Armagnac (Jeanne d'). Voyez Berry.

Arménie (Léon de Lusignan roi d'), se rend en France XI, 229-249 ; sa médiation entre les rois de France et d'Angleterre XII, 12-18 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 15 ; — au parlement d'Amiens 387 ; fait de nouveaux efforts pour rétablir la paix XV, 116-118 ; son royaume occupé par les Turcs 200.

Cf. XI, 441 ; XII, 358, 359 ; XVI, 478, 509.

Fils de Léon II roi d'Arménie et de Jeanne de Sicile-Tarente.

En 1385 ou 1386 Richard II fit remettre mille livres au roi d'Arménie : *qui per inimicos suos e regno miserabiliter expulsus fuit.*

Le roi d'Arménie mourut à Paris le 29 novembre 1393 et on lui éleva au cloître des Célestins un monument où l'on voyait sa statue couchée en marbre blanc et l'épitaphe suivante :

« Cy-gist très-noble et excellent prince Lyon de Lizingnen, quint roi latin du royaume d'Arménie, qui rendit l'âme à Dieu à Paris le vingt-neuflesme jour de novembre l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt et treize. »

On voit par un compte de la ville d'Ypres que le roi d'Arménie accompagna en 1385 Charles VI dans l'expédition de Damme.

Armoises, *Armoies*, (Philippe des), au siége de Melun VI, 156.

Les Armoises étaient de la plus ancienne noblesse du Barrois. Ils portaient au XVIIIe siècle le titre de marquis d'Aunoy.

Philippe des Armoises est cité dans une charte de 1368. Il assista avec le duc de Brabant à la bataille de Bastweiler. Il était vraisemblablement fils de Jean des Armoises

qui en 1346 fit hommage au roi de France en promettant de le servir contre tous, le comte de Flandre excepté.

ARMOISES, *Armoies* (CHARLES DES), joute à Paris XIV, 24.

* ARMOISES (ROBERT DES), XIII, 326.

* ARMOISES (COLARD DES), XVI, 263.

Colard des Armoises est cité dans une charte de 1351.

* ARNAUT (SANCHE) XVIII, 349.

* ARNEMUYDEN, *Ernemude*, (AUBERT D'), XVI, 310.

Il prit également part à la guerre contre les Frisons en 1402.

Il portait d'argent au chef de gueules.

AROE, *Roe* (PHILIPPE DE), chef de compagnie, fait prisonnier au combat de Sancerre XI, 117.

Le seigneur d'Aroe est inscrit sur les rôles de l'armée de Gaston Phébus (p. 15.)

Aroe ou Aroue est une commune du canton de Saint-Palais, arrondissement de Mauléon (Basses-Pyrénées). Au moyen-âge on écrivait toujours *Aroa* ou *Aroe*.

Arondiel. Voyez ARUNDEL.

ARRAS (évêque d). Voyez BERTRAND (PIERRE), CANART (JEAN), MASUYER (PIERRE).

* ARROYUELO (DOMINIQUE D') évêque de Burgos VII, 518.

Il occupa le siége de Burgos de 1366 à 1380.

ARSE. Voyez THOMOND.

ARSY. Voyez ARCY.

Artasso (*Janico d'*). Voyez DARTASSO.

Artebery (*Jannequin*), « appert homme d'armes XI, 161 ; » assiste à la bataille d'Aljubarota XI, 161.

Johnes met : Albery.

Vers ce temps vivait Jean d'Abberbury.

Peut-être, en s'attachant à la liste des chevaliers anglais envoyés en Espagne, telle que la donne Rymer, faut-il lire ici : Jean de Littelbery.

Artème, *Artenne* (*Jakinot d'*), chef de compagnie, sert le duc d'Anjou VIII, 3.

Cabaret d'Orronville qui en parle à diverses reprises, l'appelle : Janicot d'Ortème.

Jacques d'Arthen, chevalier, est cité dans une charte de 1354.

Arteselles. Voyez HARDESHULL.

ARTEVELDE, *Artevelle*, *Dartevelle*, (JACQUES D'). Influence qu'il exerce en Flandre II, 379-383 ; XVII, 54-58 ; ménage un bon accueil aux ambassadeurs anglais II, 393 ; conseils qu'il donne aux Gantois 411-417 ; mauvais desseins du comte de Flandre contre lui 420-425 ; le comte de Flandre se rapproche de lui 429 ; engage les Anglais à assurer le libre accès de l'Escaut 433 , 434 ; en ambassade vers Édouard III 437-444 ; engage le comte à traiter avec les Anglais 445 ; se rend à Anvers près d'Édouard III 446 ; XVII, 61 ; son autorité à Gand II, 447, 448 ; ses discours en faveur d'Édouard III 452 ; assiste au parlement de Malines 468 ; engage Édouard III à prendre le titre de roi de France III, 62, 63, 66, 68-71 ; lui persuade de laisser la reine d'Angleterre à Gand 65, 71, 72 ; XVII, 63, 76, 77 ; plaintes que lui fait le comte de Hainaut III, 88, 114 ; soutient avec zèle les intérêts d'Édouard III 116-119 ; se prépare à assiéger Tournay 122, 123, 125-131 ; Jean de Beaumont réclame son secours 171, 181 ; conduit une armée en Hainaut 184, 185, 190 , 199 ; XVII, 91, 94 ; reçoit Édouard III à Gand III, 207-209, 212-214 ; se rend au parlement de Vilvorde 215-217 ; assiége Tournay 220, 221, 223, 301 ; XVII, 97, 104 ; prête cinquante mille marcs à Édouard III III, 311, 312 ; X, 80 ; Édouard III prend congé de lui III, 320 ; message qu'il envoie à Édouard III IV, 126, 127 ; sa mort 312-324, 505 ; V, 148 ; X, 16 ; XI, 363 ; XVII, 174.

Cf. I[a], 308 ; I[b], 11 ; I[c], 351 ; II, 473-475, 531-541, 544, 547 ; III, 474-476, 478, 480, 481, 486, 487, 492, 494, 496, 497, 500, 502, 506-508, 511 ; IV, 464-469, 471-476, 505 ; VI, 473 ; VIII, 465 ; IX, 530 ; X, 495 ; XVIII, 64, 130, 132.

Déjà j'ai donné tome II, pp. 531-539, et tome IV, pp. 464-475, des notes assez longues sur Jacques d'Artevelde. Pour les rendre exactes et complètes, il faudrait de nouvelles recherches dans ces nombreux documents que Philippe de l'Espinoy a indiqués et qu'on ne retrouve plus qu'en partie. Les loisirs m'ont manqué pour les entreprendre, et on ne saurait se dissimuler les difficultés qui les entourent.

En dehors des archives de Gand, le hasard fera-t-il découvrir des sources encore ignorées? Cela n'est point impossible, et nous avons vu récemment M. de Potter, connu par d'excellents travaux historiques, signaler un registre de biens et de rentes, conservé il y a peu d'années près d'Alost, qui avait appartenu à un Guillaume d'Artevelde. Une généalogie y était jointe; mais à en juger par la copie qui en a été publiée, elle n'est ni ancienne, ni digne de foi. En effet, il est difficile d'admettre qu'Artevelde, capitaine de Gand en 1338, ait été le petit-fils de Sohier de Courtray décapité en 1337, et on y rencontre tels prénoms qui n'étaient point en usage au XIVe siècle.

On montre encore aujourd'hui à Ertvelde la motte féodale sur laquelle s'élevait le château des Artevelde, château dont les antiques traditions les rattachent aux châtelains de Gand.

Quant au rang que les Artevelde occupaient dans leur cité natale au XIVe siècle, le témoignage de Philippe de l'Espinoy est entouré d'une grande autorité, et il est confirmé par le *liber obitualis* de Saint-Jean.

J'ai indiqué déjà ce fait incontestable que lorsque vers 1327 ou 1328 on dressa le tableau des bourgeois les plus riches de la ville de Gand, en indiquant la somme que chacun d'eux serait tenu de payer, les Artevelde y furent placés au même rang que les Borluut et les Vaernewyck.

Ce document est assez intéressant pour être reproduit en entier :

Le paroche Saint-Jehan.

Clais Vanden Putte	C lib.
Boidin Rym	L lib.
Jehan Vander Riede	LX lib.
Jehan Inghel	XL lib.
Jacob Vander Linde	C lib.
Tonnis Bette	XL lib.
Willem Utenhove	XL lib.
Boidin die Bere	C lib.
Simon Vander Zikle die jonghe	XL lib.
Toenis Melans	XL lib.
Gherolf Bette	XL lib.
Symon Tryl	LX lib.
Henric van Overtwater	XL lib.
Willem Vander Lake	C lib.
Jehan Van Artevelde	XL lib.
Boidin van Ravenscoct	C lib.
Ghiselbrecht Compere	LX lib.
Maes die Hont	XXX lib.
Godevaerd Tawoy	XX lib.
Lievin van Adinghem	XXX lib.
Gillis Ovin	L lib.
Gillis van Koudenberghe	LX lib.
Jehan Godewale die wisselaire	XXX lib.
Willem Machs	XXX lib.
Scotte die drapenier	L lib.
Jacob van Coudenhoven	XXX lib.
Jacob die Ruddere	XL lib.
Heinrick van Adinghem	XXX lib.
Jehan Mas	XL lib.
Boidin Borluut	XL lib.
Willem Vanden Pitte, filius Wasselins	XL lib.
Henric van Vaernewyc	XXX lib.
Wasselin van Lens	LX lib.

Mynheer Volker Uten-Rosen	XXX lib.
Clais Stinal	XXX lib.
Henrick die Pape filius Willelmi	XXX lib.
Jehan Scinkel	XXX lib.
Ogier Vanden Walle	XL lib.
D'er Symon Vander Sikley	LXXX lib.

—

En le paroche Saint-Nicolay.

Jehan van Vaernewyc	XL lib.
Jehan die Toolnare	LX lib.
Jehan die Moor	XL lib.
Ghiselbrecht Rebbe	XL lib.
Gherolf die Pape	XL lib.
Jehan Borluut	XL lib.
Jehan Raban	LX lib.
Jacob van Overtwater die corte	XL lib.
Jehan Zeghers	XL lib.
Weitin Vander Mude wisselaire	L lib.
Lievin Bone wisselaire	XL lib.
Everdei die Grutere	XL lib.
Henrick die Grutere	XXX lib.
Boidin die Grutere	XXX lib.
Jooris Utten-Spiegle	XXX lib.
Clais Rynvisch	LX lib.
Jouris Ute-der-Meren	XXX lib.
Philip zyn broeder	LX lib.
Sanders Rym	LX lib.
Boidin Utendale	LX lib.
Gillis Kriekensteen	XXX lib.
Willem Arlewin	XX lib.
Jehan die Backere in die Velstrate	XXX lib.
D'er Boidin uter Velstrate	XL lib.
Gossin Borlut	XXX lib.

Jehan Jours	XXX lib.
Pieter die Amman	LX lib.
Godevaerd die Backere	XX lib.
Jacob Basin	XX lib.
Jehan Paris filius Godevaerds	XL lib.

—

Li paroche Saint-Michiel.

Ottelin Machet	XL lib.
Conte Gaucelot	CC lib.
Zeigher die Grote	XX lib.
Ghiselbrecht Vanden Zande	LX lib.
Jehan Aninneman	XXX lib.
Henrick die Ruede	XXX lib.
Hughe Vander Moust	XL lib.
Symon Damman	XXX lib.
Willem Bruninc	XXX lib.
Jehan die Mechs	XXX lib.
Godevaerd die Jonghe	XX lib.
Ghiselbrecht Vanden Kerchove	XX lib.
Ghiselbrecht Vanden Ecke	XX lib.
Willem Van Ysendike vleeschouwer	XXV lib.
Michiel van West	XX lib.
Jacob Bodelin	XX lib.
Boidin Ute-Merham	LX lib.
D'er Boidin Vanden Kerchove	XXV lib.
Jehan die Crane	XXX lib.
Jehan Cnoop	XX lib.
Arnoud Goedhals buter Zantporde	XX lib.

—

Le paroche Saint-Jakes.

Jacob Rynvisch	XL lib.
Gillis Rynvisch	LX lib.

Willem Castelain	XXX lib.
Jehan van Macheline	XXX lib.
Willem van Sint-Omers	C lib.
Jehan Vanden Moere	LX lib.
Boidin die Grutere	XL lib.
Ghellot Damman.	XXX lib.
Jehan Vanden Pitte, filius Wasselins . . .	XL lib.
Jehan Uten-Dale.	LX lib.
Willem Vanden Pitte die lakensnidere. . .	XX lib.
Jehan zijn broeder	XX lib.
Jehan Paris filius Zeighers	XX lib.
Wouter van Arsele.	C lib.
Jacob Machs	XX lib.
Jehan die Rike	XXX lib.
Everaerd Mout	XXX lib.
Henric Rym	L lib.
Jacob Haec	XXX lib.
Maertin die Pape	XXX lib.
Jacob Uter-Cruusstrate.	XXX lib.
Symon Eremboud	XL lib.
Zeigher Vanden Houte.	XX lib.
Pieter van Bassevelde	XL lib.

—

Eschevins XXVI en deus bans ;
Item V hovetmans ;
Item II doyens.

—

Eschevin de le coere.

Maes van Vaernewyc	C lib.
Pieter Vander Koutre	XL lib.
Jacob Rughinstul	XL lib.
Hughe Maes	XXX lib.

Jehan Minne.	XX lib.
Symon Alin	XXX lib.
Henrick Glaischoof	XX lib.
Lievin Vander Carde	XXX lib.
Item V scepenen in den zelven banc. . . .	C lib.

—

Item schepenen van ghedele.

Jehan Uten-Hove	XX lib.
Gherein Vanden Pitte	XL lib.
Gherein Bourlut.	XL lib.
Item X scepenen in den zelven banc. . . .	CC lib.

—

Hovetmanne.

Symon Jours	C lib.
Saelmon Bourlut.	LX lib.
Willem van Vaernewyc	LX lib.
Jacob die Mechs.	LX lib.
Jehan die Pau	XL lib.

—

Dit zyn dekene :

Jehan die Timmerman	LX lib.
Jacob Denout.	XL lib.
Pieter Vander Mersch	LX lib.

—

En le paroche Saint-Jehan :

Lievin Roiffin.	XX lib.
Jacob Zaterdach	XX lib.

Jacob die Visch	XX lib.
D'er Jehan van Voerne.	XX lib.
Henrick Metter-Hame	XXX lib.
Jehan van Huesdine	XX lib.
Pieter van Waes in die Cruustrate	XXX lib.
Willem Bette Asscheryx zoene	XXX lib.

—

En le paroche Nostre-Dame :

Willem van Osterzele	XXX lib.
Jehan die Kersemakere	XXX lib.
Jacob Smet	XL lib.
Justacs die Venmakere	XL lib
Jehan van Abbinsvorde.	LX lib.
Woitin die Zweitvaghere	XL lib.
Willem Van Maelte.	XX lib.
Soy die Scerre	XX lib.

—

Jehan Sanders	XX lib.
Jehan van Waes.	XX lib.
Willem die Merseman	XX lib.
Lievin van Landinghem	XX lib.
Jehan van Gavre	XX lib.
Volker die But	XX lib.
Somme de tout	VI^m DC LXX lib.

—

D'autres faits établissent le rang social des Artevelde avant l'époque où l'un d'eux devint, en puissance et en autorité, l'égal du comte de Flandre.

Catherine d'Artevelde morte en 1325 était la femme de Baudouin Goethals.

Gérem Goethals épousa Marguerite de Masmines. Il eut, entre autres fils, Henri, docteur de l'université de Paris et plus célèbre sous le nom de Henri de Gand, et Eustache, l'un des Trente-Neuf. Eustache eut pour fils Gérem, mort à la bataille de Courtray, Pierre qui épousa Marguerite Wenemaere et Baudouin qui épousa Catherine d'Artevelde. De ce dernier mariage naquirent Arnould Goethals, échevin en 1342, et Henri, prieur de Saint-Bavon (*Généalogie de la famille Goethals*).

Gilles Damman, mort en 1338, épousa Marie d'Artevelde (morte, d'après Diericx, avant 1358). Ils furent ensevelis dans l'église de Saint-Jacques. De ce mariage naquirent deux fils, Liévin et Simon, qui, dans une charte citée également par Diericx, appellent Philippe d'Artevelde leur cousin. Liévin, échevin en 1358, épousa Isabeau Sloefve ; Simon épousa Jutte Bette, fille de Gérolf Bette et de Jutte de Vaernewyck. Simon eut pour fils Matthieu, qui épousa Catherine De Pape, pour petit-fils, Liévin qui épousa Isabeau Vander Moere, fille de Louis Vander Moere et de Catherine Sersanders, pour arrière-petit-fils, Simon qui épousa Isabeau de Vaernewyck, fille de Jean de Vaernewyck et de Catherine De Grutere (*Généalogie de la famille Damman*). Si Liévin et Simon Damman étaient les cousins de Philippe d'Artevelde, peut-on admettre que Henri Damman l'ait insulté en l'appelant le fils du brasseur ?

Jean Damman est cité dans l'acte de partage des biens qui avaient appartenu à la veuve de Jacques d'Artevelde.

Liévin d'Artevelde était bourgmestre de Bruges en 1324. Il eut un fils nommé François qui périt vraisemblablement à Gand en 1345.

Jean d'Artevelde fut échevin de Gand en 1319, en 1321 et en 1325. Il avait pour femme Livine De Groote.

Jean De Groote épousa la fille de Sohier Storm. Il eut pour fils Sohier De Groote, échevin en 1315 et en 1317,

qui épousa la fille de Guillaume De Beer, échevin en 1307, 1314 et 1317. De ce mariage naquirent un fils et deux filles. Guillaume, échevin en 1336, eut pour femme Barbe d'Axel, fille de Jean d'Axel, rewaert de Flandre ; Livine épousa Jean d'Artevelde, échevin en 1325 ; Marie épousa Josse d'Halewyn (*Généalogie authentique de la famille De Groote, dressée le 2 décembre* 1682).

Quel était le nom du père d'Artevelde ? Si Jacques d'Artevelde était le frère de Guillaume le watergrave de Flandre, le nom du père de celui-ci étant donné par deux chartes de 1349, il faut l'appeler Jean ; mais on ne sait si ce fut le Jean d'Artevelde qui épousa Livine De Groote et mourut en 1328 ou ce Jean d'Artevelde cité plus haut parmi les plus riches bourgeois de Gand.

Jacques d'Artevelde avait-il habité la France et pris part à des guerres lointaines ? Il ne suffit pas de rappeler que Gauthier d'Artevelde, dizenier au service de Robert de Béthune, put le conduire à Paris où le comte de Flandre se rendit à diverses reprises et où Jacques serait entré au service de Charles de Valois qui avait pour femme une nièce de Robert de Béthune. Charles de Valois avait eu, dans une occasion solennelle, le courage de protester contre la perfidie de Philippe le Bel vis-à-vis de la Flandre.

Jacques d'Artevelde fut aussi, ajoutent les Chroniques de Saint-Denis, valet de la fruiterie « monseigneur Loys de « France », et voici comment une chronique flamande, écrite assez longtemps après, expose à son tour les deux assertions : « Artevelde fit la guerre sous le roi Louis de « France, se rendit avec lui à l'île de Chypre et devint « son boutillier ; mais, après la mort du roi Louis, il tomba « dans la disgrâce du roi Philippe son successeur qui le « priva de ses offices et de ses biens et le bannit de France. « Ce fut ainsi qu'il revint s'établir à Gand où il était né, « et il y épousa une noble dame. »

Ce récit où les inexactitudes abondent, au moins quant

aux voyages d'Orient que l'on y cite, semble avoir eu pour base le désir des chroniqueurs français de ne voir dans Artevelde qu'un valet transfuge, devenu l'ennemi des héritiers de son ancien maître.

Jacques d'Artevelde épousa-t-il comme le portent les Chroniques de Saint-Denis une brasseresse de miel ? Ce fait se rapporterait-il à un premier mariage ? A défaut de preuves, cette opinion paraît peu vraisemblable, et assurément elle ne s'accorde point avec le récit des chroniqueurs français. D'après leur témoignage qu'il faut accepter ou repousser tout entier, au moment où Artevelde devient capitaine de Gand, il est marié à une brasseresse de miel et est lui-même brasseur : ce qui explique que les nobles, d'après Meyer, appelaient Philippe d'Artevelde le fils du brasseur.

Ne serait-il pas aisé d'expliquer par l'alliance même de Jacques d'Artevelde et de Catherine De Coster la tradition de la brasseresse de miel ? Les grandes abbayes, comme celle de Saint-Bavon, étaient exemptes des droits de *grute* et de *maeltghelt*, et elles en profitaient pour fabriquer de la bière, et même pour la vendre, ce qui donna lieu à de fréquentes réclamations. Les De Coster, chargés de l'administration du temporel du monastère de Saint-Bavon, n'eurent-ils pas quelque part à cette industrie abbatiale, et ceci ne permettrait-il pas de comprendre que l'on ait pu ironiquement appeler Catherine De Coster la brasseresse de miel ?

Nous nous occuperons spécialement dans la notice suivante de Catherine De Coster et de sa famille.

D'après les comptes de la ville de Gand, Jacques d'Artevelde fut élu *hooftman* ou capitaine le samedi *naer niewe dagh*, c'est-à-dire le 4 janvier 1338 (n. st.).

Lorsqu'en 1338 les Gantois occupèrent la ville d'Ypres au moment où allait s'ouvrir la grande foire, les échevins, afin d'engager Jacques d'Artevelde à s'éloigner, lui offrirent cinq cents écus et donnèrent à sa femme une « cockilge »

qui coûta cinquante-quatre livres. Il reçut aussi trente-six cannes de vin. Henri et Gui de Flandre qui se trouvaient dans la même expédition, n'en reçurent que quatre :

« A Jakème d'Artevelde donnet pour ce qu'il feroit le « host départir, qui gisoit dedens le ville, car grant griefs « et périls en pooit avoir avenu de feu et de discord entre « singulières personnes, dont grant destourbier eust avenu, « et aussi pour esciwir les grans cous dedens le ville et « le damage et perte des biens dehors, V^c^ escus qui valent « IIII^c^ LXII l. X s.

« Item à se femme une cockilge (une perle) qui cousta « LIIII l. »

Le même compte mentionne aussi un paiement de trente-huit livres « pour poissons présentés à Jakème d'Arte- « velde et à ciaux de Gant. »

Nous empruntons à ce compte une dernière citation :

« A Jakème de la Moerstraete, clerc Jakème d'Artevelde, « donnet pour plusieurs escriptures qu'il avoit faites à le « ville. »

Au mois de décembre 1341, Édouard III adresse des lettres sous son grand scel et sous son scel privé à Jacques d'Artevelde : *Fastredo de Gaunt deferenti litteras regis sub magno et privato sigillis Jacobo de Artefeld apud Gaunt.* Il le traitait donc à l'égal des princes.

Voici comment la chronique de Berne rapporte la mort d'Artevelde :

« Interim, cum Vasconiam dicti Anglici applicuissent, rex Angliæ cum principibus regni sui, scilicet Walliæ, Cornubiæ et soldariis extraneis, intravit mare et appulit in insulam de Cagant, indeque mandavit Jacobo de Arthevella quod tantum erga Flamingos procuraret quod Edouardus filius suus primogenitus quem secum adduxerat, tanquam dominus in Flandria reciperetur, et quod eos protegeret contra omnes inimicos eorum, nec non permitteret affluenter merchimonias adduci in Flandriam de Anglia et aliis partibus juxta

eorum beneplacitum. Jacobus ergo veniens Gandavum, congregata communitate, expressit eis requestam regis Angliæ et suasit eis ejusdem requestæ consentire. Cui homines de communia consenserunt, sed burgenses penitus dissuaserunt ; nam Gerardus Dionisii decanus textorum dixit palam omnibus quod pessime agerent si pro obediendo extraneo domino proprium relinquerent. Hujus enim consilio major pars communiæ junxit se cum burgensibus. Jacobus autem videns eorum constantiam dixit eis quod concors esset eum eis et quod iret ad regem Angliæ ad referendum responsionem eorum. Qui transmeans ad regem Angliæ narravit ei responsionem Gandavensium. Quo facto petivit ab eo quingentos homines ut secrete posset interficere Gerardum Dionisii et cæteros burgenses sibi contrarios. Cui consentiens rex Angliæ tradidit ei quingentos Walenses armatos. Et Jacobus fecit eos abscondi in certo loco, atque intrans villam abiit in domum suam ubi multos de amicis suis congregavit usque ad centum quadraginta viros. Interim relatum est Gerardo Dionisii quod visi fuerant insidiatores extra villam in magno numero. Qui dubitans de traditione fecit armari burgenses et magnam partem communiæ, misitque homines ad custodiendum portas, et cum reliquis abiit ante domum Jacobi de Arthevella et aggressus est eam. Jacobus aliquandiu fortiter resistit, sed finaliter victus et occisus est cum omnibus qui secum erant. Anglici vero fugierunt ad tentoria sua et reversi sunt ad regem Angliæ, cui mortem Jacobi de Arthevella et modum quo interierat reseraverunt. Qui de hoc tristis et dolens mox egressus de insula de Caigant ingressus est mare. »

Tel est aussi le récit de la chronique rimée flamande insérée par M. le chanoine De Smet dans le tome IV du *Corpus chronicorum Flandriæ*.

Artevelde périt-il le dimanche 17 juillet ou le dimanche 24 juillet ? Édouard III aurait-il quitté les côtes de Flandre sans rien faire pour venger son compère ? S'éloi-

gna-t-il en apprenant sa fin? L'ignorait-il au contraire quand il mit à la voile, et ne fut-ce pas au moment où Artevelde venait de prendre congé du roi d'Angleterre, qu'il fut la victime de ses ennemis d'autant plus audacieux qu'ils savaient qu'ils n'avaient plus rien à craindre des Anglais? C'est la dernière hypothèse que j'ai adoptée en faisant remarquer que la date du 24 juillet est indiquée par les Memorie-boeken de Gand.

Il importe de rechercher si les comptes des villes de Flandre ne donnent aucune lumière à ce sujet.

J'analyse d'abord le compte de Gand :

Vers le 7 juillet Artevelde revient à Gand.

Des députés sont envoyés à l'Écluse le 11, le 13 et le 14.

Le 19, Guillaume de Vaernewyck se dirige également vers l'Écluse.

Le 16, une assemblée a lieu à Bruges pour délibérer sur des lettres du comte de Flandre. A ces lettres se rapporte vraisemblablement la déclaration d'Édouard III du 19 juillet.

D'autres députés résident à l'Écluse du 22 au 24.

Ici se place un paiement fait à la femme de Jacques d'Artevelde pour l'indemniser des frais de son voyage (en Angleterre).

Le mercredi 20 juillet des paiements sont faits aux messagers de Jacques d'Artevelde. En effet, après la mention d'un message adressé le 20 juillet au duc de Brabant, on lit :

Payé à des messagers adressés à Jacques et envoyés de nouveau hors de la ville LII l. XIII s. IIII d.

Artevelde n'avait donc point péri le 17 juillet.

Du 24 juillet au 4 août aurait duré l'anarchie.

Le 4 août le parti communal avait repris le dessus à Gand, car ce jour-là les milices gantoises sortirent de leurs murs pour aller combattre les *Leliaerts* à Termonde.

On trouve au folio 157 de ce même compte la mention que les serviteurs de Jacques d'Artevelde furent payés

jusqu'au dimanche matin après la fête de saint Godewal, *tote up sondages morgens naer S. Godewalen dagh*. Cette mention est sans importance, s'il faut fixer avec les Bollandistes au 6 juin la fête de saint Godewal qu'on célébrait avec beaucoup de solennité à l'abbaye de Saint-Pierre.

Le compte de Bruges est moins explicite :

Le 6 juillet vingt-et-un députés sont envoyés à l'Écluse. On remarque parmi eux Gilles de Coudebrouck, Gilles Lam, Gilles Priem et François d'Artevelde.

Le 11, trente députés se rendent de nouveau à l'Écluse. François d'Artevelde est l'un d'eux.

Le 12, on donne vingt-deux sous à un messager du roi d'Angleterre.

Le même jour on envoye à la hâte un messager à l'Écluse afin de donner la réponse de la ville de Bruges à ceux de Gand.

Le 13, on reçoit un message du duc de Brabant.

Le 14, Gilles de Coudebrouck se rend à Gand.

Le 15, Guillaume Nachtegale est envoyé en France « pour besognes secrètes. »

De nouveaux députés de Bruges se rendent à Gand, et le 18 un paiement est fait à Henri De Dievel venant de Gand avec des lettres pour la ville de Bruges et aussi à raison des services qu'il a rendus à Gand aux députés de Bruges.

Le 19, commence une expédition conduite à Alost par Sohier de Courtray, *rewaert* de Flandre : elle dure vingt-sept jours.

Le 21, un messager est envoyé à Gand pendant la nuit.

Le 22, quatre députés de Bruges se rendent à Gand.

Le 25, Pierre De Schotelaere est envoyé dans la même ville.

Le 1er août, un messager arrive de Normandie avec un message secret.

On rapporte communément qu'Édouard III, dès qu'il apprit la mort d'Artevelde, ordonna de rompre toutes les

relations avec la Flandre. Ne fut-ce pas le 10 août qu'on en fut instruit à Bruges ? Le 8 août, maître Reingoot avait reçu des lettres pour le roi d'Angleterre. Le 10, on le rappela de l'Écluse pour lui remettre d'autres lettres, et le 17 août la commune de Bruges envoie un autre messager en Angleterre. Celui-ci s'embarque à Dunkerque et frête un bâteau avec lequel il remonte la Tamise *achter den coninc van Ingeland*. Arrivé à Londres, il prend une barque pour gagner Westminster où se trouve Édouard III. Il y a lieu évidemment de calmer sans retard son réssentiment.

Les actes qui concernent Édouard III, semblent confirmer la date du 24 juillet. Lorsque le 19 juillet il faisait sceller à l'Écluse l'importante déclaration que j'ai reproduite tome IV, p. 469, n'est-il point évident que rien n'avait ébranlé sa puissance en Flandre ? Quand revenu en Angleterre il affirmait le 3 août qu'il l'avait affermie contre toute atteinte (*terram Flandriæ stabilivimus ita quod nunquam fuit in fidelitate nostra magis firma*), ne résulte-t-il pas de ce langage qu'il ignorait ce qui s'était passé à Gand ?

D'autres inductions peuvent être tirées de tout ce qui se rapporte à Mautravers. Il s'était rendu à l'Écluse. Il avait cherché à se disculper de l'accusation qui depuis vingt ans pesait sur sa tête ; il avait sans doute invoqué les services qu'il avait rendus à la cause anglaise en prêtant des sommes considérables à la ville de Gand ; il s'était vraisemblablement vanté de l'influence qu'il y exerçait. Édouard III lui pardonna et lui confia quelques centaines d'archers gallois, soit pour coopérer à l'expédition de Sohier de Courtray vers Termonde, soit (telle était la rumeur populaire, et les antécédents de Jean Mautravers ne la démentaient pas) pour tenter quelque dessein sinistre afin d'assurer à Gand la domination du roi d'Angleterre. L'intervention du meurtrier d'Édouard II dans les événements de Gand en 1345 formera sans doute l'un

des chapitres les plus intéressants de l'œuvre de l'historien qui en fera l'objet de ses études. Mautravers ne partagea point le sort d'Artevelde, mais il perdit tout ce qu'il possédait à Gand et fut réduit à fuir. Si Artevelde était mort le 17 juillet, Mautravers aurait rejoint Édouard III à l'Écluse. Or il ne le retrouva qu'en Angleterre vers le 5 août.

Rien n'est plus important qu'une déclaration d'Édouard III conservée au Record-Office, où l'on rapporte que Jean de Mautravers alla d'abord à l'Écluse pour se remettre à la volonté du roi, qu'au retour de celui-ci en Angleterre, il se rendit de nouveau près de lui, alléguant *bonum locum quem nobis in dictis partibus tenuit, nec non ad hoc quod prætextu servitii nobis impensi* (quel était ce service ?) *omnia bona sua in partibus Flandriæ amisit, et multipliciter est depressus et in eisdem partibus Flandriæ ulterius absque maximo corporis sui periculo morari non potest* (Westminster, 5 août 1345). Ne fut-ce pas Mautravers qui porta à Édouard III la nouvelle de la mort d'Artevelde, et ceci n'explique-t-il pas pourquoi trois jours après *quibusdam certis causis* le roi d'Angleterre ordonna d'arrêter tous ceux qui apporteraient des lettres de l'étranger ?

Le 11 septembre 1345, l'ordre est donné de mettre la main sur tous les Français qui se trouvent en Angleterre. Étaient-ce des représailles de l'assassinat d'Artevelde ?

Jacques d'Artevelde laissa trois fils nommés Jacques, Jean et Philippe, et au moins deux filles.

Jean et Jacques d'Artevelde plus âgés que Philippe lui donnèrent l'exemple du même dévouement à la défense des libertés publiques.

Édouard III, reconduisant au mois d'octobre 1360 jusqu'à Calais le roi Jean qui allait recouvrer la liberté, exigea du comte de Flandre des lettres de rappel de ban en faveur de Jean et de Jacques d'Artevelde. Cet hommage rendu par le roi d'Angleterre à des proscrits qui portaient

un nom si glorieux, semblait recevoir des lieux et des circonstances quelque chose de plus mémorable et de plus solennel.

Jacques d'Artevelde mourut sans enfants en 1370.

Jean d'Artevelde épousa la damoiselle de Tronchiennes.

On lit en effet dans une charte du mois d'avril 1347 : « Nous Philippe Abelyn écoutète de la damoiselle de Tron- « chiennes et de Jean d'Artevelde son époux et légitime « tuteur. »

Cette damoiselle de Tronchiennes était, selon l'opinion commune, Christine de Courtray, fille de Sohier de Courtray, seigneur de Tronchiennes.

Si c'est cette Christine de Tronchiennes, femme de Jean d'Artevelde, qui fait apposer sur une charte du 4 juin 1353 publiée par M. Serrure un sceau mi-parti Courtray et Artevelde (l'écu d'Artevelde est placé à droite, ce qui ne s'explique pas), pourquoi s'y appelle-t-elle elle-même : Christine de Steenlande, dame de Tronchiennes ?

Quoi qu'il en soit, il est admis qu'une fille unique de Jean d'Artevelde et de Christine de Courtray, nommée Catherine, épousa Daniel d'Halewyn et porta ainsi la seigneurie de Tronchiennes dans la maison d'Halewyn.

Quelle relation de famille y a-t-il entre Jean d'Artevelde et Henri d'Artevelde qui possédait à Tronchiennes des biens tenus en relief du sire d'Herzele ?

Une fille du capitaine de Saint-Jean épousa en 1341 Philippe d'Erpe, fils aîné de Gauthier d'Erpe, chevalier. Les sires d'Erpe étaient de la maison de Gavre. Philippe d'Erpe épousa en secondes noces Claire de Masmines.

La ville de Bruges fit un don de vaisselle d'argent à Catherine d'Artevelde lors de son mariage.

Dans une charte du 10 septembre 1376 qui était naguère conservée à la trésorerie de Brabant, Guillaume d'Artevelde s'engagea à payer pour Jean d'Erpe, fils de Philippe, une certaine somme qui était due à Henri De Jaghere, de Louvain.

Une autre fille de Jacques d'Artevelde épousa Jean De Schotelaere.

Artevelde eut-il un fils nommé Guillaume ? Il est indiqué dans la généalogie publiée par M. de Potter, et c'était probablement le propriétaire même de ce registre de biens et de fiefs ; mais il ne figure pas dans les actes où sont énumérés les enfants de Jacques d'Artevelde.

En 1372, Guillaume d'Artevelde et son fils Guillaume, prêtre, prennent à loyer les dîmes de l'abbaye de Saint-Bavon à Ackerghem.

Guillaume d'Artevelde vendit en 1374 une maison au métier des boulangers.

A la fin du XIVe siècle, un prêtre qui possède l'une des chapellenies de l'église Sainte-Pharaïlde, nommé Guillaume d'Artevelde, fait une donation importante aux Chartreux afin qu'ils prient pour le repos de l'âme des membres de sa famille dans ce même cloître de Royghem où reposait Sohier de Courtray et où avait été inhumé selon toute vraisemblance Jacques d'Artevelde.

Guillaume d'Artevelde, le watergrave de Flandre, paraît avoir été un personnage assez important. On croit qu'il épousa une fille de Simon de Mirabel, seigneur de Hale, de cette maison de Hale d'où sortit Franck de Halle, l'un des premiers chevaliers de la Jarretière, loué à diverses reprises par Froissart. On voit du moins par le testament de Simon de Mirabel qu'il laissa un legs de vingt-cinq livres de gros à Guillaume d'Artevelde, et sa veuve s'empressa d'acquitter cette dette.

Après la mort de Jacques d'Artevelde, Guillaume se retira en Angleterre comme nous l'apprend un rôle de 1346 conservé au Record-Office :

« *Willelmo de Artfeld, fratri Jacobi de Artfeld nuper defuncti, moranti in Anglia cum quibusdam de partibus Flandriæ quibusdam certis causis bannitis.* »

Que devinrent depuis les Artevelde ? Il y a lieu de croire

que la famille du capitaine de Saint-Jean ne s'est ni si promptement, ni si complétement éteinte qu'on l'a dit. Pour ne citer qu'un seul exemple, vers 1495, Jean De Hertoghe, gentilhomme de la maison de Philippe le Beau, avait pour femme une Artevelde qui portait les mêmes armoiries que le capitaine de Saint-Jean.

On trouve parfois ailleurs le nom d'Artevelde, sans que rien indique (il a été porté par plusieurs familles d'origine et conditions diverses) quelque lien avec le capitaine de Saint-Jean. C'est ainsi qu'à Leeuw-Saint-Pierre en Brabant on trouve en 1468 un Jean d'Artevelde, dont le fils s'appelait Pierre.

Le nom d'Artevelde acquit-il dans diverses provinces de France une telle notoriété qu'on le donna aux fauteurs de troubles? Je rencontre au mois d'avril 1355 (c'est l'époque de Marcel) une charte de rémission pour un prisonnier de Rouen : *Petrus Betrouwe dictus Artevelle*.

En 1437, l'édifice du Paddenhoek jadis habité par Jacques d'Artevelde s'appelait encore l'hôtel d'Artevelde.

Rapprochement bizarre ! Lorsqu'en 1540 Charles V ordonna la démolition de tout ce qui à Gand pouvait servir de rempart aux séditions populaires, il fit renverser la tour du Paddenhoek : elle appartenait alors à un Hembyze.

ARTEVELDE (CATHERINE DE COSTERE, femme de JACQUES D'), donne le jour à un fils III, 217.

Cf. IV, 475.

Fille de Pierre De Costere. Celui-ci est peut-être le même que Pierre Custos cité avec Heylzoete sa femme dans le *liber obitualis* de Saint-Jean.

La famille De Costere devait, paraît-il, son nom à la charge pendant longtemps héréditaire de clerc de l'abbaye de Saint-Bavon, qui embrassait l'administration des nombreuses possessions de ce riche monastère.

Lorsqu'Artevelde fut élu capitaine de Gand, il rétablit en

faveur de Pierre De Costere, son beau-père, les fonctions supprimées depuis quelques années de receveur des rentes héritables de Gand. En 1340 il touchait une pension de cent soixante livres. Il jouissait du reste d'une fortune considérable comme le prouvent les prêts qu'il fit à diverses requêtes à la ville. Je dois ces renseignements à M. de Pauw qui prépare depuis longtemps un vaste travail sur les Artevelde.

Catherine De Costere prit une part active aux négociations de son temps. En 1342 elle se trouvait en Angleterre où les députés de la ville d'Ypres eurent une entrevue avec elle (voyez ci-dessus p. 64). Fut-ce dans ce voyage que, selon un récit reproduit par M. de Pauw, Griffyn de Galles (parent des Ruffin ou Griffith cité dans les chroniques de Froissart ?) tenta de l'assassiner ? Quoi qu'il en soit, elle était de nouveau en Angleterre en 1345, chargée d'une autre mission qui, d'après M. de Pauw, la conduisit à cette époque au château de Tykill où résidait Jeanne de Flandre, la célèbre comtesse de Montfort. Elle paraît être revenue avec Édouard III en Flandre et s'y trouvait lorsque l'attentat du Paddenhoek la condamna à un veuvage prématuré.

Catherine d'Artevelde, ayant échappé à l'émeute et au massacre, alla avec ses enfants demander un asile au roi d'Angleterre.

Dans un rôle qui finit à la Saint-Michel 1345 se rencontre déjà la mention d'un don fait par Édouard III à la veuve de Jacques d'Artevelde :

Consorti Jacobi Anartsfeld in denariis sibi liberatis de dono domini regis in pretio C. florenorum per breve de privato sigillo, XVI lib. XVII s.

On lit aussitôt après :

Cuidam scabino de Gant venienti ad dominum regem in nuncium de eisdem partibus, VIII l. VIII s.

Cet échevin était probablement Guillaume de Vaernewyck.

Je lis dans l'*Issue-roll* de 1346 :

Katerinæ uxori Jacobi Van Artfeld nuper defuncti, in denariis sibi liberatis per manus proprias super expensis suis et liberorum suorum morantium infra London. ad custus per breve de privato sigillo inter mandata de termino Passchæ postreme præterito VI lb. XIII s. IV d.

Et ailleurs :

Katerinæ quæ fuit uxor Jacobi Avarstfeld, cui dominus rex C libras annuatim ad scaccarium pro sustentatione sua et liberorum suorum percipiendas, aliter quousque de statu eorum fuit provisum, per litteras suas patentes nuper..... in denariis ei liberatis... præter solutionem L librarum sibi liberandarum de eodem termino videlicet de termino Passchæ, prout litteræ de privato sigillo inter mandata de termino S.-Michaelis anno XX, C libras.

Quelques années auparavant, la pension accordée à l'héritière des princes de Galles retirée au monastère de Sempringham n'était que de vingt livres.

On lit ailleurs :

Johanni De Costre, clerico, fratri Katerinæ uxoris Jacobi van Artfeld nuper defuncti, in denariis sibi liberatis per manus proprias per breve de privato sigillo, super quibusdam debitis in quibus dominus rex eidem tenetur, per breve de privato sigillo inter mandata de hoc termino, C. S. respondebit.

Quelques serviteurs de Jacques d'Artevelde s'étaient réfugiés avec sa veuve en Angleterre.

On lit dans le même rôle :

Novem valletis de partibus Flandriae, nuper morantibus cum Jacobo de Artfeld, morantibus in Anglia eo quod de partibus Flandriae banniti existunt.

Voici leurs noms tels que les donne l'orthographe anglaise : Jean Ffaloys, Jean Le Druve, Jean le Bastard, Philippe Legrand, Jean Atte-Pale, Jean Atte-Sclus, Gilles d'Harlebeke, Guillaume Atte-Sclus, Jean Darver.

Ce mot : *valletus* n'a d'autre signification que celle

d'*armiger*, c'est-à-dire d'écuyer ou d'homme honorable. Il s'applique ici à des hommes ayant eu une position assez élevée. Ainsi l'un d'eux Jean Faloys avait été échevin d'Ypres en 1324, rewaert du Vieux-Bourg de Gand en 1340 et bailli d'Audenarde.

On lit ailleurs :

Joceo de Westerhuus nuper uni valletorum Jacobi de Artfeld.

On nomme encore parmi les serviteurs d'Artevelde réfugiés en Angleterre Pierre de Hasselt et Guillaume de Levringham (Leeuwerghem ?).

En 1334 Jacques Vander Hasselt était châtelain de Rupelmonde. En 1365 Guillaume de Hasselt accompagna le comte de Flandre à Douvres.

Un chevalier d'illustre maison avait accompagné la veuve de Jacques d'Artevelde à Loneres : c'était Hugues de Çalcken :

Hugoni Calkyn militi de Fflandria moranti in Anglia ad custus domini regis eo quod a partibus Flandriæ causa adherentiæ suæ Jacobo van Artfeld bannitus fuerat.

On retrouve peu après Hugues de Calcken avec Édouard III au siége de Calais : il avait alors sous ses ordres un chevalier et quatre écuyers.

Les seigneurs de Calcken étaient issus des maisons de Sotteghem et de Masmines.

Au commencement du XIVe siècle Gilbert sire de Masmines et de Calcken épousa une sœur de Gérard de Grimberghe.

Gérard de Calcken mort en 1338 avait pour mère Élisabeth de Maldeghem, pour bisayeule Mathilde de Béthune. Il épousa lui-même Marguerite d'Axel. Son fils s'allia à Catherine de Mirabel.

Nous avons vu Catherine d'Artevelde se rendre à Tickhill près de Jeanne de Montfort en 1345. N'est-ce pas aussi à Catherine d'Artevelde, reprenant veuve le même

voyage vers la même princesse, que se rapporte l'ordre donné à Robert Monceux, sergent d'armes, d'aller au château de Tickhill *cum quadam domicella de parte Flandriæ ibidem ducenda pro quibusdam negotiis regis et ab unde usque Londonias redeunte ?*

Catherine d'Artevelde revint en Flandre et quitta le glorieux nom qu'elle avait porté, pour épouser Sohier de Baronaige, fils de Gérard de Baronaige et d'Élisabeth de Courtray. Elle ne vivait plus en 1360.

M. de Pauw ajoute à la notice sur Catherine d'Artevelde qu'il a publiée dans la *Biographie Nationale*, une seconde notice consacrée à son frère Jean De Costere qui fut aussi activement mêlé aux événements de cette époque. Je la résumerai brièvement.

Jean De Costere avait succédé en 1335 à une chapellenie que laissait vacante la mort d'un membre de sa famille. Devenu en 1330 clerc de la ville, il fut dès ce moment chargé de missions aussi fréquentes qu'importantes. Il fut notamment l'un des députés de Gand qui au mois de novembre 1338 amenèrent Édouard III en cette ville. Ses voyages le conduisirent non-seulement en Hainaut et en Brabant, mais aussi à diverses reprises en Angleterre, et en 1342 il accompagna Édouard III en Bretagne. M. de Pauw ajoute que le roi d'Angleterre, pour reconnaître ses services, lui donna un archidiaconat à York. Il mourut vers 1350 et portait dans les derniers temps de sa vie le titre de chapelain de Sainte-Pharaïlde.

Un Artevelde sera aussi chapelain de Sainte-Pharaïlde.

C'est au chapitre de Sainte-Pharaïlde que Simon de Halle confie la direction de la maison des pauvres enfants qu'il a fondée.

A ces données intéressantes réunies par M. de Pauw sur la famille de Catherine De Costere, je ne puis que joindre quelques notes fort incomplètes, en indiquant certaines questions à résoudre.

Au mois de janvier 1339 (v. st.), ce fut Jean De Costere qui se rendit près d'Édouard III à Anvers et qui alla ensuite inviter le duc de Brabant à se rendre à Gand. Pendant la même année il fut envoyé en Angleterre.

Matthieu De Coster est en 1339 l'un des receveurs des biens des fugitifs.

Dans les comptes de la ville de Gand, le nom de Jean De Costere est toujours précédé de la qualification : *d'er.*

Philippe de l'Espinoy cite la famille De Costere parmi les plus honorables de Gand et lui donne pour armes un écu d'argent au chevron de gueules à trois croisettes de même. Dans un autre ouvrage généalogique, les armoiries de Roger De Costere sont figurées de la même manière : ce qui semble, non pas justifier l'origine assignée aux De Costere, mais les rattacher à la maison de Courtray. De Costere de Courtray, dit Butkens.

La femme de Jacques d'Artevelde n'était-elle pas sœur d'Ide Coster de Courtray citée par Butkens comme fille de Roger Coster, dit de Courtray, chevalier ? Celle-ci avait épousé Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, qui avait pour mère une Borssele, pour ayeule une Barbançon, pour bisayeule une Wavrin ? Le père de Robert d'Assche était cousin d'Élisabeth d'Assche qui épousa Hugues d'Antoing.

Vers le milieu du XIVe siècle, Pierre Rym avait pour femme Isabelle De Costere.

Marguerite van den Driessche, veuve d'Othon d'Oyenbrugghe, se remaria vers 1415 avec Conrad De Costere.

Au XVe siècle vivait Henriette De Costere, fille de Jean et de Marguerite De Visch. Elle épousa Jean de Coorenhuyse, dont le père avait pour femme Françoise de Créquy.

Enfin l'alliance De Costere se trouve associée à deux noms que les lettres tiennent en honneur, à ceux des Despars et des Anchemant.

Pierre De Coster était écoutète d'Evergem en 1359. Dans une charte du 14 mai 1361, Philippe De Costere prend le

titre d'écoutète d'Everghem. Cette charge relevait de l'abbaye de Saint-Bavon et était fréquemment occupée par des chevaliers.

Quel lien y a-t-il entre De Costere et les personnages qu'on appelle dans plusieurs chartes les chevaliers de Saint-Bavon ?

Est-ce par suite de l'influence exercée par les De Costere au monastère de Saint-Bavon (influence plus considérable sans doute sous le régime abbatial de Jean Van der Moere, d'une famille alliée à la maison de Courtray), que les Artevelde trouvèrent un appui ou tout au moins des sympathies dans cette célèbre maison religieuse ?

En 1344 les religieux de Saint-Bavon prêtèrent à la commune de Gand la somme de sept mille trois cents trente-trois livres.

Le 1er octobre 1344 l'abbé de Saint-Bavon Jean Van der Moere accorde à Guillaume d'Artevelde, fils de sire Jean, une pension de cinquante livres parisis afin de reconnaître les services qu'il a rendus. Il pourra porter le costume de sergent de l'abbaye et pénétrer à son gré dans le cloître aussi bien que dans tous ses domaines.

Philippe d'Artevelde et sa sœur Catherine donnèrent quelques biens, notamment des terres près de Tamise, à l'abbaye de Saint-Bavon.

ARTEVELDE, *Artevelle* (PHILIPPE D'), la reine d'Angleterre lui donne son nom III, 217; est créé rewaert IX, 373-378; fort redouté pour sa sévérité 431-433 ; part qu'il prend à la mort de Simon Bette et de Gilbert De Grutere 441-444 ; X, 410 ; ses efforts pour porter remède à la famine à Gand X, 3, 8, 9, 11, 13 ; marche vers Bruges 15-25 ; gagne la bataille du Beverhoutsveld 26-33 ; XI, 159 ; entre à Bruges X, 33-36, 41, 44-46; sa puissance et son luxe 50-55; assiége Audenarde 58, 60, 66, 71, 72 ; écrit au roi de France 73, 82 ; envoie une ambassade en Angleterre 74-77, 79, 81 ; les bourgeois de Tournay envoyent vers

lui 82-84 ; continue le siége d'Audenarde 84, 115, 139, 144, 148, 150, 151 ; négocie avec les ambassadeurs de Charles VI 90-98 ; écrit aux bourgeois de Tournay 98-102 ; se rend à Bruges 105-107 ; — à Ypres 110-112 ; — à Gand 139-142 ; est défait et tué à la bataille de Roosebeke 151-176, 178, 179, 183, 201, 204.

Cf. Ie, 286, 352, 353 ; II, 536, 537 ; III, 500; IX, 560, 561, 566; X, 453-464, 466, 467, 470, 471, 473, 475-485, 488, 490, 494, 495, 497.

D'après la généalogie publiée par M. de Potter, Philippe d'Artevelde était né le 2 mai 1339.

Dès le mois de juin ou juillet 1381, Philippe d'Artevelde fut désigné pour aller en Angleterre réclamer l'appui de Richard II. C'est ce que nous apprend la mention suivante : *In secretis negotiis domini regis versus easdem partes Flandriæ tempore quo Willielmus de Gunthorp fuit ibidem, et pro salvo conductu ibidem quærendo pro Philippo van Artefeld et aliis.*

L'issue-roll de 1381 offre ces autres passages :

Cuidam nuncio venienti de partibus Flandriæ ex parte Philippi de Artfeld militis in nuncium domino regi in denariis sibi liberatis per manus Johannis Philippot civis Londoniensis.

Edmundo Halstede et Richardo de Wodehall armigeris missis versus villam de Gaunt ad Philippum de Artefeld.

En 1382, on lit dans l'*Issue-roll : Diversis eskievins et burgensibus de villis de Brugge, Ipres et Gaunt in Flandria venientibus ex parte Philippi de Artefeld in nunciis domino regi.* On leur offre des bassins et des coupes d'argent doré (*aquaria et cyphos*).

Vers la même époque Philippe d'Artevelde faisait valoir près des ministres de Richard II une réclamation qu'il importe de ne point passer sous silence. Il s'agissait des arrérages d'une pension qu'à une époque qui n'est pas indiquée, Philippe d'Artevelde avait reçue d'Édouard III : *Philippo van*

Artefeld, militi, filio Jacobi van Artefeld, de Flandria, in denariis de Hugone de Segrave receptis ad receptam scaccarii per manus Ricardi de la Voorde, Egidii de Wynevelde, capitaneorum, et Willelmi de Puich burgensis de villa de Gaunt, attornatorum ejusdem Philippi, in persolutionem c marcarum quos dominus rex eis liberari mandavit in persolutionem et satisfactionem omnium arreragiorum eidem Philippo debitorum et existentium usque XIIII diem novembris ultimo præteritum de vadiis suis XII s. diurnorum sibi per dominum regem Edwardum avum regis hujus per litteras suas nuper concessorum ad terminum vitæ suæ, habendorum juxta tractatum et concordiam inter ipsum regem et dictos attornatos ejusdem Philippi habitos, ut patet per acquitantiam, LXVI lb. XIII s. IV den.

Au moment où le scribe traçait ces lignes, Philippe d'Artevelde avait péri à Roosebeke.

Le 2 septembre 1382 le chapelain de Saint-Donat de Bruges déposa entre les mains d'un notaire une protestation par laquelle il déclarait que c'était par force qu'il avait donné une subvention à Philippe d'Artevelde et qu'il n'avait d'autre désir que le rétablissement de la paix dans le pays.

Froissart ne parle de l'étendard de Philippe d'Artevelde que comme reproduisant les armes de sa famille. Il paraît que les Flamands portaient comme signe de ralliement une croix de gueules.

On voit par un document du Trésor des chartes à Paris que Liévin de Ghistelles arrêté à Tournay « confesse et dit « qu'il avoit esté armés et portant la croix vermelle « avecque feu Philippe d'Artevelde contre nous en la « bataille où le dit feu Philippe morut. » (15 octobre 1383).

On conserve aux archives de Tournay les lettres mêmes de Charles VI portant la même date, par lesquelles il déclare que le prévot et les jurés de Tournay lui ont exposé que Liévin de Ghistelles né en Flandre, ayant été arrêté pour vol et comme prévenu d'autres méfaits, entre lesquels était

celui d'avoir été armé et d'avoir porté la croix vermeille avec feu Philippe d'Artevelde contre le roi en la bataille où mourut le dit Philippe et où furent déconfits les gens de son parti, ils avaient cru, dans leur amour et leur loyauté pour leur roi, devoir condamner ce rebelle à avoir la tête tranchée, que toutefois ils craignaient que le bailli ou le procureur de Tournay et Tournaisis ne voulût les poursuivre au sujet de ce jugement et de cette condamnation, comme ayant entrepris sur la justice royale en punissant un crime de lèse-majesté ; qu'ils suppliaient à cet effet le roi d'y pourvoir. — Le roi, ces choses considérées, attendu que les suppliants ont toujours été ses bons et loyaux sujets, qu'ils l'ont suivi dans les deux chevauchées qu'il a faites naguères en Flandre, leur quitte, remet et pardonne le fait dont il s'agit et toute peine et amende criminelle et civile qu'ils pourraient avoir encourue.

On lit dans l'acte de partage des biens de Philippe d'Artevelde. « Quant aux quarante et une aymes de vieux vin « de Malvoisie perdus dans l'*herberghe* quand Philippe « passa de vie à trépas. » Le mot : *herberghe* ne peut signifier ici, ni maison, ni auberge, mais camp, du mot : *her*, *heer*, armée.

Philippe d'Artevelde avait épousé Yolande Vanden Broucke. Une famille de ce nom, établie à Ooteghem, acquit au XIVe siècle le droit de bourgeoisie à Audenarde. Elle jouissait d'une notable opulence. Yolande Vanden Broucke n'eut point d'enfants de Philippe d'Artevelde et épousa en secondes noces Pierre Diedericx.

M. de Potter a publié un document très-important : c'est le partage de la succession de Philippe d'Artevelde. On y voit figurer comme héritiers Martin d'Erpe, les enfants de Jean De Schotelaere et ceux de Daniel d'Halewyn. Les immeubles se composent de biens à Bornhem et à Baesrode et de deux maisons à Gand. C'est à l'église de Baesrode que seront remis deux calices et une pièce de

drap d'or pour le repos de l'âme de Philippe d'Artevelde. Il avait aussi en sa possession un reliquaire d'argent qui appartenait à l'église d'Elseghem et qui lui sera restitué. Il y est aussi fait mention de chevaux morts pendant la guerre, de deux chevaux que Louis d'Artevelde ramena à Bruges après la bataille de Roosebeke, de cinq chevaux qui furent saisis. La vaisselle comprend deux crucifix, treize vases dorés, deux coupes et d'autres objets. Une horloge est aussi mentionnée. Il résulte de cet acte qu'Yolande Vanden Broucke avait disposé de plusieurs objets sans l'assentiment des héritiers de Philippe d'Artevelde.

* ARTEVELDE (STEPPON D') II, 534.
* ARTEVELDE (GILLES D') II, 534.
* ARTEVELDE (GAUTIER D') II, 534, 537.
* ARTEVELDE (HENRI D') II, 534, 535.
* ARTEVELDE (EUSTACHE D') II, 534.
* ARTEVELDE (RASSE D') II, 534.
* ARTEVELDE (MARIE D') II, 534, 535.
* ARTEVELDE (GUILLAUME D') II, 534, 535.
* ARTEVELDE (CATHERINE femme de GUILLAUME D') II, 534.
* ARTEVELDE (LIÉVIN D'), bourgmestre de Bruges, II, 535, 536.
* ARTEVELDE (JEAN D') II, 534.
* ARTEVELDE (CATHERINE, femme de JEAN D') II, 534.
* ARTEVELDE (JEAN D') II, 534.
* ARTEVELDE (HEYLA, femme de JEAN D') II, 534.
* ARTEVELDE (JEAN D') II, 534.
* ARTEVELDE (ARNULF D') II, 534.
* ARTEVELDE (AVEZOETE, femme d'ARNULF D') II, 534.
* ARTEVELDE (GUILLAUME D') II, 534.
* ARTEVELDE (CATHERINE, femme de GUILLAUME D') II, 534.
* ARTEVELDE (JEAN D') II, 535, 536.
* ARTEVELDE (LIVINE DE GROOTE, femme de JEAN D') II, 535.
* ARTEVELDE (JEAN D') II, 535, 536.
* ARTEVELDE (FRANÇOIS D') II, 535.
* ARTEVELDE (ÉLISABETH VANDER COUTERE, femme de FRANÇOIS D') II, 535, 536.

* ARTEVELDE (MARIE D'). Voyez DAMMAN.
* ARTEVELDE (CATHERINE D'). Voyez GOETHALS.
* ARTEVELDE (JEAN D'), fils de Jacques d'Artevelde (le capitaine de Gand) II, 537 ; IV, 473.
* ARTEVELDE (CHRISTINE de COURTRAY, femme de JEAN D') II, 535, 536.
* ARTEVELDE (CATHERINE D'). Voyez HALEWYN.
* ARTEVELDE (CATHERINE D'). Voyez ERPE.
* ARTEVELDE (CATHERINE D'). Voyez DE SCHOTELAERE.
* ARTEVELDE (GUILLAUME D') IV, 475.
* ARTEVELDE (MARIE DE COCQUELBERGHE, femme de GUILLAUME D') IV, 475.

ARTHIES, *Arties* (Philippe d'), chevalier de Beauce, capitaine de Connay VII, 19.

Arthies se trouve dans l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

ARTIGUE, *Lortigue*, *Ortige*, (AYMENION de l') chef de compagnie VI, 328, 331 ; fait la guerre à Pierre le Cruel VII, 85, 88 ; XVII, 425 ; combat sous la bannière anglaise à Najara 212 ; passe au service du duc d'Anjou VII, 279, 325, 326 ; XVII, 469 ; ravage le Quercy 337, 338 ; en garnison à Cahors 343, 358 ; s'enferme à Duravel 361, 362, 365 ; XVII, 476 ; dans l'ost du duc d'Anjou VIII, 3 ; XVII, 495.

On lit : Artigue dans les chartes du temps, et Froissart nous apprend qu'Aimenion était du pays de Foix. Il avait donc pris son nom du village d'Artigue, arrondissement de Foix.

Plusieurs personnages du même nom prirent une part active aux guerres de cette époque.

Le seigneur de l'Artigue est cité dans les rôles de l'armée de Gaston Phébus (p. 26).

Arnaud de l'Artigue prêta serment de fidélité au comte de Foix le 27 février 1343 et fit montre le 1er septembre 1345 lors de l'assemblée générale des barons du Béarn.

Arnaud-Guilhem de l'Artigue fit hommage à Édouard III en 1363.

ARTOIS (MAHAUT D'). Voyez BOURGOGNE.

ARTOIS (ROBERT, comte d'), tué à la bataille de Courtray II, 16; X, 177, 187.

Fils de Robert de France et de Mahaut de Brabant. Né en 1248, mort en 1302.

ARTOIS (ROBERT, comte d'), se rend au devant de la reine d'Angleterre II, 26, 27; est chargé par le roi de l'encourager dans ses projets 31, 34; la conseille secrètement 43-45; assiste au tournoi de Condé 99; contribue à faire monter Philippe de Valois sur le trône et assiste à son sacre 212, 213, 215, 216, 297; assiste à la bataille de Cassel 220; est banni de France 298, 337; XVII, 37; se retire en Hainaut II, 299; — à Namur 300; — en Brabant 300-302; — en Angleterre 303-312; XVII, 37; engage Édouard III à faire valoir ses droits à la couronne de France II, 313-317, 320-323, 325-327, 334, 354, 355, 360, 364, 386, 390, 391, 393, 395; IV, 311; XVII, 37, 38, 41; se rend en Guyenne II, 397-399, 401-403, 405, 407-409; accompagne Édouard III en Allemagne XVII, 43-45, 61; — à Anvers 443, 444; conseille Édouard III 453, 461, 467; XVII, 58; défie Philippe de Valois 483; accompagne Édouard III à Mons et à Bruxelles III, 3, 5, 10, 12, 15, 16; dans l'ost de Buironfosse 32, 37, 42, 46, 50, 53, 54, 56; engage Édouard III à prendre le titre de roi de France 63, 64, 67, 68, 70; reste à Gand 71; assiste à la bataille de l'Écluse 202; — au parlement de Vilvorde 216; assiége Tournay 222; reçoit le comté de Richmond 222; est défait devant Saint-Omer 296-305; assiste aux conférences d'Arras 322, 323; avait épousé une sœur de Philippe de Valois 332; se trouve avec Édouard III lors de l'arrivée de Jean de Montfort en Angleterre 372, 374, 378, 479; message que lui adresse Jean de Montfort IV, 10, 11; assiste aux joutes de Londres 125; se rend en Bretagne 127, 128, 131, 132, 134, 137, 139, 142, 143;

XVII, 141, 142 ; assiége Vannes 144-148, 150-155, 157, 158 ; XVII, 141, 142 ; est mortellement blessé 159-164 ; V, 22-24, 163, 278 ; XVII, 142, 143 ; Robert de Namur porte son nom XVII, 242.

Cf. I[a], 135 ; I[b], 54, 64, 65, 151, 152 ; I[c], 282 ; II, 522-524, 529-531, 544 ; III, 494, 507, 513, 514 ; IV, 438, 441, 442, 445, 458, 459 ; V, 533 ; VII, 485 ; VIII, 446 ; XVIII, 22, 23, 24, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 50, 169.

Fils de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne. Né en 1287; mort en 1343.

Sa femme Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe de Valois, vécut jusqu'au 9 juillet 1363.

Robert d'Artois avait reçu en 1326 une partie des dépouilles d'Enguerrand de Marigny. Elles ne restèrent pas longtemps entre ses mains.

Robert d'Artois fut l'un des témoins de l'hommage d'Édouard III à Philippe de Valois. Il avait aidé à resserrer des liens qu'il devait bientôt chercher à rompre.

Robert d'Artois est l'un des personnages importants de cette époque, et son procès fut peut-être la principale cause de la guerre de cent ans. Il convient donc de s'y arrêter en l'étudiant avec quelque soin.

Le roi Louis VIII et Blanche de Castille laissèrent trois fils qui continuèrent leur postérité.

L'aîné fut saint Louis que, pendant six siècles, invoquèrent comme leur aïeul ces rois, glorieux à divers titres, qui s'appelaient Charles V, Louis XII, Henri IV ou Louis XIV.

Le plus jeune, connu dans l'histoire sous le nom de Charles d'Anjou, alla fonder sur les rivages de l'Italie une faible et chancelante monarchie, où le sang, qui de siècle en siècle se mêlait à tous les complots, semblait rejaillir de l'échafaud de Conradin.

Le troisième (c'était Robert), par le titre qu'il portait, par les événements de sa vie, appartenait plutôt à la France

septentrionale. Héritier des villes d'Artois qui avaient formé la dot d'Élisabeth de Hainaut, arbitre dans les différends des maisons de Dampierre et d'Avesnes, il avait été fiancé à la fille de la comtesse de Flandre, avant d'épouser celle du duc de Brabant.

Quelques lignes suffisent pour résumer toute la généalogie des comtes d'Artois, issus de Louis VIII et de Blanche de Castille :

Robert, dit le Vaillant ou le Fier, mort sous les traits des Sarrasins à la bataille de la Massoure ;

Robert, surnommé le Noble, percé de trente coups de pique à la bataille de Courtray ;

Philippe, mort de blessures reçues au combat de Furnes ;

Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, mort peu après la bataille de Roosebeke, où il combattit sous la bannière de Charles VI ;

Philippe, fait prisonnier à la bataille de Nicopoli, mort pendant sa captivité chez les infidèles ;

Charles fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et retenu vingt-trois ans par les Anglais.

Un nom manque à cette triste énumération des sacrifices qu'imposa un dévouement chevaleresque et patriotique : c'est celui de Robert d'Artois, qui conduisit les Anglais en France et qui fut mortellement blessé dans les rangs anglais en combattant les Français, de Robert d'Artois qui fut publiquement flétri comme faussaire et privé de tous ses biens à ce point que son fils fut surnommé Jean sans Terre !

Avant de condamner Robert d'Artois sans réserve, souvenons-nous qu'il eut pour adversaire la mère de deux reines adultères, et pour juge un prince qui s'appuya aussi sur des lettres fausses pour faire décapiter les plus nobles barons de Bretagne.

On racontait que Robert d'Artois (celui qui fut surnommé

le Noble), prêt à se rendre en Italie pour servir la cause de Charles d'Anjou, s'était jeté aux pieds du roi Philippe le Hardi : « Sire, lui avait-il dit, je pars pour la Pouille « et je ne sais si j'en reviendrai jamais ; je vous confie « mes enfants, et je remets entre vos mains mon comté « d'Artois. Disposez-en, comme vous l'entendrez, pour « l'avenir. Il suffit que la jouissance m'en soit assurée « tant que je vivrai. » La reine de France appartenait, comme la mère de Robert, à la maison de Brabant. Dans son empressement à assurer un établissement convenable à l'héritier des comtes d'Artois, elle jeta les yeux sur une jeune fille qu'on élevait près d'elle et qui était de la plus illustre naissance : c'était Blanche de Bretagne, fille de Jean de Bretagne et de Béatrice d'Angleterre. Le contrat de mariage, qui assurait sa main au jeune Philippe d'Artois, fut passé au mois de juillet 1280 ; mais ce ne fut qu'au mois de novembre 1281 que le mariage fut solennellement célébré dans l'église de Saint-Eustache de Paris, en présence des seigneurs et des dames de la cour. Le prêtre allait passer l'anneau au doigt de la mariée, quand son père, élevant la voix, interrompit la cérémonie et exigea qu'on lût d'abord les *convenances* du mariage, car tel était l'usage de Normandie et de Bretagne. Les *convenances* furent lues : elles portaient que Philippe transmettrait le comté d'Artois à ses enfants, par le bénéfice de la représentation féodale, lors même qu'il viendrait à décéder avant son père. Deux doubles de ces *convenances* avaient été scellés. L'un fut déposé au trésor des chartes du roi ; l'autre, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, sous la garde de Thierri de Hériçon, clerc de Robert d'Artois.

En ce moment Robert d'Artois était encore dans le royaume de Naples qu'il gouvernait pendant la minorité de l'héritier de Charles d'Anjou : il n'avait pas ratifié les *convenances* du mariage de son fils, et le duc Jean de

Bretagne, dès qu'il apprit la grossesse de sa fille, chargea un chevalier d'une illustre maison d'Artois, Robert de Beaumetz, fils du châtelain de Bapaume, de se rendre en Italie, d'où il rapporta des lettres de ratification. Les événements justifièrent ces précautions. Philippe d'Artois précéda son père de quatre années dans la tombe : il laissait un fils qui avait reçu, comme son aïeul et son bisaïeul, le nom de Robert ; mais ce fils n'avait que treize ans quand, la succession du comté d'Artois étant devenue vacante, une sœur de son père, Mahaut, femme d'Othon IV comte de Bourgogne, s'en empara en vertu de la coutume d'Artois qui excluait la représentation.

Quelques années s'écoulèrent, et dès que Robert eut atteint sa majorité, il réclama le comté d'Artois en vertu des *convenances* du mariage de son père. Les circonstances étaient, toutefois, peu favorables. Enguerrand de Marigny était alors à l'apogée de sa grandeur. Prenant le titre de coadjuteur du royaume et aussi puissant que le roi lui-même, il donnait un libre cours à sa cupidité et à son avarice. La fortune qu'il s'était faite, s'élevait à plus de quarante millions de notre monnaie, et en une seule année, en 1308, il avait appauvri, à son profit, le domaine royal par vingt chartes de donation. Délivré par un hasard heureux de la rivalité du chancelier Pierre Flotte, affranchi, grâce à sa propre énergie, de l'orgueil des Templiers qui méprisaient son autorité, il vendait à son gré la justice et les honneurs. A ce honteux tribunal, le comté d'Artois fut mis aux enchères. Blanche de Bretagne, veuve de Philippe d'Artois, lui donna un beau manoir. Mahaut, plus puissante et plus riche, lui abandonna d'abord la haute justice de Beauvais et de Croisilles, ensuite toutes les taxes que l'on percevait au marché de Beauvais, et comme si cela ne suffisait pas encore, elle lui céda une créance de quarante mille livres qui lui était due par les bourgeois de Cambray. En échange de ces dons considérables, Marigny lui remit

des lettres où, selon les Chroniques de Saint-Denis, « il la « garantissoit envers le roy de tous poins. » Le contrat de mariage enlevé du trésor des chartes royales avait, dit-on, été remis par Marigny à Mahaut ; un registre qui en renfermait une copie avait été lacéré, et un arrêt solennel du 9 octobre 1309 confirma les prétentions de la comtesse d'Artois.

Dès ce moment, l'alliance de cet odieux ministre d'un roi détesté et de cette femme non moins cupide, non moins ambitieuse, était complète. Deux mois après l'arrêt du 9 octobre 1309, Mahaut fit épouser au fils aîné de Marigny la fille de Robert de Beaumetz, dont nous avons raconté tout à l'heure le voyage en Italie, et lui reconnut le droit d'établir un marché à Beaumetz, comme Enguerrand en établit un à Écouis ; elle lui fit donner aussi quarante-huit mille livres par les bourgeois d'Arras. Si l'on ajoute cette somme à la créance sur la ville de Cambray, on remarque, en tenant compte de la puissance actuelle de l'argent, que c'était de quelques millions que Mahaut avait grossi les trésors du favori de Philippe le Bel.

A côté de Marigny, à côté de Mahaut se place ici un autre personnage dont nous n'aurons que trop souvent à répéter le nom. Afin d'empêcher que le jeune Robert d'Artois ne produisît le double du contrat de mariage écrit pour être remis à son aïeul, il fallait acheter le silence du clerc à qui il avait été confié. Thierri de Hériçon était né dans le Bourbonnais, et il est vraisemblable qu'il avait accompagné Agnès de Bourbon, quand elle épousa, en 1277, Robert le Noble. D'un esprit faible et de mœurs corrompues, il se prêta aisément à ce qu'on lui demandait, et combien sa vertu n'eût-elle pas dû être austère pour repousser tout ce qu'on lui offrait ? Marigny le fit conseiller du roi et lui confia une mission en Italie pour préparer l'attentat d'Anagni ; Mahaut le créa chancelier d'Artois et lui donna la riche prévôté d'Aire.

Pendant plusieurs années, Thierri de Hériçon gouverna le comté d'Artois. Mahaut le traitait d'égal à égal, l'appelant : « mon frère », et le prévôt d'Aire, en parlant d'elle, disait aussi : « ma sœur. » Son orgueil n'avait plus rien à demander, mais rien ne pouvait satisfaire son avarice. Ses nombreux bénéfices ecclésiastiques ne lui suffisaient plus. Imitant l'exemple de Marigny, il se fit donner ou acheta à vil prix le château de Remy, la seigneurie du Locoy, qui était l'une des pairies de Béthune, et de vastes domaines à Sailly, à Fampoux, à Bonnières, à Caumont et dans d'autres parties de l'Artois. En même temps il avait avec les nobles et les bourgeois des bonnes villes, de nombreux procès qui se terminaient toujours par le payement de grosses amendes.

Cependant Philippe le Bel, renversé à la chasse par un énorme sanglier dans lequel les hommes du XIVe siècle ne virent que l'instrument des vengeances divines, avait expiré à Fontainebleau, et une réaction énergique s'était élevée contre ses conseillers et ses flatteurs.

Cinq ans après l'arrêt qui donna l'Artois à Mahaut, Enguerrand de Marigny fut conduit à Vincennes, pour y entendre lire quarante et un chefs d'accusation dirigés contre lui. Lorsqu'on arriva à celui où figuraient les quarante mille livres des bourgeois de Cambray, Mahaut d'Artois, abandonnant son complice pour se réunir à ses plus cruels ennemis, déclara intervenir au procès, afin d'obtenir la restitution de ces quarante mille livres, et l'on entendit Marigny s'écrier : « Ah ! madame, je m'émerveille « moult de ce que vous m'estes si contraire. Je ne cuide « pas que vous me deussiés rien demander ; je vous ay tant « bien servy que vous vous en deussiés bien souffrir. », On ne permit pas à Marigny de se défendre ; seulement quand il fut conduit au gibet de Montfaucon, où il devait, disent les Chroniques de Saint-Denis, « estre pendu au « plus haut des autres larrons, » Pierre de Machaut s'ap-

procha de lui et lui demanda s'il n'avait rien à déclarer sur le procès de Mahaut contre son neveu. Marigny, qui ne cessait de répéter : « Bonnes gens, priez pour moi », lui répondit d'une voix émue et presque inintelligible : « Des lettres ont existé.... Thierri de Hériçon sait bien en « parler.... Je ne pense pas qu'on les retrouve jamais. » Au pied du gibet, on lui réitéra les mêmes questions et l'on n'obtint que la même réponse : « J'ai dit la vérité.... « Demandez à Thierri de Hériçon. »

Peu s'en fallut que Thierri de Hériçon ne subît le même interrogatoire au pied d'un autre gibet ; car dix-huit cents chevaliers d'Artois, réunis à Béthune, demandèrent qu'on le pendît comme Marigny. Louis X intervint. Il promit d'abord aux *alliés* de rétablir les lois de saint Louis et d'éloigner le prévôt d'Aire ; mais bientôt il changea de langage, et le prévôt d'Aire recouvra son influence et ses biens.

Philippe le Long, successeur de Louis X, avait, comme Charles le Bel, épousé une fille de Mahaut, mais, plus indulgent que son frère, il l'avait retirée de sa prison de Dourdan, oubliant ses désordres pour ne se souvenir que de l'héritage du comté d'Artois, que tôt ou tard elle devait recueillir. On ajoutait que, par un pacte criminel, Mahaut avait, de son côté, facilité à Philippe l'accès du trône en hâtant la mort d'un enfant, roi pendant quatre jours sous le nom de Jean Ier. Quoi qu'il en soit, et sans descendre plus bas dans cet abîme de désordres et de crimes, nous nous contenterons de rappeler qu'à la grande indignation de la noblesse, on vit, pour la première fois, une femme siéger au sacre de Reims parmi les pairs du royaume, et Mahaut conserva cette influence prépondérante pendant tout le règne du second fils de Philippe le Bel.

En vain Robert, que les *alliés* avaient proclamé comte d'Artois, vint-il se remettre comme otage entre les mains de Philippe le Long, en demandant que la cour du roi,

garnie de pairs, lui fit rendre justice contre ceux « qui « l'empeschoient à tort en son droit de la conté d'Ar- « tois. » Tout fut inutile : les conseillers du roi prétendaient *garnir* suffisamment la cour, et Robert fut retenu prisonnier à Paris, jusqu'à ce qu'il déclarât reconnaître les droits de Mahaut. Il fallût, de plus, que sa renonciation fût garantie, le 1er juin 1318, par le comte de Valois qu'on accusait de lui être favorable. En effet, quelques mois après, Robert épousa sa fille. En 1324, il accompagna en Guyenne son beau-frère Philippe de Valois, qui avait à peu près le même âge que lui, et ainsi se forma entre eux une étroite amitié, qui se fortifia de jour en jour jusqu'à l'époque où, toute la postérité de Philippe le Bel se trouvant éteinte, Robert d'Artois contribua plus que personne à placer la couronne sur le front de Philippe de Valois.

Que s'était-il passé en Artois de 1318 à 1328 ? Le parti des *alliés* n'avait pas disparu ; l'année même de la renonciation de Robert, ils avaient osé ajourner de nouveau Mahaut devant la cour du roi, et voyant que tous leurs griefs y étaient méconnus, ils avaient à plusieurs intervalles repris les armes. Thierri de Hériçon s'était vu surtout menacé par le sire de Bailleul, mais son autorité ne s'était pas adoucie. Ses baillis multipliaient les rapines et les exactions à ce point qu'une femme déclara que si elle avait osé leur refuser de l'argent, ils l'auraient enterrée vive. Thierri ne se préoccupait pas davantage des devoirs de sa charge ecclésiastique. Dispensé de la résidence par une bulle pontificale, il faisait enlever des paysans placés sous la franchise du chapitre de Cambray et les envoyait à Arras mourir de faim et de misère en prison. Les choses allèrent si loin que le chapitre de Cambray provoqua une sentence d'excommunication contre Mahaut, et les lettres monitoires furent affichées sur les portes de l'église même d'Arras.

Faut-il ajouter, pour expliquer les murmures populaires, que Thierri de Hériçon avait pris dans son hôtel une jeune fille nommée Gillette d'Aire, et qu'il avait, plus tard, donné un scandale plus grand encore en recueillant la fille du sire de Divion, que son mari, Pierre de Broyes, avait chassée pour ses désordres. Gillette d'Aire connaissait, dit-on, les secrets de Thierri de Hériçon. En 1318, au moment même où Robert succombait dans sa réclamation à défaut de titres, elle avait vu le prévôt d'Aire montrer à l'archidiacre de Bayeux un coffret de fer qu'il avait fait chercher à Saint-Martin-des-Champs, et elle lui avait entendu ajouter : « La comtesse d'Artois me doit « plus qu'à personne, car j'ai exposé pour elle mon corps « et mon âme. » Jeanne de Divion arriva aisément à exercer une influence encore bien plus considérable sur l'esprit du prévôt, et quelle qu'ait été l'abjection de sa vie, le rôle important qu'elle joua dans le procès que nous analysons, exige que nous nous arrêtions un instant pour mieux la faire connaître.

La maison des sires de Divion, qui s'allia, avant de s'éteindre, aux maisons de Montmorency, d'Hennin-Liétard et de Bournonville, était d'ancienne noblesse. Elle tenait de fort près aux familles les plus puissantes de l'Artois, et à la fin du XIIIme siècle, elle avait donné un abbé au monastère de Clairmarais. Par malheur, un chevalier de cette maison, plus brave que riche, osa prendre pour femme une juive, la fille d'un usurier, la fille d'un de ces Louchard d'Arras qui avaient assez d'or pour acheter tous les trônes de la chrétienté. On les avait vus se faire donner par le roi de France le droit de porter les armoiries royales et forcer un autre de leurs débiteurs, le comte de Flandre, à placer leur image dans l'église de Saint-Donat de Bruges. Le diable, disait-on, était de moitié dans leurs affaires, et c'est Thomas de Cantimpré qui raconte que les moines de Vaucelles l'aperçurent un

jour assis sur le coffre des Louchard, comme s'il veillait sur un trésor commun. Du mariage du sire de Divion avec Sarah Louchard, naquit Jeanne de Divion. Douée de la beauté la plus ravissante et de l'esprit le plus subtil, elle s'était livrée dès sa jeunesse à l'étude des sorts et de la nécromancie, et elle n'en avait point séparé les spéculations astrologiques.

Jeanne de Divion avait vu aussi le coffret de fer longtemps déposé à Saint-Martin-des-Champs, et un jour qu'elle l'aperçut ouvert, elle en retira adroitement, sans que le prévôt d'Aire le remarquât, une charte aux lacs de soie et aux cachets de cire verte : « Regarde, dit-elle à « voix basse à un valet qui couvrait la table pour le dîner, « regarde. Voici la plus grande trahison, la plus grande « déloyauté dont on entendît jamais parler. Ces lettres « sont les *convenances* qui assurent le comté d'Artois à « Robert. » Le prévôt d'Aire se retourna : « Pourquoi « avez-vous pris ces lettres ? » dit-il avec reproche ; mais Jeanne de Divion, les tenant avec force, lui répondit : « Vous ne les aurez plus ; je les rendrai à celui à qui elles « appartiennent, et il me donnera bien pour cela deux « mille livres de rente. Vous êtes faux et mauvais ; vous « êtes un traître déloyal en retenant ainsi le bien d'au- « trui. » Thierri de Hériçon, changeant de langage, promit de décharger sa conscience et fit si bien que les lettres lui furent rendues, mais son agitation était si grande qu'il se retira, laissant Jeanne de Divion dîner ce jour-là toute seule.

Cependant Mahaut espérait que, par ses bienfaits, elle enchaînerait à jamais l'aveugle dévouement du prévôt d'Aire. A la fin de 1327, elle obtint que l'évêque d'Arras, Jean Pasté, qui appartenait à une famille dévouée à Robert d'Artois, fût transféré au siége de Chartres, afin de lui donner le prévôt d'Aire pour successeur ; mais le Ciel sembla ne pas tolérer ce nouveau scandale. A peine

Thierri eut-il touché cette chaire épiscopale, illustrée par saint Vaast, que la main de Dieu s'appesantit sur lui. Aux infirmités physiques se joignaient les douleurs morales, et l'âme était plus malade que le corps. Une secrète inquiétude accroissait l'amertume de ses regrets. L'avénement de Philippe de Valois, la faveur croissante de Robert appelé au commandement d'une partie de l'armée française dans l'expédition de Cassel et créé pair du royaume, lui annonçaient que la situation politique n'était plus la même. Une lettre que le comte de Beaumont (tel était le titre que portait alors Robert d'Artois) lui adressa, fut reçue avec empressement et avec reconnaissance. Il se mit à parler à la plupart de ceux qui venaient le voir, des légitimes prétentions de Robert d'Artois, quelquefois même de ses propres remords. Mahaut l'apprit : elle craignit que l'influence de Jeanne de Divion ne lui fût devenue hostile, et elle résolut de chercher à y mettre un terme. « C'est mademoiselle de Divion, et non pas moi, qui est « comtesse d'Artois », écrivait-elle à Thierri de Hériçon, en le pressant de rompre un lien coupable. Bientôt elle apprit que le mal dont était atteint Thierri de Hériçon, laissait peu d'espoir de guérison, et elle craignit sans doute qu'avant sa fin il ne fît quelque retour sur lui-même et ne satisfît à sa conscience. Sans tarder plus longtemps, elle se rendit près de lui, et afin que cette visite exerçât plus d'autorité, elle se fit accompagner par sa fille la reine Jeanne, veuve de Philippe le Long. « Évêque, lui dit-elle « en insistant sur ce qu'elle lui avait déjà mandé, pensez à « votre âme. — Madame, répartit le prélat, ce qui me « préoccupe le plus, c'est que le pauvre comte de Beau- « mont a été injustement dépouillé du comté d'Artois. Au « nom de Dieu, ayez pitié de lui pour le salut de votre « âme et de la mienne. — Évêque, n'en doutez pas, reprit « Mahaut : si j'avais dix comtés comme le comté d'Artois, « je les perdrais plus volontiers qu'un ami dévoué comme

« vous, et si vous veniez à mourir, je ferais tant d'au-
« mônes pour le salut de votre âme, qu'elle serait bien
« déchargée. » Mais l'évêque accueillit assez mal ce dis-
cours de Mahaut : « Si je le voulais, dit-il après son départ
« au bailli d'Arras, je pourrais lui faire perdre le comté
« d'Artois, car Robert y a plus de droit qu'elle. Ma santé
« m'est assez revenue pour que je le fasse. »

Thierri se faisait illusion ; son mal allait s'aggravant de jour en jour, d'heure en heure. On l'avait transporté à Hesdin. Mahaut l'y suivit avec une persévérance que rien ne semblait devoir lasser. En effet, on lui avait rapporté qu'afin de réparer le dommage causé à Robert, il avait annoncé l'intention de lui léguer tous ses biens, qui valaient plus de cent mille livres (cinq millions de notre monnaie) : il était important qu'elle ne le quittât plus. Elle veillait à son chevet ; elle affectait les soins les plus affectueux, les plus assidus : « Je perds en lui la fleur du monde », disait-elle au médecin maître Gilbert, puis se tournant vers Thierri, elle lui tenait à peu près le même langage : « Doux frère, doux compagnon, doux ami, le plus loyal
« et le meilleur serviteur qui soit au monde, pourquoi ne
« faites-vous pas sceller votre testament ? Si vos biens ne
« suffisent point, disposez des miens comme s'ils étaient
« à vous. — Soyez tranquille, répondait l'évêque mou-
« rant, mon testament sera scellé. » Mais tandis qu'il parlait, la main de Mahaut, glissant sous son chevet, enlevait le scel que l'évêque y avait caché afin que personne ne pût y toucher. Le scel dérobé, un testament étant devenu, par conséquent, impossible, Mahaut s'éloigna et ne reparut plus. Tels furent les adieux de la comtesse d'Artois à son complice qui, ne trouvant plus son scel, devina aisément la fraude. Pendant trois jours et trois nuits entières, on l'entendit répéter, tantôt avec colère, tantôt avec tristesse : « Oh ! la méchante femme ! » Ce fut ainsi qu'il expira, regrettant sans doute amèrement ses

fautes, mais sans qu'il lui fût donné d'en assurer la réparation. Thierri de Hériçon avait fondé, près du château de Mahaut à Gonnay, une vaste chartreuse entourée de murailles. Ses restes y furent transférés, et, selon les rumeurs populaires qui se sont perpétuées depuis cinq siècles, des apparitions qu'on n'ose expliquer, visitent encore aujourd'hui sa tombe.

Cependant Mahaut, à qui les échevins d'Arras reprochaient déjà d'avoir falsifié certaines chartes communales, n'hésita pas à leur présenter deux testaments revêtus du sceau de Thierri de Hériçon. Par le premier, portant la date du 13 novembre 1328, il faisait quelques legs pieux et laissait le soin de les réduire ou de les compléter à la comtesse Mahaut qu'il choisissait pour exécutrice de ses dernières volontés ; par le second, il lui léguait, pour reconnaître les biens et les honneurs qu'il avait reçus d'elle, tous ses meubles, ses chevaux, ses harnais et certaines créances. Mahaut s'installa aussitôt au palais épiscopal d'Arras, sous le prétexte de prendre possession des meubles qui lui étaient légués, et l'on s'y livra par ses ordres aux plus actives recherches, pour retrouver les *convenances de* 1281. Elles furent inutiles.

Mahaut, déçue dans son espoir de découvrir les *convenances* de 1281 parmi les meubles de l'évêque, soupçonna aisément qu'elles se trouvaient entre les mains de Jeanne de Divion. Il eût peut-être été aisé de les lui acheter : elle aima mieux recourir aux menaces ; car déjà elle lui reprochait une rente viagère de deux mille livrées de terre qui lui avait été assurée par Thierri de Hériçon. Il n'est pas douteux que Jeanne de Divion n'ait compris le péril qui la menaçait. Sans perdre un instant, elle alla porter le coffret qui contenait les *convenances*, dans une petite chambre haute, sans plafond, où l'on pendait aux poutres la chair de porc salée, et, à l'aide d'une échelle, elle l'y cacha entre les tuiles et la gouttière. Cela fait, elle se réfugia sous la pro-

tection des sergents royaux de Beauquesne, qui la conduisirent à Paris.

Robert d'Artois se trouvait en ce moment dans la cité royale. Jeanne de Divion se vanta de lui rendre les titres du comté d'Artois ; mais Robert, avant de l'écouter, lui demandait de justifier la possession de ce document. Était-il entre les mains de l'évêque ? Comment l'évêque le lui avait-il remis ? Y avait-il quelque preuve de son authenticité ? Pourquoi Thierri de Hériçon, avant de mourir, n'avait-il pas rétabli les droits de la justice et de la vérité, ce qu'il eût pu faire mieux que personne ? Toutes ces questions devaient être résolues avant que l'on pût récompenser généreusement un si grand service.

Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, Jeanne de Divion retourna secrètement à Arras, à l'hôtel de Marie de Fouquières, et elle y fit appeler aussitôt un clerc de l'église de Notre-Dame, nommé Jacquemon Rondelet, à qui on servit, par son ordre, un repas qu'arrosèrent des flots de vin. Quand elle lui vit la raison quelque peu troublée, elle lui fit traduire de latin en français ou, comme l'on disait alors, de gaulois en picard, une lettre de Thierri de Hériçon adressée à Robert d'Artois, qui commençait par ses mots : « Je me rens coulpables à vous et « vous en cri mercy, monsieur Robert d'Artois, de chou « que jou ay tant cette chose célée. » Suivait, en termes assez bizarres, un legs universel auquel était jointe la description de la charte de 1281, dont il disposait également en faveur de Robert d'Artois. Cette lettre écrite, mademoiselle de Divion, craignant d'être arrêtée à Arras, retourna immédiatement à Paris.

Quelle confiance Robert d'Artois ajouta-t-il d'abord aux déclarations d'une femme si décriée ? Elle fut sans doute assez faible, mais il était néanmoins plus que jamais persuadé que ces *convenances* avaient existé. Tous les anciens serviteurs de sa famille l'attestaient : c'étaient le médecin,

le clerc, le fauconnier, le forestier, et même la chapelière de son père. C'étaient aussi ceux qui avaient veillé sur son enfance, et jusqu'à sa nourrice qui avait mêlé aux chants du berceau le souvenir de l'héritage paternel injustement usurpé. Bientôt d'autres voix d'une bien plus grande autorité s'élevèrent comme si elles n'avaient pas été complétement étouffées par la dictature de Marigny. Un fils du chancelier de Philippe le Bel, Pierre Flotte, écrivit de l'abbaye de Vézelay à Robert d'Artois que le bon droit était de son côté. Un autre chevalier lui mandait que, vieux et faible, il se ferait porter en litière pour rendre témoignage dans sa cause. Ce chevalier s'appelait le sire de Molay. Le nom du dernier grand-maître de l'ordre du Temple ne pouvait pas manquer à toutes ces protestations dirigées contre le règne de Philippe le Bel.

Cependant, Mahaut d'Artois devenait plus inquiète : elle venait d'apprendre que le roi avait ordonné d'examiner la validité du testament de Thierri de Hériçon et de placer provisoirement tous ses biens sous séquestre. Ceci était évidemment le résultat des propos de Jeanne de Divion, mais il était bien à craindre qu'elle ne provoquât d'autres informations. Mahaut chargea donc les baillis d'Arras et de Lens et son receveur André de Mouchy de s'adresser aux sergents du roi pour qu'ils lui fissent avoir les lettres de *convenances*, si Jeanne de Divion les avait portées à Beauquesne. Elle alla même, jusqu'à faire écrire à l'un d'eux, nommé Martin de Nieuport, qu'elle savait bien qu'il aimait beaucoup une demoiselle de Flandre, et qu'étant grande amie du comte de Flandre, elle la lui ferait avoir s'il embrassait son parti. A d'autres elle faisait espérer de l'argent et des honneurs. C'est ainsi qu'elle offrit une *chanoisnie* à Jacquemon Rondelet, le clerc qui avait dîné chez mademoiselle de Divion ; elle alla même jusqu'à s'arrêter pour causer dans la rue avec un sergent nommé Raoul de la Halle, neveu ou petit-neveu

d'Adam de la Halle, qui se doutait peu sans doute de la renommée poétique que la postérité réservait à son nom. Un autre jour, on lui entendit dire à une cousine de Jeanne de Divion : « Ne seriez-vous pas courroucée si « vous perdiez votre cotte ? Ma cotte à moi, c'est le comté « d'Artois. »

Des bruits de plus en plus alarmants ne cessaient de se répandre. Robert, plus puissant que jamais, avait accompagné Philippe de Valois à Amiens, et il paraissait résolu à solliciter une enquête.

A cette nouvelle, Mahaut n'hésita plus. Le temps des négociations était passé : il était urgent de mettre la main sur les personnes qui connaissaient ou pouvaient connaître les secrets de mademoiselle de Divion, et de l'empêcher ainsi, s'il en était temps encore, de produire les lettres de *convenances*.

Le 25 mai 1329, les sergents de la comtesse reçurent l'ordre de fermer, avec de nouvelles serrures et de nouveaux verrous, les portes de la maison qu'avait occupée Jeanne de Divion, sous le prétexte qu'il y avait dans les greniers des blés dépendant de la succession de l'évêque. En même temps, ils arrêtèrent les deux *meschines* qui y étaient restées, en leur reprochant aussi d'avoir introduit des blés sans payer les taxes qui étaient dues à la comtesse. Comme il était déjà tard, ils les conduisirent dans la prison de Mahaut, hors du jugement des échevins, promettant de les ramener dès le lendemain sous la juridiction légale ; mais, pendant la nuit, on les lia sur des chevaux. L'une, nommée Marotte la Noire ou la Camuse, fut envoyée à Fampoux ; l'autre, Marotte de Béthencourt, qui passait pour la principale confidente de Jeanne de Divion, fut conduite au château de Remy, où se trouvait la comtesse d'Artois. Les baillis d'Arras et de Lens, assistés de deux clercs dévoués aux intérêts de Mahaut, l'interrogèrent en employant tour à tour les

promesses et les menaces. Elle ne voulut point s'expliquer sur les *convenances*. On la fit revenir, on la pressa de déclarer ce qu'elles étaient devenues ; on alla jusqu'à lui offrir mille livres, qui représentaient plus de cinquante mille francs de notre monnaie. Enfin, comme elle repoussait toutes les propositions, on eut recours aux moyens d'intimidation qui pouvaient l'ébranler. Le bâillon, les cordes, l'eau, le fer, elle brava tout d'abord avec courage ; mais, quand on l'eut dépouillée de ses vêtements, quand peu à peu on la descendit dans un puits profond et sombre, d'où il lui semblait qu'elle ne sortirait plus, quand elle entendit les sergents de la comtesse lui dire : « De meil-« leures que vous ont péri dans ces supplices », sa résolution faiblit, et elle fit des révélations. Elle avoua qu'elle avait accompagné Jeanne de Divion (probablement pour porter l'échelle), le jour où l'on avait caché les lettres de *convenances*, et elle déclara aussi que mademoiselle de Divion avait composé une fausse lettre attribuée à Thierri de Hériçon. Mahaut assistait à cet interrogatoire. Elle se montra fort joyeuse et fit donner à Marotte de Béthencourt une belle chambre semée d'herbe verte où on lui servit du bon vin. Le lendemain, on la ramena à Arras où, paraît-il, elle continua à faire bonne chère avec les sergents de la comtesse, dont l'un s'appelait Jean le Cervoisier ; puis elle feignit d'être malade. On la laissa seule et on ne la retrouva plus. « Qu'est-elle devenue ? » se demandèrent les sergents, « n'aurait-elle pas été enlevée « par le diable ? »

Cependant maître Huart de Douvrier, le clerc qui avait dirigé l'interrogatoire de Marotte de Béthencourt au château de Remy, s'était rendu dans la maison de mademoiselle de Divion, suivi de couvreurs, de charpentiers, d'ouvriers de tout genre. Pendant trois jours, ils cherchèrent de tous côtés.

Tandis que ceci se passait, maître Jacquemon Ronde-

let, qui avait résisté à l'offre d'une *chanoinie*, était arrêté et mis *en cep et en fers* dans un cachot où la lumière ne pénétrait jamais. « Vous pourrirez dans cette prison », lui dirent brutalement les sergents de Mahaut ; mais, comme il gardait le silence, on le mit à la torture, et si violemment qu'on lui rompit le bras. Maître Rondelet avoua tout alors, en disant, pour se justifier, qu'après un repas, l'esprit appesanti par les fumées du vin se laisse plus aisément entraîner au mal. Mahaut, satisfaite de ses aveux, le combla de bienfaits pour lui faire oublier ce qu'il avait souffert.

Telle était la situation des choses, quand Robert d'Artois, qui venait d'être, à Amiens, l'un des témoins de l'hommage d'Édouard III, obtint de Philippe de Valois des lettres royales dont il faut citer les premières lignes : « Donné nous a esté à entendre que ou traittié de mariage « de nostre très-chier cousin Philippe d'Artois et de Blanche « de Bretaigne, par nostre très-chier et amé cousin Robert « lors conte d'Artois, père dudit Philippe, fu convenancié que la conté d'Artois venroit audit Philippe et « à ses hoirs, fust que ledit Philippe mourust avant son dit « père ou après, et que de ceste convenance furent faites « deux paires de lettres, confirmées du roy nostre ayeul « en cire verte et en lacs de soye, dont l'une fut mise en « l'archif de nostre palais à Paris, et furent enregistrées « en nostre cour ès registres, lesquelles lettres ont esté « fortraittes par nostre chière cousine Mahault d'Artois, « qui ores tient ladite conté, et lesdits registres effacés « affin de oster à nostre très-chier frère Robert d'Artois, « conte de Beaumont, ladite conté à qui elle appartient « par la convenance dessusdite et en li fraudant d'icelle « à son grand grief, dommage et préjudice... Pour quoy « nous voulons pourveoir sur ce à nostredit frère comme « il afflert, etc. » Suivait l'ordonnance d'enquête : elle portait la date du 7 juin 1329.

L'enquête s'ouvrit, à quelques jours d'intervalle, à Amiens, où se trouvaient le roi et Robert, à Arras, où l'autorité était exercée par les officiers de Mahaut. A Amiens, on entendit Pierre de Machaut, que l'on citait comme l'un des hommes les plus intègres du XIVme siècle, et plusieurs chevaliers des plus illustres maisons d'Artois, connus eux-mêmes par de longs services et presque tous fort âgés; car il en était parmi eux qui avaient connu Philippe le Hardi et même saint Louis. A Arras, les commissaires interrogèrent les baillis et les clercs qui avaient, par l'ordre de Mahaut, enlevé les *meschines* de mademoiselle de Divion; ils pressèrent surtout de questions Huart de Douvrier, sur ce qu'il avait fait, pendant trois ou quatre jours, dans la maison qu'il avait tour à tour fermée avec soin, puis visitée avec une impatiente curiosité. Huart ne s'expliquant point, ils résolurent de se rendre eux-mêmes dans l'hôtel de Jeanne de Divion. Guidés par sa déposition devant les commissaires du roi à Amiens, ils entrèrent dans le lardier et s'assurèrent qu'il n'y avait plus de coffret sous la gouttière. « Toutesfois, déclarèrent-ils dans leur « procès-verbal, le lieu où la demoiselle de Divion disoit « que elle avoit mucié (caché) le coffret, est bien tel et si « ordené que on y pourroit mucier un coffret et plus « grande chose. »

Les *convenances* de 1281 ne devaient plus se retrouver : il nous reste à raconter comment Robert crut pouvoir y suppléer pour assurer le triomphe de ses droits.

C'était, au moyen âge, une opinion fort répandue qu'une bonne cause pouvait être servie par de mauvais moyens; l'on croyait, notamment, que si l'on avait le droit pour soi, il était permis, les titres légitimes étant perdus, de les renouveler et de les reproduire. Certaines consciences acceptaient cette transaction entre la vérité et le mensonge, entre l'équité et la fraude, et il serait aisé d'en signaler de nombreux exemples dans les plus précieux dépôts d'archives.

Selon toute vraisemblance, Robert d'Artois était disposé à n'attendre la réparation à laquelle il avait droit, que de l'amitié du jeune roi de France, à qui il avait rendu de si éclatants services ; mais il avait pour femme la sœur même de Philippe de Valois, plus impatiente de voir s'élever sa propre fortune en même temps que celle de son frère. Chez cette femme encore bien plus que chez Philippe de Valois, il y avait une ambition nourrie par les passions les plus altières et toujours prête à recourir aux intrigues les plus odieuses pour atteindre le but qu'elle se proposait. Elle était la fille de ce comte de Valois qui, en s'emparant des dépouilles de Marigny, avait fait revivre la cupidité même de Marigny. Par sa mère, elle était issue des rois de Sicile et des empereurs de Constantinople, et elle leur devait ces traditions, empruntées à l'Italie et au Bas-Empire, où l'on retrouvait à la fois l'implacable orgueil de Charles d'Anjou et la ruse perfide des Comnène.

C'était la comtesse de Beaumont qui avait accueilli et encouragé Jeanne de Divion à son premier voyage à Paris ; c'était elle qui se montrait le plus irritée contre la comtesse d'Artois ; elle ne lui pardonnait pas d'avoir fait échouer l'enquête d'Arras et l'accusait chaque jour à la cour du roi. Mahaut, craignant que l'on ne profitât de son absence pour la condamner sans l'entendre, n'osait plus s'éloigner de Paris ou de Saint-Germain, quand, atteinte d'un mal subit, elle mourut le 27 octobre 1329. Trois mois après, sa fille, la reine Jeanne, expira, après avoir pris de la main de son échanson quelques gouttes d'hypocras. Selon la *Chronique de Flandre*, elles avaient l'une et l'autre été empoisonnées.

Madame de Beaumont put croire un moment que rien ne s'opposait plus à son triomphe. Robert était si puissant que, « par lui, dit Froissart, tout estoit fait, » et le roi, par des lettres du 29 août 1330, avait autorisé la production de toutes les preuves de nature à établir quel devait

être le légitime héritier du comté d'Artois. « Qu'on montre « le moindre titre, et cela suffira, avait dit Philippe de « Valois, » et madame de Beaumont répétait à sa confidente Jeanne d'Orbec, femme du bailli de Conches : « Il « faut que nous trouvions quelque titre, et si nous n'en « trouvons pas, ne nous est-il pas permis de refaire les « lettres qui nous manquent, telles qu'elles ont existé ? « N'avons-nous pas le bon droit pour nous ? » Jeanne d'Orbec, écho complaisant de ses intentions, ne manqua point d'aller trouver Jeanne de Divion, qui n'avait pas quitté Paris : « De grâce, lui dit-elle en se mettant à ge- « noux devant elle, faites-nous avoir une lettre, ne fût-ce « qu'une petite lettre ! » Jeanne de Divion hésitait, mais la comtesse de Beaumont la rassura elle-même par ces paroles : « Soyez sans crainte, le roi m'aime beaucoup, « mais surtout n'en dites rien à monseigneur Robert. » Telle était la voie fatale où s'engageait une princesse placée si près du trône.

Ce fut madame de Beaumont qui convint avec Jeanne de Divion que l'on commencerait par écrire une lettre qui serait supposée être la ratification formelle des convenances de 1281, donnée par Robert le Noble quelques jours avant la bataille de Courtray, et elle lui en fit remettre le modèle. Jeanne de Divion se hâta d'appeler, à l'hôtel de *l'Aigle*, place Baudoyer, un clerc nommé Robert l'Écrivain, à qui elle traça sa tâche en lui promettant un généreux salaire : « Que fais-je ? murmurait Robert l'Écrivain ; à coup sûr je « serai brûlé vif. » — « Vous n'avez rien à redouter, re- « pliquait Jeanne de Divion : ceci est destiné à un homme « très-puissant. » Le travail achevé, elle se rendit dans les galeries du Palais, et, s'adressant à un marchand de sceaux, elle lui demanda s'il pouvait, d'après un scel ancien, faire un nouveau scel avec assez d'habileté pour qu'on ne les distinguât point l'un de l'autre. Le marchand répondit négativement et déclara qu'il serait toujours aisé de

signaler quelques différences entre le scel qu'elle voulait imiter et celui qu'elle aurait fait graver. Il fallait donc renoncer à ce moyen, et dès ce moment Jeanne de Divion s'appliqua avec madame de Beaumont à détacher et à replaquer de vieux sceaux. Elles s'exercèrent ainsi sur plus de quarante sceaux du Châtelet, et réussirent d'une manière inespérée : à l'aide d'un cheveu trempé de quelque liqueur, selon les uns, à l'aide d'une lame d'acier très-fine rougie d'abord au feu, puis plongée dans l'eau, selon les autres, le scel entier était enlevé d'un vieux parchemin, sans qu'il fût le moins du monde endommagé.

Il ne restait plus qu'à trouver quelque scel de Robert II. Jeanne de Divion retourna dans ce but à Arras, où elle rentra avec une grande pompe, dans tout l'orgueil de la haute fortune qu'elle se croyait assurée. Le soir même, elle reçut la visite de sa cousine, Marie de Fouquières, qui l'interrogea sur les réclamations de Robert d'Artois. « Tout va bien, lui répondit-elle, mais il faut que je « découvre quelque scel du comte Robert mort à Cour- « tray. » Aux questions que lui fit la dame de Fouquières, elle répondit sans hésitation, qu'ayant caché dans son sein une charte du comte d'Artois, pour la porter à Paris, elle avait remarqué, lorsqu'elle l'en avait retirée, que le scel était brisé. Et comme la dame de Fouquières lui remontrait qu'il était difficile de se livrer à des recherches de ce genre au moment où toute la ville ne s'occupait que de jeux et de plaisirs, elle insista avec plus de vivacité, lui promettant, en cas de succès, quelque récompense importante.

Le lendemain c'était la fête du Puy d'amour. Une vaste estrade réservée aux dames et aux damoiselles s'élevait devant l'hôtel Boccace. D'où venait ce nom ? Le père du conteur italien avait-il été, pendant quelque temps, l'un des marchands de Florence établis à Arras ? Y a-t-il quelque souvenir du Puy d'amour artésien dans

les inspirations du *Décaméron?* Quoi qu'il en soit, ce fut devant l'hôtel Boccace que prit place mademoiselle de Divion. Nous ne savons si elle couronna l'auteur de quelque dit ou de quelque fabliau ; mais, si les actes du procès se taisent sur le concours poétique pour ne parler que de la joute, nous devons y noter la présence assez inattendue d'un nouveau personnage, celle de Pierre de Broyes, le mari oublié de Jeanne de Divion, qui, la renvoyant entourée de tant d'éclat, n'avait cru pouvoir mieux se réconcilier avec elle qu'en venant caracoler sous ses yeux sur un beau cheval noir.

Cependant Jeanne de Divion se montra distraite pendant la joute, comme si le bon procédé de son mari la touchait peu. Sa cousine venait de lui apprendre qu'un riche argentier d'Arras, Oursin le Borgne, surnommé le Beau-Parisis, possédait un scel de Robert II. Sans perdre un moment, elle appela son clerc Périot de Sains : « Va, « lui dit-elle, chez le Beau-Parisis. Achète-lui le scel « qu'il veut vendre et ne lui dis pas que c'est pour moi. « Tu sais que je ne suis pas aimée à Arras. » Périot s'annonça comme le messager d'un prélat. Oursin, de son côté, feignait que ce scel lui avait été confié par un marchand, et il en demandait un prix énorme, trois cents livres, rien de moins. Jeanne de Divion offrit comme gages, deux couronnes, trois chapeaux, deux affiquets, deux anneaux, le tout d'or ; mais les orfèvres évaluaient ces joyaux beaucoup moins qu'elle, et il fallait d'autres gages. Où en trouver ? Il n'y en avait qu'un seul qu'on eût sous la main : c'était le cheval noir sur lequel Pierre de Broyes venait de jouter ; mais Pierre de Broyes y consentirait-il ? Oursin le Borgne voulut s'en assurer, quoique la nuit fût déjà venue. Il trouva Jeanne de Divion qui l'attendait vêtue d'une de ces élégantes pelisses que les dames du XIVme siècle avaient coutume de mettre au sortir du lit, et son excellent époux, réveillé de sa main, s'arracha aus-

sitôt aux douceurs du sommeil, pour déclarer tout ce qu'elle voulut : « Oui, dit-il, je promets de reconnaître « tous les gages, et lors même qu'ils ne seraient que « d'un anneau garni d'un saphir, je les rachèterai au prix « de trois cents livres. » Que mérita Pierre de Broyes par tant de complaisance ? Une paire de robes que lui envoya Robert d'Artois.

Cette même nuit peut-être, Jeanne de Divion s'enferma avec Jeanne de Charennes sa meschine, pour transposer le scel précieux qui lui avait donné tant de soucis, puis elle écrivit à monseigneur de Beaumont que les lettres de Robert II, portées hors du royaume, avaient été mises en gage chez un marchand qui en exigeait trois cents livres. Les trois cents livres furent aussitôt envoyées à Arras, mais il fallut y ajouter un intérêt de quatorze à quinze pour cent, pour dix ou douze jours de retard dans le payement. Le Beau-Parisis était digne d'appartenir à l'une des familles les plus riches de cette ville d'Arras qui se plaît trop à l'usure, selon le vers de Guillaume le Breton :

Atrebatum fœnore gaudens.

Quand Jeanne de Divion arriva à Paris avec ces lettres, Robert d'Artois demanda si elles étaient bien authentiques, et, malgré les protestations de Jeanne de Divion, il en fit examiner les sceaux par plusieurs hauts et doctes personnages qui se trouvaient là, notamment par l'évêque de Comminges, le doyen de Bruxelles, les archidiacres de Tournay et d'Avranches, les sires de Hangest et de Boville. Ils jugèrent les sceaux irréprochables, mais ils trouvaient le style de la lettre de Thierri de Hériçon « un peu sau- « vage, » et quand on donna lecture de la ratification de Robert II, un *lapsus calami* les surprit fort. Jeanne de Divion n'avait pas remarqué que Robert l'Écrivain, dans son agitation, avait mis 1322 au lieu de 1302, et il en résultait que cette déclaration du comte Robert II était

postérieure de vingt ans à sa mort. Robert en fut frappé : « Pour rien au monde, dit-il, je ne voudrais faire usage « d'une pièce fausse. » Quelques voix s'élevèrent néanmoins pour faire observer que des erreurs semblables se rencontraient parfois dans des diplômes d'empereurs et de rois, et qu'il était plus sage de ne s'attacher qu'aux sceaux, qui étaient bien authentiques. Jeanne de Divion, pour mieux se justifier, crut pouvoir ajouter qu'un texte des fameuses lettres de *convenances* de 1281, reproduit dans une confirmation du roi Philippe le Bel, venait d'être retrouvé, et qu'elle ne tarderait pas à le produire avec tous les sceaux, parmi lesquels on remarquait ceux des douze pairs du royaume et de l'abbé de Saint-Denis. « Eh bien, dit « Robert d'Artois, qui semblait se méfier de ses assertions, « nous enverrons Renaud de Soissons à l'abbaye de « Saint-Denis, pour savoir quels étaient en ce temps-là « les noms de l'abbé et des douze pairs. »

Le lendemain, mademoiselle de Divion revint, après le dîner, au château de Reuilly. Tandis que Robert d'Artois, assis sur un lit, feuilletait un roman, madame de Beaumont causa avec elle à voix basse. Quel était le sujet de cet entretien? Il est aisé de le deviner, car madame de Beaumont appela un notaire nommé Pierre Tesson, et lui demanda s'il avait un canif. Il faut, lui dit-elle, corriger la date et mettre 1302. Mais Tesson reculait devant un acte si grave. « Ah ! madame, s'écria-t-il en « se mettant aux genoux de la comtesse de Beaumont, « n'exigez pas cela de moi. J'ai été attaché à votre mai- « son pendant vingt-six ans : prenez pitié de mes ser- « vices. » — « Il a raison, interrompit Robert ; n'insistez « pas. » Mais madame de Beaumont était bien résolue à faire ployer la résistance du notaire : elle reprocha seulement à Jeanne de Divion d'avoir oublié qu'il ne fallait pas parler de ces choses-là en présence de monseigneur d'Artois.

Cependant la situation des choses avait bien changé depuis quelques mois. S'il est vrai que madame de Beaumont avait eu deux fois recours au poison pour écarter l'habileté et l'adresse de Mahaut d'Artois et de Jeanne de Bourgogne, elle trouva (l'histoire est pleine de ces leçons providentielles) dans le succès même de son crime, le châtiment qui lui était réservé. Les droits de la veuve de Philippe le Long passèrent à sa fille, qui avait épousé Eudes IV, duc de Bourgogne. Or, Philippe de Valois avait lui-même pour femme une sœur du duc de Bourgogne, et se trouvant ainsi appelé à opter entre des prétentions rivales, il se laissa peu à peu, malgré ses promesses à Robert, entraîner d'un côté tout opposé. La reine choisissait les heures où elle était seule avec le roi pour le soumettre à son influence, à l'influence que peut exercer une femme jeune et belle. On disait communément que le roi préférait la reine à sa sœur ; et, en même temps que s'affaiblissait le crédit de Robert d'Artois, on voyait aussi s'éloigner de lui des hommes habitués à ne flatter que le succès et la fortune. Oursin le Borgne chargea le sire de Melun d'avertir le duc de Bourgogne qu'il avait vendu un scel à Jeanne de Divion : d'autres révélations se succédèrent. Enfin, un jugement du 30 août 1330 admit l'hommage du duc et de la duchesse de Bourgogne : on fixait, de plus, pour que Robert présentât ses moyens de droit, un délai qui devait expirer dans les premiers jours du mois de décembre.

Jeanne de Divion, qui était toujours le principal témoin en faveur du comte de Beaumont, semblait redouter le moment où elle devrait déposer devant la cour du roi. Elle s'était retirée près de Robert au château de Conches. « Ne craignez rien, lui disait celui-ci ; pour aussi gros « d'or que ce château, personne n'oserait mettre la main « sur vous. » Grâce à ces assurances et sans doute aussi à quelques présents, Jeanne de Divion retrouva pou à peu

toute son audace, et on la vit présenter au parlement, non-seulement deux confirmations de Robert II, du 28 juin et du 7 juillet 1302, mais aussi des lettres de Mahaut du 10 mars 1324, où elle déclarait reconnaître les droits de Robert d'Artois. Le clerc qui avait écrit ces lettres (c'était Périot de Sains) avait cru pouvoir mieux déguiser son écriture en employant une *penne d'airain*, ce que nous appellerions aujourd'hui une plume de fer. Cela servit à peu de chose : l'imposture était trop évidente. On demanda à Robert s'il entendait faire usage de ces pièces. Il hésita, répondit négativement et se retira; mais Jeanne de Divion fut arrêtée et conduite prisonnière à l'hôtel de Nesle, qui rappelait d'autres crimes et d'autres hontes.

Robert rentra tristement à Conches : il ne lui était plus permis d'admettre avec sincérité la valeur des documents sur lesquels il s'appuyait, mais il était arrivé à ce point fatal où la crédulité fait place au doute, où le doute même s'efface pour faire place au mensonge. Blessé de l'ingratitude de Philippe de Valois et résolu à rester fidèle à ses engagements vis-à-vis des alliés d'Artois, il ne se sentait plus assez fort pour secouer ce réseau de passions et d'intrigues qui l'enveloppait. Assis près d'une fenêtre et regardant en silence la campagne, il laissait sa femme tramer librement, dans la salle même où il se trouvait, de nouvelles ruses et de nouvelles trahisons. Madame de Beaumont était douée d'un esprit d'invention rare. Elle dit à l'évêque d'Évreux : « Faites-moi avoir un scel de « Philippe le Bel pour que je le compare à celui d'une de « mes chartes. » A Thibaut de Meaux, ancien chapelain de la reine Clémence de Hongrie, elle demanda une formule de confirmation propre à un contrat de mariage, car elle en avait besoin, disait-elle, pour son fils Jean, qui devait épouser mademoiselle de Leuze. Puis elle appela un clerc qui copiait pour elle deux traités pieux, la *Passion de Notre-Seigneur* et les *Regrets de Notre-Dame*, et

elle lui fit écrire « en bonnes lettres » ce que Thibaut de Meaux lui avait remis.

Quelques jours après, Robert alla chasser dans la forêt de Conches, où vivait cachée chez son verdier la *meschine* de mademoiselle de Divion, Jeanne de Charennes. Pendant longtemps il lui avait fait demander avec une crédulité trop confiante si les lettres de confirmation, scellées par le roi, les douze pairs et l'abbé de Saint-Denis, n'arrivaient point. Ce jour-là, il était résolu à ne plus les attendre ; car sans doute, il n'y croyait plus. Ce fut dans cette cabane, au milieu des ombrages d'une vaste forêt, que deux femmes, Jeanne de Charennes et Marie d'Orbec, attachèrent un scel de Philippe le Bel aux fausses lettres sur lesquelles reposaient les dernières espérances de l'arrière-petit-fils du héros de la Massoure. L'expérience lui avait appris combien il était utile d'écarter des témoins qui seraient trop dangereux s'ils tombaient au pouvoir des gens du roi. Jeanne de Charennes fut envoyée d'abord à Jersey, puis en Aragon, et de là à Cambray et à Namur. Marotte de Béthencourt, que le diable n'avait pas enlevée, puisque nous la retrouvons à Conches, s'éloigna aussi avec Marotte la Noire , et cette fois l'on ignore ce qu'elles devinrent. Quant à Périot de Sains, que Jeanne de Divion avait signalé depuis longtemps comme faible et versatile, on l'envoya chez un bailli qui portait le nom assez sinistre de Satanas. Il rêvait chaque nuit qu'il voyait des sergents accourir pour l'arrêter, et un jour il adressa à Robert d'Artois la lettre suivante :

« Très-excellent et redouté prince, je n'ay merveille « si un diable à qui je estoie jour et nuit (il ne s'agit pas « de Satanas) me déceut de faire écrire, mais j'ay grand « merveille de vostre grande puissance, de vostre grand « sens et de vostre très-grand conseil si vous avés porté les « lettres.... Si vous les avés baillées, vous avés baillé ma « mort si je suis prins, sique pour Dieu je ne sçay qui

« donc réclamer que Dieu et vous. » Il était trop tard, et Périot resta chez Satanas.

Ces témoins plus ou moins importuns mis de côté, il devenait plus aisé d'expliquer l'origine des lettres de *convenances*. L'un des doubles ayant été détruit par Marigny, l'autre ayant été enlevé par Mahaut, on fut réduit à supposer qu'un troisième texte, joint à la confirmation de Philippe le Bel, s'était trouvé entre les mains du duc Jean, père de Blanche de Bretagne, qui l'aurait confié à son ami le sire de Derval. A la mort du sire de Derval, cette charte serait passée dans quelque monastère. Quel monastère ? On songea d'abord à Fontevrault : madame de Beaumont aurait demandé à y visiter les archives et y aurait glissé avec adresse la pièce fausse cachée sous sa cotte. Une autre version fut adoptée. Une dame nommée, dans les actes du procès, tantôt madame de Livron, tantôt madame de la Saussaye, écrivit qu'ayant été élevée au monastère de la Joie d'Hennebont par sa tante qui en était abbesse, elle lui avait entendu dire, un jour qu'on changeait de place les chartes du monastère : « Ne tou-« chez pas à celle qui vient de tomber à terre : ce sont les « convenances du mariage de Philippe d'Artois et de « Blanche de Bretagne. »

Lorsque cette lettre eut assez fixé l'attention, un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, nommé frère Jean Aubry, fut chargé d'aller en Bretagne, et voici comment, à son retour, il rendit compte de son voyage : « Après « m'être rendu d'abord près du duc de Bretagne à Chas-« tonceaux, je visitai successivement les abbayes de « Prayères et d'Hennebont, fondées la première par le « duc Jean le Roux, la seconde par sa femme Blanche de « Navarre. Toutes mes recherches furent inutiles. J'allai « aussi au château de Derval, mais j'y appris que toutes « les chartes en avaient été enlevées et portées dans un « monastère de Nantes. Là aussi elles avaient disparu. Je

« m'en retournais donc tristement, quand le soir, dans un « lieu désert, un homme « de bon lignage, » tout vêtu de « noir, m'aborda, et après m'avoir fait jurer que je con- « sidérerais tout ce qui tenait à son nom et à sa per- « sonne comme révélé sous le secret de la confession, il « me remit un coffret de cuir. Dès que j'eus vu qu'il con- « tenait la charte du roi Philippe, je m'agenouillai en le- « vant les mains vers le ciel et j'entonnai le *Te Deum*, « baisant toujours la charte et pleurant de joie, et celui « qui me l'avait remise, s'éloigna en me disant : Je pense « que celui qui l'a tenue si longtemps cachée, a beaucoup à « souffrir dans l'autre monde. » Dès ce moment, par un misérable subterfuge, Robert d'Artois affirma, même par serment, qu'il tenait ce document d'un homme noir, mais dans sa pensée, cet homme noir n'était pas le mystérieux Breton, mais le moine lui-même. Il ajoutait : « Au « moins cette fois, on n'accusera pas mademoiselle de « Divion. »

Ce fut dans l'assemblée du mois de mars 1331 (n. st.) que Robert fit donner lecture des *convenances* confirmées par le roi Philippe le Bel. Là se trouvait confondu dans la foule un clerc qui, en les entendant lire, ne pouvait cacher son étonnement. C'était Thibaut de Meaux. Il sortit tout ému, et, rencontrant au Pré-Saint-Germain, le curé de Saint-André-des-Arts, il le prit à part : « Monseigneur et « madame de Beaumont m'ont trompé, lui dit-il. Cette « formule de ratification, c'est moi qui la leur ai donnée, « pensant qu'elle devait servir au contrat de mariage de « leur fils messire Jean d'Artois. »

Peu de jours s'étaient écoulés quand un arrêt déclara ces lettres nulles, et on les lacéra publiquement. Rien ne devait manquer à la honte de cette dernière tentative de Robert ; car, le patriarche de Jérusalem, maître Pierre de la Palu, qui appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, déclara que rien n'indiquait dans l'aveu reçu en Bre-

tagne une confession sacramentelle, et ordonna à frère Jean Aubry de s'expliquer sans réserve. Jean Aubry, conduit dans les prisons de l'évêque de Paris, avoua que tout le récit de son voyage en Bretagne n'était qu'une fable, et que l'homme à qui il avait promis de ne jamais le nommer, n'était autre que Robert lui-même. « Si j'ai menti, « ajouta-t-il, c'était pour sauver l'honneur d'un prince que « j'aimais beaucoup et qui était issu du sang royal. »

Ce fut en quelque sorte le dénoûment de ce trop célèbre procès. Robert d'Artois avait réussi à fuir, mais il n'en fut de même ni de ses enfants encore jeunes, ni de sa femme qui, plus coupable que lui, expia son ambition par une longue captivité. Par un jeu bizarre de la fortune, ce fut dans ce même donjon de Château-Gaillard où l'une des filles de Mahaut avait été reléguée par un époux outragé, que Philippe de Valois fit enfermer sa sœur.

D'impitoyables rigueurs s'appesantirent aussi sans distinction sur tous les témoins, sur ceux qui avaient déposé dans la première enquête comme sur ceux qui avaient été les complices de tant de fraudes préméditées. Plusieurs ne sortirent jamais de leur prison ; d'autres furent mis au pilori. Un châtiment sévère et plus ignominieux encore attendait Jeanne de Divion, qui avait pris la part la plus active à de si honteuses intrigues. Un bûcher se dressa près de la butte Saint-Honoré, au marché aux Pourceaux, et ce fut là qu'au milieu d'une grande affluence de peuple elle fut brûlée vive.

Robert d'Artois fut banni le mercredi après Pâques-Fleuris 1331. L'arrêt porte que la cour était suffisamment garnie de pairs. Le continuateur de Guillaume de Nangis ajoute que la sentence fut lue dans les carrefours de Paris au son des trompettes.

Au mois de mai 1332, Philippe de Valois donna à son fils le duc de Normandie l'hôtel de la rue Saint-Germain-des-Prés confisqué sur Robert d'Artois.

On trouvera dans les Pièces Justificatives quelques documents inédits sur la ligue formée par le roi de France pour expulser Robert d'Artois du Brabant (tome XVIII, p. 22).

Quel fut le sire d'Argenteau qui offrit à Robert d'Artois une hospitalité qui n'était point sans péril ? Renaud d'Argenteau qu'Hemricourt appelle : « chis bons et vaillans « sires » et qui s'était signalé dans ses guerres contre les Liégeois.

Robert d'Artois réduit à quitter les asiles qui successivement lui avaient été offerts, se rendit-il alors en Angleterre, sous un déguisement qui protégea sa fuite ? Une note insérée dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Hist. tome XI, p. 170) le conteste en s'appuyant sur une pièce contemporaine : la relation adressée par Robert de Martroy à Philippe de Valois.

Robert du Martroy, sergent du roi, expose que le bruit se répandit que Robert d'Artois en quittant Namur s'était rendu en Provence. Le gouverneur de cette province pour le roi de Naples promit de le faire arrêter si on le découvrait. Philippe de Valois confia ce soin à Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire. Celui-ci en chargea Robert du Martroy qui parcourut inutilement la Provence jusqu'à Vintimille et jusqu'à Fribourg en Brisgau. Cependant il apprit à Genève que Robert d'Artois avait eu un entretien secret avec le comte Hugues et qu'il était parti de là avec une escorte de six chevaux. Il avait retrouvé, ajoute-t-il, sa trace à Avignon. Depuis lors toutes ses recherches avaient été inutiles. Il comptait revoir Philippe de Prie, mais il était parti pour la guerre de Gascogne.

Divers documents de 1336 et 1337 conservés à Paris au Trésor des chartes font allusion au séjour de Robert d'Artois en Guyenne. Nous le trouvons raconté par Froissart dans le texte d'Amiens, et il est formellement rappelé par *l'issue-roll* de 1336-1337 où l'on trouve la mention suivante :

Roberto de Artoys de præstito super expensis suis in partibus transmarinis.

Arrivons au séjour de Robert d'Artois en Angleterre.

Robert d'Artois paraît n'être arrivé en Angleterre que vers la fin de l'année 1336.

La 25 décembre 1336, le roi de France adressa la lettre suivante au sénéchal de Gascogne :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France, au séneschal de Gascogne pour nostre très-chier et amé cousin le roy d'Angleterre ou à son lieutenant, salut.

« Autreffois et pièça avions escrit à nostre dit cousin par nos autres lettres que nous avions entendu par nos messaiges que nous avions ordené à aler devers li avec ses dairiens messaiges qui devers nous vinrent, et par plusieurs autres personnes créables, qu'il tenoit avec li et en sa compaignie Robbert d'Artois, chevalier, nostre anemi mortel et banni de nostre royaume, dont nous nous merveillions moult, et li prions par nos dictes lettres qu'il nous en feist savoir la certainété sur ce, et avec ce que il s'en tenist si guarni que, se sur la responce que il nous feroit sur ce, nous li voulions aucune chouse requérir qui touchast la personne dudit Robbert, il peust acomplir ce que nous l'en requerrions, et que tant au fait, que nous qui vous réputons bien tenu à li, y fussions de plus tenu, sicome toutes ces choses sont plus à plain contenues en nos dictes lettres, dequeles nous n'avons eu encores point de response de li. Si en sommes tant mervilliés, et mesmement plus de ce que il tient ainssi ledit Robbert que il scet estre nostre enemi mortel et que nous avons et devons avoir moult contre cuer par pluseurs chouses vrayes, ensi soit que il est banni de nostre royaume, et n'en sommes mie merveillets sens couse, quar il scet comment il est tenu à nous tant pour la prochaineté de lingnage come por ce que il est nos homs liges et per de France, et nous doit foy et loyauté en ce cas, et encore le prions-

nous de présent par autres lettres, si acertes comme plus povons, que sur ces chouses il nous face savoir sa volonté à plain, et avec ce, que ledit Robbert qui est nostre enami mortel et doit por ce estre le sien par rayson, il envoye devers nous en tel lieu en nostre royaume et si sceur que nous y puissons envoyer de nos gens qui le puissent reçevoir et amener devers nous sens poynt de demeure, et que tant en face que il nous doye estre agréable et que de plus nous soyons tenu à li, et avec ce que il nous vuille acertener du temps et du lieu qu'il le nous volra envoyer, par ses lettres ou par le message qui porte nos lettres. Et por ce que nous ne sommes mie tenu de le requerre, ne sommer hors de nostre royaume, se il ne nous plaist, et nous savons que vous tenés son lieu par deçà, pour ce vous requérons et commandons acertes, sicomme plus povons, que tout ce vous li signiffiés sens délay, et nous en faites savoir ce que il et vous en vourés fayre, et l'avisés sens demeure du bien qui s'en puet ensevir, se il acomplist nostre présente requeste, et du péril, domage et disention qui s'en pouroyent ensevir, se il ne le acomplissoit, et à celle fin que il en soit plus averti et por le bien que nous li voirons, escrirons-nous à li et avons, sicomme vous poets assés concevoir et veoir, ne nous ne savons hors de nostre royaume roy, ne prince, tant nous soit estrange et qui ne nous soit tant tenu par lignage et autrement comme nostre dit cosin nous est tenus, que volentiers ne le nous envoiast, si nous le requérions, aussi comme nous l'en prions, pour quoy soyés diligent de tout ce signiffier à nostre dit cosin en la meillieure manière que vous pourés ce fayre à nostre entention, et de nous certiffier de sa volonté avec la vostre, comme ci-dessus est dit, et croés sur ce à nos amés et féaux chevaliers et consselhers le sengneur d'Arqueri et le Gualoy de la Baume maistre de nos arbalestiers, et à chascun d'eus, liquels ou li uns d'eus vous diront nostre entention sur ces choses plus à plain.

« Donné à Paris en nostre hostel du Louvre le XXVIe jour de décembre, l'an de grâce mil CCC XXX six. » (*Trésor des Chartes*, *J.* 636, 10.)

Édouard III exposa les griefs et les requêtes de Robert d'Artois dans une lettre que nous avons reproduite dans les Pièces justificatives, p. 30, d'après un ancien texte malheureusement incomplet.

Philippe de Valois y répondit en prononçant la saisie du duché de Guyenne, saisie dont on a conservé les procès-verbaux fort intéressants pour la géographie de cette province.

Dès ce moment se succèdent de nombreuses faveurs accordées par le roi d'Angleterre au prince français fugitif.

Le 23 avril 1336 (v. st.), Édouard III autorise Robert d'Artois à chasser dans les forêts royales.

Une charte du 8 décembre 1337 est rappelée en ces termes dans l'*Issue-roll* : *Domino Roberto de Artoys, consanguineo domini regis, ad robas pro se et socio suo secundum statum suum contra festum Nativitatis Domini, ut patet per litteras domini regis sub privato sigillo datas apud castrum de Wyndesore VIII die decembris anno XI, XIII ulnas pannorum et unum capucium.*

Le 26 mars 1337 (v. st.), Édouard III accorde une pension de huit cents livres à Robert d'Artois. Le 1er août 1338, il ordonne de la lui payer exactement.

Le 23 avril 1337 (v. st.), Édouard III permet à Robert d'Artois (*volentes ejus securitati et quieti prospicere*) de résider dans les châteaux royaux de Guldeford, Walingford et Somerton. L'un de ces domaines devait servir de prison au fils du prince par lequel Robert d'Artois avait été banni.

Le 5 mai suivant, il lui donna une pension de 1200 marcs.

Le 20 octobre 1338, il ordonne au châtelain de Walingford de faire bon accueil à Robert d'Artois.

Une autre charte de 1338 donne à Robert d'Artois le domaine d'Ouston *in Northwallia per servitium unius rosæ.*

Sa pension fut de nouveau confirmée en 1339 et en 1341.

Les rôles anglais de cette époque offrent les mentions suivantes :

1337. *Domino Roberto de Artoys, consanguineo domini regis, ad robas decentes statum suum contra festum Natalis Domini, XIII ulnas pannorum et unum capucium.*

1338. *Roberto de Artoys de præstito super expensis suis in partibus transmarinis.*

Le 7 janvier 1339, Édouard III ordonne de lui remettre deux tonneaux de vin et deux tonneaux de farine.

Édouard III attribua-t-il le comté de Richmond à Robert d'Artois ? Tous les historiens anglais le contestent.

Sur la succession des comtes de Richmond, voir Dugdale, t. I, p. 52.

En 1334, le duc Jean de Bretagne rend hommage du fief de Jean de Richmond : *Rex cepit fidelitatem Johannis ducis Britanniæ et comitis Richmund de omnibus terris quas Johannes de Britannia nuper comes Richmund tenuit.*

Édouard III aurait-il, en présence de l'appui actif prêté par le duc de Bretagne à Philippe de Valois en 1339 et en 1340, confisqué le fief de Richmond ? L'aurait-il alors donné à Robert d'Artois, libéralité qui serait restée sans suite parce que le comté de Richmond aurait été restitué au duc de Bretagne lors de la trève d'Esplechin ? En aurait-il au contraire disposé en faveur de Robert d'Artois dans le court intervalle de la mort du duc Jean de Bretaigne (30 avril 1341) et de l'hommage que lui en fit Jean de Montfort (24 septembre 1341) ? Nous rejetons ces deux hypothèses ; mais il en est une troisième qui mérite une sérieuse attention.

Il se peut fort bien qu'Édouard III, invoquant les grands frais causés par les renforts qu'il envoyait en Bretagne,

ait repris en 1342 le comté de Richmond et l'ait donné à cette époque à Robert d'Artois. Il est certain qu'en 1342 Jean de Montfort ne possédait plus le comté de Richmond, et ce fut immédiatement après la mort de Robert d'Artois que nous voyons par une charte du 20 novembre 1342 que la reine Philippe reçut la garde du comté de Richmond qui venait d'être donné à Jean de Gand, l'un de ses fils.

Un document plus explicite encore est indiqué dans la collection des *Rotuli* : c'est une charte où le roi, permettant à la reine Philippe de jouir des biens que les ducs de Bretagne possédaient en Angleterre, mentionne le comte de Richmond comme récemment mort. Ce comte de Richmond ne peut être que Robert d'Artois.

Le silence des actes de la chancellerie anglaise n'en reste pas moins difficile à expliquer, et il convient d'ajouter que cette assertion, empruntée par Froissart à Jean le Bel, ne se trouve plus reproduite dans la quatrième rédaction, comme s'il avait reconnu lui-même qu'elle manquait de fondement.

Pendant l'été de 1338, lors du voyage d'Édouard III, Robert d'Artois ne quitta pas l'Angleterre. Il ne se rendit en Flandre que vers la fin de 1339. Une charte du 8 novembe 1339 ordonne à l'amiral Guillaume Trussell de mettre à sa disposition un bon navire de sa flotte *pro obsequio nostro ob certas causas sibi expositas ex parte nostra*.

Une charte du même jour désigne au port de Sandwich « la nef Saint-Jacques » de Bayonne.

On voit par un autre document du 7 janvier 1339 (v. st.) qu'à cette époque Robert d'Artois n'était plus en Angleterre.

Dans un document du 10 novembre 1339, émané du gardien d'Angleterre, on rappelle que le 26 mars 1337 (v. st.) le roi a donné une pension de huit cents livres à Robert d'Artois. On y indique assez explicitement que cette pension cessera lorsque Robert d'Artois devra à la conquête l'équivalent de la pension qu'on lui assure.

En 1340 se place la désastreuse expédition vers Saint-Omer. Robert espérait trouver des appuis parmi les nobles d'Artois, s'il obtenait un premier succès.

Deux échevins Gilles Rynvisch et Michel De Witte commandaient les Gantois dans l'armée de Robert d'Artois.

La Chronique de Berne rapporte que Robert d'Artois, après sa défaite, n'osa pas se rendre près du roi d'Angleterre, craignant d'avoir tout à redouter de sa colère.

En 1341, Édouard III, préparant une nouvelle expédition contre la France, déclare par une charte du 14 août que Robert d'Artois s'est engagé à partir avec lui *in progressu nostro supra mare* et à avoir dans sa montre quatre bannerets, vingt-un chevaliers et quatre-vingts hommes d'armes.

Le 23 octobre 1341, Édouard III ordonne de lui remettre certaines sommes qu'il avait restituées à l'échiquier.

Le 10 novembre 1341, Robert d'Artois était au moment de partir pour la Bretagne avec Gauthier de Mauny et Henri de Ferrers. Il reçut à cette occasion une somme de trois cents livres.

Le 3 juillet 1342, il se préparait à se rendre de nouveau en Bretagne, cette fois avec quatre bannerets, vingt-neuf chevaliers et quatre-vingt-six écuyers. A ce sujet, un subside de cent cinquante-huit sacs de laine lui fut accordé.

Il est en effet établi que Robert d'Artois fit deux voyages en Bretagne : dans le premier, il remporta à Morlaix un succès que mentionne Guillaume de Saint-André. Il alla chercher des renforts en Angleterre et revint en Bretagne avec quarante-six navires au commencement du mois de juillet 1342.

Dès les premiers jours d'octobre 1342, la nouvelle du combat où Robert d'Artois avait été grièvement blessé, était arrivée en Angleterre. Le 4 de ce mois, Édouard III était à Sandwich où il s'embarqua le lendemain, et le premier acte du *custos Angliæ* fut une charte où, après la mention des

services que rend Robert d'Artois, *ad partes Britanniæ potenter profectus sumptubus onerosis*, nous rencontrons cette allusion au danger qui menaçait sa vie : *licet idem Robertus anté festum Passchæ, quod absit, moriatur.*

Le 20 novembre, une charte mentionne le bruit de sa mort en Bretagne : *Robertus de Artois defunctus ut dicitur.*

Le 22 août 1343, Édouard III ordonne de payer ses dettes. Le 18 octobre suivant, il accorde une pension à un de ses fidèles serviteurs nommé Drouet Godyn.

Où mourut Robert d'Artois ?

La Chronique anonyme de Leland porte que ce fut en Bretagne. Presque toutes les autres relations contemporaines placent sa mort en Angleterre.

Une charte d'Édouard III, du 1er mai 1343, semble mettre un terme à toute controverse : *Robertus ad partes Britanniæ potenter proficiscebatur... In dictis partibus diem suum clausit extremum.*

On ignore où repose ce prince dont la vie fut si active et si troublée, et le silence de l'oubli s'est fait autour de la tombe où a disparu celui qui fit naître la plus longue et la plus sanglante guerre dont l'on ait conservé la mémoire.

ARTOIS (comte d') VI, 359, 360. Voyez BOURGOGNE (PHILIPPE de ROUVRE, duc de).

ARTOIS (JEAN, PHILIPPE, ROBERT D'). Voyez EU.

ARTOIS (CHARLES D'). Voyez LONGUEVILLE.

ARTOIS (MARGUERITE D'). Voyez FLANDRE.

ARTOIS (CATHERINE D'). Voyez AUMALE.

ARTOIS (MARIE D'). Voyez NAMUR.

ARTUS (le roi) II, 14, 131, 133, 160, 196, 264, 313 ; III, 234, 361 ; IV, 28, 30, 203-205 ; V, 308 ; VII, 23 ; VIII, 389 ; X, 394 ; XVII, 295.

Cf. Ier 84, 85, 142, 404, 405 ; IV, 452.

Camden rapporte que de son temps on montrait dans la cathédrale de Winchester une grande table qu'on prétendait avoir été la fameuse table ronde du roi Artus.

Artus (*Thomas*), écuyer anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Jones lit : Thomas Archer.

ARUNDEL, *Arondiel* (EDMOND FITZ-ALAN comte d'), mesures qu'il prend pour s'opposer au débarquement de la reine d'Angleterre II, 68 ; se retire à Bristol 72-75 ; XVII, 9,10 ; est pris et mis à mort II, 76-80, 107, 119, 121 ; XVII, 10.

Cf. II, 505, 508.

Fils de Richard comte d'Arundel et d'Alix de Saluces. Né vers 1285. L'un des principaux favoris d'Édouard II. Il reçut les biens confisqués sur Barthélemi de Badlesmere, Jean de Moubray et Roger de Mortimer. La vengeance de celui-ci ne fut peut-être pas étrangère au supplice du comte d'Arundel (octobre 1326). Il avait épousé Alice sœur du comte de Warren. Froissart s'est trompé en lui donnant pour femme une fille de Hugues le Despenser le jeune. C'est à son fils Richard que se rapporte ce projet de mariage resté sans suite.

ARUNDEL, *Arondiel* (RICHARD-FITZ-ALAN comte d'), est envoyé en Brabant II, 376 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; assiége Tournay III, 312 ; assiste aux joutes de Londres IV, 126 ; se rend en Bretagne 168, 169, 175, 177 ; XVII, 143, 145 ; dans l'ost de Normandie IV, 377, 380, 385, 390 ; XVII, 189 ; assiste à la bataille de Crécy V, 33, 36, 48, 62 ; XVII, 204 ; est envoyé en Flandre V, 150, 154 : se trouve au siége de Calais 200, 208 ; assiste au combat de Winchelsea 258, 266 ; s'embarque avec Édouard III 317 ; XVII, 302, 306 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 221 ; à Douvres avec Édouard III VII, 65 ; l'un de ses conseillers 110 ; s'embarque avec Édouard III VIII, 208.

Cf. Ie, 288 ; II, 544 ; III, 494 ; IV, 444, 454, 455, 460 ; V, 474, 475, 484, 547 ; XVIII, 169, 364.

Fils aîné d'Edmond comte d'Arundel et d'Alice de Warren, grand-boutillier d'Angleterre, maréchal d'Écosse et cheva-

lier de la Jarretière. Il recouvra en 1330 le château d'Arundel et fit en 1335, en 1337 et en 1338 la guerre en Écosse. Amiral de la flotte occidentale en 1339. Il se trouva en 1340 à la bataille de l'Écluse et en 1346 à celle de Crécy. Fut envoyé à Rome en 1354. Par son testament du 5 décembre 1375, il chargea son fils aîné de conserver son heaume et de le transmettre à ses descendants. Mort le 24 janvier 1375, (v. st.). Il fut d'abord fiancé à Isabelle fille de Hugues le Despencer et épousa ensuite Éléonore fille de Henri de Lancastre.

ARUNDEL, *Arondiel* (RICHARD FITZ-ALAN comte d'), l'un des plus puissants barons d'Angleterre I°, 376 ; assiége Saint-Malo IX, 68 , 91-93 ; cherche à calmer le duc de Lancastre 427 ; amiral de la flotte anglaise X, 333 ; dans l'ost de Richard II contre les Écossais 382 ; croise sur les cotes d'Angleterre XI, 362 ; en garnison à Sandwich XII, 13 ; défait la flotte flamande 68, 71 ; dans le parti du duc de Glocester contre Richard II 235, 243 ; devient l'un des conseillers du roi 259 ; combat le duc d'Irlande 280, 281 ; conduit le roi à Londres 292 ; commande la flotte anglaise XIII, 105, 106, 109 ; débarque en Saintonge 146-158, 164 ; près de la Rochelle 273-276 ; en Normandie 297, 298 ; contraire à la paix avec la France XIV, 314 ; XV, 193 ; XVI, 78 ; au conseil du roi XV, 136, 162 ; accompagne Richard II en Irlande 138 ; avec le roi à Eltham 156 ; dans l'alliance du duc de Glocester XVI, 6, 7, 13, 18, 20 ; est arrêté 73, 74 ; mis à mort 76, 77, 80, 83, 91, 98, 138, 151, 160, 164, 194, 200, 201.

Cf. X, 523, 565 ; XII, 375, 388, 390, 392 ; XIII, 351, 355, 372, 374 ; XV, 387 ; XVI, 246, 249, 288, 292-294, 358, 383.

Fils aîné de Richard comte d'Arundel et d'Éléonore de Lancastre. Amiral en 1377. Il prit part aux guerres d'Écosse, fut l'un des juges de Michel de la Pole et se signala par sa victoire sur une flotte flamande. En 1388, il était gouverneur de Brest et capitaine-général de la flotte. On lit dans

le livre du Chevalier Errant qu'il y eut une course de chevaux où il remporta le prix sur le Prince Noir. Quand Richard II saisit la première occasion favorable pour secouer le joug que faisaient peser sur lui le duc de Glocester et ses amis, le comte d'Arundel fut arrêté et conduit prisonnier à l'île de Wight. Il subit le dernier supplice à Londres le 21 septembre 1397. On accusa le comte Maréchal qui était son gendre, de lui avoir lui-même tranché la tête.

Il avait épousé 1° Élisabeth de Bohun, 2° Philippe de Mortimer fille d'Edmond de Mortimer comte de March et de Philippe de Clarence veuve du comte de Pembroke.

ARUNDEL, *Arondiel* (ÉLISABETH DE BOHUN comtesse d'), favorise le duc de Lancastre I^c, 376 ; irritée du mariage du duc de Lancastre et de Catherine de Roët XV, 239 ; va saluer le comte de Derby à son arrivée à Londres XVI, 175.

Fille de Guillaume de Bohun, comte de Northampton.

ARUNDEL, *Arondiel* (JEAN FITZ-ALAN comte d'), chargé de défendre Southampton VIII, 388, 393, 396 ; IX, 64, 65, 69, 70, 92 ; XVII, 566, 567 ; ravitaille la garnison de Cherbourg, 94-96 ; périt dans une tempête 213-215, 239, 240.

Cf. I^b, 286 ; IX, 505, 509, 511, 540.

Second fils de Richard comte d'Arundel et d'Éléonore de Lancastre. Maréchal d'Angleterre. Il épousa Éléonore fille de Jean Mautravers.

Dans des lettres du 20 février 1378 (v. st.), on lui donne le titre de connétable et gardien du château de Cherbourg.

Voyez dans Walsingham, éd. Riley, t. Ier, p. 443, une longue et vive déclamation sur les malheurs qui s'attachèrent à la mort du comte d'Arundel.

ARUNDEL, *Arondiel* (THOMAS d'), évêque d'Ely, puis archevêque d'York et de Canterbury, siége au conseil de Richard II XII, 244, 247 ; célèbre le mariage de Richard II et d'Isabelle de France XV, 306 ; assiste à l'audience des bourgeois de Londres XVI, 16 ; est envoyé vers le comte de

Derby 162-167, 170 ; fait porter à Londres la réponse du comte de Derby 172, 173 ; reçoit en sa garde le sceptre royal 202 ; ceint à Henri IV l'épée royale 207.

Cf. XII, 392 ; XIII, 350 ; XVI, 247, 293, 319, 324, 326, 346, 353-356.

Troisième fils de Richard comte d'Arundel et d'Éléonore de Lancastre.

Évêque d'Ély en 1374 à l'âge de vingt-deux ans. Archevêque d'York en 1388, puis chancelier d'Angleterre en 1393. Il passa du siége d'York à celui de Canterbury le 25 septembre 1396. Mort le 19 février 1414.

Il prit part, dit-on, au mois de juillet 1397, au complot formé au château d'Arundel pour s'emparer de la personne de Richard II ; mais ce grief ne figure point dans l'acte d'accusation rédigé contre lui. Richard II qui semble avoir voulu le ménager, se contenta de le bannir. Il alla même jusqu'à remercier les échevins de Gand de l'accueil qu'ils lui firent, témoin la lettre suivante :

« A nos très-chiers et bien amés, les bourmaistres, baillis, aldermans et bonnes gens comuns de la cité de Gand en Flandre, le roy d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande. Très-chers et bien amés, par relation croable nous avons entendut que vous de grandes franchises de gentileté aviés fait bonne chière et desport à l'archevesque de Canterbiers, puis qu'il arriva à vostre citée, dont très-chièrement vous mercions d'entier cuer, vous enprians de vostre bonne continnance envers lui, sachants que, comment que pour ses démérites avons fait mettre en exil ledit archevesque, selonc ce que nos leies demandoient, encores movés de pité, vorrions et volons que les bien et honesteté de sa personne feussent gardés, et partant, pour faire aise chierre et desport, quant à sa personne nous vous volons merchier entièrement et savoir très-bon gré comme de chose quelle nous samble méritore et à Dieu plaisante, qui, mes très-chiers et bien amés, vous ait toudis en sa très-sainte garde.

« Donné soubs nostre signet à nostre chastel de Bannebury, le XXIIIe jour de novembre, et fu l'an mil CCC IIIIxx et XVII. »

(*Bibl. de l'Université de Gand, ms. n°* 434.)

Nous voyons néanmoins que lorsque le pape Boniface IX prit la défense de l'archevêque de Canterbury et voulut lui donner le siége archiépiscopal de Saint-André en Écosse, Richard II lui écrivit pour se plaindre de l'appui accordé à un traître (21 janvier 1398).

Ce que Froissart rapporte de la mission donnée par les bourgeois de Londres à l'archevêque de Canterbury qui aurait quitté secrètement l'Angleterre pour se rendre à Paris, est démenti par les faits. Si l'archevêque de Canterbury excita Henri de Derby à renverser Richard, ce fut pendant son exil, et il ne rentra en Angleterre qu'à sa suite.

Henri IV donna à Thomas d'Arundel le château de Leeds qui avait été la résidence favorite de Richard II.

Il mourut, raconte-t-on, sans pouvoir prononcer une parole. On disait que c'était une punition de Dieu parce qu'il ne permettait pas au clergé de prêcher dans les églises. Ce qui n'empêche point Walsingham de l'appeler : *Eminentissima turris ecclesiæ anglicanæ et pugil invictus.*

ARUNDEL, *Arondiel* (THOMAS FITZ-ALAN comte d'), Richard II le garde à sa cour XVI, 82 ; rejoint le comte de Derby 177.

Cf. XVI, 326, 346, 351, 353.

Fils aîné de Richard comte d'Arundel et d'Élisabeth de Bohun. Créé chevalier du Bain lors du couronnement de Henri IV. Il épousa Béatrice, fille illégitime de Jean roi de Portugal. Mort le 13 octobre 1415. Froissart lui donne par erreur (XVI, 177) le prénom de Richard, qui était celui du second fils de Richard d'Arundel et d'Élisabeth de Bohun. Il fut l'un des gardiens de Richard II à la Tour de Londres, et Henri IV, en lui confiant ce soin,

ne négligea pas de lui dire : « C'est le meurtrier de votre père que je remets entre vos mains. »

ARUNDEL, *Arondiel* (GUILLAUME D'), dans l'alliance du duc de Glocester XVI, 7.

Troisième fils de Richard comte d'Arundel et d'Élisabeth de Bohun. Il mourut jeune.

ARUNDEL, *Arondiel* (JEAN D'), « gentil chevalier, joeune et frisque, bien joustant, bien dansant et bien chantant XIV, 131 » ; joute à Saint-Inglevert XIV, 106, 131, 132 ; dans l'alliance du duc de Glocester XVI, 7.

Cf. Ie, 117.

Fils de Jean d'Arundel et d'Éléonore Mautravers.

Il est également cité à propos de la joute de Saint-Inglevert par le Religieux de Saint-Denis.

* ARX (GUICHARD D') XVIII, 391.

ARZAC, *Ouzac* (RAYMOND D'), béarnais, fait la guerre en Espagne XI, 138 ; est tué à la bataille d'Aljubarrota 180, 316.

Ramonet d'Arzac, compagnon du comte de Médina, est cité dans les rôles de l'armée du comte de Foix, p. 130.

ASETON, *Asneton* (GUILLAUME), chevalier écossais, capitaine de Berwick V, 332, 336 ; dans l'ost écossais X, 293.

Le nom d'Aseton figure à cette époque dans les *Rotuli Scotiæ*.

ASETON, *Asneton* (JEAN), chevalier écossais, « hardi homme et outrageus malement VIII, 22 » ; combat devant Noyon VIII, 22, 23 ; assiste à la bataille de Pont-Vallain 52 ; se rend à Melros IX, 37.

ASHETON ou ASHTON, *Asneton* (ROBERT D'), « moult appert chevalier IX, 27 » ; capitaine du château de Berwick IX, 27, 28.

Cf. VIII, 473.

En 1368, Robert d'Asheton est chargé de diriger les préparatifs de voyage du duc de Clarence. Vers 1372, il est lord justicier d'Irlande. Trésorier du roi en 1376. Chargé

en 1377 de défendre l'île de Wight. Chambellan du roi la même année. Chargé, en 1377 et en 1379, de traiter de la paix avec la France. Capitaine de Guines en 1380 ; capitaine du château de Douvres en 1381.

On conserve au *Record-office* une évaluation faite en 1361 de la valeur des chevaux de Robert d'Asheton.

Burke rapporte que Robert d'Asheton, vice-chambellan et amiral, était issu d'Orme Fitz-Eward qui résidait à Asheton-under-Lyne sous le règne de Henri III. Ses descendants habitent aujourd'hui Downham-Hall dans le Lancashire où ils remplissent les fonctions de magistrat et député-lieutenant.

Le 2 mars 1377, Robert d'Asheton est nommé le premier parmi les chevaliers appelés à défendre l'île de Wight contre les Français.

Guillaume d'Asheton était chancelier du duc de Lancastre lors de son expédition en Espagne en 1381.

* *Ask* (*Thomas*) V, 492.

Aske (*Robert d'*). Voyez ASSCHE.

Aske (*Conrad d'*). Voyez ESCH.

Askesuforch (comte d'). Voyez OXFORD.

Asko (*Conrad d'*). Voyez ESCH.

Asolguie. Voyez *Assolegie*.

ASPEREN, *Aspre* (OTHON D'), l'un des chefs de l'armée du duc de Gueldre XIII, 167, 173 ; dans l'expédition de Frise XV, 285.

Othon de Polanen, seigneur d'Asperen, épousa Jeanne, dame de Voorst et de Keppel ; il était fils de Thierry de Polanen, dit de la Lecke, chevalier, conseiller du duc Aubert de Bavière en 1390, et d'Élisabeth d'Arckel, dame d'Asperen.

ASPREMONT (HENRI D'), évêque de Verdun, dans l'ost de Bouvines III, 249.

Évêque de Verdun de 1312 à 1349.

* ASPREMONT (le sire d') V, 475.

* ASPREMONT (RAOUL D') V, 513.

Asquesuffort. Voyez OXFORD.

ASSCHE, *Aske* (ROBERT D'), défend Termonde IX, 202.

Robert de Grimberghe, dit d'Assche, fils de Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, et d'Isabeau de Borssele. Il épousa, selon Butkens, Ida fille de Roger Costers dit de Courtray, chevalier.

Robert d'Assche assista à la bataille de Bastweiler.

La charge de grand-bailli de Termonde était héréditaire dans la maison d'Assche.

Assevede. Voyez AZEVEDO.

* ASSISE (évêque D') XVI, 311, 312.

Assolegie, Alsoguie, Aseleglie (*Jean*), tué à la bataille d'Aljubarota XI, 180, 316.

Les éditeurs anglais lisent Ashley ; mais, au témoignage de Froissart, il s'agit positivement d'un écuyer béarnais. M. Raymond observe que la véritable forme de ce nom qui paraît basque, est peut-être Azléguy.

ASSUÉRUS, *Assérus*, l'un des preux de Perse, II, 10, 13.

ASTARAC, *Esterac*, *Osterach* (le sire d'), dans la chevauchée du sire de Passac XI, 205, 220.

Froissart l'appelle le fils du comte d'Astárac.

Jean Ier comte d'Astarac, fils de Centule IV comte d'Astarac et de Mathe d'Armagnac. Il épousa 1° Catherine de Lautrec ; 2° Maubrosse de la Barthe ; 3° Philippe de Comminges.

En 1339, Centule IV comte d'Astarac se trouvait sous les ordres du comte de Foix au siége de la Réole.

Astebery (*Étienne*), chevalier anglais, dans l'armée envoyée en Portugal XII, 199.

ASTICHES, *Astices*, (sire d') dans l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 143.

Peut-être Guillaume d'Astiches, chevalier. Sa fille épousa Eustache d'Aubrecicourt.

La seigneurie d'Astiches se trouvait près du château du

Ploich dans la châtellenie de Lille. Aujourd'hui Astiches, village de neuf cents habitants, dans l'arrondissement de Lille.

ASTORGA (comte d') VII, 84, 86. Voyez CASTILLE (HENRI DE TRANSTAMARE, roi de).

ASTORGA (évêque d'). Voyez MAYORGA et NUNEZ.

Astredern, *Astrevern* (comte d'). Voyez STRATHERN.

Astrepoulle. Voyez AXPOELE.

ATHÈNES (GAUTHIER DE BRIENNE, duc d'), fait partie de l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; — de l'expédition conduite en Hainaut par le duc de Normandie 133-135, 144, 159, 161 ; — de l'ost de Bouvines 247 ; — de l'ost d'Amiens V, 321 ; combat et est tué à la journée de Poitiers 404, 409, 428, 429, 442, 445, 448.

Cf. III, 501 ; V, 498, 528-531, 542 ; XVIII, 303, 387, 391.

Gautier VI duc d'Athènes était fils de Gauthier V comte de Brienne et de Jeanne de Châtillon. Il eut deux femmes : Marguerite de Sicile-Tarente et Jeanne d'Eu. Villani loue sa sagesse et sa beauté. Repoussé du duché d'Athènes, n'ayant pas été plus heureux dans la guerre qu'il soutint en Italie, il se retira en France, fut créé lieutenant du roi en Thiérache en 1339, prit part à la guerre de Bretagne en 1341 et fut élevé à la dignité de connétable le 6 mai 1356. Avant la fin de cette année, il périssait à la bataille de Poitiers ; son corps reçut la sépulture dans l'abbaye de Beaulieu.

* ATHÈNES (MARGUERITE, duchesse d') II, 536.

Marguerite de Sicile-Tarente, première femme de Gauthier VI comte de Brienne et duc d'Athènes.

ATHÈNES (duc d') IX, 565. Voyez ENGHIEN (GAUTHIER D').

* ATHOL (comte d') XVIII, 49.

* ATHOL (comtesse d') I[a], 132 ; XVIII, 28.

* *Aties* (*la damoiselle d'*) I[b], 86.

* ATTAINVILLE (OUDART D') XIV, 400 ; XV, 406.

* ATTILA XVI, 452.

AUBERT (ÉTIENNE). Voyez PAPES : INNOCENT VI.

* AUBERT (NICOLAS) Ia, 77.

* AUBERT (JEAN) XVIII, 484.

* AUBERT (DAVID) auteur de la transcription du manuscrit de Breslau. Voyez tome Ier passim.

AUBETERRE, *Ambeterre* (ROBERT D'), accompagne Bertrand du Guesclin en Espagne XVII, 425 ; défait le sénéchal de Toulouse VII , 133, 139 ; accompagne le Prince Noir en Espagne 154 , 156 ; est chargé par le duc de Lancastre de négocier une trève, VIII, 320.

Cf. VII, 512, 513.

Ce seigneur d'Aubeterre était-il le père de Jean d'Aubeterre qui en 1376 obtint la restitution de ses terres autrefois confisquées parce qu'il avait soutenu les Anglais, et qui combattit depuis sous les bannières françaises en Guyenne ?

AUBIEL (HENRI DE L') X, 280.

Bernard de l'Aubiel figure en 1320 parmi les vassaux du comte de Flandre. Willemet de l'Aubiel est cité dans un document de 1364.

Voyez le mot : ABIAUX.

AUBIÈRE, *Ambière*, *Authibière*, *Authebière* (LOUIS D'), défait les Anglais XIII , 53 ; prend les armes pour les poursuivre 79 ; assiége Ventadour 88 ; — Vendat 174, 187, 199.

Les sires d'Aubière étaient de la marche de Berry et portaient d'or à la fasce d'azur.

AUBIGNY, *Aubegni* (sire d'), est envoyé en ambassade en Angleterre II, 227 ; en garnison à Cambray 494 ; est envoyé en Écosse III, 73 ; fait partie de l'expédition du duc de Normandie 155 ; en garnison à Aire 296 ; combat en Bretagne en faveur de Charles de Blois IV, 64, 67 ; fait partie de la chevauchée du sénéchal de Beaucaire 343 ; assiste à la bataille de Crécy V, 40, 64 ; XVII, 204 ; dans l'ost de Philippe de Valois devant Calais XVII, 250.

Cf. V, 528, 534 , 537 ; VII, 513 ; VIII, 387, 391, 412, 438, 448.

Il s'agit ici, paraît-il, de plusieurs sires d'Aubigny, les uns de la maison d'Aubigny en Artois (III, 296), les autres de la maison d'Aubigny près de Corbie.

Guillaume d'Aubigny fut envoyé en ambassade en Angleterre.

Bernard d'Aubigny figura dans l'ost du duc de Normandie.

Nous voyons ailleurs que Jean de Wynkefield céda à Édouard III Louis d'Aubigny qu'il avait fait prisonnier à la bataille de Poitiers.

Au mois de février 1364 (v. st.), le sire d'Aubigny vendit un faucon au roi de France.

Aubourg (*Jean*), chevalier anglais. Voyez Burgh (Jean de).

Aubrecicourt (Nicolas, Nicole ou Colard) « petit chevalier ayant son hôtel à Buignicourt II, 44 », donne l'hospitalité à la reine Isabelle d'Angleterre II, 44-48, 53, 56, 58 ; XVII, 14 ; accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 63 , 64, 66, 114 ; dans l'ost du comte de Hainaut III, 179.

Cf. II, 504, 511, 513, 522.

Nicolas d'Aubrecicourt était issu d'une maison alliée à celle de Mauny. Probablement fils puîné de Baudouin d'Aubrecicourt qui succomba à la bataille de Courtray.

En 1331, dans une charte qui rappelle les services rendus par Jean de Hainaut et ses compagnons d'armes, Édouard III donne à Nicolas d'Aubrecicourt une pension de quarante marcs. Il lui avait conféré de sa main l'ordre de chevalerie.

Nicolas d'Aubrecicourt prit part en 1335 à la guerre d'Écosse.

Les seigneurs d'Aubrecicourt issus des châtelains de Douay portaient pour armoiries de sinople au chef d'hermines, qui est Douay, à la bordure engrêlée d'argent; parfois d'hermines à trois hamaides de gueules char-

gées la première d'une coquille d'or, la seconde de deux et la troisième de trois coquilles d'or. Leur cri d'armes était : Lambres.

Gauthier d'Aubrecicourt vivait vers la fin du XIe siècle ; il se croisa en 1096 avec les autres chevaliers de Flandre et d'Artois.

Vers 1280, Watier d'Aubrecicourt avait pour femme Alix de Mauny.

Bauduin d'Aubrecicourt, chevalier, fut présent à l'acte d'investiture daté du Quesnoy le 1er septembre 1289, donné au nom de l'empereur d'Allemagne par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, à Roger du Sart, nommé récemment abbé de Saint-Ghislain. Il se constitua caution pour Jean de Hainaut d'une somme de treize mille livres, en 1302 ; et, selon la chronique de Gilles le Muisis, il périt à la bataille de Courtrai.

Il avait épousé Yolande fille de Baudri de Roisin.

Dans cette famille si dévouée au roi d'Angleterre, il y avait un chevalier qui servit toujours les Français. C'était Baudouin d'Aubrecicourt qui en 1340 défendit Tournay contre Édouard III. Il avait épousé Marguerite de Landas, sœur de ce sire de Landas, gouverneur du duc de Normandie, qui mourut glorieusement à Poitiers. Baudouin était vraisemblablement le frère aîné de Nicolas d'Aubrecicourt.

Aubrecicourt est un village situé à douze kilomètres de Douay. Le domaine d'Aubrecicourt a passé successivement aux Lalaing, aux Lannoy et aux Sainte-Aldegonde.

AUBRECICOURT (la dame d') reçoit la reine d'Angleterre au château de Buignicourt II, 57, 58.

J'ignore quel était le nom de la femme de Nicolas d'Aubrecicourt.

Le château de Buignicourt, résidence habituelle des seigneurs d'Aubrecicourt, se trouve à onze kilomètres de Douay dans le canton d'Arleux.

AUBRECICOURT (COLARD OU NICOLAS D'), Édouard III veut l'armer chevalier VI, 266, 267.

Cf. VIII, 449.

Probablement le fils aîné de Nicolas d'Aubrecicourt, seigneur de Buignicourt.

Nicolas d'Aubrecicourt fit acte d'hommage le 16 août 1355 à Édouard III qui lui donna à cette occasion une rente de deux cents livres tournois. Nous le retrouvons prévôt de Valenciennes. En 1357, il était l'un des conseillers du comte de Hainaut. En 1364, il était capitaine d'Enghien.

Lors de la reprise des hostilités entre Charles V et Édouard III, Nicolas d'Aubrecicourt servit de nouveau les Anglais.

En 1373, il fut nommé connétable du château de Nottingham où étaient gardés les deux fils de Charles de Blois ; mais en 1377 ils furent conduits au château de Devises et confiés à la surveillance de Roger de Beauchamp.

En 1374 il était écuyer du roi et gardien de la forêt de Sherwood.

AUBRECICOURT (EUSTACHE D') « chevaliers moult ables et moult « vighereus V, 348 ; appert chevalier durement XVII, « 344; très-appers chevaliers VI, 116 » ; se trouve au siége de Calais V, 215 ; porte les armes dans l'ost d'Édouard III V, 317 ; accompagne le Prince Noir en Guyenne XVII, 301 ; avec le Prince Noir dans l'expédition de Languedoc V, 340, 348 ; dans l'expédition de Limousin 378 ; XVII, 339 ; au combat de Romorantin V, 390 ; défait le comte de Joigny 399-401 ; XVII, 344 ; reconnaît la position de l'armée française V, 403 ; se signale à la bataille de Poitiers 423, 424, 426, 427, 437, 442 ; XVII, 349, 352 ; fait la guerre en Champagne VI, 113, 114, 116, 144, 152-154, 157 ; XVII, 371, 378, 381, 382, 384 ; est défait et pris au combat de Nogent VI, 163-176 ; paie rançon 189, 191 ; s'établit à Attigny 190, 191, 232, 236, 260-262 ;

quitte la Champagne 298 ; scelle une charte 305 ; combat en Bretagne pour le comte de Montfort VII, 25, 32, 34, 36, 38 ; assiste à la bataille d'Auray 47, 52, 56, 61 ; accompagne Bertrand du Guesclin en Espagne 84, 88, 90, 95 ; XVII, 425 ; est rappelé par le Prince Noir VII, 115, 117 ; XVII, 432; accompagne le Prince Noir en Espagne VII, 154, 156, 157 ; assiste à la bataille de Najara 203, 211, 216 ; prend part à Calais à la négociation d'un traité 285 ; guerroie en Agénois, 359 ; combat sous les ordres de Chandos 366, 369, 390 ; capitaine de Carentan 416 ; se rend à Angoulême 417, 418 ; est chargé d'escorter la duchesse de Bourbon prisonnière 474 ; contribue à sa délivrance 476 ; XVII, 495 ; au siége de Limoges VIII, 32, 33 ; sa mort 102, 103 ; IX, 62.

Cf. I^a 74, 126-128 ; IV, 452 ; V, 535 ; VI, 487, 490, 499 ; VII, 489, 497, 499 ; VIII, 432 ; XVIII, 435.

Eustache d'Aubrecicourt, parfois désigné par le prénom de Sanche (V, 215), paraît avait été le fils puîné de Nicolas d'Aubrecicourt qui donna l'hospitalité à Buignicourt à la reine Isabelle et à son fils.

Il fut l'un des premiers chevaliers de l'ordre de la Jarretière.

On éleva dans l'un des faubourgs de Nogent une petite chapelle en souvenir du combat où fut défait Eustache d'Aubrecicourt. Le portique portait cette inscription : *Trux fuit hîc bellum nostrates inter et Anglos XXIII jun.* 1359. Cette chapelle détruite lors de la Révolution a été reconstruite il y a un demi-siècle.

En 1360, Eustache d'Aubrecicourt est l'un des plénipotentiaires anglais qui traitent à Calais. Néanmoins il prétend avoir le droit de conserver les châteaux qu'il a conquis si le prix n'en est remis entre ses mains.

Le 19 mai 1360, le comte de Flandre ordonne d'imposer sur les habitants du comté de Rethel la somme de vingt-cinq mille deniers d'or qu'ils ont promis de donner à Eus-

tache d'Aubrecicourt pour retirer de ses mains les forteresses d'Attigny et de Menre.

Le 14 juin suivant, le comte de Flandre charge Jacques de Villers et d'autres commissaires de presser la levée de cet impôt.

Le 3 juin 1360, Eustache d'Aubrecicourt reçoit du duc de Bar douze cents florins d'or dûs pour la garde de la ville et forteresse d'Authey.

Eustache d'Aubrecicourt réclame en même temps du roi d'Angleterre l'estimation de ses chevaux tués ou usés à la guerre. On conserve au *Record-office* l'évaluation qui en fut faite en 1361.

Après la paix de Brétigny, Eustache paraît s'être retiré dans le Hainaut. En 1362, il est appelé à Mons pour garder la ville. Au mois de juillet 1364, il est capitaine de Bouchain ; mais il se fatigue bientôt de ce repos, et il reprend les armes malgré le roi d'Angleterre qui, le 14 novembre 1364, lui ordonne de cesser ses actes de pillage en France.

Eustache d'Aubrecicourt signe au mois de mars 1364 (v. st.) comme lieutenant du roi de Navarre une trève en Normandie.

Lorsque la guerre éclate de nouveau entre les deux rois, Eustache d'Aubrecicourt devient l'un des principaux capitaines des Anglais.

Il était lieutenant d'Édouard III en Limousin et en Périgord lorsqu'avec Gauthier Hewet et quatre cents combattants il se présenta devant le château de Rochechouart qu'Étienne, bâtard de Rochechouart, devait lui livrer ; mais le vicomte de Rochechouart avait appelé à son aide Bertrand du Guesclin. Les Anglais furent repoussés, et l'on arrêta le bâtard de Rochechouart contre qui l'on instruisait au mois de décembre 1370.

Mort à Carentan vers 1373.

Aubrecicourt (Isabeau de Juliers, femme d'Eustache d'),

« dame belle, frice et jolie et dou plus grant sanch des « crestyens VI, 153 » ; encourage Eustache d'Aubrecicourt par ses lettres amoureuses VI, 153, 154 ; l'épouse VI, 189, 190 ; VIII, 103.

Cf. I[a], 128 ; VI, 487 ; VIII, 432.

Isabeau, fille de Guillaume duc de Juliers et de Jeanne de Hainaut, épousa 1° le comte de Kent ; 2° Eustache d'Aubrecicourt. Elle eut de son second mariage Sanche d'Aubrecicourt.

Élisabeth de Juliers, veuve du comte de Kent, vivait retirée au monastère de Waverley quand au mois de septembre 1366 elle quitta le cloître pour épouser Eustache d'Aubrecicourt.

AUBRECICOURT (JEAN D') est armé chevalier VIII, 468 ; dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244 ; prend part à une joute 324-326 ; est chargé de la garde des fils de Charles de Blois 462, 463 ; XII, 56, 157 ; s'embarque à Bristol avec le duc de Lancastre XI, 327 ; est envoyé à Calais 361 ; guerroie en Galice 377, 378, 383, 384 ; se rend en Portugal 389-391, 395, 396 ; entre à Vigo 420 ; se rend à Compostelle XII, 83 ; à Porto 92 ; prend part à une joute 93 ; attaque le Ferrol 211, 212 ; est envoyé en ambassade vers le roi de Castille 316 ; retourne en Hainaut, 330, 331 ; s'embarque pour la Bretagne avec le comte d'Arundel XIII, 106 ; joute à Saint-Inglevert XIV, 106, 136, 137, 149 ; est envoyé en Gascogne XVI, 215.

Cf. I[a], 250, 314 ; I[b], 14 ; IX, 57 ; XI, 459 ; XII, 394 ; XIV, 414.

Froissart dit positivement (VIII, 468) qu'il était le fils de Nicolas d'Aubrecicourt. C'est donc par erreur que quelques généalogistes lui donnent pour père Eustache d'Aubrecicourt. Il n'était que son neveu.

Cité dans une charte du 12 janvier 1385 (v. st.) au nombre des chevaliers qui se rendent en Portugal. I

figure aussi dans le récit de la joute de Saint-Inglevert donné par le Religieux de Saint-Denis. Capitaine de Calais en 1399.

Jean d'Aubrecicourt paraît s'être promptement rallié à l'usurpation de Henri IV. Dès le mois de février 1400, il est désigné comme l'un des juges d'un appel formé à Bordeaux.

AUBRECICOURT (SANCHE D') est remis au duc de Bourbon VIII, 103.

Fils d'Eustache d'Aubrecicourt et d'Isabeau de Juliers.

* AUBRECICOURT (ROBERT D') XVI, 310.

* AUBRECICOURT (FRANÇOIS D') Ia, 199.

François d'Aubrecicourt, dont le nom figure à diverses reprises dans le livre des Cent Ballades, avait épousé Jeanne Flotte, nièce du sire de Revel.

AUBRIOT (HUGUES), prevôt du Châtelet, est délivré de prison par les Parisiens IX, 446.

Cf VIII, 453 ; IX, 567, 568, 570 ; X, 501.

Issu d'une opulente famille bourgeoise de Dijon, neveu de l'évêque de Châlon, il avait épousé Marguerite de Pommart, nièce de l'évêque de Langres. Il fut l'un des otages du rachat de la Bourgogne en 1359, bailli de Dijon de 1359 à 1367, puis prévôt de Paris. Ses richesses s'accrurent, grâce à l'amitié de Charles V, mais il employait son influence à créer dans la capitale des ponts, des rues, des remparts. Sous Charles VI, les ennemis d'Aubriot triomphèrent, et le 17 mai 1381 il fut condamné à une pénitence perpétuelle au pain et à l'eau. Lorsque le 28 février 1382, les Maillotins le délivrèrent, croyant trouver en lui le chef dont ils avaient besoin, il eut hâte de fuir en Bourgogne. Sa vie s'acheva dans l'obscurité et dans l'oubli.

La maison de Hugues Aubriot à Paris, confisquée en 1380, fut donnée au duc de Bourgogne.

Voir le *dit de Hugues Aubriot,* complainte dictée par le sentiment populaire et à ce titre fort intéressante.

* *Aubry* (*André*), maire de Londres III, 483.

AUCHY (sire d'), chevalier d'Artois, dans l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 147.

A cette maison appartenait le trouvère Michel d'Auchy.

* AUDELEY (HUGUES D'), comte de Glocestre, III, 482, 494 ; IV, 436, 438 ; XVIII, 5, 117, 169.

AUDELEY, *Audelée* (JACQUES D'), « moult sages et vaillans chevaliers VII, 353 » ; cité parmi les preux II, 3 ; dans l'ost de Normandie IV, 381 ; assiste à la bataille de Crécy V, 36 ; XVII, 203, 212 ; — de Winchelsea V, 258 ; est envoyé en Guyenne 281 ; dans l'ost d'Artois 317 ; XVII, 302 ; dans l'ost du prince de Galles 378 ; XVII, 339 ; se signale à la bataille de Poitiers V, 421, 423, 428, 436, 437, 439, 447, 456, 457, 459, 466, 467 ; XVII, 349, 354, 357 ; accompagne Édouard III dans son expédition en Champagne VI, 221, 224, 236, 237 ; jure la paix de Brétigny VI, 305 ; XVII, 392 ; gouverneur de la Guyenne VII, 231 ; combat les compagnies en Bigorre 231 ; cité dans une charte 285 ; sénéchal de Poitou 324 ; dans l'ost du prince de Galles 324 ; sa chevauchée en Poitou 351-354 ; XVII, 474 ; dans l'ost de Chandos VII, 374, 383 ; sa mort 386, 387.

Cf. I[a], 40 ; I[b], 29, 36, 66, 75 ; II, 498 ; IV, 455, 484 ; V, 520, 524, 539, 540, 543, 544 ; VII, 541, 542 ; XVIII, 374, 376, 377.

Jacques d'Audeley, fils de Nicolas d'Audeley, né vers 1314, épousa Jeanne fille de Roger comte de March et de Jeanne de Joinville, ou selon d'autres de Philippe de Montaigu.

En 1341, il combat les Écossais avec quarante hommes d'armes sous ses ordres. En 1342, des lettres royales portent son contingent féodal à vingt hommes d'armes et à vingt archers. Il devait de plus amener quarante Gallois à raison de son domaine de Kymmeis. Ce nombre est porté un peu plus tard à deux cents. En 1345, il est cité le premier parmi les barons. Le 14 mars 1346 (v. st.), il reçoit

l'ordre de rejoindre Édouard III devant Calais. Mentionné avec le titre de chevalier parmi les seigneurs qui en 1356 se rendent en Guyenne. Il jure en 1360 la paix de Brétigny. En 1370, le roi lui donne le titre de comte d'Audeley. Mort le 1er avril 1386. Il était l'un des chevaliers de l'ordre de la Jarretière.

A cette notice résumée d'après Dugdale, ajoutons quelques faits puisés dans les documents contemporains.

Jacques d'Audeley était encore fort jeune quand il reçut la garde du domaine de Wrating confisqué sur Hugues le Despenser le jeune.

Au mois d'août 1342, il était capitaine de Berwick et justicier des terres du roi d'Angleterre en Écosse.

Un chroniqueur rapporte que lorsque sur le champ de bataille de Poitiers Jacques d'Audeley porté par huit de ses serviteurs s'approcha tout couvert de sang du prince de Galles, celui-ci s'avança pour l'embrasser et lui donna cinq cents marcs de terres en héritage. Jacques d'Audeley, aussi généreux que brave, les distribua aux quatre écuyers qui avaient partagé ses périls et sa gloire.

Le héraut Gueldre a soin de citer Jacques d'Audeley ; il reproduit ses armes où l'on remarque comme cimier une tête d'hermite ceinte d'un bandeau d'azur.

Froissart résume ses prouesses en ces lignes : « Il « fut saige chevalier et vaillant homme d'armes durement « et fut cellui qui fut le premier assaillant à la bataille de « Poitiers, là où le roy Jehan fut prins et desconfit, et fut « tenu pour le plus preux et vaillant homme d'armes pour « la journée de la partie des Anglois ».

Audeley (Pierre d') « grans et saiges guerryers VI, 113 » ; cité parmi les preux II, 3 ; dans l'ost de Normandie IV, 381 ; dans l'ost du prince de Galles V, 378 ; XVII, 339 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 422, 423, 446, 459 ; fait la guerre en Champagne VI, 113, 116 ; attaque Châlons-sur-Marne 141-149 ; vient en aide aux Navarrais 157 ; les compa-

gnons d'Eustache d'Aubrecicourt le rejoignent 167, 168, 176 ; pille Rosnay 177, 178, 179, 189; sa mort XVII, 381.

Cf. VI, 487, 488.

Pierre d'Audeley était frère de Jacques d'Audeley qui précède.

AUDELEY, *Audelay*, (ROBERT d'), écuyer anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

AUDELEY (MARGUERITE D'). Voyez STAFFORD.

Audenhem. Voyez AUDREHEM.

* AUDENHOVE (le seigneur d') IV, 478.

Gérard à la Barbe, seigneur d'Audenhove, vassal du duc de Brabant et ami du duc de Juliers. « Li plus preus des Thiois », dit Jacques de Hemricourt.

Le héraut Gueldre dit aussi de lui :

Men vint nu zyns gelyc niet vele.

C'est à un valet de ce chevalier que Jacques de Hemricourt dut le récit si étrange des fourberies de Renaud de Schoonvoorst.

Audennay (*Guillaume*) au siége de la ville d'Afrique XIV, 251.

AUDREGNIES (JEAN D') assiste à l'entrée de la reine de France à Paris XIV, 22 ; dans l'expédition de Frise XV, 282.

Cf. Ia, 348.

Jean d'Audregnies, fils de Guillaume de Ville, seigneur d'Audregnies.

AUDREGNIES (PERSANT D') dans l'expédition de Frise XV, 282.

Cf. XVI, 310.

Gérard de Ville, dit Persant, frère du précédent. Il fut seigneur d'Estrépy, puis d'Audregnies. Il épousa Marie de Molembais.

AUDREHEM, *Audrehem*, *Audenehem* (ARNOUL D'), cité parmi les preux français II, 3, 6 ; est envoyé en Écosse 333 ; III, 73 ; retourne en Écosse avec le roi David Bruce 463, 464 ; est assiégé à Calais V, 83, 85, 87, 184, 217, 219 ; XVII, 218, 248 ; est conduit prisonnier en Angleterre

V, 221 ; faveur dont il jouit près du roi Jean, 279 ; est fait prisonnier au combat de Taillebourg XVII, 278 ; est créé maréchal et envoyé à Pontorson XVII, 290 ; — à Saint-Omer V, 297, 303, 322 ; — à Ardres XVII, 305, 330, 331 ; est chargé de défier Édouard III V, 326, 330, 331 ; XVII, 313, 314 ; attaque l'arrière-garde anglaise V, 329-331 ; XVII, 311 ; accompagne le roi Jean lors de l'arrestation du roi de Navarre V, 355, 358 ; XVII, 332 ; — dans son expédition de Normandie V, 368, 369 ; prend possession, comme maréchal de l'armée, du château d'Évreux 379 ; avec le roi Jean à la bataille de Poitiers 384, 403, 406, 409 ; XVII, 346 ; y est fait prisonnier V, 425, 437, 439 ; entre à Paris avec le duc de Normandie VI, 81, 83, 84 ; assiége Melun 156 ; porte en France un projet de traité 183-186 ; accompagne le roi Jean à Avignon 361 ; prend la croix 371, 373 ; fait la guerre aux Navarrais VII, 7, 12, 20 ; XVII, 376, 408 ; capitaine de Chartres XVII, 390 ; accompagne Bertrand du Guesclin en Espagne VII, 88, 89, 95, 118 ; IX, 156 ; XI, 118 ; XVII, 424 ; est fait prisonnier à la bataille de Najara VII, 174, 176, 178, 180, 181, 183, 193, 197, 207, 209, 212, 215, 227 ; XVII, 445, 446, 449, 451 ; paie rançon VII, 298 ; continue malgré son âge à porter les armes 411, 412 ; sa mort VIII, 54, 55 ; XVII, 473, 569.

Cf. I[b], 36, 77 ; III, 518, 519, 529, 530, 531 ; V, 528, 536 ; VII, 499, 513, 515, 546 ; VIII, 427 ; XVIII, 386, 391, 438.

Arnould d'Audrehem était, à ce que l'on pense, fils de Baudouin d'Audrehem.

Il devint maréchal de France au mois de juin 1351 après la mort du sire de Beaujeu et entra au grand conseil du roi en 1360. Quand son âge ne lui permit plus de remplir la charge de maréchal, il reçut celle de porter l'oriflamme. Mort au mois de décembre 1370. Il avait épousé Jeanne d'Hamelincourt.

En 1350 et en 1351, Arnould d'Audrehem était chargé, en l'absence de Charles d'Espagne, du gouvernement de l'Angoumois.

Fait prisonnier au combat de Saintes, dans les premiers jours d'avril 1351, il recouvra la liberté dès le mois suivant.

En 1351, le roi Jean lui donna la terre de Wassigny près de Guise, et la même année il fut créé lieutenant du roi entre la Loire et la Dordogne.

Charles d'Espagne lui donne cinq cents livres de rente le 18 avril 1352. En 1354, il est capitaine en Angoumois.

Il fut nommé le 1er janvier 1355 lieutenant du roi en Picardie, Artois et Boulonnais, et à ce titre il résidait habituellement à Saint-Omer ou à Ardres. Le 15 juin 1356, il fut reçu solennellement en cette qualité à Tournay.

Au mois de mai 1356, il reçut du roi Jean une pension de mille livres.

Le maréchal d'Audrehem avait soixante ans quand il tomba à Najara entre les mains du prince de Galles qui voulut le faire mettre à mort, parce qu'il avait promis de ne plus s'armer contre les Anglais tant que sa rançon de la bataille de Poitiers ne serait point payée. Le sire d'Audrehem prétendait qu'il avait pris les armes non contre les Anglais, mais contre don Pedro de Castille. La question fut soumise à douze chevaliers qui lui donnèrent raison. Voyez le récit de Lopez d'Ayala.

En 1368, le maréchal d'Audrehem fut chargé de la garde des portes de Paris.

Le 9 mai 1369, Charles V lui donna six mille francs d'or pour le paiement de sa rançon.

La faveur dont Arnould d'Audrehem jouissait à la cour, excita contre lui diverses inimitiés. On lui reprochait aussi la rigueur avec laquelle il avait traité la commune d'Arras.

Il figure dans l'armorial du héraut Gueldre. Lopez

d'Ayala l'appelle : « uno caballero de armas muy noble. »

Audrehem est un village près d'Ardres (Pas-de-Calais).

Aufemont. Voyez OFFEMONT.

Augerot, chef de compagnie, court le pays de Rabastens et évacue le château de Pulpiron XI, 212-214.

Est-ce le même qu'Augerot de Lamougis ? Voyez ce mot.

Augimont. Voyez AGIMONT.

* AUGIMONT (JEAN D'), seigneur de Noyers, VII, 543.

* AUGSBOURG (ULRIC D') XVIII, 187, 188.

Augustin. Voyez AUSTYN.

Aularge. Voyez ALÈGRE.

* AULEN (JOURDAN D') XVIII, 509.

AULNOY, *Aunoit* (HUGUES D'), est assiégé à Thun-l'Évêque III, 173, 178.

Les seigneurs d'Aulnoy (Aulnoy à deux kilomètres sud de Valenciennes) portaient de sable à trois coquilles d'or au chef de même. Foulques, Gauthier, Simon et Gilles d'Aulnoy sont cités dans des chartes du XIIe siècle. Gauthier d'Aulnoy se croisa en 1190, et Guillaume d'Aulnoy prit part en 1204 à la conquête de Constantinople. Au XIIe siècle, les sires d'Aulnoy étaient boutilliers héréditaires de Hainaut.

Gilles d'Aulnoy scella en 1295 une charte par laquelle le comte de Hainaut affranchit les habitants de Mons du droit de morte-main. Il y a lieu de croire qu'il fut père de Hugues d'Aulnoy qui figure dans le récit de Froissart.

AUMALE (comte d') assiste au sacre de Philippe de Valois II, 215 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; dans l'expédition du duc de Normandie en Hainaut 135 ; dans l'ost de Bouvines 247 ; dans l'ost du duc de Normandie en Bretagne IV, 188.

Cf. IV, 491.

Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, mort au mois de novembre 1368.

AUMALE (CATHERINE D'ARTOIS, comtesse d'). Les Anglais respectent ses domaines V, 22-24 ; XVII, 201.

Cf. V, 472-474.

Elle épousa vers 1320 Jean de Ponthieu comte d'Aumale. Elle était la fille et non la sœur de Robert d'Artois. L'aînée de ses filles épousa Jean V sire d'Harcourt.

AUMALE (comte d'). Voyez HARCOURT (JEAN V sire d').

* AUMONT (HUSTIN D'), porte-oriflamme de France XVI, 271 ; XVIII, 488.

Pierre, dit Hustin d'Aumont, fils de Pierre d'Aumont et de Jeanne du Delouge. Il épousa 1° Marguerite Le Châtelain de Beauvais, 2° Jacqueline de Châtillon et 3° Jeanne de Mello.

Le 17 août 1359, le duc de Normandie lui donna quatre mille deniers d'or pour se racheter des mains des Anglais. Premier chambellan du dauphin en 1373. Il reçut en 1381 une pension de mille francs. Il servit en 1382 dans l'ost de Roosebeke et en 1383 dans celui de Bourbourg où il avait sous ses ordres un chevalier et dix-neuf écuyers. Puis premier chambellan du roi. Créé porte-oriflamme le 28 juillet 1397. Mort en 1413.

AUNAY (vicomte d') dans l'ost du duc de Normandie III, 155 ; dans l'ost de Bretagne IV, 185.

Nous croyons que ces deux mentions s'appliquent à Jean la Personne qui épousa Jeanne de Mortagne, vicomtesse d'Aunay.

Aunay ou Aulnay en Saintonge est à trois lieues de Saint-Jean-d'Angély.

On a imprimé par erreur, t. III, p. 155, le vicomte d'Amien pour le vicomte d'Aunoy.

AUNAY (vicomte d'). Voyez ACY (vicomte d').

AUNEAU, *Aussiaulx* (dame d'). Voyez RIVIÈRE.

AUNOY (LE GALLOIS D') prend part à une joute IX, 323, 324 ; assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283 ;

Cf. Ier, 121.

Philippe d'Aunoy, dit le Galois, fils de Philippe d'Aunoy et d'Agnès de Montmorency, se signala à la bataille de

Poitiers. Il fut maître d'hôtel du duc de Normandie en 1361 et du roi en 1388. Mort vers 1392. Il épousa Agnès de Villiers.

Le duc de Bourgogne ne négligea rien pour se l'attacher. En 1386, il lui donna un fermail d'or à un chérubin garni d'un balai, de trois saphirs et de neuf perles. En 1388, avant l'expédition de Gueldre, il lui fit un présent de quatre cents livres, et le 24 mai 1389, un autre présent de deux cents livres.

Son fils Robert qui porta aussi le surnom de Gallois, se trouvait en 1369 dans l'ost réuni par Owen de Galles pour débarquer en Angleterre.

Aunoy (*Hugues* D'). Voyez AULNOY.

* AUNOY (GUILLAUME D') XV, 396.

En 1339, Guillaume d'Aunoy était en garnison à Aire avec cinq écuyers sous ses ordres.

AUNSEL, *Ansel* (ALEXANDRE) est envoyé en Bretagne IV, 8; chevauche en Gascogne 240, 246; XVII, 161; est fait prisonnier par les Français V, 302.

Alexandre Aunsel est cité dans une charte du 12 juin 1338 parmi les chevaliers anglais qui accompagnèrent Édouard III outre-mer.

Ce nom est écrit aussi Auncel.

* AUQUETONVILLE (RAOUL D') VII, 540.

Châtelain de Vire en 1368.

* AUQUETONVILLE (RAOUL D') Ier, 296, 413; VII, 540; XV, 405, 406; XVI, 325

Fils du précédent. Il était en 1396 receveur des tailles du Languedoc. Créé le 5 septembre 1397 général des finances. Meurtrier du duc d'Orléans. N'avait-il point des relations dans la maison de ce prince? En 1399, Foulques d'Auquetonville était secrétaire du duc d'Orléans. Le 12 août 1408, le duc de Bourgogne lui accorda une pension pour le récompenser du service qu'il lui avait rendu.

* AUQUETONVILLE (GUILLAUME D') XV, 406.

AURAY (châtelain d') VII, 43.

AURAY (bâtard d'), combat en Espagne XII, 187, 193, 195-197.

AURE (seigneur d') X, 438. Voyez DIXMUDE (THIERRI DE).

AURON (*évêque d'*). Voyez OLÉRON (évêque d').

Ausalle (*Jean*), se retire en Castille XI, 285 ; périt à Aljubarrota 316.

Les historiens espagnols et portugais mentionnent la mort à Aljubarrota de deux chevaliers portugais qui avaient embrassé le parti du roi de Castille.

Peut-être : Jean Gonzalez.

* *Ausseville* (*Guillaume d'*) XVIII, 68.

AUSTYN, *Augustin* (Jean), est envoyé à Saint-Malo VII, 327 ; chargé de la garde de la duchesse de Bretagne VIII, 249, 250, 321.

En 1378, Jean Austyn, chevalier, réclamait 5711 francs pour lui et « les soudiours de son hostel » pendant le temps qu'il tint garnison à Brest. Probablement fils de Jean Austyn de Staunton, mort en 1334. Il mourut lui-même vers 1392, et le *calendarium inquisitionum post mortem* ajoute à son nom l'épithète : « chivaler felo. »

Il existe encore aujourd'hui en Angleterre une famille du nom d'Austen de Shalford.

AUTELS (LAURENT d') bourgeois, d'Abbeville, périt dans un combat VII, 442.

Cf. IX, 499.

J'ignore s'il faut rattacher à la même famille Robert des Autels qui figure en 1340 au nombre des écuyers de l'ost du duc de Normandie.

AUTERIVE, AULTRYVE (ROGER D'), bailli du comte de Flandre, fait arrêter un bourgeois de Gand IX, 172 ; est tué à Gand 178-185, 223, 227-229.

Cf. I^c, 242, 243, 286 ; IX, 531.

Une famille de ce nom est fréquemment citée dans les documents du XIVe siècle.

AUTERIVE, AULTRIVE (OLIVIER D') défie les Gantois IX, 223.

Cf. IX, 541.

* AUTRICHE (ALBERT II, duc d') XVIII, 41.

AUTRICHE (ALBERT III, duc d'), visite que lui fait le roi de Chypre XVII, 401 ; le sire de Coucy lui conteste le duché d'Autriche VIII, 368-372, 375-380 ; le pape d'Avignon prie le roi de France de lui écrire XIV, 83 ; soutient le pape de Rome 85.

Cf. VI, 502 ; XIV, 431.

Il succéda à son frère au mois de juillet 1360 et mourut en 1395. Il épousa successivement Élisabeth fille de l'empereur Charles IV et Béatrix fille du burggrave de Nuremberg.

AUTRICHE (ALBERT IV duc d'), le duc de Bourgogne lui écrit XV, 221 ; accueil qu'il fait aux croisés 231 ; le seigneur de Mételin issu de sa maison 345.

Cf. XV, 443, 497.

Succéda à son père Albert III. Mort en 1414.

Froissart est fort inexact lorsqu'il dit que le fils de ce prince, nommé Othon, avait pour femme Marie de Bourgogne sœur du comte de Nevers. Albert III avait épousé la sœur de la comtesse de Nevers, mais son fils n'eut point pour femme une sœur du comte de Nevers. Marie de Bourgogne épousa le duc de Savoie, et, si Froissart a voulu parler de Catherine de Bourgogne, son erreur n'est pas moins grave, car elle épousa Léopold cousin et non fils du duc d'Autriche.

AUTRICHE (ALBERT V duc d'). Voyez ALLEMAGNE (ALBERT empereur d').

AUTRICHE. Voyez COUCY.

* AUTRICHE (HANS D'), garde du château de Fampoux XVI, 273.

AUTUN (évêque d'). Voyez COULON (NICOLAS de).

AUVERGNE (JEAN Ier comte d') et de BOULOGNE, dans l'ost d'Amiens V, 322 ; combat les compagnies VI, 192, 196, 198, 200 ; fait hommage du comté de Boulogne 359, 360 ; au siége de Belleperche VII, 464 ; dans l'ost du duc de

Berry VIII, 6, 7, 28 ; XVII, 472 ; au siége d'Ussel VIII, 79 ; XVII, 508 ; — de Millau VIII, 83 ; dans l'ost de Bretagne 247.

Fils aîné de Robert VIII, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marie de Flandre. Il épousa Jeanne de Clermont.

Envoyé en ambassade à Avignon en 1355.

Mort en 1374.

Comme il portait avant d'hériter du comté d'Auvergne, le titre de comte de Montfort, il se peut que ce soit à lui et non à Jean de Montfort que se rapporte un passage de Froissart III, 43.

Quelques mentions inscrites ci-dessus relatives à Jean de Boulogne concernent peut-être plutôt Jean II que Jean Ier.

AUVERGNE (JEAN II, comte d') et de BOULOGNE, au siége d'Ussel VIII, 80 ; fait la guerre en Bretagne IX, 80 ; dans l'ost de Roosebeke X, 117 ; ses démêlés avec sa femme Éléonore de Comminges XI, 77 ; vend une partie de ses domaines au duc de Berry XIV, 63.

Comte d'Auvergne et de Boulogne. Fils de Jean Ier comte d'Auvergne et de Boulogne. Il épousa en 1374 Éléonore de Comminges, veuve de Bertrand comte de L'Isle-Jourdain, dont il eut une fille unique Jeanne de Boulogne.

AUVERGNE (ÉLÉONORE DE COMMINGES comtesse d') et de BOULOGNE XIII, 281-283.

AUVERGNE (GUI D') évêque de Cambray, intercède en faveur de Robert d'Artois II, 299.

Fils de Robert VI comte d'Auvergne et d'Éléonore de Baffie. Il passa en 1330 de l'évêché de Tournay à celui de Cambray.

Il mourut très-âgé en 1336.

AUVERGNE (GUI D'), dit le CARDINAL DE BOULOGNE, « saiges prélas et poissans durement XVII, 293 » ; médiateur entre le roi de France, le roi de Navarre et le roi d'Angleterre V,

222-224, 303, 306, 307 ; XVII, 293, 295; conseil qu'il donne à Guillaume de Namur V, 311 ; intervient entre le roi de France et le roi de Navarre 315 ; avertit le roi de Navarre des desseins du roi Jean XVII, 297, 298 ; retourne à Avignon 298 ; aspire à la papauté VI, 363.

Cf. IX, 524 ; XVIII, 350, 358, 360.

Second fils de Robert VIII comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marie de Flandre. Archevêque de Lyon. Créé cardinal par Clément VI en 1342. Mort en 1373.

AUVERGNE (GODEFROI D'), dit : GODEFROI de BOULOGNE, combat les compagnies VI, 196, 200; au siége de Belleperche VII, 464.

Fils puîné de Robert VIII, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marie de Flandre. Il eut trois femmes : Marguerite dauphine d'Auvergne, Jeanne de Ventadour et Blanche le Boutillier, veuve d'Imbert du Peschin.

AUVERGNE (JEAN comte DE CLERMONT et dauphin d'), prend la croix II, 344 ; fait la guerre en Guyenne 404 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; en garnison à Saint-Omer 296-300, 302 ; combat en Bretagne IV, 185, 188 ; XVII, 148 ; — en Guyenne 331, 333-335, 343 ; XVII, 176 ; assiste à la bataille de Crécy V, 29 ; se trouve au siége d'Aiguillon 92 ; dans l'ost d'Amiens 180 ; XVII, 247.

Jean dauphin d'Auvergne, fils de Robert III et d'Alix de Mercœur. Il épousa Anne de Poitiers, fille du comte de Valentinois et fut dauphin d'Auvergne de 1324 à 1351.

Dans un seul passage (III, 302) Froissart lui donne le prénom de Béraud qui fut celui de son fils.

Jean comte de Clermont et dauphin d'Auvergne figure dans les rôles de l'ost de Bouvines comme ayant sous ses ordres sept chevaliers et cinquante-sept écuyers. Il fut armé chevalier le 11 juillet 1340.

AUVERGNE (BÉRAUD II, dauphin d') « le gentil conte daulphin XIV, 155 » ; « gentils chevaliers VII, 233 » ; combat les Anglais en Auvergne VI, 194, 195, 198, 199, 201, 202 ;

l'un des otages du roi Jean 299, 321, 350, 354, 358 ; XIV, 379 ; XVII, 394, 464 ; revient en France VII, 233, 308, 312 ; XVII, 468 ; sa fille épouse le duc de Bourbon VII, 469 ; à la cour du roi 477 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; au siége d'Ussel 79, 82 ; XVII, 508 ; dans l'ost du connétable en Auvergne VIII, 81-83 ; au siége de Montcontour 148, 149 ; — de Sainte-Sévère 156, 158 ; — de Thouars 211, 216 ; dans l'ost du connétable de Bretagne 247, 248 ; XVII, 535 ; au siége de Brest VIII, 261 ; dans l'ost du duc d'Anjou 315, 317, 342 ; fait la guerre aux Anglais du Limousin IX, 24 ; dans l'ost du connétable en Bretagne 80 ; quitte l'armée 94 ; continue la guerre contre les Anglais 291 ; dans l'ost de Roosebeke X, 117, 200 ; dommages que lui portent les compagnies X, 262 ; XIV, 164 ; dans l'ost de l'Écluse XI, 358 ; XII, 4, 12, 26-28 ; ses relations avec Froissart 28 ; traite avec les compagnies 347, 348 ; XIII, 44 ; XIV, 160, 161, 302 ; chargé du gouvernement de l'Auvergne XII, 64, 65, 73, 75 ; dans l'ost de Gueldre 194, 271 ; assiste au mariage du duc de Berry XIII, 315 ; l'un des protecteurs de Froissart XIV, 3 ; reçoit la visite du duc de Bourbon 81 ; se rend près du duc de Berry 93 ; au siége de la ville d'Afrique 155, 159, 161, 165, 225, 273, 279 ; rencontre aux conférences d'Amiens le duc de Lancastre 379 ; se rend près du roi de France à Gisors 390.

Cf. Ia, 339, 340, 343, 344 ; XVIII, 437.

Béraud II, fils de Béraud Ier et de Marie de Villemur, épousa 1° Jeanne de Forez, 2° Marguerite de Sancerre. Mort le 17 janvier 1399.

En 1367, le dauphin d'Auvergne se porta comme caution pour le duc de Bourbon qu'Édouard III avait autorisé à faire un voyage en France.

Béraud II fut l'un des protecteurs de Froissart, et c'est à lui que se rapportent ces vers :

Se vous trouvés le dauphin
D'Auvergne qui a le coer fin
Et de qui vous estes d'ostel.
(*Dit du Florin*, vv. 433-435).

Il fait aussi son éloge dans le *Buisson de Jonèce :*

Béraut, le conte daufins
D'Auvergne, qui tant par est fins,
Amoureus et chevalereus,
Il n'est felenés, ne ireus,
Mès enclins à tous bons usages,
Secrès, discrès, loyaus et sages,
Acointables à toutes gens,
En ses maintiens friches et gens.

AUVERGNE (JEANNE DE FOREZ, dauphine d'), son mariage VI, 198, 202.

Première femme de Béraud II, dauphin d'Auvergne. Fille de Guignes VII comte de Forez et de Jeanne de Bourbon.

AUVERGNE (MARGUERITE DE SANCERRE dauphine d'), rachète le château de Mercœur X, 263, 264 ; son inquiétude sur le sort de son mari XIV, 279.

Fille aînée de Jean III comte de Sancerre et de Marguerite de Marmande. Seconde femme de Béraud II dauphin d'Auvergne.

AUVERGNE (BÉRAUD III dauphin d'), épouse Jeanne de Boulogne XVII, 509.

AUVERGNE (JEANNE DE BOULOGNE dauphine d'), épouse le dauphin d'Auvergne XVII, 509.

Femme de Béraud III, dauphin d'Auvergne. Froissart lui donne par erreur le prénom de Marie. Fille de Bertrand de la Tour et de Marie d'Auvergne dite de Boulogne.

AUVERGNE (HUGUES d'), fait la guerre en Poitou VII, 322 ; dans l'ost du duc de Berry 329 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; au siége de Limoges, 26 ; — d'Ussel 79, 82 ;

— de Belleperche 464 ; défait le comte de Pembroke 392, 395; assiste au mariage du duc de Berry XIII, 315 ; dans l'ost d'Afrique XIV, 165.

Second fils de Béraud Ier dauphin d'Auvergne et de Marie de Villemur.

AUVERGNE (ROBERT D'), fait la guerre aux Anglais en Auvergne VI, 195, 200 ; au siége de la Charité VII, 20 ; fait la guerre en Poitou 322 ; défait le comte de Pembroke 392, 395 ; au siége de Belleperche 464 ; — de Montferrand XIII, 79 ; — de Vendat XIV, 174, 187, 202.

Troisième fils de Béraud Ier dauphin d'Auvergne et de Marie de Villemur.

AUVERGNE. Voyez BOULOGNE.

AUVERGNE (sénéchal d') XI, 128 ; XIV, 210.

Cf. XIV, 431.

AUVILLIERS, *Auviller* (PIERRE D'), écuyer de Picardie ou de Vermandois, VIII , 170, 173 ; « appert homme d'armes , VIII, 170 » ; écuyer du roi de Bohême en 1346 V, 56 ; s'empare du captal de Buch VIII, 170, 173, 401.

Cf. VIII, 442, 443 ; XII, 369.

La chronique anonyme de la bibliothèque de Bourgogne n° 10233 rapporte que le captal de Buch fut pris « par « un povre soudoyer nommé Pierre d'Auvillier ». On trouve dans le registre des chartes de 1375, un acte : *pro Petro d'Auvillier*.

Les sires d'Auvilliers portaient : d'argent à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois têtes de loup de sable.

On a imprimé par erreur V, 56 : Amulers pour Auvillers.

Les sires d'Auvillers ou Auvilliers étaient originaires d'Auvillers-les-Forges dans les Ardennes : c'est ce qui explique leurs relations avec le roi de Bohême. En 1342, Simon d'Auvilliers était feudataire de Jean d'Aspremont, et Gervais d'Auvilliers, de l'évêque de Verdun. Ils ne tardèrent point à se fixer en Picardie. Gilles d'Auvilliers résidait en 1360 à Noyelles.

Le 9 mai 1372, Pierre d'Auvilliers (est-ce le héros de Froissart ?) releva, comme époux de Marguerite de Longueval, la pairie de Longueval.

En 1362, Guillaume de Mailly était sire d'Auvilliers, mais il s'agit ici, croyons-nous, de la seigneurie d'Auvilliers au sud de la Normandie.

* Aux (Fort d'), évêque de Poitiers, II, 409 ; V, 543.

Évêque de Poitiers de 1312 à 1357.

Auxerre (Jean II de Chalon, comte d') « moult vaillans V, 63 » ; assiste au tournoi de Condé II, 99 ; — au sacre de Philippe de Valois 215 ; dans l'ost de Buironfosse III, 55 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 133-135, 147, 159, 161 ; dans l'ost de Bouvines 247 ; fait la guerre en Bretagne IV, 30, 64, 65, 185, 187, 188 ; en Gascogne 335 ; tué à la bataille de Crécy V, 27-29, 54, 63, 74, 77 ; XVII, 215.

Cf. III, 501 ; V, 518, 525.

Fils de Guillaume de Chalon comte d'Auxerre et d'Éléonore de Savoie. Il épousa 1° Marie de Genève, 2° Alix de Bourgogne-Montbéliard.

Tué à Crécy.

Auxerre (Jean III de Chalon comte d'), à Londres avec le roi Jean VI, 294 ; s'empare de Mantes 396 ; est envoyé en Normandie 406, 411 ; prend part à la bataille de Cocherel 412, 415, 417, 419, 420, 422, 428, 432, 434, 439 ; XVII, 405, 406 ; assiste au sacre de Charles V VII, 2 ; dans l'ost du duc de Bourgogne 6, 7, 16, 19, 20, 22 ; est envoyé en Bretagne 25, 27, 29 ; fait prisonnier à la bataille d'Auray 33, 37, 47-49, 52, 56-58, 60, 64, 69 ; XVII, 408, 410, 415, 416.

Cf. V, 497, 518 ; VI, 498, 509, 513 ; XVIII, 386, 387, 438.

Fils de Jean II de Chalon. comte d'Auxerre et de Marie de Genève. Il épousa Marie Crespin, fille de Guillaume seigneur du Bec-Crespin, et mourut vers 1361.

Le comte de Suffolk céda à Édouard III le comte d'Auxerre pris à Poitiers.

AUXERRE (JEAN IV DE CHALON comte d'), « grans guerryères et bien amés de gens d'armes VII, 229 ; » Charles V lui défend de servir Henri de Transtamare VII, 229, 231 ; XVII, 454.

Fils de Jean III de Chalon comte d'Auxerre et de Marie Crespin. Il vendit en 1370 le comté d'Auxerre au roi de France et mourut sans postérité en 1379.

AUXERRE (LOUIS D'), est armé chevalier VII, 22.

Second fils de Jean III comte d'Auxerre et de Marie Crespin. Comte de Tonnerre. Il épousa Marie de Parthenay. Mort en 1398.

AUXERRE (évêque d'). Voyez AYMÉ, AUXOIS, CRENEY, BLANGY, CROS, ESTOUTEVILLE.

AUXOIS (JEAN D'), évêque d'Auxerre, traite avec le roi de Navarre VI, 62-64.

AUXONNE (GUILLAUME D'), évêque de Cambray, célèbre les obsèques du comte de Hainaut II, 400, 401 ; assure Philippe de Valois du zèle des bourgeois de Cambray 468 ; est défié par Gautier de Mauny 488, 490 ; sommé d'ouvrir les portes de Cambray à Édouard III III, 2-6 ; XVII, 66 ; exploit d'un de ses conseillers 81 ; plaintes qu'il porte au roi 85, 87, 89 : XVII, 65 ; excommunie les Flamands 119 ; a sous ses ordres des soudoyers allemands 167 ; parent du sire de Mirepoix 273.

Cf. III, 472, 473 ; VIII, 74, 85 ; X, 75, 144, 147, 148, 192, 195.

Évêque de Cambray de 1336 à 1342.

D'après Froissart, Guillaume d'Auxonne était né en Sologne. Ce qu'il dit au tome III de sa parenté avec les Mirepoix, est corrigé tome IV, p. 293.

Il fut transféré au siége d'Autun vers 1342. On l'appelle Guillaume d'Auxerre dans les *Chroniques abrégées*.

Dans une charte du 12 juillet 1340 où le comte de

Flandre règle diverses questions litigieuses avec Louis de Namur, l'un des témoins est Guillaume d'Auxonne, docteur ès-lois. Il est aussi cité comme témoin dans une charte passée à Cambray le 23 mai 1333.

J'ai publié dans les Pièces Justificatives (t. XVIII pp. 144-148, 193-195) divers documents relatifs à Guillaume d'Auxonne. Je les complèterai par la pièce suivante qui concerne la paix faite en 1341 entre le comte de Hainaut et l'évêque de Cambray :

« In nomine Domini amen. Cum quædam lites, quæstiones, rancores et scandala ac discentiones exortæ fuissent et sint inter reverendum in Christo patrem dominum Guillelmum Dei gratia episcopum Cameracensem, necnon capitulum ejusdem ecclesiæ Cameracensis et universitatem civitatis Cameracensis ex parte una, ac magnificum et potentem principem dominum Guillelmum comitem Haynoniæ ex parte altera, super quibusdam incendiis, insultibus, obsessionibus, vulnerationibus, homicidiis, captionibus, occupationibus et nonnullis aliis injuriis ac dampnis tam in personam dicti domini episcopi et capituli quam civitati et comitatui Cameracensibus prædictis et in quibusdam castris, grangiis, casalibus ac bonis aliis ad dictum dominum episcopum, capitulum et ecclesiam Cameracensem prædictos spectantibus factis et illatis, per hoc præsens instrumentum publicum cunctis pateat evidenter quod anno ejusdem Domini millesimo trecentesimo quadragesimo primo, indictione nona et die duo decima mensis maii, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini domini Benedicti divina providentia papæ duodecimi anno septimo, idem dominus comes in præsentia nostrorum tabellionum publicorum et testium subscriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum propter hoc personaliter constitutus volens, ut asserebat, bonam pacem et concordiam habere cum supradicto domino episcopo Cameracensi et ad concordiam cum ipso mediantibus infrascriptis

dominis arbitris et arbitratoribus cupiens devenire, idcirco prædictus dominus comes nomine suo ex certa scientia et non per aliquem errorem sponte et deliberate fecit, constituit, creavit et ordinavit suos veros et legitimos procuratores, actores, factores, negotiorum gestores et certos nuncios speciales nobiles ac discretos viros Johannem dominum de Harchies et Gerardum de Jauche, dominum de Mastaing, milites, ac dominum Petrum de Sancto-Amando, legum professorem, necnon magistros Arnaldum de Altovitis de Florentia, doctorem decretorum, et Johannem de Fumone, canonicum ecclesiæ Sancti-Gaugerici Cameracensis ac dominum Stephanum dictum Mallion presbyterum, ad compromittendum et compromissum plenum et generale faciendum cum dicto domino episcopo vel ejus procuratoribus pro eo dicentibus et singulis supradictis quæstionibus, litibus, controversiis et aliis quibuscunque inter dictas partes vertentibus et quæ verti possent quibuscunque occasionibus, modis vel viribus in reverendos in Christo patres et dominos dominos Petrum Dei gratia episcopum Penestrinum, Annibaldum episcopum Tusculanum et Alardum tituli Sancti-Cyriaci in Termis presbyterum cardinalem, tanquam in suos arbitros et arbitratores et communos amicos, bonosque viros et amicabiles compositores et ad dandum et concedendum eisdem dominis arbitris et arbitratoribus plenam licentiam et liberam potestatem ac omnimodam auctoritam super dictis litibus, quæstionibus et inimicitiis ac aliis quibuscunque quomodocunque inter dictas partes vertentibus vel quæ verti possent, concorditer audiendi, videndi, cognoscendi, terminandi, sententiandi, laudandi, arbitrandi et inter dictas partes amicabiliter componendi de jure et de facto, sive de jure tantum, sive de facto tantum, sine aliqua porrectione libelli vel petitionis, die feriato vel non feriato, sedendo vel recte stando, præsentibus vel absentibus, citatis et non citatis partibus, una earum citata et præsente,

altera vero non, semel et pluries, in scriptis et sine scriptis, juris ordine servata vel non servata, quantumcunque, qualitercunque, quotienscunque et ubicunque, alte et basse, et prout et sicut eisdem dominis arbitris et arbitratoribus concorditer placuerit et eis visum fuerit convenire et ad promittendum et conveniendum solenniter per legitimam stipulationem arbitrando sententia, arbitrio vel compositione dictorum arbitrorum et arbitratorum non appellare vel aliquid de nullitate seu iniquitate opponere vel allegare, nec petere vel implorare quod reducantur ad arbitrium alicujus alterius boni viri vel componentur seu in melius reformentur vel modo aliquo infringantur ea vel aliquod eorum quæ ipsi domini arbitri et arbitratores concorditer laudabunt, sententiabunt seu component et arbitrati fuerint seu inter dictas partes amicabiliter componendo dixerint, et ad promittendum et conveniendum, etiam quod ipse comes observabit, dabit, faciet et executioni mandabit ea omnia et singula quæ per dictos dominos arbitros et arbitratores concorditer fuerint laudata, sententiata, arbitrata seu composita inter partes prædictas et in nullo contra faciet vel veniet per se vel alium seu alios aliqua occasione, jure vel modo, et quod etiam ipsa omnia et singula ratificabit et approbabit, confirmabit et omologabit sub pœna et ad pœnam decem milium marcharum auri, quarum medietas ad cameram domini nostri papæ, alia medietas dicto domino episcopo debeat pervenire, quæ pœna totiens committatur ac peti et exigi possit cum effectu a partibus supradictis quotiens contra prædicta vel aliquod eorum et quæ laudata, sententiata, arbitrata seu composita fuerint concorditer per arbitros et arbitratores prædictos, factum fuerit sive ventum, et ad ipsam pœnam dandam et solvendam, ad promittendum et ad conveniendum et expresse paciscendum quod pœna prædicta incursa vel soluta, sententiata, ordinata, laudata, composita seu arbitrata per supradictos dominos arbitros et arbitratores concorditer in sua roboris

firmitate remaneat et ipsum dominum comitem et bona sua omnia mobilia et immobilia præsentia et futura pro prædictis omnibus et singulis et quæ per dictos arbitros et arbitratores concorditer fuerint laudata, sententiata, arbitrata seu composita, observandis et exequendis et pro dicta pœna solvenda, si commissa fuerint, obligandum et ypothecandum et jurisdictionibus et cohertionibus, viribus et privilegiis curiæ cameræ domini papæ et Apostolicæ Sedis et ipsius curiæ dominorum camerarii auditoris, vice-auditoris, commissarii et locumtenentis eorumdem submittendum et supponendum et in eos et quemlibet eorum tanquam in suos judices sponte consentiendum et ad renuntiandum procuratoribus nomine ipsius domini comitis ex pacto solenni exceptioni non facti, compromissi et non celebrati contractus et promissioni non factæ et rei sic non gestæ, doli mali et in factis actioni quod sine causa et ex injusta causa et quod jure et causa privilegii cameræ ac fori signatis et signandis, concesso et concedendo, omni tempore feriato et quadrimestrio, omni juri et remedio appellandi et de nullitate seu uniquitate opponendi, omni inhibitioni cujuscunque principis, omni consuetudini et statuto, omni appellationis et provocationis remedio, omni beneficio nullitatis processuum et sententiarum et constitutionum tam de duobus decretis edictis in concilio generali quam domini Bonifacii papæ octavi, quarum prima caveatur ne quis nisi certis exceptis casibus vocetur extra suam civitatem et dyocesim, secunda ne reus alterius dyocesis ultra unam dietam a finibus sue dyocesis ad judicium evocetur, juri donum revocandi, beneficio restitutionis in integrum, impetrationi et contradictioni litterarum apostolicarum, conventioni judicum et locorum, omni petitioni et dationi libelli vel petitionis nostro ordinario judicio, omnibus litteris apostolicis, imperialibus et regalibus concessis et concedendis et istis legibus seu pro socio vel societate arbitrorum et de opere liberti : Si libertus juraverit, et omnibus

aliis legibus, constitutionibus , statutis et consuetudinibus concessis et concedendis seu per quas vel qua concedi posset contra hujusmodi compromissi et laudamenta seu arbitria veniri vel modo aliquo contra fieri directe vel indirecte seu per beneficium restitutionis in integrum vel alio quocunque modo seu jure vel causa et omni alienationi, exceptioni et defensioni facti et juris canonici et civilis et legum juris et constitutionum auxilio quibus recurri possit a prædictis vel aliquo prædictorum seu contra prædicta vel aliquod prædictorum et specialiter juri dicenti generalem renuntiationem non valere, et ad comparendum et se pro ipso domino Willelmo comite repræsentandum omni tempore feriato et non feriato et ad omnem voluntatem ipsius procuratoris vel dicti domini episcopi Cameracensis seu ejus procuratoris eorum dictis dominis curiæ cameræ domini papæ et Apostolicæ Sedis camerario, auditore, vice-auditore, commissario et locumtenente et quolibet eorum coram eis et quovis eorum prædicta omnia et singula et quæ per dictos procuratores aut per quemcunque ex ipsis quatuor vel tres aut duos eorum ad minus præmissa fuerint et per dictos dominos arbitros et arbitratores concorditer fuerint laudata , sententiata , arbitrata seu composita semel et pluries et quotiens opus fuerit in judicio et extra procuratorio nomine quo supra recognoscendum et confitendum et ad petendum , audiendum et recipiendum sententiam, condampnationem, monitionem et mandatum quod et quam ipsi et quivis eorum facere et stare voluerint contra dictum dominum Willelmum comitem pro executione et observatione omnium et singulorum prædictorum et quæ premissa fuerint per procuratores prædictos ut supradictum est et quæ per dictos arbitros et arbitratores concorditer fuerint laudata, sententiata, arbitrata seu composita, et ad volendum et consentiendum quod ipsi domini camerarius , auditor, vice-auditor , commissarius et locumtenens et quivis eorum in dictum dominum Willelmum comitem

excommunicationis sententiam ferant et promulgent et pœnas alias quascunque reales et personales contra eum ferant quocunque, quando, quomodo, qualiter et ubi voluerint et fuerit oportunum, si prædicta omnia et singula et quæ promissa fuerint per dictos procuratores aut per quinque, quatuor, tres, aut duos ad minus eorumdem et quæ sententiata, laudata, arbitrata seu composita fuerint concorditer per arbitros et arbitratores prædictos non fuerint, ut supra dictum est, efficaciter observata, et ad substituendum loco sui in prædictis omnibus et singulis procuratores unum et plures quot et quotiens voluerint qui per omnia similem habeat vel habeant potestatem, et generaliter ad omnia et singula alia faciendum quæ in prædictis et circa prædictam et quodlibet prædictorum necessaria sunt et erunt, etiam si quæ essent quæ mandatum exigerent speciale, de ipsis constitutus facere posset, si præsens esset, dans et concedens prædictis procuratoribus suis et quinque ex ipsis ac quatuor et tribus ex eisdem ac etiam duobus ex ipsis ad minus, necnon substituendis ab eisdem aut a quinque vel quatuor aut tribus aut duobus ex eisdem in prædictis omnibus et singulis et dependentibus ab eisdem plenum, liberum et generale mandatum cum plena, libera et generali administratione, promittens nobis notariis publicis infrascriptis tanquam subditis personis recipientibus et stipulantibus pro omnibus et singulis quorum interest vel intererit seu poterit quomodolibet interesse, se semper firmum ratum et gratum habere et tenere omne id totum et quicquid factum fuerit per dictos pracuratores aut per quinque eorum aut quatuor aut tres aut duos ad minus ex eisdem aut per substituendum aut substituendos ab eis vel duobus eorumdem ad minus, ut supradictum est, in prædictis et quolibet vel aliquo prædictorum sub ypotecha et obligatione omnium et singulorum bonorum et rerum præsentium et futurorum ipsius domini Willelmi comitis Hanoniæ et ad jurandum in animam ipsius domini Willelmi comitis constituentis ad

sancta Dei ewangelia prædicta omnia et singula et quæ per dictos procuratores vel duos eorumdem aut substituendos ab eis vel aliquos eorum, ut supradictum est, præmissa fuerint sive facta, et quæ laudata, sententiata, arbitrata seu composita fuerint concorditer per arbitros et arbitratores prædictos, observare et contra ea vel aliquod eorumdem non facere vel venire et ipsos procuratores vel substituendos ab eis casu aliquo non revocare, sed prædicta omnia et singula attendere et observare quæ nomine procuratorio pro eo promittentur.

« Acta sunt hæc Valenchenis, in capella seu oratorio domus ipsius domini comitis Hanoniæ quæ dicitur ad aulam, anno, mense, die, indictione ac pontificatu quibus supra, præsentibus nobilibus viris dominis Johanne domino de Dogymont, Guillelmo de Herlaer, Johanne de Wenre, Theoderico de Vilers et Roberto de Wierves, militibus, necnon venerabilibus viris dominis Jacobo de Melbodio, Cameracensis, et Johanne Phillippi de Leyde Trajectensis ecclesiarum canonicis, ac Gerardo dicto Sansset d'Enne, armigero, testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis.

« Et ego Johanne de Bethunia, clericus Attrebatensis dyocesis, publicus imperiali auctoritate notarius præmissis factioni, creationi, constitutioni et ordinationi procuratoris et omnibus aliis et singulis a prædicto domino comite Hanoniæ constituente, prout supra scribuntur, actis et factis, una cum Jacobo de Molendino, clerico Cameracensi, publico apostolica et imperiali auctoritate notario, et prænominatis testibus præsens interfui et hoc instrumentum publicum de mandato ipsius domini comitis inde confectum manu propria scripsi et eidem instrumento publico signum meum una cum signo solito et subscriptione prædicti notarii publici apposui consuetum rogatus in testimonium veritatis omnium et singulorum præmissorum.

« Et ego, Jacobus de Molendino, clericus Cameracensis,

publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius per omnia præmissis factioni, creationi, constitutioni et ordinationi procuratoris et omnibus aliis et singulis a prædicto domino comite, prout supra scribuntur, actis et factis una cum Johanne de Bethunia, clerico Atrebatensis dyocesis, publico imperiali auctoritate notario, et prænominatis testibus præsens interfui, et huic instrumento publico de mandato ipsius domini comitis inde confecto, manuque præfati notario scripto et suo signo signato signum meum apposui consuetum super hoc rogatus in testimonium veritatis omnium et singulorum præmissorum ».

(Archives du département du Nord).

* AUXONNE (MANSART D') III, 473.

AUXY (sire d'), assiste aux funérailles de Louis de Male X, 282.

Cf. XV, 402.

Il s'agit ici probablement de David, ber d'Auxy, fils de Jean d'Auxy et de Catherine de Melun. On voit par une charte du 9 octobre 1388 que le sire d'Auxy passa sa montre à Corenchy près de Juliers avec trois chevaliers et trente-un écuyers. Il fut tué à la bataille d'Azincourt. Il eut deux femmes : Marguerite de la Trémoille et Marguerite de Regneauville.

AUXY (PIERRE D'), évêque de Tournay, assiste aux obsèques de Louis de Male X, 284.

Cf. IX, 566.

Pierre d'Auxy devint évêque de Tournay en 1378. Il ne fit reconnaître l'obédience du pape d'Avignon que dans sa résidence épiscopale et prit les mesures les plus sévères contre les Urbanistes. — Un chroniqueur rapporte qu'il fut dépouillé à Paris par ses propres serviteurs et qu'il fut enseveli dans l'église des Frères-Mineurs.

* AVANTOYS (ÉTIENNE D') XIII, 352.

AVAUGOUR (sire d'), ne répond pas au mandement du comte de Montfort III, 327, 371 ; soutient Charles de Blois 381,

398; XVII, 119; assiége Rennes IV, 3; — Auray 30; est mis à mort à Paris 200, 201, 203, 207, 209; XVII, 150, 152.

Cf. IV, 453.

Guillaume d'Avaugour, fils de Henri d'Avaugour et de Marie de Beaumont-Brienne.

C'est sans doute par erreur que Froissart cite le sire d'Avaugour comme ayant été mis à mort par l'ordre de Philippe de Valois. Il n'est point mentionné par les Chroniques de Saint-Denis et ne figure pas dans le procès-verbal de l'exécution dressé le 29 novembre 1343.

AVAUGOUR (GUILLAUME D'), soutient Charles de Blois VII, 29, 30; est tué à la bataille d'Auray 33, 37, 48, 51, 57, 60; XVII, 410, 416.

Cf. VII, 491.

D'après le P. Anselme, fils de Guillaume d'Avaugour décapité en 1343 : peut-être le même que Guillaume qui précède, le supplice de 1343 étant considéré comme faux.

Guillaume d'Avaugour se trouvait en 1392 dans l'ost du Mans.

AVAUGOUR (sire d'), au siége de Bécherel VIII, 239, 240; — de Brest 260; — de Derval 261; retourne au siége de Bécherel 326.

Peut-être Jean d'Avaugour qui se trouvait en 1392 dans l'ost du Mans.

AVAUGOUR. Voyez THOUARS.

AVAUGOUR (JEANNE D'). Voyez BRETAGNE (JEANNE femme de GUI DE BRETAGNE.)

Avegle. Voyez OGLE.

AVELIN (sire d'), chevalier d'Artois, en garnison à Aire III, 296.

L'un des chevaliers qui figurent dans le recueil du héraut Gueldre.

En 1321, Jean d'Avelin fut poursuivi pour homicide.

La seigneurie d'Avelin se trouvait dans la châtellenie de Lille. Elle appartenait en 1398 à Geoffroi de Barbançon qui avait épousé Catherine de Ghistelles.

AVELUYS (sire d'), prend part à l'expédition de Ponthieu VII, 309.

Le sire d'Aveluys passa montre avec sept écuyers le 26 août 1379. On a de lui une quittance du 6 septembre 1379 qu'il signe : Jean d'Aveluis.

Le seigneur d'Aveluys appartenait à la maison de Beauvoir.

AVELUYS (ADAM D'), XV, 362.

Adam d'Avelin ou d'Aveluys, écuyer, est cité dans une charte de 1392.

AVENEL (JEAN d'), chevalier anglais III, 487 ; XI, 455.

Jean d'Avenel figure dans plusieurs chartes du recueil de Rymer.

Le 4 avril 1353, il fut nommé lieutenant du roi d'Angleterre en Bretagne. Édouard III lui donna mille livres parce qu'il lui avait remis un chevalier français dont il s'était emparé en Bretagne. En 1381, il fit partie de l'expédition d'Espagne.

Les Avenel possédaient des domaines dans les comtés de Norfolk, de Suffolk et de Cambridge.

AVERMESQUIN, *Avermesquin* (*Thomas*). Voyez ERSKINE.

AVERSO (MANRIQUEZ D'), *Marich de Versauls,* dans l'ost du roi de Castille XI, 13 ; tué à Aljubarrota 182, 316.

Je suis la correction de M. Buchon.

AVESBURY (ROBERT D'), historien anglais, cité II, 504, 520 ; IV, 486, 487 ; V, 486, 504, 523, 525, etc.

AVESCIÈRE. Voyez DEVONSHIRE.

AVESQUIERKE. Voyez HAVESKERKE.

AVESNES (BAUDOUIN D'), Ier, 229, 363.

AVESNES. Voyez HAINAUT.

AVESNES (JEAN D'), chanoine de Saint-Quentin, XVIII, 83.

AVIS (grand-maître d'). Voyez PORTUGAL (JEAN Ier roi de).

AVOGLE. Voyez OGLE.

AVON (sire d'), fait partie de l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 153.

Cf. XVIII, 488, 494.

Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Froment, était chambellan du duc d'Anjou en 1366. Il est cité dans une charte de 1374. Il mourut sans postérité en 1390 et fut inhumé à Angers où il avait construit une chapelle dans l'Hôtel-Dieu.

Il eut pour héritier son neveu Jean de Bueil.

La seigneurie de Château-Froment se trouvait dans la paroisse de Saint-Herblon.

La maison d'Avoir portait de gueules à la croix ancrée d'or.

AVRANCHES (évêque d'). Voyez PORTE.

AXEL (PHILIPPE D') cité dans une charte X, 438.

Cf. II, 535 ; XVIII, 105.

AXEL (FLORENT D'), dans l'ost de Frise XIV, 284.

* AXEL (JEAN D'), XVIII 105.

* AYALA (LOPEZ DE), Ia, 473, 474 ; IX, 508 ; XI, 439, 449, 455, 458, 460.

Éloquent historien des événements auxquels il prit une grande part. Dans une charte de 1381 on lui donne le titre de *miles et vexillarius Johannis regis Castellæ*. En 1389, il fut désigné comme gardien de la trève de Lelinguen pour la Castille.

AYENS (FERNAND D'), *Ferrando*, est envoyé en France par le roi de Navarre IX, 52, 53 ; capitaine d'Évreux 63, 64, 77, 78.

Cf. IX, 508.

En 1359, lieutenant du captal de Buch et capitaine du château de Cherbourg.

Ferrando d'Ayens capitaine de Cherbourg est cité dans une charte du mois de juin 1370.

En 1370, maître d'hôtel du roi de Navarre.

Comme capitaine de Gauray il prêta serment à Charles V.

Le 15 juillet 1387, Charles VI décharge le sire de Blainville de la garde de Ferrando d'Ayens, écuyer du pays

de Navarre, que Jean de Hellotièle, écuyer du sire de Blainville, a remis au roi.

* AYLESBURY, *Alberet* (THOMAS D'), prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 415.

* AYLESMERE (GUILLAUME D'), II, 507.

Probablement le même que Guillaume Aylmer, de Berningham, qui se trouvait en 1334 dans l'ost d'Écosse.

* AYMÉ (PIERRE), évêque d'Auxerre VII, 539 ; XVIII, 402.

AYMERIES, *Ammeries* (sire d') V, 55. Voyez BOHÊME (JEAN roi de).

AXPOELE, *Astrepoulle* (sire d'), est fait chevalier X, 301.

AYCELIN. Voyez MONTAGU.

AYMERY (JEAN), chef de compagnie, chevalier anglais, ses chevauchées et sa mort XI, 112, 114, 117, 118.

Probablement gascon, du parti anglais.

En 1330, Guillaume Aymery ou Émeric est cité parmi les nobles de Gascogne, du parti anglais.

Au mois de juin 1342, on lui fait un paiement *pro vadiis suis et hominum suorum tam equitum quam peditum*. Ce Guillaume était peut-être le père de Jean Aymery dont Froissart parle ici.

Un Jean Aymery releva en 1374 un fief de l'évêque de Beauvais.

Ayne (*Nicolas d'*). Voyez ÉNOS.

Ayne, *Aysne*. Voyez ESNE.

AYREMINE (GUILLAUME D'), évêque de Norwich, est envoyé en ambassade en Hainaut II, 188.

Cf. XVIII, 202, 204, 208-210, 217, 231, 232, 234, 235, 253, 318.

Évêque de Norwich depuis 1325. Mort le 27 mars 1336.

* AYS (GUILLAUME D') XVIII, 349.

* AYSHOVE (JEAN D') XVIII, 105.

AZAY (GUI D'), sénéchal de Toulouse, VII, 127 ; est défait par les compagnies VII, 127-129, 132-136, 139; XVII, 433-435.

Cf. XVIII, 446, 448.

En 1368, il était maréchal de l'armée du duc d'Anjou.

Le duc d'Anjou ordonne de payer six cents francs d'or à Gui d'Azay (Toulouse, 15 novembre 1369 et 13 décembre 1378).

Voici le texte original d'une de ses quittances :

« Sapian totz que nos Guy senhor d'Azay cavalier marescalc del ost del rey nostre sire e de monseignour le duc d'Anjo son freyre e son lettenant en las partidas de la Lengua-d'Oc abem agut e recenbut del sain e discret home Esteve de Montmeia thesaurier de guerras del dit nostre sire le rey et del dit monseignour d'Anjo la soma de cent francs..

« Escript à Caortz jos nostre propre sayel le XII de may l'an mil CCCLXIX ».

Louis d'Anjou l'appelle son maréchal dans une charte du 22 janvier 1368. Il ordonne de lui payer deux cents francs le 15 décembre 1368. Enfin en 1379, il lui donne trois cents francs d'or par mois.

Les sires d'Azay tiraient probablement leur nom du village d'Azas, près de Montastruc (Haute-Garonne.)

* Azay (Jean d') VIII, 426.

Azerant (*Naudon* d'), écuyer gascon, au service du captal de Buch, VII, 372.

Gaillard d'Asseranh qui était en 1379 au service du comte de Foix, était qualifié de noble et puissant seigneur.

Azevedo (Lopo Dias de), *le Podic d'Asnède*, à la cour du roi de Portugal XI, 407 ; dans l'ost du roi de Portugal XII, 202, 299 ; tué à la bataille d'Aljubarota XI, 316.

Je vois ailleurs le nom de Fernand Lopez de Azevedo et de Pedro Lopez de Azevedo. On rencontre aussi à la même époque Martin Vasquez de Azevedo et Gonzalo Vasquez de Azevedo. Celui-ci était alcade de Santarem.

* Babylonne (soudan de) XI, 235, 245 ; XVI, 506.

* Bache (Antoine de) XVIII, 164, 343.

Bachster, *Bassères* (évêque de), ambassadeur de la reine de Hongrie en France X, 370, 372.

Il s'appelait Étienne, fut évêque de Bacs en 1367 et fut transféré en 1382 au patriarcat d'Alexandrie.

Baquehem, *Backehem* (Arnould de), défie le duc de Brabant II, 301 ; le comte de Hainaut engage les ambassadeurs anglais à rechercher son alliance 353, 377 ; se rend au parlement de Valenciennes 383, 385 ; XVII, 49 ; s'allie à Édouard III III, 386, 392 ; s'excuse de ne point être prêt 461 ; défie Philippe de Valois 483 ; rejoint Édouard III 484 ; III, 1, 2 ; attaque Cambray 9, 10 ; XVII, 66 ; — Honnecourt III, 19, 22, 24 ; défait les habitants de Louvion 22, 29, 36 ; s'empare d'Origny 27 ; XVII, 71 ; se trouve à l'arrière-garde de l'armée III, 32 ; attaque Tupegny 33 ; — Guise 34, 36 ; dans la première bataille à Buironfosse 41, 52 ; se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut 182, 184 ; assiége Tournay 222, 223 ; XVII, 98 ; prend part à la chevauchée de Pont-à-Tressin III, 284, 288, 289, 293.

Dans les *Chroniques abrégées* on lit : Renaud, au lieu de : Arnoul.

Une branche cadette de la maison de Neufville en Artois portait le titre de seigneurs de Bacquehem. Elle donna au clergé et à la chevalerie des hommes distingués par la science ou le courage. Un Bacquehem fut surnommé le chevalier preux ; un autre fut évêque de Damas en Syrie. Arrivons à Arnould de Bacquehem. Il était fils d'Arnould de Bacquehem qui mourut en 1310 et de Florence de Caudry. Il épousa lui-même Catherine d'Anneux. — Les Bacquehem ne se sont éteints qu'au XVIIIe siècle.

Bacquehem est un village d'Artois.

Bacquehem (Jean de), frère d'Arnould, prend part à la chevauchée de Pont-à-Tressin III, 293.

Bacon (Guillaume), « rice homme et gentil homme durement de Normandie IV, 200 ; » mis à mort IV, 200-203.

Cf. IV, 454 ; XVIII, 68.

Fils de Richard Bacon et de Jeanne de Boisdelle.

Il fut mis à mort au commencement de l'année 1344, et tous ses biens furent confisqués.

* Bacon (Roger) IV, 437 ; XVIII, 67.

Roger de Bacon, seigneur de Molay-Bacon, fut en 1340 l'un des défenseurs de Tournay.

Fils du précédent. Il épousa Jeanne de Villiers et mourut vers 1350. Sa fille Jeanne épousa I° Guillaume Bertrand de Briquebec, 2° Jean de Luxembourg.

En 1370, Roger et Jean Bacon servaient sous les ordres de Guillaume du Merle.

Bacon (Raoul), chef de brigands V, 225, 227, 228, 232.

Cf. XVII, 263.

M. Luce pense que ce Raoul Bacon était peut-être le fils de Guillaume Bacon, mentionné ci-dessus.

Badefol, *Batefol* (seigneur de), chevalier gascon, « apperte « armure de fier et grans chiés de compaignes VIII, 10 » ; « grans mestres et souverains entre les compagnies XVII, « 395 » ; assiste à la bataille de Poitiers XVII, 354 ; l'un des chefs des grandes compagnies VI, 328, 330 ; XVII, 395 ; gagne la bataille de Brignay VI, 338 ; XVII, 397 ; s'établit à Anse VI, 346, 351, 352, 357 ; XVII, 399, 400 ; s'empare du Pont-Saint-Esprit 347 ; — de Brioude 350, 354, 358 ; s'établit en Auvergne XI, 112, 122.

Cf. I^a, 437 ; VI, 503.

Nommé parfois Chopin de Badefol.

Gaston II de Gontaut vivait en 1324. Édouard II lui écrivit à cette époque pour l'engager à rester fidèle aux Anglais.

L'un de ses fils nommé Pierre soutint les Français et défendit en 1345 Montségur contre le comte de Derby.

On ne sait si Gaston II eut pour fils ou pour frère Seguin

de Badefol, père du célèbre chef de compagnie cité par Froissart.

Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol en Quercy, qui ajoutait aux armes de sa famille une bordure de cinq châteaux (allusion à ses succès ?), mourut en 1332. Son fils, nommé Seguin comme lui, remplaca les cinq châteaux de la bordure des armes paternelles par huit besants. Ce qui lui importait le plus, ce n'était pas la conquête, c'était la rapine.

Dès 1338, il servait en Guyenne sous les ordres du sénéchal de Périgord.

Au mois de juillet 1342, l'évêque de Beauvais lui rendit, au nom du roi de France la baronnie de Badefol qui avait été confisquée parce qu'il avait servi les Anglais.

En 1350, Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol, expose que son frère Yzarn chanoine de Saint-Avit lui a donné tous ses biens, sauf ce qui est nécessaire pour la pension de quatre filles naturelles de ce chanoine. Seguin abandonne tous ces biens à Bernard et à Raimond bâtards de son frère Yzarn. Yzarn n'était pas riche : parmi ses revenus figure une rente d'un septier de froment. Il avait légué vingt livres six deniers pour la fondation d'un anniversaire au chapitre de Saint-Avit.

Philippe de Valois donna en 1343 à Seguin de Badefol le domaine de Molières ; mais il embrassa plus tard le parti des Anglais, et en 1355 le roi Jean confisqua tous ses biens.

Je trouve dans le Trésor de Villevieille les mentions suivantes fort intéressantes pour la biographie de Seguin de Badefol :

Seguin de Badefol, chevalier, capitaine d'Anse dans le diocèse de Lyon, prête 20,000 florins d'or et 200 marcs d'argent à Arnaud Amanieu d'Albret (12 mai 1362).

Le 10 août 1363, Seguin de Badefol fit acte d'hommage à Édouard III conformément au traité de Brétigny.

Un mois s'était à peine écoulé que déjà il avait rompu la paix. En effet, un document du temps rappelle « que le « mercredy 13e de septembre 1363 messire Seguin de « Badefol aidé de plusieurs capitaines de compagnies s'em- « para par escalade de la ville de Brioude, la plus riche, la « plus forte et la meilleure place de toute l'Auvergne. Il y « assembla beaucoup d'autres compagnies jusqu'au nombre « de deux milles lances sans les archers et les gens de pied « et environ mille chevaux (*Chambre des Comptes de Bour- « gogne*). »

Messire Philibert de l'Espinasse, ayant le gouvernement des pays de Berry et d'Auvergne, mande à son très-cher et bon ami le bailli de Chalon par lettres données à Riom en Auvergne le mercredi 20 septembre 1363, que pendant qu'il était en Bourgogne pour aider le duc de Touraine de ses conseils, le mercredi 13 dudit mois de septembre mesire Seguin de Badefol et plusieurs autres capitaines de compagnies en très-grand nombre se sont emparés par escalade et trahison de la ville de Brioude qui était la plus riche, la plus forte et la meilleure place de toute l'Auvergne, que depuis il était encore venu beaucoup d'autres compagnies conduites par Annesoige, Bertuquin, Petit-Meschin, Espiotte et Vaire de Cap au nombre de plus de 2000 lances, sans les archers et les gens de pied, lesquels étaient bien en tout mille chevaux. Il lui annonçait aussi qu'il venait d'apprendre du vicomte de Murat et de messire Becon de Martenac qui leur avaient parlé à Brioude, qu'ils avaient l'intention de passer en Bourgogne pour offrir leur services au duc de Touraine, ou bien qu'ils serviraient tout autre qui les voudrait employer. Il ajoutait que la ville de Brionde était si importante pour le pays qu'il fallait absolument la recupérer de gré ou de force, sans quoi le pays était perdu, etc. (*Chambre des Comptes de Dijon*).

Jean de Salarnay chantre et capitaine de Mâcon, mande

par ses lettres datées de Mâcon le 6 novembre 1364 à très-noble et puissant homme monseigneur Jacques de Vienne, sire de Longvy, capitaine-général au pays de Bourgogne et de Mâconnois pour le roi, que messire Seguin de Badefol était venu à grande force et nuitamment et s'était emparé de la ville d'Anse, le priant de prendre compassion du pays et de pourveoir à sa sûreté (*Chambre des Comptes de Dijon*).

Arnaud-Amanieu d'Albret s'engage vis-à-vis de Seguin de Badefol à observer l'accord fait par le gouverneur établi par le duc de Berry et par les trois états d'Auvergne pour la remise de Brioude et de Varennes (21 mai 1364).

On rapporte que peu après la bataille de Cocherel Charles le Mauvais lui promit mille livres pour qu'il fît la guerre à la France, et que pour ne pas les payer il l'invita à souper et lui servit du poison dans un plat de poires sucrées. C'est du moins ce que déclara dans son interrogatoire Pierre du Tertre ; mais cette assertion est fort douteuse, car sept ans après la bataille de Cocherel Seguin de Badefol vivait encore. Ce fut le 23 août 1371 qu'il fit son testament par lequel il ordonnait qu'on l'inhumât devant l'autel de Notre-Dame en l'abbaye de Cadouin, lieu de la sépulture de ses ancêtres. On devait faire figurer dans le cortége son cheval de bataille, son harnais et sa bannière. Il fondait une chapellenie à Badefol, léguait 200 livres à ses filles naturelles Jeanne et Guillemette, la nourriture et le vêtement à Raymonde, son autre fille naturelle et à Jean son fils naturel. Il faisait d'autres legs à sa fille légitime Dauphine, femme de Pierre de Cunhac et laissait tous ses domaines à son fils Pierre. Il avait une autre fille naturelle appelée Gaillarde qui ne figure pas dans ce testament.

Seguin de Badefol avait épousé en 1329 Marguerite de Bérail.

Seguin de Badefol était, d'après dom Vaissette, seigneur de Castelnau de Berbiguières au diocèse de Sarlat,

et on l'appelait le roi des compagnies. En 1366, il s'empara de la ville de Brives et est cité dans une charte comme ennemi du roi. En 1368, il vendit à Charles V la ville d'Anse.

Badefol est dans le canton de Cadouin (Dordogne).

La seigneurie de Badefol relevait de celle de Bergerac.

Élie de Gontaut de Badefol, vice-roi de Navarre sous Henri IV, était l'un des descendants de Seguin de Badefol.

A la maison de Gontaut appartenaient aussi Pierre et Gérard de Biron qui portaient les armes en 1339 et en 1340 sous les ordres du sénéchal de Périgord.

Gaston de Gontaut fit hommage à Édouard III le 4 août 1364 pour le château de Bergerac.

BADEFOL, *Batefol* (HUGUES DE), capitaine de Montségur IV, 276, 279, 280, 288.

BADEFOL, *Batefol* (ERNAUDON DE), frère bâtard de Seguin de Badefol, « hardi homme durement VII, 329 » ; défend Bourdeille VII, 329, 331, 344, 346, 347, 349 ; XVII, 470.

BADEFOL, *Batefol* (BERNARDET DE), frère bâtard de Seguin de Badefol, défend Bourdeille VII, 329, 331, 344, 346, 347, 349 ; XVII, 470 ; capitaine de la Boussée XI, 207-212.

BADEFOL, *Batefol* (ANTOINE ou THONNET DE), chef de compagnie, fils de Seguin de Badefol, dans la chevauchée du duc d'Anjou VIII, 3 ; défend la Linde XVII, 497 ; sa mort VII, 10-12.

Il fit hommage au roi de France pour le château de Badefol le 6 janvier 1369 ; il est dit dans cet acte qu'il était fils de Seguin de Badefol.

Au mois de juin 1370, il s'empara du château de la Linde, mais il fut tué dans cette entreprise : ce qui explique pourquoi son nom ne figure point dans le testament de son père.

* BADEFOL (ROBERT DE) VIII, 481, 482.

En 1394, le sire de Badefol était l'un des lieutenants du roi d'Angleterre en Périgord.

* Badlesmere (Barthélemy de) Ib, 118.

Sur cette famille, voyez Dugdale II, 58 et Banks II, 23.

Bagha, *Baghes* (Raymond de), chevalier de Catalogne, capitaine d'Arques IX, 104 ; chevauche devant Soria 110 ; défait les routiers de Tuchan XII, 48-50 ; chargé de conduire Yolande d'Aragon XIV, 28, 29.

Baga est un bourg de Catalogne près d'Urgel.

* Bagot (Jean) X, 455.

* Bagot (Guillaume) XVI, 306.

Bagdad, *Baudas* (Calife de) XI, 245 ; XV, 263.

Cf. XV, 466.

Bageran (*Naudon de*), chef de compagnie VI, 328, 331 ; prend part à la bataille de Brignais VI, 338 ; XVII, 397 ; menace Avignon VI, 351, 354 ; se rend en Espagne VII, 85, 88 ; XVII, 425 ; rentre en France VII, 118, 120 ; défait le sénéchal de Toulouse 132, 133, 139 ; accompagne le Prince Noir en Espagne 155, 157 ; assiste à la bataille de Najara 204, 212 ; se retire en Champagne 249 ; — dans le Maine 326 ; prend les armes pour les Anglais XVII, 469 ; ravage la terre du comte d'Armagnac VII, 343 ; assiége Limoges VIII, 32 ; assiége Montcontour XVII, 507 ; traite avec le comte d'Armagnac XIII, 44 ; passe en Lombardie au service du marquis de Montferrat XI, 111 ; est fait prisonnier au combat de Sancerre XI, 117.

Probablement de la même famille que Gaillard de Bazirant ou Bageran cité dans des chartes de 1357 et de 1358.

Bageran, *Paperan* (*Espagnolet de*), capitaine de Cruvalle, XI, 217.

Baide (*Alain*), au siége d'Afrique XIV, 245.

Baille (*Jean*) VI, 500.

* Baillehaut (Jean) Ia, 21 ; VII, 485.

* Baillet (Étienne) XVIII, 81.

Bailleul (Pierre de), se trouve dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut et est tué III, 137, 139, 143 ; XVII, 86.

Cf. III, 488 ; XVII, 87.

Pierre seigneur de Bailleul en Caux se trouvait en 1340 dans la bataille du comte d'Eu : il avait sous ses ordres deux chevaliers et quatre écuyers. Probablement le même que Pierre sire de Bailleul en Normandie, qui épousa Blanche d'Harcourt.

BAILLEUL (HECTOR DE), prend part à l'attaque de Calais V, 244.

Cf. V, 508.

Hector de Bailleul se trouvait en 1339 en garnison à Douay.

En 1352, Hector de Bailleul était capitaine de Guines ; il défendit, cette même année, l'abbaye de Guines contre les Anglais.

Le 20 novembre 1353, Édouard III donna des lettres de sauf-conduit à Hector de Bailleul qui venait combattre en champ-clos Thomas de Rippesford, chevalier anglais, qui avait attaqué son honneur. Hector de Bailleul devait s'engager à ne révéler aucun des secrets du royaume d'Angleterre.

BAILLEUL (GAUVAIN DE), prend part à l'attaque de Calais V, 244 ; XVII, 267, 268 ; en garnison à Saint-Omer V, 298 ; est défait par les Anglais près de Paris VI, 268, 270 ; XVII, 389 ; se rend en Espagne VII, 88, 90 ; assiste à la bataille de Najara 198, 212, 216 ; XVII, 451 ; — de Montiel VII, 267 ; est pris par les Anglais VIII, 332, 337 ; XVII, 552 ; assiste à la prise d'Ardres VIII, 408, 415 ; XVII, 571.

Cf. XV, 395.

Gauvain ou Gauvinet de Bailleul était en 1340 en garnison à Saint-Venant. Il avait quatre écuyers sous ses ordres. Il en avait six quand il fit montre au camp de Bouvines. Son nom figure sans cesse dans les registres des libéralités du roi Jean et de Charles V.

Le 30 novembre 1362, le duc de Normandie lui remit seize francs d'or.

Le 22 mai 1363, il reçut du roi de France deux cents francs d'or pour qu'il pût se remonter.

Le 4 mars 1364, le roi de France lui donna de nouveau 200 francs d'or. Le 20 décembre de la même année, même don. Don de cent francs d'or le 3 novembre 1366.

On lui prête 150 livres tournois le 20 mars 1380.

On conserve à Paris au cabinet des Titres plusieurs montres de Gauvain de Bailleul.

Froissart donne en deux endroits le prénom de Guillaume à Gauvain de Bailleul (V, 298 ; XVII, 268).

BAILLEUL (GUILLAUME DE), se rend en Angleterre, II, 113, 114 ; XVII, 16 ; se trouve dans l'ost du comte de Hainaut III, 182 ; attaque les Français au camp de Bouvines 255-263, 293 ; XVII, 100-102.

Fils aîné de Nicolas de Condé, seigneur de Bailleul et de Morialmé.

Il eut en 1343 un différend avec l'abbaye de Saint-Ghislain et intervint en 1349 dans une charte relative à Philippe de Saint-Symphorien. Mort en 1354. Il avait épousé Béatrix de Thorotte.

BAILLEUL (PIERRE DE), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280 ; tué par les Gantois au combat d'Ardembourg X, 321, 322.

Pierre de Bailleul, maréchal de Flandre, mort en 1385, avait épousé Jeanne de Créquy. Le 22 mai 1363, il reçut du roi de France deux cents francs d'or. En 1384, il touchait une pension du duc de Bourgogne.

Froissart l'appelle Pierre de Bailleul et Bellefourière. La seigneurie de Bellefourière était située entre Lens et Douay.

Jean de Bellefourière était l'un des nobles vassaux de la châtellenie de Douay en 1376. Il devint grand veneur de France et épousa Agnès de Rimaucourt. Son frère Robert avait pour femme Marie de la Viefville.

De cette maison sont issus les marquis de Soyecourt.

BAILLEUL, *Belle* (NICOLAS DE), défend Ypres X, 231.

Froissart, en se servant du mot : Belle, a employé la traduction flamande du nom de Bailleul.

BAILLEUL, *Belle* (FRANÇOIS DE), défend Ypres X, 231, 240.

BAILLEUL, *Belle* (GEORGES DE), défend Ypres X, 231, 240.

BAILLEUL, *Belle* (JEAN DE), défend Ypres X, 231, 240.

* BAILLEUL, (JEAN DE) XVIII, 105.

Jean de Bailleul servait en 1340, à l'ost de Bouvines, dans la bataille du comte de Flandre avec six écuyers sous ses ordres.

* BAILLEUL (JACQUES DE), bourgmestre d'Ypres, XVIII, 318.

* BAILLEUL (Mademoiselle de), I^b, 86.

BAILLEUL (ROBERT DE), seigneur de FONTAINE, reçoit la reine d'Angleterre en Hainaut II, 50 ; l'accompagne dans son expédition 63-66 ; XVII, 14 ; retourne en Angleterre II, 113, 114, 122 ; XVII, 16 ; commande les Liégeois dans l'ost de Bouvines III, 255-263, 284, 288, 293 ; XVII, 100-102 ; assiste à une joute à Londres IX, 125.

Cf. II, 511.

Fils de Jean de Condé, sire de Bailleul et de Morialmé. Froissart l'appelle le sire de Fontaine. Il possédait vraisemblablement cette seigneurie ; car son père Jean de Condé avait épousé Isabelle de Hennin, dame de Fontaine. Quoi qu'il en soit, Robert de Bailleul n'eut qu'un fils qui mourut sans postérité, et la seigneurie de Fontaine revint à la famille de Hennin. Quant au domaine de Bailleul, une fille de Robert de Bailleul le porta à Fastré de Ligne, et il devint sous le nom plus généralement connu de Belœil l'une des plus importantes possessions de cette illustre maison.

Le 15 avril 1350 (v. st.), le roi de France déclare remettre tous ses griefs à Robert de Bailleul qui s'est trouvé au siége de Calais avec les Anglais.

* BAILLIOF (JEAN) I^b, 19.

BAILLOL, *Bailluel* (ÉDOUARD), « bon chevalier II, 275 » ; chargé

de la garde de Berwick II, 275, 313, 332 ; III, 440, 446 ; IV, 127, 128, 130 ; XVII, 229 ; parrain du Prince Noir II, 313 ; assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 126.

Cf. II, 510, 512, 524, 544 ; V, 519 ; XVIII, 26, 72, 296, 336.

Bailleul en Vimeu se trouve dans le canton d'Hélincourt ou Hellincourt. On découvre encore quelques ruines de l'ancien château.

En 1239, Alexandre de Bailleul, chevalier de Vimeu, accompagna en Écosse Marie de Coucy, femme du roi Alexandre II. Ce fut à Édouard 1er que vers la fin de ce siècle Jean de Bailleul ou Baillol dut cette même couronne.

Jean Baillol était shériff de Cumberland sous le règne de Henri III. Il fut l'ayeul de Jean Bailliol qui épousa Isabelle fille de Jean de Warren comte de Surrey.

L'ayeule du sire de Coucy était de la maison de Baillol. Je ne sais si l'on a remarqué ce lien étroit de parenté entre le malheureux prétendant à une couronne qu'il ne ceignit jamais et le brave chevalier qui plaçait au dessus de toute dignité l'honneur de rester sire de Coucy.

Édouard Baillol se reconnut le 23 novembre 1332 vassal-lige d'Édouard III.

Édouard III ne chercha dans Édouard Baillol qu'un instrument docile. On vit dans l'ost de 1348 un roi d'Écosse payé par le roi d'Angleterre à raison de seize sous par jour. Il avait en ce moment sous ses ordres un banneret, huit chevaliers, quarante écuyers et cinquante archers à cheval.

Le 20 janvier 1355 (v. st.), Édouard Baillol alors à Roxburgh céda à Édouard III tous ses droits au royaume d'Écosse. Gauthier de Mauny figure comme témoin dans cet acte.

D'après Knyghton, Édouard Baillol mourut en 1363 près de Doncaster. Selon une autre version, il termina en France, privé de la vue, sa triste vie dans ce même don-

jon de Château-Gaillard qui avait servi de résidence à David Bruce pendant sa retraite en France.

De ces deux versions la première paraît seule exacte.

Édouard Baillol se trouvait le 27 mai 1363 au manoir de Wethlay près de Doncaster, quand dans une charte où il prenait encore le titre de roi d'Écosse et où le chancelier d'Angleterre figure comme témoin, il déclara, par gratitude pour Édouard III, lui abandonner ses domaines héréditaires d'Hélincourt dans le Vimeu. Dès la veille, Édouard III avait chargé Gérard de Bautersem d'en prendre possession, et trois jours après, en échange de ce château situé au delà de la mer, qui avait failli devenir le berceau d'une dynastie royale, il donna au monarque qu'il n'avait pu maintenir sur le trône d'Écosse, un revenu de dix livres dans le forêt de Shirburn.

* Bailly (Guillaume de), enlumineur, I[b], 82.

Baissy ou Bachy, *Bassy* (Jean de), « moult vaillans homs III, « 230 » ; prévôt de Valenciennes III, 86, 151, 154 ; à la tête de la milice de Valenciennes 183 ; secourt l'abbé de Vicogne 230 ; attaque Mortagne 269.

Cf. IV, 479.

On a souvent écrit Haussy pour Bachy. Voyez notamment III, 86.

Jean de Baissy portait de gueules à un chef d'or avec un léopard d'azur pour brisure. Il devait son nom au village de Bachy près de Cysoing.

Jean de Baissy fut échevin de Valenciennes en 1320, 1324, 1327, 1330 et 1333, prévôt en 1340 et 1343. Issu d'une des familles les plus considérables de Valenciennes, il prit part en 1331 au tournoi des Trente-et-un Rois, et en 1333 il fut l'un des convives de ce célèbre banquet où Jean Bernier réunit deux rois et plusieurs princes. Sa femme (Marie de Hecques) était assise près de Jean de Hainaut ; une de ses sœurs près du roi de Navarre ; une autre de ses sœurs près du comte de Nassau.

Il ne faut pas le confondre, croyons-nous, avec Jean de Baissy, qui servait en 1358 sous les ordres du sire de Montsaugeon.

BAJAZET. Voyez OTTOMANS (sultans des).

* BAKE (JEAN), secrétaire de Richard II, X, 448.

BAKER, *Baquier* (THOMAS), est l'un des chefs des Lollards et est mis à mort IX, 410, 421, 422.

Balachius, chef turc XV, 248, 250, 251.

Cf. XV, 413, 454, 456.

Balastre (*Thomas*). Voyez BANASTRE.

* BALDOCK (ROBERT) XVII, 15.

Balesque IX, 100. Voyez VELASCO ou VELASQUEZ.

BALATRE, *Balastre* (seigneur de). Voyez SEILH.

BALL, *Balle* (JEAN), l'un des chefs des Lollards IX, 388-390; entre à Canterbury 392; — à Londres 400, 403, 406, 410; a la tête tranchée 417, 421, 422; XVI, 20.

Cf. I^e, 286, 378; IX, 561.

Déjà dans la dernière année du règne d'Édouard III, des ordres avaient été donnés *de capiendo Johannem Ball, canonicum excommunicatum, per corpus suum.*

Knyghton a conservé une épître en partie rimée de Jean Ball. En voici les premières lignes :

« John Balle, seynte Marye prist, gretes wele alle maner « men and byddes hem in the name of the Trinite, Fadur « and Sone and Holy Gost, stonde manlyche togedir in trew- « the, and helpe trewthe, and trewthe schal helpe zowe.

« Now regneth pride in pris,
« And covetys is hold wys,
« And lecherye with outen shame,
« And glotony with outen blame, etc. »

Bambre Voyez BREMBRE.

BANASTRE, *Balastre*, *Banestre*, (THOMAS), armé chevalier par Édouard III devant Paris VI, 267; accompagne le Prince Noir en Espagne VII, 157; est envoyé vers Pierre

le Cruel 237 ; aborde à Saint-Malo 327 ; dans l'ost de Robert Knolles 359 ; — de Chandos 390 ; est fait prisonnier et échangé 477 ; cherche à porter secours à la garnison de Thouars VIII, 210 ; périt dans un naufrage IX, 213, 214.

Il était issu d'une puissante famille du comté de Somerset.

Les historiens anglais rapportent aussi qu'il périt dans le naufrage de la flotte du comte d'Arundel.

Une charte du 2 novembre 1350 rappelle les longs services rendus par Thomos Banastre et le courage qu'il avait montré dans un combat naval qui avait eu lieu peu auparavant entre Henri de Lancastre et les Espagnols.

Bancestre (*Thomas*), écuyer du comte de Derby, IV, 305 ; « apert homme d'armes durement IV, 305 » ; capitaine de Montpesat IV, 305 ; XVII, 170.

Faut-il Brauncestre ? Banestre ou Banastre ? Serait-ce en ce cas le même que Thomas Banastre cité plus haut ?

* *Bancestre* (*Jean*) V, 514.

Jean de Brancestre, chevalier, est mentionné dans une charte de 1367. Il est également cité dans les *inquisitiones post mortem* du règne d'Édouard III.

On trouve aussi dans les Actes de Rymer un Jean Brankstee ou Brankstree.

Bancestre (*Olivier*), en garnison à Valenciennes III, 151 ; est fait prisonnier par les Français V, 302 ; dans l'ost du duc de Lancastre 336.

Indépendament des Brancester et des Branckstree, il y avait en Angleterre au XIVe siècle une famille chevaleresque du nom de : Banister.

Bancestre (*Pierre*), dans l'ost de Gauthier de Mauny à Hennebont IV, 45.

Voyez plus loin le mot : *Beaucestre*.

BANGOR (évêque de). Voyez GILBERT (JEAN) et YOUNG (RICHARD).

Banlocq (seigneur de), au siége d'Afrique XIV, 250.

C'est évidemment le même personnage cité dans la relation du siége d'Afrique par le chroniqueur de Louis

de Bourbon sous le nom de Blain Loup, sénéchal de Bourbonnais.

Baquier (*Thomas*). Voyez BAKER.

BAR (ÉDOUARD, comte de), frère de la comtesse de Warren II, 102; assiste au sacre de Philippe de Valois 215; dans l'ost de Cassel 220, 230; se déclare contre Robert d'Artois 307; se trouve à la cour de Philippe de Valois 338; engage le pape à interposer sa médiation entre les deux rois 364.

Cf. II, 516, 517, 540.

Fils de Henri III comte de Bar et d'Éléonore d'Angleterre. Il épousa Marie de Bourgogne et mourut en 1336 à l'île de Chypre.

BAR (HENRI IV, comte de), menaces que lui adresse Philippe de Valois II, 427, 495; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55; XVII, 63, 73; — de Bouvines III, 246, 249; XVII, 99; assiste aux conférences d'Arras XVII, 105.

Cf. III, 518.

Fils d'Édouard Ier comte de Bar et de Marie de Bourgogne. Mort à la fin de l'année 1344. Il avait épousé Yolande de Flandre.

BAR (YOLANDE de FLANDRE, femme de HENRI IV duc de) X, 216, 217, 219, 220.

Cf. Ia, 111; Ib, 40; IX, 520, 539.

Fille de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, et de Jeanne de Bretagne. Elle épousa avant 1340 Henri comte de Bar et se remaria en 1353 avec Philippe de Navarre comte de Longueville. Morte en 1395.

Elle reçut du roi de France des lettres de rémission en 1378.

Yolande de Bar eut une vie fort aventureuse que nous ne retracerons pas ici. Nous nous bornerons à emprunter à ce qui nous est resté de ses archives, quelques documents historiques.

Le premier retrace ses embarras d'argent. Les Lombards la ruinaient et le comte de Flandre voulait lui enlever l'administration de ses biens.

Éloi de Surien, receveur du domaine du Bois de Nieppe, écrit à Thibaut de Bourmont, conseiller d'Yolande de Bar :

« Mon très-chier singneur, je rechiuts vos lettres que vous m'envoiastes par Christian Mikils le merquedi l'endemain du jour Saint-Pol, à Warneston, en lequelle avoit une copie des lettres que madame envoyoit à monseigneur de Flandres, et ausi deux lettres adrechants à mondit singneur de Flandres, une de par madame et une de par vous, lesquelles je portay, le joesdi après ledit merquedi, aveucques my à Gand et les baillay à mondit singneur, et tantost qu'il les eut ung peu lut, il les envoya au prévost de Harlebeke. Le vendredi enssuivant, je et tous les baillius de la terre madame allames pardevant messingneurs du conseilg mondit singneur et nous montames pour compter en le manière que nous y estièmes mandé. Si nous misent journée après disner, et ensi demorrèrent de jour en jour que nous n'euismes point de response devant au samedi enssuivant après viespres cantées. Et adont dist monsingneur de Maldinghem, présent plusieurs du conseilg mondit singneur, que madame avoit escript à mondit singneur de Flandres qu'il se vausist déporter de faire compter ses gens et tant faire par devers les Lombars qu'il se vausissent déporter de compter, et dist quant à présent que monseigneur se déportoit de oïr les comptes de ses gens, et que des Lombars mondit singneur de Flandres en feroit volontiers tout ce qu'il poroit pour l'amour de madame, et dist mondit singneur de Maldinghem que ce que monseigneur avoit volu oïr les comptes des gens de madame, estoit pour bien, car il metteroit volentiers madame hors de le main des Lombars. Si se partirent de Gand les baillius de madame, sans compter, le diemenche au matin, et mondit singneur me fist commander que je ne me partisse point devant que j'eusse les lettres, car il voloit escrire à madame. Si m'en fist unes baillier le diemenche bien tart, lesquelles je vous envoye.

« Très-chier singneur, je vous remerchie de ma provenche qu'il vous a pleut à my envoyer des parties que j'avoie paiset et que je vous envoyay par escript en ung rolle comment que je n'en ay point eu à faire, la merchi monsingneur, duquel roolle je vous envoye la copie par Michelet ensi que vous le me mandastes. Je vous envoye par Michelet les II surcos et une cotte qui estoyent au Bois, que Tassart avoit en garde qui dist qu'elles sont à Emmelinette, et le chaperon n'a-on peu trouver; car Tassart dist qu'il est en une kesce qui est saellée des gens monseigneur de Flandres. Quant as reubes de demisièle Tiéfane, n'a-il nulles au Bois, mais ne say s'elles sont en la tourse qui est à Bruges, à l'hostel des Rampondes, qui fut amenée de Paris, et y est encore tout entière, car je n'y ay point envoyet, ne fait regarder à mains. S'il plaist à madame, je feray ladicte trouse amener au Bois et y feray regarder s'elles y sont, et ausi se les choses qui sont dedans, n'enpirent. Quant as pennes de menu vair que mandé avés pour madame, n'a-il nulles au Bois.

« Les gens des II roys de Franche et d'Engleterre sont à Bruges ; mais on tient de vray qu'ils doivent venir à Gand pardevers monseigneur de Flandres, avant qu'ils se partichent.

« Wautier Buc est delés sa femme et maine boine vie. J'ay presté audit Wautier VI livres de vostre argent, ensi qu'il me dist que vous me mandiés.

« Monseigneur le chastellain, maistre Tassart, je et ma fontereulle se recommandent moult à vous.

« Très-chiers sires, je vous pry et suppli qu'il vous plaise moy à recommander à madame et à moy laissier savoir, par le premier message venant par dechà, de l'estat et délivranche de madame.

« Nostre-Sire vous ait en sa sainte garde.

« Escript le tierch jour du mois de féverier.

« Li tous vostres,

« Eloy Surien, receveur.

« A mon très-chier singneur et maistre, maistre Thiébaut de Bourmont ».

La pièce suivante retrace la même gêne et les mêmes embarras :

« De par le duc de Bar seigneur de Cassel.

« Receveur, nous avons grant besoing d'avoir argent à Paris où présentement alons. Si vous mandons si acertes que povons que tout l'argent que vous pourrés avoir par toutes voies, bailliés tantost à Pierre de Watrelet ou à son message qui le nous doit apporter à Paris, et en faites très-grant diligence, sicomme nous en avons la fiance en vous.

« Dieux soit garde de vous.

« Escript à Bar, le IIIIe jour de janvier.

« A nostre receveur de Warneston Gille de Saissy. »

La lettre suivante d'Yolande de Bar paraît appartenir au mois de septembre 1379 lorsque la commune d'Ypres s'était prononcée contre le comte de Flandre qui se retira quelque temps après à Malines :

« Receveur, ceux d'Yppre sont venu à Cassel bien à environ IIII^m ou V^m hommes et y sont dès hier matin où il font pluseurs excès, ne savons qu'il ont en pensé de faire plus avant ; mais aucuns de eux ont dit qu'il venront veoir le chastel de Nieppe et enquièrent fort quelles gens il y a et quels ouvrages on y a fait, et ces choses escrivons à nostre cousin de Flandres par unes lettres que nous vous envoïons avec ces présentes. Si li envoiés hastivement nosdites lettres par un certain message que vous prendrés à Lille, car pardeçà ne trouvons-nous message qui y sache ou ose aler, et qu'il en demande response. Rescrivés-nous se vous savés aucunes nouvelles de la paix et toutes autres que vous pourrés savoir, et Nostre-Seigneur vous ait en sa garde.

« Escript à Nieppe le XXe jour de novembre.

« Se ledit message ne puet estre délivré de nostre dit cousin, dites-li qu'il demande ayrément sa response et puis s'en viengne.

« A nostre amé Tassart de la Fontaine, nostre receveur général en Flandres ».

Nous insérerons ici une autre lettre d'Yolande de Bar écrite au moment de la paix de Tournay :

« Fournier , nous avons entendu que monseigneur de Bourgogne a par certaine manière pardonné tout à ceux de Gant et que il fera paix, et pour ce est bon de faire bonnes tailles et grandes se il est paix. Si vous mandons que, par le conseil de nos autres gens pardelà, vous avisés les lieux plus convenables et y faites trenkier et taillier diligemment ainsi qu'il appertenra, et conviendra que vous aïés diligence de aler vers Gant en nos terres de Rodes pour y remettre sus les choses et acenser les terres ce que on pourra , auquel lieu de Gant vous enquérés de toutes nouvelles, et faites que vous aïés copie des lettres de la paix et de certaines lettres que monseigneur le roy et monseigneur de Bourgogne baillent aux dis de Gant , et, s'il ont aucunes nouvelles franchises, aïés diligence de toutes nos besoignes, espécialment du fait des arrets feu Fremin.

« Dieu soit garde de vous.

« Escript à Clermont, le XVIIe de décembre.

« A nostre amé Fournier de Metkerke , receveur et maistre marchant des tailles de nostre forest de Nieppe. »

(*Archives de Lille.*)

Bar (Robert duc de), défend Troyes IX, 263 ; — Sens 273 ; combat les Anglais dans le Maine 282, 291 ; assiste au sacre de Charles V, 300 ; dans l'ost de Bourbourg X, 241, 251 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 4 ; écrit en faveur du pape d'Avignon à la reine d'Aragon 40.

Cf. I^e, 348 ; X, 512 ; XV, 426 ; XVI, 263.

Fils de Henri IV comte de Bar et d'Yolande de Flandre. Il épousa Marie, seconde fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg. Ce fut en sa faveur que le roi Jean érigea le comté de Bar en duché. Il mourut en 1411.

Bar (Marie de France, femme de Robert duc de), assiste

à l'entrée de la reine Isabelle à Paris XIV, 6, 7, 15 ; — aux obsèques du sire de Coucy XVI, 31.

Cf. XVI, 414.

Fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg. Elle épousa en 1346 Robert de Bar et mourut au mois d'octobre 1404.

Le manuscrit que j'ai suivi, porte (XIV, 7) : la duchesse de Bar et sa fille femme au sire de Coucy.

On lit dans l'édition de M. Buchon (III, 3) : la duchesse de Bar et sa fille, fille au seigneur de Coucy.

Ces deux textes sont également incorrects. Il faut, comme le propose Denis Sauvage dans l'une de ses annotations sur le livre IV, se contenter de mettre, conformément à ce qu'il appelle la vieille leçon : La duchesse de Bar et la fille au seigneur de Coucy.

La duchesse de Bar n'était pas la mère de la dame de Coucy, comme le porte mon texte.

Il est plus inexact encore que sa fille ait pu être également la fille du sire de Coucy.

BAR (HENRI DE), dans l'ost de l'Écluse XII, 23; dans l'ost de Gueldre XIII, 196; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 7; épouse Marie de Coucy XIV, 27; dans l'ost de Bretagne XV, 38 ; — de Nicopoli 230, 245, 248, 253, 320, 325, 334, 335, 341, 343 ; XVI, 49, 52 ; sa mort 60.

Cf. I^c, 224; XV, 397, 411, 412, 417, 426, 437, 452, 454, 479, 482, 489, 494, 495 ; XVI, 261, 263, 269, 347, 435.

Henri de Bar, fils aîné de Robert duc de Bar et de Marie de France. Il reçut à raison de ses services de nombreuses libéralités de Charles VI. Mort à Venise au retour de la captivité de Turquie. Son corps fut rapporté à Paris et inhumé au monastère des Célestins.

Il avait épousé Marie de Coucy, fille d'Enguerrand de Coucy et d'Isabelle d'Angleterre.

Le 14 août 1361, il adressa, comme gouverneur du duché de Bourgogne, une lettre aux baillis de la Montagne pour les engager à bien se garder contre les Tard-Venus.

BAR (MARIE DE COUCY, femme de HENRI DE), apprend la mort de son mari XV, 335.

Fille d'Enguerrand de Coucy et d'Isabelle d'Angleterre. Morte en 1404.

BAR (PHILIPPE DE), assiste au sacre de Charles V, IX, 301 ; — aux funérailles de Louis de Male X, 231 ; — à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; — à l'hommage du comte de Foix 75, 76 ; dans l'ost d'Afrique 156, 225, 248, 273, 305 ; dans l'ost de Bretagne XV, 38 ; — de Nicopoli 230, 245, 248, 253 ; sa mort 320.

Cf. XIV, 445; XV, 394, 411, 412, 414, 426, 454, 479.

Philippe de Bar, second fils de Robert de Bar et de Marie de France. Charles VI lui donna deux mille francs d'or en 1390 en considération de ses services. Mort dans la croisade de Nicopoli sans laisser de postérité de sa femme Yolande d'Enghien-Conversan.

* BAR (seigneur de) XV, 403.

Probablement Édouard duc de Bar, troisième fils de Robert duc de Bar et de Marie de France.

BAR (YOLANDE DE). Voyez ARAGON.

BAR (HUGUES DE), évêque de Verdun, dans l'ost de Philippe de Valois XVII, 306.

Hugues de Bar était fils de Pierre de Bar et de Marguerite de Vienne.

* BAR (THIBAUT DE) V, 477.

Thibaut de Bar, seigneur de Pierrepont, fils d'Érard de Bar et d'Isabeau de Lorraine.

BAR (PIERRE DE), capitaine de Châlons, VI, 143 ; assiége Melun 156 ; au combat de Nogent XVII, 378.

Cf. XIII, 326 ; XVIII, 349.

Pierre de Bar, fils de Pierre de Bar et de Jeanne de Vienne. Il épousa Isabelle de Vergy. Mort en 1380.

* BAR (GUILLAUME DE), écuyer, XVIII, 349.

BAR (archevêque de). Voyez BARI (archevêque de).

* BARALLE (PIERRE DE), XVIII, 80.

BARBANÇON (sire de), à la cour du comte de Hainaut à Valenciennes II, 50; assiste au parlement de Mons III, 95; se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut 179, 181; au siége de Tournay XVII, 97; engage Jean de Beaumont à embrasser le parti de Philippe de Valois IV, 330; — le duc Aubert à rester neutre VII, 318.

Cf. Ia, 246; XVIII, 193, 195.

Fils de Jean de Barbançon et d'Eustache de Dargies. Il épousa Yolande de Rasseghem.

La terre de Barbançon formait l'une des douze pairies de l'ancien comté de Hainaut. Les hommages comprenaient en 1473 cinquante fiefs et vingt-neuf arrière-fiefs. Elle fut érigée en principauté, le 8 février 1614, en faveur de Robert de Ligne.

On rencontre les seigneurs de Barbançon dès le XIIe siècle.

Isaac, sire de Barbançon et de La Buissière, laissa de sa femme, Mahaut de Rumigny, Nicolas de Barbançon, l'un des plus fidèles compagnons d'armes de Baudouin V, comte de Hainaut. De lui sont descendus les seigneurs de Jeumont, de Marpent, d'Erquelinnes et de Solre-sur-Sambre.

Nicolas de Barbançon souscrivit un grand nombre d'actes et mourut au commencement du XIIIe siècle. Il eut d'Yolande de Saint-Aubert, un fils nommé Gilles, qui épousa Élisabeth de Merbes. Celui-ci mourut vers 1243 et fut enseveli dans l'église abbatiale de Saint-Ghislain.

Nicolas II, son fils, fonda en 1244, de concert avec son épouse Élisabeth de Soissons, l'abbaye de la Thure, à Solre-sur-Sambre. Étant mort en 1256, il fut inhumé dans l'abbaye d'Alne, dont il avait été le bienfaiteur.

Après lui vint Jean, sire de Barbançon, qui promit de maintenir le traité de paix conclu à Péronne, le dimanche après la Saint-Mathieu de l'an 1256. Il scella au mois de juillet 1289, les lettres par lesquelles Jean d'Avesnes,

comte de Hainaut, régla l'administration des assennes de la comtesse de Hainaut dans la châtellenie de Binche. Le 19 mai 1305, il fut l'un des témoins cités dans le contrat de mariage de Guillaume, comte de Hainaut, et de Jeanne, fille aînée de Charles de Valois. Le 28 juillet suivant, il intervint dans le traité conclu entre le comte de Hainaut et le comte de Luxembourg au sujet de l'hommage des terres de La Roche, Durbuy, etc. Jean de Barbançon mourut le 16 février 1312 et reçut la sépulture dans l'église de l'abbaye de la Thure, à côté de sa femme Marie d'Antoing.

Jean II, sire de Barbançon, qui lui succéda, fut présent à la sentence prononcée au château de Mons, l'an 1331, contre Guillaume de Jauche et les manants de Baudour. L'année suivante, il assista, comme témoin, au traité conclu à Malines entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut. Il mourut la même année et fut enterré dans l'abbaye de la Thure où on lui consacra cette épitaphe :

Chy gist Jehan sire de Barbenchon, chevalier, qui trespassa l'an de grâce M. III^c XXXII, le Ve jour du mois d'octobre. Et auprès de luy gist Eustache de Dargies. A cascun quy sy devant passe, qu'il prie Dieu pour Eustache de Dargies ..... femme de..... Barbençon qui trespassa l'an M. III^c LVII, le XVIe de janvier.

Jean III, sire de Barbançon, fut présent au traité conclu à Termonde le 1er avril 1336 entre Jean, duc de Brabant, Louis, comte de Flandre et Guillaume, comte de Hainaut. Il épousa Yolande de Gavre et mourut le 4 septembre 1378. Il reçut la sépulture, avec sa femme, dans l'abbaye de la Thure, et l'on grava sur leur tombe l'épitaphe suivante :

Chy gist messire Jehan sire de Barbençon, chevalier, qui trespassa l'an de grâce M. III^c LXXVIII, le IIIIe jour du mois de septembre sans avoir hoir male de son corps, mais de lui sont issu trois filles de la dame qui cy gît

medame Iolente de Gavre, jadis dame de Barbenchon et de Bonnel-le-Plaisir, qui trespassa l'an M. IIIc LXXXVIII le XIe jour d'octobre.

Eustache, leur fille, porta la terre de Barbançon dans la maison de Ligne, en épousant Jean, baron de Ligne, fils de Guillaume, seigneur de Belœil. Plus tard, ce domaine passa dans la maison d'Arenberg par le mariage de Jean de Ligne avec Marguerite de la Marck, comtesse d'Arenberg, et leurs descendants prirent le nom de Barbançon jusqu'à Octave-Ignace de Ligne-Arenberg, qui eut pour héritière sa fille aînée, Marie-Thérèse. Celle-ci porta la principauté de Barbançon à Henri de Wignacourt.

Les armoiries de la maison de Barbançon étaient d'argent, à trois lions de gueules armés, couronnés et lampassés d'or.

C'est à Jean III que se rapportent les passages indiqués plus haut de Froissart.

Le sire de Barbançon figure dans le recueil du héraut de Gueldre.

BARBANÇON (Hugues de), assiste à la bataille de Crécy V, 407.

Second fils de Jean de Barbançon et d'Eustache de Dargies.

Voyez plus bas le mot : SOLRE.

BARBANÇON (JEAN DE), dit l'ARDENOIS, assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21.

Cf. I, 258, 348.

Fils de Guillaume de Barbançon et d'Isabeau de Dargies. Il épousa Yolande de Gavre-Rasseghem.

* BARBANÇON (ALARD, dit HAPPART DE) Ib 107.

Gouverneur ou maître des forêts du comté de Blois (1366).

Fils de Nicolas seigneur de Jeumont et d'Agnès de Monchablon.

Il épousa Agnès de Haussy. Il reçut du roi de France, le 12 mai 1369, une pension de cinquante francs d'or par mois.

BARBANÇON. Voyez DONSTIENNE, JEUMONT, SOLRE.

BARBARIE (roi de) IX, 492 ; XII, 225, 226, 228.

BARBAVARA, *Barbevaire*, l'un des capitaines de la flotte française II, 428, 469 ; XVII, 75 ; pille Hampton 470, 471 ; surveille la mer 482 ; s'empare du *Christophe* III, 73-75 ; guette le passage d'Édouard III 115 ; est défait à la bataille de l'Écluse 194, 197, 199, 201, 203, 206 ; XVII, 95.

Cf. III, 481, 490, 491, 495.

Le 19 décembre 1337, Philippe de Valois fit don à son bien amé et féal sergent d'armes « Pierre dit Berbevaire » de cent livres tournois à prendre sur les émoluments de la prévôté de la Rochelle. Une seconde donation de cent livres tournois de rente lui fut faite le 12 janvier 1341 (v. st.) à la charge « de faire venir des parties de Jane (Gênes) « en nostre dit royaume sa fame et ses enfans pour y con- « verser d'ores en avant et y faire leur perpétuel rési- « dence. » (*Documents des Archives nationales de France cités par M. Luce.*)

BARBAZAN (MONAUT de), « grant baron de Bigorre XII, 108 ; » s'empare de Tarbes XI, 20 ; prisonnier du comte de Foix 34 ; Froissart traverse son domaine 55 ; combat la garnison de Lourdes 56-58 ; dans l'ost du sire de Passac 205, 220 ; son entrevue avec Gauthier de Passac XII, 108.

En 1340, Thibaud et Bernard de Barbazan recevaient du roi de France une pension qui était de quatre cents livres pour le premier, de quarante pour le second.

Thibaud de Barbazan était en 1349 capitaine de Condom. Il reçut de nombreuses libéralités du roi en 1352, en 1354 et en 1356. En 1352, il était de nouveau capitaine de Condom comme nous l'apprend une lettre du duc d'Anjou adressée le 25 septembre de cette année à Amauri de Craon.

Monaut, fils de Thibaud de Barbazan, fut le père d'Arnaud de Barbazan, l'un des plus fidèles serviteurs de Charles VII. On a conservé un grand nombre d'actes qui le concernent.

Il fut en 1331 l'une des cautions de la dot de Jeanne de Foix qui épousait Pierre d'Aragon.

Le 5 octobre 1340, Philippe de Valois lui fit un don de trente-cinq livres par une charte scellée à Moncel-les-Ponts-Sainte-Maxence.

En 1362, il fit hommage comme vicomte de Lomagne au comte d'Armagnac.

Le 2 juin 1369, le duc d'Anjou lui donne cinq cents francs d'or.

Le 20 décembre 1370, le duc d'Anjou l'institue maréchal de son armée.

Le 25 du même mois, il ordonne de lui payer 300 francs.

Le 12 février 1380 (v. st.), Monaut de Barbazan prenait le titre de maréchal de l'armée du duc d'Anjou en Languedoc.

Le 22 du même mois, le duc d'Anjou lui fait une pension de trois cents francs d'or par mois. Il était alors non seulement maréchal de l'ost, mais aussi capitaine ès pays de Saintonge, de Poitou et d'Angoumois.

On conserve aux archives des Basses-Pyrénées un acte passé au château d'Orthez le 5 novembre 1379, par lequel il s'engage envers Gaston Phébus à se constituer prisonnier à Orthez, s'il ne paye la rançon qu'il lui doit.

Le 12 juin 1391, il promet de faire exécuter le testament du comte d'Armagnac.

Il nous reste plusieurs chartes en patois languedocien de « Manaud senhor de Barbasan, mareschal de l'oost. »

Il ne faut pas confondre Monaut de Barbazan avec Monaut bâtard de Barbazan, qui, vers la même époque, servait sous les ordres du duc d'Anjou, et c'est à celui-ci vraisemblablement que se rapporte une guerre privée avec le sire de Pardiac en 1395.

Le château de Barbazan, à ce que dit Froissart, était à une lieue de Tarbes. Il existe encore aujourd'hui (Barbazan-Debat, Hautes-Pyrénées).

BARBAZAN (BÉNÉDICT DE), dans la chevauchée du sire de Passac XI, 220.

Fils du précédent.

Barbe (*Olim*) « grant pillart XIII, 6 ; » fait la guerre sur les bords de la Dordogne XII, 349 ; — en Auvergne XIII, 61, 63, 75, 80 ; court le Berry 148, 159 ; est nommé dans la charte de la trève XIV, 160, 169 ; promet de l'observer 177, 178.

Il était gascon d'après Froissart. La charte de la trève à laquelle Froissart fait allusion, a été publiée par dom Vaissette, tome IV, pr. p. 373.

On y lit le nom de Nolin Barbe. J'ignore si c'est au même personnage que se rapporte un acte de rémission inscrit dans le registre des Chartes : *remissio pro Colino Barbe* (1358).

Perrin Barbe qui servait sous les ordres d'Olivier de Montauban, était-il un parent d'Olin Barbe ?

* *Barbe* (*Michel*) XVIII, 83.

BARBE-NOIRE, chef de compagnie, XI, 65.

Barberiel (*Ernaut*), capitaine de Mongerbel, XI, 51.

* BARBERY XV, 436.

Barbevaire. Voyez BARBAVARA.

* BARBOUR (NICOLAS) X, 475.

* BARCLAY, *Barclai* (ÉLOI) XIV, 415.

BARD, *Barde* (JEAN), haine de sa famille contre une famille du lignage des Yoens IX, 163 ; X, 409.

Les comptes de la ville de Damme pour cette époque n'existent plus ; mais ceux de la ville de Bruges mentionnent Jean et Jacques Bard.

Plusieurs familles du nom de Bard, Bart, Baert ont existé en Flandre. L'une d'elles a donné à la France le fameux Jean Bart.

Guillaume Bart servait en 1340 avec un écuyer sous ses ordres dans la bataille du comte de Flandre au camp de Bouvines.

Barde. Voyez BARTHE.

* BARDI, banquiers italiens, II, 502, 545 ; III, 510, 525.

Le 9 juin 1329, André Portinari et ses compagnons de la compagnie des Bardi s'engagèrent à payer au nom du roi d'Angleterre certaines sommes que ce prince devait au sire de Beaumont pour les secours qu'il en avait reçus dans sa guerre d'Écosse.

BARÉGES, *Barruge* (sire de), en garnison à Tournay III, 311, 312.

BARÉGES, *Barruge* (BERTRAND DE), écuyer gascon du Béarn XI, 160 ; se signale au siége de Derval XI, 43 ; secourt le roi de Castille 138; tué à la bataille d'Aljubarrota 160, 171, 180, 316.

Bertrand de Baréges figure parmi les gentilshommes du Nébouzan dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus de 1376 ; mais son nom y est rayé.

BARÉGES, *Barruge* (sire de), accompagne le comte de Foix à Toulouse XIV, 73 ; assiste à ses funérailles 335.

Baret. Voyez BARRET.

Bari (sire de). Voyez BAYS.

* BARGADIN (JEAN), homme d'armes de Metz au service de Tamerlan XVI, 500.

BARI (archevêque de). Voyez : PAPES : URBAIN VI.

BARON (JEAN) XVIII, 517, 526, 536.

BARONAIGE, *Barnage* (BAUDOUIN DE), assiste au combat de Cadzand II, 435.

Cf. II, 535, 536, 544.

* BARONAIGE (JEAN DE) II, 544 ; XVIII, 153.

Troisième fils de Jean de Baronaige et de Marguerite de Moen.

Le 13 mai 1338, Édouard III accorda un sauf-conduit à Jean de Baronaige qui retournait en Flandre.

Dès cette époque, il avait accepté une pension du roi d'Angleterre.

En 1354, Jean de Baronaige était tuteur des six enfants

de Sohier de Courtray, c'est-à-dire de ses deux fils nommés Guillaume et Sohier et de ses quatre filles nommées Anne, Guillelmine, Marie et Marguerite.

BARONAIGE (JEAN DE), défend Audenarde X, 43, 56.

Second fils de Gérard de Baronaige et d'Élisabeth de Courtray.

On trouve dans le registre des Chartes de 1378 une charte en faveur de Jean de Baronaige.

Le sire de Baronaige figure dans le recueil du héraut de Gueldre.

Il prit part à la bataille de Bastweiler.

* BARONAIGE, *Bernaige* (ARNOULD DE) XVIII, 105.

Barqueston (*Philippe*), écuyer anglais, dans l'ost du duc de Lancastre en Portugal XI, 161.

Je ne rencontre aucune famille de ce nom dans les actes du temps ; mais il existe en Angleterre un village appelé Barkeston.

BARRE, *Bare* (MICHEL DE LA), assiste aux funérailles de Louis de Male X, 280 ; combat en Écosse 288-290.

BARRE (TIERCELET DE LA), assiste aux funérailles de Louis de Male X, 280.

Cf. I[a], 170 ; VI, 506.

Bernard dit Tiercelet de la Barre, seigneur de Mouscron, maître d'hôtel du roi de France et puis du roi Pierre de Chypre.

Fils de Bernard de la Barre, seigneur de Mouscron, et de Catherine d'Amiens. Il avait pour femme Jeanne de Cuinghien. Une de ses sœurs avait épousé Arnould li Muisis, proche parent de l'abbé chroniqueur et poëte de Saint-Martin de Tournay.

D'autres donnent pour femme à Tiercelet de la Barre Yolande de Courtray, dont la mère Claire de Masmines avait épousé en secondes noces Philippe d'Erpe, veuf lui même d'une fille de Jacques d'Artevelde.

Ce fut Tiercelet de la Barre qui donna à Froissart, au nom du roi de Chypre, quarante ducats.

Et me délivra à Ferrare
Sire Tiercelès de la Barre,
A son commant, lance sur faultre
Quarante ducas l'un sur l'aultre.

Au mois de février 1397, Tiercelet de la Barre, conseiller du duc de Bourgogne, fut envoyé à l'aide de la duchesse de Brabant contre le duc de Gueldre. Le 18 décembre 1398, le duc de Bourgogne lui donna cent livres en considération du voyage qu'il allait entreprendre au Saint-Sépulcre.

Mort en 1416 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

BARRES (JEAN, dit LE BARROIS DES), « vaillans et appers chevaliers IX, 299 ; moult douls et gentil chevalier XV, 64 ; » se trouve dans l'armée du duc de Bourgogne à Troyes IX, 264 ; en garnison à Janville 274, 278 ; en garnison à Nantes 299, 304, 305, 307, 311, 312 ; assiste aux joutes de Châtel-Josselin 324, 335, 340 ; dans l'ost de Flandre X, 126 ; combat en Espagne XI, 329 ; XII, 80-85, 132, 141, 210, 211, 307, 333 ; sa joute contre Jean d'Arpingham XIII, 142, 145 ; prend part à l'expédition de Gueldre 194 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; en Afrique 224 ; poursuit Pierre de Craon XV, 18, 19 ; est chargé d'arrêter Olivier de Clisson 60, 62 ; arrête le sire de la Rivière 64 ; engage le Bègue de Vilaines à se retirer en Castille 63, 66 ; est envoyé vers le duc de Lancastre 152 ; — sur les frontières de Guyenne XVI, 213.

Cf. Ire, 349 ; XIII, 355.

Le Barrois des Barres avait sous ses ordres, dans l'ost de l'Écluse, huit chevaliers et quatre-vingt-quatorze écuyers.

BARRES (PIERRE DES), assiége Ardres XVII, 570.

* BARRES, notaire du roi de France, XVIII, 253.

BARRET, *Baret* (JACQUES), bourgeois de Valenciennes, conseiller du comte de Hainaut XIV, 267 ; est envoyé en France 269.

Cf. Ie, 364.

Jacques Barret était maître-clerc de la ville de Valenciennes : il prit part à un grand nombre de négociations importantes. C'est ainsi qu'il traite avec le duc de Brabant au sujet d'un différend qui avait sa source dans la délivrance de certains coupables détenus dans la tour de Raismes à la requête de ce prince ; qu'il est envoyé vers l'archevêque de Reims et l'évêque de Cambray pour régler diverses questions relatives à la punition des clercs et au droit d'asyle ; qu'il prend part aux parléments réunis en Hainaut au sujet des mesures à prendre contre les Grandes Compagnies. On le vit aussi en 1383 chargé d'obtenir le renouvellement des trèves conclues entre la ville de Valenciennes et Thierri de Dixmude.

Barret, *Baret* (Marc), bourgeois de Valenciennes, est envoyé en Hollande XIV, 268.

Barroso (Pierre), évêque de Carthagène, dit le cardinal d'Espagne, « moult vaillans et sages homs V, 195. »

Il fut d'abord le conseiller d'Alphonse XI, roi de Castille.

Élevé au cardinalat en 1327. Il fut légat en Castille et en France. Mort en 1348 ou 1349 à Avignon.

Il avait fondé près d'Avignon le monastère de Sainte-Praxède qu'on nommait : *Hispania*.

Barsyes (*Bastien* et *Candrelier de*), chevaliers allemands, se trouvent au siége de Tournay III, 284, 288, 289, 292, 293.

Il est fort difficile de rétablir l'orthographe de la plupart des noms allemands cités par Froissart.

Barthe, *Barde* (sire de la), combat pour les Français en Guyenne III, 233 ; IV, 130, 221 ; se trouve au combat d'Auberoche 252, 256, 264 ; XVII, 162 ; dans l'ost du comte de Derby V, 111.

Géraud de la Barthe, fils d'Arnaud de Fumel-Labarthe et de Mascarose d'Armagnac. Il était le petit-fils de Bertrand de Fumel qui épousa Brunissende de la Barthe et

qui laissa ce nom à ses descendants. Il eut lui-même quatre femmes parmi lesquelles on cite Éléonore de Salnces et Brunissende de Lautrec. Il est cité avec la qualification de seigneur d'Aure dans un hommage de 1350.

Mort en 1352.

Cité dans un rôle de janvier 1338 (v. st.).

BARTHE (sire de la), seigneur de Trigalet XI, 40, 44; dans l'ost du prince de Galles en Languedoc XVII, 329 ; à la cour du prince de Galles VI, 368 ; l'accompagne en Espagne VII, 97, 155, 197; interjette appel devant le roi de France 259, 274, 288, 290 ; XVII, 463 ; surprend et défait le sénéchal de Rouergue VII, 297-299, 301 ; XVII, 467 ; assiége Réalville VII, 337, 338 ; prend les armes pour secourir la garnison de Duravel 362 ; dans la chevauchée du duc d'Anjou VIII, 3 ; se rend avec le même prince dans la Haute-Gascogne 315, 318 ; dans l'ost du comte de Cambridge en Portugal IX, 384, 428, 429, 453, 479 ; joute à Bordeaux XII, 52 ; est envoyé en Angleterre XV, 147.

Jean vicomte de la Barthe et seigneur d'Aure était fils de Géraud vicomte de la Barthe et de Brunissende de Lautrec sa troisième femme.

Il était en 1363 capitaine de Villeneuve-d'Agen et occupa cette place du 8 décembre 1358 au 1er mai 1359.

Le 21 octobre 1370, il s'engagea vis-à-vis du duc d'Anjou à garder l'Agénois moyennant quinze cents francs d'or.

Le 11 avril 1377, le duc d'Anjou lui remit deux cents francs d'or, somme qui lui avait été promise pour s'être emparé de Châteaufort en Bigorre. Il donna quittance de cette somme le 1er février suivant.

Le 7 décembre 1377, il avait reçu à Montgiscard une autre somme de 464 francs d'or du duc d'Anjou.

Cité dans divers rôles de 1360, 1378, 1379 et 1384.

Il épousa Marguerite de Madaillan et Jeanne d'Albret fille d'Amanieu d'Albret.

Mort le 5 octobre 1398. Avant sa mort il légua le vicomté de La Barthe au comte d'Armagnac.

Le seigneur de La Barthe est indiqué dans le rôle de l'armée de Gaston Phébus comme tenant le parti d'Armagnac (p. 27).

BASENTIN, *Bassentin*, *Bassentun* (RENAUD DE), en garnison à Cambray II, 494 ; à Aire III, 296.

Renaud de Basentin avait en 1339 onze écuyers sous ses ordres.

Il avait épousé vers 1320 Jeanne de Fontsomme.

Son fils (?) Jean de Basentin, dont on a conservé des quittances de 1371 et 1372, épousa en 1354 Jeanne de Merlo.

BASENTIN (ROBERT DE), à Saint-Omer V, 298 ; assiste à la bataille de Cocherel VI, 424 ; — de Crécy 407, 428 ; combat devant Calais XVII, 267 ; envahit le Ponthieu VII, 309.

Cf. VI, 512 ; XVIII, 391.

* BASINCOURT (la dame de) I[b], 86.

BARTON (THOMAS), fait la guerre aux Écossais IX, 37.

Thomas Barton est cité dans les *Rotuli Scotiæ*. Un Thomas Barton, du comté d'Oxford, est aussi cité dans une charte de 1380.

Voyez BURTON ou BOLTON.

BASCLE. Voyez LE BASCLE.

Basels. Voyez BAZEILLES.

* BASQUEVILLE. Voyez MARTEL.

BASSET (RALPH), accompagne Édouard III à Anvers II, 443 ; dans l'ost de Buironfosse III, 53 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197 ; assiége Tournay 313.

Ralph Basset de Drayton, fils de Ralph Basset et de Jeanne Grey, épousa Jeanne, fille de Thomas de Beauchamp, comte de Warwick. Mort le 25 février 1342 (v. st).

Il y a à cette époque plusieurs Ralph Basset, et une assez grande confusion règne dans leur généalogie.

Les Basset remontaient à Thurstan, l'un des compa-

gnons de Guillaume le Conquérant. Leurs descendants habitaient Umberleigh dans le Devonshire et ne se sont éteints qu'en 1835. On remarque sur leur écu un cimier assez bizarre que les généalogistes anglais décrivent ainsi : a unicorn's head couped arg. mane, beard, head and horn or on the neck.

BASSET (sire de), accompagne Édouard III dans son expédition en France IV, 380 ; XVII, 197 ; protége les filles du sire de Poix IV, 428-433 ; XVII, 197 ; assiste à la bataille de Crécy V, 33 ; XVII, 203 ; se trouve au siége de Calais V, 199, 200 ; — au combat de Winchelsea 266, 270 ; accompagne Édouard III en Artois 317 ; commande l'avant-garde de l'armée du prince de Galles XVII, 341 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 378, 387, 390, 422, 423 ; XVII, 354 ; accompagne Édouard III en France VI, 221, 224 ; dans l'ost du duc de Lancastre VII, 423 ; XVII, 481 ; dans l'ost du duc de Lancastre en France VIII, 280, 284 ; XVII, 542 ; se rend en Bretagne 344 ; s'embarque avec le comte d'Arundel IX, 214 ; dans l'ost du comte de Buckingham 243 ; assiége Nantes 304, 305, 313 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Espagne XI, 326.

Cf. IV, 456 ; V, 520, 540, 547 ; XVIII, 514.

Raoul Basset, petit-fils de Raoul Basset de Drayton qui précède. Il recueillit son héritage en 1342 (v. st.) et fit hommage de ses domaines en 1355. Mort le 10 mai 1390. Il avait épousé Jeanne de Bretagne, fille de Jean de Montfort et de Jeanne de Flandre et n'en eut point d'enfants.

Froissart (IV, 433) lui donne le prénom de Renaud.

Richard II donna le comté de Richemond à sa femme Jeanne de Bretagne.

* BASSET (JEAN), chevalier XVIII, 441, 442, 445.

* *Bastencourt* (seigneur de) VI, 512.

BATH (évêque de). Voyez HAREWELL (JEAN) et SKIRLAWE (GAUTHIER).

* BATELAN XV, 396.

BATEMAN (GUILLAUME), évêque de Norwich, assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 124.

Cf. IV, 455.

Il prit possession du siége de Norwich au mois de janvier 1344. Mort le 6 janvier 1355.

Batillier, *Bataillier*, chef de compagnie, VI, 328, 331 ; prend part à la bataille de Brignais 338 ; s'empare du Pont-Saint-Esprit 346, 355 ; passe en Lombardie au service du marquis de Montferrat XI, 111 ; se rend en Espagne VII, 85, 88 ; XVII, 425 ; mis à mort XII, 422.

Naudon Batillier était l'un des chefs de compagnies, dont les habitants du Réthelois rachetèrent les dévastations grâce à un impôt levé par le comte de Flandre sous la direction d'Alard de Poucke (1365).

* BATUT (PIERRE DE LA) XVIII, 431, 468.

BAUCHIEN, *Baucyen* (sire de), « bons et appers chevaliers de « Picardie VI, 122, 123 » ; est tué au siége de Saint-Valéry VI, 108, 122, 123 ; XVII, 374.

Les domaines des sires de Bauchien étaient voisins de l'abbaye de Lieu-Dieu (diocèse d'Amiens).

Ne pas confondre ce sire de Bauchien avec Jean de Baucien, près de Fezensac, qui en 1352 avait pour femme Isabelle de Caumont.

* BAUCHIEN (ROBINET DE) XV, 368.

Baudas. Voyez BAGDAD.

* BAUDOUIN (ROLAND) VII, 487.

Baudresen. Voyez BAUTERSEM.

* BAUFFREMONT (sire de), fait prisonnier à la bataille de Poitiers XVIII, 391.

* BAUFFREMONT (GAUTHIER DE) XIII, 326.

BAUFFREMONT, *Baffremont* (JACQUES DE), maréchal de Rhodes XVI, 49, 50.

Cf. XVI, 428.

Froissart remarque qu'il appartenait par sa naissance à la Bourgogne.

Quel rapport de parenté y avait-il entre ce Jacques de Bauffremont, maréchal de Rhodes, et Pierre de Bauffremont, grand-prieur de France, qui vivait en 1419 ?

Baulx (*Pierre de*), chevalier béarnais, assiste au banquet du comte de Foix XI, 130.

Je dois à l'obligeance de M. Raymond plusieurs solutions entre lesquelles le lecteur pourra choisir.

Il existe en Béarn une maison portant le nom patronymique de Bals.

Raymond de Baus ou Bals, châtelain de Foix, figure dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus ainsi que son fils Guilhem.

Guilhem-Arnaud de Baus, seigneur de Soberfargues, rendit hommage au comte et à la comtesse de Foix à Mont-de-Marsan, le 10 mars 1344.

Pierre de Baulx appartenait vraisemblablement à la même famille.

On peut aussi supposer que Froissart a voulu parler de Pierre de Béon, seigneur de Cère, qui s'engagea à payer une part de la rançon de Jourdain de Lisle (Orthez, 22 août 1371).

En ce cas nous retrouverons plus loin le même personnage sous le nom de Pierre de Quer.

Peut-être faut-il lire Baure. Il existe un fief de ce nom dans la commune de Sainte-Suzanne, canton et arrondissement d'Orthez.

Pierre de Baure rendit hommage au seigneur de Béarn en 1344.

Enfin, en supposant une altération plus considérable dans la transcription, on trouverait encore Baigts (qui a le sens de Vaux ou Vals en français), commune du canton d'Orthez, et Araux, commune du canton de Navarrenx, aussi arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées).

La seigneurie d'Araux était assez importante.

Arnaud-Ramon, vicomte d'Orthe, seigneur d'Araux, rendit hommage au seigneur de Béarn en 1344.

BAUME (ÉTIENNE dit LE GALLOIS DE LA), « chevalier savoyen « IV, 115 » ; en garnison à Cambray II, 493, 494 ; III, 13, 15, 85, 89 ; XVII, 63, 79 ; commande les Savoyards III, 15 ; à Lille 129 ; fait partie de l'ost du duc de Normandie 141, 143, 144, 149, 152, 155 ; son excursion dans l'Ostrevant 166 ; en garnison à Mortagne 210 ; commande les arbalétriers dans l'armée conduite par le duc de Normandie au secours de Charles de Blois 398-400 ; se trouve au siége d'Auray IV, 30 ; — d'Hennebont 46, 50 ; capitaine de Jugon 115.

Cf. III, 515 ; XVIII, 86-88, 94.

Étienne de la Baume, dit le Gallois, grand-maître des arbalétriers de France.

D'abord bailli de Chablay, il passa en France en 1335 et fut chargé de diverses mesures relatives à la croisade projetée. Il succéda comme maître des arbalétriers à Pierre de Galart. En 1338, après la conquête de la ville de Penne en Agenois, il en fut nommé capitaine. En 1339, en garnison à Cambray. Il eut du 15 avril au 31 juillet de cette année sous ses ordres les hommes d'armes de la Savoie et du Dauphiné. Il combattit aux frontières de Flandre en 1340 et en Bretagne l'année suivante. Lieutenant du roi en Languedoc en 1348. Il vivait encore en 1363. Il était fils de Pierre de la Baume et de Marguerite de Vassalieu.

En 1337, il faisait comme maître des arbalétriers du roi la guerre aux Anglais en Saintonge. Il fut aussi lieutenant du roi de France en Languedoc et en Saintonge. Il existe une charte du duc de Normandie scellée devant Aiguillon hui porte sa pension de deux cents à trois cents livres de rente.

Au mois de janvier 1341, le Gallois de la Baume fut envoyé en Bretagne. Il était associé aux pouvoirs que le maréchal Bertrand de Briquebec avait reçus pour pacifier le pays.

En 1346, il prenait le titre de seigneur de Valuffin.

Il eut d'Alix de Châtillon un fils nommé Guillaume, conseiller et chambellan du roi de France, qui fut tuteur d'Amédée VI comte de Savoie.

BAUTERSEM, *Baudresen*, *Brandesoy*, *Bodresse* (GÉRARD DE), chevalier de Brabant III, 372 ; défie Philippe de Valois III, 17 ; attaque Honnecourt 19, 24, 30 ; XVII, 69 ; dans la seconde bataille à Buironfosse III, 41, 53 ; en Angleterre 372 ; accompagne Gautier de Mauny en Bretagne IV, 8, 12, 45 ; accompagne Édouard III dans son expédition en Écosse V, 338 ; — en Champagne VI, 209, 213 ; sénéchal de Ponthieu 324, 379.

Cf. IV, 436.

Heyden (Gérard Van der), drossart de Brabant et seigneur de Bautersem du chef de la femme Berthe fille de Guillaume de Duvenvoorde.

Le 12 mars 1360 (v. st.), Édouard III chargea « le sire « de Boutressein » de prendre possession du comté de Ponthieu. Le 26 mai 1363, il lui ordonna d'occuper, comme sénéchal de Ponthieu, le domaine d'Hélincourt, ancien domaine des ayeux d'Édouard Baillol que celui-ci venait de céder au roi d'Angleterre. Il informait en même temps sur les prétentions du sire de Bouberch qui réclamait le droit de chasse dans cette forêt de Crécy dont les ombrages épais offraient encore tant d'échos de douleur et de deuil. En 1365, il est toujours sénéchal de Ponthieu, et le duc de Brabant lui donne la même année de pleins pouvoirs relativement à son hommage au roi d'Angleterre.

BAUTERSEM (HENRI DE), sire de Berghes, prend part à l'expédition d'Édouard III en Champagne VI, 209, 213.

Cf. XVIII, 105.

Henri de Bautersem, fils de Henri et de Catherine de Gronsvelt, sénéchal de Brabant, épousa Marie de Wesemaele. Mort en 1370. Il acheta la terre de Berg-op-Zoom et la releva en 1352.

* Bautersem (Henri de), seigneur dé Berghes XIII, 346, 347 ; XV, 402.

Henri de Bautersem était fils de Henri de Bautersem et de Marie de Wesemaele.

Baux (Agot des), chevalier de Provence, se trouve au combat d'Auberoche IV, 252 ; XVII, 165 ; capitaine de la Réole IV, 283-292, 298-302 ; XVII, 168.

Le 6 avril 1337, Agot des Baux, chevalier, est témoin de l'hommage fait au dauphin de Viennois par noble damoiseau Pierre de Verny.

Agot des Baux, seigneur de Brandeuil et de Plasiac, fit lui-même hommage au roi de France en 1339.

En 1340, il se trouvait au camp de Bouvines dans la bataille du roi, et prit part en 1341 aux chevauchées de Muret et d'Agen. Il avait avec lui dans ces expéditions trois chevaliers et dix-neuf écuyers.

Dès 1342, Agot des Baux était sénéchal de Toulouse et d'Alby. Il cessa de remplir ces fonctions le 6 novembre 1345 et les avait déjà reprises au mois de janvier 1347.

Agot des Baux fut l'un de ceux qui formèrent plus tard en Provence avec Renaud de Cervoles la célèbre *societa dell' acquisto*.

Bavay (Godefroid de), abbé de Vicogne, est secouru par le prévôt de Valenciennes III, 230, 231.

Cf. III, 503 ; XVIII, 78.

Abbé de Vicogne en 1312. Mort en 1344.

* Bavay (Jean de) XVIII, 78.

Bavelinghem (sire de), en garnison à Saint-Omer, XVII 280 ; combat les Anglais V, 296, 302.

En 1338 vivait Eustache de Bavelinghen qui avait épousé Maroie dame de Bavelinghen et de Saint-Hilaire.

Baudouin de Bavelinghen fut en 1339 et en 1340 l'un des défenseurs de Tournay. En 1340, il fit aussi partie de l'ost du duc de Normandie.

Il se trouvait en 1341 dans l'ost de Bretagne sous les ordres du comte d'Eu.

Le sire de Bavelinghen était en 1352 gouverneur du château de Guines, lorsque pendant son absence il fut livré aux Anglais.

Les sires de Bavelinghen étaient issus d'Eustache de Bavelinghen qui épousa Adelide, fille du comte Manassès de Guines.

Bavelinghen est à une demie-lieue ouest d'Ardres. On y voit encore la motte de l'ancien château.

* Bavent (Pierre), chevalier anglais V, 492.

Pierre Bavent possédait les manoirs de Marons et de Billesby dans le Lincolnshire.

Dans le Wiltshire se trouve un autre domaine nommé : Norton-Bavent.

Baveux. Voyez Le Baveux.

Bavière (Étienne duc de), épouse une fille de Barnabo Visconti XV, 259 ; sa fille épouse Charles VI, X, 344-347, 360.

Cf. XIII, 366 ; XV, 462 ; XVI, 251.

Étienne II duc de Bavière, fils aîné d'Étienne Ier et de Marguerite fille du burgrave de Nuremberg. Il épousa en premières noces Thadée Visconti dont il eut un fils nommé Louis et une fille nommée Isabelle qui fut depuis reine de France. Mort en 1413.

Bavière (Frédéric de), Charles VI lui écrit X, 237 ; se rend en Hainaut 241 ; dans l'ost de Bourbourg 244, 251, 271, 345-347 ; conduit sa nièce à Amiens 347-349 ; assiste à son mariage avec Charles VI 357, 358.

Second fils d'Étienne Ier et de Marguerite fille du burgrave de Nuremberg. Il eut deux femmes dont la seconde fut Madelaine Visconti sœur de la femme de son frère Étienne II. Mort en 1393.

Bavière (Othon de), frère du comte de Hainaut VI, 364 ; intervient près de l'empereur en faveur du duc de Juliers XIII, 25-27.

Cf. XV, 400.

Quatrième fils de l'empereur Louis de Bavière et de Marguerite de Hainaut. Il devint en 1366 électeur de Brandebourg et mourut en 1379. Il avait épousé une fille de l'empereur Charles de Bohême.

* BAVIÈRE (LOUIS DE) XV, 365, 433.

Fils d'Étienne II duc de Bavière et de Thadée Visconti. Il épousa deux princesses françaises : Anne de Bourbon et Catherine d'Alençon. Mort en 1447.

BAVIÈRE (JEAN DE), ne peut obtenir du roi de France le siége épiscopal de Cambray XIV, 266.

Cf. XVI, 411.

Fils d'Aubert de Bavière comte de Hainaut et de Marguerite de La Mark, depuis évêque de Liége.

Gilles le Bel le traite assez mal : « En cel an (1394) ot « Jehan, eslus de Liége, débat aus Ligois et mist la court « à discré et fist pais meschamment. »

Le 6 octobre 1399, Jean de Bavière, évêque élu de Liége, promit sur l'invitation du roi de France et de l'Université de Paris, de garder la neutralité entre les deux papes.

BAVIÈRE (LOUIS et ROBERT DE). Voyez ALLEMAGNE.

BAVIÈRE (ISABEAU DE). Voyez France.

BAVIÈRE (AUBERT DE). Voyez HAINAUT.

BAVIÈRE. Voyez RHIN (comte Palatin du).

BAVIÈRE. Voyez BRANDEBOURG.

* BAYE (sire de) XVI, 294.

* BAYE (NICOLAS DE), chanoine de Paris, XVI, 295.

BAYEUX (évêque de). Voyez BERTRAND DE BRIQUEBEC (GUILLAUME), BOSC (NICOLAS DU), DORMANS (MILES DE), VILLAINES (PIERRE DE).

BAYS, *la Baie* (le sire de), combat les Anglais en Guyenne II, 394 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6.

Une famille de ce nom existait en Bretagne. Elle est citée dans le Trésor de Villevieille.

Jean de Bays vivait en 1377.

On a imprimé t. VIII, p. 6, Bari ; mais, d'après le copie du ms. d'Amiens par M. Rigollot, c'est Bais qu'il faut lire.

BAZEILLES, *Basel* (le MOINE de), ses conseils et sa mort à la bataille de Crécy V, 38-46, 51-55, 67, 78 ; XVII, 204, 206, 210.

Cf. I^a, 295 ; V, 475, 476.

J'ai donné dans les notes du tome V, pp. 475 et 476, sur le Moine de Bazeilles les indications propres à rétablir son nom et son origine étrangement méconnus par les éditeurs de Froissart.

Cette famille occupait un rang distingué.

En 1270, Jean de Bazeilles est chargé par les comtes de Luxembourg et de Bar de nommer le prévôt de Marville.

En 1307, Alard de Bazeilles promet au comte Henri de Luxembourg de le servir contre tous, l'évêque de Liége excepté.

Alard de Bazeilles figure comme témoin dans une charte de 1323 relative à Jacques de Spontin.

On connaît d'autres sires de Bazeilles.

Wéry de Bazeilles est cité en 1340.

Colard de Bazeilles fut créé le 17 octobre 1348 gouverneur de Monzon par l'archevêque de Reims.

Foulques de Bazeilles se trouvait, avec un chevalier et cinq écuyers sous ses ordres, dans l'ost de Bouvines en 1340. Il avait épousé Éléonore de Mathefelon.

Les sires de Bazeilles portaient de gueules à trois herses d'or.

Le château de Bazeilles n'était point, comme je l'ai dit ailleurs, dans ce village où Turenne fut, dit-on, allaité et qui dut une célébrité toute différente à des événements récents : il faut le chercher à une lieue à l'est de Montmédy dans l'ancien prévôté de Virton à Bazeilles, commune de trois cents habitants sur l'Othain, à une lieue de Marville.

* BAZVALEN (JEAN DE) XII, 382.

BEAKE (ANTOINE), évêque de Norwich, III, 473.

Devenu évêque de Norwich en 1337. Mort le 18 décembre 1343.

BEAKE (THOMAS), évêque de Lincoln, est envoyé vers le roi d'Écosse IV, 129-132, 134, 136 ; l'un de ceux qui gouvernent l'Angleterre en l'absence d'Édouard III 377, 380 ; assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 122, 124, 126 ; XVII, 229, 231.

Cf. IV, 441, 444.

Il succéda en 1342 à Henri de Burghersh. Mort le 2 février 1347.

BÉARN (GASTON comte de), motifs qui le portent à favoriser la maison de Foix XI, 81-84.

BÉARN (comte de) V, 180. Voyez FOIX (GASTON-PHÉBUS comte de).

BÉARN (PIERRE de), frère bâtard de Gaston-Phébus comte de Foix XIV, 73 ; est chargé de défendre la Navarre IX, 59 ; assiége Cazères XI, 33 ; combat les partisans du comte d'Armagnac 36 ; en garnison à Pau 51 ; son étrange aventure 100-106 ; chargé de défendre le Béarn XII, 105, 106 ; escorte Jeanne de Boulogne XIII, 308 ; assiste à l'hommage du comte de Foix XIV. 73.

Cf. Ie, 352 ; XI 437.

Pierre de Foix, dit de Béarn, bâtard de Gaston II comte de Foix, épousa Florence d'Aragon, dame de Biscaye, fille unique de Jean infant d'Aragon.

Est-ce le même Pierre de Béarn qui figure dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus (p. 139) comme s'étant présenté avec deux harnais d'hommes d'armes, auxquels il ne manquait que la jacque, les avant-bras et les gantelets ?

BÉARN (FLORENCE DE BISCAYE, femme de PIERRE DE), fille du comte de Biscaye XI, 101-104.

Florence comtesse de Biscaye, femme de Pierre de

Béarn, était fille de Jean d'Aragon et d'Isabelle de la Cerda qui fut, dit-on, empoisonnée par l'ordre de Pierre le Cruel au château de Xeris après trois ans de captivité.

BÉARN (ARNAUD-GUILLAUME), frère bâtard de Gaston-Phébus comte de Foix, assiége Cazères XI, 32 ; en garnison à Morlaas 51 ; chargé de défendre le Béarn XII, 105, 106, 108, 109 ; escorte Jeanne de Boulogne XIII, 308, 314 ; assiste à l'hommage du comte de Foix XIV, 73 ; — aux funérailles de ce prince XIV, 338.

Bâtard de Gaston II comte de Foix. Cité deux fois dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus.

BÉARN (PIERRE-ARNAUD DE), cousin du comte de Foix (XI, 68), « appert homme d'armes et vaillant durement » XI, 19 ; dans la compagnie d'Aimerigot Marcel IX, 141 ; capitaine de Lourdes VIII, 316, 318, 319 ; XI, 65 ; XIV, 295 ; est mandé par le comte de Foix XI, 68, 69.

Cf. XI, 436.

Pierre-Arnaud de Béarn achète le fief d'Esgoarrabaque en Béarn, et Gaston-Phébus ratifie l'achat (Château d'Orthez, 13 février 1372 (v. st.)

Pierre-Arnaud de Béarn fit partie du conseil de régence institué en 1391 en Béarn après la mort de Gaston-Phébus.

BÉARN (JEAN DE), frère du précédent (XI, 68), en garnison à Lourdes XI, 65, 68, 69 ; sénéchal de Bigorre 72, 73 ; ses excursions dans le royaume d'Aragon XII, 43.

Cf. XI, 436.

Jean de Béarn, capitaine du château de Lourdes, traite avec Gaston-Phébus comte de Foix pour régler l'emploi de l'argent donné par les paroisses de Bigorre pour assurer leur défense, le 12 novembre 1379.

Il est à remarquer que Jean de Béarn exerça la garde du château de Lourdes successivement au nom des Anglais et des Français.

Le 20 janvier 1383 (v. st.), Richard II confie à Jean de Béarn la garde du château de Lourdes et de tout le pays

de Bigorre. En 1388, il désigne comme conservateur de la trève en Bigorre Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes.

Jean de Béarn, seigneur de Bourleguy, reçoit en 1393 de Charles III roi de Navarre le gouvernement du château de Lourdes.

Il avait épousé Jeanne, fille bâtarde de Charles le Mauvais, et en eut une fille qui épousa le vicomte de Cardona.

BÉARNAIS. Voyez LE BÉARNAIS.

BÉART (JEAN DU), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 282.

Cf. X, 542.

Il faut lire, je crois, Jean de Briarde.

BEAUCAIRE (sénéchal de), dans l'ost du duc de Normandie en Guyenne IV, 332 ; XVII, 176 ; sa chevauchée IV, 340-348 ; XVII, 178, 180 ; est défait par les Anglais VII, 127, 132-134, 139 ; prend les armes avec le comte de Comminges VII, 362 ; dans l'ost du duc d'Anjou VIII, 3, 5 ; son témoignage invoqué par Bétizac XIV, 61 ; assiége le pape Benoît XIII à Avignon XVI, 126, 128.

Cf. IV, 482 ; X, 470 ; XVI, 318 ; XVIII, 85.

Le sénéchal de Beaucaire fut presque constamment de 1338 à 1340 aux frontières de Flandre et de Hainaut.

Le sénéchal de Beaucaire « vaillant chevalier » du tome IV, se nommait Guillaume Roland.

Voyez EUDIN (ENGUERRAND D'), HANGEST (CHARLES D') et ROLAND (GUILLAUME).

Beaucestre (*Hobequin de*), dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327.

BEAUCHAMP (seigneur de), « chevalier sage et preud'homme II, « 321 ; » est chargé par Édouard III de demander la main de Philippe de Hainaut II, 191, 195 ; est envoyé en ambassade vers le comte de Hainaut 321 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; dans l'ost de Buironfosse III, 41 ; assiége Tournay 313 ; conduit le comte de Montfort à Windsor 372 ; l'un des conseillers d'Édouard III IV,

134 ; dans l'ost de Robert d'Artois en Bretagne XVII, 141 ; connétable de l'expédition d'Édouard III en France IV, 386 ; défend Calais V, 238.

Quel est ce seigneur de Beauchamp chargé dès 1327 d'une mission importante en Hainaut ? Il n'y avait à cette époque que deux chevaliers de la maison des Beauchamp d'Elmley, Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, et son frère Jean de Beauchamp. En 1327, l'un et l'autre étaient trop jeunes pour être envoyés en Hainaut.

Peut-être Jean de Beauchamp de Hacche qui mourut fort âgé vers 1336. Cette branche des Beauchamp s'éteignit dans la maison de Seymour.

Quant aux mentions postérieures, il est vraisemblable que la plupart sont relatives à Jean de Beauchamp d'Elmley.

BEAUCHAMP (THOMAS DE), comte de WARWICK. Voyez WARWICK.

BEAUCHAMP (LOUIS DE), assiste au combat de Cadzand II, 420, 432 ; dans l'expédition de la Flamengerie III, 53 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197 ; fait la guerre aux Écossais 464 ; accompagne Édouard III en France IV, 377 , 380, 388 ; assiste à la bataille de Crécy V, 31 ; — de Winchelsea 258 ; fait la guerre en Saintonge 281.

On peut voir par les actes de Rymer qu'il n'y eut à cette époque aucun chevalier de ce nom. Froissart le nomme avant Jean de Beauchamp (III, 53), et par conséquent le distingue de celui-ci. Néanmoins il semble que la plupart des mentions s'appliquent à Jean de Beauchamp. En ce qui touche notamment la bataille de Crécy, les historiens anglais se bornent à citer comme y ayant pris part Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, et Jean de Beauchamp son frère.

BEAUCHAMP (JEAN DE) , dans l'ost de Buironfosse III, 53 ; assiste à la bataille de l'Écluse 202 ; — au siége de Tournay 313 ; dans l'ost de Buironfosse III, 53 ; accompagne Édouard III en France IV, 377, 380 ; XVII, 189 ;

assiste à la bataille de Crécy V, 31 ; est envoyé à Bruges 156 ; nommé capitaine de Calais 251, 288 ; XVII, 280 ; fait la guerre en Saintonge V, 280, 281 ; XVII, 276 ; combat qu'il livre au sire de Beaujeu V, 295-303 ; XVII, 285-290 ; est fait prisonnier XVII, 290 ; est échangé XVII, 290 ; le château de Guines lui est livré V, 306, 307 ; XVII, 293-295 ; dans l'ost du roi d'Angleterre V, 317 ; XVII, 306.

Cf. IV, 484 ; V, 503, 504, 508, 509, 514, 515, 529 ; XVIII, 385.

Second fils de Gui de Beauchamp, comte de Warwick et d'Alise de Toëny.

S'il était trop jeune en 1327 pour être chargé d'une mission en Hainaut, des documents officiels nous apprennent qu'il fut envoyé en 1338 et en 1339 en Flandre. En 1340, il prit part au combat de l'Écluse. Nommé le 12 juillet 1349 capitaine de Calais, il reçut de plus peu après le commandement de la flotte occidentale. En 1351, il commande encore à Calais. La même année, il combat le sire de Beaujeu et est fait prisonnier par les Français. En 1356, on lui rendit le commandement de Calais et de la flotte. Il les conservait en 1357, et devint en 1360 connétable de la Tour de Londres et de Douvres. Chevalier de la Jarretière. Mort le 2 décembre 1360. Son hôtel dans la paroisse de Saint-André à Londres fut acheté par Édouard III et devint *the king's great wardrobe*, dont Froissart nous parlera à propos des troubles de Londres en 1381.

Voyez sur la délivrance de Jean de Beauchamp une charte du 4 décembre 1351 (Rymer, III, p. 1, p. 175).

Beauchamp (vicomte de) fait la guerre en Saintonge V, 281.

Gui, fils aîné de Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, et de Catherine Mortimer. Il épousa Philippe de Ferrers de Groby. Mort avant son père.

Beauchamp (Thomas de), second fils de Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, et de Catherine Mortimer.

Voyez Warwick (Thomas comte de).

Beauchamp (Guillaume de), accompagne le Prince Noir en Espagne VII, 154, 156; assiste à la bataille de Najara 200, 201, 209, 212; est envoyé en Guyenne avec le duc de Lancastre 482; au siége de Limoges VII, 31, — de Montpaon 71; dans l'ost du duc de Lancastre 280, 284; maréchal de l'armée anglaise en Portugal IX, 384; arrive à Lisbonne 428; ses chevauchées en Portugal et en Espagne 453, 479, 480; se trouve à Westminster X, 77; est désigné par Richard II pour accompagner l'évêque de Norwich en France 209-213, 234, 248; capitaine de Calais 442; dans l'ost du duc de Lancastre en Portugal XI, 326, 369; négocie la trève de Lelinghen XIII, 318; XIV, 4.

Cf. VII, 482; XI, 326.

Guillaume de Beauchamp, seigneur de Bergaveny, était le plus jeune fils de Thomas comte de Warwick et de Catherine Mortimer.

Il accompagna en 1366 le duc de Lancastre en Espagne. Il se trouvait avec le même prince en 1370 en Guyenne, en 1373 lors de son expédition en France, et en 1378 lorsqu'il fallut repousser l'invasion des Français qui avaient attaqué l'île de Wight. En 1379, il était en Bretagne. Créé en 1380 chambellan du roi. Il fut envoyé en Espagne avec le comte de Cambridge. Il eut un démêlé avec l'évêque de Norwich et refusa de l'accompagner en Flandre. En 1383, il fut nommé capitaine de Calais, puis il suivit le duc de Lancastre en Espagne. En 1387, nous le retrouvons capitaine de Calais. Il conserva ses fonctions bien que le roi lui eût ordonné de les remettre à Jean de la Pole, et alla jusqu'à livrer au duc de Glocester les lettres que Richard II écrivait à Charles VI. L'avénement de Henri IV lui valut de nouveaux honneurs. Mort le 8 mai 1411. Il avait épousé Jeanne, fille de Richard comte d'Arundel et veuve d'Humphroy de Bohun, comte d'Hereford.

Beauchamp (Roger de), « très-gentil et vaillant chevalier XII,

« 56 ; » assiste au combat de Cadzand II, 434 ; en garnison à Valenciennes III, 151 ; assiége Tournay 313 ; accompagne Édouard III en France IV, 377, 380 ; fait la guerre en Saintonge V, 281 ; dans l'ost du roi d'Angleterre 317 ; chargé de la garde des fils de Charles de Blois VI, 85 ; XII, 56 ; négocie la paix de Brétigny VI, 277, 291, 305 ; chargé de la garde du roi Jean à Calais VI, 297 ; XVII, 393 ; cité dans une charte VII, 285, 462 ; dans l'ost du duc de Lancastre VII, 439 ; XVII, 491.

Cf. Ire, 128 ; II, 523.

Roger de Beauchamp, seigneur de Bletsho. Petit-fils de Gauthier de Beauchamp d'Alcester. Il combattit en 1346 et en 1347 en France ; il était en 1354 capitaine de Calais ; en 1359, il se trouvait en Guyenne.

Le roi Jean donna le 26 juillet 1362 deux mille florins de rente à Roger de Beauchamp. De ce chef le chevalier anglais fit hommage au roi de France.

En 1372, il est de nouveau capitaine de Calais ; il se rend en 1375 en France. En 1376, chambellan de la maison du roi. Il mourut le 3 janvier 1379 (v. st.) après avoir chargé son fils d'accomplir le vœu fait par son ayeul Gauthier de Beauchamp d'aller combattre les Sarrasins. Il avait épousé Sybille fille de Guillaume de Grandison ou Granson.

Beauchamp (Sybille de Grandisson, femme de Roger de) VI, 85.

Fille de Guillaume de Grandison et de Sybille de Tregoz. Elle était par conséquent sœur de la belle comtesse de Salisbury.

Beauchamp (Guillaume de). Voyez Warwick.

Beauchamp (Édouard de), prend part à une joute IX, 323-326.

Cf. XI, 455.

D'après Froissart (IX, 323), fils de Roger de Beauchamp. En ce cas il mourut avant son père ; car, à la mort de Roger de Beauchamp, ses biens passèrent à son petit-fils nommé Roger comme lui.

BEAUCHAMP (JEAN DE), l'un des conseillers de Richard II XI, 7, 369 ; lève une grande taille en Angleterre XII, 7, 149, 240, 248 ; perd son office 258, 263 ; est pris 285 ; et mis à mort 288.

Cf. Ie, 380 ; XII, 392, 393.

D'après Dugdale, Jean de Beauchamp, fils de Richard de Beauchamp de Holt, prit part aux expéditions de Flandre sous Édouard III et suivit tour à tour le roi d'Angleterre en France et le duc de Lancastre en Espagne. Richard II l'arma chevalier, le nomma sénéchal de son hôtel et lui conféra (ce qui se voyait pour la première fois en Angleterre) le titre de baron en l'attachant à la terre de Kydermyster. Arrêté et conduit au château de Douvres, il en sortit bientôt pour être pendu à Londres sur la colline de la Tour. Il laissait un fils encore jeune de sa femme Jeanne Fitzwith.

BEAUCHAMP (JEAN DE), capitaine de Calais XIV, 181.

Fils de Jean de Beauchamp de Holt et de Jeanne Fitzwith. Il est cité dans une charte comme ayant accompagné en 1399 Richard II en Irlande. Il mourut sous le règne de Henri V, ne laissant qu'une fille.

* BEAUCHAMP (ÉLISABETH DE), suivante d'Alice Perrers XII, 380.

BEAUCONROY, *Bielconroy*, *Belcoroy*, *Belconroy*, (HUGUES DE), écuyer, livre aux Anglais le château de Guines XVII, 293, 294.

Colard de Beauconroy était capitaine de Crépy en 1393. On lit ailleurs : Beaucaurroy.

BEAUFORT-EN-VALLÉE. Voyez ROGER.

BEAUFORT-SUR-MEUSE (seigneur de). Voyez NAMUR (ROBERT DE).

* BEAUFORT (GÉRARD DE) Ia, 256.

BEAUFORT (ROBERT DE), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 63.

BEAUFORT (BAUDOUIN DE), écuyer de Hainaut, de la terre de Binche, III, 108 ; blessé devant Aubenton III, 104, 108 ;

XVII, 83 ; prend part à la chevauchée de Gérard de Werchin III, 138, 140 ; assiste à la bataille de Bastweiler XIII, 22.

Le village de Beaufort, situé à deux lieues de Maubeuge, prit ce nom à la fin du XIIe siècle à raison d'une tour que Baudouin V, comte de Hainaut, y fit élever en 1173.

La famille de Beaufort n'apparaît qu'au XIIIe siècle. Baudouin de Beaufort est cité dans un acte de 1287 par lequel Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, statue sur un débat qui s'était élevé entre l'église d'Alne et Gillion seigneur de Berelle.

Jean de Beaufort, seigneur de Bruille-sous-Waudrez, mourut en 1306.

Après lui vint Froissart de Beaufort, qui fut tué devant Saint-Omer en 1340.

Gilles de Beaufort intervint avec Évrart Froissart en qualité d'homme du comte de Hainaut dans un jugement arbitral rendu en 1319 par Renier, sire d'Arquennes. C'est ce même personnage qui fut blessé au sac d'Aubenton en 1340. Baudouin de Beaufort exerçait la charge de prévôt de Binche lorsqu'il assista à deux plaids tenus au château de Mons, le 14 décembre 1349 et le 16 décembre 1360. La chronique de Bonne-Espérance le mentionne aussi en cette qualité à l'année 1364. Il vivait encore en 1366 ; il avait épousé Marie de Ransart dont il eut Colart, sire de Ransart et de Baileux, cité en 1414.

Philippe de Beaufort, mort en 1478, est le dernier membre connu de cette famille.

Robert de Beaufort dont parle Froissart (II, 63), était probablement de la même maison, ainsi que Gérard de Beaufort mentionné en 1379 dans les comptes de la prévôté de Binche.

BEAUFORT (JEAN DE), bâtard du duc de Lancastre, au siége d'Afrique XIV, 225 ; est légitimé XV, 239.

Cf. XIV, 416 ; XV, 399 ; XVI, 294.

Fils du duc de Lancastre et de Catherine de Roët.

Ce bâtard du duc de Lancastre emprunta son nom au château de Beaufort en Anjou qui était échu aux Lancastre par le mariage de Blanche d'Artois avec Edmond de Lancastre, second fils de Henri III.

Créé comte de Somerset, puis marquis de Dorset ; lord gardien des Cinque-Ports, lieutenant du roi en Aquitaine, amiral de la flotte, lord chambellan d'Angleterre. Mort en 1409. Il avait épousé Marguerite Holand, sœur du comte de Kent.

De Jean de Beaufort sont issus les ducs actuels de Beaufort, pairs d'Angleterre.

BEAUFORT (HENRI DE), bâtard du duc de Lancastre, évêque de Lincoln, « grant légiste et juriste » XV, 239.

Cf. XV, 399.

Fils du duc de Lancastre et de Catherine de Roët.

Évêque de Lincoln, puis chancelier d'Angleterre et cardinal. A ce fils adultérin de Catherine de Roët était réservé l'honneur de placer à Notre-Dame de Paris sur le front de Henri V cette couronne fleurdelysée à laquelle n'avait pu atteindre l'ambition d'Édouard III.

C'était Henri de Beaufort, chancelier de l'université d'Oxford, qui, avant l'expédition de Richard II en Irlande, dirigeait à Oxford l'éducation de Henri V.

Henri de Beaufort étudia à Aix-la-Chapelle et à Oxford. Il devint évêque de Lincoln en 1397, chancelier d'Oxford en 1398, évêque de Winchester en 1405, cardinal en 1427.

Mort le 11 avril 1437 « *annis non minus quam divitiis gravis.* »

C'est en parlant de Henri de Beaufort que Shakspeare attribue à Henri V cette parole prophétique :

> If once he come to be a cardinal,
> He'll make his cap coequal with the crown.

Le récit de la mort du cardinal de Winchester forme l'un des épisodes les plus émouvants du troisième acte de la seconde partie du drame de Henri VI.

* Beaufort (Jeanne de), bâtarde du duc de Lancastre XV, 399.

Elle épousa le comte de Westmoreland et mourut en 1440. On lui éleva un tombeau à côté de celui de sa mère dans la cathédrale de Lincoln. On y lisait une épitaphe, dont il suffira de citer deux vers :

DESINE, SCRIBA, SUAS VIRTUTES PROMERE : NULLA
VOX VALEAT MERITA VIX REBOARE SUA.

Son frère lui avait légué en mourant le roman de Tristan.

* Beaugency (seigneur de) VI, 509.

Beaujeu (Guichard de), cité parmi les preux II, 7.

Fils de Louis de Forez seigneur de Beaujeu et d'Éléonore de Savoie. Il servit successivement cinq rois de France, notamment dans leurs guerres en Flandre, et se trouva à un quart de siècle de distance parmi les vaincus à Courtray et parmi les vainqueurs à Cassel. Ses contemporains le surnommèrent le Grand. Mort vers 1331.

Il se peut que ce passage de Froissart s'applique à un de ses fils dont le prénom était le même.

Beaujeu (Édouard de), « vaillant chevalier V, 238 » ; cité parmi les preux II, 7 ; élevé avec le roi Jean V, 279 ; fait la guerre en Guyenne II, 394 ; en garnison à Mortagne 428 ; — à Cambray 493 ; III, 8 ; — à Mortagne 58, 85, 89, 210, 213, 251, 252, 265, 267, 269, 270 ; XVII, 75, 79, 98 ; prend part à l'expédition du duc de Normandie en Bretagne III, 394 ; assiége Auray IV, 64 ; rejoint le duc de Normandie à Angers 185, 188 ; prend part à l'expédition du duc de Normandie en Gascogne 334, 336 ; — à la chevauchée du sénéchal de Beaucaire 343 ; assiste à la bataille de Crécy V, 40, 43, 64 ; XVII, 204, 209 ; chargé d'offrir des présents au sire de Mauny V, 106 ; prend

part à l'expédition pour secourir Calais 180, 189-192 ; XVII, 250, 252 ; est envoyé en Saintonge XVII, 275, 277, 278 ; en garnison à Saint-Omer V, 288 ; XVII, 280 ; périt dans un combat contre les Anglais V, 295-302 ; XVII, 284-290.

Cf. I[b], 39 ; I[c], 192 ; II, 542 ; V, 498, 511, 514, 515 ; XV, 385 ; XVIII, 85.

Il était fils de Guichard de Beaujeu surnommé le Grand et de Marie de Châtillon. Né en 1316, il succéda en 1347 comme maréchal de France à Charles de Montmorency. Il assista à la bataille de Crécy et fut tué près d'Ardres en 1351. Son corps reçut la sépulture dans l'abbaye de Belleville, comme nous l'apprend un compte du temps. Il avait épousé Marie du Thil.

En 1339, il avait sous ses ordres, dans l'ost de Saint-Quentin, neuf chevaliers et cinquante-six écuyers.

Le 12 mars 1342, il fit acte d'hommage au duc de Normandie pour quatre cents livres de rente.

Beaujeu (Guichard de), en garnison à Saint-Omer XVII, 280 ; accourt à l'aide de son frère et l'arrache des mains des Anglais V, 296-302 ; XVII, 287-290 ; défie Édouard III XVII, 313, 314 ; combat et est tué à la bataille de Poitiers V, 405, 407, 428, 429, 445, 448 ; XVII, 352, 357.

Cf. V, 515, 529, 530 ; XVIII, 391.

Guichard de Beaujeu, fils de Guichard de Beaujeu dit le Grand et de sa troisième femme Jeanne de Château-Vilain, épousa en 1343 Marguerite de Poitiers, fille de Louis de Poitiers comte de Valentinois.

Beaujeu (Robert de), est fait prisonnier à la bataille de Brignais VI, 333, 337, 340-343, 345, 346.

Robert seigneur de Joux, fils de Guichard VI sire de Beaujeu et de Jeanne de Château-Vilain.

Il mourut en Afrique en 1390.

Beaujeu (Louis de), prend part à la bataille de Brignais VI, 343 ; XVII, 398.

Fils de Guichard VI sire de Beaujeu et de Jeanne de Château-Vilain. Mort en Afrique en 1390.

BEAUJEU (ANTOINE de), « moult appers chevaliers et assés grans « sires VII, 84; » confié par son frère aux soins de Guichard de Beaujeu V, 300; prend part à la conquête de Mantes et de Meulan VI, 396; combat les Navarrais 406; assiste à la bataille de Cocherel 412, 415, 419, 423, 424, 428, 432, 439, 443; — au couronnement de Charles V VII, 2, 3; fait la guerre aux Navarrais 6, 7, 16, 19; XVII, 408; l'un des chefs des compagnies en Espagne VII, 84, 88, 89, 95, 118; IX, 156; XI, 118; XVII, 424; reçoit Guichard d'Angle dans sa terre VII, 314; se trouve dans l'ost du duc de Berry 332, 339, 342; XVII, 472; dans l'ost du duc de Bourbon VII, 464, 469; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7; assiége Ussel 80, 82, 83.

Cf. Ia, 121, 252; X, 547; XVIII, 507.

Antoine de Beaujeu, fils d'Édouard de Beaujeu et de Marie du Thil, né en 1343, mort en 1374, épousa Béatrix de Châlon. Il assista à la bataille de Cocherel et accompagna Bertrand du Guesclin en Espagne.

Le 31 janvier 1364, il avait dans sa montre trois chevaliers, trente-deux écuyers et dix-neuf archers à cheval qui firent partie de l'expédition du duc de Bourgogne en Gascogne. Froissart le cite dans le Dit du Florin comme étant peu avare et de joyeuse humeur.

Il me souvenra souvent
Comment le sire de Biauju
Autonnes, qui grans galois fu, etc.

Il fit son testament en 1369. En 1370, le duc d'Anjou lui fit don de cinquante francs.

BEAUJEU. Voyez PERREUX.

BEAUJEU (héraut), reconnaît les morts sur le champ de bataille de Crécy V, 77.

BEAULIEU (GUILLAUME DE), écuyer du Hainaut, « appert homme

« d'armes IX, 139 » ; combat avec les Anglais en Bretagne IX, 136, 139.

Jean de Beaulieu était échanson du duc de Bourgogne en 1402.

BEAUMANOIR, *Biaumanoir* (JEAN DE), « grans barons et sires « de Bretaingne VII, 40 ; vaillant chevalier durement et du « plus grant linage de Bretaigne V, 289 » ; ne répond pas au mandement du comte de Montfort, III, 327, 371 ; se rend près de Charles de Blois 381 ; XVII, 119 ; l'un des chefs de l'avant-garde de son armée III, 398 ; lui fait hommage 419 ; soutient son parti IV, 3 ; s'empare de Jagon XVII, 139, 140 ; est envoyé vers le roi de France IV, 5 ; assiége Hennebont 45, 50 ; maréchal de l'armée de Charles de Blois 112, 115, 117 ; chargé de négocier une trève 119 ; XVII, 412 ; — de s'opposer aux Anglais IV, 153, 156, 157, 189, 190 ; devient, après la mort de Charles de Blois, l'un des chefs de ses partisans V, 176 ; prend part au combat des Trente 289-295 ; XVII, 281-284 ; défend Rennes VI, 22 ; négocie une trève VII, 40-46 ; assiége la Roche-sur-Yon XVII, 538.

Cf. V, 496, 497, 513, 514 ; VII, 491 ; XVIII, 300.

Jean de Beaumanoir figure à juste titre dans le recueil du héraut Gueldre.

C'est par erreur que Froissart (tome IV, pp. 112, 115 etc.) lui donne le prénom de Robert qui fut celui d'un de ses fils ; mais il paraît par les documents contemporains relatifs au combat des Trente qu'il était communément connu sous le prénom de Robert.

En 1351, le sire de Beaumanoir se rendit en Angleterre pour assister à une joute. Bertrand du Guesclin et Yvain Charuel l'accompagnèrent et prirent part au même tournoi.

En 1352, il se rend de nouveau en Angleterre pour négocier la délivrance de Charles de Blois.

Le 17 janvier 1356 (v. st.), Jean de Beaumanoir fit

montre, à Dinan, d'un chevalier, dix-huit écuyers et trente archers.

En 1357, il était l'un des gardiens de la trève en Bretagne. Il était maréchal de Bretagne quand en 1357 le duc de Lancastre lui remit la ville de Rennes.

Après la bataille d'Auray, Jeanne de Bretagne le chargea de négocier la paix de Guérande.

Fils de Jean II sire de Beaumanoir et de Marie de Dinan.

Il eut pour femmes 1° Thiphaine de Chemillé, 2° Marguerite de Rohan qui épousa en secondes noces le connétable Olivier de Clisson.

Mort vers 1371.

La terre de Beaumanoir se trouve dans la paroisse d'Évran.

Les Beaumanoir se signalèrent de génération en génération par leur courage.

Hervé de Beaumanoir combattit à Bouvines. Le marquis de Lavardin qui fut tué en 1703 à la bataille de Spire, descendait des Beaumanoir. Ce fut sur un champ de bataille que s'éteignit cette famille qui devait aux armes sa renommée et sa gloire. Depuis le combat des Trente elle avait pour devise : *Beaumanoir, bois ton sang.*

Les Beaumanoir portaient d'azur à onze billettes d'argent.

BEAUMANOIR (JEAN DE), au siége d'Ussel VIII, 81 ; assiége Montcontour 148-150 ; prend part à la conquête de l'Angoumois et de la Saintonge 176, 180 ; assiége Poitiers 188 ; assiste à la bataille de Chizé 224, 229-231 ; appelle les Français en Bretagne 247 ; assiége Derval 260, 261 ; — Brest 260, 269 ; chevauche dans la Haute-Gascogne 314 ; au siége de Bécherel 326 ; se rend en Artois 338 ; se tient à Lamballe pour faire frontière contre les Anglais 345, 347 ; XVII, 555 ; nommé dans une chanson VIII, 353 ; assiége le Nouveau-Fort 356, 358 ; s'enferme à

Quimperlé 366 ; assiége Ardres 405 ; XVII, 570 ; — Brest IX, 60 ; est envoyé par le duc de Bretagne en Angleterre 239 ; dans l'ost de Flandre X, 129 ; arrêté par le duc de Bretagne XII, 153 , 161-165, 171-178 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21.

Cf. VIII , 426 , 448 ; IX, 518, 535 ; X, 484, 490 ; XII, 384 ; XVI , 270.

Jean IV de Beaumanoir, fils de Jean III et de Thiphaine de Chemillé.

Le 16 septembre 1369, il est retenu avec deux chevaliers et dix-sept écuyers, sous les ordres du maréchal de Blainville.

Le 1er mai 1371, il fit montre de dix-neuf écuyers dans l'ost du connétable à Pontorson.

Le 24 septembre 1372, il donna quittance de deux cents francs d'or « pour moy remonter en lieu de plusieurs de « mes chevaulx que j'ay perdus et gastés en ma dernière « chevaulchée que j'ay fait en Guyenne. »

Le 29 décembre 1372, le roi lui donne cent francs d'or.

Le 13 juin 1376, le Parlement, sur l'exposé présenté par l'abbé de Saint-Meneu de Bretagne *super certis criminibus et excessibus in personis, terris et bonis dictorum religiosorum per dictum militum et suos sequaces commissis et perpetratis*, lui défend d'inquiéter désormais ces religieux.

Le 19 mars 1377, le roi lui donne cent livres.

Le 8 janvier 1379, le duc de Bretagne charge Jean de Beaumanoir de négocier une alliance avec le duc de Lancastre roi de Castille.

Jean de Beaumanoir fut, d'après Walsingham , l'un de ceux qui en 1379 montrèrent la plus grande joie du retour du duc de Bretagne.

Il fut assassiné par un paysan le 14 février 1385 (v. st.) à l'instigation du seigneur de Tournemine.

Sur la mort de Jean de Beaumanoir, voyez dom Lobineau, t. II, p. 455.

Jean de Beaumanoir avait un frère nommé Robert, qui fut chargé par Olivier de Clisson mourant de rapporter à Charles VI l'épée de connétable.

* Beaumesnil (sire de). Voyez Harcourt (Robert d').

* Beaumetz (la demoiselle de) Ia, 86.

Beaumont (Jean de Hainaut, sire de), ses relations avec Jean le Bel II, 4 ; reçoit la reine d'Angleterre à Valenciennes 42, 44, 48-61 ; XVII, 7-9 ; la ramène en Angleterre II, 61-71, 73, 75-78, 81, 83-85, 87 ; XVI, 159 ; XVII, 8, 9 ; autorité dont il est investi II, 78, 81, 83 ; XVII, 11, 13, 14 ; assiste au couronnement d'Édouard III II, 98-101 ; XVII, 15 ; quitte l'Angleterre II, 88-105 ; XVII, 15 ; y revient II, 108-112 ; XVII, 16-18 ; périls qu'il court à York II, 112-131 ; XVII, 18 ; combat les Écossais II, 132, 135, 139, 162, 172, 182, 184-186 ; XVII, 19-25 ; retourne en Hainaut II, 183-187 ; XVII, 25, 27 ; négocie le mariage de sa nièce Philippe II, 186-197 ; XVII, 28 ; la conduit en Angleterre II, 193-196 ; XVII, 28 ; assiste au couronnement de Philippe de Valois II, 215 ; — à la bataille de Cassel 219-224, 230 ; XVII, 34, 35 ; — à l'hommage d'Édouard III II, 237, 238 ; à une joute à Londres 255, 257 ; se rend à Paris 299, 310, 312 ; XVII, 47, 49 ; Édouard III le consulte sur ses prétentions à la couronne de France II, 320, 322, 327, 347, 349, 351-354, 356, 357, 382-385 ; se rend en ambassade à Paris 366-376, 387-389 ; sa douleur de la mort du comte de Hainaut 400 ; ses terres en Hainaut 428 ; se rend à Anvers près d'Édouard III 445 ; XVII, 62 ; assiste au parlement d'Anvers II, 449, 457 ; — au parlement de Hal 459, 461, 468 ; Édouard III l'entretient de ses projets 480 ; assiste au parlement de Malines 483, 484 ; dans l'ost de Buironfosse III, 1, 3, 5-8, 10-12, 14-16, 19-21, 24-28, 30, 32-35, 37, 39-41, 46, 49-52, 59, 62, 63-65 ; XVII, 69-71 ; l'un des conseillers d'Édouard III III, 67, 70 ; Philippe de Valois fait ravager sa terre de Chimay 75-78 ; son château

de Relenghes est assiégé 79, 80; XVII, 79; paroles que lui adresse le comte de Hainaut III, 87, 88, 91, 92, 94; saccage le bourg d'Aspre 85-94; fort hostile au roi de France 95, 97; surprend et met à sac la ville d'Aubenton 98-110, 134; XVII, 82-84; créé bail de Hainaut III, 110-114, 147, 150, 151, 156, 171, 175, 176; XVII, 84; réside à Mons III, 164, 165, 173; punit la trahison du sire de Sassegnies 164; dans l'ost de Naves 178, 179, 181, 183; est chargé de défier le roi de France 188-193; se rend à Valenciennes 199; accompagne Édouard III à Gand 208; assiste au parlement de Vilvorde 215; au siége de Tournay XVII, 97; brûle Seclin III, 225; attaque Mortagne 264-270; met à sac la ville de Saint-Amand 273-282; — l'abbaye de Marchiennes 282-284, 289; sert à ses frais 311; négocie la trève d'Esplechin 306, 307, 309, 314, 315, 317; accompagne Édouard III jusqu'à Gand 319; assiste aux conférences d'Arras 321-323; — aux joutes de Londres IV, 125, 126, 130; XVII, 140; est invité à la fête de la Jarretière IV, 206; prend part à l'expédition de Frise 318, 324-328; embrasse le parti de Philippe de Valois 328-331; dans l'ost de Philippe de Valois 398, 399, 401, 424, 425, 507; XVII, 190; assiste à la bataille de Crécy V, 14, 17, 19, 27, 28, 30, 37, 38, 40, 43, 44, 48, 50, 57, 58, 60, 61, 64-67, 79-81, 546-548; XVII, 203, 205, 209-211; intervient en faveur de Godemar du Fay V, 79, 80; XVII, 217; dans l'ost d'Amiens V, 178, 180; XVII, 246; devant Calais V, 195, 196; XVII, 252; est mandé pour combattre les Anglais V, 322, 324; XVII, 306, 312, 313, 315; sa mort V, 331; XVII, 316.

Cf. I[a], 6, 7, 35, 36, 40, 49, 71, 127, 248, 281, 354, 360, 363, 477; I[b], 6-8, 11, 15, 20, 22, 25, 30-32, 64, 69, 70, 115, 152; I[c] 192, 193; II, 504, 505, 509-513, 515-517, 526, 530, 531, 548, 552; III, 474, 475, 485, 486, 490, 494, 496, 505, 508; IV, 476-479, 481, 482, 494,

495, 499 ; V, 474, 476-478, 481, 483, 497, 499, 501, 518 ; VII, 485, 520 ; XVI, 287 ; XVIII, 85, 88, 92, 139, 151, 153, 193-195, 274-276, 278-282, 391, 438.

Jean de Beaumont était fils de Jean II comte de Hainaut et de Philippe de Luxembourg.

Ses alliances de famille le rattachaient aux deux monarchies qu'il servit tour à tour.

Une sœur de son père avait épousé le comte de Suffolk. Parmi ses propres sœurs, il en était une qui était femme du comte de Pembroke. Une autre avait épousé Robert d'Artois.

D'autre part, il était par sa mère parent à un degré rapproché de Bonne de Luxembourg, femme du roi Jean. Un de ses frères tué à la bataille de Courtray avait épousé Blanche de France, et sa sœur Marie était femme de Louis duc de Bourbon.

Jean de Beaumont, par les liens qui l'unissent au Hainaut, est l'un des héros préférés par Froissart.

Recueillons, en renvoyant au surplus aux Pièces Justificatives, quelques notes qui le concernent.

Ne faut-il pas rappeler d'abord les vers que lui consacre l'auteur anonyme du *vœu du Héron* :

> Robers a appelé un chevalier vaillant :
> Ce fu Jehan de Beaumont, un princhc conquérant,
> Oncles au gentil conte de Hainaut, le poissant.

Dès le 8 février 1325 (v. st.), Édouard II donne l'ordre d'arrêter les étrangers qui se préparent à descendre en Angleterre en la compagnie de la reine.

Le sire de Beaumont ne s'était pas encore embarqué à Dordrecht lorsque des marins zélandais lui livrèrent Arnaud d'Espagne qu'Édouard II envoyait en France avec cinquante mille livres en cinq tonneaux pour payer les barons qui avaient chassé la reine Isabelle.

Il arma Édouard III chevalier la veille de la Chandeleur 1326 (v. st.).

Dans l'acte du couronnement d'Édouard III, Jean de Hainaut est cité avant tous les barons d'Angleterre.

Le 7 février 1326 (v. st.), le roi lui donne une rente de mille marcs. Presqu'aussitôt après il reçut de pleins pouvoirs pour traiter de la paix avec la France et se rendit à Paris où il scella au nom du roi d'Angleterre le traité du 31 mars 1326 (v. st.).

Le 9 mai 1327, on se préparait à recevoir le sire de Beaumont à Douvres. Le 3 juillet, on s'occupe de ses logements à York ; le 4, on fait pour ses gens du pain et de la bière.

On lit dans une charte donnée à York le 29 mai 1327 qu'on l'y attendait. Il y était déjà arrivé le 28 juin. Une charte du 20 août annonce son retour prochain à Londres.

Les rôles du parlement nous apprennent qu'en 1327 on lui devait 14400 livres 6 sous 9 deniers *pro vadiis et expensis suis hominum et equorum suorum.*

Le 6 mai 1327, Édouard III ordonne de payer à Jean de Hainaut cinq cents marcs à compte de sa rente annuelle.

Le 28 janvier 1327 (v. st.), Édouard III, alors à York, ordonne de payer à Jean de Hainaut sa pension de mille marcs. Le 28 juin suivant, on trouve la mention du paiement fait en deux fois de la somme de quatorze mille livres qui lui était dûe.

Le 6 mars 1327 (v. st.), nouveau paiement du chef de perte de chevaux.

Le 28 juin 1328, un autre paiement fut fait à Jean de Hainaut. L'argent fut avancé par les Bardi de Florence, et Jean de Hainaut les autorisa au mois de juin 1329 à en donner quittance.

Le comte de Hainaut donna en 1333 la maison de Relenghes au sire de Beaumont.

Le 8 mai 1338, Édouard III écrit au sire de Beaumont pour réclamer son appui contre les Français.

Dans une charte du 9 avril 1342 (v. st.), Édouard III rappelle que le 7 février 1326 (v. st.), il a donné une rente de mille marcs au sire de Beaumont. Le 9 avril 1345, il la confirme.

En 1343, Jean de Hainaut est l'un des arbitres entre la ville de Huy et l'évêque de Liége.

Après la mort de Guillaume II comte de Hainaut, Édouard III réclama la part héréditaire de la reine d'Angleterre. Il transmit à ce sujet en 1345 de pleins pouvoirs au sire de Beaumont.

Camden rapporte qu'Édouard III avait donné à Jean de Beaumont le comté de Cambridge et qu'il le lui enleva lors de sa défection. Aucune pièce officielle ne confirme cette assertion.

En 1345, on trouve encore une mention de la pension payée par Édouard III à Jean de Hainaut qui, l'année suivante, se trouvait auprès de Philippe de Valois à la journée de Crécy.

Le 21 juillet 1346, Jean de Beaumont s'engage à servir le roi de France. Il recevra trois mille livres de rente, et quand il sera au service du roi, quarante écus par jour. Voyez Pièces Justificatives, tome XVIII, p. 274.

Le 16 avril 1348, Philippe de Valois, ordonne le paiement d'une somme de treize mille écus d'or à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, à raison de ce qui lui reste dû pour la part qu'il a prise à l'ost de Calais. (*Archives de Lille.*)

On voit par une charte du roi Jean, du 24 janvier 1351 (v. st.), qu'un accord était intervenu entre le duc de Bretagne et Jean de Beaumont pour régler la tutelle des enfants de Charles de Blois.

Ce n'est que dans la troisième rédaction et dans les *Chroniques abrégées* que Froissart rapporte la mort du sire de Beaumont.

Jean de Beaumont était avec le roi de Bohême et Jean de Petersem l'un des trois Jean célèbres par leur courage.

BEAUMONT (MARGUERITE DE SOISSONS dame de), reçoit les ambassadeurs anglais II, 191 ; sa médiation pour la paix 364.

Cf. I[b], 158 ; I[c], 385 ; II, 525.

Marguerite, fille de Hugues comte de Soissons et de Jeanne de Dargies, épousa vers 1316 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont. Elle vivait encore en 1344.

BEAUMONT (JEANNE DE). Voyez BLOIS.

BEAUMONT (JEAN DE), bâtard de Jean de Hainaut, assiégé à Relenghes III, 79-80 ; XVII, 79 ; dans la chevauchée du Pont-à-Tressin III, 289.

Cf. XVIII, 193, 195.

BEAUMONT (comte de), dans l'ost de Saint-Quentin II, 43.

Jean de Brienne, vicomte de Beaumont (Maine), fils de Robert et de Marie de Craon, épousa 1° Isabeau d'Harcourt, 2° Marguerite de Poitiers. Il combattit aux frontières de Hainaut en 1339 et en 1340.

BEAUMONT (vicomte de), est tué à la bataille de Cocherel VI, 406, 412, 415, 419, 421-423, 428, 432, 489, 442, 443 ; XVII, 405.

Cf. VI, 509, 513.

Louis, vicomte de Beaumont, fils de Jean de Brienne, vicomte de Beaumont, et de Marguerite de Poitiers, fut tué à la bataille de Cocherel le 23 mai 1364. Il avait épousé Jeanne ou Isabelle de Bourbon, fille du comte de la Marche.

BEAUMONT. Voyez ALENÇON.

BEAUMONT (ALAIN DE), chevalier breton, assiste au combat de Chizé VIII, 231, 232 ; assiége Bergerac IX, 4 ; assiste à l'entrée de la reine de France à Paris XIV, 21 ; l'un des arbitres entre le duc de Bretagne et Olivier de Clisson XV, 208.

Charles V donna à Alain de Beaumont la châtellenie de

Sainte-Ononnoye confisquée sur le sire de Mussidan (mars 1372).

* BEAUMONT (JEAN DE) IX, 510.

* BEAUMONT (JACQUES DE), prêtre; XVIII, 81.

Beaumont (Jean de) XVII, 82, 83. Voyez BOSMONT.

BEAUMONT (HENRI vicomte de) « grant baron d'Engleterre II, « 75 » ; s'empare de la personne d'Édouard II, II, 75, 81, 83 ; XVII, 11 ; conduit Robert d'Artois près d'Édouard III II, 304 ; assiste à la bataille de l'Écluse III, 197 ; — au siége de Dinan IV, 173.

Cf. Ic, 219, 220 ; II, 506, 544 ; III, 508 ; IV, 441.

Dugdale ne nomme ni le père ni la mère de Henri de Beaumont ; il se contente de dire qu'il était issu selon les uns de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, selon d'autres de la maison des rois de Jérusalem. Édouard II qui le traitait de cousin, disposa en sa faveur des vastes domaines que Guillaume le Conquérant avait jadis donnés à Gilbert de Gand. Il accompagna la reine Isabelle en France, et après la chute de Hugues le Despencer, il recueillit une part importante de ses dépouilles. En 1336, il était connétable de l'armée anglaise en Écosse. En 1338, il accompagna Édouard III en Flandre. Mort en 1340. Il avait épousé Alice fille de Jean Comyn, héritière des comtes de Buchan, qui lui porta ce titre.

C'est par erreur que Froissart le fait assister en 1342 au siége de Dinan. Nous venons de voir qu'il ne vivait plus à cette époque.

* BEAUMONT (ALICE COMYN, femme de HENRI DE) II, 506.

BEAUMONT (JEAN DE), « biaux chevaliers jones et hardis IV, « 125 ; » dans l'ost de la Flamengerie III, 41 ; prend part à une joute à Londres et y périt IV, 125, 126 ; XVII, 140.

Cf. XVIII, 91.

Jean de Beaumont, fils de Henri de Beaumont et d'Alice Comyn, fit la guerre en Flandre en 1338 et en 1340. Il resta à Gand avec la reine Philippe ; il y eut un fils pour

lequel il obtint une charte royale qui lui accordait les mêmes priviléges que s'il était né en Angleterre. En 1341, il combattait en Écosse. Mort en 1342 ; il avait épousé Éléonore, cinquième fille du comte Henri de Lancastre.

BEAUMONT (LOUIS DE), évêque de Durham, est envoyé en Hainaut II, 191, 192 ; se rend au devant de la reine Philippe 196 ; est envoyé en Écosse 257 ; —dans les marches du nord 331.

Frère de Henri de Beaumont qui épousa Alice Comyn. Il devint évêque de Durham en 1318. Mort le 25 septembre 1333.

BEAUMONT (HENRI DE), dans l'ost du duc de Lancastre en Normandie V, 366 ; dans l'ost du duc de Lancastre à Calais VI, 221 ; XVII, 334.

Fils de Jean de Beaumont et d'Éléonore de Lancastre. Né en 1340 à Gand. Il combattit en 1366 en Gascogne. Mort en 1369, après avoir épousé Marguerite de Vere, fille du comte d'Oxford.

Froissart lui donne par erreur le prénom de Jean qu'avait porté son père.

BEAUMONT (sire de), chevalier anglais, assiste au combat naval de Winchelsea V, 270.

J'ignore quel est ce sire de Beaumont auquel Froissart a soin de ne pas donner le titre de vicomte qui appartenait aux aînés de cette maison.

Peut-être un frère de Jean de Beaumont inconnu des généalogistes anglais. Froissart, en nous apprenant que Jean de Beaumont tué au tournoi de Londres était le fils aîné du vicomte de Beaumont, fait connaître suffisamment qu'il existait d'autres fils de Henri de Beaumont.

BEAUMONT (JEAN DE), accompagne l'évêque de Norwich en Flandre X, 208 ; assiste au combat de Dunkerke 222, 223 ; attaque Saint-Venant 228 ; défend Bourbourg 255 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Portugal XI, 326, 404 ; dans l'ost du comte d'Arundel en Saintonge XIII, 274 ; prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 106, 112,

149 ; assiste au conseil du roi d'Angleterre XV, 136 ; envoyé en ambassade en France 147, 164, 232.

Cf. X, 518, 531 ; XIV, 413, 417, 450.

Froissart l'appelle par erreur Henri (X, 228, 255 ; XI, 326 ; XIII, 274 ; XIV, 106, 112) ; ailleurs il lui donne son prénom de Jean (XI, 404 ; XV, 147).

Fils de Henri de Beaumont et de Marguerite de Vere. Né en 1361 ; il releva ses fiefs en 1382, accompagna la même année l'évêque de Norwich en Flandre, fit la guerre en Espagne en 1386, devint en 1388 l'un des amiraux de la flotte anglaise, reçut l'année suivante la garde du château de Cherbourg et négocia en 1395 le mariage de Richard II et d'Isabelle de France. Mort au mois de septembre 1396. Il avait épousé Catherine fille de Thomas d'Evringham.

BEAUPRÉ, *Beaupret* (ANSEL DE), vient au secours des habitants de Châlons VI, 143, 147, 148.

Les seigneurs de Beaupré étaient issus de la maison de Joinville.

BEAU-NEVEU (ANDRÉ), imager, né dans le Hainaut, le plus habile de son temps XIV, 197.

Cf. I[a], 11 ; I[b], 108.

Le 25 octobre 1364, Charles V chargea André Beau-Neveu qu'il appelle « nostre ymager », de sculpter les tombes destinées à Philippe de Valois, au roi Jean, à la reine Jeanne de Boulogne et à lui-même. Il ordonna en même temps de lui remettre 500 francs d'or.

André Beau-Neveu ne figure qu'une seule fois dans les comptes de Valenciennes ; c'est en 1374 :

« A mestre Andrieu Biau-Neveu, pour ouvrage de puincture qu'il a fait, par l'accort dou prévost, des jurés de le pais et dou conseil de le ville, en le cambre de le halle des jurés, parmy or, azur et autres couleurs qu'il a livrot, payet, dou command ledit prévost et jurés, XL frans franchois qui coustèrent, parmy XXXVII s. III[d] t. le pièche, LXXIII l. X s. »

Un théologien nommé Guillaume Beau-Neveu siégea au concile de Constance.

BEAURIEU (SANCHE DE), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 64, 66; XVII, 14, 16; y retourne avec lui II, 113, 114; XVII, 102, 103; capitaine de Maubeuge III, 146; dans l'ost du comte de Hainaut 179, 182, 192; en garnison à Mortagne 210; se trouve dans la chevauchée du Pont-à Tressin 284, 288, 289; prend part à une joute à Londres IV, 125.

Cf. II, 511.

Je trouve cité dans une charte de 1329, Florent de Beaumont, seigneur de Beaurieu. Je lis ailleurs : Florent dit Sanche de Beaurieu.

Beaurieu, qu'on orthographiait jadis *Biariu*, *Biauriu*, en latin *Pulchrum Rivum*, *Bellum Rivum*, est un village situé à deux kilomètres est de Solre-le-Château, son chef-lieu de canton. Sous la période féodale, il y avait deux seigneuries de ce nom : l'une relevait de Chimay, l'autre avait été séparée de la terre et pairie d'Avesnes, vers le milieu du XIIe siècle, lors du mariage d'Ide, fille de Nicolas d'Avesnes, avec Guillaume III, châtelain de Saint-Omer et comte de Fauquemberghe.

Florent de Beaumont, seigneur de Beaurieu, assista en 1320 à la délimitation des biens seigneuriaux que possédaient aux environs de Quaregnon l'abbaye de Saint-Ghislain et le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons.

Il figure comme témoin dans l'acte par lequel Robert de Manchicourt, grand-bailli de Hainaut, vendit un fief de 40 livrées de terre à prendre sur le domaine de Blaton, à Guillaume, comte de Hainaut, en 1328 (v. st.). Il est aussi cité dans une sentence rendue à Mons, en 1331, contre Guillaume de Jauche, seigneur de Baudour, au sujet de certains pâturages appartenant à l'abbaye de Saint-Ghislain.

En 1356, Florent de Beaurieu fut arrêté par les Bra-

bançons. Plusieurs conseillers du comte de Hainaut, notamment le sire de Sart et Simon de Lalaing, furent chargés de réclamer sa mise en liberté : une conférence eut lieu dans ce but à Hal le 29 novembre 1356.

Le 13 décembre 1360, Florent de Beaurieu intervint dans un jugement prononcé à la cour du château de Mons, en faveur de cette abbaye et relatif à divers pâturages que réclamaient les habitants de Boussu, de Hornu et de Saint-Ghislain. Il laissa une fille Jeanne de Beaurieu, qui épousa Fier-à-bras de Vertaing. De ce mariage naquirent deux fils : Jean de Vertaing, qui recueillit le domaine de Familleureux, et Engelbert de Vertaing, qui eut en partage la terre de Beaurieu.

Les sires de Beaurieu portaient : d'argent à une double croix racourchiée de gueules.

BEAURIEU (GILLES DE), l'un des otages de la garnison de Thun-l'Évêque III, 180.

BEAUSAULT (JEAN de MONTMORENCY, sire de), se rend en Picardie II, 104 ; prend part au tournoi de Condé 104 ; est envoyé par Philippe de Valois vers Édouard III, 227.

Fils d'Érard de Montmorency et de Clémence de Muret. Il épousa Jeanne de la Tournelle et mourut en 1337.

BEAUSAULT (JEAN DE MONTMORENCY, sire de), en garnison à Cambray III, 13 ; dans l'ost que le duc de Normandie conduit en Bretagne IV, 185 ; prend part à la chevauchée du sénéchal de Beaucaire 341 ; l'un des capitaines des bourgeois d'Amiens 433 ; combat les Navarrais VI, 132, 133.

Fils de Jean de Montmorency et de Jeanne de la Tournelle. Il épousa Isabelle de Néelle, fille de Jean seigneur d'Offemont, et mourut en 1375.

BEAUSAULT (sire de), se rend en Écosse X, 318, 391.

Hugues de Montmorency, seigneur de Beausault, était fils de Jean de Montmorency et d'Isabeau de Néelle. Il épousa Jeanne d'Harcourt et mourut en 1404.

BEAUVAIS (évêque de). Voyez ALENÇON (PHILIPPE D'), DORMANS (MILES DE), MARIGNY (JEAN DE) et ORLÉANS (LOUIS D').
BEAUVAIS (Le chatelain de). Voyez LE CHATELAIN DE BEAUVAIS.
* BEAUVEAU (JEAN DE) X, 547.
* BEAUVILLE (GOBERT DE) XVIII, 551.
* BEAUVOIR (sire de) VII, 491.
* BEAUVOIR (châtelain de) XV, 467.
BEAUVOIR. Voyez ESNE.
* BECCARIA (NICOLAS) Ia, 385.
BÈCHE (NICOLAS DE LA) XVIII, 30, 31.
BECKET (Saint THOMAS). Voyez THOMAS (saint).
BEDFORD (comte de) X, 552. Voyez COUCY (ENGUERRAND DE).
* BEER. Voyez DE BEER.
* BEEREVELT (PIERRE), envoyé gantois en Angleterre X, 475.
* BEGUA-CAVALLO (HECTOR DE), chef de compagnie, IX, 526.
* *Behan* (*Jean de*) III, 487.
Il faut lire probablement Jean de Bohun.
BEHUCHET, *Bahucet* (NICOLAS), Philippe de Valois le charge de croiser sur les côtes d'Angleterre II, 428, 482 ; XVII, 75 ; pille Hampton II, 469, 470 ; tort qu'il cause aux navires anglais III, 73, 74 ; est défait à la bataille de l'Écluse 115, 194-206 ; XVII, 95.
Cf. Ia, 452 ; IV, 490, 491.
Froissart donne par erreur à Behuchet le prénom de Pierre. Il a confondu Nicolas Behuchet avec Pierre Behuchet, autre amiral de Philippe de Valois, qui était vraisemblablement son frère et qui reçut au mois de décembre 1358 une rente de cent cinquante livres. Nicolas Behuchet avait été anobli au mois de septembre 1328, après la bataille de Cassel, par une charte où Philippe de Valois l'appelle : « familiaris noster. » En 1335, il fut autorisé à fonder une chapelle. Dès cette époque il prenait le titre de chevalier.
Nicolas Behuchet fut créé maître des eaux-et-forêts le 6 janvier 1328. Il devint trésorier du roi en 1331. Maître

des comptes en 1338 et l'un des amiraux de France en 1339. Il fut fait prisonnier à la bataille de l'Écluse et fut, dit-on, pendu au haut d'un mat par l'ordre d'Édouard III qui voulait venger l'incendie de Hampton, de l'année précédente. Il avait épousé Philippe de Dreux.

Les Behuchet étaient d'origine normande. Nicolas Behuchet, fils de Jean Behuchet, avait pour frère Jean Behuchet, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1335.

J'ai vu sur une charte conservée aux Archives de la Flandre occidentale le sceau de Nicolas Behuchet : on y remarque une fleur de trèfle accompagnée de quatre étoiles.

Au mois d'avril 1344, Philippe de Valois donna une rente de quinze livres tournois à un religieux de Saint-François qui avait été le clerc de Nicolas Behuchet.

* Behuchet (Éléonore de Dreux, femme de Nicolas) III, 491.

* Bellay (Gérard de) XVIII, 45.

Belle. Voyez Bailleul.

Beke (Sohier van der), prévôt d'Harlebeke, puis de Bruges, conseiller du comte de Flandre IX, 215 ; soutient les Mahieu 442 ; X, 9 ; assiste aux conférences de Tournay 12, 18.

Cf. IX, 513, 514, 534 ; X, 502, 533, 539 ; XVIII, 521.

D'abord chanoine à Tournay, puis prévôt d'Harlebeke, élu en 1373 prévôt de Saint-Donat, l'un des principaux conseillers du comte de Flandre. Mort en 1393. Comme prévôt de Saint-Donat il était chancelier de Flandre.

* Beke (Colin van der) X, 480.

Bel. Voyez Le Bel.

Bellaing, *Biellain* (sire de), reçoit la reine d'Angleterre à Valenciennes II, 59 ; défend Valenciennes III, 157.

Bellaing, qu'on écrivait jadis : *Biellaing*, est un village situé à huit kilomètres ouest de Valenciennes. On rapporte que c'était un domaine des comtes de Hainaut et que

Baudouin V le donna à Wautier de Wavrin, l'un des témoins cités au contrat de mariage de son fils aîné avec Marie de Champagne, en 1181. Plus tard, Bellaing passa à la famille de Chasteler. Gérard de Chasteler, sire de Bellaing, est cité comme homme de fief de Guillaume comte de Hainaut, dans un acte du 28 octobre 1318. Après lui, on rencontre Thierri de Chasteler qui fut choisi en 1320 avec d'autres barons pour régler les différends entre le comte de Hainaut et le chapitre de Cambray. Il est de nouveau nommé dans des titres de l'an 1325. C'est probablement ce chevalier qui prit part aux joutes de Valenciennes en présence de la reine d'Angleterre en 1326 et qui accompagna le sénéchal de Hainaut dans sa chevauchée contre les Français en 1340.

Les seigneurs de Bellaing portaient : de gueules à trois chevrons d'hermine.

En 1312, Jean de Bellaing était châtelain de Raismes.

BELLEBRUNE, *Bellebourne*, *Bellebrone* (BAUDOUIN DE), assiégé à Calais V, 85, 217 ; XVII, 218 ; en garnison à Saint-Omer V, 298.

Lambert d'Ardres mentionne Étienne de Bellebrune qui avait épousé Ivise de Guines.

Bellebrune est un petit village du canton de Desvres à trois lieues de Boulogne. On prononce dans le pays ; Bellebrone.

BELLEFAYE, *Bellefire*, *Bellefrie* (seigneur de), au siége d'Afrique XIV, 251.

Il n'est pas cité dans la chronique de Louis de Bourbon ; mais le Religieux de Saint-Denis donne le véritable nom.

Bellefaye formait un vaste domaine (département de la Creuse). Il reste encore quelques ruines de l'ancien château.

BELLEFOURIÈRE. Voyez BAILLEUL.

Bellemarine (roi de), fait la guerre au roi de Castille II, 207 ; s'allie à Pierre le Cruel VII, 83, 86, 264.

Le roi ou sultan de Maroc, alors Abou-Fared, fils d'Aboul-Abbas.

BELLEMER (GILLES DE), évêque du Puy, mission qui lui est confiée XII, 348.

Evêque du Puy de 1386 à 1390.

BELLEPERCHE (HERBAUT DE), dans l'ost de Charles VI en Flandre X, 122, 124.

* BELLEVILLE (JEANNE dame de) Voyez CLISSON.

* BELLEVILLE (la damoiselle de) XII, 374.

BELLIÈRE, *Bellière*, *Barlière*, *Berlière* (vicomte de la), défend Saint-Malo IX, 69, 90 ; dans l'ost de Charles VI en Flandre X, 126, 138 ; assiége Brest XI, 202 : secourt le roi de Castille 329 ; XII, 141, 307.

Les vicomtes de la Bellière portaient : d'or au chef de sable emmanché de neuf traits.

Bellius, chef sarrasin, XIV, 218.

* BELOTEAU (JEAN) XII, 370, 371.

BELVER, *Beauver* (PHILIPPE DE), en garnison à Aiguillon IV, 337, 338, 340 ; fait prisonnier au combat d'Ardres V, 302.

Guillaume de Belver est mentionné dans un document de 1344.

BENAC (GUILLAUME DE), à la cour du comte de Foix XI, 130 ; dans la chevauchée du sire de Passac 220.

Guillaume ou Guilhem de Benac ou Baygnac était fils de Manaud de Benac et frère de Raymond qui suit.

Pons de Benac se trouve fréquemment cité dans les rôles de cette époque. Il entra au service du duc d'Anjou le 4 juin 1369. Au mois d'août 1388, il se trouvait sous les ordres du sire de Neilhac.

On trouve aussi cité Thibaud de Benac.

Les sires de Benac portaient : de gueules au lièvre rampant d'argent.

Benac se trouve dans le canton d'Ossun (Hautes-Pyrénées.) C'était la première baronnie du Bigorre.

BENAC, *Benath* (RAYMOND DE), prisonnier du comte de Foix XI, 34 ; attaque la garnison de Lourdes 58, 59.

Raymond de Benac, fils de Manaud de Benac, chevalier du Bigorre, épousa Anxiette de Lane. Il prenait le titre de seigneur de Lane. Le duc d'Anjou lui donna cinq cents francs le 4 juin 1369.

Ramonnet de Benac, se présentant à cheval et revêtu d'une armure, est cité dans les rôles de l'armée du comte de Foix le premier parmi les compagnons d'armes du seigneur d'Ossun.

* BENAVENT, *Bennafyn* (sénéchal de) XVIII, 344.

Benavent près Rodez.

On trouve cités Bernard de Benavent en 1353 et Gaspard de Benavent en 1366.

BENNET (JACQUES), évêque de Saint-André, célèbre les obsèques du sire de Douglas II, 209 ; est envoyé en ambassade en Angleterre 254, 259, 260, 277, 278.

Jacques Bennet occupa ce siége depuis 1328 jusqu'au 22 septembre 1332, date de sa mort.

* BENOIST (JEAN) VIII, 468.

* BENTLEY (THOMAS DE) IV, 449, 492.

* BENTLEY (GAUTHIER DE) XVIII, 339, 341-343, 351, 353, 355.

Le 20 juin 1349, Édouard III donna l'ordre d'apaiser le différend de Gauthier de Bentley et de Raoul de Cahors.

Édouard III avait disposé en faveur de Gauthier de Bentley des salines de Baye.

* BENTWORTH (RICHARD DE), évêque de Londres XVIII, 93.

Richard de Bentworth fut évêque de Londres de 1338 à 1339.

* *Bèque*. Voyez BEKE.

Béquisy, *Biékisy* (*Luc de*), aide à délivrer le roi de Navarre XVII, 366 ; attaque Amiens VI, 102, 105 ; sa mort 177, 178.

Il faut lire probablement : Béthisy. Philippe de Béthisy

est cité en 1345, et Jean de Béthisy en 1371. Ce dernier était peut-être le fils du partisan de Charles le Mauvais.

Le château de Béthisy est dans l'arrondissement de Senlis.

équisy (*Foudrigais* de), attaque Amiens VI, 102.

Frère du précédent.

erchet (sire de), dans l'ost du duc de Lancastre XVII, 542.

Est-ce le même que Robin Bouchette, écuyer, que les autres textes citent comme ayant fait partie de cette expédition ?

On trouve dans les documents anglais les noms de Bechet et Bouchet.

ercler. Voyez BERKELEY.

RG, *des Mons* (comte de), sa parenté avec la maison de Juliers II, 20 ; s'allie au roi de France contre le duc de Brabant II, 301 ; traite avec Édouard III II, 383 ; XVII, 45, 48 ; se rend au parlement de Valenciennes II, 383 ; XVII, 49 ; au camp de Vilvorde 484, 485 ; dans l'ost de Buironfosse III, 1, 2, 10, 32, 41, 50, 52 ; XVII, 66 ; accompagne Édouard III à Bruxelles III, 65 ; — à Gand 70 ; dans l'ost du comte de Hainaut 180, 182, 184 ; XVII, 93 ; assiste au parlement de Vilvorde III, 216 ; assiége Tournay 221, 222 ; XVII, 98.

Cf. II, 526, 552.

Adolphe VII, comte de Berg, fils de Henri de Berg et d'Agnès de La Marck. Il épousa Agnès de Clèves. Mort le 3 avril 1348.

RG, *des Monts* (comte de), se rend à Arras V, 255 ; soutient le roi de France VII, 302 ; sert le comte de Flandre IX, 199 ; est assiégé à Termonde 200, 202 ; intervient dans les démêlés des Brabançons et des Gueldrois XIII, 17.

Thierri de Berg succéda à son frère en 1348. Butkens ne donne point la date de sa mort.

BERG (ADAM DE) XIII, 324, 332.

Il était seigneur de Limperich près de Sittard.

* Bergaveny (sire de) XVI, 354. Voyez Beaumont.

Berghes (sire de), défile le roi de France III, 17 ; dans l'ost de Buironfosse 24, 25, 41, 53 ; XVII, 69.

Arnould de Wesemaele, sire de Berghes, fils de Gérard de Wesemaele. Il épousa Jeanne de Looz.

Berghes (Renard de), dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 209, 214.

Berghes. Voyez Bautersem.

* Berghes (Paridaen de), chevalier brabançon IX, 534.

Bergues (châtelain de), sa soumission à Philippe de Valois II, 225.

En 1334, Jean châtelain de Bergues se plaignait d'être inquiété par la dame de Cassel, bien qu'il eût lors des troubles de Flandre embrassé le parti du roi. (*Archives de Lille.*)

En 1340, il avait sous ses ordres dans l'ost de Bouvines quatre chevaliers et vingt écuyers.

Des châtelains de Bergues sont issus les princes de Bergues.

Berguettes (Jean de), assiste à la bataille de Poitiers VI, 424 ; se rend en Espagne avec Bertrand du Guesclin VII, 88, 90 ; asssiste à la bataille de Najara 174, 198, 212, 215, 216 ; XVII, 451 ; — de Montiel VII, 267 ; sert le roi Jean de Castille IX, 380, 487.

Cf. VII, 499.

Jean de Berguettes est cité comme chambellan du roi en 1361 et comme capitaine du château de Watteville en 1368 et en 1377.

Le 3 novembre 1361, le duc de Normandie lui donne cinq cents francs d'or « pour aler en certaines parties de Normandie où nous l'avons envoyé secrètement. »

Le 7 novembre 1365, on lui paie six cents francs d'or pour les gens d'armes qu'il a tenus en Normandie. Le 7 avril 1372, ses gages sont fixés à cinq cents francs d'or.

Il était surnommé Boulogne ou Bouloignette.

BERKELEY (THOMAS DE), est chargé de la garde d'Édouard II II, 86 ; XVII, 11 ; prend part au combat de Cadzand II, 419, 432, 435 ; dans l'ost de Buironfosse III, 42, 54 ; au siége de Tournay 313 ; assiége Nantes IV, 174 ; entre à Dinan 182 ; accompagne Édouard III en France en 1346 381 ; défend Calais V, 238 ; assiste au combat de Winchelsea 258 ; accompagne Édouard III en France 317.

Cf. Ia, 148 ; II, 507.

Les Berkeley étaient de nobles et vaillants chevaliers. Ils rapportaient à un acte éclatant de fidélité la fortune de leur maison ; car c'était à la suite d'éclatants services à l'impératrice Mathilde, que leur ancêtre Robert Fitz-Harding avait reçu le domaine de Berkeley dont il prit le nom.

Thomas de Berkeley, fils de Maurice de Berkeley et d'Ève de la Zouch, avait combattu l'influence des Le Despencer. Dépouillé de ses biens, enfermé à la Tour de Londres d'où il s'échappa, puis repris et conduit au château de Pevensey, il allait périr comme atteint de haute trahison, lorsque l'invasion victorieuse de la reine Isabelle le sauva. Il reçut aussitôt après la charge de garder Édouard II dans ce manoir paternel de Berkeley où Hugues le Despencer, quelques semaines plus tôt, dictait ses ordres et où quelques mois plus tard, l'étroite salle d'une tourelle voyait s'accomplir un odieux régicide. Gournay et Mautravers en furent, dit-on, les instruments. Thomas de Berkeley, n'écoutant que sa vengeance et sa haine, en fut-il le complaisant témoin ? Faut-il au contraire accepter le récit des historiens qui racontent que plutôt que de concourir au crime, il se retira à Bradley ? Un parlement le déclara innocent.

En 1327 et en 1328, il combat les Écossais. En 1330, malgré ses accusateurs, il se justifie et échappe au sort de Mortimer. Bien plus, il obtient certains priviléges, notam-

ment le droit de battre monnaie et d'ouvrir un marché. De 1333 à 1336, il continue à faire la guerre aux Écossais.

Le 16 mars 1336 (v. st), Édouard III déclare que Thomas de Berkeley n'est en rien coupable du fait horrible (*de tam horribili facto*) qui s'accomplit dans son château.

En 1339, il est avec Édouard III dans l'ost de Buironfosse. En 1340, il est maréchal de l'armée anglaise. Nous le retrouvons en 1342 gardien des marches d'Écosse et en 1346 parmi les vainqueurs de Crécy. Il fit dix ans plus tard tant de prisonniers à Poitiers que leurs rançons servirent à bâtir le château de Beverstone. Tels étaient son luxe et son faste qu'il était constamment entouré de douze chevaliers et de vingt-quatre écuyers ayant chacun leurs valets et leurs pages. Il épousa successivement Marguerite Mortimer et Catherine Clifton, et mourut le 27 octobre 1351. Parmi ses dons pieux, il s'en trouvait un d'une livre de cire *pro candela caritatis in ecclesia de Berkeley*.

En 1369, Jeanne de Berkeley, veuve de Renaud de Cobham, ordonna par son testament des prières pour le repos de l'âme de Thomas de Berkeley.

BERKELEY (MAURICE DE), « grans bannerès d'Angleterre, jones « chevaliers et amoureus V, 430 ; » accompagne le prince de Galles en Gascogne XVII, 301, dans l'ost du prince de Galles en 1356 V, 378 ; XVII, 339, assiste à la bataille de Poitiers V, 422, 423, 430, 431, 450, 451 ; XVII, 355 ; y est fait prisonnier V, 430-432, 450, 451 ; XVII, 355 ; ses relations avec Froissart V, 432.

Cf. IV, 438 ; XVIII, 91.

Fils de Thomas qui précède et de Marguerite Mortimer. Il épousa Élisabeth, fille de Hugues le Despencer.

Son père venait d'être chargé de présider à la captivité d'Édouard III, lorsqu'il reçut lui-même la garde de la Tour de Londres. Il fut blessé à la bataille de Poitiers et mourut le 8 juin 1368.

BERKELEY (THOMAS DE), les seigneurs conjurés veulent le rejoindre XVI, 228.

Cf. XVI, 353, 354, 357 ; XVIII, 117.

Thomas de Berkeley, fils de Maurice de Berkeley et d'Élisabeth le Despencer, avait été d'abord l'un des plus zélés partisans de Henri IV. Ce fut lui qui affirma qu'il avait entendu au château de Flint Richard II renoncer volontairement à la couronne. Il fut aussi le seul baron qui se rendît à la Tour de Londres pour recevoir du monarque prisonnier la même déclaration. Le remords l'avait probablement conduit dans le complot des amis de Richard II.

En 1392, Thomas de Berkeley avait reçu Richard II dans son château. Il avait pu montrer à ce prince qui allait disparaître dans les ténèbres d'une prison, la salle obscure de cette autre prison où avait succombé son bisayeul Édouard II.

On dit que Thomas de Berkeley aimait les lettres et qu'il les encouragea. Ranulf Hygden lui dédia sa chronique.

Mort en 1415. Il avait épousé Marguerite de Warren.

* BERKELEY (ÉDOUARD DE) IX, 582.

* BERLAER (LOUIS DE) XVIII, 105.

Louis Berthout, seigneur de Berlaer, fils de Jean de Berlaer et de Marie de Mortagne. Il épousa Jeanne de Benthem.

BERLAYMONT (GILLES DE), assiége Cambray III, 8 ; en garnison à Valenciennes 86, 157, 158 ; se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut, 179.

Gilles de Berlaymont épousa Marie de Wierre ou de Vierves. Il est cité dans une charte de 1308.

BERLAYMONT, *Berlammont* (FASTRÉ DE), meurt pendant l'expédition du duc de Lancastre VIII, 313.

Fils de Gilles de Berlaymont et de Marie de Wierre ou Vierves. Il épousa Alix d'Assenbrouck.

BERLAYMONT (JEAN DE), « sage chevalier XIV, 259 ; » prend part au combat de Nevele IX, 357 ; discours qu'il adresse au duc Aubert XIV, 259, 260.

Cf. XV, 402.

Fils de Fastré de Berlaymont et d'Alix d'Assenbrouck. Il épousa Alix de Strépy.

Berlaymont est un chef-lieu de canton, situé sur la Sambre et à quatorze kilomètres nord-ouest d'Avesnes. Les sires de Berlaymont portaient : burelé de vair et de gueules de six pièces, et criaient leur nom. Cette antique maison compte parmi ses membres les plus fameux Gilles de Chin, qui fut investi de la dignité d'échanson héréditaire de Hainaut, comme possesseur de la terre de Berlaymont. Eustache de Berlaymont fut son compagnon d'armes à la croisade. Isambert de Berlaymont prit également la croix dans une autre expédition en Palestine. Gilles de Berlaymont fut présent à la promulgation des chartes de Hainaut de l'an 1200. Le 6 octobre 1215, il est cité dans une charte de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, relative au droit de vinage à Berlaymont et à Pont-sur-Sambre. Héloïse, dame de Berlaymont, scella en 1224 un acte en faveur de l'abbaye d'Hautmont. Elle laissa deux fils, Gilles sire de Berlaymont et Jean de Berlaymont, qui paraissent en qualité d'hommes de fief de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, dans deux titres de l'an 1251. Un autre Gilles, sire de Berlaymont, avoué de La Flamengerie, chevalier, ayant eu de graves difficultés avec Jean II d'Avesnes, celui-ci livra aux flammes le château de Berlaymont et en exila le possesseur. Après la mort du comte de Hainaut, ce seigneur fit un accord avec Philippine de Luxembourg et son fils Guillaume Ier d'Avesnes, qui consentirent à lui payer à titre d'indemnité une somme de 8000 livres à condition qu'il se déshériterait en leur faveur de certains biens. Fastré, fils de Gilles, et Jean, son neveu, adhérèrent à cette convention qui eut lieu en 1305. Quant aux dommages causés à son château, le sire de Berlaymont accepta, en 1309, pour les réparer, la somme de 1500 livres qui devait lui être payée dans

le délai de cinq ans. Il mourut le 28 septembre 1311 et laissa de sa femme, Marie de Pinon, outre Fastré déjà nommé, un autre fils nommé Gilles, qui lui succéda.

Gilles IV, sire de Berlaymont (celui dont parle Froissart), fut présent à la sentence prononcée contre Philippe Moreau, seigneur de Saint-Symphorien, et frère Hugues, commandeur de l'Hôpital, au sujet d'un droit de dîmes, par le grand-bailli de Hainaut, Jean, sire de Beuvrages, le 14 décembre 1349.

Gilles V, sire de Berlaymont et de Péruwelz, boutillier héréditaire de Hainaut, figure dans le vidimus des chartes de 1391 interprétant celles de l'an 1200. Il assista à l'expédition de Frise, en 1396. Il scella les chartes de Hainaut de l'an 1410, et le 14 septembre 1412, il rétablit, par acte passé en présence de quatre hommes de fief du comte de Hainaut, l'abbé de Saint-Ghislain dans ses droits au village de Basècles.

Gilles V avait épousé Marie de Ligne, fille de Jean II, baron de Ligne, seigneur de Belœil, etc. De cette union naquirent deux fils : Lancelot, comte de Meghem, qui s'allia à Marguerite de La Marck, fille de Guillaume dit le Sanglier des Ardennes, et Gilles VI, qui, après la mort de son frère, devint seigneur de Berlaymont, de Hierges et de Péruwelz.

On sait que Lancelot, sire de Berlaymont, périt à Cambray, en 1484, assassiné par l'ordre de Philippe de Clèves. Son frère Gilles n'eut qu'une fille nommée Gillette. Celle-ci devint la femme de Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, grand-veneur de Hainaut. N'ayant pas eu d'enfants, elle adopta Charles, comte de Berlaymont, seigneur de Floyon, qui eut pour fils Philippe de Berlaymont, qui remplit un rôle politique important sous le gouvernement de Marguerite de Parme.

Les Berlaymont étaient boutilliers héréditaires de Hainaut. A ce titre ils recevaient trois robes par an et

cent sous pour le hanap quand ils servaient le vin au comte de Hainaut, de plus deux lots de vin et dix pièces de chandelles chaque fois qu'ils se rendaient à la cour.

BERLAYMONT. Voyez FLOYON.

BERLETTE (JEAN DE), en garnison à Ardenbourg X, 321, 322.

Le sire de Berlette figure dans le recueil du héraut Gueldre.

Gilles de Berlette obtint en 1375 des lettres de rémission pour certain délit par lui commis. Il était fils de Dreux de Berlette et de Diane de Wadelincourt, et avait épousé Jeanne de Longueval.

Berlette est un hameau de la commune de Savy (Pas-de-Calais).

Berlière (vicomte de la). Voyez BELLIÈRE.

BERNALMONT, *Bernamont* (JEAN DE), dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 209, 213.

Jean de Bernalmont, chevalier, fils de Humbert de Bernalmont et d'une sœur de Jean le Bel, par conséquent neveu de ce chroniqueur. Il eut pour femme la fille de Nicolas de Fraipont, grand-bailli de Condroz. Une de ses filles épousa le seigneur de Graas ; une autre Gilbert de Gochincourt.

Il fut bourgmestre de Liége en 1374, et grand-mayeur de Liége en 1378 et en 1386.

En 1385, il fut envoyé en ambassade à Avignon près du pape Grégoire XI.

Hemricourt nous a laissé un tableau fort vif des désordres de sa vieillesse.

BERNARD, écuyer du duc de Bretagne, tombe au pouvoir d'Olivier de Clisson XV, 106, 107.

* BERNARD (RAYMOND), envoyé du pape, XIV, 423.

BERNARDON, écuyer gascon, assiste à la bataille d'Aljubarotta XI, 305.

Le nom de famille n'est point indiqué.

* *Berne* (*Guillaume de*). Voyez BERSES.

Bernecque (sire de), se rend en Castille XI, 138 ; est tué à la bataille d'Aljubarotta XI, 180.

A la page 138 du t. XI il faut lire : Bernecque, au lieu de : Berne.

M. Raymond pense que bien qu'il y ait un *Bernech* dans le département de l'Ariége, il vaut mieux lire *Bernède*, nom assez répandu dans le midi.

* BERNERS (ROGER), bourgeois de Londres, dans l'ost du comte de Northampton IV, 456.

BERNIER (JEAN), bourgeois de Valenciennes, possède une tour à Maing III, 153, 156.

Cf. I[a], 21 , 364, 365 ; III, 488 ; VII, 485, 486.

Jean Bernier fut le principal conseiller de Louis Ier comte de Blois. Il recevait à ce titre chaque année « deux « paires de draps. » Cependant cette faveur ne fut pas sans nuages. Le 2 janvier 1337 (v. st.), Guillaume comte de Hainaut confisqua les biens de Jean Bernier à son profit, et ceux de Jean Bernier, fils de celui-ci, au profit de la ville de Valenciennes. Quant à Jean Bernier, le petit-fils, qui est filleul de la comtesse de Hainaut, il sera exclu de tous les offices de la ville.

Bernier (*Thomas*), armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 267.

Il faut lire probablement : Berners.

BERRY (JEAN duc de), dans l'ost réuni en Picardie V, 322 ; dans l'ost du roi Jean 397 ; assiste à la bataille de Poitiers 404, 410, 412, 426, 443 ; XVII, 340 ; peu capable à cette époque de gouverner VI, 1, 4 ; assiste au siége de Melun 155 ; créé duc de Berry 299 ; l'un des otages du roi Jean 299, 321, 376, 377, 380, 384, 386, 388, 389, 393, 397, 409 ; VII, 278, 281 ; XVII, 393, 394, 402, 407, 464 ; obtient l'autorisation de rentrer en France VII, 295 ; XVII, 465 ; reçoit à Paris le duc de Clarence VII, 246 ; traite avec Jean Ysoret 314 ; commence la guerre en Poitou et en Auvergne 322, 323, 339, 342, 374, 385 ; XVII, 472 ;

retourne à Paris VII, 477, 478 ; XVII, 494 ; assemble une armée en Berry 479, 480 ; envahit le Limousin VIII, 5-9, 15 ; XVII, 499 ; s'empare de Limoges VIII, 25-29 ; XVII, 500 ; rentre en France VIII, 36, 38 ; entre en Auvergne 79 ; XVII, 508 ; se rend à Avignon VIII, 81 ; XVII, 509 ; chevauche en Rouergue VIII, 83, 84 ; s'empare d'Ussel 85 ; chevauche en Poitou 149 ; assiége Sainte-Sévère 154, 155, 158, 160, 163 ; XVII, 520, 521 ; se rend à Poitiers VIII, 187-189 ; envoie Bertrand du Guesclin à la Rochelle 192 ; assiége Benon 195 ; — Thouars 211-214 , 216 ; BVII , 527 ; retourne à Poitiers VIII, 235 ; reçoit la visite de la dame de Château-Achard 236-238 ; se rend à Paris 239, 240 ; assiste au conseil de Charles V, 301 ; remercîments que lui adresse Guichard d'Angle 306 ; s'étonne du retour du sire de Coucy 378 ; apprend la mort d'Édouard III, 397 ; est présent à la visite de l'empereur XVII, 573 ; dans l'ost du duc d'Anjou IX, 65 ; est rappelé par le roi 66 ; se rend en Bretagne 80 ; — à Rouen 94 ; paroles que lui adresse Charles V mourant 284 ; associé au gouvernement du royaume 291, 296 ; assiste au sacre de Charles VI, 300, 302 ; gouverne le Languedoc 303 ; avec le roi à Meaux 446 ; ne peut empêcher les exactions du duc d'Anjou 464 ; le duc de Bourgogne lui écrit X, 62 ; se trouve à Senlis avec le roi 64, 73 ; confère avec le duc de Bourgogne 65, 66 ; dans l'ost de Roosebeke 102, 117, 145 ; son séjour à Tournay 188 ; s'enrichit des dépouilles des Parisiens 199 ; dans l'ost de Bourbourg 236, 244, 249, 269 ; traite avec les Anglais 274, 287 ; fait envoyer des secours en Écosse 299 ; soutient le duc d'Anjou 304, 305 ; se rend à Avignon 316, 317, 323, 350 ; promesse que lui fait le duc de Bourbon 375 ; réside en Poitou 406 ; ses démêlés avec le comte de Foix XI, 74-77 ; songe à épouser Jeanne de Boulogne 79 ; plaintes qui lui sont adressées de Bretagne 201 ; le roi de Castille compte sur son appui 353, 400 ; se rend, après de longs

retards, au camp de l'Écluse XII, 3, 4, 10, 12, 18, 19, 22-26, 65 ; assiste au combat de Jean de Carouge 36 ; écrit à la reine d'Aragon 40 ; se rend à Carcassonne 51 ; apprend l'arrestation du sire de Clisson 174 ; entend ses plaintes 178, 181 ; fait citer le duc de Bretagne 229, 231, 233 ; gouverne le royaume avec le duc de Bourgogne 347, 348 ; saisit la terre de Vierzon XIII, 35 ; assiége Ventadour 46, 47 ; s'inquiète des succès de Perrot le Béarnais 73; marie sa fille à Louis de Blois 81, 82; XIV, 323, 368 ; perd sa femme Jeanne d'Armagnac XIII, 82, 83 ; négocie avec le duc de Bretagne 85, 88, 90, 91, 99 ; recherche la main de la fille du duc de Lancastre 110-116, 118, 119 ; favorable au duc de Bretagne 124 ; suite de ses négociations avec le duc de Lancastre 126-130, 132-134, 153 ; son entrevue avec le duc de Bretagne 136, 137, 140, 142, 146 ; la duchesse d'Anjou lui écrit 141 ; dans l'ost de Gueldre 181, 183, 185, 193, 194, 198, 199, 262, 263, 264 ; rupture de son projet de mariage avec la fille du duc de Lancastre 276, 278 ; recherche la main de Jeanne de Boulogne 281-285, 298-299 ; l'épouse 305-315 ; XIV, 3 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 13, 21 ; ses exactions en Languedoc 31, 41, 42 ; accompagne le roi à Avignon 35, 38, 40 ; ses vains efforts pour sauver son favori Bétizac 59, 61-66, 68-70 ; s'empare de Ventadour 87-105 ; réside à Paris 165, 168, 169 ; fait assiéger Vendat 170 ; le duc de Lancastre lui écrit en faveur des assiégés de Vendat 180, 181, 183, 185, 190, 192 ; le vicomte de Meaux ne tient pas compte de son intervention 192-197, 204, 205 ; Aimerigot Marcel lui est livré IV, 207-210 ; Charles VI veut l'amener avec lui en Italie 282 ; permet aux compagnies qui se rendent en Lombardie, de prendre des vivres dans ses seigneuries 293, 294, 302, 303 ; son avarice 324 ; son entrevue à Tours avec le duc de Bretagne 353, 354 ; y reçoit les ambassadeurs anglais 356 ; favorise le vicomte de Castelbon 357-359 ; prend

part à la réconciliation du roi et du duc de Bretagne 366 ; le duc d'Orléans lui cache l'achat du comté de Blois 370 ; a un favori nommé Taque Thiébaut 373 ; assiste aux conférences d'Amiens 378, 380, 383, 388, 390 ; n'aime pas les conseillers du roi XV, 3 ; se préoccupe peu du meurtre du sire de Clisson 16, 17 ; accompagne malgré lui Charles VI dans l'ost de Bretagne 22-25, 27, 28, 32-34, 38, 42-47, 49, 214 ; gouverne le royaume avec le duc de Bourgogne 53-55 ; poursuit les anciens conseillers du roi 56-60, 62, 67, 69, 70, 90, 94, 95, 203 ; fait prononcer la déchéance du connétable 73, 75; on lui annonce la guérison de Charles VI 77 ; apprend le péril de Charles VI dans une fête 85, 91 ; donne sa fille au comte d'Eu qui est créé connétable 97-100 ; se rend aux conférences de Lelinghen 110, 112, 114, 124-126 ; se rend à Abbeville 127 ; soutient le pape Benoît XIII, 130 ; se trouve à Paris lors de l'arrivée des ambassadeurs anglais 183, 188 ; désire la paix entre les deux royaumes 188, 190 ; reçoit les ambassadeurs de Hongrie 220 ; se trouve à Paris lors de l'arrivée des ambassadeurs anglais 235 ; se rend à Amiens 275 ; assiste aux fêtes d'Ardres 301-304 ; apprend la défaite de Nicopoli 332 ; excuse le roi de Hongrie 351, 352 ; message du comte de Nevers pour lui 359 ; se rend à l'assemblée de Reims XVI, 84, 85 ; message que lui adresse le comte de Derby, 112 ; se rend au-devant de lui 114 ; négocie le mariage de sa fille avec lui 141, 145, 147 ; se rend en Poitou 213 ; son fils avait épousé Catherine de France IX, 44.

Cf. I, 296, 300, 303, 306, 315, 337, 343, 344, 348, 368 371, 438 ; I_b, 23, 75, 87, 102, 108, 109, 112, 145, 146 ; I^c, 203, 204, 284, 288, 368 ; V, 435, 441, 442, 468, 524, 525, 527, 528, 533 ; VI, 473, 511, 512 ; VII, 517, 533, 536, 539, 546 ; VIII, 418, 422, 443, 463 ; IX, 500, 502, 508, 521, 550, 568 ; X, 482, 497, 498, 501, 507, 512, 533, 534, 540, 542, 546, 553, 555 ; XII, 359, 360, 362-364, 366, 375 ; XIII, 349, 350, 352, 354, 355, 366,

368, 370, 373, 374; XIV, 394, 396-398, 400-402, 426, 431, 439, 440; XV, 365, 368, 392, 404, 433, 488, 502, 503, 507; XVI, 297, 305, 324, 466; XVIII, 405, 437, 446, 487, 488, 493, 494, 564, 578.

Jean, troisième fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, d'abord comte de Poitiers, puis duc de Berry, naquit le 30 novembre 1340. Mort le 15 juin 1416. Il eut trois femmes : Jeanne d'Armagnac et deux comtesses d'Auvergne.

Ce fut au mois de décembre 1360, que Jean de France, privé du comté de Poitou qui venait d'être cédé au roi d'Angleterre, fut créé duc de Berry et d'Auvergne.

Au mois de décembre 1369, les pouvoirs qui lui avaient été accordés sur les premières cités reconquises, furent expressément étendus à l'Angoumois, à la Saintonge et au Poitou.

Au mois de janvier 1371, Charles V lui donna un morceau de la croix de la Sainte-Chapelle qu'il avait coupé de ses propres mains.

Le duc de Berry reçut douze mille francs d'or par une charte du 25 août 1372 qui rappelle les services qu'il a rendus lors de la prise de Sainte-Sévère, de Chauvigny, de Poitiers, etc.

Le 4 novembre 1386, le duc de Berry déclara que s'il mourait sans hoirs, il voulait que son duché revînt à Charles V. Trois jours après, en échange de cette promesse et en souvenir des services rendus dans l'ost de Bourbourg, Charles VI lui remit neuf mille francs d'or. Ceci se passait à l'Écluse.

Le pouvoir donné au sire de Sancerre pour négocier le mariage de Jeanne de Boulogne, est du mois de janvier 1388 (v. st.). Ce fut au mois de mars suivant que fut conclue à Orthez entre le comte de Foix et les ambassadeurs du duc de Berry la convention en vertu de laquelle il épousa Jeanne de Boulogne.

Bien que Froissart, dans le Dit du Florin, loue la pompe de l'hôtel du duc de Berry, il passait pour très-avare. Ce qui l'excusait peut-être aux yeux de Froissart, c'est qu'il encourageait les lettres. Parmi les manuscrits qui lui ont appartenu, je citerai les poëmes de Christine de Pisan (Cheltenham n° 207 et La Haye 703), le Miroir des Dames (Bruxelles n° 9555), une Bible (British Museum, Lansdown 1175).

On conserve à la Haye une traduction du traité des nobles hommes de Boccace qui lui est dédiée, à Bruxelles une traduction de Sénèque qui lui est aussi dédiée.

Son magnifique livre d'heures est l'un des joyaux de la Bibliothèque de Bourgogne.

L'abbé de Moissac lui offrit une tragédie sur Charlemagne. (Bibl. Nat. de Paris, f. lat. n° 5945.)

Le duc de Berry s'appelait Orphée dans le langage secret des Navarrais.

BERRY (JEANNE D'ARMAGNAC duchesse de), assiste au mariage de sa fille et de Louis de Blois XIII, 81 ; se rend à Blois 82 ; sa mort 82, 309, 310.

Cf. VII, 536 ; VIII, 447.

BERRY (JEANNE DE BOULOGNE duchesse de), est fiancée au dauphin d'Auvergne XVII, 509 ; en la garde du comte de Foix XI, 78, 79 ; XIV, 332 ; son mariage avec le duc de Berry XIII, 281, 283-285, 298, 305-315 ; XIV, 3, 336, 357, 358 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris 6, 7, 15, 24 ; intercède pour les anciens conseillers de Charles VI, XV, 68-70, 76 ; assiste aux fêtes de Paris 83 ; sauve la vie du roi 87-89, 91 ; intercède pour Bureau de la Rivière 94, 95, 203.

Cf. I[a], 221, 298, 355, 369 ; I[b], 146 ; I[c], 368 ; XV, 375.

BERRY (JEAN, fils du duc de), épouse Catherine de France XIII, 82 ; projet de lui faire épouser Jeanne de Boulogne 283 ; porte le titre du comte de Ventadour XIV, 87.

Jean comte de Montpensier. Il épousa Catherine de France le 5 août 1386.

BERRY (CATHERINE de France, femme de JEAN DE), sa naissance IX, 44 ; épouse Jean de Berry XIII, 82 ; sa mort 82.

Cf. I[b], 109 ; XVIII, 557.

Fille puînée de Charles V et de Jeanne de Bourbon. Morte au mois d'octobre 1388. Froissart lui donne par erreur le prénom de Marie.

BERRY (BONNE DE). Voyez SAVOIE ET ARMAGNAC.

BERRY (MARIE DE). Voyez BLOIS et EU.

* BERSES (GUILLAUME DE), bourgeois de Liége, I[b], 127 ; XVI, 410.

* *Bertelego*, XIV, 415.

BERTHOUT (FLORENT), seigneur et avoué de Malines, ses richesses XIII, 5 ; donne sa fille à Renaud de Gueldre 5-11, 107.

Cf. XIII, 323.

Florent Berthout, fils de Gauthier Berthout et de Marie d'Auvergne, épousa Mathilde de La Marck. Il mourut en 1331.

BERTHOUT (SOPHIE). Voyez GUELDRE.

BERTHOUT. Voyez BERLAER.

* BERTRAM (ROBERT), vicomte de Northumberland, V, 490, 491.

BERTRAND (ROBERT), baron de BRIQUEBECQ, maréchal de l'armée de Philippe de Valois III, 30, 37, 47 ; — de l'armée du duc de Normandie 133, 134, 143 ; est envoyé en garnison à Tournay 218, 219, 226, 305 ; XVII, 97 ; assiége Auray IV, 28, 30 ; ne réussit point à empêcher le débarquement d'Édouard III, 378, 387.

Cf. III, 515 ; IV, 485, 486, 491, 493, 494 ; V, 490, 491 ; XVIII, 40, 67.

Fils de Robert Bertrand, baron de Briquebecq, et d'Alix de Néelle. Il épousa Marie de Sully. Il fut envoyé en mission en 1320 en Lorraine et en 1321 en Bohême. Il devint maréchal vers 1325. En 1327, il était lieutenant du roi en la guerre de Gascogne. En 1328, il se rendit à Bruges et à

Térouanne. Il assista au couronnement de Philippe de Valois, entouré de cinq chevaliers et de quarante-deux écuyers. Il fut aussi présent à Amiens à l'hommage d'Édouard III. En 1335, le roi le retint de son conseil et l'établit peu après son lieutenant sur les marches de Bretagne. Il exerça un commandement aux frontières de Hainaut du 2 mars 1339 (v. st.) au 1er octobre 1340. Comme il le partageait avec Matthieu de Trie, on appelait la bataille qu'ils avaient sous leurs ordres, la bataille des maréchaux. Il fut à cette époque en garnison à Tournay.

Par lettres du 7 janvier 1341, Philippe de Valois chargea Robert Bertrand, maréchal de France, de ramener à l'obéissance du roi et de son neveu Charles de Blois ceux qui s'y étaient montrés rebelles. En vertu de ces pouvoirs, Robert Bertrand écrivit le 1er février suivant à plusieurs nobles de Bretagne.

En 1342, il fit la guerre en Bretagne. Il y prenait le titre de capitaine pour le roi ès parties de Bretagne. Il ne vivait plus en 1348.

* Bertrand (Guillaume), évêque de Bayeux, IV, 489-491 ; XVIII, 284.

Second fils de Robert Bertrand, baron de Briquebecq, et d'Alix de Néelle. Evêque de Noyon en 1331, de Bayeux en 1338. Mort en 1347.

Bertrand (Guillaume), XVIII, 344.

Second fils de Robert Bertrand, baron de Briquebecq, et de Marie de Sully.

Il avait épousé Jeanne Bacon. En lui s'éteignit la branche aînée de sa maison.

* Bertrand (Robert), sire de Fauxguernon, XVIII, 67

Les seigneurs de Fauxguernon étaient issus de Robert Bertrand, baron de Briquebecq, et d'Alix de Tancarville.

Bertrand (Pierre), cardinal d'Ostie et d'Arras, paroles que lui adresse Jean de la Roche-Taillade XI, 254.

Cf. XI, 451.

* BERTRAND (GUILLAUME), évêque de Soissons, XVIII, 403.
Évêque de Soissons de 1349 à 1362.

Besac, *Besach* (sire de), accompagne le comte de Foix à Toulouse XIV, 73 ; assiste à ses funérailles 335.
Peut-être le même que le sire de Benac. Il y a toutefois un endroit nommé Bezac dans l'Ariége (arrondissement et canton de Pamiers).

* BESANÇON (PORCELET DE), XV, 396.

BÉTHENCOURT (sire de), assiste aux funérailles de Louis de Male, X, 280 ; — au siége d'Afrique XIV, 225.
Cf. XV, 437.
Cette famille paraît étrangère à celle de Nicolas de Béthencourt anobli en 1375.
En 1330, Jean de Béthencourt sert en Saintonge.
Au mois de juin 1340, il a six écuyers sous ses ordres dans l'ost de Bouvines.
En 1342, il conduit de Béthencourt-en-Bray jusqu'à Rennes un chevalier et deux écuyers qui se rendent à l'ost de Ploërmel.
En 1377, Jean de Béthencourt (fils de celui qui précède) est panetier du duc d'Anjou. Nous le retrouverons en 1396 chambellan du roi ; mais voici que nous touchons à la partie la plus aventureuse de sa vie, à celle qui a assuré la gloire de son nom. Lorsqu'au mois d'août 1402, les Anglais se plaignent de ses déprédations sur mer, on leur répond qu'il s'est éloigné pour se diriger vers les Iles Canaries, que les anciens appelaient les Iles Fortunées, mais qui au XIVe siècle portaient le nom plus sinistre d'îles de l'Enfer.
« Ad octavum articulum qui incipit : Item, messire Pierre de Courtenay, etc. responsum est quod domiuus de Betencourt nominatus in articulo recessit de Francia in spe, ut dicebat, eundi ad insulas Canariæ et Inferni, ad eas conquirendas. Verumtamen contra eum dabitur citatio si pars requirat, et fiet pro partibus justitia. » (*Archives nationales de France*, J. 645a n° 18.)

BÉTHENCOURT (ROBERT DE), au siége de Vendat XIV, 200.

BÉTIZAC ou BÉTHIZAC (JEAN DE), bourgeois de Béziers, conseiller et trésorier du duc d'Anjou ; ses exactions dans le Languedoc XIV, 31, 42 ; accompagne Charles VI, 59 ; son procès et son supplice 60-70 ; ressentiment qu'en éprouve le duc de Berry 365 ; XV, 53, 99.

Cf. Ia, 355 ; XIV, 393, 400.

En 1387, Jean de Bétizac, secrétaire du roi et du duc de Berry, vend au roi une maison sise à Béziers pour dix mille francs d'or.

Bétizac fut supplicié non pas à Béziers, mais à Toulouse le 22 décembre 1389.

Je trouve dans une charte de 1406 la mention de la veuve de Jean de Bétizac jadis secrétaire du roi.

Le 27 mai 1401, Charles VI donna à Guillaume de Neilhac tous les biens confisqués sur Jean de Bétizac dans la sénéchaussée de Beaucaire.

Au mois de juin 1405, Charles VI, considérant « la « grant amour et affinité que feu maistre Jean de Béthizac, « jadis son secrétaire », avait eues pour sa femme, restitua à celle-ci la moitié des biens qui avaient été confisqués (DOUËT D'ARCQ, *Pièces inédites*, t. I, p. 268).

Comparez à la relation de Froissart celle du Religieux de Saint-Denis, t. I, pp. 629-631.

BÉTHUNE (MATTHIEU de). Voyez LOCRES (sire de).

BÉTHUNE (ROBERT de). Voyez MEAUX (vicomte de).

BÉTHUNE (JEAN de), en garnison à Aire X, 227.

Fils puîné de Jean de Béthune et de Jeanne de Coucy, par conséquent frère du vicomte de Meaux. Il épousa Isabeau d'Estouteville et fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

* BÉTHUNE (JEAN DE), clerc du diocèse d'Arras XVIII, 75, 79, 83, 84.

* BETON (RICHARD) XIV, 414.

BETTE (SIMON), rétablit à Gand l'autorité du comte de Flandre

IX, 228 ; haine que lui porte Pierre Vanden Bossche 365; sa mort 440-445 ; X, 410, 440, 445, 446.

Cf. II, 535 ; IX, 566.

Simon Bette était fils de Guillaume Bette et de Catherine de la Hamayde.

Il avait épousé Catherine Rym, fille de Guillaume Rym et de Catherine de la Hamayde.

* BETTE (JEANNE). Voyez DAMMAN.

BEU, *Bu*, (GUILLAUME DE), écuyer de Picardie, « moult vaillant « homme XV, 318, » assiste à la bataille de Nicopoli XV, 318.

Guillaume de Beu ne figure point dans la généalogie des seigneurs de Beu issus de la maison de Dreux, telle que la donne le P. Anselme.

Beu, IV, 297. Voyez BUCH.

BEUKEMAERE, *Mont-Canard*, (PHILIPPE de), chevalier, échevin du Franc, scelle le traité de Tournay X, 438.

Cf. X, 578.

Daniel de Beukemaere se trouvait dans la bataille du comte de Flandre en 1340 au camp de Bouvines. Il y avait deux écuyers sous ses ordres.

BEUMONT. Voyez BOSMONT.

* BEUZEVILLE (GUILLAUME de) XVIII, 68.

BEVEREN (sire de) IV, 474. Voyez HALE.

BEVEREN (sire de). Voyez DIXMUDE.

* BEVERHOUT (ALARD de) XV, 398.

BEVERLEY, *Abrunel*, *Abruvelé*, *Brunel*, *Bruvelé*, (JEAN DE), « moult grant baron d'Angleterre XI, 389 » ; dans l'ost du duc de Lancastre XI, 326 ; fait la guerre en Portugal 389, 396, 420, 427.

Jean de Beverley, du comté de Northampton, est cité dans une charte du 1er décembre 1384 parmi les chevaliers qui obtiennent un sauf-conduit pour se rendre en Portugal.

Une charte de 1368 permet à Jean de Beverley de poursuivre le gibier dans les forêts du roi en se servant de cors de chasse *russeti et nigri*.

* Beverley (Richard de) VIII, 483.
* Beverley (le prévôt de) V, 490.
Béziers (évêque de). Voyez Monclave (Barthélemi de).
* Biblesworth (Gauthier de) I, 94, 95, 554 ; IV, 461.
Biellaing. Voyez Bellaing.
Biercler. Voyez Berkeley.
* Biercler (Pierre), prêtre XVIII, 79.
Bière. Voyez Aubière.
Bierne. Voyez Borne.
Bies. Voyez Obies.
Biest (Gilles de le) assiste aux obsèques de Louis de Male X, 281, 541.
Cf. X, 539.
La particule : de le semble la traduction du : Vander, flamand, ce qui m'empêche de trouver ici un écuyer du duc de Bretagne que ce prince aurait envoyé aux obsèques du comte de Flandre. Il eût suffi de changer une lettre au nom. Gilles de Brest, né près de Redon, était en 1391 écuyer du duc de Bretagne.
* *Bièvrene* (*Jean de*), prêtre XVIII, 82.
Bigorre (sénéchal de) XVII, 176.
En 1341, Foulques de Noras était sénéchal de Bigorre.
* Bigot (Jean) VIII, 453.
Bilefois, bourgeois de Lisbonne, sa réponse aux ambassadeurs castillans XI, 11.
Ce nom est écrit de diverses manières dans les manuscrits.
* Bigne (Guillaume de la) XV, 414.
* *Bigne*. Voyez Bingne.
* Biknor (Alexandre de), archevêque de Dublin II, 499.
Archevêque de Dublin de 1317 à 1349. On lui doit la fondation de l'université de Saint-Patrick.
* *Billy* (*Nicolas de*), maître de canons, VIII, 464.
* Billingford (Jacques de), clerc de la couronne XVI, 290.
Bince (messire), armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 267.

Ce nom manque dans la plupart des manuscrits. L'édition de Jones ne le donne pas. Bing ?

* BINCHE (JACQUES DE) XVIII, 79.

* BINGNE (GACE DE LA) Ie, 118, 194, 325, 326; VI, 452; IX, 528.

Gace de la Bingne était chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris.

* BIRMINGHAM (JEAN DE) XVIII, 562.

BISCAYE (comte de), cousin de Pierre le Cruel, mis à mort par son ordre XI, 101.

En 1328, on traita du mariage de Marie de Biscaye avec Jean d'Eltham, frère d'Édouard III.

BISCAYE (FLORENCE DE). Voyez BÉARN (FLORENCE, femme de PIERRE DE).

BISCAYE (TELLO comte de), fils du roi Alphonse VII, 82, 85; créé comte par Henri de Transtamare VII, 94; sa chevauchée contre les Anglais 173-184, 189, 191; XVII, 444-446, 458; assiste à la bataille de Najara VII, 194, 198, 203, 210, 216; XVII, 449, 450; dans l'ost de Montiel VII, 265, 270.

Frère de Henri de Transtamare et comme lui fils illégitime du roi de Castille Alphonse XI et d'Éléonore de Guzman.

Ayala rapporte qu'en 1366, Henri de Transtamare créa son frère Tello comte de Biscaye, de Lara et d'Aguilar.

BISET, *Bisse*, *Bisset* (THOMAS), est blessé à l'assaut de Dunfermelin II, 294; dans l'ost du comte de Derby IV, 337, 338; assiste à la bataille de Crécy XVII, 204.

On rencontre Thomas Biset dans les *Rotuli Scotiæ*.

Jean Biset épousa sous le règne de Henri III Alice Basset. Les Biset d'Angleterre s'éteignirent au milieu du XIIIe siècle. Une branche de cette famille s'était fixée en Écosse. Elle compta parmi ses membres Thomas Biset qui servit Édouard III.

On peut voir dans le recueil de Rymer une charte

du 24 juillet 1359 *de retinentia Thomæ Byset de Scotia.*

BISET (GUILLAUME), écuyer du Northumberland, IX, 27 ; capitaine de Berwick IX, 27-35.

Guillaume Biset est cité dans les *Rotuli Scotiæ.*

BISET (PIERRE), chevalier anglais, quitte l'Espagne XII, 329.

BISETTE (ERNAUT), écuyer gascon, « appert homme d'armes à « merveille XI, 56 » ; capitaine de Tarbes XI, 56 ; combat la garnison de Lourdes 51 ; est tué 61, 62.

Probablement Guicharnaud de Bize, gentilhomme du Nébouzan, inscrit sur les rôles de l'armée de Gaston-Phébus (p. 32).

Bize est une commune du canton de Nestier, arrondissement de Bagnères (Hautes-Pyrénées).

L'Arnaud Bisette de Froissart descendait-il d'Arnaud Bisette, seigneur de Boaffles, cité dans une charte de 1223?

* *Bisser* (comte de) V, 525.

Peut-être faut-il lire : Breuse.

Bisses (*Herman*) chevalier hollandais, tué à l'assaut d'Honnecourt XVII, 70.

J'ignore quel est le véritable nom de ce chevalier.

Blanckenbourg. Voyez BRANDEBOURG.

BLAINVILLE (MOUTON DE), assiége la Charité-sur-Loire VII, 22 ; — Bécherel 238, 240, 322, 323, 342 ; — Ardres 405, 415 ; dans l'ost de Bretagne IX, 80 ; se trouve dans l'ost de Charles VI en Flandre X, 114 ; garantit le paiement de la solde des Bretons 192 ; est chargé de défendre la Normandie contre les Anglais XIII, 109; prend part à l'expédition de Gueldre 181, 264 ; retourne en Normandie 298.

Cf. X, 478 ; XVI, 271.

Jean dit Mouton de Mauquenchy, sire de Blainville, fils de Jean de Mauquenchy de Blainville, petit-fils de Jean de Mauquenchy de Blainville dit Mouton et de Jeanne de Chambly dont le père Pierre de Chambly fut surnommé Grismouton. Il épousa Jeanne Mallet, seconde fille de Jean

Mallet de Graville. Il fut créé maréchal le 20 juin 1368. Lieutenant du roi en Normandie en 1369. Il assista le 28 septembre 1381 à l'hommage du duc de Bretagne et commanda l'avant-garde à la bataille de Roosebeke. Il était mort au mois d'avril 1391. Sa fille épousa Colard d'Estouteville.

Le 3 novembre 1361, le duc de Normandie lui donne cinquante francs d'or pour qu'il remplisse une mission secrète en Normandie.

Le 15 juin 1364, le sire de Blainville reçoit cinq cents francs d'or en considération des dépenses qu'il a eues à faire lors de la prise de Neufchâtel et de Gournay. Le 29 et le 30 juin, il passe sa montre au Pont-de-l'Arche.

Au mois de juillet, il se trouve au siége d'Acquegny et est chargé de visiter Vernon, Pont-de-l'Arche et « toutes « villes en aval jusqu'à la mer. » Il avait avec lui deux ménestrels Bertrand et Michelin son compagnon.

Le 8 mai 1365, Charles V lui adresse les lettres suivantes :

« De par le roy,

« Mouton de Blainville, nous vous mandons que à tel « jour comme nostre amé et féal chevalier Pierre de Ser- « moises vous fera assavoir, vous, toutes autres besoignes « arrière mises, soiés à Meullant le plus efforciement de « gens d'armes que vous pourés, et gardés que vous n'en « failliés si chier comme vous nous avés et sur la foy et « loyalté en quoy vous nous estes tenus et en tant come « vous désirés à nous faire plaisir ; car c'est pour cer- « tainne besoigne qui touche très-grandement l'onneur et « le proufit de nous et de nostre royaume. Si gardés bien « que nuls n'en saiche riens fors vous jusques à tant que « vous vendrés au dit lieu.

« Donné à Paris le VIIIe jour de may. »

Au mois de novembre 1367, Charles V ordonna d'acheter des terres d'un revenu de cinq mille six cents francs et

de les donner au sire de Blainville « pour moutonner son « fils. »

Le 8 août 1372, le sire de Blainville donne quittance de cinq cents francs d'or à Harfleur.

Au mois de novembre 1375, il était capitaine du château de Rouen, et le 7 avril 1382, il reçut l'ordre de garnir ce château d'artillerie. Il figura en 1383 dans l'ost de Bourbourg et en 1386 dans l'ost de l'Écluse où il avait sous ses ordres quatre chevaliers et vingt-et-un écuyers.

Le 15 juillet 1387, il fut déchargé de la garde de Ferrando d'Ayens.

En 1388, il prend part à l'expédition de Gueldre et passe montre le 8 octobre à Bousselar.

Ce fut Mouton de Blainville qui eut l'honneur de mener le deuil aux funérailles de Bertrand du Guesclin. (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 601.)

BLAISY, *Blasy*, *Blassi* (JEAN DE), porte les armes en Écosse, X, 288, 299.

Cf. X, 567; XV, 362, 394-397; XVI, 258, 276, 515-523.

Jean de Blaisy qui doit à Philippe de Maisières sa gloire la plus éclatante, était l'un des plus braves chevaliers du XIVe siècle. Il figure à ce titre dans le recueil du héraut Gueldre.

Fils de Geoffroi de Blaisy. Mort en 1396 à Nicopoli.

Il servait dans l'ost du duc de Bourgogne en 1365. En 1367, il avait sous ses ordres un chevalier, huit écuyers et un archer.

En 1371, Jean de Blaisy revenant des noces du duc de Bourgogne arrête Humbert de Rougemont et le traîne de prison en prison. Cet acte de vengeance donne lieu aux plaintes les plus vives.

Il passa montre à Bayeux le 22 décembre 1374. Il avait alors dix écuyers sous ses ordres.

Il passe aussi montre en Normandie le 20 avril 1378 avec trois écuyers, se trouve le mois suivant au siége de

Pont-Audemer et est créé, le 9 novembre, capitaine de Condé-sur-Noireau.

Au mois d'avril 1380, il fait la guerre « ès terres que « souloit tenir le roy de Navarre deçà Dyve. »

Il passe montre le 1er août 1381, à Crécy-en-Brie avec cinq chevaliers et seize écuyers. Dans une charte du 17 novembre suivant il s'intitule : « seigneur de Mal- « veillie, capitaine de gens d'armes ordonné pour la garde « du corps du roy. »

En 1385, il est chambellan du duc de Bourgogne.

Au mois d'octobre 1386, il est envoyé en Bretagne « pour fréter et mettre sur mer, mener et conduire à « l'Écluse en Flandres cent gros vaisseaux dont nous « pourrons finer. » Ces vaisseaux n'étaient pas des plus gros. Ceux de trente-cinq tonneaux portaient douze marins, ceux de vingt-huit tonneaux, neuf marins, ceux de vingt-six tonneaux, huit marins. Jean de Blaisy fréta pour lui-même un baleinier nommé Jean du Fou, qui portait cinquante-six marins.

Au mois d'avril 1391, Charles VI lui donna trois mille cinq cents francs d'or pour sa rançon. Plus tard il lui confia le soin de se faire remettre en Rouergue plusieurs forteresses qui avaient traité avec les Français (5 juin 1391). Enfin en 1396 on rencontre dans le Trésor des Chartes une dernière charte : *pro Johanne de Blaisy*.

Agnès de Blaisy, sœur de Jean de Blaisy, épousa Robinet de Fleurigny, écuyer tranchant du duc de Bourgogne.

BLAKET, *Blaquet*, chevalier anglais, prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 123.

A une époque un peu antérieure, on rencontre dans les actes de Rymer Jean et Thomas Blaket.

En 1328, Jean Blaket possédait le manoir d'Ilmere dans le Buckinghamshire.

On retrouve les Blaket dans les actes du règne de Henri IV. Betham a publié leur généalogie.

Le Religieux de Saint-Denis cite aussi Thomas Blaquet parmi les jouteurs de Saint-Inglevert.

* BLAMONT (comte de) V, 474, 477.

Thibaut de Blamont (1322-1370).

Le comte de Blamont figure en 1340 dans les rôles de l'ost de Bouvines.

Les comtes de Blamont étaient issus de la maison de Salm.

Sur les Blamont, voyez D. Calmet, Histoire de Lorraine, t. III, p. cx.

BLAMONT (duc de). Voyez ARAGON (MARTIN roi d').

Blanc (le Cardinal). Voyez ALBANO.

* BLANCART (COLARD) I^b, 9.

* BLANCHET (HUGUES), secrétaire et notaire du roi XIII, 323. Mort en 1406.

* BLANCHET (JEAN) XVIII, 509, 543.

* BLANCHET (LOUIS), notaire du roi XIII, 322 ; XV, 382 ; XVIII, 578, 579.

* BLANCHET (PIERRE), secrétaire du roi XIII, 323 ; XVI, 366-371, 373.

Blanckenbourch. Voyez BRANDEBOURG.

* BLANK (JEAN) V, 528 ; XVIII, 387, 443, 587.

* BLANK, messager anglais XVIII, 212-215.

BLANCKENHEYM, *Blanquenehem* (seigneur de), ses gens attaquent les Français XIII, 277.

Gérard de Juliers, seigneur de Blanckenheym, qui figure dans le recueil du héraut Gueldre, avait épousé Ermengarde de Luxembourg. Leur fille épousa Thierri de Walcourt.

Sur le seigneur de Blanckenheym dont parle ici Froissart, voyez Butkens, t. I, p. 514.

BLANGY (JEAN DE), évêque d'Auxerre, prend part aux conférences d'Arras III, 322, 323 ; XVII, 105.

BLANKART (JEAN), défend la ville d'Ypres X, 231.

Blanquebourg. Voyez BRANDEBOURG.

BLARGNIES (sire de), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 114.

Cf. II, 511.

Blargnies est un village situé à sept kilomètres sud de Pâturages. La seigneurie en appartint longtemps à la maison de Roisin.

Les sires de Blargnies portaient d'argent à trois bandes de gueules, chargées de six coquilles d'or et criaient : Roisin.

Alard de Roisin, mort en 1049, porta le titre de seigneur de Blargnies.

Baudri, seigneur de Roisin et de Blargnies, bienfaiteur de l'abbaye d'Alne, vivait en 1222.

Alard de Roisin, fils de Baudri et de Péronne de Saint-Amand, obtint en partage le domaine de Blargnies, vers la fin du XIIIe siècle. Il mourut en 1308 et fut enterré dans l'église des Cordeliers, à Valenciennes. On lui consacra cette épitaphe :

Chy gist messire Allard de Roisin, sire de Blargnies, qui trespassa l'an 1308 *au mois de decembre.*

Selon Carpentier, cette terre passa ensuite à la maison de Wargnies. D'après une autre opinion, elle resta aux Roisin, jusqu'au temps où Marie de Roisin, à qui elle était échue, la porta dans la maison de Barbançon par son mariage avec Gui, dit l'Ardennois, fils de Jean de Barbançon, seigneur de Donstiennes et de Villemont.

BLAYE (AIGLIN DE), évêque d'Angoulême, négocie une trève II, 409.

* BLEU-LÉVRIER, héraut d'armes XIV, 412.

BLEVILLE (SIRE DE), dans l'ost du duc de Normandie III, 133.

BLEVILLE (COLINET DE), écuyer tranchant du roi de Navarre, mis à mort V, 355, 358-360 ; XVII, 332.

Cf. V, 521.

BLÈZE (DANIEL DE), fait prisonnier par les Français III, 259, 263 ; XVII, 101.

BLIQUY (sire de), en garnison à Condé III, 110.

Gilles dit Bruyans de Bliquy est cité dans une charte de 1357.

Bliquy, autrefois *Belchi*, *Bilchi*, est un village situé à neuf kilomètres ouest de Chièvres, son chef-lieu de canton.

Le premier seigneur de cette localité, dont le nom soit cité, est Roger de Bliquy, nommé en 1114-1115 dans une charte où Raoul, archevêque de Reims, confirme diverses donations faites à l'abbaye de Liessies.

Oste de Blicquy paraît en 1126 dans une charte de Burchard, évêque de Cambray, en faveur du même monastère. Ce seigneur donna 120 bonniers de propriétés foncières à l'abbaye de Cambron, et cette donation fut confirmée par une charte émanée du comte de Hainaut, en 1176. (*Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 349.)

Wautier de Bliquy est nommé en 1225 dans les annales de l'abbaye de Saint-Ghislain.

Agnès, dame de Bliquy, donna des serfs à ce monastère, en 1239.

Guillaume, sire de Bliquy, chevalier, fit une pareille donation en 1289.

Dans le siècle suivant, le domaine de Bliquy passa à Gilles dit Bruians, chevalier, qui attesta une sentence de Robert de Manchicourt, grand-bailli de Hainaut, rendue en 1331, contre le seigneur de Baudour. Il intervint en 1355 dans un acte semblable, qui assura à l'abbaye de Saint-Ghislain la paisible possession de la seigneurie de Vellereille-le-Sec. On le trouve encore cité en 1357 dans un titre relatif à l'abbaye de Vicogne.

C'est de ce chevalier qu'il est parlé dans le texte de Froissart.

* *Blithe* (*Élie*). Voyez BLYTHE.

* BLOET (OGIER) XV, 396.

BLOIS (THIBAUT comte de), fondateur de l'abbaye de Marchaunoy IX, 280.

Cf. I[b], 297.

Blois (Gui Ier comte de), contribue à l'avénement de Philippe de Valois II, 215, 216 ; assiste à la bataille de Cassel 220 ; intervient en faveur de Robert d'Artois 310 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 49, 55 ; XVII, 71-73 ; le comte de Hainaut saisit ses terres d'Avesnes et de Landrecies III, 98, 168, 171 ; dans l'ost de Bouvines 246, 249 ; négocie la trève d'Esplechin 306 ; assiste aux conférences d'Arras 322, 323 ; promet son appui à Charles de Blois 394, 397, 398 ; avait épousé une sœur de Philippe de Valois 329, 332.

Fils de Hugues de Châtillon et de Béatrix de Flandre. En 1298, son mariage fut conclu avec Marguerite fille de Charles comte de Valois ; mais il ne fut célébré que vers 1310. Armé chevalier en 1313 par Philippe le Bel en présence d'Édouard II roi d'Angleterre. Il prit la croix avec Philippe de Valois. Mort en 1342.

Blois (Louis comte de), à la cour du roi de France II, 338 ; épouse Jeanne de Beaumont 391 ; III, 28 ; XVII, 316 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut III, 133 ; XVII, 82 ; renvoie son hommage au comte de Hainaut III, 169, 171 ; XVII, 72 ; dans l'ost de Bouvines III, 249 ; à la cour du roi de France 384 ; au siége de Rennes IV, 6 ; au siége d'Hennebont 26, 102 ; au siége d'Auray 28, 80 ; se rend à Paris 120 ; — à Rennes 146 ; XVII, 148 ; — à Nantes IV, 170, 187, 188, 191 ; négocie la paix du roi de France et du sire de Beaumont 329, 330, 398, 399 ; dans la chevauchée du sénéchal de Beaucaire 341 ; au siége d'Aiguillon 361 ; à Saint-Denis avec Philippe de Valois 424, 425, 507 ; est tué à la bataille de Crécy V, 27-29, 40, 43, 54, 56, 61, 63, 68, 74, 77, 79, 331 ; XVII, 203, 205, 209, 212, 215, 217 ; laisse après lui trois fils V, 331.

Cf. Ia, 488 ; Ib, 32, 66, 71 ; IV, 435 ; V, 474, 477, 481.

Fils aîné de Gui Ier comte de Blois et de Marguerite de Valois. Il épousa vers 1331 Jeanne fille de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont. Tué en 1346 à la bataille de

Crécy et inhumé dans l'église de la Guiche près de Blois. Lorsqu'en 1793 on viola son tombeau, on y trouva un poignard. On ne sait si c'est l'arme avec laquelle il s'était défendu ou celle qui lui avait donné la mort.

Blois (Jeanne de Beaumont femme de Louis de), son mariage II, 391, 392; se trouve à Guise lors de l'incendie de cette ville III, 21, 28, 34, 35; XVII, 71.

Cf. XVI, 280.

Fille unique de Jean de Beaumont et de Marguerite de Soissons.

Blois (Louis de), petit-fils de Jean de Beaumont XVII, 316; fils du comte Louis de Blois IV, 329, 330; V, 331; XI, 119; Hugues de Barbançon porte ses armes à Poitiers 407; son frère Gui le remplace comme otage VI, 321; il envoie Alard de Donstienne à Blois VII, 15; sa mort XIII, 13.

Cf. I[a], 248, 280; I[b], 24; XVI, 281, 282.

Après la mort de son père, Louis de Blois recueillit le comté de Blois et les seigneuries d'Avesnes et de Chimay, ainsi que le comté de Soissons. Désigné comme otage en 1360, il obtint que Gui son frère prît sa place en Angleterre, et le 20 octobre 1363 le roi Jean lui fit don de mille livres tournois « pour supporter les frais et despens de « Guy de Blois son frère hostage du roi en Angleterre ». On voit par une lettre du 19 novembre de la même année qu'il était alors « grandement empesché de la défense « des pays de Blois, de Touraine et de Vendomois contre « certains pillars et malveillans du royaume, lesquels « avoient occupé plusieurs forteresses aus dits pays d'où « ils couroient et ravageoient continuellement les terres « voisines ». Mort en 1372.

Blois (Jean de), second fils de Louis de Blois, IV, 329, 330; V, 331; petit-fils de Jean de Beaumont XI, 119; XVII, 316; épouse Mathilde de Gueldre II, 20; VIII, 118; fait échouer les démarches des ambassadeurs anglais en Hainaut VII, 318; Charles V lui écrit 421; à la cour du duc

de Brabant IX, 213 ; est invité au sacre de Charles VI 291, 300 ; ses prétentions au duché de Gueldre XIII, 12-14 ; sa mort 14.

Cf. I[a], 185, 242, 280, 315 ; I[b], 22, 24, 101 ; XVI, 281, 287.

Second fils de Louis de Blois et de Jeanne de Beaumont.

Il recueillit dans la succession de Jean de Beaumont les terres de Schoonhove et de la Goude. Il épousa en 1372 Mathilde, fille aînée de Renaud II duc de Gueldre, et succéda la même année au comté de Blois. Mort à Schoonhove au mois de juin 1381. Il ne laissa que deux fils illégitimes Jean bâtard de Blois, seigneur de Trélon, et Gui bâtard de Blois, seigneur de Thol.

BLOIS (MATHILDE DE GUELDRE, femme de JEAN DE), son mariage II, 20 ; VIII, 118 ; fait la guerre au duc de Juliers VIII, 118-119.

Cf. I[b], 101.

BLOIS (GUI II comte de), fils de Louis de Blois IV, 329, 330 ; V, 331 ; petit-fils de Jean de Beaumont XI, 119 ; XVII, 316 ; otage en Angleterre VI, 299, 321, 389, 393 ; XII, 55 ; XVII, 394 ; recouvre la liberté et revient en France VII, 231, 232, 234 ; XVII, 464 ; fait échouer les démarches des ambassadeurs anglais en Hainaut VII, 318 ; sa chevauchée en Prusse 231, 479 ; se rend en Berry 480 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; au siége de Limoges 26 ; se rend à Paris 28 ; — à Saint-Omer près du duc d'Anjou 338, 339 ; XVII, 553 ; accueil qu'il fait en Zélande à Gui de Ghistelles X, 48 ; dans l'ost de Roosebeke 118, 142, 167 ; préserve le Hainaut du pillage des Bretons 181-183 ; se retire en Hainaut 189 ; se rend à Blois 189 ; est indemnisé de ses frais pendant la guerre 200 ; est malade en Hainaut 237, 242 ; dans l'ost de Bourbourg 245-247, 249, 269 ; services que rend aux chevaliers français son écuyer Jacop 297-299 ; se rend près de la duchesse d'Anjou 305 ; assiste au mariage de

son fils 316 ; son alliance avec la maison de Lorraine 347 ; recueille le comté de Blois XIII, 14 ; dans l'ost de l'Écluse XI, 360 ; XII, 3, 10 ; Froissart commence ses chroniques sous ses auspices XI, 2, 129 ; XII, 154 ; XIII, 18, 112, 318 ; et les poursuit à sa requête XIV, 1, 2, 323 ; XV, 79 ; il remet à Froissart des lettres pour le comte de Foix XI, 3 ; Froissart se rend près de lui à Schoonhove XIV, 4 ; Froissart assiste à Bourges au mariage de son fils XIII, 81, 82, 113 ; il reçoit à Blois la visite de la duchesse de Berry 82 ; se retire à Château-Renaud 137, 140 ; perd son fils XIV, 323, 324 ; XVI, 141 ; vend le comté de Blois au duc d'Orléans XIV, 368-374 ; XV, 257, 258 ; sa mort XVI, 70, 71.

Cf. I[a], 89, 158, 159, 176, 179, 181, 185, 280-282, 291-294, 297-299, 301, 309, 314, 315, 317, 318, 346, 351-354, 363, 438, 458, 490, 491 ; I[b], 22-26, 35, 36, 40, 41, 42, 44, 45, 49, 54, 56, 65, 69, 74, 76, 78, 101-117, 119, 122, 124, 129, 146, 147, 156, 158, 325, 352, 386 ; VI, 506 ; VII, 485, 517 ; IX, 546 ; X, 478, 482, 491, 493, 494 ; XVI, 264, 279-288, 411, 442, 443 ; XVIII, 437.

Il faut lire : Gui au lieu de Louis XVI, 141.

Troisième fils de Louis de Blois et de Jeanne de Beaumont. Sa première part dans la succession paternelle fut le comté de Soissons. Il y joignit plus tard tout l'héritage de ses frères. Quelque important qu'il fût, il ne sut le conserver. Il abandonna le comté de Soissons aux Anglais pour recouvrer sa liberté et le comté de Blois au duc d'Orléans pour payer quelques dettes. En 1369, il amena au roi de France seize chevaliers et quatre-vingts écuyers. En 1370, il fut armé chevalier en Prusse. Vers 1375, il épousa Marie fille de Guillaume comte de Namur. Mort à Avesnes le 22 décembre 1397.

Gui de Blois avait eu pour nourrice une femme de Blois nommée Jeanne Langlois. Il lui donna en 1382 une rente de six livres.

L'autorisation accordée par Édouard III à Gui de Blois de quitter l'Angleterre, porte la date du 8 juillet 1367.

Au mois de septembre de la même année, Gui de Blois paya à Bruges six cents livres sterling qu'il avait empruntées en Angleterre à un marchand italien nommé Prouana.

Gui de Blois, enfant encore, reçut de Vatriquet de Couvin le poétique enseignement des devoirs des preux.

Vatriquet de Couvin composa le *dit d'Onneur* pour le fils de Gui de Blois, qui mourut les armes à la main à Crécy. Ce fils devait être le protecteur de Froissart :

Je le li pour le fils d'un conte
A qui Diex doint bonne aventure.
Le vi-ge moult bel deproier
Envers son père et supploier
Pour Dieu qu'il li monstrast la voie
D'onnour, là où li bons s'avoie.
Dont li respondi li pères :
« Biaus fils, se tu d'onneur te pares,
« Tu seras richement parés.
« Bien porras en bruit de banières
« Chevaucher prés, bois et rivières...
« Honnours ne vient pas pour saigner,
« Pour estuver, ne pour baignier,
« Car pour gésir nus en blans lis
« N'a-on pas d'armes les délis...
« Tiex porte les frasiaus dorés,
« Qui assez poi est honorés,
« Et les boutonciaus esmailliés,
« Qui petit est d'armes mailliés...
« Car haute honnour pas ne s'adrèce
« En grant boban, ne en richèce,
« Ains gist en bras, ains gist ès mains. »
. . . . . .
— « Pères, Diex m'en doint le corage,
« Dist li enfès, car esploitier
« Voeil tant c'onnour puisse acointier. »

Parvenu à l'âge mur, il eut l'honneur de se souvenir du lien étroit qui unissait les lettres et la chevalerie ; et, malgré les faiblesses de ses dernières années, il restera honoré de la postérité comme le plus constant et le plus généreux des protecteurs de Froissart.

BLOIS (MARIE DE NAMUR, femme de GUI DE), renonce à la succession de Gui de Blois et se retire à Chimay XVI, 70.

Cf. I[a], 353, 458 ; I[b], 22, 41, 44, 111, 115, 153 ; XVI, 279, 442.

BLOIS (LOUIS DE), fils de Gui de Blois, sa naissance XVII, 571, 572 ; épouse Marie de Berry XIII, 81, 82, 113 ; XV, 97, 100 ; XVI, 141 ; sa mort XIV, 323, 324 ; XVI, 141.

Cf. I[a], 352 ; I[b], 122, 155 ; X, 554 ; XIII, 349 ; XIV, 431 ; XV, 376 ; XVI, 321.

Fils de Gui de Blois et de Marie de Namur.

Le contrat de mariage de Louis de Blois est du 29 mars 1383 (v. st.). Le duc de Berry donnait à sa fille une dot de soixante-dix mille francs d'or. Le comte de Blois assurait à son fils en avancement d'hoirie le comté de Dunois, Châteaudun, Romorantin, etc. Mort le 15 juillet 1391. Son portrait figure dans un recueil conservé à Arras.

Froissart écrivit pour les noces de ce prince le *Temple d'honneur* et une pastourelle.

BLOIS (MARIE DE BERRY, comtesse de). Voyez EU (comtesse d').

BLOIS (CHARLES DE). Voyez BRETAGNE (CHARLES DE BLOIS, duc de).

BLOIS. Voyez PENTHIÈVRE.

BLOIS (JEAN bâtard de), XV, 402.

Fils illégitime de Jean de Blois.

On trouve en 1363 la mention de la nourrice de Jean bâtard de Blois. On voit par une charte donnée à Blois le 16 mai 1386 qu'il servait à cette époque sous les ordres du sénéchal de Beaucaire.

BLOIS (LOUIS bâtard de), fils illégitime de Jean de Blois XVI, 287.

Blombéris (seigneur de), au siége d'Afrique XIV, 250.
* Blomme, marchand flamand, VIII, 432.
* Blomme, *Bloume* (Gui), XV, 398.
* Blond. Voyez Le Blond.
Blondel (Guillaume), chevalier de Poitou, III, 153; dans l'ost du duc de Normandie III, 153; est fait prisonnier 154.

Guillaume Blondel, chevalier, était maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1366. Il reçoit le 12 février 1378 cent-vingt francs d'or « pour ses despens en alant par devers le « duc Aubert en Brebant pour certaines grosses besoignes, « touchant le fait de la guerre, à nous enchargées par le « roy. »

Blondel, *Blondiaux*, *Blondiel* (Jean), chevalier angevin, VII, 381; capitaine de la Roche-sur-Yon VII, 381-385; XVII, 484.
* Blondel (Jean), envoyé en Orient par le duc de Bourgogne XVI, 255.

Peut-être le même que le précédent.

* Blondel (Guillaume), écuyer du comte de Flandre X, 539.
* *Blonnoroes* (*Chrétien de*), chevalier hongrois IX, 574.
* Blount (Thomas) XVI, 380, 382, 384.

Le Religieux de Saint-Denis cite Thomas Blount parmi ceux qui acceptèrent le défi de Bouciquaut.

Au mois d'avril 1389, Thomas Blount est chargé de passer en revue à Douvres les hommes d'armes qui s'embarquent pour Calais. Il était shériff de Bristol en 1399.

Dans une charte du 28 novembre 1400, Henri IV le cite parmi ses principaux ennemis condamnés à mort pour haute trahison.

Sur le supplice de Thomas Blount, voyez le Religieux de Saint-Denis, t. II, p. 737.

J'ignore si ce Thomas Blount eut pour fils Thomas Blount qui devint sous Henri V trésorier de Normandie.

* Blythe (Élie)) X, 454.

* Blythe (Guillaume) XVI, 396, 397.

Boccanegra, *Boukenègre*, *Bouquenègre* (Ambroise), amiral de la flotte espagnole, sa victoire devant la Rochelle VIII, 124, 132, 133, 136, 137 ; XVII, 516 ; bloque Bayonne IX, 66.

Froissart (XVII, 516) l'appelle Antoine. Son véritable nom était Gilles Boccanegra.

Une convention fut passée le 25 janvier 1346 entre le roi de France et Gilles Boccanegra, grand-amiral de Castille. Il s'engageait à amener à Philippe de Valois un secours de deux cents navires et promettait de le servir contre tous, le roi de Castille et la commune de Gênes exceptés.

Bochet, chevalier, au siége d'Afrique XIV, 245.

Ne pas le confondre avec Raoul de Bochet, écuyer d'écurie du roi de France (1389).

Bocq (*Franque*), au siége d'Afrique XIV, 251.

L'édition de M. Buchon porte en un mot : Franqueboth. La chronique de Cabaret d'Orronville cite un brave chevalier qui se signala au siége d'Afrique, du nom de Jean Franc.

Le Religieux de Saint-Denis nomme Pierre Bocqueton parmi les jouteurs de Saint-Inglevert.

* Bocxstel (Guillaume de) XVIII, 105.

Fils de Guillaume de Cuyck, seigneur de Bocxstel, et de Marie de Diest.

Bodin (Guillaume), prend part à la bataille de Cocherel VI, 431.

Dans une charte du mois de septembre 1364, le captal de Buch reconnaît qu'il a été pris à la bataille de Cocherel par un écuyer nommé Roland Bodin.

Boëce, *Boesce*, cité comme exemple du courage dans le malheur X, 41.

Cf. VI, 452.

Boele, *Boule* (Jean), élu l'un des capitaines de Gand IX,

195 ; traite à Tournay 207 ; excite la commune de Gand contre le comte 219, 222 ; brûle autour de Gand les châteaux des gentilshommes 234 ; est défait par les leliaerts et tué dans le combat 341-347.

Cf. IX, 532, 534, 558 ; X, 458.

Une note conservée dans un registre du XIVe siècle rapporte que Jean Boele exposa devant le *Ghemeene port* assemblé au son de la cloche, qu'on était entré à Audenarde, que les bourgeois d'Audenarde avaient promis d'être les fidèles alliés de ceux de Gand, qu'on avait cru néanmoins devoir briser les portes. Il demanda ce qu'il y avait lieu de faire. On décida unanimement qu'on se bornerait à démolir toutes les murailles du côté de Gand, sauf indemnité s'il y avait lieu. Ceci fut fait immédiatement par les bonnes gens de Gand qui étaient alors à Audenarde et qui aussitôt après rentrèrent à Gand.

* Boenaedse (Jean) III, 499.

Boene. Voyez Boone.

* Boessière (sire de la) VIII, 426.

* Boetelin (Roger) XVIII, 435.

Bohême (Jean de Luxembourg, roi de), « le plus noble et le « plus gentil roy en larghèce qui régnast à ce temps II, « 100 ; » « qui tant fut larges et courtois, preus et vail- « lans V, 53 ; » cité parmi les preux II, 6 ; assiste au tournoi de Condé 99-101 ; XVII, 15 ; sa sœur épouse Charles le Bel II, 212, 213 ; assiste au sacre de Philippe de Valois 215 ; — à la bataille de Cassel 220, 222, 223 ; accompagne Philippe de Valois à son entrée à Paris 226, 230 ; assiste à l'hommage d'Édouard III 229, 231, 232, 237 ; XVII, 37, 38 ; soutient le roi de France contre Robert d'Artois II, 301, 307 ; à la cour du roi 337, 338 ; sa fille épouse le duc de Normandie 338 ; prend la croix 340, 341 ; XVII, 43 ; Philippe de Valois veut le faire élire empereur II, 345 ; il cherche à réconcilier les deux rois 364 ; dévoué au parti de Philippe de Valois 386, 392 ;

XVII, 63 ; à la cour du roi de France II, 425 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 49, 50, 55 ; XVII, 73 ; — de Bouvines III, 246, 247, 249, 256, 258, 261, 313 ; XVII, 99, 100 ; négocie la trève d'Esplechin III, 315 ; XVII, 104 ; préside à un tournoi à Compiègne III, 320 ; est mandé par Philippe de Valois IV, 397-400 ; se rend à Saint-Denis avec Philippe de Valois 424, 425, 507 ; sa mort à la bataille de Crécy V, 8, 14, 17, 27-29, 40, 41, 43, 44, 53-56, 59, 74, 76-79, 82, 252, 253, 313 ; XVII, 209, 215, 270 ; père de l'empereur Charles de Luxembourg II, 345.

Cf. I^a, 165, 215, 237, 265, 266, 299 ; I, 13, 20, 52, 70 ; I^c, 283, 447, 459, 460, 478, 491, 499 ; II, 510, 546 ; III, 487 ; IV, 474 ; V, 474-483 ; VII, 485, 544 ; XVIII, 24, 41, 86-88, 94, 139, 191, 192.

Fils aîné de Henri III comte de Luxembourg et de Marguerite de Brabant. Il épousa en 1311 Isabelle de Bohême et en secondes noces en 1334 Béatrix de Bourbon, fille de Louis Ier duc de Bourbon et de Marie de Hainaut.

Le roi de Bohême était plein de courage et généreux dans ses dons jusqu'à la prodigalité. Du moins, ce qu'il fit pour encourager les lettres, ne fut pas perdu, car les lettres ont entouré sa mémoire d'une auréole que rien ne pourra effacer.

Selon un dicton populaire, le roi de Bohême, Jean de Beaumont et Jean de Petersem étaient les trois Jean célèbres entre tous par leurs exploits.

Au mois de septembre 1321, le roi de Bohême se reconnaît feudataire du comte de Hainaut pour les terres d'Aymeries, Pont-sur-Sambre, Quartes, Dourlers et Raismes.

En 1328, lors du sacre de Philippe de Valois à Reims, le roi de Bohême fit à Jean de Beaumont un emprunt relaté dans la charte suivante :

« Nous Jehans, par le grâce de Dieu, rois de Bohesme, et de Pulaine et cuens de Luxembourch, faisons savoir que

nous devons et avons en convent à rendre et à payer à no chier et amei cousin monsigneur Jehan de Haynnau, pour les frais de li et de ses gens, fais à Rains au sacre le roy de Franche, cent quatre-vins-quinze livres quinze sols de paresis : lequelle somme d'argent nous avons en convent à rendre et à payer au dit monsigneur Jehan et au porteur de ces lettres, dou jour d'ui en avant, à se volentet. Par le tiesmoing de ces lettres sayellées de no sayel.

« Données à Rains, l'an mil trois cens vint-et-wit, le mierquedy après le Trinitet. (*Archives de Lille.*) »

On a du roi de Bohême une autre charte d'emprunt à Jean de Beaumont pendant l'expédition de Cassel « à l'ost « devant Ipre, le lendemain de Nostre-Dame de septembre, « 1328. »

En 1330, le roi de Bohême devait à Fastré de Ligne la valeur de deux cents livrées de terre. Jean de Hainaut paya pour lui cette dette.

Si le roi de Bohême comptait de nombreux créanciers, il avait aussi d'illustres débiteurs.

On a conservé un mémoire où se trouvent exposés les services rendus par le roi de Bohême à l'empereur Louis de Bavière. Il est conçu en ces termes :

« L'empereur Loys, par ses lettres en date du mercredy devant la Saint-Leurens l'an mil IIIe XXX, confesse devoir au roy Jehan de Behaingne sept mille et deux cens marcs d'argent pour le service qu'il lui fist à Muldorff, là où ledit empereur fut en bataille contre le duc Frédéric d'Ostriche, pour laquelle somme ledit empereur avoit engagié audit roy les villes de Aldemberch, Zwikair et Kemnitz, lesquelles villes ledit roy lui délaissa et rendy, et pour ce, en ce lieu, à icellui roy et à ses hoirs, pour lesdis VII^m et II^c marcs d'argent, rengaigea et transporta en droite gaigire les chasteaulx et villes de Keysersberch et Blicksperg, les chastel et ville de Durenkeim et de Monster, pour en joyr en tous drois, riens excepté, par lui et ses

hoirs, jusques à ce que ledit empereur ou ses successeurs en l'Empire les auront rachetées pour la dessusdite somme, et n'en feront aucun rabat les prouffis qu'il en lèvera.

« Aussi, par les mesmes lettres, le dit empereur recongnoit encores devoir cinq cens marcs d'argent audit roy et à ses hoirs, pour lesquels V^c marcs ledit roy avoit racheté de Jehan de Rapoltstein les dites ville et chastel de Monster ; item, encores deux cens marcs, pour lesquels il avoit racheté Durenkeim de Jehan de Ekerich, lesquelles deux sommes de V^c et II^c marcs d'argent ledit roy et ses hoirs auront aussi sur ladite gagire tout ainsi comme la première somme, et, avec ce, leur consent ledit empereur que tout ce qui seroit engagié ou chargié des dites villes et chasteaulx ainsi engagiés, ils le pourront desgagier et racheter s'il leur plaist, et ce qu'ils en débourseront, ils mettront aussi sur leur dit gage, et sera leur somme de tant plus grande. (*Archives de Lille.*) »

Plus d'un tiers de siècle s'écoula sans que cette dette fût payée, comme nous l'apprenons par le document suivant :

« L'empereur Charles le Quart, roy de Behaingne, par ses lettres données l'an mil III^c soixante-six, narration faicte comment les ville et chastel de Keysersberch, la ville de Keyserslutеren, le chastel de Wulfzbergen, en tous drois et prouffis, estoient engagiés au roy Jehan de Behaingne, son père, pour XI mille marcs de pur argent à tiltre de vraye et juste gagière, aussi comment ledit empereur Charles estoit tenu et obligié à son cousin de bonne mémoire le duc Jehan de Brabant et de Lembourg en XV mille escus viels, désirant icellui Charles que au duc Wencelin de Lutzembourg, de Brabant et de Lembourg, son frère, feust faicte solution et payement tant de ce que lui estoit deu de par son père comme de par ledict duc de Brabant, engagea de rechief audit duc Wencelin et à ses hoirs ducs de Lutzembourg seulement les-

dites villes et chasteaulx et les appartenances, pour en jouyr entièrement jusques à ce que ledit Charles ou ses successeurs en l'Empire auroient remboursés et payés à sondit frère ou à ses hoirs ducs de Lutzembourg seulement lesdis XI^m marcs d'argent et XV^m viels escus sans diminution. »

Au mois de janvier 1331, Jean roi de Bohême, prenant en considération le projet de mariage entre sa fille et Jean fils du roi de France, promit de servir le roi de France avec quatre cents hommes d'armes qui devaient rester en l'ost tant que le roi y serait.

Le 11 mai 1332, le roi de Bohême et le comte d'Eu conclurent à Perwez en Brabant une alliance dirigée contre le duc de Brabant, avec l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, les comtes de Gueldre, de Juliers, de Looz et de Namur et Jean de Beaumont. Le comte de Hainaut ne tarda pas à y adhérer. Ce traité fut renouvelé en 1333, témoin la charte suivante :

« Nous par le grâce de Diu Jehans, rois de Bohême et de Polone et conte de Luxemburch, Walerans, archeveskes de Coulongne, dou Saint-Empire per Ytale archycancelliers, et Adulph, éveskes de Liége, Loys, contes de Flandres, de Neviers et de Rethiés, sires de Mallinnes, Guillaumes, cuens de Haynau, de Hollande et sires de Frise, Renaus, cuens de Ghelre et de Zuitphane, Guillaumes, cuens de Julers, Loys, cuens de Los et de Chiny, Raouls, cuens de Eu et de Ghines, connestables de France, et Jehans, cuens de Namur, Jehans de Haynnau, sires de Beaumont, et Guys de Namur, frères audit conte de Namur, recognissons et faisons savoir à tous ke nous considérant, véant et sentant les grans invasions, occupations, molestations, injures, griés, tors et damages ke haus homs et nobles Jehans dus de Lotringhe, de Brabant et de Lemburch a fait de nouviel et fait de jour en jour continuelment à nous, nos pays, nos terres, nos gens et nos subgis, nos juriditions

et nos droitures espirituèles et temporèles, nous nous sommes, par le commun conseill de pluiseurs de nos féables et conseilliers, et de no boine volentet et commun accord, alloyet et confédéret ensanle, tout le cours de nos vies, encontre le duc devant dit tant com il vivera, pour contrester et faire résistence à sen tort et à son injure et pour warder, sauver, conserver et maintenir nous, nos pays, nos terres, nos gens et nos subgis, nos juriditions et nos droitures, en le fourme et manière qui chi apriès s'ensuiwent :

« Premièrement, de toutes les choses ke nous u aucuns de nous avons à présent u arons en tans à venir à faire au dus dessusdit, dont débas et descors naistroit u seroit, nous, ne aucuns de nous, ne poons, ne devons faire, ne avoir pais, triuwes, ne respit au dus dessusdit, en quele manière ke ce soit, se ce n'est par le gret, volentet et commun assentement de nous tous, et, se lidis dus vosist weryer u grever, weriast u grevast l'un u plusieurs de nous en aucune manière, u se li uns u pluiseur de nous vosist u vosissent le duc devant dit en aucune manière weryer et grever, toutes fies et si souvent ke li uns u pluiseur de nous en seroient u seroit requis, nous devons et avons en convent d'aidier et conforter li uns l'autre de tout nostre pooir, en le manière ke besoigns sera, cascuns de nous à ses propres despens, à se propre waigne et à se propre pierte, si avant que chils u chil qui en aroit u aroient besoign, en requerroit u requerroient les autres de nous, sans y trouver u allégier excusance quele qu'elle soit u puist iestre et sans contredit. Et s'il avenoit ke li uns u pluiseur de nous presist u presissent le dit duc, il (li dus) doit iestre communalment à nous tous, et ne pora, ne devra lidis dus avoir délivrance quele qu'elle soit, se ce n'est par le gret, volentet et commun assent de nous tous, et, se aucuns de nous prendiens aucuns autres prisons pour le fait des wierres entre nous et le duc devant dit, li sires de

celuy u de chiaus qui pris les aroit u aroient, en pora faire se volentet, et, se nous waigniens sour u contre ledit duc aucuns castiaus u aucunes villes et forterèches pardechà le rivière de Muese, chil et chelles seroient et doivent iestre communalment à nous tous, et n'en porons, ne deverons ordener, ne faire chose quèle qu'elle soit li uns de nous sans les autres. Et s'il avenoit ke aucuns u pluiseur de nous estoit u estiens, les wierres durans, déhaitiet, pris u hors dou pays, che ne doit porter point d'escusation à nul de nous que adiès ses pays et pooirs entirement ne soient tenut d'aidier à celuy u chiaus de nous qui en aroient u aroit besoign en le manière dessusdite et, si tost ke chils de nous qui seroit hors dou pays, seroit semons ke nous, li autre u aucuns de nous ariens u aroit besoign de luy, il seroit tenus de revenir dou plus tost qu'il poroit, sauf sen honneur, sans malengien, par deviers celuy u chiaus de nous qui en aroit u aroient besoign. Et s'il avenoit ke nous u aucun de nous puissiens, par dechà ledite rivière de Muese, sur ledit duc u ses gens u aidans, conquester aucuns deniers par racat, ces deniers devons-nous entre nous communalment départir ensanle, al avenant ke cescuns de nous ara de gens d'armes avoekes luy en sen host quant ce avenra.

« Et encore, pour plus fermement vivre et iestre, tant com nous viverons, en boine pais et boin acord ensanle, nous sommes acordet de no boine volentei communalment en le fourme qui chi apriès s'ensuit : Premièrement, que s'il avenoit, ke jà n'aviègne, ke entre nous u aucun de nous matère de descorde u de débat se meuist en quelconque manière ke ce fust, jà pour ce nous, ne aucuns de nous, ne deverons grever li uns l'autre, ne mettre la main li uns u pluiseur de nous contre l'autre nulement, soit contre les persones propres de nous u d'aucun de nous u contre les terres, les pays, les gens et les subgis de nous u d'aucun de nous. Et encore, se nous u aucuns de nous

u les gens de nous u d'aucun u aucuns de nous euissiens u euissent, coment ke ce fust, mellée u bestenc ensanle par mespresure sans malengien, nous, ne nuls de nous ne devons, ne doit prendre, ne faire prendre venganche de celle meslée u bestenc, mais nous devons le fait, quels qu'il soit, rendre u retraire sour l'ordenance des arbitres u dou souvrain, selon les convenenches qui chi-dessous sont contenues, ch'est à savoir : Chil de nous qui aroient à faire ensanle par discorde, deveront prendre et seront tenut de prendre et de nommer, cescuns pour luy, un de nous signeurs devant dis, lesquels qu'il vorront, pour arbitres arbitrateurs u amiavles compositeurs, liquel arbitre arbitrateur u amiavle compositeur deveront venir dedens les wit jours prochains apriès le requeste de cheluy u de chiaus qui en aront u aroient à faire, à savoir est : pour les discordes qui entre nous u aucuns de nous seroient en rommanch pays, en le ville de Binch en Haynau, et pour les discordes qui seroient entre nous u aucuns de nous en thiès pays, en le ville de Ays-le-Chapielle ; et deveront, en l'une de ces deus boines villes, ensi qu'il appartenra, dedens le prochaine quinsaine apriès ce que li arbitre arbitrateur u amiavle compositeur seront venut ens ès villes dessusdites u en l'une d'icelles, donner et ordener réformation et acord, et mettre boine pais entre les parties discordans, soit par voie de droit u de amiavle composition ; et ce doivent-il faire acordéement d'un acord, et de ce faire aront-il adiès plain pooir et auctoritet sans contredit des parties discordans u d'aucune d'icelles ; et, se li arbitre arbitrateur u amiavle compositeur, qui pris u nommei seroient pour le cause dessusdite, n'estoient d'un acord pour donner et ordener réformation et mettre boine pais et acord entre les parties discordans par voie de droit u de amiavle composition, dont seront-il tenut de nommer et de prendre par acord pour leur souverain, en ce cas, l'un de nous signeurs dessusdis, lequel qu'il vorront ; et

li souverains, ensi pris et nommés, sera tenus d'entrer, dedens le prochaine quinsaine, en l'une desdites deus boines villes ensi qu'il appartenra, après le requeste des arbitres arbitrateurs u amiavles compositeurs dessusdis, pour réfourmer, appaisier et acorder, com dit est, les discordans de nous u d'aucuns de nous ; et adiès devons-nous et cascuns de nous loyalment warder, tenir et acomplir le réformation, le pais et l'acorde qui seront prononchiet, mis et ordenet par acord par les arbitres arbitrateurs u amiavles compositeurs dessus devisés u par l'un d'iaus auquel li souvrains s'acordera u par le souverain tant seulement. Et, se li arbitre arbitrateur u amiavle compositeur ont à faire de souverain, il ne seront tenut, ne deveront demorer hors de le ville u villes dessusdites nule nuit s'il n'ont avant choisi souverain par acord, et li souverains ossi, depuis qu'il venra comme souverains en aucune des dessusdites boines villes, ne pora, ne devra nulement demorer par nuit dehors celle ville s'il n'a avant donnet, mis et ordenet réformation, pais et acord entre les parties discordans par voie de droit u d'amiavle composition ; et liquels que ce soit de nous, qui seroit pris u nommés pour arbitre arbitrateur u amiavle compositeur u pour souverain, selonc les conditions devant dites, ne se pora, ne devra nulement déporter, ne excuser qu'il ne se doive meller des choses dessusdites en le manière devant dite s'il n'estoit déhaitiés, pris u hors dou pays u de si loyal ensongne ensonnyés qu'il apparust clèrement qu'il n'i peuist entendre, et, en liu de cheluy, devront prendre chil qui besoign en aroient, autre u autres les plus convenables que on poroit assigner sans malengien, sauf ce que nous, contes de Flandres et de Haynau devant nommet, ne soïons, ne serons tenut en propre personne de venir, ne de gire u demorer en nulle des villes dessusdites pour l'ocquison des devant dites causes, mais en toutes autres manières volons-nous iestre tenut de

mettre paine, diligence et conseill à le pais et acorde entre nous alloyés dessusdis, demorant adiès et réservée le pais d'entre nous deus, contes de Flandres et de Haynnau dessusdis, en se forche et en se vertut, si avant qu'elle est saielée de nos seaus, sans porter préjudice u grevance as alloiances et as autres choses chi-dedens escriptes sans malengien. Et, se aucune des parties discordans ne tenoit, ne vosist tenir le dit, ne le prononciation des arbitres arbitrateurs u amiavles compositeurs qu'il ordeneroient, diroient u prononcheroient par acord u de l'un des arbitres, auquel li souverains s'acorderoit, u dou souvrain tant seulement, celle partie désobéissans sera tenue de venir personelment, à le monition de le autre partie qui le dit et le prononciation des dessusdis tenir vorroit, en le ville de Ays dessusdite, se le cause est en thiès pays, u en le ville de Binch se li cause est en rommanch pays, et demorer là sans départir d'illuec jusques à tant que li dis et li prononciations des dessusdis arbitres u souverain soient tenut fermement et acomplit. Et s'ensi estoit que li arbitre arbitrateur u amiavle compositeur, pour cause de guerre u d'autre notoire empeschement, u li souverains ossi, ne osassent u peuissent venir boinement, quant mestiers seroit, en ces boines villes devant dites u aucune d'icelles, dont ara li partie qui premièrement ara esmeute le plainte, pooir et auctoritet de cangier le liu en autre liu convenable, à dis liuwes priès de le ville u des villes ù il n'oseroient iestre pour le cause dessusdite, tout en tèle manière comme devant. Et nulement dou monde nous, ne nul de nous, ne devons li uns contre l'autre pourcachier dou duc dessusdit, de sen pays, ne de ses gens, alloïance, aiuwe, ne confort; et, se li dus devant nommés voloit l'un de nous u pluiseurs contre l'autre u autres aidier u conforter, nous, ne nuls de nous, ne le devens prendre, souffrir, ne avoir en no aiuwe li uns contre l'autre nulement, mais nous devons, tant com nous vivrons, tenir et loyal-

ment warder nos alloïanches qui entre nous sont faites, en le fourme et en le manière qu'il est contenut en ces présentes lettres. Et s'il avenoit ke aucuns de nous, ke Dius ne voeille mie, alast u fesist contre le teneur de ces lettres, en tout u en partie, nous, tout li autre, devons iestre contre luy et aidier de no pooir à le requeste de le partie à qui on aroit meffait, et li coupavles en ce cas nous doit, et à cascun de nous, rendre et payer tous les despens et damages ke nous ariens eus u soustenus en aidant contre luy pour sen meffait, et encore le porons nous, se nous volons, sans meffaire, partout ù il nous plaira, clamer et dénonchier parjure de sen sairement, et de sen honneur, foi et loyauté dessaisi. Et, parmi ces ordenances dessusdites et alloïances, nous ne deverons, tout le cours de nos vies, li uns l'autre molester, ne offendre par manière de wierre, ains deverons adiès agréer et souffrir ke nous, de quant ke nous poriens avoir à faire li uns contre l'autre, soïons remis en acord et en réformation de boine pais soit par droit u par amiavle composition par les arbitres u souverain comme dessus est deviset. Et, se aucuns des seaus de nous u d'aucun de nous, ne fust mis à ces présentes lettres u il fust rompus u n'apparust, jà, pour ce, ces lettres et tout ce que ès dites lettres est contenut, ne seront de mains de pooir, ne de value, ains vaurront otant comme se tout li scel de nous tous i fuissent plainement sans deffaute mis et appendut. Et pour ce ke nous volons ke tout li point qui sont contenu en ces lettres, soient bien tenut et wardet de nous et de cescun de nous, nous et cescuns, com à luy appartient, avons convenenchiet, prommis et juret, par nos fois et par nos sairements, à savoir est : nous, archeveskes et éveskes dessus dit, nos mains mises sous nos poitrines comme prélat de Sainte Église, et nous, tout li autre alloyet et confédéret, nos mains mises et toukiées corporelment sour les Saintes-Évangilles, à tenir, warder, parfaire et acomplir, de point

en point, les dessusdites alloïances et toutes autres choses contenues en ces lettres, sans venir, ne faire al encontre, et avons, de no commun acord, volut et acordet, volons et acordons ke dèsoremais en avant nous, ne nuls de nous, puisse, ne doive, puissons, ne doïons lesdites alloïances, acordances et ordenances, tant comme nous vivrons, enfraindre, deffaire, desloyer, desevrer, départir, ne rappieller, ne donner pooir à nuluy de elles deffaire u adnuller en quelconke manière ke ce soit u poroit iestre, ains les tenrons et warderons loyalment et fermement, sans y querre, pourcachier, prendre u rechevoir allègement, remède u absolution de Sainte-Église u autrement, par quoi ces présentes lettres, de tout ce que dedens est contenut, soient u puissent iestre, en toute leur substance, de mains de valeur, se ce n'est par le commun assentement de nous tous, et jà soit ce qu'il soit contenut en nos alloïances chi-deseure escriptes ke, se nous waigniens sur et contre ledit duc aucuns castiaus u aucunes villes et fortrèches etc., si est-che li ententions de nous tous que, se aucuns de nous, de se propre forche, par luy et par ses amis, sans ses autres alloyés, waignast sur u contre ledit duc aucuns castiaus, villes u fortrèches, que il demorast à luy tout seul, et, s'il y avoit aucun autre de nous alloyés avoek luy à waignier les choses dessusdites, il y partiroit selonc ce qu'il luy aroit portet aiuwe al avenant de ses gens d'armes, et ke che soit ossi bien par delà le Muese com par dechà.

« Item, est nostre entente ke par les ordenances dessusdites nuls préjudices ne soit fais as alloïances faites singulèrement entre nous, contes de Flandres et de Haynnau, quant à déterminer les débas qui poroient naistre entre nous, nos gens, nos terres et nos pays.

« Encore est nostre entente ke li articles faisans mention chi-deseure de ce que s'aucuns saïaus faloit à ces présentes lettres, qu'elles vaurroient otant comme se tout

li séel i fuissent etc., doit iestre entendus de chiaus qui ces dites lettres aront saielées, et, au jour de le Circoncision prochainement venant, nous devons arrière tout iestre au Caisnoy, u envoyer nos seaus pour saieler ches alloïances et ordenances dessusdites quant elles seront rescriptes et corrigies selonc les intentions et déclarations chi-deseure contenues, sans muer, ne cangier le substance d'icelles, par le tiesmoign de ces lettres, saielées de nostres petis seaus, données au Caisnoi, le jour Saint-Andriu, l'an mil trois cens et trente et trois. (*Archives de Lille.*) »

Ce traité est assurément l'un des plus remarquables que l'on rencontre au XIVe siècle. Plusieurs de ses dispositions se trouveront reproduites dans la célèbre confédération des pays de Flandres, Brabant et Hainaut en 1339.

Nous insérons ici une charte relative à un emprunt fait par le roi de Bohême au comte de Hainaut :

« Jehans, par le grâce de Dieu, rois de Behangne et de Poulane et contes de Lussembourc, faisons savoir à tous ke nous devons à no très-chier et très-amet oncle et cousin le conte de Haynnau et de Hollande, lesquels il nous a prestés et délivrés en deniers sès, à no grant besoing et à no pryère, cest jour des Cendres ore que nous aviêmes estet au tournoy à Condet, mille florins de Florence d'or et de pois souffissans, lequèle somme de florins nous li promettons et avons en convent à rendre et à payer dedens le jour de Penthecouste prochainement venant. Et à chou avons-nous obligiet et obligons tous nos biens et les biens de nos hoirs et de nos successeurs, meubles et non meubles, présens et à venir, pour payer et rendre les mil florins devant dis dedens le jour devant nommet, en boine foit loyalment. Par le tiesmoing de ces lettres sayellées de no séel.

« Données à Valenchiennes, le jour des Cendres, l'an M. CCC. trente et quatre. (*Archives de Lille.*) »

Cela ne suffit plus au roi de Bohême.

Cette même année 1334, il vendit au comte de Hainaut les terres d'Aymeries, Raismes, Quartes, etc.

Ses dettes l'obligèrent aussi à vendre plus tard les domaines de Mirwart et de Poilvache.

Le roi de Bohême fit la guerre en Gascogne de 1338 à 1341. Il quitta le Luxembourg vers la fin du mois de novembre 1338 et arriva à Bergerac le 17 décembre. Il forma le siége de Marmande au mois de décembre 1338 et y resta jusqu'au 6 janvier suivant. On a conservé les comptes de l'ost du roi de Bohême en Gascogne en 1338.

Il sauva, dit-on, la vie en 1340 aux comtes de Salisbury et de Suffolk que Philippe de Valois voulait faire périr.

Peu avant sa mort, le 17 mai 1346, il déclara qu'après une minutieuse enquête il avait reconnu qu'il n'avait rien à reprocher à frère Bernard de Monte-Policiano ou Monte-Pulciano accusé de la mort de l'empereur Henri de Luxembourg.

L'héroïsme de ce prince qui, ne pouvant se guider lui-même, prie ses compagnons d'armes de diriger ses coups contre les ennemis qu'il ne peut découvrir, n'était point sans précédents.

Dans la guerre d'Awans et de Waroux, on vit aussi deux chevaliers aveugles prendre part au combat de Dammartin.

Une croix de pierre indique encore sur le champ de bataille de Crécy l'endroit où tomba le roi de Bohême.

Le corps du roi de Bohême fut d'abord déposé dans l'abbaye de Valloires où on lisait encore longtemps après cette inscription :

L'an mil quarante-six trois cens,
Comme la chronique tesmaigne,
Fut apporté et mis céans
Jean Luxembourg roi de Behaigne.

Il fut transféré ensuite dans le Luxembourg. Divers édifices religieux recueillirent successivement avec un pieux respect ces nobles restes, jusqu'à ce que le vandalisme révolutionnaire vînt briser la tombe où ils reposaient et les réléguer dans une exposition d'objets livrés à la curiosité du public. Le même jour peut-être des mains françaises, reniant les gloires du passé, jetaient au vent les cendres accumulées depuis près de quatre siècles dans le cimetière d'Azincourt. Les Anglais avaient été plus généreux !

Selon une ancienne tradition, le cœur de Jean l'Aveugle fut déposé dans l'église des Dominicaines de Montargis, près de ces rives de la Loire où allait bientôt paraître Jeanne d'Arc.

BOHÊME (WENCESLAS roi de). Voyez ALLEMAGNE (empereur d').

BOHÊME (SIGISMOND roi de), frère de l'empereur Wenceslas, XVI, 86.

Sigismond exerça à diverses reprises l'autorité en Bohême pendant la vie de son frère ; mais il ne lui succéda qu'en 1419.

BOHÊME (WENCESLAS DE). Voyez BRABANT (ducs de).

BOHÊME (ANNE DE). Voyez ANGLETERRE.

BOHUN. Voyez NORTHAMPTON.

BOHUN. Voyez HEREFORD.

BOHUN (ÉLÉONORE DE). Voyez GLOCESTER.

BOHUN (MARIE DE). Voyez ANGLETERRE.

* BOIER. Voyez LE BOIER.

* BOILEAU, aumônier de Charles V, IX, 547.

Cette famille à laquelle se rattachait l'auteur de l'*Art poétique*, compta au XIVe siècle quelques combattans intrépides. Pierre Boileau fut fait prisonnier à Poitiers, Jean Boileau mourut à Nicopoli.

BOILEWE (GUILLAUME), écuyer breton, est mis à mort IX, 157.

BOIS, *Bos* (HENRI DU), assiégé à Calais V, 83 ; XVII, 348 ; cherche à surprendre Calais V, 231, 235 ; XVII, 267, 268 ; est tué V, 244, 245 ; XVII, 268.

Cf. V, 508, 509.

Fils de Henri de Fiennes, seigneur du Bois, et de Marie de Saint-Venant.

Il épousa Jacqueline de Bauffremont.

La chronique anonyme de Valenciennes lui donne le prénom de Gui.

Bois, *Bos* (Édouard du), capitaine de Carny-en-Dormois VI, 236, 237.

Bois (Ponce du), écuyer, livre à Geoffroi Tête-Noire le château de Ventadour IX, 140.

* Bois (Gilles du), veneur du Bègue de Vellaines VII, 531.

* Bois (Thierri du) IX, 529.

* Bois (Guillaume du) XVIII, 105.

* Bois (Moruchon du) XVIII, 350.

Bois (*Pierre du*). Voyez Bossche (Pierre Vanden).

* Boisratier (Guillaume de) I_b, 87 ; I^c, 203, 204 ; V, 471 ; VI, 484, 487.

Bois-Ruffin (Pierre de), chevalier de Beauce VII, 17 ; capitaine de Preux VII, 14, 17.

Bois-Verdun (Chiquart de), chevalier béarnais XI, 130.

Bois-Verdun est dans l'Albret.

* Boissay (Robert de), maître d'hôtel de Charles VI XVI, 303.

* *Boissy* (*Jean de*). Voyez Bussy.

* Boistel (Alain ou Aleaume), maître des requêtes IX, 574 ; XVIII, 502.

Le 23 août 1371, Aleaume Boistel fut envoyé avec l'abbé de Fécamp « en secrètes besognes » vers le comte de Flandre.

Bolledas, *Bollecas*. Voyez Boulewas.

Bolofre. Voyez Golofre.

* Bologne (Thomas de) XV, 366.

* Bologne (Thomasse de) XV, 366.

* Bolone (Antoine de) XV, 395.

Bolton, *Bolleton*, (Jean), son combat avec Olivier de Mauny VI, 24-26.

Jean Bolton ou Boulton figure dans les *Rotuli Scotiæ*.

* *Boluter* (*Gauthier*) XIV, 416.

* *Bonabes*, complice du sire de Craon XV, 363.

BOND, *Bund* (NICOLAS), assiste à la bataille de Najara VII, 170, 172, 214, dans l'ost de Robert Knolles 359.

Lors de la défection du sire d'Albret, le prince de Galles disposa de tous ses domaines du Bordelais et du Médoc en faveur de Nicolas Bond, chevalier. Édouard III confirma cette concession le 10 décembre 1373.

A la mort d'Édouard III, le grand sceau fut remis à la garde de Nicolas Bond.

BON-ENFANT (JEAN), bourgeois de Tournay, est envoyé vers Philippe d'Artevelde X, 82, 90.

Jean Bon-Enfant ou Boin-Enfant, conseiller en 1367, ewardeur en 1369 et en 1370, échevin de Saint-Brice en 1376, ewardeur de Saint-Brice en 1378, premier échevin de Saint-Brice en 1379, ewardeur de Saint-Brice en 1380. Il exerçait la profession de vinier ou négociant en vins.

Probablement sans lien de parenté avec Éon Bon-Enfant cité par dom Morice dans ses Mémoires sur la Bretagne.

BONIERS. Voyez GOMMEGNIES.

Boniface, écuyer du duc d'Orléans, sa mort XVI, 114.

* BONIN (JEAN), bourgmestre de Bruges X, 459.

* BONIN (NICOLAS) I_a, 129 ; X, 539.

* *Bonnay* (la damoiselle de) I^b, 86.

Bonnefin (*Ambroise*), capitaine de brigands, XVII, 280.

Bonne-Lance (*Jean*), « gentil homme et gracieux et vaillant « homme durement X, 317 » ; « gracieux et vaillant cheva- « lier de Bourbonnois XIII, 47 » ; se trouve dans l'ost du duc de Bourbon X, 317, 330 ; assiége Ventadour XIII, 47, 149, 159, 286 ; défait Géronnet de Maudurant 53-60 ; l'un des principaux chevaliers du duc de Berry 75 ; prend part à l'expédition de Gueldre 198 ; s'empare de Ventadour XIV, 88-96, 100, 104.

Cf. I^a, 209.

On rencontre dans le registre des chartes de 1383 un Guillaume Belle-Lance.

BONNEMARE (GUILLAUME DE), chevalier du parti navarrais V, 367, 371 ; capitaine de Saint-Valéry VI, 87, 89, 93, 108, 110, 123, 132, 133 ; XVII, 374.

Bonneroie (*Chrétien de*), combat le sire de Gommegnies VI, 241, 245.

* *Bonneu*, serviteur du duc de Bourgogne XV, 396.

* BONVOISIN (JEAN), ami de Marcel VI, 476.

* BOONE ou BOENE (MICHEL), bourgeois de Gand X, 475.

* BOPPARD, *Bauparte* (seigneur de) XIII, 326.

BOPPARD (THIERRI DE), évêque de Metz, s'allie à Charles V, VII, 302.

BORCHGRAVE. Voyez DE BORCHGRAVE.

BORDEAUX (archevêque de). Voyez AGGUZONI.

BORDEAUX (sénéchal de), « moult vaillant chevalier anglois XVI, 214 », message qu'il envoie en Angleterre XVI, 214 , 215.

J'ignore quel était le nom de ce sénéchal. On trouve aussi les sénéchaux de Bordeaux cités IX, 84, 85, 116 ; X, 153 ; XI, 225 ; XVII, 518.

Voyez HARPEDANE (JEAN D') et NEVILL (JEAN DE).

BORDEAUX (mayeur de) fait la guerre en Guyenne IX, 10.

BORDES (GUILLAUME DES), fait la guerre sur les marches de Touraine et de Poitou VII, 323, 331-333, 350 ; XVII, 469 , 471 ; occupe la Roche-de-Ponsoy VII, 386 ; défait le comte de Pembroke 392, 395, 400, 408 ; retourne dans sa garnison à la Haye 460, 463 ; réside à la Roche-de-Ponsoy VIII, 56 ; assiége Saint-Jean d'Angély 180 ; — la Roche-sur-Yon 259 ; est envoyé en Bretagne et rappelé par le roi de France 282 ; capitaine de Saint-Quentin 286, 289 ; assiste au combat d'Ouchy 292, 295 ; XVII, 544 ; capitaine d'Ardres VIII, 415 ; XVII, 571 ; — de Valognes IX, 96, 134, 335 ; est pris par les Anglais 134-139 ; dans l'ost de Charles VI en Flandre X , 114, 118-119 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV , 19 ; on l'éloigne de la per-

sonne de Charles VI XV, 46; est envoyé en Bretagne 100.

Cf. I_b, 47 ; VIII, 426 ; IX, 518 ; XVI, 258.

Conseiller et chambellan du roi de France.

En 1361, Guillaume des Bordes fut envoyé en Bourgogne et dans le Nivernais.

Le 8 novembre 1361, le roi lui donna un cheval de la valeur de cent francs d'or.

Il servait en 1364 en Champagne sous les ordres du comte de Tancarville.

Le 21 novembre 1364, il reçoit quatre cents francs d'or pour services rendus au siége de la Charité dans l'ost du duc de Bourgogne.

Il était en 1373 capitaine de Montereau.

Au mois de juillet 1379, il fut défait et pris par les Anglais devant Cherbourg. Le 30 août 1380, Richard II le céda à Thomas de Felton : il était alors détenu dans la Tour de Londres. La rançon qu'on lui imposa, fut énorme, et il lui fallut un grand nombre d'années pour l'acquitter.

Le roi lui remit le 15 décembre 1380 vingt mille livres pour l'aider à payer sa rançon

Au mois de mai 1383, le duc de Bourgogne dont il était chambellan, lui donna aussi huit cents livres.

En 1386, il reçoit mille livres pour quelques prisonniers faits au siége de Damme, qu'il cède au duc de Bourgogne.

Il fut chargé de garder le frein du roi à la bataille de Roosebeke. Il figure dans l'ost de Bourbourg en 1383. Nommé porte-oriflamme le 27 octobre 1383.

Il se trouvait à Rouen en 1387.

Le 11 avril 1390, le roi lui donna mille francs d'or.

On voit que le 25 mai 1392 des vins furent offerts à Amiens à Guillaume des Bordes et à d'autres seigneurs qui y accompagnèrent le roi lors de la venue du duc de Lancastre.

Mort en 1396 à Nicopoli. Il avait épousé Marguerite de Bruyères, dame de Cayeu.

Sa signature autographe se voit au bas d'un grand nombre de ses quittances.

BORDES (JEAN DES), se rend à Jérusalem XII, 39.

Cf. XVI, 258.

Jean des Bordes, seigneur de Cayeu, fils de Guillaume des Bordes et de Marguerite de Bruyères, chambellan du roi. Il était prisonnier des infidèles en 1397. Il était sénéchal de Beauvais en 1407. Mort avant 1418. Il avait épousé Jacqueline Le Châtelain de Beauvais, héritière de cette puissante maison.

BORDES (le seigneur des), sert le roi de Castille XI, 138 ; est tué à la bataille d'Aljubarrota 180, 316.

Froissart le place parmi les Gascons de Béarn ; mais, à défaut de prénom, il est difficile d'identifier ce nom. Les seigneuries de Bordes ou des Bordes étaient nombreuses en Béarn et en Bigorre.

On trouve le seigneur de Bordes, de Vicbilh, sur les rôles de l'armée de Gaston-Phébus (p. 21.)

Bernard, seigneur de Bordes en Vicbilh rend hommage en 1344 au comte de Foix.

Bordes est une commune du canton de Lambeye, arrondissement de Pau.

* BORGH (LÉONIS DE LE), maître des rentes de Brabant, XVIII, 105.

BORGNEVAL (sire de), se trouve dans la seconde bataille à Buironfosse III, 41, 52, 53.

Cf. VII, 544.

Bernard de Borgneval, fils de René de Borgneval et de Marguerite de Pamele. Il épousa Gertrude Van Redinghen et mourut en 1376.

Le sire de Borgneval figure dans l'armorial du héraut Gueldre.

En 1370, il fit hommage au roi de France en lui promettant de le servir contre tous, le duc de Brabant excepté.

BORGNEVAL (sire de), maître d'hôtel du duc de Brabant XIII, 38 ;

est envoyé par le duc de Brabant vers le duc de Juliers XIII, 19 ; — vers Charles VI XIII, 38 ; entre en Gueldre 168 ; est fait prisonnier 178.

Cf. XIII, 325.

Roland de Borgneval, fils de Bernard de Borgneval qui précède. Il combattit à Bastweiler. Sa femme se nommait Marguerite de Crainhem.

* Borluut (Pierre) IX, 541.

Fils de Baudouin Borluut et d'Agnès Van Putte.

Thomas Borluut était veneur d'Édouard III qui lui fit à Berwich le 10 décembre 1336 un don de trente-trois livres.

Borne (Waleran de). Voyez Fauquemont.

* Borne, *Bierne*, (Reinart Thorel de), cité dans une charte de la duchesse de Brabant XIII, 346, 347.

Il était drossard de Fauquemont et commandait un corps d'hommes d'armes à la bataille de Bastweiler.

Borssele (Floris de), prend part à l'expédition de Frise XV, 284.

Cf. XV, 402.

Fils de Nicolas de Borssele et d'Hedwige de Landick. Il épousa Marguerite de Berghes, fille d'Henri de Bautersem et de Béatrix de Polaenen. De ce mariage naquit François de Borssele, le malheureux époux de Jacqueline de Bavière.

Borssele (Nicolas de), prend part à l'expédition de Frise XV, 284.

Cf. XV, 402.

Fils d'Albert de Borssele et de Béatrix de Dombourg.

Il épousa Marie d'Arnemuyden et mourut en 1411. Il fut enseveli dans l'église des Frères-Mineurs à Middelbourg.

Nicolas de Borssele combattit à la bataille de Bastweiler.

Bos (Tristan du), chargé de la garde du roi de Navarre VI, 40 41 ; est envoyé par Charles V à Tournay X, 90 ; gouver-

neur de cette ville 98 ; assiste aux obsèques du comte de Flandre 283.

Cf. VI, 458 ; VII, 540 ; X, 578 ; XVIII, 502.

Bosc (Nicolas du), évêque de Bayeux, assiste aux conférences de Bruges VIII, 339, 374 ; — aux conférences de Lelinghen XIII, 318 ; XIV, 4.

Cf. Ia, 344 ; VIII, 454, 472 ; IX, 545, 556 ; XIII, 358 ; XVIII, 509, 512, 517-520, 526, 529, 530, 533, 536, 537, 539, 540, 545, 578, 579.

Évêque de Bayeux de 1375 à 1408.

D'après le Religieux de Saint-Denis, ce fut l'évêque de Bayeux (Nicolas du Bosc) et non l'évêque de Beauvais qui fut envoyé à Boulogne avec l'archevêque de Rouen pour traiter de la paix avec l'Angleterre.

* Bosc-Achard (sire de). Voyez Courcy.

Boskentin (comte de). Voyez Buchan.

* *Boskete*. Voyez *La Boskete*.

Bosmont, *Beumont*, *Beaumont* (Jean de Coucy, seigneur de) et de Vervins, ravage le pays de Chimay III, 75 ; en garnison à Aubenton 98-109 ; XVII, 82, 83.

* Bosnie (ban de) XV, 407 ; XVI, 264.

osquem. Voyez Buchan.

* *Bosquentin*. Voyez *Bouquentin*.

Bossche (Pierre Vanden), s'étonne de la patience d'Yoens IX, 167 ; est élu l'un des capitaines de Gand 195, 341 ; excite les bourgeois contre le comte de Flandre 219, 222 ; brûle les maisons des gentilshommes autour de Gand 231 ; marche vers Ypres et bat en retraite 341, 343, 345 ; défend Gand contre le comte de Flandre, 351 ; sort de Gand 355 ; ne peut secourir les combattants de Nevele 358, 359, 361-365 ; son expédition devant Courtray 365-367 ; fait élire Philippe d'Artevelde rewaert 370, 372-378 ; engage Philippe d'Artevelde à frapper ses ennemis 432, 441-443 ; assiste à l'assemblée de la commune X, 8, 9 ; l'un des chef des Gantois 41, 44, 50 ; prend part au

combat de Beverhoutsveld XII, 58 ; engage Philippe d'Artevelde à combattre X, 15-17 ; l'un des chefs des Gantois 41, 44, 50-52 ; sort de Gand 46 ; entre à Bruges 61; capitaine de cette ville 75, 83, 106 ; se rend à Commines 110, 111 ; est défait par les Français 120, 128, 132, 135, 139-141 ; apaise les Brugeois 150, 151 ; se retire à Gand 176, 183 ; ranime le courage des Gantois 184 ; capitaine de Gand 200 ; s'empare d'Ardenbourg 201 ; assiége Ypres 230, 239 ; rentre à Gand 243, 256, 257 ; on l'accuse de la mort du sire d'Herzeele 303 ; reçoit à Gand les envoyés du duc de Lancastre 313 ; se prépare à la guerre 319, 353, 356 ; s'oppose à la paix des Gantois avec le duc de Bourgogne 407, 409-412, 418-423 ; quitte Gand 425, 426, 439 , 441-443 ; se retire en Angleterre 444-447 ; combat la flotte du duc de Bourgogne XII, 71, 73.

Cf. I[a], 121, 141 ; I[c], 285, 352, 365 ; IX, 532 ; X, 453, 462 , 471-474, 477, 480, 489, 494, 510, 544, 556 , 558 ; XII, 376.

Pierre Van den Bossche était doyen des métiers à l'époque où Louis de Male forma le siége de Gand. On voit par les comptes de la ville de Gand que les Gantois avaient, outre leurs ribaudequins, vingt-et-une bombardes et quarante-neuf pierriers (*steenbussen*).

Lorsqu'on écrira avec impartialité l'histoire des communes flamandes, on y reconnaîtra, sauf dans les courtes périodes où régna l'anarchie, l'influence des puissantes familles qui exerçaient dans nos villes une autorité à peu près héréditaire, mais toujours associée à la défense des libertés communales : c'est ce que l'on remarqua aussi au moyen âge dans les républiques de l'Italie. Pierre Van den Bossche était issu de cette illustre maison de Courtray, que l'on vit tour à tour donner aux lettres Siger, le maître de Dante, et verser son sang pour la liberté flamande, en même temps qu'elle s'alliait aux Artevelde. Sohier de Courtray, frère de Roger, surnommé le Grand, épousa

Pétronille, héritière des sires de Bracle, et laissa à ses fils leur nom et leur domaine ; mais quelques-uns de ses descendants, qui possédaient à Bracle le fief de la Court-au-Bois, lui empruntèrent, comme désignation patronymique spéciale, le nom de Van den Bossche ou du Bois. Les Van den Bossche conservèrent l'écu des anciens châtelains de Courtray, d'argent à quatre chevrons de gueules, tandis que la famille de Bracle porta pour armes : de gueules à quatre chevrons d'argent. Pierre Van den Bossche, qui était vraisemblablement le père de notre Pierre Van den Bossche, de 1382, fut échevin en 1361 et conclut en 1362 une transaction avec Baudouin Passcharis (fils d'Eustache Passcharis, chevalier ?). On voit combien Froissart s'est trompé en considérant les Artevelde et les Van den Bossche comme étant également « de bas lignage ». J'ajouterai qu'un Van den Bossche épousa Catherine Yoens.

On sait que Pierre Van den Bossche voyant échouer ses efforts pour faire rejeter le traité de Tournay, refusa d'imiter l'exemple si imprudent d'Ackerman et qu'il se rendit à Londres près de Richard II, qui lui fit grand honneur et l'admit au nombre de ses conseillers. Les tristes récits que lui portaient ses concitoyens, réveillèrent en lui une vive émotion, et alors plus que jamais il crut devoir les exhorter à chercher dans l'alliance de l'Angleterre le plus solide appui de leurs franchises. Telle est la pensée qui a dicté une lettre de Pierre Van den Bossche, conservée aux Archives de Lille et la seule que nous possédions de lui :

« Cher ami et espécial compagnon, j'ai appris les troubles qui ont eu lieu et qui durent encore dans la ville de « Gand, relativement à notre vraie foi. Veuillez prendre « courage et ne pas douter du secours du roi d'Angleterre « dans le cas où le roi de France ou le duc de Bourgogne « voudrait vous opprimer dans votre foi ; car le roi d'Angleterre a le dessein de vous soutenir de toute manière, « et l'on m'a ordonné de lui porter toutes les lettres que « vous me ferez parvenir à ce sujet. »

Au bas de cette lettre se trouve le scel à quatre chevrons.

Les Van den Bossche ne s'éteignirent en Flandre qu'au XVIe siècle.

Jean Van den Bossche fut échevin de Bruges dans les premières années du XVe siècle.

Quelques années plus tard, Rasse Van den Bossche était seigneur de Moorseele.

Bernard Van den Bossche mort en 1504 eut dans l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, sa dalle de cuivre ornée de l'effigie d'un chevalier armé de toutes pièces.

La dernière héritière de cette famille épousa Anselme Adorne, l'un des derniers représentants en Flandre de cette illustre maison gênoise.

BOTELER ou BUTLER, *Boutillier* (JEAN), chevalier anglais, III, 232; capitaine de la Réole III, 232; arrive en Bretagne avec Gauthier de Mauny IV, 8; attaque les Français 45; assiste au combat de Quimperlé 70; tombe au pouvoir de Renier de Malain 80-89; XVII, 137; Louis d'Espagne veut le faire mourir IV, 98-102; est délivré par Gauthier de Mauny 102-109.

Cf. IV, 438, 440.

D'après Jones, le chevalier que Froissart cite sous le nom de Jean le Boutillier parmi les compagnons de Gauthier de Mauny, s'appelait Jean Boteler, de Werington. Il faut néanmoins observer que c'est bien longtemps après, en 1370, que l'on rencontre un chevalier de ce nom dans l'armée du duc de Lancastre en Guyenne. Ce serait plutôt un Jean le Botiller, du comté d'York, qui figure dans le mandement du roi d'Angleterre, du 17 février 1326 (v. st.).

BOTELER ou BUTLER, *Boutillier* (WILLEKOS), accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 154, 156.

Peut-être Guillaume Boteler, fils de Guillaume Boteler et de Marguerite d'Arundel. Il épousa Jeanne Sudley. Son petit-fils fut porte-étendard d'Angleterre et bâtit le château de Sudley du produit des dépouilles qu'il avait rapportées de France.

BOTELER, BUTLER, *Boutillier*, (JEAN), chevalier anglais, au siége d'Afrique XIV, 225.

Peut-être le même qu'un chevalier du nom de Blot cité par le Religieux de Saint-Denis comme ayant péri dans cette expédition.

* BOTELER, *Le Boutillier* (JEAN), trésorier du comte de Pembroke XVIII, 527.

BOTELER ou BUTLER. Voyez ORMOND.

* BOTOUR (BAUDOUIN) XVIII, 374, 376, 377.

BOUBERS, *Bouberch*, *Boubert* (sire de), « bon chevalier banneret, « hardi homme durement V, 9 » ; en garnison à Térouanne III, 303 ; s'oppose au passage de la Somme par les Anglais V, 5, 9, 10 ; XVII, 201.

Cf. I[b], 68.

Robert de Boubers se trouvait en garnison à Tournay au mois de novembre 1339. Il était de la maison de Beaumetz.

Le sire de Boubers, en s'opposant à la marche des Anglais vers Crécy, défendait à la fois une cause nationale et un intérêt privé. On voit par une charte du 20 novembre 1363 inséré dans le recueil de Rymer que les sires de Boubers avaient droit de chasse dans la forêt dont une lutte sanglante allait illustrer le nom.

En 1363, les sires de Boubers réclamaient encore le droit de chasse dans la forêt de Crécy ; mais cette fois ils s'adressaient aux Anglais pour qu'on le leur confirmât.

Boubers-sur-Canche est un village à trois lieues d'Auxy, canton de Saint-Pol. Quelques parties du château ont été conservées.

BOUBERS, *Bouberch*, *Boubert* (sire de), au siége de Saint-Valéry VI, 108 ; l'un des otages du roi Jean 300, 321.

Cf. X, 473.

Gérard de Boubers était en 1358 au service du duc de Bourbon. Il vivait encore en 1382.

Louis de Boubers figure en 1386 dans l'ost de l'Écluse.

Bouchelle (*Robin*), écuyer anglais, est fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Il vaut mieux lire : Bouchette. Le nom de Bouchette se trouve dans les documents anglais. Est-ce le même que le sire de Berchet cité dans les *Chroniques abrégées* comme ayant fait partie de cette expédition ?

* Bouchavesnes (Gillon de) I[b], 86.

* Bouchavesnes (la damoiselle de) I[b], 86.

Bouchout, *Bouquehort*, (sire de), dans l'ost d'Édouard III à Buironfosse III, 41, 53.

Léon de Bouchout, sire de Releghem près de Bruxelles.

Bouchout, *Bouquehort* (sire de), est envoyé par le duc de Brabant vers Charles VI, IX, 460 ; accompagne la duchesse de Brabant XIII, 197.

Cf. VII, 544 ; XIII, 346, 347, 359 ; XV, 398.

Jean de Bouchout, fils de Gilles de Bouchout et de Béatrix de Berlaer. Mort le 3 juillet 1391. Il épousa Jeanne de Hellebeke.

Jean de Bouchout avait rendu hommage à Charles V en recevant de lui une pension de quatre cents francs d'or (Charte du 8 mai 1368).

Si Froissart écrit Bouquehort, on lit aussi souvent : Bouquehout dans les documents du temps.

* Bouchout (Daniel de) XVIII, 105.

Daniel de Bouchout prit part à la bataille de Bastweiler.

Fils de Jean de Bouchout. Il épousa 1° Marguerite de Walcourt 2° Marguerite Pipenpoy.

Boucinel. Voyez Bourcinel.

Bouciquaut (Jean le Meingre dit), « bons chevaliers franchois « III, 151 ; vaillans homs, grans chevaliers et fors, dure- « ment bons compains V, 327; » cité parmi les preux II, 6; fait la guerre en Hainaut III, 133, 151-159 ; capitaine de Blaye IV, 304 ; — de Mortagne 307 ; chargé de rendre la liberté à Gauthier de Mauny V, 106 ; est fait prisonnier au combat de Taillebourg 283, 287 ; XVII, 278 ;

se constitue prisonnier d'Édouard III V, 324-331 ; XVII, 309-311 ; défie Édouard III XVII, 313, 314 ; accompagne le roi Jean en Normandie V, 368 ; assiste au combat de Romorantin 387-393 ; XVII, 341 ; accompagne le roi Jean à Avignon VI, 361 ; prend la croix 371, 373 ; accompagne le roi Jean en Angleterre 388, 391, 394 ; revient en France 396 ; s'empare de Mantes et de Meulan 396, 398-404, 406, 407 ; maréchal sous les ordres du duc de Bourgogne VII, 7, 11, 15, 19, 20 ; est envoyé en Normandie 26 ; chargé de négociations en Bretagne 73, 76 ; XII, 58 ; mission qu'il remplit en Angleterre VII, 277 ; sa mort 466.

Cf. IV, 503 ; V, 524, 525 ; VI, 501, 505 ; VII, 495, 496 ; XVIII, 376, 386, 391, 438, 444, 448, 451, 452, 461-463, 466, 467, 469, 481-483.

Les Le Meingre, d'après le héraut Gueldre, portaient d'abord pour armes : de sable à trois tourteaux d'or, allusion qui, dans cet écu comme dans celui des Médicis, rappelle une fortune acquise, non par les chances brillantes des combats, mais par les persévérants et honnêtes travaux de la bourgeoisie.

Quand les Le Meingre devinrent sous leur surnom de Boucicault une chevaleresque et chevalereuse maison, ils placèrent dans leur écu un aigle éployé à l'imitation de celui qu'on admirait dans les armes de Bertrand du Guesclin.

Les Le Meingre étaient de Poitou, selon le témoignage de Froissart (V, 324) confirmé par d'autres données ; mais ils s'établirent en Touraine, et l'on exposait en 1360 que plusieurs des ancêtres de Jean Bouciquaut avaient reçu la sépulture dans la chapelle de Chalusé (Chazé ?).

Un frère de Bouciquaut, Geoffroi Le Meingre, évêque de Laon en 1360, mort en 1370 en Italie, put contribuer à élever le rang de sa famille ; mais il faut reconnaître qu'elle le mérita par ses hauts faits.

Jean Le Meingre dit Bouciquaut combattit en Guyenne en

1337 et sur les frontières de Flandre en 1338 et en 1340, en Gascogne et en Languedoc en 1351 et en 1352.

Les montres de l'ost de Bouvines rappellent qu'il était arrivé de Poitou avec trois écuyers.

On a de lui un fragment de quittance d'une somme de cinq cents livres payée en 1351, où on lit les lignes suivantes : « Aujourd'hui en venant du roi à Poitiers, apprismes la « défaite de Gui de Néelle, et n'avons trouvé en Poitou « gens, ne vivres, pour quoy il se peust tenir jour, ne « heure, ne jour, ne mois. »

Le 22 mai 1353, Raoul de Stafford reçut mille livres pour avoir pris en Gascogne « Burseald », chevalier français (*Issue-rolls of the exchequer*).

Il était prisonnier à Londres quand le 30 janvier 1353 (v. st.) Édouard III l'autorisa à se rendre en Terre-Sainte, en lui permettant, pour faire face aux frais de son voyage, de vendre à Londres six cents tonneaux de vins de Gascogne.

Il fut créé sénéchal de Toulouse le 30 mai 1354. Au mois de mai 1356, il avait en sa compagnie sept chevaliers et quarante-trois écuyers. Il devint maréchal de France après la mort de Jean de Clermont. Après la bataille de Poitiers, il négocie la trève avec les Anglais.

En 1357, il est cité comme prisonnier du roi d'Angleterre. Un ordre du roi d'Angleterre, du 13 juillet 1360, lui rendit la liberté.

On trouve dans le registre des chartes 1357-1361 une rémission pour Jean Le Meingre.

Au mois de mai 1359, il reçut une maison près de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait appartenu à la comtesse d'Aumale. Le duc de Normandie, par une charte du 11 août 1358, lui avait également attribué tous les biens confisqués sur Robert Le Cocq, évêque de Laon.

En 1360, après avoir défendu Paris contre les Anglais, il intervient dans la trève conclue à Chartres et peu après

dans le traité de Brétigny. Le roi de France le retint de son grand conseil le 4 novembre 1360.

On voit par une charte d'Édouard III, du 13 juin 1362, que les Anglais pillèrent à cette époque le domaine de Chazelles-Savary en Touraine, qui appartenait à Bouciquaut, et comme ceci avait eu lieu pendant qu'il se trouvait en Angleterre « pur certeyns grans et grosses busoignes « touchaunts l'accomplissement de la paix », on lui restitua par l'ordre du roi d'Angleterre tout ce qu'on lui avait pris.

Chazelles-Savary et Chalusé répondent, je pense, à Chazé (Maine-et-Loire).

En 1366, Bouciquaut devint le feudataire d'Édouard III en recevant à titre de fief une pension de mille cinquante écus d'or.

Mort à Dijon le 15 mars 1367 et enseveli derrière le chœur de Saint-Martin de Tours.

Il avait épousé d'abord Fleurie de Linières et en secondes noces Marguerite de Précigny.

Le héraut Gueldre écrit son nom : Boetsecaut.

Guillaume Bonnet qui fit hommage au roi de France en 1374, était aussi surnommé Bouciquaut.

Un chroniqueur l'appelle : le beau Bouciquaut de Blois (VI, 505).

Bouciquaut (Jean le Meingre dit), se rend en pèlerinage au Saint-Sépulcre XII, 39 ; XIV, 386 ; — en Espagne XII, 330, 331 ; est pris par les Gueldrois XIII, 260 ; joute à Saint-Inglevert XIV, 43, 55-57, 106-147 ; au siége d'Afrique 245 ; est envoyé vers le duc de Lancastre XV, 152 ; prend part à la croisade de Nicopoli 225, 230, 248, 253 ; prisonnier des Turcs 320, 327, 328, 334, 341, 342 ; revient en France XVI, 52, 59 ; est créé maréchal 65 ; assiége Benoît XIII à Avignon 120, 121, 125-131 ; rentre en Touraine 132 ; se prépare à se rendre en Hongrie 132.

Cf. I^a, 103, 136, 199, 200, 208, 209, 416 ; I^c 213, 335 ;

VIII, 402, 421 ; X, 481 ; XIII, 365 ; XIV, 399, 410, 417, 446-450 ; XV, 392, 394, 397, 415, 417, 418, 436, 447, 454, 458, 479, 484, 489, 494, 495 ; XVI, 251, 255-257, 262, 263, 271, 272, 318, 320, 439.

Froissart l'appelle Bouciquaut le jeune pour le distinguer de son père.

Jean Le Meingre dit Bouciquaut était le fils aîné de Jean Le Meingre qui précède et de sa femme Fleurie de Linières.

Il était fort jeune lors de la mort de son père, fut armé chevalier le 26 novembre 1382, était chambellan du roi en 1390, fut créé maréchal de France par lettres du 23 décembre 1391 et était capitaine-général en Poitou, en Berry et en Auvergne en 1393, 1394 et 1395. En 1396, il combattit à Nicopoli, fit lever le siége de Constantinople en 1400 et conduisit en 1403 une expédition dans l'île de Chypre.

En souvenir de la croisade de Nicopoli et peut-être aussi de celle d'Afrique (voyez Froissart XIV, 234), il créa le 11 avril 1399 pour l'honneur de l'État et la louange des dames un ordre de chevalerie qu'il appela l'ordre de la Dame-Blanche à l'écu vert. On n'y recevait que treize chevaliers.

Bouciquaut fonda en 1408 l'hôpital de Sainte-Catherine de Fierbois. Sa main n'avait-elle pas touché la mystérieuse épée que vingt ans plus tard y retrouva Jeanne d'Arc ?

Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il mourut en Angleterre en 1421, mais son corps fut rapporté en France, et il fut enseveli près de son père dans l'église de Saint-Martin de Tours. Il écrivait lui-même son nom : Bouciquaut, et son épitaphe lui donne le titre de grand-connétable de l'empire de Constantinople.

Bouciquaut avait épousé Antoinette de Beaufort, fille unique de Raymond comte de Beaufort et vicomte de Turenne, et de Marie d'Auvergne.

On voit par un document publié par M. Douët d'Arcq (*Recueil de pièces inédites*, t. Ier, p. 94) que les conseillers du roi de France ajoutaient une grande importance à faire épouser à la vicomtesse de Turenne « un homme obéissant « au roy » mais qu'ils craignaient que le pape ne se montrât favorable au projet de la marier au frère du roi de Sicile. Quel que fût le rang de ce compétiteur, le chevalier français fut préféré et il y eut alliance entre les Bouciquaut et les Turenne. Il est des noms que la gloire associe.

Bouciquaut qui figure dans les Cent Ballades, composa lui-même des poésies : on a de lui quelques vers adressés au duc Charles d'Orléans sur les malheurs d'une captivité qui leur était commune.

Bouciquaut a inspiré une œuvre d'enthousiasme chevaleresque qui peut être placée à côté des plus beaux récits de Froissart. Nous serions heureux de démontrer que la même main traça le *Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V* et le *Livre des faits de Bouciquaut*.

L'auteur du *Livre des faits de Bouciquaut* s'exprime ainsi à la fin du vingtième chapitre de la troisième partie : « En cest estat est à cestuy jour, dixiesme de mars « mille quatre-cens huict, le fait de l'Église, » ce qui doit s'entendre de l'année 1408 avant Pâques ou 1409, style moderne. Cette année, la fête de Pâques arrivait le 7 avril, et comme le manuscrit unique de Paris offre à la dernière page cette mention : « Fait et escript jusques ycy le « IXe jour d'avril l'an de grâce mil CCCC et IX, » nous pouvons le considérer comme offrant un texte original : il en résulte que l'auteur et le scribe terminèrent en moins d'un mois les dix-sept derniers chapitres.

Or quel était, en 1408, l'auteur capable d'écrire cette admirable monographie, si ce n'est Christine de Pisan? C'est peu que le titre du *Livre des faits de Bouciquaut* rappelle celui du *Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V*; il y a des rapports bien plus frappants encore

dans les qualités de la pensée et du style, qui nous montrent une érudition féconde sans cesse unie aux sentiments les plus nobles, les plus élégants, les plus gracieux.

Nous n'insisterons pas sur les relations littéraires de Christine de Pisan avec le prévôt de Paris Guillaume de Tignonville, l'auteur des *Dits moraux :* elles sont assez connues. Christine de Pisan l'appelait son très-chier seigneur, et s'adressant à lui « soubs la fiance de sa sagesse « et valeur, » elle le requérait « comme très-savant, si « que sa sagesse lui fust force, aide, défense et appui. »

Le sire de Tignonville s'efforçait, avec les sires d'Ivry, de Crésèques et d'autres amis, de ranimer les dernières traditions de la chevalerie, et c'est ainsi que nous expliquons ce passage du *Livre des faits de Bouciquaut :* « Il est à sçavoir que plusieurs chevaliers de grant « renom et gentils hommes vaillans, poursuivant le noble « faict et hautesse des armes, ont advisé que, affin que « le nom de si vaillant preudhomme ne soit péri, ains soit « demeurant au monde avec les vivans par longue mé- « moire et que les autres s'y puissent mirer, que bon se- « roit que certain livre de luy et de ses faicts fust faict... « Si prie et requiers humblement aux nobles et notables « personnes par l'ordonnance desquelles il a esté fait, que « ils me veuillent pardonner si, si suffisamment que la « matière le requiert, ne l'ay sceu traiter. Si leur plaise « corriger les défaults et avoir agréable mon labeur tel « comme il est. Et aussi je supplie le bon chevalier de « qui il est fait, que pareillement me veuille pardonner si « j'ay eu hardiesse d'entreprendre à parler de luy sans en « avoir auparavant congé de luy et licence, car j'ay receu « la charge et commission de ce faire. »

En effet, Guillaume de Tignonville aimait beaucoup Bouciquaut, et il s'était déclaré, comme lui, le champion de la loyauté en amour.

Déjà, dans le *Débat des deux Amans*, l'une de ses pre-

mières et de ses plus faibles compositions, Christine de Pisan, après avoir rendu hommage à la mémoire de Bertrand du Guesclin, invoquait l'exemple des exploits et des vertus du vaillant maréchal Bouciquaut, comme la source des premières inspirations de son fils « bel enfant, « plaisant et gracieux » qui, à vingt-cinq ans, devait être, lui aussi, maréchal de France :

Mais sans aler
Plus loings quérir, encor povons parler
De notre temps, ne devons pas céler
Les bons vaillans qui, sans eulx affoler,
Ne eulx malmettre,
Vouldrent leurs cuers en parfaite amour mettre,
Ne me fault jà autre preuve promettre,
Ne autre escript pour témoing, n'autre lettre ;
Car véritable-
Ment le scet-on, le vaillant connestable
De France, dont Dieu ait l'âme acceptable,
Le bon Bertran, le preux et le valable
Du Gué-Aquin,
Qui aux Anglois fist maint divers butin,
Dont ot honneur, leurs chasteaux à butin
Mettoit souvent, où feust, soir ou matin,
Et renommé
Sera toujours et des bons réclamé,
Premièrement pour amours fu armé,
Ce disoit-il, et désir d'estre amé,
Le fist vaillant.
De bonne heure le fist si travaillant
Amours, qui fait chascun bon cuer veillant
A poursuivre honneur s'il est vueillant
Los qui mieulx vault
Que riens qui soit, et le bon Bousicaut
Le mareschal, qui fu preux, sage et caut,
Tout pour amours fu vaillant, large et baut.
Ce devenir

Le fist itel. Celle voie tenir
Ses I enfans veulent et maintenir
D'armes le fais, pour le temps à venir
Louenge acquerre.

Quelques années ont suffi pour que le jeune Jean Bouciquaut ait fait oublier son père. Ses vertus égalent son courage, et on ne sait s'il est plus aimé de ceux qui l'entourent ou plus redouté de ceux qu'il combat. Voyez avec quel enthousiasme Christine de Pisan le célèbre dans son poëme du *Chemin de longue estude*, écrit en 1402 :

En sçay un si vaillant.
. . . . . .
Si n'a-il ou monde pareil
De ce qu'il fault à l'appareil
De chevalier...
C'en est le mirouer, par m'âme,
Car ou monde n'a si notable
Chevalier, ne si deffensable.
Par toute terre en est renom,
Et partout est congneu son nom.
C'est la fleur du monde sans faille.
. . . . . .
Chascun scet qu'en Lombardie
Ès guerres du duc de Milan
Il n'y ot pareil, ce dit-l'en.
Ès autres contrées loingtaines,
Soit en Grèce, soit en Athènes,
Ou bas monde, n'a région,
Meismes le fleuve de Gion,
Qu'il n'ait passé et tout cerchié,
Et de tout est venu à chié
A son honneur si grandement
Que je croy véritablement
Qu'oncque Hector de Troye le fort,
Ne Troylus et son effort,

Ne César le grant empereur,
Ne Alexandre le conquéreur,
En armes tant ne s'avancèrent,
N'en prouèce ne le passèrent.

Nous trouvons dans ces vers, où l'on nomme Bouciquaut « le miroir de la chevalerie, » la première pensée du livre où « chevalerie sera louée en la personne de ce « vaillant et noble chevalier, afin que les autres s'y « puissent mirer. »

Bouciquault avait visité, l'épée ou le bourdon à la main, la terre des Pharaon où régnaient les infidèles, Constantinople qu'attendait le même sort, Jérusalem d'où ils ne devaient plus sortir. Poëte en même temps que chevalier, il avait été vivement ému à la vue de toutes ces ruines que l'Orient offrait à chaque pas, et dans ses longs voyages il n'avait pas oublié celles de Troie.

Christine de Pisan nous décrit les mêmes lieux dans un de ses poëmes, et si les distances qu'elles nous fait franchir rapidement, sont un peu fortes, n'oublions pas que ce poëme est intitulé le *Chemin de longue estude*. Notre point de départ sera le Bosphore ; nous saluerons ensuite tour à tour les rivages les plus fameux, les îles les plus riantes des mers de l'Ionie et de la Grèce, depuis Pergame jusqu'à Rhodes encore riche en merveilles. Nous commencerons par la description de Constantinople :

De marbre vi l'ençaint des murs,
De grant circuit, haulx et durs ;
Maint hault palais, mainte maison
Y vi, qui de marbre ot cloison,
Maint édifice grant et bel,
Maint hault pilier et maint chambel...
Mais trop plaignoie les dommages
Des ruines de celle ville
Où il y en a plus de mille
Lieux haulx, murs tous chéus par terre

Par meschief et par longue guerre...
Je vi les champs et le vignoble
Qui tout dedens Constantinoble
Sont pour assez vivres donner
A celle ville gouverner...
Le chastel vi de Thénédon
Où la mer fiert de grand randon,
Qui le bras Saint-George est nommée.
Vi la grant terre renommée
Que jadis Frige on appelloit.
. . . . . .
Là fu Troye,
La cité de grant renom.
Or n'y vois se ruine non,
Mais encore y pairent les murs
Selon la mer, hauls, longs et durs.

Rien ne doit nous arrêter entre les bords du Simoïs et ceux du Nil. Nous découvrons déjà

La terre du soudan
Qui aus crestiens fait maint dam ;
Vi après la cité du Kaire
Qui plus est grant qu'autres y paire ;
Vi le Nil qui croist et descroit ;
Vi le champ où le basme croist.

Nous abordons enfin le pèlerinage religieux, et le récit que nous abrégeons beaucoup, continue en ces termes :

Encore vouls-je visiter
Le lieu où il convient monter,
Où la Vierge est très-honorée,
Sains Katherine aourée.
Dedens les désers entrâmes
D'Arabe, où a XII journées
Jusqu'au mont Synay finées.
. . . . . .

Et si montâmes sur le mont
Où il a moult belle abbaye
Close, qu'el ne soit envaye
De serpentine ou male beste.
Là arrivâmes sans moleste ;
Là ot mainte lampe et maint cierge.
. . . . . .
En Égipte tous les lieux vis
Où Nostre-Sire repaira ;
Vi Nazareth où repaira,
Et Bethléem où il fu né.
. . . . . .
Plus regarday et visitay
Jhérusalem et m'arrestay ;
Vi le Saint-Sépulcre et baisay,
Et là un pou me reposay.
Quand j'os fait mes oblations
Et dites mes dévotions,
Je regarday comme il est fait,
A demy compas et de fait
Le hault et le lé mesuray,
Et encore la mesure ay.
Ce fait, yssimes du repaire,
Montâmes ou mont de Calvaire
Où Jhésus o la croix monta,
Et en ce liéu vi Golgotha
Où la sainte croix Dieu fu mise.

Évidemment ces vers de Christine de Pisan reproduisent ce qu'elle a entendu raconter à Bouciquaut, qui venait de retourner de Constantinople et de Ténédos à Paris, et qui avait visité, à une autre époque, le Caire, où résidait le soudan, Saint-Paul-au-Désert, Sainte-Catherine du Sinaï et Jérusalem. Nous pourrions, en relisant le livre dont nous nous occupons, y retrouver vingt chapitres où le chroniqueur peut également invoquer comme source et comme autorité le chevalier même dont il retrace les hauts faits.

Cependant le lecteur attend peut-être une preuve plus décisive pour justifier les droits de Christine de Pisan à revendiquer le *Livre des faits de Bouciquaut*. Nous la mettrons sous ses yeux.

Il faut remarquer d'abord que Christine de Pisan, écrivant des ouvrages fort étendus, soit en prose, soit en vers, répète parfois ce qu'elle a déjà dit en en modifiant la forme, c'est-à-dire en rimant ce qu'elle a dit en prose, ou bien en mettant en prose ce qu'elle a dit en vers.

Ainsi elle avait tracé en ces termes l'éloge de Charles V dans le *Chemin de longue estude*.

Prudence et science
Avoit en lui notablement,
Telle que très-soingneusement
Il entendoit, je ne mens mie,
Assez des poins d'astronomie.

et elle avait rapporté également combien d'excellents ouvrages de l'antiquité il avait fait

En françois du latin traire,
Pour les cuers des François atraire
A nobles mœurs par bon exemple.
Combien que le latin tout emple
Entendist, les voult-il avoir
Afin de ses hoirs esmouvoir
A vertu, qui pas n'entendroient
Le latin, si s'i entendroient.

Plus tard, elle répéta exactement la même chose dans son étude sur Charles V et dans le *Livre de Paix*. Le *Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V* est entre toutes les mains. Je me bornerai à citer le *Livre de Paix* : « N'estoit-il pas grant clerc lui-meismes et droit philo-« sophe et bon astrologien, et celle science moult amoit. « Et qu'il fust clerc, bien le démonstroit, car souveraine-

« ment amoit livres, dont il en avoit à merveilles grant « quantité, et quoyque il fust souffisamment instruit en « la science de grammaire et que bien et bel entendoit son « latin, néanmoins, afin que ses frères et ceulx qui le temps « avenir lui succéderoient, puissent avoir le bien d'en- « tendre ce que les livres contiennent, fist translater par « très-souffisans clercs tous les plus notables livres. »

Il est certain que ces divers passages appartiennent à Christine de Pisan, et c'est en nous appuyant sur une base à l'abri de toute contradiction que nous appliquerons le même travail de comparaison et de déduction au *Livre des faits de Bouciquaut*.

Nous lisons dans le poëme de *Mutation de Fortune* :

En ce lieu qui est lés et grant
Sont les meschiefs cas. Moult engrant
Y sont adès d'eulx entre-occire.
N'y a seigneur, ne a si grant sire,
Tant s'en sache bien entremettre,
Qui ou peuple sache frein mettre.
Tuit s'entr'ocient à l'estrive ;
L'une part contre l'autre estrive
Entre eulx par esperis malins.
Entre les Guelphes et Guibelins
N'en scèvent nulle autre adivision,
Fors que l'un dit que tout son lin
A tout temps esté Guibelin,
Et lui aussi Guibelin est ;
Li autres dist que Guelfes rest
D'ancienneté de lignage,
Et que tousdis ont fait dommage
Les Guibelins aux Guelphes, dont
Hayr se doivent, pour ce adont
S'occient en la meisme ville
Dont ils sont, et plus de cent mille,
Pour telle cause, sans autre, occis
Se sont, et s'entr'occient cils.

C'est dommaige et grant pitié,
Car s'entre eux avoit amitié,
C'est un pays moult glorieux.

On retrouve à peu près la même pensée dans un discours sur les troubles de la France :

« Ha ! France ! ne seras-tu pas acomparée aux estran-
« ges nations là où les frères s'entr'occient comme chiens.
« Les usaiges des Guelfes et Guibelins sont en vostre
« terre. »

Si maintenant nous jetons les yeux sur les lignes suivantes du *Livre des faits de Bouciquaut*, nous n'hésiterons plus à reconnaître la main qui les a tracées :

« Cette perverse coutume est par tout le pays enraci-
« née. Les hommes y sont divisés et ennemis mortels les
« uns contre les autres, ains seulement par dire : Tu es de
« lignaige guelphe et je suis du guibelin ; nos devan-
« ciers se hayrent, aussi ferons-nous, — et pour cette
« cause seulement, et sans sçavoir autre raison, s'entr'oc-
« cient chascun jour comme chiens... Et est dommage
« d'iceluy pays et grand pitié, qui est un des meilleurs
« qui au monde soit. »

La communauté d'origine de ces divers textes est hors de contestation.

Christine de Pisan avait dit aussi dans le *Chemin de longue estude :*

Desoubs le ciel tout maine guerre,
. . . . . .
Et meisme entre les Sarrazins
Le Basat contre Tamburlan
Que Dieux mette en si très-mal an
Qu'ils se puissent entre eulx deffaire,
Si n'i ait chrestien que faire !

Tout ceci rappelle le chapitre des *Faits de Bouciquaut*,

où l'on raconte « que Tamburlan assaillit le Bazat de « guerre et qu'il luy convint par force laisser en paix les « chrestiens. »

Un autre chapitre, le septième de la première partie, offre les mêmes rapports avec quelques vers du *Débat des deux Amans*.

Nous pourrions aussi citer des maximes empruntées à Aristote, à Tulle et à Valère qui se retrouvent, à peu près sous la même forme, dans le *Livre des faits de Bouciquaut* et dans les autres ouvrages de Christine de Pisan.

Si dans le *Livre des faits de Bouciquaut*, ni *les notables personnes* qui président à cet ouvrage, ni *la personne qui l'a mis par escript*, ne sont nommées, nous en savons la cause, c'est « affin que envieux ne disent que « aulcune flatterie leur feist dire. »

J'ai vu à la Bibliothèque du Vatican un *livre de preudhommie* composé par Christine de Pisan et dédié au duc d'Orléans. Là aussi on trouverait peut-être des données pleines d'intérêt sur les derniers preux de la chevalerie.

Bouciquaut était mort sans laisser de postérité ; mais son frère Geoffroi le Meingre qui périt à Azincourt, eut un fils qui fut l'exécuteur testamentaire de Colette de Jambes, maîtresse du duc de Guyenne, et qui institua pour héritier à condition qu'il écartelât son écu de ses armes, le seigneur de Saint-Vallier, ayeul de Diane de Poitiers. Ainsi s'éteignit un nom, qui avait illustré les fastes de la chevalerie.

Bougie (roi de), fait la guerre au roi de Castille II, 207 ; combat les croisés en Afrique XIV, 216, 241.

Cf. XIV, 421.

Voyez *Aquin* et *Brahaldin*.

Bouillon (Godefroi de) II, 342 ; X, 231.

Cf. II, 523.

* Bouillon (Godefroi de), messager I[a], 215.

Bouillon (châtelain de), est tué en Flandre dans un combat X, 108, 109.

* Bouillon (châtelain de) V, 475.
De la maison d'Oupeye ?
En 1359, Lambert d'Oupeye était châtelain de Bouillon.
Boulant, *Boulan* (Renaud de), dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 213, 227-230.
Le nom de cette famille est fréquemment cité. Arnould de Boulant épousa Marie de Looz ; Gerlach de Boulant fut tué à la bataille de Bastweiler.
Cf. I[a], 254, 444, 529 ; V, 475.
Boulant, *Boulan* (Hugues de), porte les armes en Écosse X, 288.
Cf. XIII, 326.
* Boulant (la damoiselle de) I[a], 254.
* Boulard (Nicolas) XIII, 356.
* Boulart (Guillaume) XVIII, 457.
* Boulay (seigneur de) XIII, 326.
Boule. Voyez Boele.
* Boulers (sire de) XV, 402.
* Boulers (Louis de) X, 578.
Boulewas, *Bolledas, Bollecas* (Jean), chevalier anglais, prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 106, 124.
Jean Boulewas est cité dans une charte de Richard II, du 31 juillet 1377.
Bouloffre (*Pierre* et *Jean*), mauvaise lecture pour Gouloffre. Voyez le mot : Golofre.
Boulogne (comtes de). Voyez Auvergne (comtes d').
Boulogne (cardinal de). Voyez Auvergne (Gui d').
Boulogne (Godefroi de). Voyez Auvergne (Godefroi d').
Boulogne (Jeanne de). Voyez Auvergne.
Boulogne (Philippe de). Voyez Bourgogne.
Boulogne. Voyez Savoie.
Boulogne (Jeanne de). Voyez Berry (duchesse de).
Boulogne (Robinet de), écuyer du roi de France, son pèlerinage au Saint-Sépulcre XII, 39.
* Bounée (Alard de la), bourgeois de Valenciennes X, 493.

Bouquentin, Bosquentin (*Henri* vicomte de), l'un des chefs du parti français en Guyenne IV, 225 ; est fait prisonnier 228 ; recouvre la liberté 245.

Cf. IV, 457.

M. Bertrandy cite l'extrait suivant d'un compte de cette époque : « Au conte Boudentin, escuier banneret, pour « lui et vingt-quatre escuiers montés, et quatre-vingts « sergens, du XXIIIe jour de juing 1342 jusqu'au IXe « jour de décembre, douze livres six sols par jour. »

M. Bertrandy propose de lire : le comte Bon d'Antin. Je ne saurais me rallier à cette opinion.

Il n'y avait pas de comte d'Antin à cette époque.

Le vicomte de Bouquentin est cité par la chronique de Valenciennes aussi bien que par Froissart.

Bourbon (Louis duc de), assiste au tournoi de Condé II, 99 ; — au sacre de Philippe de Valois 215 ; — à l'hommage d'Édouard III 230 ; est envoyé en Angleterre 234, 239 ; à la cour de Philippe de Valois 338 ; prend la croix 344.

Cf. II, 541.

Il se trouva au combat de Furnes en 1297 et à la bataille de Courtray en 1302. On le retrouve en 1328 à la bataille de Cassel. Ce fut pour lui que la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie le 27 décembre 1327. Il prit part à l'ost de Bouvines et mourut assez peu de temps après au mois de janvier 1340 (v. st.). Fils de Robert de France, sixième fils de saint Louis et de Béatrice de Bourgogne. Il épousa Marie de Hainaut, fille du comte Jean II et de Philippe de Luxembourg.

Bourbon (Pierre Ier duc de), l'un des preux II, 3 ; son illustre origine II, 486 ; VI, 153, 198 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; XVII, 73 ; dans l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 133, 135, 150 ; dans l'ost de Bouvines 246, 249 ; négocie la trève d'Esplechin XVII, 104 ; prend part aux conférences d'Arras III, 321-323 ; siége parmi les pairs 384, 394, 395 ; se rend en Bretagne 397,

399 ; IV, 4, 6, 26, 28, 30, 50, 102 ; XVII, 116 ; retourne à Paris IV, 120 ; fait de nouveau la guerre en Bretagne 185, 187, 188 ; XVII, 127, 148 ; en Guyenne IV, 331, 333, 335, 341, 343, 345, 346, 351 ; XVII, 176 ; au siége d'Aiguillon V, 92 ; XVII, 186 ; le roi Jean le consulte V, 173 ; XVII, 303 ; dans l'ost d'Amiens V, 178, 180 ; XVII, 246, 247 ; devant Calais V, 195, 196 ; XVII, 252 ; fort aimé du roi Jean V, 278 ; est envoyé à Avignon 312, 313 ; XVII, 293, 298 ; dans l'ost d'Amiens V, 322 ; XVII, 306 ; tué à la bataille de Poitiers V, 404, 409, 428, 429, 445, 448 ; IX, 45 ; XVII, 352, 356, 407 ; une de ses filles épouse Charles V VI, 64, 426 ; VII, 2 ; une autre épouse le roi de Castille VII, 83, 86, 107 ; XVII, 423, 428 ; une autre Jean d'Harcourt.

Cf. I^b, 8, 29 ; II, 530 ; V, 497, 499, 517, 518, 528-530, 532, 542 ; VII, 542 ; XVIII, 303, 387, 391.

Fils de Louis duc de Bourbon et de Marie de Hainaut. Tué à la bataille de Poitiers. Il avait épousé Isabelle de Valois, sœur de Philippe de Valois.

Envoyé en ambassade à Avignon au mois de septembre 1355.

BOURBON (ISABELLE duchesse de) tombe au pouvoir des compagnies anglaises VII, 409-411, 462-475 ; VIII, 102, 103 ; IX, 460 ; XVII, 480 ; le duc de Bourbon s'efforce de la délivrer VII, 410, 411, 462-475 ; XVII, 493 ; les Anglais l'emmènent en Guyenne VII, 468, 474 ; XVII, 494 ; est échangée VII, 475-477.

Cf. VII, 542, 546.

Isabelle, fille de Charles comte de Valois et de Mahaut de Châtillon, épousa en 1336 Pierre Ier duc de Bourbon. Elle se retira à la fin de sa vie au couvent des Cordelières à Paris et y mourut le 26 juillet 1383.

BOURBON (LOUIS II, duc), « gentil duc XII, 82 » ; l'un des otages du roi Jean VI, 299, 321, 376, 377, 380, 384, 389, 393 ; VII, 278 ; XVII, 402 ; rentre en France

VII, 232, 233, 235 ; XVII, 394; festoie le duc de Clarence VII, 246, 247; assiége Belleperche 410, 411, 462-477 ; XVII, 493; se rend à Paris VII, 477, 478 ; — en Bourbonnais 478, 479 ; XVII, 499, 508, 520 ; entre à Poitiers XVII, 522; assiége Thouars XVII, 527 ; dans l'ost de Bretagne 535, 540 ; sa sœur épouse le sire d'Albret XI, 90, 227 ; XVII, 464 ; est associé au gouvernement du royaume 400 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 4 ; désire assister au combat du sire de Carouge 36 ; chargé de conduire une expédition française en Castille 66, 81, 82, 104, 112, 130, 131, 135-138, 140, 141, 143, 174, 175, 214, 215, 303, 304, 310, 331 ; arrive en Castille 332-334 ; retourne en France 334-340, 343 ; défend le Bourbonnais contre les compagnies XIII, 53 ; à la cour du roi 142 ; dans l'ost de Gueldre 181, 194, 198, 263 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; au siége de Limoges 26-29, 36 ; au siége d'Usson 79-82, 85 ; — de Millau 83 ; intervient en faveur d'Eustache d'Aubrecicourt 102, 103 ; chevauche en Poitou 148-150, 155, 158 ; entre à Poitiers 160, 163, 187, 188, 195 ; assiége Thouars 211, 214, 216 ; se rend près du roi 239, 240 ; dans l'ost de Bretagne 247-249 ; au siége de Brest 261, 274 ; au siége de Derval 282, 296 ; se rend à Troyes 304, 308 ; au siége de Saint-Sauveur 348 ; apprend la mort d'Édouard III 397 ; se rend en Bretagne IX, 80 ; — à Rouen 94 ; défend Troyes 263, 271 ; combat les Anglais dans le Maine 282 ; est mandé par Charles V mourant 284 ; partage avec les oncles du roi le gouvernement du royaume 296 ; assiste au sacre de Charles VI 300, 302 ; siége au conseil du roi X, 62, 64, 67, 73 ; l'accompagne à Péronne 102 ; dans l'ost de Roosebeke 117, 145 ; arrive à Tournay 188 ; dans l'ost de Bourbourg 236, 249, 269 ; est envoyé en Languedoc 306 ; assiste au mariage du comte de Nevers 314, 344, 347 ; se rend en Limousin 316, 317 ; fait son mandement à Niort 328, 329 ; assiége Montleu 330, 375 ; —

Taillebourg 331-333, 358 ; se rend à Limoges 376 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 6, 13, 21 ; accompagne Charles VI en Languedoc 31, 35, 37, 39, 55, 60, 65, 72, 75-77, 79, 81 ; son expédition en Afrique 151-159, 211-253, 269-280; Charles VI veut l'emmener avec lui en Italie 282 ; soutient le duc de Bourgogne 287 ; se rend à Tours 354, 368 ; — chez Gui de Blois 371-373 ; assiste aux conférences d'Amiens 378, 379, 383, 388, 390 ; dans l'ost de Bretagne XV, 26, 27, 38, 40 ; se rend à Creil 53 ; favorable à Olivier de Clisson 62 ; paroles que lui adresse le médecin de Charles VI 77 ; accompagne le roi à Creil 127 ; à la cour du roi 235, 332 ; assiste aux fêtes d'Ardres 301, 303-306 ; héritier de la couronne de Chypre XVI, 34 ; assiste à l'assemblée de Reims 84, 85 ; message que lui adresse le comte de Derby 112 ; se rend au-devant de lui 114 ; on s'étonne qu'il n'intervienne pas en sa faveur près de Richard II 141 ; traite avec les habitants de Bordeaux 216 ; traite d'une trève avec les Anglais 237.

Cf. I[a], 89, 153, 163, 199, 214, 348, 356, 478, 512, 514, 515 ; I[b], 23, 114 ; VI, 489, 511 ; VII, 499, 518, 541, 546 ; VIII, 443, 449 ; IX, 543, 550, 568, 569, 572 ; X, 457, 474, 478, 481, 482, 489, 500, 507, 512, 555, 564 ; XI, 458 ; XII, 375, 394 ; XIV, 393, 396, 402, 420-422, 432, 433, 436, 441, 446 ; XV, 365, 433 ; XVI, 272, 277, 417 ; XVIII, 426, 437.

Fils aîné de Pierre 1er duc de Bourbon et d'Isabeau de Valois. Né le 4 août 1337, mort le 19 août 1410. Il avait épousé Anne dauphine d'Auvergne.

A une époque où le duc d'Anjou manquait à son serment et fuyait en France, le duc de Bourbon attendit avec une noble résignation pendant sept années la fin de sa captivité en Angleterre. Il s'était contenté d'écrire sur sa ceinture un seul mot : *Espérance*. Ce mot le soutint au milieu de toutes ses épreuves.

Sur la vie toute chevaleresque du duc de Bourbon voyez

la chronique de Cabaret d'Orronville. La Bibliothèque de Bourgogne en possède un manuscrit qui offre un explicit inconnu des éditeurs et propre à en déterminer la date.

Froissart nous apprend dans le *Buisson de Jonèce* qu'il dut « pluisours dons » à ce prince. Aussi dit-il de lui :

Le duc de Bourbon
Loys ai-je trouvé moult bon.

BOURBON (ANNE duchesse du), domaines qu'elle apporte à son mari VII, 469 ; ses inquiétudes sur les excursions des compagnies en Auvergne XIII, 79 ; accueil qu'elle fait au vicomte de Meaux XIV, 174.

Anne dauphine d'Auvergne, fille unique de Béraud II dauphin d'Auvergne et de Jeanne de Forez. Elle épousa en 1371 Louis II duc de Bourbon et mourut en 1416.

BOURBON (JEAN 1er duc de) XVI, 321.

Fils de Louis II duc de Bourbon et d'Anne dauphine d'Auvergne.

Il fut fait prisonnier à Azincourt en 1415 et mourut à Londres en 1434.

BOURBON (JACQUES DE) comte de LA MARCHE et de PONTHIEU. Voyez MARCHE.

BOURBON (MARIE DE) XV, 200. Voyez CONSTANTINOPLE.

BOURBON (BLANCHE DE). Voyez CASTILLE.

BOURBON (BONNE DE). Voyez SAVOIE.

BOURBON (ISABELLE DE). Voyez ALBRET.

BOURBON (CATHERINE DE). Voyez HARCOURT.

BOURBON (JEANNE DE). Voyez FOREZ.

BOURBON (GUILLAUME DE), en garnison à Saint-Omer V, 296, 298, 301 ; XVII, 280, 289 ; au combat de Sancerre XI, 117.

Cf. V, 515.

La chronique de Valenciennes l'appelle le bâtard de Bourbon. C'est le même que Gui, bâtard de Louis Ier duc de Bourbon, qui, d'après le P. Anselme, releva un fief du

sire de Beaujeu. Il se trouvait sous ses ordres à Saint-Omer.

BOURBON, *Bourbonne* (GÉRARD DE), accompagne Jean de Vienne en Écosse X, 318 ; au combat de Sancerre XI, 117.

Cf. XII, 369.

Fils de Gui ou Guillaume de Bourbon qui précède.

En 1334, Louis 1er duc de Bourbon permit à Gérard, fils de Gui de Bourbon, de porter les armes de Bourbonnais en placant à l'épaule du lion les armes de France.

* BOURBON, héraut d'armes, XIV, 412.

Bourbourc. Voyez BOUBERS.

Bourc (*Jean du*), reconnaît la position des Gantois devant Bruges X, 25.

BOURCHIER, *Boursier* (ROBERT), s'embarque avec Robert d'Artois pour la Bretagne IV, 128, 143 ; assiste à la bataille de Crécy V, 33.

Il prit part en 1337 au combat de Cadzand, devint en 1340 chancelier d'Angleterre, ce qui ne l'empêcha point de combattre à pied à Crécy, et fut en 1347 l'un des plénipotentiaires anglais chargés de traiter de la paix. Mort en 1349. Il avait épousé Marguerite Prayers.

A Robert Bourchier remonte la fortune de sa maison d'où sortirent les comtes de Bath et d'Essex.

BOURCHIER, *Boursier* (JEAN), se signale au siége de Dinan IV, 183 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Bretagne XVII, 334 ; assiste à la bataille d'Auray VII, 37, 52, 53, 56, 61 ; XVII, 409; accompagne le prince de Galles en Espagne 155 ; dans l'ost de Robert Knolles 481 ; VIII, 16, 19 ; XVII, 498 ; — du duc de Lancastre VIII, 280 ; s'embarque avec le comte d'Arundel IX, 213 ; dans l'ost du comte de Buckingham 243 ; gouverneur de Gand X, 303 ; 313, 319, 353, 356, 406, 409, 418, 425 ; retourne en Angleterre 438, 440, 444, 446 ; XI, 363, 366.

Cf. Ic, 352 ; X, 544, 545, 555, 578.

Fils de Robert Bourchier, chancelier d'Angleterre, et

de Marguerite Prayers. Né vers 1329. Il prit part aux guerres de France. En quittant Gand, il se rendit à Calais où il fit élever de nouvelles fortifications. Mort en 1400. Il avait épousé Élisabeth Coggeshall.

La charte de retenue de Jean Bourgchier (telle est l'orthographe du temps) se trouve au *Record-Office*.

En vertu du traité du mois de juillet 1363, Jean Bourchier fut l'un des otages du comte de Montfort.

Le 1er juillet 1370, Édouard III créa Jean Bourchier l'un de ses lieutenants en France.

On peut voir dans les actes de Rymer la charte du 18 novembre 1384 par laquelle Richard II, *ut Flandriæ princeps et dominus superior*, crée Jean Bourgchier *rewardum et præconem ipsius patriæ*.

Le 13 juin 1385, il fut convoqué pour combattre les Écossais.

BOURCHIER, *Boursier* (BARTHÉLEMY), est armé chevalier IX, 248.

« Fil au seigneur » dit Froissart, c'est-à-dire fils de Jean Bourchier qui précède.

Barthélemi Bourchier perdit son père la première année du règne de Henri IV et mourut dix ans après, ne laissant qu'une fille nommé Élisabeth qui épousa d'abord Hugues de Stafford et ensuite Louis de Robersart, l'intrépide porte-étendard du roi Henri V.

On ne sait à quelle famille appartenait Idonea, femme de Barthélemi de Bourchier. Peut-être était-ce quelque riche bourgeoise de Londres, car un document contemporain nous apprend qu'elle possédait dans cette ville le Bishopsgate et le Gatehouse.

Bourcinel, *Boucinel*, écuyer du duc de Bourbon, « bon homme « d'armes et renommé IX, 335 » ; prend part à une joute IX, 335-340.

Cf. Ie, 216.

BOURDEILLE (ÉLIE DE). Voyez PÉRIGORD (sénéchal de).

Bourduelle (*Albrest*), chef de compagnie VI, 328, 331.

Le même qu'Albrecht cité plus haut p. 13.

Boure (*Baudouin de la*) IX, 246, 387.

Le même que Baudouin d'ANNEQUIN. Voyez ce mot.

Il existait toutefois des familles du nom de la *Boure* ou de la *Bourre*. Marie de Wavrin, dame de Bauffremez, porta à la fin du XIIIe siècle la seigneurie de la Bourre dans la maison de Bailleul : elle passa ensuite à la maison d'Antoing.

Voyez aussi plus loin le mot BOURS.

* *Boures* (vicomte de) V, 529 ; IX, 387. Voyez BREUSE.

Bourg, *Bourch*, *Bourc* (*Aymenion de*), capitaine de Pons VIII, 75-77, 179 ; en garnison à Saint-Sauveur 240 , 242, 340, 343, 348, 366, 368.

Aimeri du Bourg figure en 1327 parmi les nobles de Gascogne, du parti anglais. Ce nom se rencontre fréquemment dans le recueil de Rymer, mais il semble qu'il s'agisse ici d'un membre de la famille anglaise de Burgh.

Voyez plus loin le mot BURGH.

Bourg-Camus Voyez *Le Bourg-Camus*.

Bourg-Englès. Voyez le *Bourg-Englès*.

BOURGES (archevêque de). Voyez CROS (Pierre du).

* BOURGOGNE (ROBERT II duc de) III, 518 ; IV, 449 ; XVIII, 272.

Troisième fils de Hugues IV duc de Bourgogne et d'Yolande de Dreux.

* BOURGOGNE (AGNÈS DE FRANCE, femme de ROBERT II duc de) VI, 456.

BOURGOGNE (EUDES IV, duc de), assiste au sacre de Philippe de Valois II , 215 ; — à l'hommage d'Édouard III 230 ; Robert d'Artois lui conteste le comté d'Artois 298 ; XVII, 38 ; à la cour de Philippe de Valois II, 338 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 44, 55 ; XVII, 73 ; — de Bouvines III, 246, 247, 249 , 313 ; siége à la cour des pairs 384, 394, 395 ; XVII, 113 ; porte les armes en Bretagne en faveur

de Charles de Blois III, 397, 399 ; IV, 4, 65, 185, 187 ; XVII, 116, 127, 148 ; fait la guerre en Gascogne III, 331, 333, 335 ; V, 92 ; XVII, 175, 176, 186 ; assiste à la bataille de Crécy V, 29 ; dans l'ost d'Amiens 178, 180 ; devant Calais 194, 196 ; XVII, 246.

Cf. XVIII, 40, 272.

Fils de Robert II duc de Bourgogne et d'Agnès de France. Il épousa Jeanne de France, fille du roi Philippe V. Mort en 1349.

Eudes duc de Bourgogne eut sous ses ordres, du 16 avril au 27 septembre 1340, une nombreuse bataille de chevaliers et d'écuyers de Bourgogne et d'Artois. Au mois de septembre 1341, il accompagna le duc de Normandie en Bretagne.

BOURGOGNE (PHILIPPE DE), comte d'Artois et de Boulogne, dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; — de Bouvines, 247 ; siége à la cour des pairs III, 384 ; fait la guerre en Bretagne 397 ; IV, 65, 185, 187 ; — en Gascogne 331, 333, 335, 341 ; XVII, 176 ; sa mort V, 88-91, 252, 253 ; XVII, 220, 270.

Froissart l'appelle Philippe de Boulogne ou le comte de Boulogne.

Comte d'Artois et de Boulogne. Né au mois de novembre 1323.

Fils d'Eudes IV, duc de Bourgogne et de Jeanne de France, fille du roi Philippe le Long.

Mort avant son père de la blessure qu'il reçut au siége d'Aiguillon le 22 septembre 1346.

Il avait épousé Jeanne fille unique de Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marguerite d'Évreux.

BOURGOGNE (PHILIPPE Ier dit de ROUVRE, duc de), seul fils de son père V, 253 ; son château de Blangis menacé par les Anglais 326 ; traite avec les Anglais du rachat de la Bourgogne VI, 258, 259 ; XVII, 387 ; envoie des renforts

à Jacques de Bourbon VI, 333 ; sa mort 359, 360 ; il avait épousé Marguerite de Male VII, 66.

Cf. V, 484 ; VI, 492, 503.

Né en 1345, mort le 21 novembre 1361. Il avait épousé Marguerite fille unique de Louis de Male comte de Flandre et de Marguerite de Brabant.

Petit-fils d'Eudes IV duc de Bourgogne ; fils de Philippe de Bourgogne et de Jeanne d'Auvergne.

Bourgogne (Philippe de France, dit le Hardi, duc de) cité parmi les preux II, 3 ; accompagne son père dans sa chevauchée contre les Anglais V, 397 ; XVII, 340 ; fait prisonnier à la bataille de Poitiers V, 404, 427, 434, 444, 454, 458, 462, 464 ; XVII, 356 ; est conduit en Angleterre VI, 13, 19, 216, 218 ; rentre en France 287, 294-296, 320, 323 ; se rend à Amiens 381, 386 ; est envoyé en Bourgogne 387, 391 ; le roi Jean lui promet le duché de Bourgogne 391, 405 ; est rappelé par le duc de Normandie 404, 405, 407 ; reçoit à Paris le roi de Chypre 410 ; assiste aux obsèques du roi Jean 410 ; assiste au sacre de Charles V VII, 1, 2 ; XVII, 407 ; prend possession de son duché VII, 3-5 ; fait la guerre aux Navarrais 6, 7, 9-14 ; XVII, 407 ; se rend en Bourgogne VII, 15-19 ; s'empare de la Charité-sur-Loire 20-24 ; festoie le duc de Clarence 246, 247 ; s'afflige de la mort de l'Archiprêtre 250 ; épouse Marguerite de Flandre 319-321 ; XVII, 474 ; projette un débarquement en Angleterre VII, 414, 425 ; XVII, 480 ; son expédition à Tournehem VII, 424-427, 430-435 ; XVII, 481-484, 487 ; se rend à Paris VII, 477, 478 ; XVII, 494 ; appelé à recueillir le comté de Flandre VIII, 97 ; chevauche en Poitou 187, 188, 195 ; au siége de Thouars 211, 214, 216 ; réside à Poitiers 239 ; se rend à Paris 240 ; assiste au conseil de Charles V 301 ; se rend à Troyes 304, 308 ; assiste aux conférences de Bruges 339, 366, 372, 374 ; XVII, 557-559 ; tient une joute à Gand VIII, 372, 373 ; s'étonne du retour du sire de Coucy

378 ; apprend la mort d'Édouard III 397 ; se rend en Champagne 404 ; au siége d'Ardres 405, 407, 415 ; IX, 1 ; XVII, 569-571 ; reçoit l'empereur à Paris XVII, 573 ; est envoyé en Bretagne IX, 80, 94 ; amène le rétablissement de la paix en Flandre 204-209, 215, 225, 226, 234, 236 ; en garnison à Saint-Quentin 255 ; défend Troyes contre les Anglais 259, 262, 263, 266, 268-270 ; occupe le Mans 282 ; confiance que Charles V met en lui 284 ; associé au gouvernement du royaume 291, 296, 349, 464 ; assiste au sacre de Charles VI 300, 302 ; gouverne la Picardie et la Normandie 303 ; se retire à Meaux avec le roi 447 ; soutient les intérêts du comte de Flandre X, 55, 62-68, 73, 74, 99, 101, 102 ; dirige les armements de Charles VI 104, 113 ; accompagne le roi en Flandre 145, 149, 179 ; se rend à Tournay 188 ; taxes énormes qu'il lève en France 199 ; l'évêque de Norwich lui fait la guerre 212, 218 ; renforce les garnisons d'Artois 226 ; envoie le sire de Jumont à Courtray 232, 233 ; fait entreprendre l'expédition de Bourbourg 234, 236, 242, 249, 269, 272, 273 ; traite de la paix avec les Anglais 274, 287 ; assiste aux obsèques du comte de Flandre 281 ; retourne en France 285 ; envoie une armée en Écosse 299, 400, 402, 403 ; les Gantois lui adressent leurs plaintes sur la surprise d'Audenarde 302, 303 ; soutient le duc d'Anjou 304, 305 ; marie son fils à Marguerite de Hainaut 306-315, 344, 347 ; fait la guerre aux Gantois 320-322 ; assiste au mariage de Charles VI 349, 351, 352, 357 ; chasse les Gantois de Damme 358-360, 362-364, 369 ; retourne en France 371, 374 ; projette une expédition en Angleterre 404, 405 ; fait la paix avec les Gantois 406-439 ; XI, 256 ; XIII, 1 ; Ackerman entre dans son hôtel X, 440, 441, 445, 446 ; fait reconduire Jean Bourchier jusqu'à Calais 442, 443 ; se rend à Lille, 444 ; entre à Gand 447-451 ; gouverne la France au nord de la Seine XI, 75, 201, 353 ; prend part aux préparatifs de l'expédition de l'Écluse 357, 362, 400 ;

étranger au meurtre d'Ackerman 362-365; se rend en Hainaut et en Artois XII, 3 ; dans l'ost de l'Écluse 4, 10, 23, 26 ; se rend à Lille 36 ; écrit à la reine d'Aragon en faveur du pape d'Avignon 40 ; sa flotte est défaite par les Anglais 70-77 ; écrit au roi de Castille 81 ; sa médiation en faveur du duc de Bretagne 156 ; apprend l'arrestation du connétable 174; le connétable se rend près de lui 178, 180-182 ; favorise la duchesse de Brabant 183 ; fait rendre la liberté au héraut du duc de Gueldre 183, 184 ; part qu'il prend aux affaires de Bretagne 229, 231, 233 ; gouverne le royaume avec le duc de Berry 347, 348; part qu'il prend aux affaires de Gueldre XIII, 1, 2, 34, 37-39, 48, 52, 84, 101 ; cherche à terminer le différend avec le duc de Bretagne 85, 86, 91 ; ses délibérations avec le duc de Berry 114, 116, 118 ; envoie le sire de Coucy en Bretagne 121, 123, 124 ; son entrevue avec le duc de Bretagne 136-140, 146 ; promet de soutenir la duchesse d'Anjou 141, 142 ; assiste à l'entrevue de Charles VI et du duc de Bretagne 142, 186 ; accompagne Charles VI dans l'expédition de Gueldre 180-188, 194, 258, 261, 263, 271, 290 ; le duc de Berry l'entretient de son mariage avec Jeanne de Boulogne 305, 306, 310 ; ambassade qu'il envoie vers le comte de Foix 306, 310 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 7, 13, 21 ; reçoit Charles VI en Bourgogne 31, 35 ; l'accompagne à Avignon 36, 38, 39, 40 ; assiste à la joute du sire de Clary 44, 47, 50, 51 ; le pape Clément lui écrit 83-85 ; à la cour du roi 151 ; se montre mécontent du comte d'Ostrevant 267-269 ; Charles VI veut l'emmener avec lui en Italie 282 ; désire la paix avec l'Angleterre 287 ; favorise l'expédition des compagnies en Lombardie 293, 294 ; sa haine contre le sire de Clisson 317 ; son entrevue à Tours avec le duc de Bretagne 353, 354 ; reçoit les ambassadeurs anglais 356 ; son avis sur les affaires de Foix 357, 358 ; prend part à la réconciliation du roi et du duc de Bretagne 366 ; retourne dans ses États

368 ; le duc d'Orléans lui cache l'achat du comté de Blois 370 ; assiste aux conférences d'Amiens 378-380, 383, 385, 388; n'aime point les conseillers du roi XV, 3; accompagne malgré lui Charles VI dans l'ost de Bretagne 22, 24, 25, 27, 28, 32-34, 38, 43-47 ; gouverne le royaume avec le duc de Berry 49, 52-55, 215 ; poursuit les anciens conseillers du roi 56-60, 62, 67, 70, 73, 75, 77, 94, 214; assiste aux fêtes de Paris 85 ; apprend le péril qu'a couru le roi 90, 91, 95 ; donne l'épée de connétable au comte d'Eu 97-99, 102, 103 ; favorable à la paix entre les deux royaumes 109 ; se rend aux conférences de Lelinghen 110, 112, 114, 124-127, 188, 190-192 ; peu favorable au pape Benoît XIII, 130, 131 ; traite avec le duc de Lancastre 153 ; Richard II se serait volontiers allié à sa maison 155 ; appuie les démarches des ambassadeurs anglais 183, 185; est soutenu par le duc d'Orléans 203 ; favorise Pierre de Craon 215, 235 ; confie à son fils le commandement de l'expédition contre Bajazet 218-221 ; lui donne le sire de Coucy comme conseiller 221-224 ; ses armements 224-227 ; siége au parlement 236 ; se rend à Calais 274, 275, 277; Aubert de Bavière réclame son appui contre les Frisons 279-281 ; assiste aux fêtes d'Ardres 298-304 ; apprend les revers de son fils 332-334, 336 ; envoie le sire de Hèlly en Turquie 336-338, 347 ; apprend que le roi de Hongrie s'oppose à l'envoi de présents à Bajazet 350-352 ; réclame l'intervention de Dino Rapondi 355-357 ; mesures qu'il prend pour la délivrance du comte de Nevers XVI, 29-32, 35, 37-39, 41, 42, 46, 52, 56-60 ; le comte de Nevers revient près de lui 65-67 ; est peu favorable au pape d'Avignon 69, 87 ; message que lui adresse le comte de Derby 112 ; se rend au-devant du comte de Derby 114, 141; paroles injurieuses qu'il adresse au comte de Derby 147, 148 ; son jugement sur les affaires d'Angleterre 212, 213 ; négocie une trève avec les Anglais 237.

Cf. Ie, 222, 253, 301, 304, 325, 348, 353, 356, 362,

364, 368, 392, 396, 413, 422, 425, 431, 508 ; I_b, 29, 58, 59, 61, 63, 94, 101, 109, 112, 128, 132, 140, 145, 155 ; I^c, 236, 319, 351, 366 ; V, 497, 530 ; VI, 453, 492, 500, 501, 503, 510, 511 ; VII, 487, 488, 533, 538, 539, 544, 545 ; VIII, 443, 465, 468, 492 ; IX, 496, 500, 502, 503, 520, 521, 533, 541, 550, 551, 553, 568, 569, 571, 572, 578, 582 ; X, 452, 453, 461, 466, 469, 478, 482, 484, 498, 500, 501, 507, 511, 512, 516, 534, 538, 540, 542, 544, 545, 553, 554, 558, 559, 562, 563, 567-573, 576, 578-580, 582 ; XI, 449, 450, 456, 457 ; XII, 353-355, 360-363, 375, 376 ; XIII, 332, 341-345, 352-354, 356, 366-371, 374, 375 ; XIV, 394-397, 402, 426, 437, 440, 441 ; XV, 363, 365-368, 391, 392, 404, 416, 420, 423, 425, 426, 437, 441-449, 458, 486, 488, 490-492, 495-499, 502-505 ; XVI, 244, 245, 250, 251, 255, 258-260, 263, 264, 267-270, 272-274, 277, 305, 361, 369, 384, 390, 403, 413-416, 418-422, 430, 433-435, 439, 441, 444, 457, 460, 466, 475, 481, 490, 500, 501, 503, 504, 512, 523 ; XVIII, 386, 390, 409, 412, 426, 438, 443, 487, 488, 493, 494, 501, 543, 545, 564, 578-580.

Quatrième fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg. Né le 15 janvier 1341 (v. st.). Créé duc de Touraine au mois d'octobre 1360 et duc de Bourgogne par deux chartes, l'une du 6 septembre 1363, l'autre du 2 juin 1364. Mort à Halle le 27 avril 1404.

Le courage qu'il montra à Poitiers, lui concilia de bonne heure les sympathies des Français, et dans les vœux que l'on formait pour la délivrance du roi, on ne séparait pas de lui le jeune prince qui avait refusé de l'abandonner entre les mains des ennemis.

> Dieu veuille conforter et garder nostre roy
> Et son petit enfant qu'est demeuré o soy.

Édouard III acheta au prince de Galles Philippe de France qui était son prisonnier.

De nombreux extraits des comptes publiés par M. le comte de Laborde se rapportent à Philippe le Hardi. Dans la plupart il est question de ses plaisirs, de ses chiens, de ses faucons. Y a-t-il quelque allusion à la célèbre anecdote de la partie d'échecs du Prince-Noir et de Philippe le Hardi dans le don d'un échiquier qu'Édouard III offrit au roi Jean le jour où celui-ci prit la route de Canterbury pour retourner en France ?

Philippe le Hardi aimait aussi beaucoup le jeu de paume, car un jour, après une partie perdue, il mit sa ceinture en gage entre les mains du duc de Bourbon.

Dom Plancher donne les rôles des chevauchées du duc de Bourgogne en Beauce et en Champagne en 1364.

On peut voir aussi dans dom Plancher l'état des dépenses et des cadeaux que le duc de Bourgogne fit à l'occasion de son mariage à Gand au mois de juin 1369.

En 1375, le duc de Bourgogne fit un pèlerinage à Saint-Jacques. Il poursuivit son voyage jusqu'à Séville où Henri de Transtamare lui fit un brillant accueil.

Dom Plancher a publié les rôles de la chevauchée du duc de Bourgogne en Picardie au mois d'août 1377 contre les Anglais.

La retraite de Tournehem fut assez honteuse pour le duc de Bourgogne. Les Anglais disaient qu'on ne devait plus l'appeler Philippe le Hardi, mais : *Philippe détourne-t-an* (Philippe de Tournehen) (*Chronique publiée par Secousse.*)

Le 27 septembre 1381, Philippe le Hardi rendit hommage à Charles VI.

On trouvera dans dom Plancher l'énumération des chevaliers qui suivirent le duc de Bourgogne dans l'ost de Roosebeke. On a conservé aussi le rôle de ceux qu'il avait sous ses ordres dans l'ost du Mans.

On peut voir au mot : FLANDRE (LOUIS DE MALE) qu'au moment où Charles V, afin de rendre les communes

flamandes favorables au mariage de son frère avec Louis de Male, leur cédait Lille et Douay, des contre-lettres annulaient cette donation. Au mois de janvier 1386 (v. st.), après l'ost de l'Écluse, Charles VI renonça à ces contre-lettres comme l'atteste la note suivante de Montagu :

« Originale hujus copiæ, quod erat penes me in thesauro privilegiorum et cartarum regis, sigillatum sigillo domini ducis Burgondiæ in laqueo serico et cera viridi, unacum quodam dictæ litteræ transcripto tabellionato, fuit per me redditum regi in manu sua, qui, litteram prædictam et dictum transcriptum projecit in ignem tanquam annullata per novum tractatum factum inter regem et dictum dominum ducem Burgondiæ, dominam duchissam et comitem Nivernensem filium ipsorum, super facto redditionis seu restitutionis castrorum, villarum et pertinentiarum Insulæ et Duaci, super quo tractatu confectæ sunt duplices litteræ, una sub sigillo regis tradita per me regi et per ipsum tradita dicto domino duci, et alia sub sigillo dictorum ducis, duchissæ et comitis, per dictum ducem tradita regi et per ipsum tradita michi. Factum apud Luparam in turre Consilii, die sabbati XXVI die januarii, anno M. CCC. IIII^{xx} sexto Radiavitque rex propria manu paginam istam (elle est effectivement cancellée de traits de plume) modo quo vides, præsentibus ad prædicta dominis duce Bituricensi et duce Burgondiæ prædicto, cardinali Laudunensi, episcopis Baiocensi et Pictavensi, comite Sacricesaris, magistro Johanne Canardi, cancellario Burgondiæ, Amaurico de Ordeimonte, magistris Johanne Pastourelli, Reginaldo de Columbis, Petro de Castro-Amando et Johanne Crete, magistris compotorum regis. Ainsi signé : DE MONTAGU. » (*Trésor des Chartes*, J. 571, 20.)

En effet, il y eut à la même époque une convention qui modifiait le transport de 1369.

Je crois qu'il faut lire tome II, p. 111 non pas : « Phe-

« lippes de Valois et li rois Jehans ses fils, li dus de « Bourgogne, messires Carles de Blois, etc. » mais « li « rois Jehans, ses fils li dus de Bourgogne etc. » ce qui désigne spécialement Philippe le Hardi. Philippe le Hardi n'est cité parmi les preux que dans le texte d'Amiens qui se rapproche le plus de l'époque de la bataille de Poitiers.

Froissart, célébrant l'éclat de la cour d'Orthez, n'y trouve d'égal que celui dont s'entourait le duc de Bourgogne.

Un poëme anonyme conservé dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps loue en ces termes Philippe le Hardi :

En tous lieux florist sa renommée.
Par proesse son païs gardé a,
Par hardiesse moult bien deffendu l'a ;
On ne porroit trop ses haus fais loer.

Plus harmonieuses étaient les strophes écrites par Christine de Pisan sur son tombeau :

Plourés, Françoys, tout d'un commun vouloir.
. . . . . .
Tout nostre sanc, allés vous adoullant.
Plourés ses gens, car joie vous eslongne.
Dont vous dirés souvent en vous doullant :
« Affaire eussions du bon duc de Bourgongne. »

Bourgogne (Marguerite de Flandre, duchesse de), « dame de « hault courage XIV, 317 » ; veuve en premières noces de Philippe de Rouvre duc de Bourgogne VI, 359, 360 ; le comte de Cambridge recherche sa main 364, 366 ; épouse Philippe le Hardi VII, 319-321 ; XVII, 474 ; fait son entrée à Gand X, 457-451 ; protége le duc de Bretagne XII, 156 ; XIV, 351 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 6, 7, 15, 23, 24 ; sa haine contre le sire de Clisson 317 ; chargée du gouvernement de la reine XV, 49, 96 ; soutient le duc de Bretagne 106, se rend à

Saint-Omer 306 ; apprend avec douleur la captivité de son fils 335 : XVI, 29, 30, 35, 37, 41, 42 ; ses efforts pour hâter sa délivrance 56-58 ; sa joie à son retour 65, 66.

Cf. Ire, 111, 129, 221, 250, 296, 337, 343, 344, 351, 356, 392 ; VII, 538, 539 ; X, 578, 579 ; XV, 362, 376, 490 ; XVI, 250, 413, 414, 418, 420, 422, 423, 433, 434, 439.

Marguerite, fille unique de Louis comte de Flandre et de Marguerite de Brabant, veuve de Philippe de Rouvre duc de Bourgogne, épousa Philippe le Hardi le 19 juin 1369. Morte à Arras le 20 mars 1404 (v. st.) et ensevelie près de son père à Saint-Pierre de Lille.

Elle avait trouvé, à la mort de Philippe le Hardi, sa succession mobilière tellement obérée qu'elle y renonça en déposant selon l'usage « sur sa représentation » sa bourse et sa ceinture. Un huissier du parlement saisit les meubles de l'hôtel d'Artois à Paris sous les yeux mêmes de Jean sans Peur (acte de 1413 aux archives de Lille).

BOURGOGNE (JEAN duc de). Voyez NEVERS (JEAN comte de).

* BOURGOGNE (PHILIPPE LE BON duc de) IV, 462 ; V, 545.

BOURGOGNE (MARGUERITE DE). Voyez OSTREVANT.

BOURGOGNE (MAHAUT D'ARTOIS, comtesse de) II, 212, 213.

BOURGOGNE (JEAN DE), « moult riches et hauls gentils homs VII, 19 » ; dans l'ost du duc de Bourgogne VII, 19.

On lit : Jean de Boulone dans l'édition de M. Buchon.

Il existe une famille de Bourgogne en Lorraine ; mais les termes dont se sert Froissart qui la place à côté des nobles bourguignons, sembleraient plutôt s'appliquer à Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu et de Sombernon.

BOURGOGNE (maréchal de), dans l'ost de Roosebeke X, 114, 117, 121, 131 ; caution des Bretons 192 ; assiste aux obsèques du comte de Flandre 282, 284, 286.

Cf. V, 525 ; X, 472, 474, 490 ; XV, 394 ; XVIII, 386.

Voyez BLAINVILLE.

BOURGOGNE (chancelier de) VI, 258 ; XVI, 255.

Voyez SALINS.

Bourgrave. Voyez DE BORCHGRAVE.

Bourme, *Vourne* (*Robert*), chevalier écossais, est envoyé par les assiégés de Berwick vers David Bruce II, 285, 286 ; est fait prisonnier à la bataille de Nevill-Cross V, 133.

Cf. I[a], 134.

Ce chevalier, l'un de ceux que Froissart vit en Écosse (V, 133), n'est nommé que dans la quatrième rédaction. Je ne sais trop quel est le véritable nom. Le nom d'Hepburn se présente naturellement à l'esprit ; mais je ne rencontre point à cette époque de chevalier de cette maison, qui ait porté le prénom de Robert.

BOURNAZEL (PIERRE CONRART, seigneur de), est arrêté en Flandre IX, 123-130.

Cf. I[b], 99 ; I[c], 242, 285 ; IX, 511-516.

En 1372, Pierre de Bournazel reçoit le château de Veyrac. En 1377, il est envoyé avec Yves Derian vers le roi de Castille.

* BOURNAZEL (JEAN DE), prieur de Chartres IX, 511.

* BOURNONVILLE (sire de) X, 491.

BOURS (sire de), chevalier d'Artois, au siége d'Afrique XIV, 224 ; y périt 250.

Cf. XIV, 412, 419.

La seigneurie de Bours est près de Lens. Les seigneurs de Bours sont fréquemment cités. Guillaume dit Witard de Bours fut chambellan du duc de Bourgogne, qui l'envoya au secours du Grand-Maître de Prusse. Il vivait encore en 1410. En 1406, nous rencontrons Froissart de Bours.

* BOURS (MATTHIEU DE) II, 541.

Matthieu de Bours est cité dans les rôles du temps comme ayant pris part au combat de Saint-Omer.

Boursier (*Perrot*), chef de compagnie, fait prisonnier XI, 57.

Bourton. Voyez BURTON.

Bousies, *Boussy* (sire de), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 63 ; prend part à la chevauchée de Gérard de Werchin III, 136 ; en garnison à Landrecies 168, 170, 172.

Peut-être Gautier ou Eustache de Bousies, fils de Gautier et d'Isabelle de Conflans. Eustache avait épousé Marie de Trazegnies et fut père d'Eustache sire de Vertaing.

Bousies est situé à six kilomètres nord de Landrecies. Cette localité formait, dans le Hainaut, une enclave du Cambrésis, dont elle était une des douze pairies ; elle comptait, en même temps, parmi les baronnies du Hainaut.

Les seigneurs de Bousies portaient : d'azur à une croix d'argent.

Cette famille est très-ancienne et peut être citée comme l'une des plus illustres du Hainaut.

En 1007, Jean, sire de Bousies, prêta serment de fidélité, en qualité de pair du Cambrésis, à l'évêque Herluin, créé premier comte du Cambray.

Gislard de Bousies est nommé dans des titres de 1083 et de 1086. Drogon de Bousies figure comme témoin dans une charte de Burchard, évêque de Cambray, relative à la donation du village d'Obrechies, faite par le comte de Hainaut à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broquerœie, en 1117.

Wautier de Bousies qui se croisa en 1145 et qui assista en 1149 à la bénédiction de l'abbaye de Vaucelles, est qualifié de haut-baron dans une charte de Nicolas de Chièvres, évêque de Cambray, de l'an 1153. Ce personnage est également cité dans un acte de 1177.

En 1185, Wautier de Bousies fut choisi comme avoué de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache.

Wautier, sire de Bousies, témoin cité avec son frère Eustache dans la charte de liberté de la ville de Landrecies, de l'an 1200, souscrivit l'année suivante une charte de Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut, en faveur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il assista à la prise

de Constantinople en 1204. Il fut aussi du nombre des seigneurs du Hainaut qui adjugèrent en 1244 à Thomas comte de Flandre et à sa femme la comtesse Jeanne, les terres de Crèvecœur et d'Arleux, forfaites sur Matthieu de Montmirail.

On ne sait si c'est le même Wautier de Bousies, ou son fils, qui figure comme homme de fief de Jean II d'Avesnes, dans une charte de ce prince en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance, de l'année 1294. Il scella l'année suivante le vidimus d'un compromis par lequel Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, convinrent de faire terminer par des arbitres les différends qui s'étaient élevés entre eux.

Wautier, sire de Bousies, fut l'une des cautions qui intervinrent, en 1305, dans le contrat de mariage de Guillaume Ier d'Avesnes, comte de Hainaut, avec Jeanne de Valois, fille de Philippe IV roi de France. Il laissa deux fils : Wautier dont parle ici Froissart, et Eustache qui fut plus connu sous le nom de sire de Vertaing. Gauthier hérita de la terre de Bousies. Il suivit Jean de Hainaut dans son expédition d'Angleterre en 1326, accompagna le sire de Werchin dans l'entreprise dirigée contre le duc de Normandie, à Montais, en 1340, aida à repousser les Allemands qui étaient venus reconnaître la forteresse de Landrecies et releva le sire de Potelles tombé sous le glaive de l'ennemi.

En 1407, un fils de Gauthier de Bousies demanda à être admis dans la bourgeoisie de Valenciennes.

Bousies (sire de) avait épousé la fille du sire de Chin VIII, 286 ; assiste au combat de Ribemont VIII, 286-291 ; XVII, 544.

Baudouin, sire de Bousies, fils de Wautier, se trouva au combat de Ribemont, en 1373. Ce chevalier ayant été arrêté par Gérard, bailli du chapitre de Notre-Dame de Cambray, comme ayant engagé des aventuriers à

s'emparer par escalade de la forteresse de la Malmaison et du château de Thun-l'Évêque, entreprise qu'une inondation avait fait échouer, six échevins et douze bourgeois de Cambray se rendirent à Arras le 6 août 1389 pour désavouer en présence de la duchesse de Bourgogne l'acte posé par le bailli contre Baudouin de Bousies.

* Boussières (Alix et Philippe de) XVIII, 83.

Boussoit (Sanche de), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 63, 64, 66; XVII, 14; y retourne avec lui II, 113, 114, 117, 119, 122; XVII, 16.

Cf. II, 511, 518.

Jean dit Sanche de Boussoit.

La terre de Boussoit forma, de temps immémorial, un fief liga qui relevait directement des comtes de Hainaut. Elle fut tenue, à dater du XIIe siècle, par une suite de seigneurs qui en portaient le nom et dont le dernier, Jean Sansset ou Sances, se signala par ses exploits. Son nom se retrouve dans un grand nombre d'actes de 1283 à 1329.

Le dimanche avant la Saint-Luc (14 octobre) de l'an 1286, Sanche de Boussoit fonda à Boussoit-sur-Haine un hôpital auquel il annexa une chapelle sous le vocable de Saint-Julien.

Dix ans après, il acquit, outre la terre de Ploich, de Nicolas de Houdeng, chevalier, un pré de huit journeaux situé près de son château de Boussoit pour l'agrandissement de son fief. En 1297, il acheta de Jean de Lens le fief de Quenast pour Isabelle de Villehardouin, princesse de Morée et d'Achaïe, veuve de Florent d'Avesnes. Cette princesse choisit aussi Sanche de Boussoit comme son procureur pour rendre hommage, tant en son nom que comme garde-noble de sa fille mineure Mathilde, de la terre d'Etrœungt qu'elle tenait en fief de Hugues, seigneur d'Avesnes.

Le sire de Boussoit rendit de nouveau hommage, au nom de Mathilde d'Avesnes, en 1305, pour la terre

d'Etrœungt, au comte de Saint-Pol, garde-noble de la seigneurie d'Avesnes. Le 19 mai de la même année, il intervint, avec d'autres seigneurs, dans le contrat de mariage de Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut, et de Jeanne, fille aînée de Charles de Valois. Le 28 juillet suivant, il scella le traité conclu entre le comte de Hainaut et le comte de Luxembourg au sujet de l'hommage des terres de La Roche, Durbuy, etc. En 1310, il fut désigné, avec d'autres seigneurs, comme exécuteur testamentaire de Philippe, veuve de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut. En 1315, il fonda à Bois-d'Haine le bénéfice de Saint-Jean-Baptiste.

Sanche de Boussoit figure au nombre des principaux seigneurs hennuyers, qui adhérèrent au traité passé à Malines, en 1322, entre Jean, duc de Brabant, et Guillaume, comte de Hainaut, traité par lequel fut arrêté le mariage du fils de ce comte et de Jeanne de Brabant.

En 1327, le sire de Boussoit fut choisi comme arbitre, avec le sire de Lalaing, pour résoudre certaines difficultés survenues entre le comte Guillaume et Gui évêque de Cambray, au sujet de l'abolition dans les villes du Cambrésis des bourgeoisies foraines des franches villes du comté de Hainaut.

La même année, par acte daté du Quesnoy, il promit, en présence de ses pairs, de rendre au comte de Hainaut et à ses héritiers, sous peine d'une amende de cent mille livres s'il manquait à ses promesses, les villes, terres et revenus d'Escaudœuvre, de Relenghes, de Prayaux, de Trit, de Maing, de Freignies, d'Eugies, de Merbes-Sainte-Marie, de Mirewart, de Flobecq, de Lessines, la ville et la maison de Binche, et mille livres de rente dans la prévôté de Binche, que ce prince lui avait donnés.

Le sire de Boussoit fit diverses donations pieuses en faveur des pauvres et de l'église de Boussoit, ainsi que de l'église de Thieu, qui y était annexée.

Il termina ses jours au mois de janvier 1331 (v. st.). Il avait épousé Béatrix de Rayneval, qui mourut le 25 mars 1338 (v. st.).

Sanche de Boussoit reçut la sépulture dans l'église de Boussoit, où on lui érigea une grande pierre funéraire portant l'inscription suivante :

CHY GIST MESSIRE JEHAN SANSES, CHEVALIER, JADIS SIRE DE BOUSSOIT, KI FONDA L'HOSTELLERIE, QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE MII. IIIc XXIX LE VENREDY DEVANT LA CONVERSION SAINT-POL.
PRIÉS POUR S'ASME.

La terre de Boussoit passa après sa mort à Hugues du Bois-d'Haine ; mais peu après les revenus en furent affectés au douaire de Jeanne de Brabant.

Les sires de Boussoit portaient : d'azur à la croix ancrée d'argent. Cri d'armes : Boussoit.

Boussut (sire de), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 66 ; en garnison à Valenciennes III, 86 ; se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut III, 179.

Cf. XVIII, 83.

Jean de Hennin, seigneur de Boussut.

En 1339, Gérard de Boussut était prévôt de Couvin.

Jean de Hennin-Liétard, sire de Boussut et de Cuviller, mort en 1300, avait épousé Marie, dame de Blargnies. Il est cité dans les lettres que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donna au mois de juillet 1289 pour régler l'administration des assennes de la comtesse de Hainaut dans la châtellenie de Binche.

Baudouin de Hennin, sire de Boussut, fut tué à la bataille de Courtray, en 1302 ; il laissa un fils Baudouin de Hennin, mort en 1317 sans postérité et auquel succéda Jean de Hennin, son frère, qui mourut aussi sans enfants et qui transmit sa succession à son cousin Jean de Hennin, fils de Wautier, sire de Cuviller, Quincy, etc.

Le sire de Boussut, étant mort en 1379, eut pour héritier Wautier de Hennin, qui épousa Sybille de Bergues-Saint-Winoc. On fixe sa mort à l'année 1422.

Charles-Quint érigea la terre de Boussut en comté en faveur de Jean de Hennin, chevalier de la Toison-d'or.

BOUSSUT (sire de), dans l'ost de Frise XV, 281.

Cf. XVI, 309.

Gauthier de Hennin, seigneur de Boussut.

En 1386, Gauthier de Boussut figure sur les rôles de l'ost de l'Écluse.

* BOUTAYRE (GUILLAUME) I[a], 150.

BOUTILIER. Voyez BOTELER.

BOUTILLIER. Voyez LE BOUTILLIER.

* BOUVERIE (BERTRAND DE LA) I[b], 42.

* BOUVILLE (CHARLES DE) X, 470 ; XVIII, 508.

Charles de Bouville est cité par Lopez d'Ayala parmi les chevaliers chargés de garder le frein du roi à la bataille de Roosebeke.

BOVES, *Bouve*, *Bove* (JEAN de), met à sac le pays de Chimay III, 75-77 ; pille Aubenton 98-110 ; en garnison à Reims VI, 232, 235 ; XVII, 384 ; assiste au combat d'Ouchy VIII, 295 ; dans l'ost de Gueldre XIII, 189.

Cf. XV, 395.

Jean de Boves (il avait un écuyer sous ses ordres) était en garnison à Aire en 1339.

Jean de Boves était écuyer de l'hôtel du dauphin en 1355 et panetier du roi en 1359. Le 23 avril 1362, le roi donne soixante francs d'or à Jean de Boves « qui a esté « prins et mis à grant rancon et a perdu tous ses biens et « chevaux en la besoigne qui dernièrement a esté vers « Lyon contre ceulx de la grant compaignie. »

J'ai cru pouvoir réunir dans le même article Jean de la Bove et Jean des Boves.

* BOVES (GEOFFROI DE) V, 513.

* BOWER, abbé d'Incholm XVI, 396.

* Boxley (abbé de) VIII, 469.
* Boyde (Thomas) V, 491.
Thomas Boyde est cité dans les Actes de Rymer.
* Boynton (Guillaume de), connétable de Berwick IX, 499.
Brabant (ducs de) :
* Godefroi XIII, 365.
* Jean II XVI, 361.
Jean III, assiste au sacre de Philippe de Valois II, 215 ; accorde un asile à Robert d'Artois 299-302, 305, 308-312 ; XVII, 38 ; ses négociations avec Édouard III II, 321, 349-353, 357, 365, 369, 372, 373, 376, 377, 383, 389-392 ; XVII, 45, 49, 51, 52 ; Philippe de Valois lui défend de s'allier aux Anglais II, 427, 449 ; reçoit Édouard III 442-445 ; s'allie à Édouard III 449, 453, 454, 456, 458, 460, 462 ; XVII, 58, 60 ; s'excuse près de Philippe de Valois II, 450-452 ; XVII, 59 ; n'assiste pas à l'assemblée de Coblentz II, 463-465 ; peu sincère dans ses promesses 469, 472, 475, 477 ; XVII, 61, 92 ; nouveau message qu'il envoie au roi de France II, 476, 480, 481 ; lenteur de ses armements 482-485 ; III, 1-5 ; XVII, 64, 67 ; rejoint Édouard III III, 7, 11, 13, 14, 16 ; XVII, 67 ; défie le roi de France III, 17, 18 ; entre en France 23, 27, 32, 33, 37, 38, 41, 46, 50, 53, 57, 59-61 ; XVII, 74 ; rentre en Brabant III, 62 ; assiste au parlement de Gand 63-71, 75 ; promet son appui au comte de Hainaut 88, 113, 114, 171 ; XVII, 81 ; conduit six cents lances en Hainaut III, 179, 182, 184, 186, 187, 190, 191, 198, 212 ; XVII, 82, 93 ; parrain de Jean de Lancastre III, 207-209, 212 ; XVII, 78 ; amitié qu'il témoigne à Artevelde III, 213, 216 ; au siége de Tournay 220, 221, 223, 248, 271-273, 305 ; IX, 376 ; XVII, 98 ; négocie la trève d'Esplechin III, 306, 309, 311, 312, 314-316 ; assiste à une joute à Mons 319 ; XVII, 104 ; rentre en Brabant III, 317, 380 ; reçoit dans ses États Godefroi d'Harcourt IV, 310, 311 ; XVII, 173 ; part qu'il prend à la chute de Jacques d'Artevelde IV, 321 ;

négocie le mariage de sa fille et du comte de Flandre V, 149-151, 153-155, 160-162; XVII, 238, 239; fait célébrer ce mariage V, 253-257, 313; VI, 359, 360; une autre de ses filles avait épousé le comte de Hainaut II, 401; XVII, 175; il pouvait être utile au roi de France contre les Flamands V, 181; sa mort 312-314.

Cf. I[b], 54, 139; II, 519, 526, 535, 544-547, 549, 552; III, 475, 484, 486, 493, 494, 496, 502, 507-509, 522, 523; IV, 453, 468, 471, 475, 481, 504, 505; V, 493, 494, 497-499, 510, 511, 517; XVIII, 22-24, 38, 39, 51, 64, 75, 85, 86, 92, 96, 97, 155, 280, 327, 328.

Fils de Jean II duc de Brabant et de Marguerite d'Angleterre. Il épousa Marie, fille de Louis de France comte d'Évreux. Mort le 5 décembre 1355.

Dès 1330, Édouard III recherche son alliance. Des pouvoirs sont donnés aux ambassadeurs anglais *de tractando super confœderatione cum duce Ghelriæ et aliis principibus, necnon cum duce Brabantiæ et comite Flandriæ.*

Pour se rendre le duc de Brabant plus favorable, Édouard III accorde des priviléges commerciaux à ses sujets, notamment aux bourgeois de Diest.

Lorsque le duc de Brabant se rendit en France au mois de juillet 1332 pour s'excuser de l'asile qu'il avait donné à Robert d'Artois, on lui imposa non-seulement le mariage de son fils avec une princesse française, mais aussi une déclaration qu'il se reconnaissait vassal du roi de France moyennant une pension de deux mille livres et qu'il s'engageait à le servir à ses frais quatre mois chaque année avec deux cents hommes d'armes.

1333 En 1332, le comte de Flandre avait contraint le duc de Brabant à lui céder la ville de Malines. Peu après il le manda à Alost, et, quoique les deux princes se rendissent hommage l'un à l'autre, le premier en offrant un faucon, le second en s'engageant à remettre un cerf et un sanglier, c'était au profit du comte de Flandre que se contractaient ces liens étroits dirigés contre le comte de Hainaut.

Guillaume d'Auxonne dressa le procès-verbal de l'entrevue d'Alost ; nous le reproduisons ici d'après une copie du temps conservée aux Archives de Lille :

« L'an del incarnation Nostre-Seigneur mil CCCXXXII, le dyemence jour Saint-Valentin, XIIIe jour en février, à Alost, en la chambre monseigneur, fist li duc de Brabant hommage à monseigneur de Flandre encontre tous et envers tous, excepté le roy de France et le roy d'Alemaingne. Et li doit pour ce dit hommage chascun an un cerf et un sanglier de saison. Et messire li contes après li fist autreteil et li doit pour son service de fief un faucon tous les ans.

« A ce faire furent présent premièrement par devers monseigneur et à consel de ce et de tout qui s'ensieut : messire Henri de Flandre, li Cortesiens, messire Andries de Charroles, messire Rogier Briseteste, messire Bloc de Stellande, messire Jehan de Hemsrode, messire Jehan de Bruges et moy (Guillaume d'Auxonne), Jehan Ghellinc, Josse de Hemsrode, Rikouart le Reude, Nicholas Guydouce, Gilles li Wreude.

« Ex parte ducis in omnibus dominus de Kuic, dominus Johannes de Rathenhove, dominus Leonius de Craienhem, dominus Johannes de Helleke, dominus Johannes Pylisier, dominus Hermannus de Os, præpositus Wassebergensis, magister Henricus Couque.

« Et post istud homagium sic factum legi quasdam alligantias coram omnibus traditas michi per gentes ducis. Et illis lectis dominus dux et comes eas super messerium et canonem, tactis manibus, juraverunt se servaturos eo modo quo scribentur et grossabuntur per dominum Johannem de Rathenhove, dominum Leonem præpositum et magistrum Henricum ex parte ducis deputatos, per dominum comitem per dominum Andream, dominum Bloc, dominum Johannem de Brugis et Josse de Hemsrode. Et ego medius et concordaturus, et hiis conditionibus quod

infra tres septimanas debet litteram tradere michi grossatam et sigillatam de concordia d'estroeu de l'Escaut quo modo et forma qua eis in præsentia omnium tradidi eis scriptum. Et eis dictis, duo domini prædicti osculati sunt canonem in libro, postmodum juraverunt omnes prædicti istas alligantias servare et tenere quantum ad eos pertinet et non consulere vel venire contra, et teneré in secreto quousque nobiles in magna parte et magnæ villæ concordaverint in prædictis.

« Et fuit homagium ante factum ut posset esse contra comitem Haynoniensem cum quo habet alligantias dominus contra omnes, excepto rege, et alios contra quos se possint malefacere modo quod dux est homo suus et se malefaceret si contra omnes eum non juvaret. »

Le 1er juillet 1337, Édouard III s'engage à payer au duc de Brabant soixante mille livres sterling.

Au mois d'octobre 1337, Édouard III crée le duc de Brabant son vicaire-général en France.

Le 10 mars 1338, Édouard III lève l'arrêt mis sur les biens des marchands de Brabant (Record-office).

Vers cette époque commencent les libéralités du roi d'Angleterre envers le duc de Brabant, et, au moment où l'empereur d'Allemagne ne dédaignait point d'accepter 8226 livres pour ses gages, le duc de Brabant recevait lui-même la somme de 500 livres.

C'est ce que nous apprend la note suivante transcrite dans un manuscrit du British-Museum :

These be the names of divers lordes straingers witholden in the kinges retenewe, not being emprised in the nomber aforsaide.

Th'emperor of Romayne to him delivered in prest at divers tymes for his wages and men, VIIIm IIc XXVII l. XIId.

To William Machony Polbyon and his men, VIIIm Vc LXII l. X s.

To Renold duke of Gelder and his men, III^m V^c XII l.

To John duke of Brabon and his men, V^c l.

To the lord Frekemond and his men, III^m VIII^c LXIIII l. VIII s. IIII d.

To Charles Marke brother to the bishoppe of Legyns and his men III^c l.

To Bartelott erle of Banspice, markes of Brandensberghe and other knightes and esquiers that were estraingers witholden aboute the kinge III^c XLI l. XVI s. VIII d.

To Baldewyn archbishoppe of Theine (Trèves) and his men VI^c VI l.

To th'archebishope Mangodonences (Mayence) and his men IIII^c l.

Some of all the prestes XXXI^m LXIIII l. V s. XI d.

The some of the said expences as well of wages as prestes as for th'expeinces of the kinges houses and for other giftes and rewardesshippes and other thinges necessary to the said parties of Fraunce and Normandey and before Callice duringe the seeg therof, as it apperethe by th'accomptes of William Norwell kepers of the kinges wardrobe, from the XX daie of july in the XIIth yere of the saide kinges raigne unto the XXVth daie of maye in the XIIIIth yere of his reigne : III^c XXXVII^m CIIII l. IX s. IIII d. (*Harl.mss.* 782, *f°* 71).

Il résulte de cette note que les dépenses qui y figurent, appartiennent à une période de deux ans dont le siége de Calais marqua le terme.

Les subsides distribués parmi les vassaux du duc de Brabant s'élevèrent à des sommes considérables, et rien n'est plus curieux que le compte des receveurs du duc Jean qui constatent pour une période d'une année (1338-1339) des paiements faits par le roi d'Angleterre, qui dépassent sept mille livres :

Computatio dominorum Hermanni de Os et Johannis de Meldert de pecunia recepta per eos a rege Angliæ, facta

in præsentia domini ducis, dominorum de Kuyc, Oesterhout, Diepenbeke, H. de Craynem, Eg. de Quaderebbe, Leonii de Castro receptoris, Gullemanni senescalli, Jacobi Bake cancellarii, Arnoldi castellani et Willelmi de Mere, in mense septembri, anno XXXIX°, in camera præpositi Frigidi-Montis.

Recepta domini Hermanni de Os, militis, et Johannis de Meldert, de pecunia quam dominus dux habuit a rege Angliæ, incœpta circa festum Ascensionis Domini anno XXXVIII° usque festum Nativitatis Beati Johannis Baptistæ anno XXXIX°, anno revoluto, et magis, pluribus vicibus, dicto tempore ac a diversis personis.

Primo recepit Johannes de Meldert a magistro Paulo de Monte-Florum, clerico regis Angliæ, dominica ante Ascensionem Domini apud Antwerpiam I^{m} librarum grossorum, semper duobus denariis cum scuto pro III florenis parvis computatis, valent XX^{m} florenos parvos.

Item receperunt dominus Hermannus et Johannes prædictus a magistro Paulo prædicto a manibus Nycholai Bertholomei apud Antwerpiam circa Petri et Pauli apostolorum X^{m} florenos parvos, duobus semper scutis pro III florenis computatis.

Item receperunt prædicti dominus Hermannus et Johannes ab eodem magistro Paulo, a manibus Johannis de Lantella, apud Antwerpiam, feria V$_{a}$ ante Vincula Petri, videlicet XXX^{a} die mensis julii, XV^{m} florenos parvos, in scutis te XVIII deniers grooten.

Item receperunt prædicti dominus Hermannus et Johannes ab eodem magistro Paulo, a manibus Johannis Cachefour, Lombardi, apud Antwerpiam, die et mense prædictis, VI^{m} florenos parvos in scutis ut supra.

Item receperunt prædicti dominus Hermanus et Johannes ab eodem magistro Paulo, apud Machliniam, a manibus Gabrielis, Lombardi, die Jovis post Vincula Petri, X^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item receperunt prædicti dominus Hermannus et Johannes ab eodem magistro Paulo, a manibus dicti Gabrielis, quos habuit dominus de Kuyc dicto tempore, X^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item receperunt prædicti dominus Hermannus et Johannes a magistro Paulo prædicto..... per dominum de Oesterhout, in cambio Antwerpiensi, circa Mychaelis, IIII^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item receperunt prædicti dominus Hermannus et Johannes apud Bruxellam in speculo a magistro Paulo prædicto a manibus Chachefour, die Circumcisionis Domini, III^{m} scuta valent IIII^{m} V^{c} florenos parvos, ut supra.

Item iidem receperunt ab eodem magistro Paulo ac manibus Walteri Campsoris Bruxellæ ibidem dicto die III^{m} V^{c} florenos parvos. Habent quitantiam de VIII^{m} florenis.

Item iidem receperunt ab eodem magistro Paulo, per domicellam Katherinam Estdours de Finamento circa dictum tempus de mandato domini ducis X^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item iidem receperunt a dicto magistro Paulo apud Bruxellam in domo Stoutcraens, sabbato ante Judica, a manibus magistri Johannis, camerarii sui, IIII^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item iidem receperunt ab eodem magistro Paulo, quos concessimus, a magistro Brunone supra ipsum, die martis post Misericordia Domini anno XXXIX° MC florenos parvos, in scutis ut supra.

Item a magistro Paulo prædicto, quos dominus dux sibi mandavit dare Johanni de Pistfourt per litteras suas, et quos magister Paulus postea amputavit domino Hermanno et Johanni prædictis, II^{c} florenos parvos, VI florenos, VIII d. gr.

Summa recepta a magistro Paulo prædicto infra prædictum annum : XCVIII^{m} III^{c} VI florenos parvos VIII d.

gr., semper duobus scutis pro tribus florenis computatis.

A societate de Barda ex parte regis per magistrum Paulum, præconem dicto tempore.

Primo iidem dominus Hermannus et Johannes de Meldert receperunt a mercatoribus de Barda circa Assumptionem Mariæ apud Antwerpiam XV^{m} C florenos parvos, in scutis ut supra.

Item iidem receperunt a prædictis mercatoribus de Barda apud Bruxella a manibus Willelmi, Nycholai et Lothier, die mercurii post Nativitatem Domini III^{m} CXXX florenos parvos, in scutis ut supra.

Item iidem ab eisdem mercatoribus receperunt circa Pauli per litteras ducis II^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item iidem ab iisdem mercatoribus per quitantiam dicti Johannis de Meldert, die martis post Lætare Jherusalem, III^{m} florenos parvos.

Item ab illis de Barda prædictis mercatoribus, quos attulit dominus Johannes Pyliser in septimana Passionis Domini, cum dux misit gentes suas in armis versus comitem Barensem, M florenos parvos.

Item ab illis de Barda prædictis, quos portavit Willelmus Nycholai in domo domini Hermanni sabbato post Pasca anno XXXIX, M florenos parvos.

Item ab eisdem mercatoribus, qui eis acceptæ fuerant in sterlinguis, ducique, quas extra ducatum voluissent misisse contra edictum ducis per Cnoep et Johannem Yden , et quas postea recuperaverunt virtute privilegiorum quæ habent a duce, IIII^{xx} VIII 1/2 libras grossorum , quæ valent XVII^{c} LXX florenos parvos.

Summa recepta a societate Bardorum ex parte regis infra dictum tempus : XXVII^{m} florenos parvos, semper duobus scutis pro III florenis parvis computatis.

A societate mercatorum de Parruche ex parte regis, per magistrum Paulum, dicto tempore.

Primo receperunt dominus Hermannus et Johannes de Meldert a mercatoribus de Paruche, circa octavas Assumptionis Beatæ Mariæ Virginis apud Antwerpiam, duabus vicibus, VI^{m} florenos parvos, in scutis ut supra.

Item iidem a prædictis mercatoribus receperunt ibidem XXVIII^{a} die mensis septembris II^{m} florenos parvos, in scutis.

Item iidem receperunt a dictis mercatoribus a manibus Bonifacii et Arnoldi de Ondreghem circa Symonis et Judæ apostolorum apud Machliniam XII^{c} scilde, valent XVIII^{c} florenos parvos. Habent quitantiam sub sigillo Johannis Clerici.

Item iidem ab eisdem mercatoribus receperunt apud Antwerpiam circa Pauli per litteras ducis II^{m} florenos parvos.

Item iidem ab eisdem mercatoribus apud Antwerpiam die veneris post Quasimodo anno XXXIX II^{m} II^{c} florenos parvos. Inde habent scriptum a Johanne Clerico.

Item iidem ab eisdem apud Antwerpiam die martis post Jubilate M scuta, valent XV^{c} florenos parvos.

Item iidem ab eisdem in octavis Pentecostes VIII^{c} scutos.

Item iidem ab eisdem circa Sacramenti VIII$_{c}$ LXVI scutos XII d. gr., valent simul II^{m} V^{c} florenos parvos.

Summa recepta a mercatoribus societatis de Parruche ex parte regis infra dictum tempus XVIII^{m} florenos parvos, semper duobus scutis pro III florenis computatis.

Summa totalis recepta tam a magistro Paulo de Monteflour, clerico regis prædicto, ex parte regis prædicti, tam ab ipso magistro Paulo quam ab illis de Barda et Parruchia, ad quos nos assignaverat, C^{m} XLIII^{m} III^{c} VI florenos parvos VIII d. grossorum, semper duobus denariis aureis cum scuto pro tribus florenis parvis computatis, valent VII^{m} CLXV libras VI solidos VIII denarios grossorum.

Est autem sciendum quod dominus de Oesterhout etiam

recepit a magistro Paulo prædicto, ex parte domini nostri ducis et ad opus ejus, de quibus ipse domino nostro duci computavit et satisfecit, prout ipse resignavit et dixit et exposuit in negotio domini ducis, tempore guerræ de Hillisem, LVI^{m} VI^{c} IIII^{xx} XIII florenos parvos et IIII^{er} grossos, et sic quod nemo dubitet quod illa ducenta milia florenorum domino nostro duci quæ sibi in principio promissa fuerant, tam per dominum de Oesterhout primo quam per dominum Hermannum et Johannem, postea integraliter sunt soluta.

Recepta domini de Oesterhout a magistro Paulo, ut ipse fatebatur hora computationis præsentis factæ :

Primo per unam lit'eram III^{c} XLIIII lb. gr. valent VI^{m} VIII^{c} IIII$_{xx}$ florenos.

Item per unam aliam litteram IIII^{c} XXIIII lb. gr. valent VIII^{m} IIII^{c} IIII^{xx} florenos.

Item per unam aliam litteram IIII^{c} lb. gr. valent VIII^{m} florenos.

Item per unam aliam litteram V^{m} lb. sterl. valent XVI^{c} LXVI lb. XIII s. IIII d. gr. valent XXXIII$_{m}$ III^{c} XXXIII florenos IIII d. gr.

Summa recepta per dominum d'Oesterhout nomine ducis a magistro Paulo, clerico regis, LVI^{m} VI^{c} IIII XIII florenos parvos IIII d. g.

Reddita domini Hermanni de Os et Johannis de Meldert contra præmissa recepta :

Primo domino comiti Lossensi pro trecentis viris tam militibus quam armigeris I^{m} IIII^{c} LXXV lb. gr.

Item comiti de Marka pro CL viris tam militibus quam armigeris VIII^{c} III lb. gross.

Item comiti Silvestri pro XVI^{cim} militibus et XXIIII armigeris CLI lb. gross.

Item comiti de Zolms pro X militibus et XV armigeris CXLII lb. XVI s. gr.

Item eidem comiti pro suis expensis faciendis ituro ad imperatorem XXXIX s. VI d. gr.

Summa II^{m} V^{c} LXXIII lb. XV s. VI d. gr.

Item domino de Kuyc pro C viris tam militibus quam armigeris IIII^{c} LXVIII lb. gross.

Item domino Gherlaco Lessche militi de suo homagio V lb. gross., existenti tamen.. comiti de Zolms.

Item datum clerico domini comitis de Marcha causa curialitatis XV s. gr.

Item domino de Diepenbeke se tertio militum XVIII lb. gr.

Item eidem pro XXVII armigeris IIII^{xx} I lb. gr.

Item domino de Duffelle se tertio militum XVIII lb. gr.

Item eidem pro XX armigeris XL lb. gr.

Item domino Johanni de Levedael se tertio militum XVIII lb. gr.

Item eidem pro XVII armigeris LI lb. gr.

Item domino Leonio de Crayenhem se quarto militum XXIIII lb. gr.

Item eidem pro XXIII armigeris LXIX lb. gr.

Item domino Theodrico de Haneffe et domino Waltero de Mosmale pro eorum corporibus C lb. gr.

Item eisdem pro VI militibus eorum XXXVI lb. gr.

Item eisdem pro XXII armigeris eorum LXVI lb. gr.

Item domino Johanni Piliser pro ejus corpore VI lb. gross.

Item eidem pro armigeris sex ejus XVIII lb. gr.

Item domino Johanni de Wyflit se tertio militum XVIII lb. gr.

Item eidem pro XXVII armigeris IIII^{xx} lb. gr.

Item domino Johanni Magherman pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item domino Johanni de Glymes pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro II armigeris VI lb. gr.

Item domino Johanni Tosselaer pro suo corpore VI lb. gross.

Item eidem pro X armigeris XXX lb. gr.

Item præposito Lovaniensi pro suo corpore VI lb. gr.

Item eidem pro IIII armigeris XII lb. gr.

Item domino Johanni Craye vander Hofstad pro suo corpore XII lb. gr.

Item eidem pro corpore domini Walteri vander Quaderbrugghen VII lb. gr.

Item eidem pro XXIII armigeris pro cujuslibet corpore IIII lb. gr : summa IIII^{xx} XII lb. gr.

Item domino Henrico de Faverchinis se secundo militum XII lb. gr.

Item eidem pro XVI armigeris XLVIII lb. gr.

Summa I^{m} III^{c} IIII^{xx} XV lb. XV s. gr.

Item domino Arnoldo de Helbeke se secundo militum XII lb. gr.

Item eidem pro X armigeris XXX lb. gr.

Item Johanni de Rotslaer pro ejus corpore, VI lb. gr.

Item eidem pro XVII armigeris LI lb. gr.

Item eidem pro domino Willelmo de Deelbroec secum existenti VI lb. gr.

Item domino Johanni de Wyneghem pro suo corpore VI lb. gr.

Item pro X armigeris, XXX lb. gr.

Item domino Johanni de Diedeghem pro suo corpore VI lb. gr.

Item eidem pro VII armigeris XXI lb. gr.

Item domino Lyedekino de Bardeghem pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item domino Judoco de Lille pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro VI armigeris XVIII lb. gr.

Item domino Johanni Hertwyc pro suo corpore VI lb. gross.

Item eidem pro VI armigeris XVIII lb. gr.

Item domino Arnoldo de Wolfhaghen pro suo corpore VI lb. gr.

Item domino Johanni Vander Meren pro suo corpore lb. gr.

Item eidem pro VIII armigeris XXIIII b. gr.

Item domino Amelrico de Rode pro suo corpore VI lb. gross.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item domino Nicholao de Herlaer pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item domino Goleyo de Filfordia pro ejus corpore VI lb. gross.

Item eidem pro VII armigeris XXI lb. gr.

Item domino Leonio receptori pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item domino Johanni Vander Heiden pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro IIII armigeris XII lb. gr.

Item domino Hermanno pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro VII armigeris XXI lb. gr.

Item Johanni de Meldert pro suo corpore III lb. gr.

Item eidem pro IIII armigeris XII lb. gr. Summa XV lb. gr.

Item pro Costino de Berchem pro ejus corpore solo X lb. gr.

Item eidem pro XII armigeris XXXVI lb. gr.

Item domino Johanni de Ymmerseel pro suo corpore VI lb. gr.

Item eidem pro XI armigeris XXXIII lb. gr.

Item domino Johanni de Berchem pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro II armigeris VI lb. gr.

Item domino Johanni Waltem pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro VII armigeris XXI lb. gr.

Item domino Waltero de Latem pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro IIII armigeris, VII lb. gr.

Item domino Johanni de Scoenhoven pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro XVII armigeris LI lb. gr.

Item domino Ywano de Meldert pro ejus corpore VI lb. gross.

Item eidem pro IIII armigeris XII lb. gr.

Item domino Hermanno de Molendino pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item domino Arnoldo de Vivario pro ejus corpore VI lb. gross.

Item eidem pro XIII armigeris XXXIX lb. gr.

Summa VI^{c} IIII^{xx} XVII lb. gross.

Item domino Reynaldo de Erkenteel, castellano Limburgensi, se quarto militum XXIIII lb. gr.

Item eidem pro IIII^{xx} XVIII armigeris II^{c} IIII^{xx} XIIII lb. gr.

Item domino Gerardo de Ringheberch et præposito ejus fratri tanquam militi pro corporibus XII lb. gr.

Item eisdem pro XXII armigeris LXVI lb. gr.

Item domino van Rode de Zenneke pro ejus corpore VI bl. gr.

Item eidem pro IIII^{or} armigeris XII lb. gr.

Item domino Henrico de Vronselt pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro IIII armigeris XII lb. gr.

Item Herperno Mule, castellano Rodensi, pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro IX armigeris XXVII lb. gr.

Item domino de Petersem pro ejus corpore XVI lb. X s. gr.

Item eidem pro corpore unius militis secum existentis, VI lb. gr.

Item eidem pro X armigeris XXX lb. gr.

Item Arnoldo Nuest, sculteto Trajectensi, pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro VII armigeris XXI lb. gr.

Item Willelmo de Coelgroven se sexto armigerorum XVIII lb. gr.

Item eidem Willelmo sibi datum causa curialitatis X s. gr.

Item Willelmo de Kemenaden se quinto armigerorum XV lb. gr.

Item Rigaldo de Meylem se secundo armigerorum X lb. gr.

Item domino Franconi de Cornu pro ejus corpore, VI lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item domino Godefrido de Harduemont pro ejus corpore, VI lb. gr.

Item eidem pro IX armigeris XXVII lb. gr.

Item domino Arnoldo de Agemont pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro IIII^{er} armigaris XII lb. gr.

Item domino Symoni de Herbays pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item domino Lamberto de Uphi se secundo militum, pro eorum corporibus XII lb. gr.

Item eidem pro VI armigeris XVII lb. gr.

Item domino de Montengys se secundo militum, pro eorum corporibus, XII lb. gr.

Item eidem pro XX armigeris LX lb. gr.

Item Johanni de Molenbays se tertio armigerorum, IX lb. gr.

Item Werico de Halley se quinto armigerorum, XV lb. gross.

Item Gontero de Pontillians se quarto armigerorum, XII lb. gr.

Item eidem quibus sibi tenebatur per litteras ducis de tempore guerræ de Rode X lb. gr.

Item Reynero Egloy se XVI^mo armigerorum, XLVIII lb. gross.

Item Godefrido de Mons se secundo armigerorum, VI lb. gr.

Summa VIII^c LXXVII lb. gr.

Item Henrico Bote se quarto armigerorum, XII lb. gr.

Item Willelmo de Ghestel se sexto armigerorum, XVIII lb. gr.

Item domino Henrico de Spaenhem se secundo, VIII lb. XV s. gr., mediantibus etiam quibusdam debitis quibus sibi tenebatur de tempore guerræ de Rode.

Item Hannosino de Namurco soli pro ejus corpore III lb. gr.

Item Albertino de Malgreit soli pro ejus corpore III lb. gross.

Item Reynero de Rosis de Trajecto, se nono armigerorum XXVII lb. gr.

Item domino Ghenardo de Dornen, sculteto de Busco-Ducis, pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro X armigeris XXX lb. gr.

Item domino Henrico de Waelhem, pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro XI armigeris XXXIII lb. gr.

Item domino Henrico de Banzele pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item domino Godefrido de Boelhem pro ejus corpore XV lb. gr.

Item eidem pro III armigeris IX lb. gr.

Item eidem pro ejus expensis quitatis in domo magistri Nicholai XVII s. VI d. gr.

Item domino Johanni de Kerkem pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item Franconi de Kersbeke, filio Franconis, se quarto armigerorum, XII lb. gr.

Item domino Johanni de Linden pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item Johanni de Peleym, ex comitatu Namurcensi, soli, III lb. gr.

Item Gobelino de Wascensteyn, soli, pro ejus corpore III lb. gr.

Item domino Johanni Bremsoen pro ejus corpore VI lb. gr.

Item eidem pro VI armigeris XVIII lb. gr.

Item villico Thenensi, se sexto armigerorum, XVIII lb. gross.

Item Godefrido Cloet de Attenhoven, soli, pro ejus corpore III lb. gr.

Item domino Waltero Carpial pro ejus corpore, VI lb. gr.

Item eidem pro X armigeris XXX lb. gr.

Item Henrico de Racourt, ballivo Hanutensi, se XXXV^to^ armigerorum in balliva sua CV lb. gr.

Item Johanni de Peleymis, se XVIII° armigerorum, ex balliva Geldoniensi LIIII lb. gr.

Item Franconi Oemen et Godefrido Crupelant, eis ambobus pro eorum corporibus VI lb. gr.

Item Henrico de Yseren de Trajecto pro ejus corpore solo VI lb. gr.

Item Theodrico Flours de Dynter, soli, pro ejus corpore III lb. gr.

Item Wyrico de Graze de Trajecto, se quarto armigerorum, XII lb. gr.

Item Florentio de Stalle, se quarto armigerorum, XII lb. gr.

Item dominis Gosuino et Godefrido de Goetsenhoven, pro eorum corporibus, XII lb. gr.

Item eisdem pro IIII armigeris XII lb. gr.

Item Franconi de Halle, de Thenis, se secundo armigerorum, VI lb. gr.

Item domino Waltero de Meling, ballivo Nivellensi, pro suo corpore VI lb. gr.

Item eidem pro V armigeris XV lb. gr.

Item familiaribus existentibus de hospitio domini ducis, qui sunt in numero XXXVIII, cuilibet III lb. gr. Summa CXIIII lb. gr.

Summa VI^{c} IIII^{xx} X lb. XII s. VI d. gr.

Summa totalis pecuniæ in stipendio tam militibus quam armigeris conversæ VI^{m} II^{c} XXXIIII lb. s. gr.

Summa omnium stipendiariorum tam militum quam armigerorum qui servire debent domino duci, XV^{c} XXXIII viri.

Reddita etiam domini Hermanni et Johannis prædictorum de pecunia non conversa in stipendio sed in alio negotio ducis:

Primo domino Henrico de Staden, militi, demandato per litteras domini ducis, ut ad eum veniret, sibi datum pro ejus expensis eundo et redeundo faciendis XLVII 1/2 s. gr.

Item duobus mercatoribus ex Almania pro tribus dextrariis et tribus caballis emptis per Henricum marscalcum ad opus domini nostri ducis, die lunæ post Pentecostem LI lb. gr.

Item Hannosino de Namurco de ejus feodo sibi deficiente de quinque annis, de quolibet anno viginti quinque s. gross. et de servitio ejus tempore guerræ de Rode, et de uno caballo sibi eadem guerra mortuo, et de omnibus debitis de quibus dominum nostrum ducem monere poterit usque Nativitatem Johannis Baptistæ anno præsenti X lb. gross.

Item eidem pro ejus expensis quitatis ex hospitio V s. VI d. gr.

Item domino Zigere de Swammen de ejus feodo de termino Johannis anno præsenti XXV s. gr.

Item famulo domini Gerardi de Endelsdorpe venienti

ad monendum ducem, sibi datum pro ejus custibus faciendis VII 1/2 s. gr.

Item garconi comitis de Suffourt, præsentanti domino duos canes XV s. gr.

Item domino Henrico de Lewenberch, quæ sibi defecerunt de quingentis libris nigrorum, quibus dominus dux sibi tenebatur de ejus homagio, actum die lunæ ante Johannis, V lb. V s. gr., quas vero quinque libras et quinque solidos grossos, quas habuit dominus de Lewenberch, dominus Leonius de Craynem reddere compromisit domino Hermanno et Johanni et non fecit.

Item Gerardo dicto Zasse pro VII^{m} pilis emptis ad opus ducis per Rodulphum balistarium tempore ultimæ guerræ de Hillisem, XXXVIII s. gr.

Item pro uno equo empto ad opus Johannis Clerici XXIIII s. gr.

Item Henrico Vinder pro uno equo sibi mortuo, quem equitavit festinans in negotio domini ducis apud Endoven ad dominum de Cranendonc XVIII s. gr.

Item Henrico Met der Cawen pro harnasco domini nostri ducis præparando et persolvendo XVIII lb. gr.

Item comiti Hannoniæ, quæ sibi defecerunt de matrimonio et dotalitio dominæ Johannæ de Brabantia ejus collateralis circa Michaelis per Bernardum notarium II LXXII lb. gr.

Item messagio domini Hugonis Dadler ex Anglia præsentanti domino nostro duci duos canes apud Machliniam eodem tempore XV s. gr.

Item magistro de Solle datum causa curialitatis eo quod veniebat ad dominum ducem apud Machliniam dicto tempore IX s. gr.

Item garconi Johannis Coqui præsentanti domino duci unum caballum ex parte Johannis jam dicti III s. gr.

Item pro custibus famulorum domini de Petersem et sculteti Trajectensis jacentium apud Bruxellam expectan-

tium pro pecunia quitatorum ex hospitio in domo magistri Nicholai XI s. gr.

Item domino Johanni de Wyflit pro operibus faciendis ad castrum de Hoesden, videlicet ane t'foerbourcht, circa Remigii III lb. gr.

Item missæ apud Trajectum per Henricum Vinder Arnoldo sculteto ad opus capitulorum Leodiensium pro dampnis solvendis eis et restituendis sibi illatis tempore ultimæ guerræ, circa Symonis et Judæ CL lb. gross.

Item Henrico Vinder ferenti dictam pecuniam pro ejus custibus III s. gr.

Item Robberto de Glimis pro uno caballo empto datum Everwin Wassart III lb. gr.

Item Antonio Campsori, mediantibus XXVI lib. et V^{que} sol. gross., quibus tenebatur de pannis emptis et pecunia concessa, datis illis qui fuerant obsessi tempore guerræ de Rode supra Ringheberch, et mediantibus etiam XI^{cim} libris gross. quas concessit, et conversis in debito Aquensi, et mediantibus XLIIII^{or} s. III d. gr. computatis pro cambio dictæ pecuniæ in scutis conversæ et æstimatæ, et mediantibus XXV lib. XVI 1/2 s. gr. scilde, quas habuit dominus Gerardus de Endelisdorpe ex parte comitis Juliacensis, et mediantibus septem libris et XIII solidis gross., quas attulit Henricus Tawe in negotio ducis, omnibus simul computatis : LXXII lb. XVIII s. IX d. gr.

Item pro uno equo empto contra famulum comitis de Marka ad opus ducis XXIIII s. gr.

Item pro uno panno empto apud Lovanium ad opus domini ducis circa Luciæ XLV s. gr.

Item fratri Rutghero quitato ex hospitio apud Lovanium tunc temporis de expensis ibidem factis VI s. gr.

Item eidem recedenti pro ejus custibus faciendis eodem tempore III s. gr.

Item Coenkino de Ernsenaken de ejus feodo de termino Nativitatis Domini XXVI s. VI d. gr.

Item garconi dicti Coenkini portanti domino duci unum equum et unam tunicam pro VI uluis panni emptis sibi dati III s. gr.

Item eidem garconi pro ejus expensis faciendis III s. gr.

Item domino de Diepenbeke datum de mandato ducis pro uno dextrario emendo XXV lb. gr.

Item Johanni de Pitsfourt, quibus sibi tenebatur per litteras ducis per magistrum Paulum, quas litteras nos quitavimus, X lb. gr.

Item pro custibus et expensis domini Hermanni de Os et Johannis de Meldert factis a festo Ascensionis Domini apud Antwerpiam, pluribus vicibus, usque Purificationem Mariæ, fere per totum tempus, ad monendum magistrum Paulum et illos de Barda et de Parruchia pro pecunia domini ducis, et pro expensis factis inter Antwerpiam et Bruxellam multotiens, eundo et redeundo, et pro expensis illorum qui multotiens ex parte ducis ad eos apud Antwerpiam venerunt, et de Purificatione usque octavas Beati Sacramenti, omnibus simul computatis, XI lb. XVIII 1/2 s. gr.

Item domino de Duffelle sibi concessum jussu domini ducis, de quibus ejus litteras obligatorias habemus, XXXV lb. gr.

Item domino Zigero dicto Courtrasino juniori, de duobus dextrariis emptis contra ipsum ad opus domini nostri ducis, de quibus litteras domini ducis habuit, quas resignavit XL lb. gr.

Item Alardo Van der Ghesen de Dista pro expensis comitis Silvestris ibidem factis et quitatis XIIII s. III d. gr.

Item domino Tybaldo de Sourbe, militi comitis Barensis, de ejus feodo de duobus annis, III lb. XV s. gr.

Item Theodrico domino de Cranendonc, quibus tenebatur domino Willelmo, ejus fratri, dum vixit, de ejus dextrario, de tempore ultimæ guerræ de Hillisem, quando marscalcus erat, X lb. gr.

Item Franconi Swaef, quas concessit domino nostro duci, et attulit eas Leccart circa Ramos Palmorum XV lb. gr.

Item fratri Rutghero de Mersem pro quibus dominum nostrum ducem ab omnibus dampnis et querelis quitavit, III lb. gr.

Item Hannosino de Namurco ad opus patris ejus de suo feodo de quinque annis V lb. gr.

Item eidem Hannosino de suo feodo de termino Nativitatis Domini XXV s. gr.

Item eidem Hannosino de vinis emptis apud Namurcum ad opus domini nostri ducis et deliberatis apud Gemblacum circa Ramos Palmarum, domino duce ibidem existente ad parlementum, quando gentes ejus iverunt versus Baren XI lb. VI s. gr.

Item eidem Hannosino de ejus expensis quitatis in domo Wispelioens, eo quod non potuit expediri de pecunia dictorum vinorum , VII s. gr.

Item illis de Barda mercatoribus de Florentia, quæ eis acceptæ fuerant in antiquis sterlinguis et deliberatæ receptori Brabantiæ, quas perdiderant contra edictum domini nostri ducis apud Antwerpiam proclamatum , et quas postea reacquisiverunt ad dominum ducem, mediantibus libertatibus cum privilegiis quæ habent , IIII^{c} XIII lb. XVI s. gr.

Item domino Hermanno de Eynenberch, quibus sibi tenebatur per litteras ducis de equis sibi mortuis in negotio ejus, quas litteras nobis resignavit, X lb. gr.

Item Philippo in speculo pro expensis barbitoris archiepiscopi Coloniensis quitatis XX d. gr.

Item Ludovico Essellen pro expensis garconis præpositi Sancti-Gereonis Coloniensis quitatis VIII s. gr.

Item domino Stephano de Orsbeke sibi datum pro ejus expensis factis apud Antwerpiam XX s. gr.

Item præposito Sancti-Gereonis Coloniensis, quibus

sibi tenebatur per litteras ducis, quas nobis resignavit de tempore guerræ de Rode, XXI lb. gr.

Item Hermanno de Penterlinc famulo comitis de Marka de homagiis quæ fecit domino duci XII lb. X s. gr.

Item domino Egidio de Quaderebbe pro novis portis et fossis circa Hannutum construendis X lb. gr.

Item, quas nos concessimus et apposuimus de ista pecunia, quando milites et armigeri iverunt super unam chivachiam versus comitem de Baren, de eorum vadiis et expensis deliberandis, quod fuit circa Ramos Palmarum, XV lb. XV, s. gr.

Summa totalis pecuniæ non conversæ in stipendio, sed in alio domini ducis negotio IX^{c} XXXIII lb. XXI s. II d. gr.

Summa totalis reddita tam de pecunia in stipendio quam in alio domini ducis negotio : XII^{m} CLXXII lb. XX s. II d. gr.

Summa totalis recepta est XII^{m} CLXX lb. XI s. XIII d. gr.

Et sic magis reddidimus quam recepimus, quas nobis dominus Hermannus concessit : XLXIII s. XI d. gr.

(*Archives du royaume à Bruxelles, Compte original.*)

Édouard III réclama, le 20 novembre 1338, comme vicaire de l'empire, l'appui du duc de Brabant.

Au mois de juin 1339, le mariage d'Édouard fils du roi d'Angleterre fut résolu avec une fille du duc de Brabant.

Voici comment Gilles le Bel juge la conduite des communes de Brabant au siége de Tournay : « L'an M. III^{c} « XL, assigat li rois Éduart et ses aloyés la chité de « Tournay leur (là où) pluisseur escermouches furent « faites ; mais les bonnes villes de Brabant s'en partirent « assés piteusement. »

En 1341, le roi d'Angleterre donna au duc de Brabant trois mille trois cents sacs de laine *in parte satisfactionis debitorum suorum*.

Le 18 mars 1347, le duc de Brabant lui confia de pleins pouvoirs pour le mariage de sa fille avec le comte de Flandre. Le 3 juin suivant, mêmes pouvoirs pour le mariage de Henri fils aîné du duc et de Jeanne fille aînée du duc de Normandie. Le duc de Brabant se trouvait en ce moment à Saint-Quentin. En 1347, il promet au roi de France de faire ce qui dépendrait de lui pour que le comte de Flandre rentrât dans ses États.

JEANNE duchesse de BRABANT, recueille l'héritage de son père le duc Jean III et épouse Wenceslas de Bohême V, 313 ; s'adresse à l'empereur pour obtenir la délivrance de Wenceslas VIII, 92 ; XIII, 24-28 ; assiste à une joute à Gand VIII, 373 : reçoit les députés de Gand X 6, 7, 9 ; interpose sa médiation pour rétablir la paix en Flandre 10-14, 17, 18 ; reste veuve après la mort de Wenceslas 276, 306 ; interpose sa médiation en Flandre 306, 307 ; négocie une double alliance entre les maisons de Bourgogne et de Bavière 306-311 ; négocie le mariage de Charles VI et d'Isabelle de Bavière 347-349 ; assiste à ce mariage 352, 357 ; contribue à la paix de Tournay 426, 427, 437, 439, 443, 444 ; le duc de Bourgogne se rend près d'elle XII, 3 ; il est son plus proche héritier 183 ; XIII, 84 ; ses démêlés avec le duc de Gueldre 31, 32, 84, 107-109, 160-180 ; elle réclame le secours du roi de France contre le duc de Gueldre 36-39 ; le duc de Bourgogne lui envoie des renforts 48-52 ; se rend près de Charles VI 258 ; le duc de Bourgogne défend ses intérêts 261 ; elle fait la paix avec le duc de Gueldre 271, 272, 290 ; Richard II lui écrit XIV, 34 ; remet à Froissart des lettres pour Richard II XV, 148 ; défend à ses sujets de prendre part à l'expédition de Frise 284.

Cf. I[a], 111, 152, 179-181, 183, 238, 240, 241, 246, 376, 508 ; I[b], 128 ; I[c], 287, 288 ; X, 533, 568, 570, 576, 578 ; XIII, 333, 341-349, 365-372 ; XVI, 265, 267, 411.

Fille de Jean III duc de Brabant et de Marie d'Évreux.

Elle épousa en 1347 Wenceslas de Bohême, succéda à son père en 1355 et mourut le 1er décembre 1406.

WENCESLAS DE BOHÊME, « le joli et gentil duc qui fu en son « temps nobles, jolis, frisques, sages, armères et amou- « reus X, 275 ; »« je ne veys oncques plus humble, ne plus « débonnaire, ne plus traittable prince XIII, 18 » ; épouse la duchesse de Brabant V, 313 ; le comte de Flandre lui fait la guerre 313 ; reçoit le roi de Chypre VI, 374 ; XVII, 402 ; assiste au couronnement de Charles V VI, 410, 411, 452 ; XVII, 407 ; Richard Stury à sa cour XV, 157 ; rachète au comte de Meurs trois châteaux XIII, 15 ; chef de la *landvrede* VIII, 17-19 ; assiste au sacre de Charles V VII, 1, 2 ; s'allie à Charles V 302 ; est fait prisonnier à la bataille de Bastweiler VIII, 91, 92 ; XIII, 3, 20-34 ; XVII, 510, 511 ; recouvre la liberté VIII, 92, 118 ; XIII, 24-28, 34 ; visite le Luxembourg 29 ; son influence en Alsace VIII, 370 ; assiste à une joute à Gand 373 ; reçoit chez lui Jean de Ghistelles IX, 128 ; le comte de Saint-Pol se rend près de lui 132 ; Simon Burleigh s'arrête à sa cour 213 ; obtient un sauf-conduit pour Anne de Bohême 250 ; assiste au sacre de Charles VI 291, 300, 302, 303 ; Louis de Male réclame son appui contre les Gantois 438 ; reçoit à Bruxelles Anne de Bohême 459-461 ; se rend dans le Luxembourg X, 6 ; ses différends avec les bourgeois de Louvain 49, 50 ; ses démêlés avec les ducs de Gueldre et de Juliers XIII, 1-28 ; sa mort X, 275, 276, 307 ; XIII, 31, 258 ; ses relations avec Froissart XI, 85.

Cf. Ia, 152, 153, 179, 180, 181, 183, 187, 215, 231, 234, 236-238, 241, 242, 246-248, 252, 253, 257, 258, 265, 283-286, 289, 290, 293, 328, 329, 374, 448, 491 ; Ib, 20, 25, 43, 44, 80, 81, 100, 112, 126, 139, 196 ; V, 478 ; VII, 487 ; X, 456, 462, 470, 507, 533 ; XIII, 323-332 ; XV, 387, 401.

Fils de Jean roi de Bohême et de Béatrix de Bourbon.

Il épousa au mois de juin 1347, Jeanne de Brabant, fut créé duc de Luxembourg en 1354 et porta, à partir de la mort du duc Jean III, le titre de duc de Brabant. Mort le 7 décembre 1383.

Ce fut en 1356 que les Brabançons firent, dit-on, pour la première fois usage de canons.

En 1369, Édouard III traite avec Wenceslas *de retinentia et mora ejus ac hominum suorum cum rege.*

Butkens (t. I, pr. p. 190) cite une convention passée à Cologne, en 1359, entre Wenceslas, le duc de Juliers et la ville de Cologne, qui règle pour un terme de cinq ans la *lant-vrede* afin d'assurer la sécurité des routes contre les entreprises des malfaiteurs.

Ce n'est pas seulement dans ses Chroniques que Froissart loue le duc de Brabant. Il ajoute dans le *Buisson de Jonèce* :

> Le duc et la ducoise aussi
> De Braibant moult je regrasci.

On peut comparer à ce que Froissart dit de Wenceslas l'éloge de ce prince dans les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 255.

Wenceslas prêta des sommes importantes à son frère l'empereur Charles IV qui lui remit en gage l'avouerie d'Alsace :

« Le dit empereur Charles, par ses lettres données l'an mil III^c LXXVII, engagea audit duc Wencelin, son frère, et à ses hoirs ducs de Lutzembourg seulement l'advouerie de Elsas, ensemble tous les droîs, prouffis, rentes, etc. riens y excepté, fors seulement fiefs et offices de prince, pour d'iceulx ordonner toutesfois que le cas y escherroit, pour trente mil florins de la forge de Nurenberg, bons d'or et pesans, que ledit duc Wencelin avoit desboursés en deniers comptans pour ledit empereur et l'empire, et moyennant laquelle somme icellui empereur avoit ladite

advouerie rachetée et raquictée de Estienne le Josne, de Otte, son cousin, et de Frédéric, frère d'icellui Estienne, contes palatins sur le Rin et ducs en Bavière, promettant ledit empereur de en faire et laisser joyr ledit duc Wencelin et ses hoirs ducs de Lutzembourg jusques à ce que lui ou ses successeurs en l'empire auront payé à icellui duc ou à sesdis hoirs, en telle leur forteresse ou ville où ils en puissent estre seurs, ladite somme de XXX^{m} florins tels que dessus, et aussi avec ce onze mil marcs d'argent et XV^{m} viels escus, pour lesquelles sommes audit duc estoient jà engagiet, de par l'empereur, la maison et ville de Keysersberghe et les villes de Monster et Dorinheim avec leurs appartenances, sans ce que, des prouffis, levées et fruis, tant de ladite advouerie comme aussi desdites villes et chasteaulx, iceulx duc ou ses hoirs, quant l'en les auroit rachetées en la manière dicte. soient tenus de rendre aucun compte ou faire aucun rabat ou déduction de la somme principale, ains, pour les bons services dudit duc, ledit empereur donne franchisement à lui et à ses hoirs lesdis fruis et levées, et, ou cas que ledit duc Wencelin alast de vie à trespas, délaissant après lui une fille et non fils procréés de son corps, en ce cas ledit empereur et ses successeurs en l'Empire pourront d'elle ou de ses hoirs racheter et raquitter ladite advouerie, comme dessus est dit, ou lesdites villes et chasteaulx engagiés avec ladite advouerie, ensemble ou diviséement, pour telle somme de deniers que chacune des choses est engagie. »

La copie de cet acte, qui remonte au XVe siècle, mentionne également : « unes autres lettres dudit Charles, « mandant à ceulx de Elsas qu'ils obéissent audit duc ».

On y lit aussi que « ces lettres de gagière sont confer- « mées par Wencelin, roy des Romains, fils dudit Charles, « item, pareillement par les archevesques de Trèves, de « Couloingne et de Mayence, item, du duc Robert de « Bavière et du duc de Saxe. (*Archives de Lille.*) »

BRABANT (GODEFROI DE), est envoyé à Arras V, 255; sa mort 313.
Cf. V, 499.
Troisième fils de Jean III duc de Brabant et de Marie d'Évreux. Il porta le titre de seigneur d'Aerschot et pendant quelque temps celui de duc de Limbourg. Fiancé à Bonne de Bourbon, fille de Pierre duc de Bourbon et d'Isabeau de Valois. Mort en 1350.

* BRABANT (BONNE DE BOURBON, femme de GODEFROI DE) V, 499.

BRABANT (JEANNE DE). Voyez HAINAUT.

BRABANT (le haze de), combat avec Gauthier de Mauny en Bretagne IV, 8, 9, 12, 45-47 ; se rend en Gascogne 214, 216.
Cf. IV, 436.
Jean II duc de Brabant laissa plusieurs bâtards. On ne sait trop lequel Froissart a voulu désigner ici. Peut-être Jean qui reçut, en 1345, la seigneurie de Witthem.

* BRABANT (JEAN bâtard de) I[a], 253-255.

* BRABANT (GUILLAUME bâtard de) I[a], 255.

* BRABANT (HANNEKIN DE), fauconnier d'Édouard III I[a], 82.

* BRABANT (archidiacre de) I[b], 407.

* BRABANT (CLIGNET DE) I[a], 458.

* BRACKE (GODESCALC DE) XVI, 285.

Bracque. Voyez BRAQUE.

BRADELAY, *Brudelay* (THOMAS), est fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

* BRADELAY, *Bridelay* (ROBERT) XIV, 415.
Les Bradelay habitaient Bradelay dans le comté d'York.
On rencontre un Robert de Bradelay en 1332.

* *Bradesedebise* (*Regnault*) XIV, 418.
Il faut lire probablement : Bracebridge.
On trouve cités à cette époque Guillaume et Raoul de Bracebridge. Je rencontre aussi, en 1356, le nom de Jean de Bracebridge.

BRADESTONE OU BRADESTANE, *Braseton* (THOMAS DE), armé che-

valier par Édouard III II, 270 ; combat en Guyenne 398 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; se trouve dans l'ost de Buironfosse III, 41 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197, 202 ; au siége de Tournay 312 ; fait la guerre en Guyenne IV, 130 ; accompagne Édouard III en France 377, 380 ; accompagne le prince de Galles en Gascogne XVII, 301 ; dans l'ost du prince de Galles en 1356 V, 339 ; assiste à la bataille de Poitiers 422, 423 ; prend part à l'expédition d'Édouard III en Champagne VI, 221 ; dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327 ; quitte l'Espagne XII, 329.

Cf. IV, 438 ; XVIII, 91, 117.

Le domaine de Bradestone relevait du château de Berkley, et ceux qui le possédaient, étaient les feudataires des seigneurs de Berkley. Aussi Thomas de Bradestone fut-il associé aux efforts de Thomas de Berkley contre les Despencer, et ses biens furent saisis à la fin du règne d'Édouard II ; mais il parut s'humilier, obtint sa grâce, et, lors de la marche de Jean de Beaumont vers Bristol, il fut chargé par les Despencer de la garde du château de Berkley. Cependant il fut l'un des premiers qui les abandonnèrent, et il se mit même à la poursuite d'Édouard II lors de sa fuite dans le pays de Galles. Il fut peu après nommé gentilhomme de la chambre d'Édouard III et créé chevalier : il reçut en même temps trois domaines dans le comté de Glocester.

En 1331, il fut envoyé en Guyenne comme prévôt du pays qu'on nomme : Entre-les-deux-mers.

En 1333, il fit la guerre en Écosse. Il reçut cette année une partie des biens confisqués sur Thomas de Gournay, et en 1335 une partie des biens confisqués sur le comte de March.

En 1337, Édouard III lui donna un vaisseau nommé Noël que les marchands de Bristol avaient conquis sur les Français.

En 1338, il accompagna Édouard III à Anvers et fut créé banneret l'année suivante avec une pension annuelle de cinq cents marcs. Quand en 1342, il suivit Édouard III en Bretagne, il avait sous ses ordres quatre chevaliers, quinze écuyers et vingt archers à cheval, et reçut de ce chef vingt-huit sacs de laine. En 1343, il fut envoyé comme ambassadeur à Rome. Il combattit en France de 1346 à 1348 et fit également partie de l'expédition de 1359. Nommé en 1359 capitaine du château de Glocester. Mort au mois d'août 1360.

* BRADESTONE, écuyer du duc de Norfolk XVI, 291, 292.

* BRAEM (SIMON) X, 514.

BRAGA, *Brague*, *Braigues* (archevêque de), l'un des conseillers du roi de Portugal X, 267, 399, 404, 407 ; chargé de conduire Philippe de Lancastre en Portugal XII, 79, 90, 91.

L'archevêque de Braga occupa ce siége de 1372 à 1397. Il s'appelait Laurent : on ignore son nom de famille.

Brahin, *prince de Cordes* X, 245.

Brahaldin, *Brahadin*, roi de Bougie XIV, 241, 274, 276.

BRAINE (comte de). Voyez DREUX (PIERRE comte de).

BRAINE (comte de). Voyez ROUCY (SIMON comte de).

Brainne (*Jean*), armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 267.

Peut-être Jean Bret.

Jean Bret accompagna en 1386 le duc de Lancastre en Espagne.

* BRAKEL (PIERRE DE) II, 552 ; X, 471.

Issu de la maison de Courtray.

* *Brale* (*Roger*) XIV, 415.

Brambre. Voyez BREMBRE.

* BRANDE (COPPIN DE LE) X, 540.

BRANDEBOURG, *Blanckenbourch* (marquis de), promet son appui à Édouard III XVII, 45 ; s'allie au roi d'Angleterre II, 359, 360 ; se rend au parlement de Valenciennes 369, 371, 383 ; XVII, 49 ; — au parlement d'Anvers II,

449 ; — à l'assemblée de Nuremberg 463-465 ; défie Philippe de Valois 483 ; dans l'ost de Buironfosse III, 1, 2, 7, 10, 32, 37, 41, 50, 52 ; assiste au parlement de Gand 64, 65 ; s'allie au comte de Hainaut 175 ; lui amène deux cents lances 179, 180, 182, 184, 199 ; assiste au parlement de Vilvorde 215 ; assiége Tournay 221-223, 271.

Cf. II, 548, 552 ; IV, 444 ; XVIII, 85, 58, 91.

Louis V duc de Bavière, marquis de Brandebourg, fils de l'empereur Louis de Bavière et de Béatrix de Glogaw, avait épousé en secondes noces Marguerite, fille de Guillaume III comte de Hainaut et de Hollande. Mort en 1347.

Une charte du 2 septembre 1337 rappelle l'engagement de Louis de Brandebourg de servir Édouard III avec cent hommes d'armes (*cum helmis ad partes*).

* BRANDEBOURG (marquis de) VII, 518.

Louis VI dit le Romain, fils de Louis V qui précède, marquis de Brandebourg. Mort en 1365.

Le manifeste où il réclame le comté de Hainaut, a été conservé. Voyez SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, pp. 343 et 344.

BRANDEBOURG (SIGISMOND DE), enlève l'héritière du royaume de Hongrie et l'épouse X, 372-374 ; projet de mariage entre son fils et la fille du duc d'Orléans XVI, 70, 84, 86.

Cf. XVI, 442.

Sigismond de Luxembourg, fils de l'empereur Wenceslas et d'Élisabeth de Poméranie.

Il épousa Marie reine de Hongrie et mourut en 1437.

C'est par erreur que Froissart lui donne le prénom de Henri.

D'après le Religieux de Saint-Denis, il s'agissait du mariage non de son fils, mais de sa fille avec un fils du duc d'Orléans. En effet, Sigismond n'eut qu'une fille nommée Élisabeth qui épousa Albert d'Autriche.

Cf. le mot : ALLEMAGNE (SIGISMOND de BRANDEBOURG) p. 28.

BRANDEBOURG, *Blandebourch*, capitaine allemand, châtelain de Ploërmel, prend part au combat des Trente X, 209-294; XVII, 281-284.

Cf. X, 513.

Brandebourg n'appartenait-il pas à la maison luxembourgeoise des Brandenbourg, dont les domaines s'étendaient vers l'Allemagne ? Il ne serait pas étonnant qu'un seigneur de cette famille eût été placé à la tête de saudoyers allemands puisqu'en 1302 Thierri de Brandenbourg s'engagea, moyennant un subside de trois cents livres tournois, à amener un corps d'hommes d'armes à l'archevêque de Trèves qui faisait la guerre à Albert d'Autriche.

Brandin (*Guillaume*), défait par les Anglais VII, 132.

* BRANDON, moine des Dunes, chroniqueur, cité X, 544, 556, 567 et passim.

* BRANT (HANNEKIN) X, 539.

Serait-ce le même que Jean Brant fils d'un bâtard du duc Jean III de Brabant ?

Clément Brant servait en 1349 dans la bataille du comte de Flandre à Bouvines.

Jean Brant fut tué à la bataille de Bastweiler.

BRAQUE (NICOLAS), retourne d'Angleterre avec le roi Jean VI, 391, 392; prend part aux conférences de Montreuil VIII, 383, 384 ; négocie la trève de Lelinghen XIII, 318.

Cf. XVIII, 488, 494.

Nicolas Braque est fréquemment cité dans les chartes relatives aux négociations entre la France et l'Angleterre.

Nicolas Braque, fils d'Arnould, fut anobli en 1339. Il acquit de nombreuses seigneuries et devint chevalier. Il fut successivement conseiller et chambellan de Charles V. Il eut pour femmes :

1° Jeanne de Tremblay ;

2° Jeanne le Boutillier de Senlis.

Sa fille Jeanne épousa Jean de l'Hôpital. Il portait : d'azur à une gerbe d'or.

Je lis ailleurs que Nicolas Braque (fils de celui-ci) épousa une fille de Guillaume de Courcy.

Le 2 avril 1365, le roi fit don d'un cheval à Nicolas Braque « chevalier et maistre de nostre hostel ».

En 1370, Jean Braque était écuyer tranchant du duc d'Anjou.

Il obtint en 1388, une charte de rémission pour avoir frappé de son badelaire un sergent du roi nommé Colin Doulx-Ami.

* BRAQUEMONT (REGNAUT DE) V, 523 ; XII, 371.

Il servait au siége d'Acquigny sous les ordres du maréchal de Blainville. Il vivait encore en 1388.

Renaud, Matthieu et Guillaume de Braquemont se trouvent au nombre des trois cents personnes qui obtinrent des lettres de rémission en 1360 comme Navarrais.

* BRAQUEMONT (GUILLEMOT DE) V, 523.

Frère de Renaud de Braquemont. Également amnistié en 1360.

Il prit part en 1364 au siége d'Acquigny sous les ordres de Mouton de Blainville.

L'un de ses fils se fixa en Castille et y épousa Agnès de Mendoça. De lui sont issus les Braquemonte y Gusman, comtes de Penaranda, qui, au XVIIe siècle, comptèrent un vice-roi de Naples.

BRAQUEMONT (JEAN DE), défend Compostelle contre les Anglais XI, 339, 342.

BRAQUEMONT (BRAQUE DE), en garnison à Valognes IX, 134 ; défait par les Anglais 134, 135 ; se rend en Écosse X, 318 ; combat en Espagne XI, 339, 342 ; XII, 80, 141, 307.

Guillaume dit Braque, seigneur de Sedan et de Florenville, fils aîné de Renaud de Braquemont. Il avait en 1386 quatre chevaliers et cinquante-six écuyers sous ses ordres dans l'ost de l'Écluse. Il vivait encore en 1415.

Il épousa Marie de Campremy veuve de Jean de Clermont.

A cette famille appartenait Robert de Braquemont qui remporta sur les Anglais une victoire navale racontée par le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 399).

Froissart (XI, 342) donne à Braque de Braquemont le prénom de Robert.

* *Braqueton (le petit)* XV, 395.

Braseton. Voyez BRADESTONE.

Brasmont (Jacques de). Voyez BAUFFREMONT (JACQUES DE).

* BRASSART (NICOLAS), abbé de Saint-Aubert de Cambray, I[a], 296.

BRAUWERE. Voyez DE BRAUWERE.

Bravere (Jacques de). Voyez DE BRAUWERE (JACQUES).

BRAY (JACQUES DE), chef de compagnie, au service du duc d'Anjou VII, 279, 325, 326 ; pille le Quercy 338, 343 ; en garnison à Cahors 358 ; — à Duravel 362, 363, 365, 479 ; dans la chevauchée du duc d'Anjou VIII, 3 ; XVII, 469, 476, 495 ; se met au service du roi de Majorque VIII, 101, 102 ; XVII, 513.

BRAY (PIERROT DE), chef de compagnie, se rend en Espagne XVII, 425.

* BRAY (NICOLAS DE), doyen de Sainte-Waudru à Mons XVIII, 82.

BRAYBROKE (ROBERT DE), évêque de Londres, est éloigné du conseil du roi XII, 263 ; Richard II s'entretient avec lui 292 ; assiste aux conférences d'Amiens XIV, 377 ; traite de la paix avec la France XV, 110 ; est présent à la donation du duché d'Aquitaine au duc de Lancastre 136 ; accompagne Richard II à Eltham 157 ; favorable à la paix avec la France 193 ; paroles que lui adresse le duc de Glocester XVI, 6 ; mission que lui donne Richard II auprès du clergé d'Angleterre 135 ; est envoyé en Guyenne 216, 217.

Cf. X, 476.

Il succéda en 1382 à Guillaume de Courtney. Mort le 28 août 1404.

BRÉAUTÉ (sire de), chevalier normand III, 137 ; est pris par

Gérard de Werchin III, 137, 139, 143 ; XVII, 86 ; se rend en Écosse III, 435.

Cf. III, 488.

Les ancêtres du sire de Bréauté habitaient près de Saint-Omer. Ils se fixèrent en Normandie et acquirent la terre de Bréauté près du Havre par un mariage avec l'héritière des sires de Neuville. L'un d'eux prit part aux succès de Guillaume le Conquérant et transmit à ses descendants cette fière devise : *Pars est mihi magna triumphi.*

Il s'agit ici de Guillaume de Bréauté qui épousa Catherine de Créquy.

Il avait sous ses ordres trois écuyers en 1340 aux frontières du Hainaut, et nous voyons que vers la même époque il fit partie de la garnison de Tournay.

On a conservé un acte du 10 août 1342 où figure Catherine de Créquy, veuve du sire de Bréauté. De son mariage était issu un fils nommé Roger qui épousa Jeanne de Léon.

BREDA (sire de), dans l'ost de Buironfosse III, 41, 53.

Gérard, sire de Rasseghem qui avait épousé Alide de Gavre, fille et héritière de Rasse de Gavre sire de Breda. Il vendit la terre de Gavre au duc de Brabant. Il ne peut être question ici de Guillaume de Duvenvoorde qui est spécialement nommé un peu plus haut.

BREDA. Voyez LECKE.

BREDERODE (THIERRI DE), prend part à un tournoi à Mons III, 320 ; en garnison à Termonde IX, 201, 202.

Thierri de Brederode, fils de Henri de Brederode et d'Élisabeth de Haynin, mourut en 1377. Il avait épousé Béatrix de Fauquemont.

BREDERODE (THIERRI DE), dans l'ost de Frise XV, 285.

Fils de Thierri de Brederode et de Beatrix de Fauquemont. Il se retira dans un monastère de Chartreux.

BREDERODE (WALERAN DE), dans l'ost de Frise XV, 285.

Frère du précédent.

* *Bredon* (*Thommelin*) XIV, 416.

* *Brehause* (*Guillaume de*) XVIII, 4.

BREMBRE, *Brambre* (NICOLAS), « puissans homs de la ville de « Londres IX, 415 » ; s'oppose aux excès des Lollards IX, 415 ; l'un des conseillers de Richard II XI, 7, 369 ; lève une grande taille en Angleterre XII , 7, 149 ; plaintes dirigées contre lui 240 , 248 ; perd son office 258, 263 ; discours qu'il adresse à Richard II 274-276 ; est envoyé à Londres 277 ; est pris et mis à mort 288, 289 ; XVI, 76, 89.

Cf. XII, 379, 380, 390, 391, 393.

On peut sur la mort de Nicolas Brembre consulter Walsingham, éd. Riley, t. II, p. 174.

Les pièces du procès de Brembre se trouvent dans les *Rolls of parliament* p. 229. Voyez aussi les Actes de Rymer, t. III, p. 4, pp. 17 et 18.

Dans plusieurs actes on lui donne le titre de chevalier. Le 25 mars 1398 (v. st.), Richard II ordonna qu'on recherchât le texte de tous les actes de procédure dirigés contre Nicolas Brembre par le duc de Glocester et d'autres traîtres ses complices.

Brembre est un bourg du Sussex au bord de la mer.

Nicolas Brembre possédait de vastes domaines dans le comté d'Essex. A Londres il jouissait aussi de certains revenus notamment dans la Colmanstrete et dans la Cordwainerstrete. Il avait deux boutiques dans la rue de la Réole citée par Froissart, qui dépendait de la paroisse de Saint-Michel du Pater-Noster.

BREMBRE, *Bambre*, (ROBERT), armé chevalier par Richard II, IX, 425.

Le prénom de Robert paraît ici une erreur, et ceci se rapporte vraisemblablement à Nicolas Brembre.

* BRENCHESLEY (JEAN DE) X, 455.

* BREQUIN (PERCEVAL DU) III, 487, 488.

Il ne faut pas confondre les Brequin et les Blequin.

Un sire du Brequin est cité dans les *Actes* de Rymer,

t. III, p. I, p. 194.

Jean du Brequin figure dans une charte de 1333.

* BRESSES (PIERRE DE) XVIII, 396.

Brest, Biest (*Gilles de le*). Voyez *Biest* (*Gilles de le*).

Breswick. Voyez BRUNSWICK.

Bret (*Le*). Voyez ALBRET.

BRETAGNE (ducs de) :

* JEAN II II, 435, 436.

Fils de Jean Ier duc de Bretagne et de Blanche de Champagne.

Il épousa Béatrix, seconde fille de Henri III roi d'Angleterre. Mort le 18 novembre 1305.

* ARTUS II III, 512.

Fils de Jean II duc de Bretagne et de Béatrix d'Angleterre. Il épousa 1° Marie de Limoges, 2° Yolande de Dreux. Mort le 27 août 1312.

* MARIE DE LIMOGES, première femme d'Artus II III, 512.

Fille unique et héritière de Gui IV vicomte de Limoges et de Marguerite de Bourgogne. Morte en 1290.

* YOLANDE de DREUX, seconde femme d'Artus II III, 512.

Yolande de Dreux, fille de Robert comte de Dreux et de Béatrix comtesse de Montfort, épousa en premières noces Alexandre III roi d'Écosse et en secondes noces Artus II duc de Bretagne. Elle recueillit et transmit à son fils le comté de Montfort. Morte en 1322.

JEAN DE BRETAGNE, comte de RICHMOND, second fils de Jean II. Voyez RICHMOND.

JEAN III, assiste au sacre de Philippe de Valois II, 215; assiste à l'hommage d'Édouard III, 230; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55; — de Bouvines 246, 249, 313; sa mort 325-335, 359, 388, 395; XVII, 105, 106.

Cf. Ie, 225, 282.

Fils aîné d'Artus II duc de Bretagne et de Marie de Limoges. Il n'eut pas d'enfants de ses trois femmes Isabelle de Valois, Isabelle de Castille et Jeanne de Savoie.

Mort à Caen le 30 avril 1341. Il reçut la sépulture dans l'église des Carmes de Ploërmel.

Cf. III, 442, 507, 512, 514.

Gui, comte de Penthièvre, second fils d'Artus II. Voyez Penthièvre.

Jeanne d'Avaugour, femme de Gui comte de Penthièvre. Voyez Penthièvre.

Charles de Blois, cité parmi les preux II, 3 ; à la cour du roi 338 ; en garnison à Laon III, 19 : — à Saint-Quentin 26 ; dans l'ost de Buironfosse 34, 37, 49 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 133 ; dans l'ost de Bouvines 249 ; revendique le duché de Bretagne 324, 325, 328, 329, 332, 333, 343, 346, 348, 350, 360, 367, 371, 373-382, 386, 389 ; XII, 53 ; XVII 105, 110 ; la cour des pairs le lui adjuge II, 393-397 ; XVII, 112-116 ; son expédition pour en prendre possession II, 397-400 ; XVII, 116 ; s'empare de Chantonceau 400-404 ; XVII, 116 ; assiége Nantes II, 404-412 ; XVII, 117 ; fait le comte de Montfort prisonnier II, 412-421, 424 ; XVII, 118, 119 ; assiége Rennes IV, 1-7, 12-15 ; XVII, 127 ; — Hennebont IV, 15-29 ; XVII, 130, 132 ; — Auray IV, 30-32, 34, 35 ; XVII, 132 ; lève le siége d'Hennebont IV, 35-53, 54, 60, 61 ; XVII, 357 ; s'empare d'Auray IV, 64-66 ; — de Dinan XVII, 132, 133 ; — de Vannes IV, 65-69, 78, 81, 83, 86, 88, 89 ; XVII, 134, 135 ; assiége Carhaix IV, 90-96 ; XVII, 135, 136 ; assiége de nouveau Hennebont IV, 96-109 ; XVII, 138 ; licencie son armée IV, 109-112 ; XVII, 139 ; la ville de Jugon lui est livrée IV, 112-119 ; XVII, 139-114 ; conclut une trêve IV, 119-121, 127, 138 ; XVII, 150 ; les Anglais le combattent IV, 142-144, 146, 150, 151, 153-159, 162, 164-166, 168 ; XVII, 140-144 ; est assiégé à Nantes IV, 169-173, 185, 186, 188 ; XVII, 145 ; offre la bataille aux Anglais IV, 190, 191 ; conclut une trêve 192-198, 202, 217 ; XVII, 149 ; réconcilie le roi de France et Jean de Hainaut IV, 329, 330 ; continue la

guerre en Bretagne V, 164-166 ; est fait prisonnier au combat de La Roche-Derien 164-177, 291 ; XIII, 246 ; XVII, 242-245, 281 ; est conduit en Angleterre V, 223, 224, 251 ; XVII, 246 ; revient en Bretagne V, 316 ; VI, 402 ; XII, 53-56 ; XVII, 361 ; ne peut porter les armes VI, 6, 22, 24 ; envoie ses fils comme otages en Angleterre X, 84 ; les deux rois statueront sur ses prétentions 276, 286, 316, 317, 359, 397 ; réunit une armée à Nantes VIII, 21, 28 ; sort de Nantes pour combattre Jean de Montfort 28-31 ; livre la bataille d'Auray et y est tué 31-65, 70, 72, 74-78 ; XII, 53-55 ; XVII, 408-419 ; Espang de Lyon l'appelle saint Charles de Blois XI, 39 ; sa fille épouse le duc d'Anjou VII, 279.

Cf. I[a], 281, 318, 488, 512, 513 ; I[b], 29, 32, 66, 67, 213 ; I[c], 283, 284, 372 ; III, 514, 515, 525 ; IV, 435-437 ; 439, 441, 445, 446, 449, 453, 456 ; V, 495 ; VII, 489-497, 505, 507, 512, 550 ; VIII, 429, 434 ; X, 547 ; XIII, 329 ; XVIII, 196, 198, 203, 205, 238, 292, 299, 300, 421, 437, 474, 475.

Charles de Blois était fils de Gui de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite de Valois, sœur du roi Philippe de Valois.

Né à Blois en 1319, il épousa en 1337 Jeanne fille unique de Gui de Bretagne, comte de Penthièvre. Mort le 29 septembre 1364.

Quand Charles de Blois vint-il à Bruges où il fit placer dans l'église des Frères-Mineurs un beau tableau représentant saint Yves (Procès de can., Morice II, col. 18) ?

La bataille de la Roche-Derien fut livrée le 20 juin 1347.

On rapporte que ce prince qui portait un cilice et qui depuis fut honoré comme un saint, ne se rendit qu'après avoir reçu dix-sept blessures.

Charles de Blois remit, dit-on, son épée à Robert du Chastel qui faisait partie de la garnison de la Roche-Derien.

D'autre part, les *Issues of the exchequer* mentionnent un don de mille livres à Jean de Ipslyngrode qui avait fait Charles de Blois prisonnier.

Édouard III était à Calais lorsque le 30 août 1347 il fit don de dix livres à Jean de Merle qui lui avait annoncé la prise de Charles de Blois : ce qui ne l'empêcha point d'accorder une pension à Thomas de Brinchesley qui prétendait avoir eu l'honneur d'apprendre au roi d'Angleterre deux victoires : celle de la Roche-Derien et celle de Nevill-Cross.

On rapporte que pendant sa captivité Charles de Blois allait réciter le *De profundis* dans les cimetières de Londres. « Pour moi, lui dit un de ses écuyers, je ne pourrais « jamais me résoudre à prier pour ceux qui ont tué mes « amis et dévasté mon pays. »

Charles de Blois paya quarante mille écus d'or pour sa rançon.

Vers la même époque nous rencontrons la ratification d'un accord entre Charles de Blois et Jean de Beaumont relativement à la tutelle des enfants du comte de Blois.

Charles de Blois n'avait pas gardé rancune à Édouard III. Le 9 mai 1355, il lui offre des lamproies.

Geoffroi Rabin, frère-prêcheur du couvent de Nantes, atteste qu'il assista à la mort de Charles de Blois et que ses dernières paroles furent : *Haa ! Domine Deus !*

Nicole de Bretagne, dans un acte portant cession de ses droits à Louis XI, rapporte que Charles de Blois fut tué de sangfroid par un écuyer nommé Lesnerac. Ceci est fort douteux.

On peut consulter sur Charles de Blois les travaux de plusieurs érudits bretons modernes, notamment ceux de M. de la Borderie.

JEANNE DE BRETAGNE, femme de CHARLES de BLOIS, ses droits à l'héritage de Bretagne III, 332, 379 ; la vicomté de Limoges lui appartient XVII, 500 ; continue la guerre en

Bretagne V, 224, 228 ; conserve le comté de Penthièvre VII, 78 ; Bertrand du Guesclin porte en son nom la guerre en Limousin VIII, 36, 37, 45, renonce au duché de Bretagne, 74-78 ; est d'accord avec les seigneurs de Bretagne, IX, 133.

Cf. III, 512 ; VII, 521 ; VIII, 423 ; IX, 517, 518.

Jeanne, fille de Gui de Bretagne, comte de Penthièvre, et de Jeanne d'Avaugour. Elle épousa le 4 juin 1337 Charles de Blois. Morte le 10 septembre 1384.

JEAN DE BRETAGNE, fils aîné de CHARLES DE BLOIS ; sa mère le montre à ses partisans V, 196 ; est envoyé comme otage en Angleterre 316 ; VI, 84 ; VII, 74-78 ; VIII, 36 ; IX, 462, XII, 55 ; projet de lui faire épouser Philippe de Lancastre IX, 463 ; recouvre la liberté et rentre en Bretagne XII, 53-64 ; XIII, 99 ; XIV, 32 ; chez sa sœur la duchesse d'Anjou XIII, 87 ; le duc de Bretagne refuse de le voir 140, 143 ; détesté du duc de Bretagne 316 ; a épousé la fille du sire de Clisson 316 ; XV, 24, 56 ; le duc de Bretagne lui conteste son nom et ses armes XIV, 323, 364, 367 ; réside à Angers XV, 100 ; est compris dans le traité du duc de Bretagne et du sire de Clisson 207, 208, 214 ; assiste au procès du sire de Craon 235, 236 ; recueille une partie de l'héritage de Gui de Blois XV, 2 ; XVI, 70.

Cf. IV, 456 ; VIII, 449 ; IX, 576 ; XII, 383 ; XVI, 280.

Fils aîné de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne. Il épousa en 1367 Marguerite de Clisson. Mort en 1403. Il reçut après le traité de Guérande le comté de Penthièvre.

BRETAGNE (GUI DE), sa mère le montre à ses partisans V, 176 ; est envoyé comme otage en Angleterre V, 316 ; VI, 84 ; VII, 74-78 ; VIII, 36 ; IX, 462 ; y meurt XII, 53, 56.

Cf. VIII, 449 ; IX, 576.

Second fils de Charles de Blois duc de Bretagne et de Jeanne de Bretagne. Il mourut sans alliance.

JEAN de MONTFORT, duc de BRETAGNE, dans l'ost de Buiron-

fosse III, 43 ; réclame le duché de Bretagne 324-335 ; XI, 39 ; XVII, 105, 106 ; s'empare de Brest III, 335-345 ; XVII, 106-108 ; — de Rennes III, 345-354 ; XVII, 108, 109 ; — d'Hennebont III, 354-359 ; XVII, 109, 110 ; poursuit ses succès III, 359-370 ; XVII, 110, 111 ; se rend en Angleterre III, 370-381 ; XVII, 111, 112 ; est cité devant la cour des pairs III, 381-392 ; XVII, 112-114 ; la cour des pairs repousse ses prétentions III, 393-397 ; XVII, 114-116 ; Charles de Blois prend les armes pour le combattre III, 397-404 ; XVII, 116 ; est assiégé et fait prisonnier à Nantes III, 404-423 ; IV, 1, 4-6, 8, 13, 16, 32, 39 ; V, 305 ; XVII, 116-119 ; sa mort V, 164, 200, 202.

Cf. I[b], 67 ; I[c], 213 ; III, 512-515 ; IV, 436, 442, 445, 446, 448, 454, 456, 485 ; XVIII, 198.

Fils d'Artus II duc de Bretagne et de sa seconde femme Yolande de Dreux. Né en 1293, il épousa à Chartres en 1329, Jeanne fille de Louis comte de Flandre et de Jeanne de Réthel.

On conserve à Paris au Trésor des Chartes le mémoire présenté par Jean de Montfort à la cour des pairs pour établir ses droits au duché de Bretagne.

L'espace me manque pour le reproduire ainsi que la réponse de Charles de Blois.

Jean de Montfort invoquait le testament de Jean III, et non point, semble-t-il, sans raison ; car ce testament de Jean III qu'on ne retrouvait plus et dont les partisans de Charles de Blois niaient l'existence, est rappelé dans son codicille du 29 avril 1341.

On lit aussi dans le *Songe du verger* que Jean III institua par son testament le comte de Montfort son héritier.

Le 24 septembre 1341, le roi d'Angleterre donna le comté de Richmond à Jean de Montfort pour le dédommager de la perte du comté de Montfort saisi par Philippe de Valois.

Ce fut le 1er septembre 1343 que Jean de Montfort recouvra la liberté.

Mort à Hennebont le 26 septembre 1345. Il fut inhumé dans l'église des Jacobins de Quimperlé.

Comme Jean Ier comte d'Auvergne portait avant d'hériter du comté d'Auvergne le titre de comte de Montfort, il se peut que la mention du t. III, p. 43, se rapporte à Jean d'Auvergne, et non point à Jean de Montfort.

JEANNE DE FLANDRE comtesse de MONTFORT et duchesse de BRETAGNE, « dame de grant emprise qui bien eut coer « d'homme et de lion III, 416 ; » rallie les partisans du comte de Montfort III, 420-424 ; IV, 1, 2, 4-12, 14, 15 ; XVII, 119, 120, 127 ; est assiégée à Hennebont IV, 16-39, 32-34 ; XVII, 127-131 ; reçoit les secours que lui amène Amauri de Clisson IV, 34-50, 53 ; XVII, 131, 132 ; exhorte Gauthier de Mauny à combattre Louis d'Espagne IV, 55, 56, 61, 66 ; se tient à Hennebont 69, 70, 91 ; accueil qu'elle fait à ses partisans 93, 94 ; est de nouveau assiégée à Hennebont 96-98, 106, 112 ; XVII, 138, 139 ; la ville de Jugon embrasse son parti IV, 113, 115, 117, 119 ; conclut une trève 119, 120 ; XVII, 139 ; se rend en Angleterre IV, 120, 121, 123, 124, 126, 132 ; XVII, 140 ; Édouard III promet de la secourir IV, 127-129, 131, 135, 137 ; XVII, 141 ; retourne en Bretagne IV, 138, 139, 142, 143 ; XVII, 141 ; assiége Vannes IV, 147, 150 ; XVII, 142 ; se rend à Hennebont IV, 154, 155, 157-159, 161, 164 ; reçoit Édouard III 165 ; XVII, 144 ; se rend au siége de Vannes IV, 167, 172, 179 ; conclut une trève de trois ans 193-197 ; XVII, 150 ; Édouard III prend congé d'elle ; IV, 197-199 ; continue à résider à Hennebont 200-202 ; Thomas de Dagworth est envoyé à son secours 215, 217 ; continue la guerre en Bretagne V, 164, 166, 167, 171, 172, 175, 176, 224, 228, 289, 292, 309, 316 ; VI, 6, 21, 22 ; XVII, 243-246.

Cf. Ie, 153 ; III, 514-516 ; IV, 436-440, 446, 448, 454-456, 459.

Jeanne, fille de Louis comte de Nevers et de Jeanne de Rhétel, épousa en 1329 Jean de Montfort.

Au mois de juin 1332, une convention régla ses droits héréditaires.

Au mois de janvier 1341 (v. st.), Henri de Malestroit avait reçu de pleins pouvoirs du roi de France pour rétablir la paix en Bretagne. A sa demande Jeanne de Montfort accorda une trève. On voit par une autre charte que le roi voulait que les prétendants au duché de Bretagne l'autorisassent à y mettre sa main souveraine aussi longtemps que la cour des pairs n'aurait point prononcé sur leurs droits.

JEAN V, duc de BRETAGNE, réside à Hennebont IV, 200, 202, 213 ; n'est pas compris dans la trève VI, 18 ; se rend en Angleterre XVII, 377 ; ses droits sont réservés dans le traité de Brétigny VI, 276, 286 ; jure ce traité 305 ; la trève qui le concerne, est prolongée 316-318, 359 ; épouse une fille d'Édouard III XVII, 300 ; assiége Auray VII, 21, 23 ; XVII, 408 ; appelle les Anglais à son secours VII, 24-31 ; XVII, 409 ; gagne la bataille d'Auray VI, 31-68 ; XVII, 409-419 ; soumet toute la Bretagne VII, 68-72 ; est reconnu duc de Bretagne 72-78 ; XVII, 419-422 ; fait acte d'hommage au roi de France VII, 250, 251 ; épouse Jeanne Holand XVII, 422 ; Bertrand du Guesclin ravage ses domaines du Limousin VIII, 36-38 ; ses démêlés avec les barons de Bretagne 220-224 ; XVII, 531, 532 ; se retire en Angleterre VIII, 248-251, 254, 256, 264 ; XVII, 536 ; prend part à l'expédition du duc de Lancastre VIII, 280, 281, 291, 308, 309, 314 ; XVII, 542 ; rentre en Bretagne VIII, 322, 323, 348 ; XVII, 555 ; assiége Saint-Brieuc VIII, 351, 352, 355 ; assiége le sire de Clisson à Quimperlé VIII, 356-366 ; XVII, 556-558 ; se rend aux conférences de Bruges VIII, 372-375, 380, 382 ; se rend à Calais 385, 386 ; — en Angleterre 388 ; assiste à la mort d'Édouard III 388, 389 ; — au couronnement de Richard

II 392 ; se rend à Brest 416 ; prend part aux négociations du roi d'Angleterre et du roi de Navarre IX, 60 ; se rend en Flandre 67 ; XVII, 564 ; Charles V reproche au comte de Flandre l'appui qu'il lui donne IX, 125, 126, 128-130, 236 ; quitte la Flandre 131 ; XVII, 564 ; se rend en Angleterre IX, 131, 134 ; XVII, 565 ; rentre en Bretagne IX, 209-211 ; réclame l'appui des Anglais 238-240 ; traite avec les Anglais 241 ; les bourgeois de Nantes se séparent de lui 271, 273 ; jugement que porte sur lui Charles V 285 ; accueil qu'il fait au comte de Buckingham 293-299, 304, 308, 312, 314-320 ; les barons de Bretagne l'engagent à se séparer des Anglais 321, 322 ; reproches que lui adresse le comte de Buckingham 333, 334 ; les Anglais veulent l'abandonner 462 ; son alliance avec le roi de France X, 99 ; son hérault se nomme Montfort 224 ; assiste au parlement de Compiègne 236 ; dans l'ost de Bourbourg 241, 243, 249, 250, 253, 265, 268-270 ; s'arrête à Saint-Omer 273 ; retourne en Bretagne 278 ; est redouté des Anglais 333 ; assiége Brest XI, 201 ; ne prend point part à l'ost de l'Écluse 360 ; épouse Jeanne de Navarre 391 ; sa haine contre le connétable XII, 152-159 ; il le fait arrêter 159-182, 185 ; inquiétudes que sa conduite inspire en France XIII, 39 ; traite avec le roi de France 85-91, 94 ; — avec les Anglais 99-106, 146 ; le sire de Coucy est envoyé vers lui 116-126 ; se rend à Blois 136-140 ; — à Paris 141-144, 182 ; retourne en Bretagne 185, 186 ; Charles VI veut l'amener avec lui en Italie XIV, 282, 283 ; donne asile à Pierre de Craon 316, 317, 322, 323 ; est mandé à Tours 350-355 ; XV, 162, 164 ; se réconcilie avec le roi XIV, 356, 362-368 ; part qu'il prend au meurtre du connétable XV, 2 ; offre un asile au sire de Craon 4, 21-23 ; expédition de Charles VI pour le combattre 24, 25, 28, 29, 31-35, 50, 95 ; la duchesse de Bourgogne le protége 54, 55 ; il se réjouit des poursuites exercées contre ses ennemis 71, 74, 75 ; fait la

guerre au sire de Clisson 76, 99-103, 105, 106, 108, 126 ; ne reconnaît pas le pape d'Avignon 130 ; traite avec le sire de Clisson 204-216 ; se rend à Amiens près du roi 275 ; assiste aux fêtes d'Ardres 299, 301 ; médiateur entre la duchesse d'Anjou et Pierre de Craon 308 ; le comte de Derby se rend près de lui XVI, 167-172, 176 ; sa mort 230.

Cf, I[a], 177 ; I[b], 77, 112 ; I[c], 286, 288, 369, 432, 513, 521 ; VI, 499 ; VII, 489-496 ; VIII, 433, 434, 445-449, 452, 460, 462, 465, 466, 490 ; IX, 506, 516, 517, 534, 535, 543, 544, 555, 556, 571 ; X, 482, 510, 512, 514-516, 531, 534, 539, 542 ; XI, 440, 456 ; XII, 382-385 ; XIII, 350, 351, 355 ; XIV, 439 ; XV, 391, 405 ; XVI, 246, 247, 325, 384 ; XVIII, 329, 382, 421, 422, 426, 474-477, 564.

Fils de Jean IV duc de Bretagne et de Jeanne de Flandre. Il épousa 1° Marie, fille d'Édouard III roi d'Angleterre, 2° Jeanne Holand, fille du comte de Kent, 3° Jeanne, fille de Charles II roi de Navarre. Mort le 1er novembre 1399.

Le 22 octobre 1360, au moment de la paix de Brétigny, le roi Jean promit de restituer à Jean de Montfort le comté de Montfort.

Le 7 juillet 1362, un traité d'étroite alliance fut conclu entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne.

Le 19 juillet 1372, nouveau traité d'alliance offensive et défensive entre ces deux princes.

Le lendemain 20 juillet 1372, Édouard III réunit au duché de Bretagne les marches de Poitou.

Le 19 décembre 1372, Édouard III déclare donner au duc de Bretagne tout ce qu'il pourra conquérir dans le royaume de France.

Le 8 août 1373, le duc de Bretagne défie le roi de France.

Jean V se montra constamment dévoué aux Anglais. Il reconnaissait lui-même qu'il avait mis pour eux « sa vie « en périll et son païs en voie ».

Je reproduirai ici d'après Rymer l'endenture du 9 septembre 1377, par laquelle il s'engagea à servir Richard II qui venait de monter sur le trône d'Angleterre :

« Ceste endenture fait parentre nostre seigneur le roy Richard d'une part, et monsieur Johan duc de Bretaigne d'autre part, témoigne que ledit duc est demorés devers nostre dit seigneur le roy, pour lui servir un quartier d'un an ovesque deux cents homes d'armes et deux cents archiers en un voiage de guerre qu'est ordonés à faire procheinement sur mer, en la compaignie de monsieur Thomas conte de Bukyngham, uncle de nostre dit seigneur le roy et conestable d'Engleterre, chevetain dudit voiage, desqueux homes d'armes seront ledit duc, douze chivalers et cent-quatre-vynts-et-sept esquiers, començant ledit quarter le jour que ledit duc sera venus au port de la mer ovesque sa dite retenue, par comaundement de nostre dit seigneur le roy, prest pur eskipper pur aler avant en ledit voiage. Et prendra ledit duc et pur lui et pur sadite retenue gages de guerre accustumés, et pur lui-mesmes et pur ses dites gents d'armes regars accustumés et demy, desqueux gages et regars accustumés il sera païés, pur ledit quarter, avant le commencement dudit voiage, et dudit demy regard il avera bon et agréable et covenable d'en estre prestement servis, ledit quarter finis, sans estre rappellés, et s'il aveigne que ledit duc, ovesque sa dite retenue, demoere en service de nostre dit seigneur le roy, en dit voiage, outre ledit quarter, adonques il sera païés, pur lui et pur sa dite retenue, pur le temps qu'ils ont demoré en le service de nostre dit seigneur le roy, outre ledit quarter, de autielx gages et regardes, come dessus sont expressés. En temoignance dequel chose, à la partie de ceste endenture, demorante vers nostre dit seigneur le roy, ledit duc a mis son seal.

« Donnet à Loundres le IX jour de septembre, l'an du règne de nostre dit seigneur le roi primer. »

On ne connaît plus le texte des lettres par lesquelles le roi de France menaça en 1378 de tout son courroux le comte de Flandre s'il gardait chez lui le duc de Bretagne.

Le 28 octobre 1380, le duc de Bretagne déclare nulles et non avenues toutes les conventions qu'il conclurait avec le roi de France comme imposées par la crainte de la mort.

Le 26 juillet 1381, le duc de Bourgogne donna des lettres de sauf-conduit au duc de Bretagne.

On trouve dans les documents de 1393 et de 1394 beaucoup de pièces qui se rapportent aux négociations du duc de Bretagne avec les ducs de Berry et de Bourgogne.

Le 22 avril 1393, Édouard III permit d'exporter de Londres sans paiement de droits un assez grand nombre d'objets qu'était venu y acheter un serviteur du duc de Bretagne. On peut citer du vin de Malvoisie, des harengs blancs, cent trente-deux livres de sucre, des marmites de cuivre, et dans un ordre plus relevé une image de Saint-Michel en albâtre et un lit bleu et vert avec ses tapis et ses rideaux.

JEANNE DE NAVARRE, duchesse de BRETAGNE, son mariage XI, 391.

Troisième femme de Jean V qu'elle épousa le 11 septembre 1386. Elle devint plus tard reine d'Angleterre. Morte le 10 juillet 1437.

JEAN VI duc de BRETAGNE, épouse la fille du roi de France XIII, 42 ; XV, 186 ; XVI, 19 ; succède à son père XVI, 231.

Cf. XVI, 384.

Jean VI était fils de Jean V duc de Bretagne et de Jeanne de Navarre. Il épousa Isabelle de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Mort en 1442.

JEANNE DE FRANCE duchesse de BRETAGNE, épouse Jean VI duc de Bretagne.

Froissart lui donne par erreur le prénom d'Isabelle.

Son mariage fut célébré le 30 juillet 1397. Morte le 27 septembre 1433. Fille puînée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

BRETAGNE (HENRI DE), despot de ROMANIE. Voyez ROMANIE.

BRETAGNE (JEANNE DE). Voyez CASSEL (dame de).

BRETAGNE (JEAN bâtard de), meurt en défendant son père VII, 51, 59.

Cf. Ie, 213.

Tous les contemporains de Charles de Blois rendirent hommage à la pureté de ses mœurs. Froissart s'est vraisemblablement trompé en lui attribuant un fils illégitime, et cet épisode de la bataille d'Auray peut se rapporter à Jean de Bretagne bâtard du duc Jean III.

Bretat (Alphonse). Voyez HURTADO.

* BRETEAU (GUILLAUME), panetier du comte de Nevers XV, 396.

Guillaume Breteau était maître-d'hôtel du comte de Nevers.

* BRETEAU (SIMON) XV, 396.

BRETEUIL (bourg de), chef de compagnie VI, 328, 331 ; se trouve à la bataille de Brignais VI, 338 ; XVII, 397 ; attaque le Pont-Saint-Esprit VI, 351, 354 ; se rend en Espagne VII, 85, 88, 89 ; XVII, 425 ; rentre en France VII, 118, 120 ; XVII, 469 ; défait le sénéchal de Toulouse VII, 132, 139 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 155, 157 ; assiste à la bataille de Najara 212 ; se retire en Champagne 249 ; rejoint le duc d'Anjou 325, 326 ; assiége Réalville 337, 338 ; ravage avec les Anglais la terre du comte d'Armagnac 343 ; défend Duravel 362, 363 ; dans la chevauchée du duc d'Aujou VIII, 3 ; se trouve dans l'armée anglaise qui assiége Limoges 32 ; passe en Lombardie au service du marquis de Montferrat XI, 111 ; est mis à mort VII, 422.

On lit parfois dans les documents contemporains : le bourg de Bretail.

'Le bourg de Breteuil est cité sous ce nom : le borc de Bertailh, dans un document conservé aux archives des Basses-Pyrénées, E. 520.

Le nom moderne paraît être Verteuil : il y a plusieurs lieux de ce nom.

Breton (*Thomas*), est fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Je trouve dans un document du temps le nom de Thomas Breton.

Breton (*Pierre*), est armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 267.

Peut-être : Burton.

BREUIL (GEOFFROI du), écuyer de l'hôtel du comte de Montfort, III, 347.

BREUIL *Broel*, *Broeil* (GUILLAUME DU), capitaine de Quimper-Corentin IV, 154 ; au service de Henri de Transtamare VII, 141 ; XVII, 425 ; au siége de Derval XIII, 261.

Il existe en Bretagne une famille du nom de : du Breil. Guillaume du Breil épousa Denyse d'Anast.

* BREUIL (NICOLAS DU) XVIII, 82.

Breuse (vicomte de). Voyez BROSSE.

* BREZÉ (JEAN DE), X, 513.

Sur un procès fait à Jean de Brezé, voyez le Recueil de Pièces inédites, publié par M. Douët d'Arcq, t. Ier, p. 101.

Brian. Voyez BRYAN.

Briance, mauvaise lecture pour BRÉAUTÉ. Voyez ce mot.

Brian (*Michel de*) Ia, 13.

Lisez : Michel de Briarde.

Bridelay. Voyez BRADELAY.

* BRIDLINGTON (JEAN DE) II, 520.

BRIE (Palatin de) VI, 360. Voyez BOURGOGNE (PHILIPPE DE ROUVRE duc de).

* BRIELE (GILBERT VAN DE) II, 535, 536.

BRIELLE (OLIPART DE), dans l'ost de Frise, XVI, 310.

BRIENNE (comte de), plaide contre la duchesse d'Anjou XV, 233.

BRIENNE (GAUTHIER DE), connétable de France XVIII, 369, 370, 374. Voyez ATHÈNES (duc d').

BRIENNE. Voyez BEAUMONT, CONFLANS, EU et JÉRUSALEM.

BRIFFAUT (JEAN), avocat de La Rochelle, envoyé à Rome VII, 297.

* BRIFFAUT XV, 396.

BRIFFEUIL, *Briffoeil* (ALARD DE), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 113, 114, 122; XVII, 16; conduit Philippe de Hainaut en Angleterre II, 195; attaque Cambray III, 8; se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut 179, 182.

Cf. IV, 477.

Briffeuil est un village de la province de Hainaut, qui, avec ceux de Wasmes et d'Audemetz, forme la commune de Wasmes-Audemetz-Briffoeil située à sept kilomètres de Péruwelz.

La seigneurie de Briffeuil appartenait au XIIIe siècle à un membre de la famille d'Antoing. Alard, fils d'Alard seigneur d'Antoing et d'Épinoy, est qualifié de sire de Briffeuil dans un acte de 1248. Il épousa Marie, fille de Gautier de Torout.

De ce mariage naquit Henri dit Alard, sire de Briffeuil, mort en 1345 au combat de Staveren, qui épousa Catherine de Ligne, fille de Jean sire de Ligne. Ils n'eurent qu'une fille qui épousa Michel de Ligne qui en 1368 prenait le titre de seigneur de Ligne et de Briffeuil. Il épousa Éléonore de Coucy, vicomtesse de Meaux, et mourut sans enfants, en 1387.

Guillaume de Ligne, son oncle, qui hérita de la terre de Briffeuil, la transmit en partage à Jean II, baron de Ligne.

Parmi les chevaliers qui figurent sur les rôles de l'ost de Bouvines en 1340, se trouve Jean dit Briffaut de Briffeuil qui servait dans la bataille du comte de Flandre, avec trois écuyers sous ses ordres.

Les sires de Briffeuil portaient : de gueules au lion d'argent semé de fleurs de lis de même. Cri de guerre : Bury.

BRIFFEUIL (sire de), se rend en Espagne avec Bertrand du Guesclin VII, 88 ; assiste à la bataille de Najara 198, 212, 216 ; XVII, 451 ; s'enferme à Audenarde IX, 199 ; assiste au combat d'Eenaeme 369 ; — aux funérailles de Louis de Male X, 282.

Cf. VII, 499.

Je ne sais quel est ce sire de Briffeuil. Peut-être Rasse de Briffeuil qui est cité dans quelques documents de cette époque. On voit notamment qu'au mois de mai 1336, Rasse de Briffeuil soutenait à la cour du roi à Lille un procès contre Baudouin d'Aubrecicourt.

* BRIFFEUIL (GUILLAUME DE) XVIII, 80.

Brigoles (*sire de*), tué à la bataille d'Aljubarota XI, 316.

Ce nom peut s'appliquer, soit au sire de Bernioles cité parmi les nobles du comté de Foix dans les rôles de l'armée de Gaston Phébus p. 33 ; soit à Amamieu de Vignoles ou Binholes qui figure dans les mêmes rôles, p. 14 et qui rendit hommage au comte de Foix au mois de janvier 1344 (n. s.). (*Arch. des Basses-Pyrénées*, *E*. 300, *f°* 15.)

Vignoles est un hameau de la commune de Denguin, canton de Lescar, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées).

Peut-être aussi s'agit-il d'un membre de la famille de Bégole, qui est inscrit parmi les hommes d'armes de l'armée de Gaston Phébus, p. 30.

Bégole est une commune du canton de Tournay, arrondissement de Tarbes (Hautes-Pyrénées.)

Brike (*Thomas*), chevalier anglais, cousin du comte de Salisbury, est fait prisonnier par les Écossais III, 244, 245.

Il faut lire probablement : Brigg.

Les Brigg ou Brygg habitaient le domaine de Great-Weldon dans le Northumberland.

BRIMEU (sire de), est pris par les Hennuyers III, 140, 141,

143 ; en garnison à Térouanne 303 ; accompagne David Bruce en Écosse 435 ; s'oppose au passage de la Somme par les Anglais IV, 5 ; est fait prisonnier 10 ; XVII, 201 ; cherche à surprendre Calais V, 239 , 245 ; assiége Saint-Baléry VI, 107 ; envahit le Ponthieu VII, 309 ; en garnison à Térouanne VIII , 281 ; en garnison à Arras XVII, 543 ; est pris par les Anglais IX, 252, 253 ; assiste aux funérailles de Louis de Male X, 282.

Cf. IV, 491.

Probablement Jean de Brimeu qui, en 1340, se trouvait dans l'ost de Bouvines.

BRIMEU (JEAN DE), pris par les Anglais IX, 253.

BRIMEU (LOUIS DE), pris par les Anglais IX, 253.

Tous les deux fils du sire de Brimeu qui précède.

* BRIMEU (sire de), XV, 402.

* BRION (GUILLAUME DE) VI, 512.

Brionne, *Brisne* (*Hugues de*), se retire à Thouars VIII, 164.

Robert de Brionne est cité en 1336 ; Gui de Brionne en 1360.

Briosne ou Brionne, arrondissement de Mamers (Sarthe).

BRIQUEBECQ (le baron de). Voyez BERTRAND.

Briquet, *Briket* (*Robert*), capitaine de compagnie VI, 328 , 331 ; prend part à la bataille de Brignais IX, 155 ; s'empare du Pont-Saint-Esprit VI, 351, 354 ; fait la guerre en Bourbonnais VII, 9, 10 ; XVII, 408 ; se rend en Espagne VII, 85, 88 ; XVII, 426 ; rentre en Languedoc VII, 118, 120, 126 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 156 ; armé chevalier par Chandos 169, 172 ; assiste à la bataille de Najara 204, 212 ; s'établit en Champagne 249 ; — dans le Maine 325, 326 ; prend les armes pour les Anglais XVII, 469 ; ravage la terre du comte d'Armagnac VII, 343 ; assiste à la bataille de Pont-Vallain VIII, 52, 53 ; fait la guerre en Lombardie XI, 111 ; sa mort 119.

Cf. Ire, 249, 437.

Froissart l'appelle (XI, 111), probablement par allusion au produit de ses pillages, Robert Riche-Briquet.

Briquet (*Robert*), envoyé en ambassade à Paris XIV, 284, 287, 289.

Si Froissart ne nous avait pas raconté (XI, 119) la mort du chef de compagnie Robert Briquet, nous aurions pu chercher à reconnaître dans l'ambassadeur de Richard II le personnage mentionné dans la notice précédente, français par sa naissance, anglais par le parti qu'il embrassa.

Il faut du reste remarquer que Robert Briquet n'est point nommé dans les pouvoirs officiels remis en 1390 aux ambassadeurs anglais.

* Briquet, sommelier du duc de Bourgogne XVI, 361.

* *Briquisy* (*l'ours de*) VI, 488.

* Briseteste (Roger), sire de Buchem XVIII, 105.

* Briseteste (Roger) XVIII, 106.

Bristo (*Jean de*), « très-bon escuier, IV, 332 » ; capitaine de Miramont IV, 303, 307, 332, 334, 502.

Peut-être : Bristawe.

* *Brocart*, archer, XV, 396.

Brocas (Bernard) est décapité XVI, 195.

Cf. XVI, 352.

Bernard Brocas, clerc, achète en 1350 des biens dans le comté de Surrey.

Bernard Brocas, chevalier, possède en 1361 le manoir de Steventon. En 1370, il reçoit : *ballivam custodiendi canes damaticos domini regis*. En 1385, le château de Clyware s'appelle le *manerium Brocas*.

Contrôleur de Calais en 1379, puis lieutenant du château de Windsor. Il fut en 1379 l'une des cautions du comte de Saint-Pol : il avait été chargé par Richard II de régler les conditions de sa rançon.

Le 26 février 1389 (v. st.), il fut créé sergent d'armes du roi d'Angleterre en Aquitaine.

Bernard Brocas était gascon de naissance.

Voyez dans le Religieux de Saint-Denis (t. II, p. 743) la relation du supplice de Brocas.

Peut-être parent de Jean Brocas à qui Édouard III donna le domaine de Dunmawe dans le comté d'Essex.

A la même famille appartenait sans doute Raimond-Arnaud Brocas, cité dans les rôles de Gaston Phébus p. 28. Arnaud Brocas dirigeait les ouvriers employés par Richard II à Westminster et à la Tour de Londres.

BROCHON (THIERRI), bourgeois de Valenciennes, l'un des auteurs du meurtre de Daniel Dusse X, 182.

Cf. X, 493.

Je dois la note suivante à l'obligeance de M. Cafflaux :

On croit que Thierri et Étienne Brochon furent exclus de l'échevinage de Valenciennes, à la suite du meurtre de Daniel Dusse.

L'écu des Brochon était : d'azur, semé de croix recroisettées et fichées d'or et sur le tout, un léopard rampant de même. — On trouve aussi, et plus vraisemblablement : de gueules à un candélabre à trois branches d'argent.

Le nom des Brochon se lit quarante-six fois dans les listes du magistrat de Valenciennes de 1330 à 1413.

Thierri Brochon paraît avoir été un homme riche, remuant et audacieux. Avant la part qu'il prit, avec Étienne Brochon, au meurtre de Daniel Dusse et de ses valets, il avait déjà eu quelques démêlés avec la justice de son pays, et il avait été, en 1373, l'objet d'une enquête faite devant le magistrat pour un fait resté inconnu.

Son fils Jacques remporta le prix d'une fête de joutes, donnée en 1374, par *l'ordre du Paon* à Douay. Il était alors échevin et on lui fit, au retour, une ovation à Valenciennes. Un Jacques Brochon, peut-être le même, fut le 29 décembre 1407, décapité pour avoir frappé, dans ses fonctions de prévôt, Guillaume de Quaroube.

Thierri Brochon aimait le luxe et le faste, et plusieurs fois le magistrat recourut à sa vaisselle particu-

lière, pour les présents d'argenterie qu'il avait à faire aux princes et aux seigneurs, notamment au duc Louis de Bavière, à son frère le duc Aubert et à la duchesse.

Thierri et son fils Jacques firent partie de plusieurs ambassades : ils furent notamment envoyés à Breda, où s'assemblaient les conseils du duc de Brabant et du duc Aubert. Jacques Brochon fut aussi député avec le prévôt Jean Bernier et Jacques Barret au Quesnoy « le quart « jour de juing, à l'obsèke de le fille le roy de France « que on y fist adonc » (1377).

Un des fils de Thierri, nommé Jean, fut maître des ouvrages de la ville.

Un autre Brochon, Henri, semble avoir été orfèvre ; on lit en effet dans les comptes de 1375 et de 1382 :

« A Henry Brochon pour IIII^c et demi de foelles de « fin or, à lui accatés, pour faire unes noefves banières « de le ville, de cendal que li massars avoit en pour- « véance en le massarderie, parmy XXX s t. le cent, « sont VI l. XV s.

« Encore à lui, pour III quartrons d'or, partit pris « à lui, dont on puindit des armes de le ville les sielles « des kevaus sour coy on porta les banières dou prévost « et des jurés XX s.

« A Colart de Marchiennes, pour sen sallaire de faire « et puindre les banières, parmy V^s t. pour le fachon « XI s.

« A Lottart Cop-de-Lance, pour sen sallaire de puin- « dre et faire les pignons dessus dis XIII s.

(Compte de 1375.)

« A Jehan de Corbie et Lottart Cop-de-Lance, pointres, pour leur sallaire et paine de faire pluiseurs ouvrages de leur mestier, en le basse halle des jurés, en le montée qui va en le haute halle, à le porte de le dite halle et au mur d'iceluy, tant par dedens, comme par dehors, et ossi dorer, de fin or, un grant lion deseure le porte de

le dite halle, marcandet à yaus en taske par le prévost de le ville et aucuns jurés de le pais, XXV frans dou roy vallent XXXI l. V s.

A Henry Brochon pour XIII^c et demy de fin or, pris à lui, au command le prévost et jurés, et mis en oevre par les ouvriers dessus nommés, ès lieus devant dits, au fuer de un mouton franchois le cent, sont XIII moutons et demy dou roy, vallent XXI l. XII d.

(Comptes de 1381-82.)

Maigne Brochon, du castel Saint-Jean, assistait au fameux banquet de 1333 ; elle était placée près du seigneur de Fagnoelles. Enfin parmi les douze bourgeois exclus de la paix accordée par Jean d'Avesnes à la ville de Valenciennes en 1297, se trouvaient Wautier et Jean Brochon. Ils furent jetés en prison au Quesnoy, leurs biens furent saisis, et leurs enfants déclarés incapables d'exercer aucun office dans la ville. On revint bientôt de cet arrêt.

Broé, *Brée*, *Broec*, *Brie*, *Byre* (*Hugues*), capitaine du château de Derval VIII, 246, 254 ; est assiégé par les Français 259, 262, 263, 264, 270, 272, 276, 296, 299 ; XI, 41, 42 ; XVII, 537, 538 ; au siége de Saint-Malo IX, 70 ; dans l'ost du comte de Buckingham 244.

Lobineau lit : Broite, Bros, Broel.

Les historiens anglais ne s'accordent pas davantage sur ce nom. Johnes écrit : Brock.

Robert Broke, écuyer, est cité dans les rôles de l'expédition du duc de Lancastre en Espagne ; mais le prénom n'est pas celui que nous cherchons.

D'autres mettent : Bright.

Je crois qu'il faut reconnaître ici le nom de Hugues de Bray qui est cité pour la première fois en 1325 dans une charte d'Édouard II et qui figure au rôle des *inquisitiones post mortem*, de 1377. Ses biens se trouvaient dans le comté d'Essex, c'est-à-dire à peu près dans le même pays que ceux de Robert Knolles son parent d'après Froissart.

Broé (*Regnier*), assiégé avec son frère au château de Derval VIII, 259, 262, 263, 270, 272, 276, 296.

* *Broe* (*Guillaume de*) XVIII, 68.

Broel. Voyez BREUIL.

* BROKE (RAUF) XVIII, 55.

* BROMIS (GILBERT) V, 492.

* BROMWYCH (JEAN DE) XVIII, 489, 490.

BROSSE (vicomte de). Voyez CHAUVIGNY.

Broton (*Pierre*), « appert homme d'armes de Valenciennes IX, 260, 262 » ; armé chevalier par le comte de Buckingham 267.

Cf. I[a], 364.

Il faut lire vraisemblablement : Broçon ou Brochon, et rattacher Pierre à la famille dont nous nous sommes occupé un peu plus haut.

* BROUCKE (PIERRE VANDEN), échevin de Gand X, 476.

BROYE (châtelain de la), reçoit dans son château le roi de France V, 64.

M. Luce dit que son nom était Jean Lessopier dit Grand-Champ et qu'il était entièrement dévoué à Philippe de Valois.

BRUCE. Voyez ÉCOSSE.

BRUCOURT (ROBERT DE), évêque d'Évreux, sa médiation entre les rois de France et de Navarre VIII, 243.

Évêque d'Évreux de 1340 à 1374.

Brudelay (*Thomas*). Voyez BRADELAY.

Bruenne (sire de) XVII, 201, mauvaise lecture du copiste des *Chroniques abrégées*. Voyez BRIMEU (sire de).

Bruesse (vicomte de). Voyez BROSSE.

BRUGDAM, *Brugdent* (sire de), se trouve à York avec Jean de Beaumont II, 113.

Cf. II, 511.

BRUGDAM, *Bruquedent* (JEAN DE), défend l'île de Cadzand II, 419, 423, 431, 433, 435 ; XVII, 53.

BRUGDAM, *Bruquedent* (SIMON DE), défend l'île de Cadzand II, 419, 423, 431, 433, 435 ; XVII, 53.

Cf. II, 542.

Froissart l'appelle par erreur Simon. Simon de Brugdam ne vivait plus en 1326. Arnould était son fils. Arnould de Brugdam est cité par plusieurs chroniqueurs comme ayant pris part au combat de Cadzand.

* BRUGDAM (sire de) X, 470 ; XV, 402.

J'ignore quel est ce sire de Brugdam.

Florent de Brugdam avait sous ses ordres dans l'ost de Bouvines cinq écuyers.

En 1384, Simon de Brugdam reçoit du duc de Bourgogne douze tasses en argent doré.

* BRUGES (PIERRE DE), armurier d'Édouard III I_a, 81.

* BRUGES (PIERRE DE), canonnier II, 514.

Le même que dans la note précédente ?

* *Brugot* (*Thomas*) XIV, 415.

Bigot ?

BRUILLE (COLEBERT DE), prend part à la chevauchée de Gérard de Werchin III, 138.

Il est assez difficile de déterminer à quelle famille appartenait Collebert de Bruille. Plusieurs localités portent ce nom, notamment : Bruille sous Waudrez à deux kilomètres de Binche , Bruille, à six kilomètres de Saint-Amand, et Bruille, à six kilomètres de Marchiennes.

Anselme de Bruille se croisa en 1096. Watier de Bruille, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, vivait en 1168. Il laissa quatre enfants : Watier, Pierre, Jean et Fredeswide. L'aîné eut un fils du même nom que lui et est cité dans une charte de 1226.

Gui de Bruille était seigneur de Villers-Outreau. Il eut pour fils Gui qui fut père de Jean de Bruille. Puis vint Jean de Bruille, surnommé Sarrasin, sire de Villers-Outreau, cité dans divers actes de 1263, de 1275, de 1289 et de 1311.

En consultant les archives de la chambre des comptes de Lille, on y rencontre Nicolas de Bruille, archidiacre de

Cambray en 1209, et Guillaume de Bruille, pair de Béthune, cité dans des titres de 1210, 1214 et 1219.

Au mois de juillet 1228, Baudouin de Bruille, chevalier, obtint, en récompense de ses services, d'Élisabeth, comtesse de Saint-Pol, vingt livrées de terres à prendre sur les revenus qu'elle possédait à Mortagne, à la condition de lui en faire hommage.

Jacques de Bruille fut élevé à la dignité abbatiale au monastère de Saint-André du Cateau, au mois de juillet 1350. Peut-être était-il frère de Collebert de Bruille.

* BRULÉ, clerc IX, 570.

Brunel. Voyez BURNELL.

Brun. Voyez O BRIEN.

Brunemotte (*Bernier de*), écuyer gascon, « appert homme « d'armes durement » XI, 223.

BRUNETEL. Voyez CRAON.

BRUNNE (BARTHÉLEMI), épicier X, 455.

BRUNIQUEL (vicomte de), fait la guerre aux Anglais en Guyenne III, 182 ; en garnison à Tournay 213 ; combat les Anglais en Guyenne 231, 233 ; IV, 130 ; assiste au combat d'Auberoche 252, 258, 264 ; XVII, 162.

Roger de Comminges, vicomte de Conserans, avait épousé Isabelle Trousseau, vicomtesse de Bruniquel ou Burniquel du chef de sa mère Bertrande de Bruniquel. Il portait le titre de vicomte de Bruniquel.

Le 28 mars 1328, Édouard III lui écrivait pour le prier de conserver l'affection qu'il lui portait ainsi qu'à sa mère ; il insistait, chose assez étrange, sur l'attachement qu'il avait toujours montré aux ancêtres de sa mère, c'est-à-dire aux rois de France.

Les vicomtes de Bruniquel portaient : parti d'argent et de gueules, chargé d'une croix cléchée, vidée et pommetée, et une orle d'écusson.

Bruniquel (arrondissement de Montauban) rapporte l'origine de son nom à la reine Brunehaut. On y remarque encore les ruines d'un vaste château.

BRUNIQUEL, *Brunquiel*, (vicomte de), chevauche en Quercy VII, 337, 338; en Agenois VIII, 5; à la cour du comte de Foix XI, 130; accompagne le comte de Foix à Toulouse XIV, 73; assiste à ses obsèques 335, 338; désigné comme arbitre dans une charte 360.

Raymond de Comminges vicomte de Bruniquel fit hommage à Édouard III, le 26 décembre 1363. Il épousa Marthe d'Armagnac.

BRUNIQUEL (ROGER DE), frère du vicomte de Bruniquel XIV, 73.

Arnaud-Roger de Comminges, frère du précédent.

Roger de Comminges qui prenait dès 1369 le titre de vicomte de Bruniquel, était petit-fils de Bertrande de Bruniquel. On a de lui diverses quittances pour services militaires de 1369 et 1378. Il vivait encore en 1403.

BRUNSWICK, *Breswick* (OTHON DE), épouse la reine de Naples IX, 152; se rend près du pape 153, est fait prisonnier 470, 471; réclame de l'argent du pape X, 249.

Cf. IX, 577; XI, 448.

Fils de Henri duc de Brunswick et d'Hélène de Brandebourg. Il épousa Jeanne reine de Naples et mourut en 1393.

BRUNSWICK. Voyez MILAN.

Bruquedent. Voyez BRUGDAM.

BRUT ou BRUTUS, son livre cité III, 211.

* BRUXELLES (NICOLAS DE) XVIII, 81.

BRYAN, *Briane* (seigneur de), la reine Isabelle lui annonce son arrivée en Angleterre II, 71.

Gui de Bryan, fils de Gui de Bryan et d'Ève de Tracy, était né vers 1283. Il fut armé chevalier et nommé gouverneur du château de Haverford en 1330. Il possédait la baronnie de Walwaynes-Castle dans le Pembroke-shire.

BRYAN, *Briane* (dame de), accompagne la reine Isabelle en France II, 58.

La dame de Bryan s'appelait Wenthliana. On ignore son nom de famille.

Bryan (Gui de), accompagne Robert d'Artois en Bretagne IV, 143 ; assiste à la bataille de Crécy V, 76.

Fils du précédent. En 1337, il fit la guerre contre les Écossais et reçut en 1339 une pension de quarante livres. En 1342, en 1345 et en 1346, il fit la guerre en France. Mort le 17 juin 1349.

Bryan (Gui de), dans l'ost de Robert d'Artois en Bretagne IV, 143 ; assiste au combat de Winchelsea V, 266 ; jure la paix de Brétigny VI, 291, 305 ; chargé de la garde du roi Jean 297 ; XVII, 393 ; cité dans une charte VII, 285, 462 ; défait la flotte flamande VIII, 93, 94 ; XVII, 512 ; assiste au parlement de Westminster XII, 247.

Cf. V, 510 ; VII, 540 ; VIII, 469 ; IX, 505 ; XVIII, 514.

Fils du précédent. Né vers 1319. Envoyé en 1354 et en 1361 comme ambassadeur à Rome. Elevé en 1355 au rang de banneret. Il fit la guerre en France en 1355, 1359, 1360, 1369. Vers cette époque, il devient l'un des amiraux de la flotte anglaise. En 1371, il combat les Écossais et est nommé peu après chevalier de la Jarretière. Mort au mois d'août 1390. Il avait épousé Élisabeth de Montagu, fille du comte de Salisbury et de Catherine de Grandisson, qui était veuve de Hugues Le Despenser. Dans une charte du 1er avril 1350, Édouard III rappelle que le 15 janvier précédent il a donné une rente de deux cents marcs à Gui de Bryan qui portait son étendard au combat devant Calais : *Rex concessit Guidoni de Bryan ducentas marcas pro vita eo quod prudenter deferebat vexillum regis in quodam conflictu apud Cales.*

Dans la dernière année de la vie d'Édouard III, Gui de Bryan devait prendre le commandement d'une expédition. La mort du roi d'Angleterre l'en empêcha. (Comptes conservés au *Record-office.*)

Bryan (Guillaume de), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244.

Fils du précédent et d'Élisabeth de Montagu. Capi-

taine du château de Merck près Calais en 1384. Mort vers 1397.

* Bryan (Renaud de), évêque de Worcester V, 528.

Il monta sur le siége de Worcester en 1352. Mort le 10 décembre 1361.

Bu. Voyez Beu.

* Buade (Hélyot) VIII, 428.

Hélyot Buade figure dans les rôles de Gascogne comme ayant reçu en 1377 le domaine de Maurenys.

Buch (Pierre de Grailly, captal de), soutient le parti des Anglais IV, 216.

La maison de Grailly tirait son origine des sires de Greilly barons de Rolle dans le pays de Gex. Jean de Grailly quitta la Suisse et devint sénéchal de Guyenne. En 1268, il accompagna Édouard Ier en Terre-Sainte, et il lui dut depuis de nombreuses libéralités. Il mourut vers 1301, laissant de Claremonde de la Motte, Pierre de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon. Celui-ci fut le père de Pierre, captal de Buch.

Édouard III lui donna en 1331 une maison à Bordeaux qu'on appelait le Puy-Paulin. Il lui écrivit en 1342 pour l'engager à bien garder et à bien défendre ses châteaux.

* Buch (Isabelle de Foix, femme du captal) Ic 218.

Buch (Jean de Grailly, captal de), « le plus renommé chevalier de Gascogne et que li François redoubtoient le plus « pour ses hautainnes emprises VIII, 171 » ; seigneur de Castillon IX, 15 ;— de Cavillac XI, 117 ; de la maison de Grailly VIII, 209 ; dans l'ost du prince de Galles en Languedoc V, 339, 343 ; XVII, 321 ; dans l'ost de Poitiers V, 378, 394 ; XVII, 339 ; prend part à cette bataille V, 403, 421, 423, 445 ; XI, 108 ; XVII, 339, 354 ; obtient une audience pour le cardinal de Périgord V, 469 ; accompagne le prince de Galles en Angleterre VI, 15, 17 ; sauve la duchesse de Normandie VI, 55-58 ; XVII, 364, 365 ; s'empare de Clermont VI, 87, 111, 112 ; XVII,

379 ; rançonne la contrée voisine VI, 179 ; combat devant Paris 268-270 ; XVII, 389 ; jure la paix de Brétigny VI, 305 ; à Angoulême près du prince de Galles 368 ; intervient dans les négociations du roi de France et du roi de Navarre 396, 397, 402, 405, 407 ; XVII, 422 ; est défait et fait prisonnier à la bataille de Cocherel VI, 411-433, 437-445 ; XVII, 405 ; obtient l'autorisation de se rendre à Paris VII, 5 ; tient prison à Meaux 6 ; recouvre la liberté 79 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 108, 112, 113, 153, 155, 157 ; XVII, 441 ; assiste à la bataille de Najara VII, 203, 210, 211, 216, 218, 221 ; XVII, 449 ; entre au service du roi de France pour combattre les compagnies VII, 248 ; cité dans un traité 285 ; en garnison à Montauban 301, 323, 324 ; XVII, 470 ; assiége Duravel VII, 362 ; XVII, 476 ; — Monsac VII, 364 ; — Domme 369, 370, 374 ; est appelé par le prince de Galles à Angoulême 379 ; XVII, 479 ; capitaine de Bergerac VIII, 4, 6 ; punit la trahison de Thomas de Badefol 10-12 ; assiége Limoges 29-31 ; le prince de Galles lui fait ses adieux 60 ; assiége Montpaon 65, 70-73 ; continue la guerre 104 ; reçoit le commandement des frontières de Bordeaux 107, 110 ; XVII, 514 ; arrive à la Rochelle VIII, 139, 146, 147, 199 ; est défait au combat de Soubise et pris par les Français 166-173, 176 ; IX, 73 ; XIII, 246 ; XVII, 523-525 ; est conduit à Paris VIII, 193, 194, 204, 331 ; XIII, 246 ; le roi d'Angleterre offre en échange le comte de Saint-Pol IX, 131 ; sa mort VIII, 400-403 ; IX, 44 ; sa sœur femme du sire de la Rochefoucauld XII, 91 ; a un fils bâtard nommé Jean de Grailly XV, 134, 156.

Cf. I., 213 ; I^e, 217, 275 ; V, 520, 543 ; VI, 486, 509, 512, 513 ; VII, 487, 497, 512, 538 ; VIII, 422, 427, 441-443, 463, 494 ; IX, 496 ; X, 464 ; XVIII, 376, 460, 461, 506.

Fils de Pierre captal de Buch et d'Isabelle de Foix.

Le 18 janvier 1361 (v. st.), le captal de Buch donne quittance pour lui et ses compagnons de la somme de vingt-trois mille écus de Florence « deus au captain et à ses « compaignouns avaunt dits pur monsire Jakes de Bur- « bon, counte de Pountif, par eux pris al bataille de « Poyters et achaté al oeps de très-excellent prince le roy « d'Engleterre. »

En 1362, le captal de Buch fut atteint de la peste, mais il se guérit, tandis que son frère succomba au même mal.

Le captal de Buch fut pris à Cocherel par un écuyer nommé Roland Bodin.

D'après le mémorial de la Cour des comptes, le captal de Buch fut fait prisonnier le 16 mai 1364, *hora nona*.

Le 27 mai 1364, Bertrand du Guesclin se charge de conduire à ses frais le captal de Buch à Paris.

Secousse a publié (t. II, p. 211) des lettres du mois de septembre 1364 qui permettaient au captal de Buch de recouvrer provisoirement la liberté, en tenant prison dans les lieux désignés par le roi de France.

On a également conservé des lettres du captal de Buch, du mois de septembre 1364, où il reconnaît que Charles V lui a assigné pour prison ce même marché de Meaux où il avait naguère sauvé de la fureur des Jacques la reine de France.

Le 10 février 1367, le captal de Buch, alors à Angoulême avec le prince de Galles, donna à ce prince, par reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait reçus de lui, le château et la ville de Langon.

Le captal de Buch fit son testament le 6 mars 1368.

Le prince de Galles disposa du comté de Bigorre en faveur du captal de Buch le 17 juin 1369. Cette donation fut ratifiée par Édouard III le 20 avril 1370.

En 1371, Archambaud de Grailly ratifia le traité conclu entre le captal de Buch et le roi de France, qui portait que la forteresse de Conches serait remise au roi.

Le frère du pape fréquemment désigné par les chroniqueurs comme prisonnier du captal de Buch, était Roger de Beaufort. Sa rançon s'éleva à trente mille sept cents francs.

Charles V qui avait toujours refusé de rendre la liberté au captal de Buch, lui fit faire de magnifiques funérailles à Notre-Dame de Paris (1376).

Le biens confisqués sur le captal de Buch furent donnés en 1377 à Bureau de Rivière.

Le captal de Buch avait épousé en 1360 Rose d'Albret. On lui donne aussi pour femme Blanche de Loup.

Y-a-t-il quelque fondement sérieux dans la rumeur qui fit du captal de Buch l'amant de la reine de Navarre ? Jeanne de France, fille aînée du roi Jean, n'avait que huit ans lorsqu'en 1351 elle épousa le roi de Navarre. Elle fut mère de sept enfants : ce qui n'empêcha point le roi de Navarre de lui donner l'exemple de l'infidélité.

On a conservé plusieurs quittances du captal de Buch. Il en est une du 31 décembre 1366 pour le paiement de la garnison qu'il avait en la ville de Mortaing.

On a du captal de Buch beaucoup de chartes où l'ancien cimier de sa maison, le col d'autruche d'argent, est remplace on ne sait pourquoi par une tête d'homme avec deux oreilles d'âne.

Buch, siége d'un captalat important au moyen âge, se trouve au millieu des forêts de pins, près de l'étang d'Arcachon.

En 1713, le dernier duc de Foix vendit le captalat de Buch soixante-dix mille livres à un conseiller du parlement de Bordeaux.

BUCH. Voyez GRAILLY.

BUCHAN, *Bosquem* (comte de), prend les armes pour soutenir David Bruce XVII, 122 ; est tué à la bataille de Nevill-Cross V, 127 ; XVII, 228, 230, 232.

C'est aussi au comte de Buchan que nous rattachons la

mention du comte de Boskentin qui se trouvait dans l'ost de Guillaume de Douglas V, 336.

BUCHAN (comte de) II, 506; IV, 441. Voyez BEAUMONT (HENRI DE) et COMYN.

BUCK (JEAN), amiral de la flotte flamande, « preu, sage, entre-« prendant et hardi XII, 70; » est défait par les Anglais XII, 67-77.

Le roi de France, par lettres du 27 janvier 1387, donna mille livres à Jean Buc, amiral ès parties de Flandre. On y rappelait qu'il avait été chargé de reconnaître les ennemis qui se trouvaient sur mer et qu'il était tombé en leur pouvoir.

Pierre Buuck ou Buucx avait pour femme Lisbette de Meghen. Une de ses filles épousa Charles de Marivoorde.

Jacques et Nicolas Buc sont cités dans les comptes de la ville de Bruges.

Jean Buck (probablement l'amiral dont il s'agit ici) habitait le port de l'Écluse.

BUCKINGHAM (comte de). Voyez GLOCESTER (duc de).

BUCKINGHAM (JEAN DE), évêque de Lincoln favorable à la paix avec la France XV, 193.

* BUCKINGHAM (JEAN DE), doyen de Lichtfeld XVIII, 392.

BUCY (SIMON DE), conseiller du roi Jean, fuit hors de France VI, 2, 5; mis à mort dans une sédition 38-40, 62-64; XVII, 365.

Cf. I[b], 94, 95; I[c], 212; VI, 449, 455; XVIII, 212, 220, 225, 226, 231, 232, 254, 256, 443, 448, 494.

Ce fut Regnaud d'Acy et non pas Simon de Bucy qui périt dans une sédition. Cette erreur de Froissart est corrigée dans les textes interpolés.

Simon de Bucy, clerc du roi, fut anobli au mois de mai 1335. Dès 1339, il était président au parlement. En 1351, il prend le titre de chevalier. Néanmoins la même année on lui reproche plusieurs actes arbitraires. Il en obtient absolution en 1352, et au mois d'avril 1353, le roi lui

pardonne d'une manière générale tout ce qu'il a pu faire contre son service.

Pendant la même année 1353, il est nommé châtelain de Chauny et chargé de présider à la levée des aides en Normandie. Au mois de mars 1357, il lui est fait don d'une maison confisquée.

Simon de Bucy fut en 1355 l'un des conseillers du roi, qui garantirent l'exécution du traité de Valognes. Le 25 mars 1356 (v. st.), il signa la trève de Bordeaux ; mais peu après, lors des troubles qui suivirent la défaite de Poitiers, il se retira à Courtray et il y resta jusqu'en 1358.

Simon de Bucy connaissait déjà la ville de Courtray, car en 1346 il avait été envoyé vers le comte de Flandre qui se trouvait alors à Halluin près de Courtray.

Simon de Bucy, réfugié à Courtray, avait conservé assez de crédit pour écrire aux échevins de Tournay et au châtelain de Mortagne qu'ils fissent arrêter un chevalier nommé Bouchard de Poissy : ce qui eut lieu.

Lorsque Marcel, dans sa lettre du 11 juillet 1358, parlait de ceux qui pourraient donner au comte ou aux communes de Flandre « des informations et rèlations mains « véritables », ne faisait-il pas allusion à Simon de Bucy ?

Simon de Bucy figure dans plusieurs documents relatifs au traité de Brétigny. (*Thes. anecd.* t. Ier col. 1508, et *Rymer*, t. III, p. I, pp. 201, 209.)

Le 10 juillet 1361, Simon de Bucy, chevalier, conseiller du roi de France et du comte de Flandre, donne quittance d'une année de la pension qui lui est assignée sur les renenghes de Flandre.

Simon de Bucy mourut premier président du parlement vers 1370.

Bude (Silvestre), « bons escuiers bretons, hardi homme dure- « ment VIII, 66 » ; prend part à la bataille de Cocherel VI, 432 ; au service de Henri de Transtamare VII, 141 ; XVII, 454 ; surprend Bagnères VII, 231 ; capitaine de Saint-

Basile VIII, 66 ; s'enferme à Montpaon et y est fait prisonnier 66, 68, 73, 75 ; XVII, 506 ; entre au service du roi de Majorque VIII, 101, 102 ; XVII, 513 ; se trouve à la bataille de Chizé VIII, 230 ; fait la guerre en Italie IX, 145, 148, 155-156 ; est décapité à Mâcon 157.

Cf. IX, 519, 527, 528.

Fils de Guillaume Bude, seigneur d'Ussel, et de Jeanne du Guesclin ; il épousa Renée Goyon fille d'Étienne Goyon et de Jeanne Paynel. Mort en 1379.

Le 29 août 1372, le duc d'Anjou donna cent francs d'or à Silvestre Bude à raison des services qu'il avait rendus en Guyenne.

Sur la mort de Silvestre Bude, voyez le récit de Christine de Pisan.

L'écu de Silvestre Bude porte une bande chargée de trois besants ; mais celui de sa famille était différent. Rien de plus caractéristique que l'écu des Bude : d'argent au pin arraché de sinople sommé d'un épervier d'or accosté de deux fleurs de lys de gueules. Devise : *Superis victoria faustis*.

Le Religieux de Saint-Denis rapporte aussi (t. I, p. 221) la mort de Jean Bude à la bataille de Roosebeke.

Le manoir des Bude était au Plessis-Bude (paroisse de Saint-Carreuc) : ils étaient seigneurs d'Ussel (aujourd'hui Uzel, diocèse de Saint-Brieuc).

Les Bude se perpétuèrent par la descendance de Jean, frère de Sylvestre, qui fut tué en 1382 à la bataille de Roosebeke. Ils se firent un moment hommes de loi, et l'un d'eux fut procureur-général au parlement de Bretagne ; mais ils revinrent bientôt à l'humeur belliqueuse de leurs ayeux et brillèrent avec éclat dans les annales militaires sous le nom de comtes de Guébriant.

Un arrière-petit-neveu de Silvestre Bude siégeait naguère à la chambre haute de France.

* Bude (Geoffroi), frère de Sylvestre Bude VIII, 429.

Il épousa Jeanne de la Feuillée.

Le 12 août 1371, il donne quittance des gages de cent hommes d'armes employés au siége de Bécherel. Il avait servi pendant quelque temps sous les ordres d'Olivier de Montauban.

Geoffroi Bude comparut dans l'enquête sur la canonisation de Charles de Blois.

Il déclara qu'il était chevalier et né à Ussel, et rappela qu'il se trouvait aux côtés de son oncle Silvestre Bude à la bataille d'Auray.

Buef (*Alle de*), chef de compagnie, ravage l'Auvergne VI, 194, 196, 198.

Buef, XV, 134. Voyez Buch.

Bueil, *Buel*, (Jean de), « très-bons chevaliers bourghignons, « VII, 331 ; » fait la guerre sur les marches de Poitou VII, 331-333, 350 ; défait le comte de Pembroke 392, 395, 400, 407, 476 ; se tient devant Saumur 436 ; combat sous les ordres du duc de Bourbon 464 ; défait Simon Burleigh XVII, 471 ; assiége la Roche-sur Yon VIII, 259 ; est rappelé par le roi de France 282 ; XVII, 539 ; capitaine de Saint-Quentin 544 ; assiste au combat de Ribemont VIII, 286-295 ; assiége Bécherel 342 ; — Bergerac IX, 4 ; retourne à Toulouse 24 ; traite avec les Bretons 282 ; accompagne le duc d'Anjou en Italie 469 ; principal conseiller de la duchesse d'Anjou X, 324 ; cite le duc de Bretagne XII, 217, 229-232 ; XIII, 85, 88 ; combat qu'il livre aux Anglais près de Prilly XII, 219, 220 ; à la cour du roi de France XIII, 142 ; prend part à l'expédition de Gueldre 194 ; annonce à Pierre de Craon qu'il doit s'éloigner de la cour XIV, 321 ; soutient le connétable Olivier de Clisson XV, 3.

Cf. Ier, 316 ; VIII, 426 ; X, 547 ; XII, 386, 387.

Fils de Jean II, sire de Bueil, qui se trouva à la levée du siége de Rennes en 1345 et qui fit son testament en 1366.

Conseiller et chambellan du duc d'Aujou. Il défendit le Mans en 1368 contre les Anglais, défit leurs troupes à Lesignan et leur fit lever le siége de Château-Gontier. Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes en 1373, de Toulouse en 1375 et de nouveau de Beaucaire en 1376. En 1377, il défit les Anglais près de Bergerac. Chargé de la garde de la personne du roi en 1375.

En 1368, Jean de Bueil fut retenu avec cinquante hommes d'armes pour défendre l'Anjou et passa sa montre le 28 octobre. Il était à Saumur le 24 novembre. Cette année il défendit le Mans contre les Anglais et les força à lever le siége de Château-Gontier.

Le 26 octobre 1369, il fut retenu avec cent hommes d'armes et fut de nouveau chargé de la défense du Mans.

Le 11 février 1370 (v. st.), le duc d'Anjou donne mille francs à Jean de Bueil son chambellan. En 1386, il figure dans l'ost de l'Écluse.

Jean de Bueil fut envoyé au mois de novembre 1387 vers le duc de Bretagne, pour obtenir la liberté du sire de Clisson.

Mort vers 1390. Il avait épousé Anne d'Avoir. Son fils aîné Jean IV de Bueil, maître des arbalétriers de France, eut pour femme Marguerite, fille de Béraud dauphin d'Auvergne.

A cette maison appartenait Jean comte de Sancerre qui fut surnommé, au XVe siècle, le fléau des Anglais.

BUEIL, *Buel* (PIERRE DE), assiége Bergerac IX, 4, 7, 11; message qu'il remplit près du duc d'Anjou 17; retourne à Toulouse 24; envoyé par le duc d'Anjou vers le comte de Foix XI, 67, 68; accompagne le duc d'Anjou en Italie IX, 469.

Cf. VIII, 426; IX, 496, 498; XII, 386, 387.

Pierre de Bueil, second fils de Jean de Bueil et d'Anne d'Avoir, servit dans l'armée de Guyenne en 1374 et prit part au siége de Bergerac en 1377. Bailli de Touraine en

1392. Mort en 1414. Il avait épousé Anglesie de Lévis.

* Bueil (Baudouin de), évêque d'Angers, dans l'ost de Bourbourg X, 513.

* Buffet (Pierre) XVIII, 457.

* Bugnot (Jean) XV, 396.

Buillemont (sire de) se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut III, 179.

La maison de Buillemont est originaire de l'Artois. Ses armes étaient : de sable à l'écusson d'argent en cœur, à la cotice d'or sur le tout.

Renaud de Buillemont se croisa en 1096. L'un de ses descendants, Raoul de Buillemont, se fixa en Cambrésis et vivait en 1163. Simon de Buillemont paraît en 1196. Jacquemart de Buillemont, cité en 1212 comme bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Aubert, laissa d'Agnès de Noille, son épouse, trois enfants : Matthieu, Jacquemart et Simonnette. L'aîné s'allia à Marie de Norent et en eut un fils nommé Watier, qui est mentionné en 1263. Après lui, on trouve Gérard de Buillemont qui épousa une fille du sire de Mortagne.

Il s'agit ici probablement de Jacques de Buillemont, qui est cité par les historiens du Cambrésis comme l'un des chevaliers qui soutinrent le comte de Hainaut lors de son différend avec Philippe de Valois.

Bunselle (*Jean*), mauvaise lecture pour Beverley (Jean de). Voyez ce mot.

Bund. Voyez Bond.

Bupul (*Damas* de). Voyez Bussy (Damas de).

* *Burbache* (*Jean*), docteur anglais XVI, 354.

Jean Burbage ?

Bureau. Voyez Rivière.

* Bures (Jean de) II, 545.

Burgh, *Bourg*, *Bourc*, *Bourch*, *Aubourc* (Jean de), est assiégé à Saint-Sauveur VIII, 340, 343, 348, 366, 368 ; XVII, 534, 553 ; en garnison à Cherbourg IX, 137.

Jean de Burgh fit hommage à Édouard III à Saintes le 24 août 1363.

Le 5 juillet 1370, Jean de Burgh prêta serment entre les mains d'Édouard III à Westminster comme l'un de ses lieutenants dans la guerre de France.

Dans des lettres du 25 mars 1373, Édouard III cite Jean de Burgh comme ayant été envoyé à Saint-Sauveur. Il figure aussi dans une charte du 16 juillet 1378 comme faisant partie de l'expédition du duc de Lancastre en Espagne. Il fut chargé en 1400 de ramener Isabelle de France à Calais.

Dans un document publié par M. Delisle, on l'appelle : Jean Aubourg, chevalier.

C'est le nom que lui donne Froissart dans le tome IX.

BURGH, *Bourc* (ALAIN), écuyer anglais, « appert homme en « armes malement » XIV, 140 ; prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 140.

Parent du précédent ?

BURGH (ÉLISABETH DE). Voyez CLARENCE (duchesse de).

BURGHERSH, *Bruech*, *Bruwes* (BARTHÉLEMY DE), dans l'ost de Buironfosse III, 42 ; au siége de Dinan IV, 182 ; dans l'ost de Normandie 381 ; asssiste à la bataille de Crécy V, 33, 36, 50 ; reçoit des hôtels à Calais 217.

Cf. II, 524, 547 ; IV, 442, 484 ; XVIII, 211, 219, 229, 234, 303.

Barthélemy de Burghersh, fils d'Étienne de Burghersh, combattit les Écossais dès 1318. Quatre ans plus tard, il s'associa à la prise d'armes du comte de Lancastre contre les Despencer, fut fait prisonnier au château de Leeds et ne sortit de la Tour de Londres que lors du débarquement de la reine Isabelle. Il reçut alors la charge de connétable de Douvres et de gardien des cinque-ports. En 1330, il fut envoyé comme ambassadeur vers le pape et obtint la même année une partie des biens confisqués sur le comte de Kent. En 1331, il fut nommé sénéchal de Ponthieu.

Il fit la guerre aux Écossais en 1333 et en 1335. En 1338, il accompagna Édouard III en Flandre. En 1341, il combattit de nouveau aux frontières d'Écosse et reçut une mission pour traiter de la paix avec Philippe de Valois. En 1342, il se rendit en Bretagne avec Édouard III. En 1343, il fut envoyé à Avignon vers le pape Clément VI. En 1344 et en 1345, il combattit en France. En 1346, il assista à la bataille de Crécy. Nous le retrouvons en France en 1348, et la même année il remplit deux missions l'une à Rome, l'autre en Flandre. En 1349, il accompagne le comte de Lancastre en Gascogne. En 1353, il négocie à Calais. Créé connétable de la Tour de Londres en 1355. Mort le 2 août 1355. Il avait épousé Élisabeth de Verdon.

Certains faits attribués, t. Ier, p. 90, à un même Barthélemy de Burghersh, doivent être répartis entre le père et le fils qui portaient tous deux le même prénom.

Barthélemy de Burghersh, ennemi déclaré des Despencer, prit-il part aux sombres vengeances dans lesquelles il faut comprendre la mort d'Édouard II ? Il est triste de rencontrer son nom associé à celui de Jean de Mautravers : *Pardonatio Barth. de Burghersh et J. de Mautravers de quibuscunque murdris et felonîis* (1329).

La même année, il reçoit une mission en France.

En 1331, il est nommé sénéchal de Ponthieu et de Montreuil.

En 1335, il est chargé de la garde de la forêt du roi *ultra Trent*, et, en 1336, de la garde du château de Berkhampstead.

Le 20 mars 1336 (v. st.), Édouard III pria le pape de dispenser Barthélemy de Burghersh qu'il envoyait en Gascogne, du vœu que ce chevalier avait fait de ne jamais s'armer avant d'avoir visité le Saint-Sépulcre et combattu les Infidèles.

Le 1er avril 1338, le roi d'Angleterre reproche à Barthélemy de Burghersh d'avoir laissé piller l'île de Jersey par les Français.

Barthélemy de Burghersh a sa place dans le précieux recueil formé par le héraut Gueldre.

BURGHERSH (HENRI DE), évêque de Lincoln, négocie le mariage d'Édouard III XVII, 27 ; accompagne Édouard III à Amiens II, 232 ; prend la parole au Parlement 255 ; est envoyé vers le comte de Hainaut 323, 327, 353-356 ; XVII, 46 ; vers l'empereur II, 358, 359 ; — vers le comte de Hainaut 365, 368, 369, 371-374, 376 ; se rend en Flandre 380 ; — en Hollande 389 ; défie Philippe de Valois 418, 420, 425-427, 483, 485, 486, 491 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; est envoyé vers l'empereur 462 ; somme l'évêque de Cambray de recevoir Édouard III III, 1, 3, 4, 6 ; XVII, 65 ; passe l'Oise III, 21, 28, 35 ; dans l'ost de la Flamengerie 41, 53 ; XVII, 71 ; l'un des conseillers d'Édouard III III, 68 ; rentre en Angleterre 71 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197 ; — au siége de Tournay 312 ; négocie la trève d'Esplechin 306, 309, 315 ; assiste aux conférences d'Arras 321-323 ; XVII, 105.

Cf. I$_1$, 152 ; II, 519, 524-526, 528, 531, 532, 541-544 ; III, 472, 481, 494, 500, 501, 505, 511, 520 ; XVIII, 20, 21, 30, 31, 51, 56, 74, 91, 117, 154, 157, 160, 162, 164, 256.

Fils d'Étienne de Burghersh.

Henri de Burghersh monta sur le siége épiscopal de Lincoln le 20 mai 1320. Il mourut à Gand au mois de décembre 1340.

Henri, frère du précédent, avait pris part également au mouvement du comte de Lancastre contre les Despencer. Édouard III à son avénement le créa lord trésorier et l'année suivante chancelier d'Angleterre. Il remplit plusieurs missions importantes.

Le 20 décembre 1335, le comte de Salisbury alors à New-Castle mande aux Perruche de payer à Valenciennes mille livres « à l'évesque de Nicole et à ses compaignons

« por l'exploit des busoignes nostre seigneur en icelles « parties. » Cet ordre écrit de la main du comte de Salisbury se termine ainsi : « par le conte de Saresburi. » (*Record-office.*)

Le 15 avril 1336, Édouard III donna de pleins pouvoirs à l'évêque de Lincoln et aux comtes de Salisbury et d'Huntingdon pour fixer le prix de l'achat des laines. Le 19 avril, ils reçurent le même pouvoir pour conclure des alliances.

Avec l'évêque de Lincoln se trouvaient Raoul Spigurnell et Jean Peres ; sa suite était de plus de trente personnes.

Le compte de l'évêque de Lincoln conservé au Record-Office s'étend du 18 avril au 19 septembre 1337. Il rappelle la charge qu'il avait reçue du roi *pro quibusdam urgentissimis negotiis regis expediendis*. L'évêque de Lincoln seul dépensa 4,863 livres. Froissart s'étend longuement sur le luxe de cette ambassade.

Telle était la renommée de sagesse et de prudence de l'évêque de Lincoln que le 23 avril 1338 Édouard III envoya vers lui Renaud de Cobham pour le consulter *de expeditione negotiorum ante passagium nostrum*.

Le 10 janvier 1339, Édouard III autorise l'évêque de Lincoln, le duc de Gueldre et Barthélemy de Burghersh à emprunter en son nom trois cent mille florins.

Burghersh (Barthélemy de), « grant baron d'Engleterre VI, « 247 ; courtois chevalier VI, 251 ; moult vaillant chevalier « II, 106 » ; assiste au combat de Winchelsea V, 258 ; dans l'ost de Saintonge 281 ; dans l'ost d'Artois 317 ; dans l'ost de Poitiers 378, 390, 403, 422, 423, 429, 453, 459 ; accompagne Édouard III dans son expédition de Champagne VI, 222, 224, 228-230, 234 ; assiége le château de Courmicy 243 , 246-252 ; jure la paix de Brétigny 305 ; se rend au-devant du roi Jean 388, 391, 392 ; cité dans une charte VII, 285 ; accompagne le prince de Galles en

Gascogne XVII, 301 ; commande en 1356 l'avant-garde du prince de Galles 338, 341 ; interprète les prophéties du livre de Brut XVI, 235 ; sa fille épouse Édouard le Despencer II, 106 ; VIII, 403.

Cf. I[a], 90, 91, 97, 114, 147, 157, 427, 444, 459, 481 ; I[b], 162 ; V, 520, 524, 525, 529, 540 ; VI, 492 ; VIII, 494 ; XVIII, 374, 385, 387, 392, 396.

C'est par une erreur de copiste que le prénom de Bertrand lui est donné XVII, 338.

Barthélemy de Burghersh était fils de Barthélemy de Burghersh et d'Élisabeth de Verdon. Pendant sa minorité, il prit part à plusieurs campagnes et se trouva notamment en 1346 au siége de Calais. En 1350, il fut élu chevalier de la Jarretière. En 1352, il fit un pèlerinage à Jérusalem. En 1355, il commandait un corps d'armée en Gascogne ; il se signala en 1356 à la journée de Poitiers. En 1363, il fut chargé de recevoir le roi Jean à Douvres. Par son testament, il ordonna que ses restes fussent ensevelis devant l'autel de Notre-Dame de Walsingham et qu'on les y portât couverts d'un cendal rouge à ses armes, ajoutant qu'il voulait qu'un cendal semblable fût remis à toutes les églises où reposerait son corps lorsqu'on le transporterait vers sa dernière demeure. Mort le 5 avril 1369. Il eut deux femmes : Cécile de Weyland et Marguerite de Badlesmere.

Le héraut Gueldre l'appelle Barthélemy de Brues. Cette orthographe se rapproche assez de celle de Froissart.

Cité dans la charte de 1356 où sont énumérés les compagnons du prince de Galles.

Le 13 novembre 1339, Barthélemy de Burghersh est chargé d'emprunter quarante mille livres pour le roi d'Angleterre.

Burghersh (Jean de), combat en Espagne au service de Henri de Transtamare VII, 90 ; en garnison à la Rochelle XVII, 517.

Il appartenait, comme Barthélemy de Burghersh, à la maison de Burghersh, l'une des plus puissantes du comté de Sussex. Fils de Jean de Burghersh et de Mathilde Bacon. Il releva ses fiefs en 1366 et est cité dans les rôles de l'expédition d'outre-mer de 1373. Mort vers 1395. Il avait épousé Isménie Hanham.

* *Burgilon* (*Robert*) XVIII, 562.

Burgos (évêque de). Voyez Arroyuelo et Manrique.

Burley, *Burlé* (Simon), « sage homme et grant tretieur durement IX, 212 ; saige et vaillant chevalier XII, 263 ; » dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 318 ; se trouve à Angoulême avec le prince de Galles VI, 394, 395 ; est envoyé par le prince de Galles en Angleterre XVII, 429; est envoyé par le prince de Galles en Espagne VII, 99, 104 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 99, 104, 162, 163, 166 ; contribue à la délivrance de Bertrand du Guesclin 458 ; est défait par les Français 331-334 ; est échangé contre la duchesse de Bourbon 474, 476 ; au siége de Limoges VIII, 32 ; dans l'ost du duc de Lancastre 280 ; XVII, 542; dans l'ost du duc de Bretagne VIII, 344 ; l'un des principaux conseillers d'Édouard III IX, 57 ; se rend en Allemagne pour demander la main d'Anne de Bohême 212, 213, 249, 250, 383, 459 ; les ambassadeurs flamands le trouvent à Westminster X, 77, 79; répond aux ambassadeurs écossais 295 ; Richard II suit ses conseils XI, 7, 369 ; capitaine de Douvres 372 ; XII, 8 ; lève une grande taille en Angleterre XII, 7 ; plaintes dirigées contre lui 240, 243 ; son jugement et son supplice 248-260, 263, 275, 294 ; XV, 154 ; XVI, 6, 24, 76, 89.

Cf. I[a], 284 ; I[c], 373 ; VII, 540 ; IX, 540, 576 ; XII, 379, 388, 389, 391, 393 ; XVI, 249, 293.

Barnes rapporte que Gauthier Burley était si célèbre par sa science à l'université d'Oxford qu'il devint à la fois l'aumônier de la reine d'Angleterre et le précepteur du prince

de Galles. Il fit en sorte qu'un de ses parents nommé Simon Burley fût compris au nombre des jeunes gens élevés avec l'héritier de la couronne, et bientôt il devint son intime ami. Il fut aussi plus tard l'un des gouverneurs de son fils l'infortuné Richard II.

Dans une charte du 3 novembre 1382, Richard II énumère tous les services que depuis sa tendre enfance lui a rendus Simon Burley qui a été longtemps son principal chambellan. Simon Burley était chevalier de l'ordre de la Jarretière.

L'orthographe du XIVe siècle était Burley ou plutôt Burle.

BURLEY (RICHARD), assiste à la bataille d'Auray VII, 34, 38, 47, 56, 61 ; XVII, 409 ; combat en Galice VII, 296, 301, 306 ; sa mort 324.

Cf. VII, 489.

BURLEY (JEAN), capitaine de Calais VIII, 328 ; en garnison à Cherbourg IX, 96 ; défait les Français 136 ; dans l'ost du comte de Buckingham 334.

A la même famille appartenait Gauthier Burley que Henri IV fit arrêter au château de Berkley avec d'autres partisans de Richard II.

BURNELL, *Brunel* (HUGUES), est fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Cf. XVI, 354.

Né vers 1346. Fils de Nicolas de Handlo qui prit de sa mère le nom de Burnell. Il était en 1386 gouverneur du château de Bridgenorth. On le trouve au nombre de ceux qui se rendirent à la Tour pour recevoir l'abdication de Richard II. Mort en 1420. Il avait épousé la fille de Jean de Bottecourt.

Hugues Burnell est cité dans une charte du 13 juin 1385 où se trouvent énumérés les chevaliers qui prirent les armes pour combattre les Écossais.

* *Buros* (*Jean*) XVIII, 81. Voyez plus haut le mot BURES (JEAN DE).

BURTON, *Bourtonne* (GUILLAUME DE), jure le traité de Brétigny VI, 305 ; VII, 285.

Cf. XVIII, 370.

On lit : Guillaume de Burton dans le texte publié par Rymer. Il est cité dans une charte de 1356 comme prêt à se rendre en Guyenne.

Guillaume de Burton figure aussi dans les *Rotuli Scotiæ*.

En 1357, Guillaume de Burton est l'un des plénipotentaires d'Édouard III pour la signature d'une trève. En 1369, il est envoyé à Bruges et en Hainaut *in secretis negotiis domini regis*.

BURY (seigneur de), en garnison à Condé III, 110.

J'ignore quel était ce seigneur de Bury.

La terre de Bury appartenait à la fin du XIVe siècle à Jean d'Antoing. Plusieurs maisons du Hainaut avaient pour cri d'armes : Bury.

BURY (RADIGHÓS DE), capitaine de Mauconseil XVII, 371.

BURY (RICHARD DE), évêque de Durham, est envoyé en Hainaut II, 365, 369, 373, 374 ; se rend en Flandre 382, 393, 441 ; assiste au parlement de Londres 418 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; dans l'ost d'Édouard III en Thiérache III, 53 ; au siége de Tournay 312 ; assiste aux conférences d'Arras 322, 323.

Cf. Ie, 77-85 ; II, 525, 531 ; III, 481, 494, 516 ; IV, 441, 444 ; XVIII, 117.

Il devint évêque de Durham le 13 décembre 1333. Mort le 14 avril 1345.

BURY (ADAM DE) III, 483 ; VII, 543.

Adam de Bury remplit en 1371 une mission en Flandre, dont les comptes sont conservés au *Record-office*.

* *Buscoy* (la dame de) Ib, 86.

* BUSERE. Voyez DE BUSERE.

Busse (*Daniel*). Voyez DUSSE (DANIEL).

* *Bussy, Boissy, Bushy, Bushey, Bussche* (*Jean*) XVI, 297, 299, 307, 308, 327 ; XVIII, 576.

Il tirait probablement son nom du village de Bushey, mais on voit par les actes du parlement qu'il écrivait son nom : Bussy.

Sur le supplice de Jean de Bushey, voyez le Religieux de Saint-Denis, t. II, p. 711. Il avait été pris à Bristol par les partisans de Henri IV.

BUSSY (DAMAS DE), assiste à la bataille de Beverhoutsveld X, 25 ; — aux obsèques du comte de Flandre 282.

Cf. X, 542.

Voyez plus bas BUXEUIL.

BUTLER. Voyez ORMOND.

* BUTOR (PIERRE) XVIII, 81.

* *Buttourt* (*Jean*) XVIII, 562.

* BUVERANS (GUILLAUME DE) V, 523.

* BUXEUIL (DAMAS DE) XV, 396, 397, 423.

Probablement le même que Damas de Bussy mentionné plus haut.

Damas de Buxeuil était chambellan de Philippe le Hardi. Ce prince lui donna en 1374 la jouissance de la terre de Courtevaix.

* BUXEUIL (JACQUES DE) XV, 396.

BUXHULL, *Bouqueselle* (ALAIN DE), « appers homme d'armes et « courtois durement VII, 450, 460 » ; fait partie de l'expédition d'Édouard III V, 318 ; se rend au-devant du roi de Chypre VI, 384 — du roi Jean 389, 391, 392 ; se trouve à la cour d'Édouard III VII, 65 ; dans l'ost du duc de Lancastre 423 ; capitaine de Saint-Sauveur 450, 460 ; cité dans une charte 462 ; dans l'ost de Robert Knolles 481 ; VIII, 16, 18, 49, 51, 53 ; se rend à Saint-Sauveur et de là en Angleterre 50, 54 ; prend la défense de Robert Knolles 90 ; défait la flotte flamande 93, 94 ; XVII, 512 ; capitaine de Saint-Sauveur VIII, 239 ; retourne en Angleterre 340, 343 ; fait obtenir des renforts au duc de Bretagne 344.

Cf. VIII, 423, 463, 464 ; XII, 379, 381.

Chevalier de la Jarretière et chambellan d'Édouard III.

Le 1er juillet 1370, Édouard III nomma Alain de Buxhull l'un de ses lieutenants en France.

Le 5 juillet 1370, Alain de Buxhull prête serment comme lieutenant du roi d'Angleterre en France et promet de le servir avec fidélité et avec zèle.

Au mois de juin 1371, Alain de Buxhull était capitaine de Saint-Sauveur. En 1375, il était connétable de la Tour de Londres. Il fut excommunié pour avoir commis un meurtre dans le sanctuaire de Westminster.

Alain de Buxhull possédait dans la Sussex le domaine de Buxhull et beaucoup d'autres biens. Sa veuve épousa Jean de Montagu comte de Salisbury.

* BUXHULL (ALAIN DE) XVI, 344.

Fils du précédent. Sa mère s'étant remariée avec le comte de Salisbury, il est désigné dans la chronique de Richard II comme fils de la comtesse de Salisbury. Il releva ses terres du Sussex la troisième année du règne de Henri IV et mourut sans postérité. L'héritage et le nom des Buxhull passèrent aux Godui de Wateringbury.

CABARET D'ORRONVILLE, chroniqueur, cité X, 352, 354, etc.

Cabasse de Juberot (l'abbé de la). Voyez ALCOBAÇA.

CABEÇA, *Cabescon* (GOMEZ), chevalier portugais, XI, 155-157.

On trouve à la même époque Pero Fernandez Cabeça de Vaca, maître de Saint-Jacques.

Cabescon. Voyez CABEÇA.

Cabestan, *Cabestain*, *Capestrain* (*Pierre de*). Voyez GABASTON.

CABILLAU (ARNOULD), marchand d'Audenarde, X, 87.

Cabretonne. Voyez CARBESTON.

Cabroles (*Robert de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 225.

Une famille noble du nom de Cabrioles habitait près de Muret.

CAÇORLA (ADELANTADO DE), *Casele* (*Adiontale de*), chevalier castillan XI, 300, 303.

Je suis la rectification orthographique donnée par M. Buchon.

Cadesque (*Pierre-Fernand de*), capitaine espagnol, fait prisonnier par les Français IV, 58.

Il n'est nommé que dans le texte du Vatican.

CADOUDAL, *Quadudal*, *Quadugal*, *Gadugal* (GUILLAUME DE), « breton bretonnant III, 424; gentil homme et preu« domme durement III, 352; vaillant chevalier et hardi « IV, 2; » assiége Rennes III, 346, 352; capitaine de Rennes 424; est assiégé à Rennes IV, 2-6, 13-15; XVII, 127; défend Hennebont IV, 29, 48; assiste au combat de Quimperlé 70, 71, 74; XVII, 135; l'un des compagnons de Gauthier de Mauny IV, 103, 108; chargé de la garde d'Hennebont 147; l'un des principaux défenseurs de la comtesse de Montfort 197, 198.

Cette famille était originaire de la paroisse de Plumelec (arrondissement de Ploërmel). Elle portait pour armes : d'argent à la croix engreslée de sable.

On croit que Froissart s'est trompé dans le prénom et qu'il s'agit ici d'Olivier de Cadoudal qui était en 1340 conseiller de Jean III duc de Bretagne.

CADOUDAL, *Quadudal*, *Gadugal* (GAUTHIER ou GARNIER) se signale au combat de la Roche-Derien V, 170, 174, 175.

* CADZAND, *Cagant* (JEAN DE), XV, 398, 412.

Jean de Cadzand fit hommage au roi de France le 23 septembre 1351 pour une pension de cent livres.

Il était en 1383 châtelain de Saint-Omer et devint peu après amiral de Flandre.

Jean de Cadzand était seigneur de Coxide.

* *Cafort* (*Jean*) XIV, 415.

Cagant. Voyez CADZAND.

* CAHORS (RAOUL DE) XVIII, 334.

On connaît peu de chose de la vie de cet aventurier qui, après avoir été comblé des bienfaits d'Édouard III, le trahit honteusement.

Raoul de Cahors fut créé capitaine de Poitou par des lettres d'Édouard III portant la date du 17 janvier 1346 (v. st.). Le même jour il reçut de pleins pouvoirs pour traiter avec les habitants de Nantes et les recevoir dans la foi du roi d'Angleterre.

Par deux chartes du 4 juillet et du 10 août 1348, Édouard III donna à Raoul de Cahors mille livres de rente en terres en Poitou et en Bretagne. Le 9 août, Raoul de Cahors renouvela son serment de servir fidèlement le roi d'Angleterre.

Le 20 juin 1349, Édouard III ordonna d'apaiser les différends qui s'étaient élevés entre Raoul de Cahors et Gauthier de Bentley.

Voyez tome XVIII, p. 334, la charte du 4 janvier 1350 (v. st.), par laquelle Raoul de Cahors promet de livrer aux Français Vannes, Quimper, Hennebont, Brest et d'autres villes ou châteaux.

Il est triste d'ajouter que ce fut Raoul de Cahors qui surprit et tua près d'Auray au mois d'août 1350 Nicolas de Dagworth. Le héros anglais méritait mieux que de tomber sous la main d'un traître.

CAHORS (évêque de). Voyez CASTELNAU (BÉGON DE).

* CAILLART (GILLES), châtelain du Louvre VI, 476, 477.

CALABRE (duc de) XIII, 87. Voyez ANJOU.

CALAHORA (évêque de). Voyez LE COCQ.

Calam, Calain (Boniface de), au siége de la ville d'Afrique XIV, 224.

CALATRAVA (AMBROISE DE), amiral castillan, assiége Bayonne IX, 66.

CALATRAVA (grand-maître de). Voyez MONIZ (PIERRE).

Calay (Aliot de). Voyez TALAY.

Dom Lobineau écrit : Aliot de Callac.

* *Calcone (Jean de)*. Voyez COLQUHOUN (JEAN).

Calençon. Voyez CHALENÇON.

Calevace, « vaillant escuyer », capitaine des Génois au siége de Vendat XIV, 174.

Il faut lire probablement : Calzavacca.

* CALKOW (abbé de), XVIII, 365.

Callemin (*Jean*), ses aventures XI, 57.

Je crois qu'il faut lire : Callemin le Bascle plutôt que Callemin de Bassele.

CALLES (LOUIS DE), assiste au combat d'Ardres XVII, 287.

Il n'est cité que dans les *Chroniques abrégées*.

Jean de Cales ou de Calles était attaché à la maison du roi Jean et l'accompagna pendant sa captivité en Angleterre.

CALONNE (BLANCHART DE), combat les Chaperons-Blancs IX, 367 ; défend la ville d'Audenarde X, 57 ; aide à la reprendre 301 ; défend l'Écluse contre les Anglais XII, 74.

* CALONNE (GAUTHIER DE) II, 518 ; III, 475.

* CALONNE (BERNARD DE) II, 506.

Bernard et Gauthier de Calonne se trouvaient à Tournay au mois de novembre 1339.

Bernard de Calonne se trouvait aussi dans l'ost de Philippe de Valois en 1340.

Jean de Calonne fit montre à Saint-Omer avec deux cents hommes d'armes le 26 juillet 1379.

CALONNE (BRIDOUL DE), écuyer de Galehaut de Ribemont VI, 227-229.

Calvèche (*Gui de la*). Voyez FLAVESCHE (GUI DE LA).

CALVERLEY, *Cavrelée* (HUGUES DE), « vaillans chevaliers X, « 213; » cité parmi les preux II, 3; assiste à la bataille d'Auray VII, 32, 34-36, 38, 39, 47, 48, 50, 52, 54, 56-58, 61 ; XVII, 409, 413-415 ; fait en Espagne la guerre à Pierre le Cruel VII, 84, 88, 90, 95 ; XVII, 425 ; est rappelé par le prince de Galles VII, 115, 117 ; entre en Navarre 150, 151 ; XVII, 440 ; assiste à la bataille de Najara VII, 174, 176, 180, 183, 203, 211, 216 ; se rend à Angoulême près du prince de Galles 328, 329 ; dévaste les domaines des comtes d'Armagnac et d'Albret 329, 333, 343 ; XVII, 471 ; dans l'ost du comte de Pembroke en Anjou

VII, 435, 437 ; sénéchal du Limousin, ne peut défendre cette province VIII, 7, 8 ; dans l'ost du prince de Galles 29 ; est mandé par Robert Knolles 48, 52 ; fait Raymond de Mareuil prisonnier 57, 57 ; cherche à porter secours à la garnison de Thouars 210 ; dans la chevauchée du duc de Lancastre 280, 284 ; XVII, 542, 544 ; ses gens sont défaits au combat de Ribemont VIII, 286, 290 ; capitaine de Calais 399, 403, 411, 412, 414 ; accompagne le duc de Lancastre en Bretagne IX, 68 ; reçoit à Calais le duc de Bretagne 131 ; est envoyé en Bretagne 213 ; une tempête le force à rentrer en Angleterre 214, 215, 239 ; dans l'ost du comte de Buckingham 243, 261, 262 ; assiége Nantes 304, 310, 313 ; Quimper-Corentin lui ferme ses portes 319 ; prend part à l'expédition de l'évêque de Norwich en Flandre X, 208, 209, 213, 219, 222, 223, 228, 230, 242 ; XI, 135 ; occupe Bergues 246, 248-252 ; à l'abri de tout reproche 270, 273 ; XII, 251 ; est envoyé à Calais XI, 361 ; les Anglais conservent le souvenir de ses exploits XVI, 4.

Cf. I[b], 29, 36 ; V, 513 ; VI, 502 ; VII, 489-492, 497, 499, 504, 540 ; IX, 505, 508, 535, 536, 540, 545, 546 ; X, 503, 505, 508, 516, 517 ; XII, 134 ; XIII, 329.

On lit parfois : Calvelegh, et même : Calvylay.

Hugues de Calverley figure dans le recueil du héraut Gueldre. On reconnaît son cimier à une tête de lévrier colleté d'azur.

Ce fut le 10 avril 1353 (v. st.), jour du jeudi saint, que Hugues de Calverley fut fait prisonnier au combat de Montmuran.

Le 14 novembre 1364, Édouard III écrivit à Hugues de Calverley pour lui ordonner de cesser tout acte de pillage en France. Le 24 janvier suivant, il renouvela la même défense.

En 1366, Henri de Transtamare donna à Hugues de Calverley le comté de Carrion.

Le 6 juin 1372, le duc de Lancastre ordonne à son

trésorier de payer ce qui est dû à Hugues de Calverley qui a fait la guerre sous ses ordres en Guyenne avec soixante hommes d'armes et soixante archers à cheval.

Lorsqu'au mois de juillet 1372 le duc de Lancastre promit de défendre les possessions anglaises en Guyenne, il mit comme condition que Hugues de Calverley y resterait avec lui.

En 1379, au moment où le duc de Bretagne, rentrant dans ses États, aborda à Saint-Malo, des corsaires français et espagnols attaquèrent les vaisseaux anglais. Ces corsaires étaient armés de canons dont l'usage était déjà fort répandu, *Consuetis adhibitis instrumentis missilibus quæ vulgus gunnas vocant*, dit Walsingham. Calverley n'hésita pas à remonter sur le navire qu'il venait de quitter, et cette fois le trait de ses archers, cette vieille arme du moyen âge, l'emporta sur l'arme si redoutable des temps modernes.

Hugues de Calverley est cité dans la montre de l'armée du comte de Buckingham passée à Clary-sur-Somme le 5 août 1380. Vers cette époque, il fut chargé de la garde du château de Brest.

Le nom de Hugues de Calverley figure aussi dans le rôle de l'expédition du duc de Lancastre en Espagne en 1386.

Il est cité pour la dernière fois dans une charte du 10 mars 1388.

Le manoir de Calverley se trouve dans le Norfolk-shire.

CALVERLEY, *Cavrelés* (HUGUES, bâtard de), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244 ; combat devant Peronne 254 ; dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327.

CAMBAVELHA (RAIMOND DE), évêque de Lectoure, à la cour du comte de Foix XI, 130.

Cf. XI, 438.

Évêque de Lectoure depuis 1384 jusqu'en 1405.

Voyez aussi pour ce qui concerne ce nom, le mot : *Roy* (évêque de).

Camberi (*Philippe*), chevalier anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Barnes le nomme Philippe Cambray. Peut-être faut-il lire : Camby.

* CAMBGE (JEAN DU), trésorier des guerres, V, 473.

Cambly. Voyez CHAMBLY.

CAMBRAY (évêque de). Voyez ANDRÉ (PIERRE), AUVERGNE (GUI D'), AUXONNE (GUILLAUME D'), GENÈVE (ROBERT DE), LÉVIS (PIERRE DE).

CAMBRIDGE (comte de). Voyez YORK (duc d').

Cameuls. Voyez CAMOYS.

Camoire (*Nicolas*), se rend en Bretagne VIII, 346.

Johnes conserve le mot : Camoire. J'avais songé à lire : Camoys ; mais je ne vois pas à cette époque de Nicolas Camoys.

CAMOYS, *Camois* (RAOUL), est armé chevalier par le duc de Lancastre VII, 169-172 ; assiste à la bataille de Najara 212.

Dans la guerre de France, Ralph Camoys avait combattu sous les ordres du duc de Lancastre. Il épousa Marguerite de Braose et en eut trois fils : Hugues, Thomas et Jean.

CAMOYS, *Chameuls*, *Cameuls* (THOMAS), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244, 248 ; se rend d'Espagne en Angleterre XII, 329 ; dans l'ost réuni à Hampton XIII, 106.

Fils de Jean Camoys. Il recueillit en 1371 l'héritage de son oncle Thomas Camoys et prit une part active aux guerres de France. On le trouve d'abord enveloppé dans la disgrâce des conseillers de Richard II, puis retrouvant la faveur de Henri IV qui l'envoie comme ambassadeur en France. Père de Thomas Camoys qui commandait l'avant-garde anglaise à Azincourt ?

J'ai identifié le Thomas de Camoys du tome IX, 244, le sire de Chameuls du tome XII, 329, et le sire de Cameuls du tome XIII, 106. A partir de 1371, Thomas Camoys dut porter, comme chef de sa maison, le titre de sire de Camoys.

Camoys, *Camois* (*Guillaume de*), otage du roi d'Écosse VI, 21.

On ne trouve dans la liste des otages donnés par David Bruce aucun nom qui rappelle celui-ci. M. Buchon propose de lire : Campbell ; mais il faut remarquer qu'il n'y eut pas de Campbell parmi les otages. Il serait trop hardi d'écrire : Guillaume de Conyngham. Johnes omet complétement ce nom.

Campaigne, *Campagne*, *Campane*, (*Arnaud* bourg de), capitaine de compagnie, chevauche en Auvergne IX, 141 ; ses aventures XI, 108, 113, 122, 129.

Le seigneur de Campagne, d'Orthez, reçoit deux chevaux pour servir Gaston-Phébus, comte de Foix (rôles, p. 83).

Guilhem, seigneur de Campagne, près Pardies, est cité dans les rôles de Gaston-Phébus, p. 99.

Les Campagne ou Campanha sont aussi mentionnés mêmes rôles, pp. 27, 88, 141.

Pierre de Campanha vivait en 1380.

Il y avait en Béarn trois fiefs de ce nom : l'un à Castelbon, canton de Sauveterre, arrondissement d'Orthez ; le second à Tabaille, même canton et même arrondissement ; le troisième à Pardies, canton de Monein, arrondissement d'Oloron.

Geoffroi de Champanes est cité en 1354 parmi les nobles de l'Armagnac. Je trouve aussi cité dans les documents du temps Monnet de Campagne.

Pierre de Rapistran, seigneur de Campaigne, était sénéchal d'Agénois.

Campaigne (*Jean de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

* *Campaigne* (*Jean de la*) XVIII, 68.

CAMPBELL Ir, 141. Voyez ARGYLL.

CAMPBERNARD (AYMAR DE), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 282.

Cf. X, 541.

En 1395 et en 1399, Aymar de Campbernard accompagna les ambassadeurs français en Angleterre. Il était huissier d'armes de Charles VI.

Campenois. Voyez CHAMPENEYS.

CAMPIGEHEM (ROGER DE), se rend en Écosse X, 288.
Cf. XV, 398.

CAMPION (RENIER), sauve la vie au comte de Flandre X, 39, 40.
Cf. Ie, 236.

* CAMPION (GUILLAUME) VIII, 485.

* CAMPION (MATTHIEU) XVIII, 68.

Camus (*le bourg*). Voyez *Le bourg Camus*.

CAMPREMY, *Champremy*, *Cantrémy* (sire de), est fait prisonnier par les Anglais VI, 271 ; dans l'ost du duc de Bourgogne contre les Navarrais VII, 6 ; dans l'ost de Flandre X, 118.

Eustache de Campremy combattit en 1340 aux frontières de Hainaut. La même année, il s'enferma à Tournay. En 1359, il se trouvait en garnison Amiens. En 1364, il était écuyer tranchant, et en 1371, conseiller du roi de France. En 1380, il reçoit comme chevalier tranchant trente-deux livres « pour ses droits et services du « jour de Noël. »

Morel de Campremy se trouvait au mois de décembre 1369 dans l'ost réuni par Ivain de Galles pour envahir l'Angleterre.

* CANARD (ÉTIENNE) XVIII, 130, 132-134.

* CANARD (CATHERINE) XVIII, 130-136.

* CANART (JEAN), évêque d'Arras XV, 423 ; XVIII, 578, 579.

Candeli (*Jean*), chevalier anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Peut-être faut-il lire : Candler.

CAMPS (GUI DES), abbé de Saint-Denis III, 486 ; XVIII, 180-185.

Abbé de Saint-Denis de 1325 à 1342.

CANILLAC (marquis de), dans l'ost du duc de Berry VIII, 6 ; assiége Montferrand XIII, 79.

Il épousa Alix de Poitiers.

Les Canillac portaient : d'azur au lévrier d'argent.

Canillac est un bourg du Gévaudan.

CANILLAC (RAYMOND DE), archevêque de Toulouse, seigneur d'Auberoche IV, 245, 251.

Archevêque de Toulouse de 1345 à 1350. Il fut élevé au cardinalat en 1350 et obtint onze voix lors de l'élection du successeur du pape Innocent VI. Mort le 20 juin 1373.

Canim (*Gérard*), chevalier frison XV, 289.

* CANNEEL (NICOLAS) X, 481.

CANNY, *Canni* (RAOUL DE), en garnison à Saint-Quentin III, 32; assiste à la bataille de Poitiers V, 446; combat Godefroi d'Harcourt VI, 9; assiége Mauconseil 91, 96; est pris par les Navarrais 93, 97; XVII, 373; au siége d'Acquigny VII, 12; « costoie » Robert Knolles VIII, 25; défend Paris 34.

Raoul le Flamenc de Canny, premier maître d'hôtel de la reine de France en 1324. Il est cité en 1340 dans les rôles de l'ost de Flandre. Fait prisonnier avec ses fils Raoul, Jean et Aubert au combat de Mauconseil en 1358. Il était fils de Raoul le Flamenc, qui fut tué à la journée de Courtray, et d'Éléonore d'Hangest. Il épousa 1° Jeanne de Chartres, 2° Yolande d'Enghien.

CANNY, *Canny* (JEAN DE), en garnison à Aire X, 227.

Fils de Raoul de Canny et d'Yolande d'Enghien. Mort sans enfants de son mariage avec Isabelle de Walaincourt.

CANNY (FLORENT DE), en garnison à Aire X, 227.

Fils du précédent.

CANNY (sire de), dans l'ost de Frise XV, 402.

Probablement Aubert de Canny, fils de Raoul et de Marie de Néelle. Il épousa Marie d'Enghien qui fut la maîtresse du duc d'Orléans et eut de ce prince le célèbre Dunois.

Canolle. Voyez KNOLLES.

* CANON (ROGER), mercier de Londres XI, 455.

CANTAING (sire de), joute à Paris XIV, 22; dans l'ost de Frise XV, 281.

Cf. I^a, 197, 256, 348.

La terre de Cantaing, située près de Marcoing, formait jadis une seigneurie donnée en apanage à un cadet de la maison des anciens comtes du Cambrésis, et elle était l'une des douze pairies du Cambrésis.

Thomas, sire de Cantaing, renonça l'an 1007 avec d'autres seigneurs, en faveur de l'évêque Herluin, aux prétentions qu'il pouvait avoir sur le comté de Cambrésis.

Vendèle de Cantaing se trouva au tournoi d'Anchin en 1096 et y prit la croix avec beaucoup d'autres chevaliers. Il périt plus tard dans la guerre que Louis le Gros, roi de France, eut à soutenir contre le sire de Montmorency.

Jean de Cantaing obtint, en 1247, le partage du marais de Cantigneul jusqu'alors indivis avec le chapitre de Cambray.

Thomas, sire de Cantaing, de Marcoing et de Masnières, donna des biens à l'abbaye de Vaucelles en 1263 et en 1294. Il acquit la terre de Blécourt en 1275 et mourut en 1296. On écrivit sur son tombeau :

CHY KOUCH THUMAS
EN SEN HARNAS ;
KANTENG A NOM,
GRAND EN RENOM.

A l'époque dont s'occupe Froissart, la seigneurie de Cantaing avait passé à une branche de la maison de Melun. Amaury de Melun, seigneur de Cantaing, fut l'un des témoins cités dans l'acte de la vente de la châtellenie de Cambray faite au mois de février 1337 à Philippe de Valois. En 1372, il fit diverses donations à l'abbaye de Saint-Aubert.

Jacques de Cantaing, qui lui succéda, eut de regrettables démêlés avec la justice ; car, ayant ordonné à deux de ses valets de « démembrer d'un pied et d'une main » un justiciable du chapitre de Cambray, nommé Nicolas

Colart, il fut condamné par le duc de Bourgogne, le 22 septembre 1386, à subir sept jours de détention dans la prison d'Arras, à faire amende honorable dans l'église de Cambray à l'heure de la grand'messe, et de plus à payer à la victime, outre cent francs d'or, une rente annuelle de vingt francs d'or, échéant chaque année à la Noël. On lui imposa de plus un pèlerinage à Saint-Antoine en Dauphiné

Matthieu de Cantaing épousa Marie d'Aubrecicourt et se signala par ses libéralités en faveur des églises et des hôpitaux de Cambray.

La pairie de Cantaing appartenait en 1482 à la maison de Luxembourg.

Cantbruge (comte de). Voyez YORK (duc d').

Cantemelle, *Cantemerle*. Voyez CHANTEMERLE.

CANTERBURY (archevêque de). Voyez ARUNDEL (THOMAS D'), COURTNEY (GUILLAUME DE), ISLIP (SIMON), MEPHAM (SIMON DE), REYNOLDS (WALTER), STRATFORD (JEAN), SUDBURY (SIMON DE).

* CANTIERS (GUILLAUME DE), envoyé de Charles VI XVI, 303, 305.

Jacques de Cantiers était en 1380 sommelier de corps de Charles VI.

Cantiron, *Cantieron*, *Cantierain* (*Jean de*), est fait prisonnier à la bataille d'Otterburn XIII, 235, 250 ; Froissart le rencontre à Orthez XIII, 213 ; assiste aux obsèques du comte de Foix XIV, 339.

Cf. I[a], 334.

* *Capardin* (*Bertrand*) XVIII, 350.

CAPELLE (JEAN VANDER), *Chapelle* (*Jean de la*), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283.

Cf. X, 582.

* CAPGRAVE, chroniqueur anglais, cité V, 476 et passim.

Caples. Voyez CHAPPES.

CAPPOCHI (NICOLAS), dit le cardinal d'Urgel, se trouve à Avi-

gnon lorsque Philippe de Valois prend la croix II, 344 ; cherche à rétablir la paix avant la bataille de Poitiers V, 397, 413 ; négocie une trève VI, 18 ; — un traité entre le duc de Normandie et le roi de Navarre 158, 159.

Cf. XVIII, 396.

Évêque d'Urgel en 1348, cardinal en 1350, mort le 26 juillet 1368. Petit-neveu du pape Honorius IV. Il fonda un collége à Pérouse et fut enseveli à Rome à Sainte-Marie-Majeure.

C'est par erreur que Froissart le place au nombre des cardinaux qui assistèrent au vœu de croisade de Philippe de Valois en 1335.

Caquelan (*Jean*), prend part à la surprise d'Audenarde X, 301.

D'après les chroniques flamandes, il s'agit ici de Jean Cabeljau, chevalier hollandais. Frère d'Adrienne Cabeljau qui avait épousé Josse d'Halewyn, l'un des principaux défenseurs d'Audenarde ?

* CARACHE (JACQUES), chevalier XI, 443.

CARAMAN, *Carmaing*, *Charmaing*, *Quarmaing* (vicomte de), « moult appers chevalier VII, 297 » ; fait la guerre en Guyenne II, 398, 399 ; III, 132, 231, 233 ; en garnison à Tournay 311 ; est défait à Bergerac IV, 219, 220, 225, 227, 228, 232, 233 ; est fait prisonnier au combat d'Auberoche 252, 256, 258, 260, 263 ; XVII, 154, 162, 165 ; fait partie de l'expédition de Sandgate V, 180 ; combat le prince de Galles en Languedoc XVII, 326, 329 ; est tenu de rendre hommage au roi d'Angleterre VI, 283, 325 ; à la cour du prince de Galles 368 ; est appelé au conseil du prince de Galles VII, 108, 112 ; l'accompagne en Espagne 157 ; XVII, 441 ; assiste à la bataille de Najara VII, 211 ; appel qu'il adresse au roi de France contre le prince de Galles 259, 274, 288, 290, 293, 295 ; XVII, 463 ; prend les armes contre les Français VII, 297-301, 337, 338 ; XVII, 471, 472 ; rentre dans ses terres 343 ; se prépare à combattre les Anglais 362 ; dans l'ost du duc

d'Anjou 478; VIII, 3, 5, 12; XVII, 495; l'accompagne dans la Haute-Gascogne VIII, 315, 317.

Arnaud d'Euze ou d'Évèze, vicomte de Caraman.

Ce fut en 1306 que Philippe le Bel érigea au profit de Bertrand de Lautrec la terre de Carmaing ou Caraman en vicomté.

Pierre d'Évèze, frère du pape Jean XXII, acheta à Bertrand de Lautrec le vicomté de Carmaing.

Son fils Armand épousa Bonne d'Albret.

En 1339, le vicomte de Caraman avait un chevalier sous ses ordres dans l'ost de Buironfosse.

En 1341, le vicomte de Caraman combattait sous les ordres du comte de Valentinois. Au mois d'août de cette année, il prit part à une chevauchée en Agénois.

M. Bertrandy cite une charte du 30 mai 1346 qui prouve qu'à cette époque les vassaux du vicomte de Caraman s'imposèrent de fortes taxes pour payer sa rançon.

Arnaud de Caraman se trouvait sous les ordres du comte de Lisle-Jourdain, quand il passa montre à Toulouse le 3 avril 1348. Le 20 septembre 1357, le comte d'Armagnac fut chargé de lui remettre en don une somme de six cent soixante livres tournois.

C'est probablement son fils qui est cité dans une charte du duc d'Anjou, du 2 janvier 1379, comme ayant alors à Toulouse sous ses ordres cinquante-huit hommes d'armes.

Arnaud de Carmaing, seigneur de Negrepelisse, sénéchal de Rouergue, passa montre à Bazas, le 6 novembre 1381.

Les vicomtes de Caraman figurent dans le recueil du héraut Gueldre.

CARAMAN (RAYMOND DE), fait prisonnier par les Anglais IV, 233.

D'après Froissart, oncle du vicomte de Caraman qui précède.

CARBESTON, *Carbestonne, Cabretonne* (sire de), « bon chevalier « et hardi durement VI, 208 » ; est tué à l'assaut de Bray-sur-Somme VI, 208.

CARBESTON, *Cabretonne* (sire de), est envoyé à Abbeville VII, 308 ; arrive à Saint-Malo 326-327 ; assiége Bourdeille 345-346 ; dans l'ost du duc de Lancastre XVII, 542.

CARBONNEL, *Carbeniaus, Carbiniaus* (JEAN), se trouve avec Louis de Navarre à l'assemblée d'Évreux V, 367 ; chargé de la garde du château d'Évreux 371-374, 379 ; XVII, 337 ; assiégé à Melun VI, 156, 157 ; XVII, 376.

Cf. Ia, 40.

Peut-être fils de Pierre Carbonnel qui en 1325 se trouvait dans l'armée française en Gascogne.

Ne pas le confondre avec Jean Carbonnel, écuyer, seigneur de Sérences et de Xeugueville en 1380.

* CARBONNEL (GUILLAUME) V, 523 ; XVIII, 378.

Le 12 juin 1353, le maréchal d'Audrehen ordonne de payer deux cents livres par an à Guillaume Carbonnel, capitaine du château de la Roche-Tesson.

* CARBONNEL (RICHARD) XVIII, 68.

CARCASSONNE (PIERRE, sénéchal de), « très-bon chevalier, « preux et hardi », est tué en défendant Saint-Amand III, 273-281 ; XVII, 79, 98.

M. Luce fait remarquer, d'après les portefeuilles de Camps, qu'il s'agit ici de Jean de la Roche, seigneur de Castanet, qui avait épousé Guillemine de Roussillon. On lit, en effet, dans les rôles de l'ost de Bouvines : « Jehan « de la Roche, chevalier, séneschal de Carcassonne, banne- « ret, deux chevaliers bacheliers, cent-deux écuyers. »

Jean de la Roche se trouvait en 1338 dans l'ost de Marmande. Il eut vraisemblablement pour successeur Gérard de Roussillon cité comme sénéchal de Carcassonne dès le mois de janvier 1341 (v. st).

Froissart, après avoir dit (III, 273) que ce sénéchal était de la maison de Mirepoix, ajoute qu'il était

cousin de Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambray. Il eût fallu dire : de Pierre de Lévis, évêque de Cambray. Philippe de Lévis avait épousé une fille du seigneur de la Roche.

Voyez le mot : ROCHE (JEAN DE LA).

CARCASSONNE (sénéchal de), dans l'ost du duc de Normandie XVII, 176 ; est défait par les compagnies VII, 127, 132-134, 139 ; prend les armes pour combattre les Anglais 362 ; dans l'ost du duc d'Anjou VIII, 3, 5 ; XVII, 495.

Peut-être Gérard de Roussillon. Voyez ce mot.

CARCASSONNE (sénéchal de). Voyez ESPAGNE (ROGER D').

CARDEILLAC. Voyez TOULOUSE (sénéchal de).

CARDEILLAC, *Canillac, Carnillac, Carnelac* (bourg de), ses chevauchées dans le Bigorre XI, 21, 56, 57, 62, 65.

Le bâtard de Cardeillac est cité comme l'un des compagnons du seigneur de Lane, dans les rôles de l'armée du comte de Foix, p. 31.

Les Cardeillac ou Cardeilhac étaient de la sénéchaussée de Cahors.

Cardinal Clanc (le). Voyez ALBANO.

Cardoeil, héraut d'armes. Voyez CARLISLE.

Cardoeil, Cardoil (*Jean de*). Voyez CARLISLE (JEAN DE).

* *Careman*, seigneur de Turquie XVI, 509.

Caresmiel. Voyez KÉRIMEL.

CARHAIX, *Craais* (évêque de), reconnaît le comte de Montfort III, 362, 369, 370.

Cf. IV, 437.

Il n'y a jamais eu d'évêque à Carhaix.

* CARLA (HUGUES) VIII, 474.

CARLAT (vicomte de). Voyez PONS.

CARLAT (bourg de), capitaine de compagnie, chevauche en Auvergne IX, 141 ; — avec Perrot le Béarnais XIV, 63.

* CARLIER (JEAN) XVIII, 81.

* CARLISLE (comte de). Voyes HERKLEY (ANDRÉ DE).

CARLISLE (évêque de). Voyez APPLEBY (THOMAS D') et MERKES (THOMAS).

CARLISLE, *Cardoeil*, héraut d'armes, remet à Édouard III le message des barons de Gascogne II, 394, 395.

Cf. I[a], 91 ; I[b], 33.

* CARLISLE, *Kardoil* (JEAN DE) XVIII, 117.

CARLTON ou CHERLTON (sire de), dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 224.

Cf. XVIII, 19, 318.

Jean de Carlton, chambellan d'Édouard III. Mort en 1374. Il avait épousé Jeanne de Stafford.

* CARLTON ou CHERLTON (THOMAS DE), évêque d'Hereford II, 507.

Il devint évêque d'Hereford en 1327, joua un rôle important dans les troubles de la fin du règne d'Édouard II et mourut le 11 janvier 1344.

Carma (*Jean de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 225.

Carmaing (vicomte de). Voyez CARAMAN.

* *Carmeliench* XIV, 414.

Carnefelle (*Nicolas*), est envoyé en Écosse IX, 424.

Johnes se borne à reproduire le nom donné par Froissart, sans indiquer la rectification qui semble nécessaire. Faut-il lire : Carnfield ?

Carnelac (bourg de). Voyez CARDEILLAC (bourg de).

* *Carnes* (*Jean*) XV, 396.

Carnillac (bourg de). Voyez CARDEILLAC (bourg de).

* CARNIN (JEAN DE) I[a], 13.

CAROUGES (JEAN DE), son duel XII, 29-39 ; revient d'Orient XIV, 386.

Cf. I[a], 200 ; I[b], 146 ; XII, 366-371.

Jean de Carouges, Carrouges, Carouge ou Quarouges, chevalier, fut chargé en 1364 de lever en Normandie les aides destinées au paiement de la rançon du roi de France.

Au mois de mars 1379, il se trouvait dans la Basse-Normandie et dans le Cotentin, avec quatre écuyers sous ses ordres. On a de lui deux montres du 10 octobre 1379 et du 18 février suivant et une quittance donnée à Caren-

tan le 23 décembre 1379. D'autres quittances ont la date de 1390. Aucune ne porte la signature de Jean de Carouges, et il paraît en résulter qu'il ne savait pas écrire.

Au mois de septembre 1386, Jean de Carouges exposa devant le Parlement qu'il avait une si vive amitié pour Jacques le Gris qu'il l'avait choisi pour parrain d'un fils issu de son premier mariage avec Jeanne de Tilly ; qu'après avoir épousé en secondes noces Marguerite de Thibouville, il l'avait laissée à Fontaine-la-Sorelle pour accompagner l'amiral de Vienne en Écosse ; qu'à son retour il avait fait conduire sa femme chez sa mère Nicolette de Carouges à Capomesnil ; qu'il l'avait même autorisée dans une fête à embrasser Jacques le Gris. Ainsi s'alluma la passion de celui-ci : l'occasion de la satisfaire devait bientôt s'offrir. Jean de Carouges se rendant à Paris rencontra à Argentan Jacques le Gris à qui il annonça son voyage, et Nicolette de Carouges eut elle-même à se rendre à Saint-Pierre-sur-Dive. Marguerite resta à peu près seule à Capomesnil. Jacques le Gris se présenta sous prétexte de payer une dette de cent francs. Marguerite refusant de le recevoir, il n'en pénétra pas moins auprès d'elle et lui déclara qu'elle était la dame du pays qu'il aimait le plus, qu'il ne tenait qu'à elle d'être riche puisque son mari était revenu pauvre d'Écosse. En parlant ainsi, il cherchait à lui prendre les mains. Marguerite, se réfugiant dans une autre chambre, courut à la fenêtre, en faisant entendre la clameur de *haro* sans que personne vînt la délivrer, impuissante elle-même à prolonger sa défense ; et néanmoins Jacques le Gris, pour accomplir son attentat, eut besoin d'appeler à son aide son ami Adam Louvel qui bâillonna la victime de peur que ses cris ne fussent entendus. Puis il lui offrit de l'argent et la menaça de la perdre si elle osait se plaindre (ceci se passait au mois de janvier 1386). Néanmoins son premier soin fut de tout révéler à son mari.

Jacques le Gris se montra fort habile dans sa défense. Il

allégua que Marguerite n'avait rien dit à Nicolette de Carouges à son retour de Saint-Pierre-sur-Dive ; que le jour indiqué dans les rumeurs qui s'étaient répandues (le jeudi 18 janvier), suffisait pour établir un alibi en sa faveur, car le même jour il avait accompagné le comte d'Alençon à la messe à Argentan, qu'il avait dîné avec lui, qu'il avait passé aussi avec lui la fin de la journée, et que le vendredi on l'avait vu se rendre d'Argentan à Anvou. Or il y a neuf lieues d'Argentan à Capomesnil, et le chemin est fort mauvais en hiver. Il ajoutait que rien n'établissait que Marguerite eût été maltraitée ; car à Capomesnil se trouvaient plusieurs maisons dont les habitants n'avaient entendu aucun cri. Il demandait donc qu'on n'admît pas Jean de Carouges à le provoquer en duel.

Jean de Carouges insistait pour qu'on reçût son gage de bataille. Il exposait que sa femme n'avait jamais varié dans ses récits et qu'il était aisé avec de bons chevaux de parcourir neuf lieues en peu de temps. Le 5 septembre 1386, le Parlement accueillit sa requête.

Le duel eut lieu le 29 décembre près du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Jacques le Gris y périt. Le 9 février, le Parlement accorda au sire de Carouges pour frais et dommages la somme de six mille livres tournois à prendre sur les biens du condamné.

Christine de Pisan, déterminant les règles et les usages en matière de combat singulier, rappelle ce qui se passa dans ce duel :

« Item les lices doivent avoir en tous sens VI^{xx} pas c'est-assavoir XL pas de let et IIII^{xx} pas de long. Nonobstant les lisses de messire Pierre de Carouge et de messire Jaque le Gris qui sont faittes à Paris en la Coulture-Saint-Martin, eurent aultrement les VI^{xx} piés proportionnés ; car il n'avoit que XXIIII pas de let et de long IIII^{xx} et XIV, et c'estoit, selon mon advis, l'avantage du demandeur, c'est-assavoir pour Carouge. (*Traité du*

droit d'armes, ms. 9011 *de la Bibl. de Bourgogne.*) »

D'après Juvénal des Ursins, Jacques le Gris renversé aux pieds de Jean de Carouges persista à jurer qu'il était innocent. Le sire de Carouges « qui croyoit sa femme » lui plongea son épée dans le corps. On apprit, dit-on, plus tard par la confession du vrai coupable que Jacques le Gris était innocent. Il est du moins établi qu'on répandit des doutes sur le bon droit du sire de Carouges.

On peut interpréter de diverses manières son pèlerinage à Jérusalem, et peut-être à son retour de Terre-Sainte la rumeur publique, à tort ou à raison, répéta-t-elle ce qu'on lisait sur le tombeau d'un sire de Graincourt, chevalier du Cambrésis mort en 1184 : « Il alla en Orient, mais « n'en revint pas meilleur. »

Le roi de France donna le 23 novembre 1390 quatre cents francs d'or à Jean de Carouges, son chevalier d'honneur.

On retrouve Jean de Carouges accompagné de dix écuyers dans l'ost du Mans en 1392.

Le Religieux de Saint-Denis rapporte que la dame de Carouges se retira dans un monastère où elle termina ses jours.

Les sires de Carouges portaient : de gueules semé de fleurs de lis d'argent.

Au XVe siècle, la seigneurie de Carouges passa aux Blosset, seigneurs de Saint-Pierre, ces courtisans trop complaisants de Louis XI.

Carouges est le nom d'un bourg près d'Argentan.

CARPENTRAS (évêque de). Voyez LESTRANGE (GUILLAUME DE).

CARRA (MARTINO HENRIQUEZ DE LA), *Kare* (*Martin de la*), conseiller du roi de Navarre, « sage homme et vaillant « durement VII, 150 ; moult sages chevaliers VII, 164 » ; est envoyé vers le prince de Galles VII, 150, 151; XVII, 440 ; le conduit en Navarre 164, 165 ; assiste à la bataille de Najara 203, 208, 210, 214, 218; obtient la délivrance

du roi de Navarre 225 ; négocie le passage des Anglais en Navarre au retour de leur expédition 239, 242, 243 ; XVII, 456 ; envoyé par le roi de Navarre vers le roi de France IX, 52, 53 ; accompagne le roi de Navarre en Angleterre 58.

Cf. VII, 518.

Don Martino Henriquez de la Carra commandait trois cents hommes navarrais à la bataille de Najara dans l'armée du prince de Galles.

CARRICK, *Quarrick* (comte de), est envoyé vers le roi d'Angleterre II, 277.

* CARRICK (comte de) X, 542.

CARRICK. Voyez ORMOND.

CARRILLO (GOMEZ), *Garil* (*Gomès*), fait couronner Henri de Transtamare VII, 93, 94 ; XVII, 430 ; est fait prisonnier à la bataille de Najara VII, 174, 194, 212 ; XVII, 452 ; est mis à mort VII, 220-222 ; XVII, 453.

Cf. VII, 513.

Gomez Carillo de Quintana, camarero-mayor de Henri de Transtamare.

Ne pas le confondre avec Pedro Gonçalves Carilho, maréchal de Castille.

Carruvel. Voyez CRESWEY.

* *Carruvel* (*Thomas de*), dans la croisade de Nicopoli XV, 396.

Carsuelle. Voyez CRESWEY.

CASALIS, *Casselis* (BERTRAND DE), assiste au combat où périt Chandos VII, 447, 449, 456, 458.

Jones lit : Cassilies, et Barnes : Case. Il s'agit ici de Bertrand de Casalitz ou Casalis, qui fit hommage au roi d'Angleterre à Saint-Maixent le 6 septembre 1363. Le seigneur de Casalis est cité dans les rôles de Gaston-Phébus, p. 37.

Il avait épousé Jeanne de Forest.

En 1372, Bertrand de Casselis était (pour les Anglais) capitaine du château de Civray.

Casele (Adiontale de). Voyez CAÇORLA (Adelantado de).

* CASSEL (ROBERT de FLANDRE, seigneur de) II, 540.

Fils de Robert de Béthune, comte de Flandre, et d'Yolande de Bourgogne.

* CASSEL (JEANNE de BRETAGNE, femme de Robert de) III, 499.

Fille d'Artus II duc de Bretagne et d'Yolande de Dreux. Elle épousa en 1323 Robert de Flandre, seigneur de Cassel. Morte à Ypres en 1363.

* CASSEL (JEANNE DE BRETAGNE, dame de) III, 499.

CASSEL (YOLANDE de). Voyez BAR.

Casselis. Voyez CASALIS.

* CASTEL (ÉTIENNE), valet de chambre de Charles V XVI, 245.

Castel-Celin. Voyez CHATEAU-BELIN.

CASTELBON (vicomte de) en garnison à Tournay III, 218, 219, 226, 305 ; combat les Anglais en Guyenne IV, 221 ; fait prisonnier devant Bergerac 228 ; paie rançon 245.

Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon, second fils de Gaston Ier comte de Foix et de Jeanne d'Artois. En 1345, il servait sous les ordres du duc de Normandie. Il fit son testament en 1349. Il avait épousé Constance de Luna.

Au mois d'octobre 1336, le vicomte de Castelbon reçut du roi de France cinq cents livres comme récompense des services qu'il avait rendus en Guyenne.

CASTELBON (vicomte de) devient sujet du roi d'Angleterre VI, 325 ; est appelé au conseil du prince de Galles VII, 108 ; sa terre pillée par les Français VIII, 316, 318 ; XVII, 548 ; est appelé par le comte de Foix VIII, 319 ; traite avec le duc d'Anjou 324 ; entre dans son armée 325 ; chargé du gouvernement de la Navarre IX, 58 ; défend Pampelune 67, 98, 104, 105, 107 ; se rend à Miranda 108 ; échoue dans sa tentative contre Soria 109 ; se rend en Aragon 115.

Roger-Bernard de Foix vicomte de Castelbon. Fils du précédent et de Constance de Luna. Il fit la guerre en

Espagne en 1356, 1357, 1363 et 1374. Il épousa Giraude de Navailles.

CASTELBON (vicomtesse de), son château est pris par les compagnons de Lourdes XII, 45-47.

Giraude de Navailles, femme de Roger-Bernard vicomte de Castelbon qui précède. Elle était, dit Froissart, cousine germaine du comte de Foix.

CASTELBON (vicomte de), héritier du comte de Foix XI, 71, 80 ; XIV, 78, 333, 337-349, 357-361, 374-376 ; s'allie à Charles VI XV, 81 ; lui fait hommage 83, 84 ; son fils recherche la main de la comtesse de Dunois 98.

Cf. XII, 374 ; XIV, 439, 440 ; XV, 366.

Matthieu de Foix, vicomte de Castelbon, puis comte de Foix, fils de Roger-Bernard vicomte de Castelbon et de Giraude de Navailles. Mort sans postérité au mois d'août 1398. Il avait épousé Jeanne d'Aragon, fille aînée du roi Jean Ier.

Matthieu de Foix ne laissa point de postérité, et c'est par erreur que Froissart (XV, 98) lui donne un fils.

* *Castelet* (*Jean de*), chef de compagnie XVIII, 349.

* *Castel-Garnut* (sire de) V, 497.

CASTELNAU, *Châteauneuf* (RAYMOND DE), combat les Anglais en Gascogne IV, 221 ; est fait prisonnier 228 ; paie rançon 245 ; sa terre est pillée par les Français VIII, 316, 318 ; est appelé par le comte de Foix 319 ; passe au service du duc d'Anjou 324, 325 ; combat les Anglais en Picardie IX, 260 ; prend part à l'expédition de l'évêque de Norwich en Flandre X, 208 ; à la cour du comte de Foix XI, 130 ; dans l'ost de Gauthier de Passac XII, 106 ; rend visite au duc de Lancastre XIII, 96 ; assiste aux obsèques du comte de Foix XIV, 338 ; chargé de l'exécution de son testament 360 ; est envoyé en Angleterre XV, 147.

Raymond-Bernard de Castelnau fit hommage à Édouard III avec les nobles de la sénéchaussée des Landes le 22 juillet 1363.

Raymond-Bernard, seigneur de Castelnau de Tursan, emprunta deux cents écus d'or à Gaston-Phébus à Orthez, le 28 décembre 1371. Il fit son testament au château d'Orthez le 14 avril 1374. (*Archives des Basses-Pyrénées.*)

Le sire de Châteauneuf ou Castelnau est cité par d'autres chroniques comme ayant pris part au siége d'Ypres en 1383.

Castelnau-Tursan (le second nom rappelle que ce domaine était situé dans le vicomté de Tursan) est une commune du canton de Geaune, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

Était-il parent d'Arnaud-Raymond de Châteauneuf, vicomte d'Orthez, qui épousa Béarnèse, sœur bâtarde de Gaston-Phébus ?

CASTELNAU, *Châteauneuf* (JEAN DE), « vaillant homme XIII, « 250 ; » frère du précédent, combat les Anglais en Picardie IX, 260 ; accompagne le comte de Cambridge en Portugal 384, 428, 429 ; combat en Estramadoure 453, 479 : est envoyé vers Édouard III 482 ; prend part à l'expédition de l'évêque de Norwich en Flandre X, 208, 255, 268 ; dans l'ost de Gauthier de Passac XII, 106 ; Froissart le rencontre à Orthez XIII, 219 ; combat à la bataille d'Otterburn 235, 250, 257 ; assiste aux obsèques du comte de Foix XIV, 338.

Cf. I^e, 334.

Frère de Raymond-Bernard, seigneur de Castelnau, qui précède. Tous les deux ils furent chargés d'un voyage en Angleterre par Gaston-Phébus vers 1374. (*Archives des Basses-Pyrénées.*)

* CASTELNAU (BÉGON DE), évêque de Cahors VII, 540.

Évêque de Cahors de 1366 à 1388.

Castel-neuf. Voyez CASTELNAU.

Castenas (*Jean-Radigo*), chevalier castillan XI, 300.

* *Castiavaine* (*Jean de*), XIV, 416.

CASTILLE (ALPHONSE X, roi de), Gaston de Béarn lui fait la guerre X, 81-83.

Cf. IV, 439.

Fils de saint Ferdinand roi de Castille et de Béatrix de Souabe. Mort en 1284.

Froissart donne indifféremment aux successeurs de ce prince le titre de roi de Castille ou de roi d'Espagne.

CASTILLE (ALPHONSE XI, roi de), combat les Sarrasins II, 205-208 ; IV, 96, 97 ; XVII, 31 ; écrit à Édouard III II, 394 ; protége les Juifs V, 277.

Cf. IV, 459, 460 ; XVIII, 41.

Alphonse XI, roi de Castille, fils de Ferdinand IV et de Constance de Portugal, succéda à son père en 1312. Mort de la peste en 1350. Il avait épousé Marie de Portugal.

En 1336 et en 1343, une alliance offensive et défensive avait été formée entre la Castille et la France. En 1345, un nouveau traité de fédération fut conclu à Léon entre Philippe de Valois et Alphonse XI.

Le roi Jean était à Nîmes le 6 janvier 1350 (v. st.), lorsqu'un messager lui apporta d'importantes nouvelles de Castille : elles se rapportaient vraisemblablement aux intrigues qui marquent toujours un règne qui finit et un règne qui commence.

CASTILLE (PIERRE, roi de), crimes qu'on lui reproche VII, 82, 83 ; les compagnies lui font la guerre 84, 92 ; IX, 156 ; X, 118 ; XII, 227 ; XVII, 422-427 ; Henri de Transtamare lui conteste la couronne VII, 92-95 ; redoute le prince de Galles XII, 41 ; réclame son appui VII, 95-112, 114, 123 ; XVI, 234 ; XVII, 427-433 ; accompagne le prince de Galles en Navarre VII, 157, 159 ; XVII, 440-442, 444 ; assiste à la bataille de Najara VII, 177, 196, 205, 210, 215 ; XVII, 447-452 ; veut faire mettre à mort les prisonniers VII, 219-222 ; XVII, 452, 453 ; entre à Burgos VII, 222, 224 ; XVII, 453 ; ne remplit pas ses engagements vis-à-vis du prince de Galles VII, 224-226 ; XVII, 455, 456 ; perd la Castille VII, 261, 262 ; XVII, 457, 458, 512 ; s'allie aux Maures VII, 262-264 ; est

défait par Henri de Transtamare à Montiel 264-269 ; XVII, 459-461 ; sa mort VII, 269-273 ; VIII, 106, 107 ; XVII, 461-463 ; sa fille Constance épouse le duc de Lancastre XVII, 514.

Cf. I^a, 487, 518 ; I_b, 77 ; I_c, 284, 351 ; VII, 499-502, 509, 512, 514, 529-532 ; VIII, 418, 432 ; XI, 346 ; XIII, 374.

Pierre IV dit le Cruel, roi de Castille, fils d'Alphonse XI et de Marie de Portugal, né le 30 août 1334. Mort en 1368. Il avait épousé le 7 juillet 1352 Blanche de Bourbon, morte en prison en 1361.

Le 2 juillet 1352, c'est-à-dire au moment du mariage de Blanche de Bourbon, un traité d'alliance fut conclu entre les rois de France et de Castille. On sait que la France ne le rompit que pour châtier un crime dont cette alliance même avait fourni l'occasion.

Avant que Pierre le Cruel épousât Blanche de Bourbon, on avait négocié en 1344 son mariage avec Jeanne de France, fille aînée du roi de Normandie qui fut depuis le roi Jean. Jeanne de France n'échappa aux bras de Pierre le Cruel que pour devenir la femme de Charles le Mauvais.

Lorsque Pierre le Cruel alla réclamer le secours des Anglais, il se rendit à Bayonne et à Angoulême. Ce fût alors qu'il donna la Biscaye et la ville de Castro d'Urdialès au prince de Galles. Chandos reçut en même temps le domaine de Soria.

Pierre le Cruel donna aussi au Prince-Noir un reliquaire orné de pierres précieuses qui passa depuis à l'archevêque Thomas d'Arundel et dont celui-ci fit don à l'église d'Ely.

Par une charte donnée à Libourne le 23 septembre 1366, Pierre le Cruel, prenant en considération les secours que lui promettait le prince de Galles, accorda aux Anglais le privilége d'engager les premiers le combat dans toute bataille qu'on livrerait au roi de Grenade.

Sur la mort de Pierre le Cruel, voyez le récit de Lopez d'Ayala.

CASTILLE (BLANCHE DE BOURBON, reine de), « très-bonne et « sainte dame VII, 86 » ; périt par l'ordre de Pierre le Cruel VII, 83, 86, 107.

Fille de Pierre Ier duc de Bourbon et d'Isabelle de Valois.

Elle épousa, le 7 juillet 1352, Pierre le Cruel à l'abbaye de Prenilly. Morte en 1361 à Medina-Sidonia.

Au dos du contrat de mariage de Pierre le Cruel et de Blanche de Bourbon une main contemporaine a écrit : Fuit consummatum matrimonium, sed dictus rex Petrus fecit proditionaliter et inhumanissime ac infidelissime mori dictam uxorem suam. Quamobrem, justo Dei judicio, ut creditur, fuit a regno suo spoliatus et expulsus, et, finaliter, per regem Henricum suum adversarium viriliter et debite interfectus. (Trésor des Chartes, J. 603, 56.)

CASTILLE (HENRI DE TRANSTAMARE, roi de), fils illégitime d'Alphonse XI VII, 82, 85, 86 ; XII, 123 ; conduit les troupes espagnoles au siége de Breteuil V, 376 ; soutenu par le pape VII, 87 ; appelle les compagnies en Espagne 84, 86, 115 ; IX, 156 ; X, 118 ; chasse Pierre le Cruel de la Castille VII, 90, 91 ; X, 118 ; XII, 227 ; XVII, 424-427 ; est proclamé roi VII, 92-95 ; XVII, 427, 429, 432, 433 ; ses armements VII, 116, 119-122, 141, 142, 148-151, 153, 158, 159 ; XVII, 437, 440, 441 ; écrit au prince de Galles VII, 159-161, 185 ; XVII, 442, 443 ; le prince lui répond VII, 187-191 ; XVII, 442, 443 ; est défait à la bataille de Najara VII, 181, 191-219, 222, 223 ; XVII, 444, 447-452 ; entre en Bigorre VII, 227-231 ; XVII, 454 ; passe en Arragon VII, 244, 245 ; XVII, 456-458 ; reconquiert la Castille VII, 261, 262 ; XVII, 459 ; rend la liberté au roi de Majorque VIII, 100 ; XVII, 512, 513 ; gagne la bataille de Montiel VII, 262-273, 478 ; VIII, 105, 106 ; XVII, 459-462 ; on engage le duc de Lancastre à le combattre VIII, 109 ; Éléonore de Cunha se retire

dans ses États XI, 274 ; s'allie à Charles V VIII, 110-114, 350 ; IX, 59, 380 ; envoie une flotte devant La Rochelle VIII, 133, 172, 173, 193 ; XVII, 516, 519 ; — sur les côtes de Bretagne VIII, 245, 340 ; cette flotte ravage les côtes Angleterre 387, 391, 394 ; il fait la guerre au roi de Navarre IX, 58 ; assiége Bayonne 66 ; ordonne à son fils de lever le siége de Pampelune 107, 111 ; les Anglais lui font la guerre 107-113 ; XI, 5 ; ses armements IX, 113 ; fait la paix avec le roi de Navarre 113-115 ; sa mort 115, 121, 122 ; sa fille femme du roi de Navarre IX, 52.

Cf. I[a], 152, 153, 473, 487 ; I[b], 76 ; I[c], 284 ; VII, 498, 504-507, 511, 513-517, 521, 529, 530-532, 537 ; VIII, 418, 432, 454, 456, 457, 486, 492 ; IX, 510, 511, 516 ; XI, 459 ; XVIII, 504, 512, 513, 522.

Henri II, dit de Transtamare, fils illégitime d'Alphonse XI, dut à la victoire de Montiel la possession incontestée du royaume de Castille. Mort au mois de mai 1379. Il avait épousé en 1350, Jeanne de Pennafiel. Selon Froissart, Henri de Transtamare eut d'abord le titre de comte d'Astorga. Je n'ai pu contrôler la valeur de cette assertion. D'après Imhoff, il portait les titres de seigneur de Norona, Gijon, Transtamare, Cabrera, Ribera, Lemosio et Sarria.

La mère de Henri de Transtamare s'appelait Éléonore de Guzman. Le 30 août 1345, Édouard III lui écrit pour lui recommander un professeur de droit civil qui se rend en Castille, et il ajoute que si elle veut envoyer en Angleterre l'un des fils qu'elle a eus du roi de Castille (*aliquem de filiis dicti regis et vestis*) il l'y fera élever avec le prince de Galles, *juxta latus primogeniti nostri principis Walliæ*.

C'est à Éléonore de Guzman qu'Édouard III s'adresse le 1er janvier 1348 afin qu'elle emploie son crédit pour assurer le mariage du légitime héritier du trône de Castille avec une princesse anglaise. Il l'appelle : *clarissima domina*

et loue l'influence qu'elle exerce. Il a appris, dit-il, *apud magnificum principem regem Castellæ tam per relationem multiplicem quam per operis efficaciam vestram personam fuisse patronam pro eorumdem negotiorum consummatione felici.*

Le prince de Galles s'écria, dit-on, sur le champ de bataille de Najara : *Lo bort es mort o pres ?* Et comme on lui répondait qu'on ignorait ce qu'il était devenu, il reprit : *Non ni ha res fait.*

Lorsque Henri de Transtamare se réfugia en France, il se rendit successivement à Tessan, à Servian et à Pierre-Pertuse.

En 1367, Henri de Transtamare fit hommage au roi de France en s'engageant à le servir contre tous moyennant une pension de dix mille livres de rente.

En 1368, il promit d'aider le roi de France contre le roi d'Angleterre et le prince de Galles en équipant une flotte, n'exceptant de cette alliance offensive que le pape et l'empereur. Cette charte fut donnée *in obsidione Toletana.*

CASTILLE (JEAN Ier, roi de), assiége Pampelune IX, 89, 98, 100, 107, 111 ; XI, 5 ; rejoint son père IX, 113 ; succède à son père 115, 121-123 ; fait la guerre au roi de Portugal 115, 379 ; réside à Séville 430, 431 ; reçoit des renforts de France 458, 463, 485 ; présente la bataille au roi de Portugal 485-488 ; XII, 122 ; conclut la paix avec lui IX, 488-490 ; XI, 4, 5, 258, 271 ; les chevaliers français prennent congé de lui IX, 492 ; perd sa femme 493 ; épouse Béatrice de Portugal 493 ; XI, 258, 259, 271, 272, 275, 277-279, 282, 284-286 ; reçoit la visite de Pierre de Béarn XI, 104 ; ses droits à la couronne de Portugal XI, 8 ; fait de nouveau la guerre au roi de Portugal X, 206, 293, 323 ; XI, 8, 10, 12, 14 258-261, 281, 283 ; XII, 98 ; assiége Lisbonne XI, 13-15, 131, 137, 139, 141, 288, 289, 294 ; plusieurs chevaliers de France et de Béarn le rejoignent 137-142, 149-152,

306, 308; soumet Santarem 142-149; est défait à la bataille d'Aljubarotta 153-189, 265, 273, 292-321; soutient le pape d'Avignon IX, 146; XI, 252; XIV, 37; XVI, 86; ses démêlés avec le comte de Foix X, 95; reçoit des renforts de France XI, 266, 327-331; le duc de Lancastre arrive en Espagne pour le combattre 347-349, 385, 387, 388, 394, 397, 416, 418, 421, 424; conseils que lui donnent les chevaliers français 350-366: réclame l'appui du roi de France 375-377; les chevaliers français le rassurent 400, 401; s'allie au roi de Grenade 401, 402; défend faiblement la Galice contre les Anglais 419; ses plaintes 430-432; les habitants de Bragance réclament son secours XII, 101-104, 116; renforts que lui amènent les sires de Neilhac et de Passac 53, 64-67, 77, 79, 81, 82, 88, 95-98, 100, 104-115, 125, 127-132; il délibère avec eux 132-142, 189, 192, 198, 200, 205, 214; refuse la bataille que lui présentent les Anglais et les Portugais 301, 303-305, 309, 314; accorde un sauf-conduit aux Anglais 315-323, 327-329; reçoit la visite du duc de Bourbon 333-336; les Français le quittent 339-343; reconquiert la Gallice XIII, 92-97; envoie une ambassade au duc de Lancastre 115, 119, 128-132, 134-136, 193, 199; fait épouser à son fils Catherine de Lancastre 276-279, 284; Jean de Vienne est envoyé vers lui 281, 293-297; la duchesse de Lancastre lui remet sa fille 302-305; fait exhumer à Montiel les restes de Pierre le Cruel 304; le comte de Foix ne le craint pas XIV, 40; sa mort 290, 291.

Cf. I[a], 362; I[b], 144; VIII, 354, 373, 374; IX, 510, 522, 525, 580, 581; X, 459; XI, 433, 438-441, 452, 454-456, 458-460, XII, 377, 393, 394; XIII, 354, 373, 374; XIV, 427; XVIII, 569.

Jean Ier roi de Castille, fils de Henri II et de Jeanne de Pennafiel, né en 1358, mort en 1390. Il avait épousé Éléonore d'Aragon.

On rapporte que le roi de Castille se vêtit de deuil pendant un an et demi après la bataille d'Aljubarrota.

CASTILLE (ÉLÉONORE D'ARAGON reine de), sa mort IX, 493.

Fille de Pierre IV roi d'Aragon et d'Éléonore d'Aragon-Sicile. Elle épousa Jean Ier en 1375 et mourut en 1382.

CASTILLE (BÉATRIX de PORTUGAL reine de), son mariage IX, 493 ; XI, 258, 259, 261.

Fille unique de Fernand roi de Portugal et d'Éléonore Tellez. Elle fut la seconde femme de Jean Ier qu'elle épousa en 1383.

CASTILLE (HENRI III roi de), épouse Catherine de Lancastre XIII, 199, 276, 277, 278 ; assiste à l'exhumation des restes de Pierre le Cruel 304 ; faiblesse de son autorité XV, 81 ; soutient le pape d'Avignon XV, 132 ; XVI, 134. Cf. XVI, 313, 317, 325.

Henri III, fils aîné de Jean Ier et d'Éléonore d'Aragon, né en 1379, régna depuis 1390 jusqu'à la fin de l'année 1406. Il avait épousé, en 1393, Catherine de Lancastre. Il porta d'abord, comme le dit Froissart (XIII, 199, 304 etc.), le titre de prince de Galice.

CASTILLE (CATHERINE DE LANCASTRE reine de), son mariage XIII, 276-278, 284 ; XV, 109, 238 ; XVI, 81, 107 ; est conduite en Castille XIII, 302-305.

Fille de Jean duc de Lancastre et de Constance de Castille. Morte le 2 juin 1418.

CASTILLE (ÉLÉONORE DE). Voyez ANGLETERRE.

CASTILLE (ÉLÉONORE DE). Voyez NAVARRE.

CASTILLE (CONSTANCE DE). Voyez LANCASTRE.

CASTILLE (ISABELLE de). Voyez YORK.

CASTILLE (ALPHONSE comte de), au siége de Pampelune IX, 100.

CASTILLE (BATARDS DE). Voyez ALBUQUERQUE (SANCHE comte d') et BISCAYE.

CASTILLON (THIBAUT DE), évêque de Saintes, envoyé par le pape vers Charles le Bel II, 40, 41 ; négocie une trêve 409.

Castillon. Voyez CHATILLON.

CASTRO, *Castres* (FERNAND DE), « sage chevalier et hardi dure-« ment VII, 90 » ; reste fidèle au roi de Castille VII, 90-92 ; XVII, 427 ; le guide par ses conseils VII, 95, 102 ; l'accompagne à la Corogne et à Bayonne 100, 101, 105 ; XVII, 427, 429 ; — à Burgos VII, 222, 225 ; l'engage à s'allier aux Maures 264 ; — à se réfugier à Montiel 268 ; y est fait prisonnier 270, 272.

Cf. VII, 499, 500.

On plaça sur la tombe de Fernand de Castro l'inscription suivante : *Aqui yace don Fernando Perez de Castro, toda la fidelitad de Espana.*

* CASTRO (INÈS DE) Ie, 362 ; VII, 500 ; XI, 434.

Castron (*Oudart de*). Voyez CHASSIRON (OUDART DE).

* CATANEO (DOMINIQUE) XV, 427.

* CATARONI (DURAND) X, 555.

* CATESBY (JEAN DE) XVIII, 562.

Cathenais (*Jean*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

CATHERINGTON ou CATHERTON, *Quatreton* (THOMAS DE), « hardi « homme et saiges XVII, 534 ; appers homme d'armes et « hardis durement VIII, 239 ; » capitaine de Saint-Sauveur VIII, 239, 340, 343 ; XVII, 534, 553 ; rend cette forteresse aux Français VIII, 348, 366, 367 ; XVII, 553.

Cf. Ie, 428 ; VIII, 464, 466, 467 ; XII, 378, 379.

On lit indifféremment : Katerington, Katrington, Katherton, Catherton.

Secousse a inséré dans son recueil une quittance de Jean de Catrington, du 30 janvier 1369 (v. st.).

Dans une charte du 30 juin 1375, se trouvent énumérées les nombreuses stipulations de la capitulation de Saint-Sauveur conclue avec Jean de Vienne et Jean Le Mercier. Catherton (on écrit ici Quatreton comme Froissart) devait recevoir douze mille francs, Le total de la somme à payer s'élevait à quarante mille francs.

La lettre où l'on annonçait qu'une trève venait d'être conclue pour la Bretagne et Saint-Sauveur, porte la date du 27 juin.

D'après la chronique de la Bibliothèque de Bourgogne 10233, Catherton reçut soixante mille francs pour remettre la forteresse de Saint-Sauveur aux Français.

On trouve au Record-office un document intitulé : Mortuum staurum receptum de Thoma de Catreton capitaneo castri Sancti-Salvatoris loco domini Willelmi de Latimer custodis castri prædicti.

CATTE (GUILLAUME VANDER), *Cat* (*Guillaume de*), épicier de Bruges X, 44.

Cf. X, 460.

Cauchitan (*Jean*), prend part à l'expédition de l'évêque de Norwich en Flandre X, 208.

Cachitan, dit Johnes. Peut-être Jean de Cokyngton.

CAUDRON, *Cauderons* (JEAN), dans l'ost de Flandre en 1382 X, 122.

CAUDRON, *Chaudron* (GUILLAUME), breton, dans l'ost du sire de Passac XI, 205.

Cauffour. Voyez CHAUFFOUR.

CAUMONT (JEAN DE), réclame le secours d'Édouard III IV, 213, 216 ; dans la chevauchée du comte de Derby XVII, 156, 224 ; se rend en Angleterre XVII, 301 ; dans l'ost du prince de Galles en Languedoc XVII, 321, 322 ; dans l'ost de Poitiers V, 378, 423 ; XVII, 339, 341, 354 ; intervient en faveur du cardinal de Périgord V, 468 ; est mandé près du prince de Galles VI, 15 ; est appelé au conseil du prince de Galles VII, 108 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 155, 157 ; assiste à la bataille de Najara 212 ; assiége Limoges VIII, 31 ; dans l'ost du duc de Lancastre 65, 71, 104 ; l'un de ceux qui veulent secourir la garnison de Thouars 210.

Froissart l'appelle le sire de Caumont.

La généalogie des nombreuses branches de la maison de Caumont est fort confuse. Voici comment Froissart établit celle des sires de Caumont, dont il s'est spécialement occupé. Le sire de Caumont nommé Jean a un frère nommé

Alexandre (XVII, 156) ; tous les deux meurent sans enfants avant la fin du règne d'Édouard III (X, 71).

Le P. Anselme cite Jean de Caumont, fils de Guillaume-Raymond, d'une autre branche de la maison de Caumont ; mais, comme Jean est le frère d'Alexandre de Caumont, il faut en conclure qu'il était aussi fils d'Alexandre de Caumont et d'Isabelle de Peberac.

Peut-être Froissart s'est-il trompé sur le prénom du sire de Caumont. Il paraît, en effet, qu'il ne s'appelait pas Jean, mais Raymond.

Le 30 avril 1338, Édouard III promet d'indemniser Guillaume-Raymond de Caumont de ses pertes pendant la guerre. Le 24 juin 1341, il lui cède les droits de haute et basse justice à Tonnins. Le 6 juillet 1358, il lui donne le domaine de Becglon, la bastide de Villefranche etc.

Est-ce à ce sire de Caumont que se rapporte la promesse du prince de Galles, du 16 avril 1356, ratifiée par Édouard III le 6 juillet 1358, que les Anglais ne concluront aucun traité avec la France si le sire de Caumont ne s'y trouve compris ?

Il ne faut pas confondre la terre de Caumont qui passa à Perduchet d'Albret, avec le château de Caumont (canton de Pelagrue, arrondissement de la Réole) qu'Indie de Caumont légua à Gui de Comminges, son mari, et que celui-ci à son tour transmit à Gaston-Phébus en 1357.

Caumont (Alexandre de), dans la chevauchée du comte de Derby XVII, 156, 167, 168, 170, 171 ; capitaine d'Auberoche IV, 266 : s'empare de Mauron 302, 305, 306 ; meurt comme son frère sans enfants X, 77.

Frère de Jean de Caumont qui précède.

Cf. IV, 457 ; XVIII, 294.

Alexandre de Caumont, fils d'Alexandre de Caumont et d'Isabelle de Peberac, seigneur de Sainte-Bazeille. Il fut pris à l'assaut du pont d'Aiguillon par Robert d'Anger-

rant, écuyer tranchant du duc de Normandie. Celui-ci céda son prisonnier au duc de Normandie et reçut de ce chef cinq cents livres de rente par lettres du 7 juillet 1346.

Alexandre de Caumont avait épousé Blanche de la Mothe. Sa fille Hélène porta la seigneurie de Sainte-Bazeille à son mari Bérard d'Albret, fils puîné de Bernard-Ezy, seigneur d'Albret.

Le P. Anselme lui donne un seul frère nommé Raymond.

Alexandre de Caumont servait dans l'armée française en Guyenne au mois de janvier 1338 (v. st.).

En 1342, Alexandre de Caumont, seigneur de Sainte-Bazeille, figure parmi les grands vassaux de Gascogne qui reçoivent des subsides d'Édouard III.

La même année, Édouard III lui céda tout ce qui lui appartenait dans les seigneuries de Sainte-Bazeille et de Landeron.

CAUMONT (ANTOINE DE), capitaine de Mauron IV, 306.

Froissart nous apprend que c'était un frère (peut-être illégitime) d'Alexandre de Caumont.

CAUMONT (sire de), à la cour du comte de Foix XI, 130 ; rend visite au duc de Lancastre XIII, 96 ; son frère et son fils joutent à Bordeaux.

J'ignore quel est ce sire de Caumont. Peut-être Nompar de Caumont, fils de Guilhelm-Raymond de Caumont et d'Esclarmonde de Pins, ayeul des Caumont-Laforce.

CAUMONT (HÉLÈNE DE). Voyez ALBRET.

* CAUMONT (NOMPAR DE) XVI, 365.

CAUPENNE, *Copane* (sire de), en garnison à Tournay III, 311 ; assiste aux fêtes de Windsor IV, 217 ; capitaine de Montcuq 232 ; fait partie de la chevauchée du comte de Derby V, 111 ; entre le premier à Poitiers 116 ; à la cour du comte de Foix XI, 139.

Cf. XVIII, 458.

Froissart lui donne (IV, 232) le prénom de Raymond.

Les sires de Caupenne comptaient parmi les plus puissants barons de Guyenne.

Arnould de Caupenne était en 1304 sénéchal de Périgord et en 1307 sénéchal d'Agen pour le roi d'Angleterre.

Il eut probablement pour fils Raymond-Guillaume de Caupenne.

Raymond de Caupenne soutint d'abord le parti français, car en 1342, Philippe de Valois s'engagea à ne point traiter sans lui avec le roi d'Angleterre ; mais il ne tarda pas à changer de parti, et nous le voyons recevoir au mois de mai 1348 plusieurs domaines d'Édouard III.

Raymond de Caupenne avait en 1358 un procès contre Bernard d'Albret au sujet des seigneuries de Tiran et de Bussac comprises dans le testament fait en 1337 par Aude dame de Tiran et de Bussac femme d'Élie de Caupenne. Le 4 juillet de cette année, il reçut le château et la châtellenie de Taillebourg. Mort vers 1367 ?

Ce fut le sire de Caupenne qui à Poitiers fit le comte de Vendôme prisonnier. Après la bataille, il le vendit au prince de Galles.

Il est cité le premier parmi les seigneurs de la sénéchaussée des Landes qui firent hommage au roi d'Angleterre dans l'église de Saint-André de Bordeaux le 22 juillet 1363.

Caupenne est une commune du canton de Mugron, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

Les armes des Caupenne étaient : d'azur à six pennes ou plumes d'autruche d'argent accolées et passées en sautoir par le pied, deux et deux, en chevrons renversés.

CAUPENNE, *Copane* (sire de), rend visite au duc de Lancastre XIII, 96 ; présent à l'hommage du comte de Foix XIV, 73 ; assiste aux obsèques du comte de Foix 335 ; est envoyé en Angleterre XV, 147 ; reste fidèle aux Anglais XVI, 215.

Il portait comme son père le prénom de Raymond-Guillaume.

Les nobles et les habitants de la Soule s'étant mis sous la

protection du comte de Foix lors du siége de Bayonne par Henri de Transtamare, Raymond-Guilhem, seigneur de Caupenne, châtelain de Mauléon, s'engagea en leur nom à payer au comte de Foix deux mille francs d'or, et il promit de rester au château d'Orthez jusqu'à ce que cette somme eût été payée (17 avril 1375). Le même jour il emprunta quatre mille francs d'or à Gaston-Phébus. (*Archives des Basses-Pyrénées.*)

Raymond-Guilhem de Caupenne servait en 1387 sous les ordres du comte d'Armagnac.

CAUPENNE, *Copane* (bourg de), sa puissance en Auvergne XII, 349-352 ; dans la compagnie de Perrot le Béarnais XIII, 63, 64 ; XIV, 164 ; guerroie en Auvergne XIII, 80, 159 ; capitaine de Carlat 148 ; Aymerigot Marcel compte sur son appui 198 ; témoin de la mort du comte de Foix 326 ; assiste aux obsèques du comte de Foix XIV, 339.

Froissart lui donne (XIII, 198, 326, 339) le prénom de Raymonnet.

Raymond-Guillaume de Caupenne, *dictus bourt*, figure dans une charte du 11 juin 1393. C'était probablement un bâtard du premier des Raymond-Guillaume de Caupenne mentionnés plus haut.

Lo bordat de Caupene est cité dans les rôles de Gaston-Phébus, p. 37.

* CAUSE (PELEGRIN DE) XVIII, 396.

Cavenci. Voyez CHAVENCY.

* CAVENDISH (JEAN) XVIII, 563.

Cavillac (*marquis de*), lisez et voyez CANILLAC.

CAYEU, *Kayeu* (sire de), en garnison à Tournay III, 218, 219, 226, 305 ; XVII, 97.

Cf. IV, 491.

Jean de Cayeu était en 1340 au nombre des défenseurs de Tournay : il figure dans les rôles de cette époque comme chevalier banneret avec douze écuyers sous ses ordres.

Les Cayeu étaient issus d'Arnould d'Ardres, seigneur de Cayeu, qui épousa Éléonore de Varennes. En 1378, Lancelot de Cayeu était sénéchal du Boulonnais. Il eut pour fils Jean de Cayeu qui en 1386 figure dans l'ost de l'Écluse et qui ne peut être le même que le Jean de Cayeu qui défendit Tournay en 1340.

Matthieu de Cayeu est cité dans l'ost de Hainaut en 1339.

Les sires de Cayeu portaient : parti d'or et d'azur.

* CAZIAUFORT (BERNARD DE) XVIII, 349.

* CAZIAUFORT (JEAN DE) XVIII, 349.

CECCANO (ANNIBALD), cardinal-archevêque de Naples, prend la croix II, 341, 344 ; assiste aux conférences d'Arras III, 321-223.

Cf. V, 507 ; XVIII, 220, 235, 254.

Créé cardinal en 1327 par Jean XXII. Il remplit d'importantes missions en France et en Italie. Mort au mois de juillet 1350. On lui attribue une vie de saint Pierre en vers latins.

Cederières (*Bernard de*).

On lit Bernard Van Sedles dans un rôle anglais du temps.

Peut-être de la même famille que Pierre de Cederich, chevalier allemand cité dans un document du 4 mai 1371.

Celet. Voyez CHOLAY.

Celles XIII, 356. Voyez SEILH.

Cely (*Benoît*). Voyez SHELLEY (BENOÎT).

Cendrins (*Guillaume*), est envoyé en Gascogne IX, 84 ; se rend à Dax 102 ; chevauche devant Alfaro 111.

Cette lecture est évidemment mauvaise aussi bien que celle de Johnes qui lit : Cendrine.

Ceci doit peut-être s'entendre de Guillaume de Sauntresdon qui fut en 1356 l'un des compagnons du prince de Galles. J'avais aussi songé à Saunder ou à Saundys, noms bien connus à cette époque.

CENI. Voyez CHEYNE.

* CEPEAUX (JEAN DE) XV, 396.

Cepoy. Voyez CHEPOY.

Cerber (*Thomas*). Voyez CORBET.

* CERVAIN (GUILLAUME), sire de Mouerbe XVIII, 68.

* CERVELLE (SYLVESTRE DE LA), évêque de Coutances VIII, 465.

CERVOLES (ARNAUD DE), dit l'archiprêtre, « moult hardi chevalier VI, 33 ; grans capitains VI, 439 » ; assiste à la bataille de Poitiers V, 407, 412, 446, 448 ; porte à la bataille de Poitiers les armes du comte d'Alençon 407, 412, 446 ; XVII, 349 ; y est fait prisonnier V, 448 ; pille la Provence VI, 32-34, 195, 199 ; se met au service du comte de Ponthieu contre les compagnies 334 ; est fait prisonnier à la bataille de Brignais 336-345 ; XVII, 397, 398 ; se tient en Bourgogne VI, 404 ; est envoyé en Normandie 406, 411 ; assiste à la bataille de Cocherel 412, 413, 415, 419, 423, 428, 429, 432, 434, 439, 443, 445 ; XVII, 405, 406 ; capitaine de Nevers XI, 112, 114 ; dans l'ost du duc de Bourgogne VII, 3, 4, 19 ; sa mort 250.

Cf. I[a], 295 ; I[b], 55 ; I[c], 206 ; VI, 454, 502, 509, 513 : VII, 528, 529 ; IX, 526 ; XVIII, 470.

Arnaud de Cervoles, chambellan de Charles V, seigneur de Châteauneuf, Concressant, Lieuron, Châteauvilain, etc. possédait aussi le fief ecclésiastique de Vélines et fut connu sous le nom d'archiprêtre de Vélines ou simplement de l'archiprêtre. Il fut l'un des plus célèbres chefs de compagnie du XIVe siècle.

Arnaud de Cervoles servait sous le maréchal de Néelle en 1351.

Au mois de février 1353 (v. st.), le roi Jean donna deux cents livres de rente à Arnaud de Cervoles pour le récompenser de la part qu'il avait prise à la conquête des châteaux de Montravel, Sainte-Foy, Fleix et Guitres. En même temps, il disposa en sa faveur du manoir de Châteauneuf-sur-Charente.

Au mois d'août de la même année, le roi de France lui accorda aussi des lettres de rémission pour avoir occupé après l'assassinat de Charles d'Espagne les châteaux de Cognac, de Jarnac et de Merpins où il avait fait mettre à mort vingt-sept saudoyers du connétable.

Arnaud de Cervoles était déjà chevalier quand en 1353 il fit hommage du château de Châteauneuf-sur-Charente.

Le 9 juin 1356, Arnaud de Cervoles, « capitaine en « aucunes des parties de Normandie », reconnaît avoir reçu neuf cent seize livres de fil de chanvre « pour fere le « cordage as engins d'Évreux. »

En 1357, le roi de France désigne pour garder les trèves en Limousin et en Berry Arnaud de Cervoles, archiprêtre de Vélines. Le choix n'était pas des plus heureux. Arnaud de Cervoles n'aimait que la guerre, et surtout la guerre de sac et de pillage, et le roi de France ne pouvait pas même compter sur sa fidélité ; car, en 1358, Pierre Maloisel, agent de Marcel, se rendit à Avignon pour engager au service de la commune de Paris, au prix de deux mille florins d'or, A rnaud de Cervoles qui promit beaucoup et ne fit rien.

Une charte de rémission est accordée à Melun, au mois de juillet 1359, à Arnaud de Cervoles.

Au mois de janvier 1356 (v. st.), Arnaud de Cervoles était lieutenant du roi dans le Berry et dans le Nivernais. On trouve dans un document de 1360 la mention de dix châteaux qu'il a conquis dans l'Auxerrois. Au mois de février 1360 (v. st.), il conclut avec le comte de Flandre un accord moyennant lequel il s'engageait à lui rendre divers châteaux aux frontières du Nivernais. En 1362, le roi de France reconnaît lui devoir trente-cinq mille florins.

Vers 1363, on voit Arnaud de Cervoles conduire en Lorraine des compagnies de Bretons.

Une charte du 23 avril 1363 rapporte que le roi de France n'a payé que quatorze mille florins des trente-cinq

mille qu'il lui avait empruntés, et qu'il était tenu de lui donner en gage pour le surplus le château de Cuisery, mais qu'à raison de certains traités entamés avec le roi de Navarre, il a mieux aimé payer ce qu'il devait que se dessaisir de ce château.

Au mois de février 1364, le duc de Berry donne à Arnaud de Cervoles le château de Concressant.

En vertu de lettres de Charles V, le bailli de Saint-Pierre-le-Moustier défend de forcer les habitants de Nevers à remplir les obligations qu'Arnaud de Cervoles leur avait imposées en 1364 quand il était gouverneur du Nivernais et usait de son autorité pour piller le pays.

On voit par d'autres documents que les compagnies occupaient le fort de la Vesvre près d'Autun et qu'elles étaient fort redoutées. Le duc de Bourgogne emprunta à Arnaud de Cervoles deux mille cinq cents florins pour acheter cette forteresse et promit de rembourser sa dette dans le délai de six semaines. Jusqu'à ce moment, Arnaud de Cervoles devait occuper ce château. On fut réduit à lever un impôt spécial dans toute la contrée à une distance de huit lieues, conformément à la commission du duc de Bourgogne du 27 août 1364. Cependant on ne réunit pas l'argent nécessaire, et le duc de Bourgogne, n'ayant pu payer sa dette « à son très-cher et amé compère Arnaud « de Cervoles », lui remit comme otages Gui de Pontailler et Gui de Montigny, bailli d'Autun. Gui de Pontailler fut longtemps retenu comme otage, et Arnaud de Cervoles le menaçait de l'envoyer dans un de ses châteaux de Lorraine. Gui de Pontailler ne recouvra la liberté qu'en payant rançon comme s'il eût été le prisonnier des Anglais.

La chronique de Berne représente Arnaud de Cervoles (elle lui donne par erreur le prénom de Gérard) comme le principal soutien du duc de Bourgogne, quand ce prince alla prendre possession de son duché : Philippus abiit ad capiendam possessionem ducatus Burgundiæ, et cum

eo quidam miles nomine Gerardus de Servoliis qui per regnum Franciæ multas conduxerat armatorum turmas. Hujus auxilio Philippus suojecit comitem Montisbliardi, Ludovicum de Novo-Castro et plures alios de comitatu Burgundiæ, atque omnes de ducatu Burgundiæ obedierunt sibi.

La chronique anonyme de Leland appelle Cervoles : a young ruffeling capitayn of Fraunce.

M. Luce fait remarquer que les murailles crénelées qui entourent encore aujourd'hui Avignon, furent élevées par Innocent VI pour résister aux entreprises de l'archiprêtre de Vélines.

Arnaud de Cervoles épousa l'une des plus hautes dames du duché de Bourgogne, Jeanne de Château-Vilain.

Arnaud de Cervoles portait selon les uns : au cerf d'or rampant, selon d'autres : au cerf d'or en bande.

Vélines (Dordogne, arrondissement de Bergerac) était la résidence de l'un des archiprêtres du diocèse de Périgueux.

Voyez sur Cervoles un mémoire de M. de Zurlauben inséré dans l'*Histoire de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXV, p. 153.

CERVOLES (JEANNE DE CHATEAU-VILAIN), femme d'ARNAUD DE), VI, 404 ; VII, 250.

Cf. VI, 502.

Fille de Jean de Château-Vilain et de Marguerite de Noyelles. Elle eut de ce mariage un fils nommé Philippe et une fille nommée Marguerite qui, d'après le Religieux de Saint-Denis, épousa le sire de Saint-Georges.

Jeanne de Château-Vilain eut quatre maris : Jean de Thil, Hugues de Vienne, Arnaud de Cervoles et Enguerrand d'Eudin.

CERVOLES (PHILIPPE DE) a pour parrain le duc de Bourgogne VI, 405.

Cf. XII, 369.

Philippe de Cervoles, bailli de Vitry, épousa Jeanne de Poitiers, fille du bâtard de Langres. (Voyez ce mot.)

En 1386, Philippe de Cervoles se trouvait dans l'ost de l'Écluse. En 1387, il fut envoyé par le duc de Bourgogne au secours de la duchesse de Brabant menacée par le duc de Gueldre. En 1407, il était prisonnier des Anglais. Vers 1409, il était chambellan du duc de Bourgogne.

CÉSAR, premier empereur de Rome II, 10 ; fait régner prouesse à Rome 13 ; bâtit le château d'Auray III, 370 ; — le château de Cherbourg IX, 97.

Cf. Ia, 404. 405.

Ceur (*Robert*), mauvaise lecture. Voyez CHEYNE (ROBERT.)

CHABOT. Voyez CHANTEMESLE et RETZ.

CHALENÇON, *Calenchon*, *Callenchon*, *Calenton*, *Collenches* (sire de), fait la guerre en Guyenne II , 394 ; en garnison à Saint-Omer III, 296, 299 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 446 ; combat les Anglais en Auvergne VI, 196 ; — les grandes compagnies 334 ; est fait prisonnier à la bataille de Brignais XVII, 398 ; assiége La Charité VII, 20 ; dans l'ost du duc de Berry en Poitou et en Auvergne 322, 339 ; XVII, 472 ; assiste au combat de Puirenon VII, 392, 395 ; assiége Belleperche 464 ; dans l'ost du duc de Berry VIII, 6, 7 ; assiége Usson 82 ; fait la guerre en Auvergne XI, 126.

La seigneurie de Chalençon est dans le canton de Tournon (Ardèche). On y voit encore les ruines d'un vieux château. C'était l'une des baronnies du Haut-Vivarais.

Guillaume de Chalençon épousa Walpurge de Polignac.

Les seigneurs de Chalençon comptaient parmi les plus puissants barons de l'Auvergne. Leurs armes étaient écartelées d'or et de gueules à la bordure de sable fleurdelysée d'or.

CHALON (HUGUES DE), en garnison à Lille III, 129.

Seigneur d'Arlay, d'Argueil, etc. Il épousa Béatrix de la Tour.

CHALON (JEAN DE), dans l'ost de Bouvines III, 246, 249 ; dans l'ost du duc de Normandie en Guyenne IV, 334 ; défend Troyes VI , 161 , 162 ; prend part au combat de Nogent

164, 166, 169, 170, 173, 174; XVII, 378; enlève plusieurs forteresses aux Anglais VI, 191; fait prisonnier à la bataille de Brignais 334, 337, 338.

Cf. II, 542.

Fils de Hugues de Châlon et de Béatrix de la Tour. Il épousa 1° Marguerite de Mello; 2° Marie de Genève. Mort avant 1366. Il amena en 1337 à l'ost de Flandre quatre chevaliers et cinquante-neuf écuyers. Il se trouvait en 1340 dans l'ost du duc de Bourgogne à Saint-Omer. On le voit aussi cité dans les rôles de l'armée de Bretagne de septembre 1341 à mai 1342.

CHALON (HUGUES DE), dans l'ost de Flandre en 1382 X, 118, 163; assiste aux obsèques de Louis de Male 282.

Hugues de Châlon, sire d'Arlay, fils aîné de Jean de Châlon et de Marguerite de Mello. Il épousa Blanche de Genève. Mort vers 1390.

CHALON (LOUIS DE), en garnison à Cambray III, 13, 15; — à Tournay 121; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 133; — en Bretagne IV, 185; fait prisonnier à la bataille de Brignais VI, 340, 342, 343, 345; est envoyé en Normandie 406; assiste à la bataille de Cocherel 411, 412, 415, 419, 423, 424, 432, 434, 439, 443; revient à Paris VII, 2, 3; dans l'ost du duc de Bourgogne contre les Navarrais 7, 16, 19; assiége Ardres VIII, 405; XVII, 570.

Louis de Châlon, second fils de Jean de Châlon et de Marguerite de Mello. Il épousa Marguerite de Vienne. Mort en 1366. C'est donc par erreur que Froissart le fait assister au siége d'Ardres.

* CHALON (HENRI de) XV, 395, 397.

CHALON. Voyez AUXERRE.

CHALON. Voyez ORANGE.

CHALONS (évêque de). Voyez MELUN (PHILIPPE DE).

CHALONS (vidame de) « appers et hardis chevaliers III, 99 »; son excursion dans la terre de Chimay III, 75-77; XVII, 81, 82; défend Aubenton III, 98-109; XVII, 82, 83.

CHALONS (PIERRE DE), capitaine de Châlons VI, 146.

CHALUS (AIMERI DE), évêque de Chartres, traite avec les Flamands III, 118.

Évêque de Chartres de 1332 à 1342.

CHALUS, *Challus* (ROBERT DE), présents que lui fait le comte de Foix XIII, 300.

Cf. I, 336.

On voit par un document de 1386 que le 17 septembre de cette année, Robert de Chalus se trouvait avec cinq chevaliers et dix-neuf écuyers sous les ordres de Louis de Sancerre dans l'ost d'Angleterre.

Au mois d'avril 1347, Guillaume de Chalus, écuyer, était capitaine de Sainte-Foy.

Les Chalus portaient : de sable semé d'étoiles d'or à un lus (brochet) posé en bande en pal du même.

CHAMAILLART. Voyez ALENÇON.

Chameulx. Voyez CAMOYS.

CHAMBLY, *Cambli* (PHILIPPE dit GRISMOUTON DE), « bon chevalier de Normandie... moult ami et prochain du duc de « Normandie », cite le comte de Montfort III, 383; le conduit à Paris 414 ; fait prisonnier par Gauthier de Mauny V, 93, 97 ; message dont celui-ci le charge 101-103 ; est tué à la bataille de Poitiers 407, 429, 430, 448.

Cf. V, 529 ; XVIII, 376.

Voici comment Philippe de Chambly était « prochain » du duc de Normandie :

Pierre de Chambly (son père ?) qui vivait en 1321, avait épousé Isabeau fille de Jean de Vienne. Celui-ci était fils de Hugues de Vienne et d'Alix de Méranie, comtesse palatine de Bourgogne. La mère du duc de Normandie était aussi de la maison de Bourgogne.

Au mois d'août 1347, le duc de Normandie donna à Philippe de Chambly une rente de mille livres tournois sur les halles et moulins de Rouen.

La seigneurie de Chambly se trouve dans le canton de Neuilly-en-Thelle (Oise).

Les Chambly étaient aussi seigneurs de Montgobert.

CHAMBLY (JEAN dit LE HAZE DE), combat devant Paris VI, 268, 270 ; XVII, 389 ; est pris par les Anglais VI, 269.

Cf. XVIII, 508.

Jean dit le Haze de Chambly se trouvait, au mois de décembre 1369, dans l'ost réuni par Ivain de Galles pour envahir l'Angleterre. Il prend la même année le titre de chevalier et maître d'hôtel du roi.

Il avait épousé Jeanne de la Roche.

Il ne faut pas le confondre avec Jean de Chambly, valet de chambre du roi et grenetier à sel de Meaux en 1391.

On trouve aussi en 1367 un Jean de Chambly dit Tristan qui avait épousé une fille de Tristan Quiéret.

* CHAMBLY (le borgne de) VI, 464.

Chameuls. Voyez CAMOYS.

CHAMPAGNE (maréchal de). Voyez CONFLANS (JEAN DE).

* CHAMPAGNE, roi d'armes XVI, 403.

CHAMPAIGNE (ALAIN DE LA), au siége de la ville d'Afrique XIV, 225, 250.

Cette famille appartenait à l'Anjou.

Thibaut de la Champaigne périt à la bataille de Cocherel.

Voyez plus haut : CAMPAGNE.

CHAMPENEYS, *Campenois* (JEAN), sergent d'armes X, 287, 290.

Cf. X, 543.

Les documents du temps donnent la véritable orthographe de ce nom.

* *Champiers* (la demoiselle de) I[b], 86.

* CHAMPDIVERS (ODETTE DE) VIII, 435 ; XIV, 395.

Champrémy. Voir CAMPRÉMY.

CHANAC (GUILLAUME DE), évêque de Paris, chargé de traiter avec les Flamands III, 118.

Évêque de Paris de 1332 à 1342, puis patriarche d'Alexandrie. Il fonda à Paris le collége de Chanac. Mort en 1348.

CHANAC (BERTRAND DE), patriarche de Jérusalem, assiste à

l'assemblée de Reims XVI, 85 ; est envoyé par Charles VI en Allemagne 133 ; chargé de négocier avec les Anglais 237.

* CHANAC (FOULQUE DE), évêque de Paris IV, 455.

Il succéda en 1342, comme évêque de Paris à Guillaume de Chanac, dont nous avons parlé plus haut.

* CHANAC (GUILLAUME DE), évêque de Chartres et de Mende, VIII, 422 ; X, 547 ; XVIII, 494, 587.

Évêque de Chartres en 1368, et de Mende en 1371, puis créé cardinal par Grégoire XI. Mort en 1383.

* CHANDIO (PIERRE DE), dans l'ost de Nicopoli XVI, 258.

CHANDOS, *Candos* (JEAN), « li uns des milleurs chevaliers de toute « Engleterre » V, 317 ; « moult vaillant hommes d'armes « et saige » XVII, 293 ; « moult bon chevalier et des plus « renommés de sens et de proesche et d'eur et de fortune « d'armes de toute Engleterre » XVII, 301 ; cité parmi les preux II, 3, 6 ; assiége Cambray III, 8, 11 ; armé chevalier par Édouard III 41, 42, 53, 54, 60 ; XVII, 73 ; retourne en Angleterre III, 71 ; en garnison à Valenciennes 151 ; assiste à la bataille de l'Écluse 202, 206 ; se signale par ses exploits en Écosse 428, 464 ; est envoyé en Gascogne IV, 130, 135, 136 ; accompagne Édouard III dans son expédition en Normandie 381, 388, 395 ; protége les filles du sire de Poix 428, 431, 433 ; XVII, 197 ; s'empare d'Oisemont V, 10 ; assiste à la bataille de Crécy 31, 33, 36, 50, 62 ; XVII, 212 ; se trouve au siége de Calais V, 143 ; XVII, 203 ; est envoyé en Flandre V, 154 ; revient au siége de Calais 193 ; assiste au combat de Winchelsea 260, 267 ; XVII, 271 ; est envoyé en Saintonge V, 281 ; accompagne le prince de Galles en Gascogne 317 ; XVII, 301 ; dans l'ost du prince de Galles en 1356 V, 378 ; XVII, 338 ; assiste au combat de Romorantin V, 392, 393; — à la bataille de Poitiers 416-419, 421, 423, 428, 436, 439-441, 446, 447, 454 ; XVII, 346, 351, 352, 356 ; négocie avec les barons

de Gascogne VI, 16 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne 221, 224 , 236, 237 ; accompagne le roi Jean à Calais 297 ; jure la paix de Brétigny 305 ; XVII, 392 ; reçoit le château de Saint-Sauveur VI, 318, 319 ; prend possession des terres cédées à Édouard III 324, 326, 331, 332 ; XVII, 401 ; fort aimé des Gascons VI, 365 ; se rend au-devant du prince de Galles 367, 369 ; créé connétable d'Aquitaine 368, 369 ; reçoit le roi de Chypre 386, 387, 394, 395 ; se rend en Bretagne VII, 25-28 ; assiste à la bataille d'Auray 32-63 ; XVII , 409 , 410 , 412-416 ; assiége Jugon VII , 69 ; refuse la rançon des prisonniers 69 , 72, 73 ; accepte celle de Bertrand du Guesclin 75 , 87 ; XVII , 424 , 458 ; assiége Quimper-Corentin VII , 76 ; XVII, 420; retourne en Gascogne XVII, 422; refuse de se rendre avec les compagnies en Espagne pour combattre Pierre le Cruel VII, 84 , 87 ; déconseille l'expédition du prince de Galles en Espagne 96, 97 ; XV, 428 ; l'engage à combattre le comte de Foix XIII , 300 ; l'accompagne dans son expédition VII, 101, 103 , 112-114 , 120-125 , 134 , 140 , 146 , 150-156, 169, 172, 175, 177; XII, 110, 111; XVII, 433-435, 441; assiste à la bataille de Najara VII, 195, 196, 199-206, 209-212, 216, 218, 221, 227 ; XII, 228 ; XVII, 448-451 ; négocie avec le roi d'Aragon et le roi de Navarre VII, 239 ; est envoyé vers le roi de Majorque 241 ; accepte la rançon de Bertrand du Guesclin 245, 299 ; est envoyé vers les compagnies 255 ; engage le prince de Galles à rester en paix avec le comte de Foix XI , 53 ; règles militaires qu'il observait selon Thomas de Triveth XII, 153 ; reproches qu'il adresse au comte d'Oxford 236-238 ; Édouard III lui donne la baronnie de Caumont X , 77 ; se retire à Saint-Sauveur VII, 258, 260 ; XVII, 464 ; cité dans une charte VII, 285 ; est envoyé à Montauban 300, 323, 324, 335 , 336, 342, 351, 357 , 362, 418 ; XVII, 468, 471 ; assiége Duravel VII, 362-368 ; XVII, 476 ; — Domme VII, 368-

370; XVII, 477; poursuit sa chevauchée VII, 370-380; est appelé à Angoulême par le prince de Galles 376, 377; XVII, 479; assiége La Roche-sur-Yon VII, 380-385; devient sénéchal de Poitou 386, 387; envahit l'Anjou 388-391, 392; XVII, 485; rentre à Poitiers VII, 394, 395; secourt le comte de Pembroke 397-400, 403, 405-408, 410; sa mort 436, 438, 443-460, 476; VIII, 50, 239, 340; XVII, 489-492; regrets qu'il laisse après lui XII, 134; son éloge XIV, 110.

Cf. I[a], 157, 208-211, 418, 459, 469, 481, 508, 512, 521; I[b], 17, 29, 30, 36, 75, 85, 133, 162; II, 498; III, 520; V, 520, 524, 530, 539, 540, 543; VI, 499, 504; VII, 489-491, 493, 496, 499, 508, 509, 511, 539, 542, 545, 546; VIII, 446, 460, 467; XII, 378, 379; XIII, 329; XVIII, 374, 376, 377, 441-446, 448, 451-466, 484.

Chandos avait pour père Édouard Chandos qui accompagna le roi d'Angleterre à l'hommage d'Amiens. Sa mère se nommait Isabelle Twyford.

Il descendait d'un Normand, compagnon de Guillaume le Conquérant, qui acquit au même titre des domaines dans le pays de Galles et qui crut en légitimer la possession en en donnant une part au monastère du Bec dans son pays natal.

Son nom est écrit dans les actes du temps : Chaundos ou Chandos. On lit : Chandos au bas de la lettre que j'ai reproduite tome XVIII, p. 484.

Le 15 novembre 1356, c'est-à-dire quelques semaines après la bataille de Poitiers, le prince de Galles, rappelant les exploits par lesquels il s'y était signalé, lui donna le fief de Kirketon en lui imposant pour unique redevance le don d'une rose rouge.

En 1359, il était sous-chambellan d'Angleterre avec une pension de cent livres par an.

Le 22 août 1360, il reçut la garde de la ville de Barfleur.

Le 4 février 1360 (v. st.), il fut chargé de recevoir une partie de la rançon du roi Jean.

On conserve au Record-Office (Exchequer, army-rolls) un compte rendu par Chandos de ses dépenses en France depuis le 30 janvier 1360 (v. st.) jusqu'au 20 mai 1362.

Le 30 juillet 1361, Édouard III créa Chandos baron de Saint-Sauveur et gouverneur de la ville de la Rochelle et du pays de Saintonge. Le 12 novembre de la même année, il le nomma son lieutenant en Gascogne.

Le 18 janvier 1363, Édouard III chargea Chandos de réprimer les pillages des compagnies.

Le 1er octobre 1369, la garde des châteaux de Melle, Chizé et Civray fut confiée à Chandos. Il reçut mille livres pour celle des châteaux de Chizé et de Civray qui appartenaient à Thomas de Woodstock.

D'autre part, le roi de France donnait, le 28 mai 1369, à Philippe de Calleville la terre de Rommilly dans le bailliage de Rouen confisquée sur Chandos (c'était un ancien domaine de Godefroi d'Harcourt). On lisait dans cette charte : « Comme Edwart d'Angleterre et Edwart de Galles son fils aisné nous aient commencé et fait guerre ouverte et à nos subjets, et facent encore, et Jehan de Chandos chevalier d'Angleterre pour eulx en tuant et rançonnant, pillant et robant nos subjès, boutant feux et faisant tous autres maulx que l'en peut faire par guerre, etc. »

Une charte du duc de Lancastre, du 18 octobre 1370, (publiée par M. Delpit p. 132) mentionne expressément la mort de Chandos. Faut-il, comme le proposent quelques érudits anglais, placer cet événement le 31 décembre 1369? Il paraît préférable de rejeter la date du 31 décembre et de fixer la mort de Chandos au mois d'octobre 1370. Walsingham, Merimouth et le moine de Saint-Alban indiquent formellement l'année 1370. Ils disent aussi que Chandos avait combattu sans heaume.

Chandos avait trois sœurs dont deux se marièrent, Isa-

belle qui épousa Jean d'Annesley et Éléonore qui épousa Roger Colynge et Jean Lawton. Celle-ci eut une fille nommée Élisabeth qui épousa Pierre de la Pole, ayeul des Sacheverell-Pole qui conservent encore le domaine de Jean Chandos à Radbourne.

Parmi les domaines de Chandos se trouvait celui de Wellington dont la célébrité devait naître, cinq siècles plus tard, d'autres luttes contre la France.

Chandos qui fut sinon l'ami, du moins le protecteur de Froissart, avait pour fauconnier Colinet de Hainaut.

Le moine de Saint-Alban loue Chandos en ces termes : Tantum metuebatur, tantum æstimabatur, tantum ab hominibus amabatur.

Chandos est resté le type le plus chevaleresque que possède l'Angleterre, et Pope a pu dire :

Gracious Chandos is beloved at sight.

* CHANDOS (THOMAS) XVIII, 441, 445.

CHANDOS, héraut d'armes, est envoyé vers le duc de Bourbon VII, 467, 472, 473 ; est envoyé de Bruges vers le duc de Bretagne VIII, 355, 356 ; est créé roi d'armes d'Angleterre XVII, 566 ; accompagne le comte de Buckingham IX, 265, 268 ; est envoyé en Flandre X, 141.

Cf. I[b], 18 ; IV, 484, 488 ; V, 481, 501, 510, 526, 531, 542, 544 ; VII, 486, 499-501, 503, 505-514, 534 ; VIII, 472.

Tandis que dans les *Chroniques abrégées* Froissart rapporte que Chandos fut créé roi d'armes d'Angleterre, il lui donne ailleurs le titre d'Irlande.

Le héraut Chandos qui racontait les exploits des Anglais en vers élégants, n'était pas anglais. Peut-être était-il breton ; son nom était Guyon, comme nous l'apprend une charte donnée le 18 octobre 1370 à Libourne par le duc de Lancastre qui y prend à son service comme son clerc Guyon « qui fuist ove monseigneur Jehan Chaundos qe Dieu absoille. » (DELPIT, p. 132.)

* CHANGY (sire de) XII, 394.

* CHANTELOUP, *Cauntelo* (NICOLAS DE) XVIII, 91.

CHANTEMERLE, *Cantemelle* (THIBAUT DIT TAUPIN DE), chargé de négocier la paix XIV, 388-391 ; XV, 79 ; est envoyé vers le duc de Bretagne XV, 30.

Cf. XVI, 303, 305.

Maître d'hôtel de Charles VI ; en 1365, conseiller du duc de Bourgogne.

Le 15 avril 1372, il était capitaine du château de Gisors. Il remplissait encore cette charge en 1379.

En 1392, il se rendit en Angleterre pour recevoir le serment de Richard II d'observer la trève.

Le 12 décembre 1398, il reçoit une mission à Avignon « pour le fait de l'Église. »

Le Religieux de Saint-Dénis rapporte qu'il fut aussi envoyé en Angleterre pour traiter de la paix et en Allemagne pour décider les électeurs de l'Empire à accepter la voie de cession.

En 1399, Charles VI lui fit un don de deux cents livre pour reconnaître ses services ; le duc de Bourgogne y ajouta un autre don de deux cents livres.

CHANTEMESLE (GUI DE), assiége Auray IV, 30.

Peut-être Guillaume Chabot, seigneur de Chantemesle, fils de Sebran Chabot et de la dame de Chantemesle.

CHANTEMESLE (sire de), assiége Saint-Valéry VI, 107.

Louis Chabot, seigneur de Chantemesle, fils de Guillaume Chabot et de Jeanne de Bouverelle. Il servait avec cinq écuyers sous les ordres du sire de Craon. On le retrouve en 1352 dans l'ost de Poitou sous les ordres de Charles d'Espagne. En 1356, il est cité de nouveau.

CHANTEMESLE (THIBAUT DE), revient à Paris VII, 2 ; dans l'ost du duc de Bourgogne contre les Navarrais 6.

Thibaut Chabot, seigneur de Chantemesle, fils des Thibaut Chabot et de la dame de Machecoul. Il épousa Amicie de Maure. Échanson du roi en 1350.

* CHANTEPRIME (PIERRE) XVIII, 558, 560.

CHAPELLE (GODEFROI DE LA), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 113, 114 ; XVII, 17.

Godefroi de la Chapelle eut deux fils : Winand et Godefroi. Winand épousa une fille naturelle de Jean duc de Brabant. Godefroi eut deux femmes : d'abord une fille de Jean de Brabant, échevin de Liége, ensuite une fille de Gérard de Seraing. C'est de ce Godefroi, frère de Winand, qu'il est question ici.

CHAPELLE (sire de la), assiste aux obsèques de Louis de Malé X, 283.

Peut-être quelque membre de l'ancienne famille flamande de ce nom. Une variante porte : Gaesbeke.

* CHAPLU (PIERRE), clerc de la ville de Paris IX, 569.

CHAPONVAL (CHAPONNET DE), chevalier de Beauce, chargé d'ajourner le prince de Galles VII, 288-290 ; XVII, 466 ; est pris par les Anglais VII, 297-299 ; paie rançon 476-477.

Cf. VII, 535 ; XVIII, 494.

Jean dit Chaponnet de Chaponval était, en 1347, bailli de Caen, en 1358, maître d'hôtel du duc de Normandie, et en 1369, sénéchal d'Agénois. Dès 1355, il prenait le titre de chevalier. Un document conservé à Paris aux Archives Nationales (J. 654) et relatif aux plaintes qui s'élevaient sur l'inexécution du traité de Brétigny, renferme les noms de Bernard Pelot, juge criminel de Toulouse, et de Jean de Chaponval.

CHAPPES, *Caples* (GUI DE), « bon chevalier », s'arme : d'or à une croix ancrée de sable VI, 236, 237 ; défend le fort de Charny-en-Dormois 236-238.

Le terre de Chappes est dans le canton de Bar-sur-Seine (Aube). On y remarque les ruines d'un vaste château.

Pierre de Chappes se trouvait parmi les écuyers du comté de Nevers réunis au camp de Bouvines en 1340 dans la bataille du comte de Flandre.

CHARLEMAGNE. Voyez ALLEMAGNE (empereurs d').

CHARLES-MARTEL, l'un des preux de France II, 10.

CHARNY, *Carni* (GEOFFROI DE), « le plus preudhomme et le plus « vaillant de tous les autres V, 412 » ; en garnison à Tournay III, 218, 219, 226, 305 ; XVII, 97 ; dans l'armée du duc de Normandie en Bretagne IV, 189, 190 ; assiégé à Béthune V, 147, 148 ; XVII, 238 ; défie Édouard III V, 190, 192 ; XVII, 250, 252 ; essaie de surprendre Calais V, 229-250 XVII, 264-269 ; se venge sur Aimeri de Pavie V, 271-274 ; fait mettre à mort Hugues de Belconroy XVII, 294 ; combat et meurt à Poitiers V, 405, 408, 409, 427, 433, 444, 453 ; XVII, 349, 353, 357.

Cf. I_a, 201-205 ; I_c, 195, 462, 463, 533 ; IV, 440 ; V, 501, 508, 509, 529, 530, 543.

Fils de Jean de Charny, seigneur de Lirey.

Geoffroi de Charny fit partie de la garnison de Tournay du 28 avril au 30 septembre 1340. Il fut fait prisonnier devant Calais. Le roi lui donna, le 31 juillet 1351, mille écus d'or pour l'aider à payer sa rançon. Créé porte-oriflamme le 25 juin 1355. Mort à la bataille de Poitiers. Ses restes furent transférés de Poitiers à Paris en 1370 et solennellement inhumés, en même temps que ceux du maréchal d'Audrehen, dans l'église des Célestins. Il avait épousé Jeanne de Vergy.

Il se trouvait avec six écuyers sous ses ordres en 1340 dans la bataille du comte d'Eu à l'ost de Bouvines. En 1341, il accompagna le comte d'Eu en Bretagne.

Le 2 août 1346, il était au Port-Sainte-Marie, où il avait conduit ses gens d'armes pour prendre part au siége d'Aiguillon.

On voit par les *Issues of Exchequer* que Jean de Potenhale fit Geoffroi de Charny prisonnier sous les murs de Calais et qu'il le conduisit en Angleterre le 24 février 1349 (v. st.). Il reçut à ce titre du roi d'Angleterre une somme de cent marcs.

Geoffroi de Charny avait-il, comme le lui reprochèrent les Anglais, violé la trève qu'il avait jurée lui-même ?

La trève existait incontestablement, mais il ne l'avait pas jurée.

On trouve dans Robert d'Avesbury p. 167 une déclaration des cardinaux Ceccano et Aubert, qui porte qu'une trève à partir de la date des présentes lettres jusqu'à la quinzaine qui suivra la fête de Saint-Jean-Baptiste, a été conclue entre les plénipotentiaires français, le sire d'Offemont, maréchal, Geoffroi de Charny et Robert de Lorris chevaliers, et les plénipotentiaires anglais, les comtes de Lancastre et d'Huntingdon, Raoul de Stafford, Gauthier de Mauny, Renaud de Cobham, et qu'elle a été jurée devant Calais, le 28 septembre 1347, par l'évêque de Norwich, le comte de Lancastre et Gauthier de Mauny d'une part, et l'évêque de Laon, le sire d'Offemont et Geoffroi de Charny d'autre part.

Le 13 novembre 1348, cette trève est prolongée pour le pays de Guines et de Calais jusqu'au 1er septembre 1349. Le 2 mai 1349, cette trève est de nouveau prorogée : elle devait durer jusqu'à la Pentecôte 1350 ; mais cette fois Geoffroi de Charny ne la négocia point et ne la confirma point par son serment. Redevenu libre, il scella et jura le 21 septembre 1351 une autre trève.

Le 6 janvier 1352, il fut créé chevalier de l'Étoile, lors de l'institution de cet ordre.

En 1352, il fit la guerre en Picardie et sur les frontières de Flandre.

Le 10 septembre de cette année, il était à l'abbaye d'Andres.

Au mois de juillet 1356, il reçut deux maisons confisquées sur Josseran de Mâcon.

J'ai attribué (Ia, 201-205) à Geoffroi de Charny, fils de celui-ci, le *livre de chevalerie* publié Ic, 463. C'est au chevalier qui porta l'oriflamme à Poitiers, qu'il y a lieu,

selon moi, de le restituer. On ne peut guère douter que Geoffroi de Charny, l'un des premiers chevaliers de l'ordre de l'Étoile, qui écrivit pour les chevaliers de la Noble Maison des questions relatives aux tournois, n'ait aussi composé pour eux le *livre de chevalerie* où, la veille même des revers, il leur retraçait les règles du sacrifice et du dévouement.

M. Luce cite des lettres du 21 novembre 1356, par lesquelles le régent confirme au profit de Geoffroi, fils mineur de Geoffroi de Charny « tué à la bataille livrée « dernièrement près de Poitiers », une donation qui avait été faite à son père. Ces lettres étaient octroyées à la prière de sa veuve Jeanne de Vergy, dame de Montfort et de Savoisy.

CHARNY, *Carni* (GEOFFROI DE), en garnison à Béthune IX, 250 ; se rend à Grenade 492 ; — en Écosse X, 288, 289, 291, 296 ; revient en France 299 ; retourne en Écosse 318, 334, 376, 391 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; au siége de la ville d'Afrique 225.

Cf. I[a], 349 ; I[b], 104 ; X, 564 ; XV, 394, 397 ; XVI, 258 ; XVIII, 303, 329; 387, 391, 499, 500.

Fils de Geoffroi de Charny et de Jeanne de Vergy.

Il reçut, en 1358, une partie des biens confisqués sur Josseran de Mâcon. Il était bailli de Caux en 1375. Il conduisit quatre chevaliers et quarante-six écuyers en 1383 à l'ost de Bourbourg. Bailli de Mantes en 1388. Mort le 22 mai 1398. Il avait épousé Marguerite de Poitiers.

CHARNY (JEAN DE), cité dans un texte de Froissart comme l'un des auteurs de la chute de Marcel VI, 61, 77, 78.

Cf. I[b], 93-97 ; I[c], 209, 223 ; VI, 484.

Jean de Charny ne figure point dans la généalogie de la maison de Charny, telle que la donne le P. Anselme.

CHARTRES (PHILIPPE DE), « bon escuyer VII, 11 » ; châtelain de Marcherainville VII, 11.

* CHARTRES (ROBERT DE) V, 523.

* CHARTRES (BERTRAND DE), gouverneur du comte de Nevers, dans l'ost de Nicopoli, XV, 395, 423 ; XVI, 258.

Cité dans une charte de 1384.

CHARTRES (évêque de). Voyez ANGUÉRANT (JEAN D') ; CHALUS (AIMERI DE) ; CHANAC (GUILLAUME DE) ; LE FEVRE (JEAN) ; MONTAIGU (JEAN DE) ; PLESSIS-PASTÉ (JEAN DU).

* CHARTRES (vidame de) V, 506.

* CHARUEL, *Caruel, Caruelle, Caruet, Karuelle, Kerouelle* (IVAIN ou JEAN), « grant capitaine de gens d'armes VII, 323 ; très-« bons escuiers bretons VII, 401 » ; en garnison à Rennes IV, 155, 189 ; est blessé au combat des Trente V, 295 ; XVII, 284 ; en garnison sur les marches de Touraine VII, 323 ; XVII, 469 ; défait Simon de Burley VII, 331-334 ; s'empare de La Roche-de-Ponsoy 350, 386, 392 ; défait le comte de Pembroke 395, 401 ; XVII, 486 ; s'empare de Saint-Savin VII, 436, 438 ; livre à Chandos un combat où celui-ci périt 444-463 ; paie rançon 476 ; en garnison à La Roche-de-Ponsoy VIII, 56 ; assiége La Roche-sur-Yon 259.

Cf. I[a], 121 ; I[b], 155 ; V, 513.

Les Charuel portaient une devise bretonne qui disait qu'il n'est rien que ne puisse un homme de cœur. Cela signifiait-il que le courage tient lieu de tout et que la science n'est rien ? Leur heaume couronné de fleurs de lys offrait pour cimier deux oreilles d'âne.

Ils appartenaient à la paroisse de Guerlesquin (diocèse de Tréguier) et se fondirent au XVe siècle dans la maison de Penhoët.

Le 11 avril 1352, Charuel avait sous ses ordres deux chevaliers, vingt-un écuyers et trente archers.

En 1352, il est envoyé en Angleterre afin d'obtenir la liberté de Charles de Blois.

En 1354, il est avec Bertrand du Guesclin l'un des otages pour Charles de Blois.

En 1356, il a sous ses ordres un chevalier, neuf ou dix

écuyers et dix-huit archers à cheval, et à la fin de cette même année, trois chevaliers, vingt-un écuyers et cinquante archers.

Une charte du mois d'août 1356 cite Charuel comme devant accompagner Charles de Blois qui quitte l'Angleterre pour retourner en Bretagne.

Il prit part, lors de la Jacquerie, à une émeute contre les nobles dans la ville de Senlis. Il en obtint rémission au mois de janvier 1358 (v. st.).(*Trésor des chartes* JJ. 86, 421.)

Il entra au service du roi de France au mois de novembre 1369.

J'ignore quelle était la parenté d'Yvain Charuel avec Geoffroi Charuel qui, le 16 janvier 1374, reçut du roi de France une pension de deux cents livres.

Il y eut, paraît-il, dans la même famille des partisans des Anglais. Jean Charuel, receveur du duché de Bretagne pour Édouard III en 1345, devint, vers 1350, connétable de Bordeaux. Thomas Charuel se trouvait dans l'armée anglaise lors de la bataille de Poitiers.

* CHASSERAT (JEAN) XVIII, 557, 559-562.

CHASSERON, *Caseron, Castron* (OUDART DE), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 281, 282.

Cf. X, 542 ; XIII, 349 ; XV, 394, 397 ; XVI, 258.

Chambellan et conseiller du duc de Bourgogne. En 1390, le duc de Bourgogne le chargea, ainsi que Guillaume de la Trémoïlle, d'une mission près du comte de Foix relative au mariage du duc de Berry.

Il fut désigné en 1395 pour être l'un des membres du conseil du comte de Nevers pendant son voyage en Turquie. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopoli et mourut au mois de septembre 1396. Probablement l'un de ceux à qui Bajazet fit trancher la tête.

Voyez sur Oudart de Chasseron les *Brabantsche Yeesten*, p. 330.

CHASTEL, *Castel*, *Castiaus* (PHILIPPE DU), écuyer de Jean de Beaumont II, 50 ; reçoit une pension d'Édouard III 102, 103 ; XVII, 15 ; reçoit les ambassadeurs anglais III, 191.

Cf. II, 511.

Issu d'une illustre et chevaleresque maison du Hainaut.

J'ignore s'il faut rattacher à la même famille Richard du Chastel qu'Édouard III employa « ès grosses besongnes « de Norfolk et Suffolk. »

Voyez le mot : HOVARDERIE.

CHASTEL, *Castel* (TANNEGUI DU), « chevalier breton-bretonnant « durement vaillant XVII, 243 » ; prend part au combat de la Roche-Derien V, 164-166, 169, 170, 173 ; XVII, 243-245.

Cf. Ia, 448 ; III, 515 ; IV, 436 ; V, 550 ; XVIII, 196, 197, 335.

Tannegui du Chastel, fils aîné de Bernard du Chastel et d'Éléonore de Rosmadec. Mort en 1352 après la bataille de Mauron. Il épousa Tiphaine de Plusquellec. Deux de ses fils furent mis à mort par les Français pour se venger des services que leur père rendait au parti des Montfort. Tannegui du Chastel n'en apporta que plus d'énergie dans cette guerre où la bataille de la Roche-Derien couronna ses exploits.

Il eut pour petit-fils Tannegui du Chastel si célèbre sous le règne de Charles VII.

Le dimanche après la Saint-Martin d'hiver 1341, Tannegui du Chastel et Geoffroi de Malestroit déclarent avoir pris au Conquêt des tonneaux de vin pour la garnison du château du Conquêt et pour l'ost qui se trouve à Saint-Renan.

Le 18 décembre 1341, Jean de Montfort adressait une lettre à Tannegui du Chastel où il l'appelait : « son petit « bachelier ». Le 1er février suivant, le maréchal Bertrand de Briquebec chargea Henri de Malestroit de traiter avec Tannegui du Chastel.

Au mois de mars 1341 (v. st.), celui-ci était capitaine

de Brest. Dom Lobineau a publié une lettre qu'il adressa à la fin du mois de février 1341 (v. st.) au roi de France. Je l'ai reproduite XVIII, 196.

Au mois de janvier 1347, le roi de France déclara pardonner à Geoffroi de Malestroit, à Tannegui du Chastel, à Yve de Trézéguidi, à Henri de Trevet et à Alain de Kerlovenan qui avaient servi Jean de Montfort et qui venaient d'embrasser le parti de Charles de Blois.

Je trouve en 1350 une autre charte de rémission en faveur de Tannegui du Chastel.

La terre du Chastel dépendait de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon.

* CHASTEL (BERNARD DU), fils du précédent XVIII, 335.

CHASTEL, *Castiel* (GARSIS DU), chef de compagnie VI, 328; rentre en France VII, 168; XVII, 469; retourne en Espagne avec le prince de Galles VII, 154, 156; assiste à la bataille de Najara 212; XII, 134; se déclare pour les Français VII, 337; dans l'ost du duc d'Anjou VIII, 3; se met au service du roi de Majorque 101, 102; XVII, 513; assiége Derval XI, 41-48.

Cinquième fils de Tannegui du Chastel et de Tiphaine de Plusquellec.

Garsion du Chastel avait sous ses ordres, le 21 mai 1369, vingt-neuf écuyers.

* CHASTEL (ROBERT DU), reçoit l'épée de Charles de Blois V, 495.

Second fils de Bernard du Chastel et d'Éléonore de Rosmadec, par conséquent frère de Tannegui du Chastel.

* CHASTEL (MATTHIEU DU), procureur XVIII, 133.

Chastel-Neuf. Voyez CASTELNAU.

* CHASTELER (THIERRI DU) IV, 478.

Thierri du Chasteler, sire d'Hélèmes, bailli de Hainaut, fils de Henri du Chasteler. Il épousa Marie de Harchies.

CHASTELER (GUILLAUME DU), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 66.

Guillaume du Chasteler était fils de Thierri du Chasteler, grand-bailli de Hainaut de 1321 à 1325, et de Marie de Harchies. Il était, en 1346, châtelain d'Ath. Il épousa Béatrix de Mortagne.

CHASTELER (JEAN DU), fait partie de la chevauchée de Gérard de Werchin III, 138.

Cf. IV, 478.

Fils de Jean du Chasteler et d'Agnès de Bertincourt. Chambellan de Philippe de Valois et gouverneur de Tournay en 1332.

CHASTELER. Voyez BELLAING.

CHASTELIER (GEOFFROI), chef de compagnie, guerroie en Languedoc XII, 44 ; est tué 50.

La Chesnaie lit : Geoffroi Chasteignier.

Les Chastelier sont fréquemment cités au XIVe siècle. Guillaume du Chastelier vivait en 1360 ; Pierre du Chastelier était en garnison à Cambray en 1340.

CHASTELLUX, *Castelus* (*Ploustrat de*), combat les compagnies en Auvergne XIII, 79.

Chastiaux (*Philippe de*). Voyez CHASTEL (PHILIPPE DU).

CHATEAU-BELIN, *Castel-Belin* (sire de), dans l'ost de Philippe de Valois à Sangate XVII, 250.

* CHATEAU-BELIN (sire de) XV, 395, 397.

* CHATEAUBRIAND (sire de) V, 496 ; XVIII, 300.

Geoffroi de Châteaubriand tué au combat de La-Roche-Derien avait épousé Isabeau d'Avaugour, seconde fille de Henri d'Avaugour et de Jeanne d'Harcourt.

* CHATEAUBRIAND (JEAN DE) X, 513, 547 ; XII, 382, 385.

Geoffroi dit Brideau de Châteaubriand, épousa 1° Louise de Sainte-Maure ; 2° Marguerite de Parthenay, fille de Guy l'Archevêque, seigneur de Soubise, et de Jeanne d'Amboise.

CHATEAUBRIAND (LOUISE DE). Voyez LAVAL.

CHATEAUMORAND (JEAN DE), « chevalier pouveu de sens et de beau « langaige, froit et attempré en toutes manières » XV,

337 ; en garnison à Nantes IX, 299, 305, 307, 312 ; prend part à une joute 324, 328-330 ; se rend en Espagne XI, 329, 339, 342, 350; XII, 81, 132, 141, 210, 212 ; chargé de la garde de la trève XIV, 23, 25 ; au siége de la ville d'Afrique 224 ; chargé de négocier la paix 388, 390, 391 ; XV, 79 ; est envoyé vers le duc de Bretagne XV , 30 ; chargé d'arrêter le sire de Clisson 60 ; est envoyé vers le duc de Lancastre 152 ; — vers le roi de Hongrie, 337-339, 343 , 344 , 347-350, 352, 358-360 ; revient en France XVI, 29 ; traite d'une trève avec les Anglais 237.

Cf. Ia, 199 ; IX, 555 ; X, 481 ; XV, 415, 426, 437, 491-493, 496, 497, 499-502, 506-508 ; XVI, 262, 263, 320, 413.

Au mois de juillet 1389, le sire de Coucy envoya le sire de Châteaumorand en Angleterre afin d'avoir des nouvelles de sa fille la duchesse d'Irlande.

On peut voir dans le recueil de Rymer des lettres de Richard II , du 5 novembre 1396, par lesquelles il recommande à tous les rois, princes et peuples Jean de Châteaumorand qui se rend *versus quamplures partes remotas*.

On paya deux mille quatre cent cinquante ducats à François Martin pour le fret d'une galée qui amena de Mételin à Venise Jean de Châteaumorand, Jacques de Courtiamble et Jean de Neufville chargés d'annoncer au duc de Bourgogne la délivrance du comte de Nevers.

Malgré les services de Jean de Châteaumorand , on retint deux cents francs sur sa pension qui était de cinq cents francs, pour faire face aux dépenses qu'entraînait la rançon du comte de Nevers.

On peut voir dans le Religieux de Saint-Denis avec quel courage il défendit avec cent hommes d'armes Constantinople contre les Turcs et quelles furent ses nombreuses aventures en Orient.

Christine de Pisan se plait à louer Jean de Châteaumorand :

Des bons chevaliers est-il
Encore, mais d'un moult gentil
Diray qui adès est en vie,
Qui n'a fors de bien faire envie.
Si est des parties de France
Le bon, vaillant, plain de souffrance,
De la terre de Bourbonnois,
Qui n'aconte à trésor II nois
Fors au trésor de gentillesse
Où il a mis sa soubtilesse,
Lui qui est digne de renom :
De Chastel-Morant a surnom.
Si est voir que la cité noble
Qu'on appelle Constantinoble,
Pour sa valeur par l'ordonance
Du roy françois en gouvernance
A eue et a com chevetaine.

Dans le *Chemin de Longue Estude*, Christine de Pisan, revenant à la même thèse que tous les bons chevaliers n'ont pas disparu, place à côté du nom de Bouciquaut celui de Châteaumorand.

CHATEAU-NEUF. Voyez APCHIER.

CHATEAU-NEUF. Voyez CASTELNAU.

CHATEAU-PORCIEN. Voyez PORCIEN.

CHATEAU-VILAIN (sire de), assiége Auray IV, 64 ; maréchal de l'armée du duc de Normandie en Bretagne 189 ; combat et est tué à Poitiers V, 407, 428, 429, 445 ; XVII, 357 ; sa veuve épouse Arnaud de Cervoles VI, 404 ; VII, 250.

Cf. VII, 529 ; XVIII, 392.

Jean de Thil-en-Auxois, seigneur de Château-Vilain.

Il prit le nom de Château-Vilain à la suite de son mariage avec Jeanne de Château-Vilain, héritière de Jean III et de Marguerite de Noyers. Conseiller de Philippe de Valois et connétable de Bourgogne.

CHATEAU-VILAIN (sire de) VII, 19. Voyez CERVOLES.

CHATEAU-VILAIN (JEANNE DE). Voyez CERVOLES.

CHATEL-ACHARD (dame de). Voyez ANGLE.
CHATELAIN DE BEAUVAIS. Voyez LE CHATELAIN DE BEAUVAIS.
CHATELLERAULT (vicomte de), accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 154, 157.

Ceci doit s'entendre de Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerault, second fils de Jean IV et d'Isabeau de Parthenay.

Clémence, héritière de la vicomté de Châtellerault, la transmit à son mari Hugues de Surgères au milieu du XIIIe siècle.

Aymeri, vicomte de Châtellerault, épousa Agathe de Dammartin. Leur fille Jeanne, veuve de Geoffroi de Lusignan, porta le vicomté de Châtellerault dans la maison d'Harcourt, en épousant Jean II d'Harcourt qui mourut en 1302.

CHATELLERAULT (vicomte de). Voyez HARCOURT.
CHATILLON, comtes de BLOIS :
GUI Ier. Voyez BLOIS.
LOUIS. Voyez BLOIS.
GUI II. Voyez BLOIS.
LOUIS, fils de GUI. Voyez BLOIS.
CHARLES. Voyez BRETAGNE.
JEAN. Voyez BRETAGNE et PENTHIÈVRE.
CHARLES. Voyez BRETAGNE et AVAUGOUR.
CHATILLON, comtes de Saint-Pol :
GUI III. Voyez SAINT-POL.
JEAN. Voyez SAINT-POL.
GUI IV. Voyez SAINT-POL.
CHATILLON, de la maison de PORCIEN :
GAUTHIER IV, connétable de France. Voyez CHATILLON.
GAUTHIER V. Voyez CHATILLON.
GAUTHIER VI. Voyez PORCIEN.
HUGUES. Voyez PORCIEN.
MARIE. Voyez ROUCY.
GAUTHIER, petit-fils de GAUTHIER IV. Voyez CHATILLON.

CHATILLON, seigneurs de DAMPIERRE :
JEAN. Voyez CHATILLON.
HUGUES. Voyez CHATILLON.
JACQUES. Voyez CHATILLON.
CHATILLON, seigneur de la FERTÉ :
GAUTHIER. Voyez CHATILLON.
GAUTHIER. Voyez CHATILLON.
CHARLES. Voyez CHATILLON,
CHATILLON, seigneurs de DOUR :
GAUTHIER. Voyez CHATILLON.

* CHATILLON (GAUTHIER DE), connétable de France III, 376, 512 ; IX, 497.

Gauthier de Châtillon avait pris part aux sanglantes journées de Courtray et de Mont-en-Pévèle. Il avait environ quatre-vingts ans quand il s'arma pour la dernière fois à la bataille de Cassel.

Fils de Gauthier de Châtillon, comte de Porcien, et d'Isabelle de Villehardouin.

CHATILLON (GAUTHIER DE), au siége de la ville d'Afrique XIV, 224.

Probablement Gauthier de Châtillon, fils de Gui de Châtillon-Porcien et de Marie de Lorraine. Il épousa Jeanne de Coucy et mourut en 1404.

D'après Cabaret d'Orronville, il s'agit ici d'un chevalier de Guyenne, le sire de Castillon-entre-deux-mers.

CHATILLON (sire de), en garnison à Tournay III, 121 ; prend part à l'expédition du duc de Normandie en Hainaut 135, 144, 159, 161 ; défend Tournay 219 ; promet son appui à Charles de Blois 397 ; se rend en Bretagne IV, 6, 64, 67; assiége Hennebont 26 ; — Auray 64, 65 ; — Vannes 67 ; secourt la garnison de Fauet 88 ; assiége de nouveau Hennebont 102; Charles de Blois lui écrit 146; se rend à Nantes 185, 188; accompagne le duc de Normandie en Gascogne 331, 335; défend le passage de la Somme XVII, 201; assiége Saint-Valéry VI, 107 ; poursuit les Navarrais 132, 133.

Jean de Châtillon, seigneur de Dampierre, second fils de Gauthier de Châtillon et de Marguerite de Dampierre. Il épousa Marie de Rollaincourt. Mort en 1362. Froissart (IV, 67) l'appelle un chevalier de Picardie parce qu'il était capitaine de Béthune et possédait, du chef de sa mère et de sa femme, d'importants domaines en Picardie.

Dans les rôles de l'ost de Bouvines en 1340, se trouve cité Jean de Châtillon, chevalier banneret, avec neuf chevaliers bacheliers et cinquante-six écuyers. Il figure aussi dans les rôles de l'ost de Bretagne, du mois de septembre 1341 au mois de mai 1342.

CHATILLON (HUGUES DE), maître des arbalétriers de France, assiége Évreux VII, 12, 13, 20; envahit le Ponthieu 309-311; XI, 20; XVII, 469; défend Abbeville VII, 438; XVII, 488; est pris par les Anglais VII, 439-443; XVII, 551; revient en France VIII, 328; est défait par les Anglais près de Licques 328-337; XVII, 551; dans l'ost de Flandre en 1382 X, 118, 142, 167; dans l'expédition de Bourbourg en 1383 247; assiste aux obsèques de Louis de Male 281, 284; s'empare d'Abbeville XI, 20.

Cf. Ia, 361; VI, 496, 497; VII, 545; IX, 536.

Hugues de Châtillon, troisième fils de Jean de Châtillon-Dampierre et de Marie de Rollaincourt.

Il épousa Agnès de Séchelles. Mort vers 1390.

En 1376, après le combat de Licques, Jean de Harleston et Philippe La Vache cédèrent Gauthier de Châtillon à Édouard III au prix de mille livres.

Dom Morice a publié une lettre du sire de Châtillon au duc d'Anjou, du 10 août 1379.

CHATILLON (JACQUES DE), son mariage avec la fille de Bureau de Rivière est rompu XV, 67.

Fils de Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre, grand-maître des arbalétriers. Après la rupture de son mariage avec Jeanne de Rivière, il épousa Jeanne de

Revel, veuve de François d'Aubrecicourt. Mort en 1446.

CHATILLON (GAUTHIER DE), fait prisonnier à la bataille de Poitiers V, 409; XVII, 344, 345 ; assiste aux conférences de Bruges VIII, 382 ; XVII, 562.

Cf. VII, 487, 539 ; VIII, 463 ; XVIII, 391.

Fils de Jean de Châtillon et d'Eléonore de Roye, seigneur de la Ferté. Créé en 1364 grand-maître des eaux-et-forêts. Il épousa 1° Jeanne de Guines ; 2° Allemande Flotte, dame de Revl. Mort en 1377.

CHATILLON (GAUTHIER DE), défend son château de Montmor IX, 259 ; en garnison à Troyes 263 ; assiste aux obsèques de Louis de Male X, 281, 282.

Fils de Gauthier de Châtillon et d'Allemande Flotte de Revel.

CHATILLON (CHARLES DE), fait prisonnier par les Anglais VIII, 332, 337 ; XVII, 552.

Fils de Gauthier de Châtillon, seigneur de la Ferté, et de Jeanne Cassinel. Il épousa Marie des Essarts. Tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

* CHATILLON (GAUTHIER DE), seigneur de Dour, quitte le champ de bataille de Poitiers V, 530.

Troisième fils de Jean de Châtillon et d'Éléonore de Roye. Il eut pour seconde femme une fille de Simon de Bucy.

* CHATOU (JEAN DE), avocat au Châtelet IX, 569.

CHAUCER, *Chaucier* (GEOFFROI), prend part aux conférences de Montreuil VIII, 383.

Cf. I, 113-115, 161, 166, 187, 419-421 ; VIII, 473, 485, 487 ; XII, 381.

Jean Chaucer accompagna en 1338 Édouard III outre-mer.

En 1367, Geoffroi Chaucer était *valletus regis*.

En 1374, nous le retrouvons contrôleur du subside levé sur les laines, cuirs et peaux au port de Londres (*contra-rotulator customarum*). Le 23 avril de cette année, on lui

donne du vin. En 1375 et 1376, il était écuyer de Richard II *scutifer regis*.

Dans une charte de la quatrième année du règne de Richard II (*issues of exchequer*), on rappelle les services qu'il a rendus pendant son ambassade à Montreuil.

En 1390, il était chargé de surveiller les ouvriers qui travaillaient à Westminster, le palais où l'on sacrait les rois, et à la Tour, le sombre réduit où l'on brisait leur couronne.

Le 21 février 1400, Henri IV ordonne au trésorier de Calais de lui payer dix livres. On trouve dans les rôles des actes de Henri IV cette mention : *diversa concessa Galfrido Chaucer*.

On peut voir sur Chaucer un grand nombre de documents imprimés par Rymer.

Sa fille Alice fut la femme de Richard de Montagu, comte de Salisbury. Thomas, l'un de ses fils, épousa une fille de Jean Burghersh et en eut une fille, nommée Alice, qui devint la femme du duc de Suffolk. De ce mariage naquit un fils qui épousa une sœur du roi Édouard IV et qui fut reconnu, si le prince de Galles mourait, l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre : merveilleuse légende que n'avait sans doute point oser rêver l'auteur des *Canterbury Tales*.

Geoffroi Chaucer avait son homonyme dans Geoffroi le Chaucier, marchand de chausses à Senlis, qui fut l'objet d'une charte de rémission au mois de juillet 1365. (*Trésor des chartes*, JJ. 98, 405.)

* CHAUCER (PHILIPPE DE ROËT, femme de GEOFFROI) I^a, 113.

CHAUDOUVRIER ou CHAUDERIER, *Caudourier* (JEAN), livre La Rochelle aux Français VIII, 135, 181-187 ; XVII, 526. Cf. VIII, 442 ; XVIII, 457.

Le 15 août 1360, les habitants de La Rochelle, cédant après une vive résistance aux ordres du roi Jean, désignèrent des députés pour se rendre à Calais près des deux rois. L'un d'eux était Jean Chauderier.

Le 24 octobre 1360, le roi Jean alors à Calais renouvela à Jean Chauderier l'ordre de remettre La Rochelle aux Anglais.

Jean Chauderier était seigneur de Niort près Taillebourg au XVe siècle.

A cette famille appartenait peut-être Isabeau Chaudrier qui, en 1475, épousa François de Clermont.

Chaudevic. Voyez SANDWICH.

Chaudron (*Guillaume*). Voyez CAUDRON.

CHAUFFOUR, *Chaufour* (THIBAUT DE), chef de compagnie, pille la Bourgogne VI, 114, 117 ; VII, 4, 5.

CHAUFFOUR (JEAN DE), chef de compagnie, pille la Bourgogne VI, 114, 117 ; VII, 16.

Vers 1360, Jean de Chauffour reçut le don d'une maison à Dijon.

Jean et Thibaud de Chauffour, frères, surpriren t et pillèrent la ville de Langres le dimanche après la fête de la Trinité 1343 au cri de : Guyenne ! Angleterre ! ville gagnée ! On accusa Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, d'avoir favorisé leur entreprise. Les Chauffour paraissent avoir appartenu à une famille de Lorraine.

Le 11 mai 1354, l'évêque de Langres fut déchargé de l'accusation d'avoir donné asile et protection à des rebelles (notamment à Jean et à Thibaud de Chauffour).

CHAUFFOUR, *Cauffour*, *Escauffour* (GAUTHIER DE), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250, 251.

Comme il existe plusieurs familles du nom de Chauffour, Caufour et Escaufour, il est assez difficile de savoir à laquelle il faut restituer ce personnage.

Nous trouvons en 1384, Guillaume de Chauffour écuyer du duc de Bourgogne, et en 1417, Henri de Chauffour aussi écuyer du duc de Bourgogne. Il vivait encore en 1399.

* *Chaumbre* (*Cok del*), valet du duc d'Albemarle XVI, 291, 292.

CHAUMONT (l'hermite de), assiste au combat de Romorantin V, 387, 389, 390, 392, 393.

Cf. I[a], 295 ; V, 473.

Probablement Renaud de Chaumont, seigneur de Quitry. Il épousa Jeanne de Beaumont.

CHAUMONT (GUILLAUME DE), dans l'ost de Gueldre XIII, 193.

Guillaume dit Lyonnel de Chaumont, seigneur de Quitry, fils de Richard de Chaumont et de Jeanne de Fours, avait huit chevaliers et soixante-dix-sept écuyers de sa retenue dans l'ost de l'Écluse. Deux ans plus tard, il fut aussi de l'ost de Gueldre. Mort vers 1402. Il avait épousé Robine de Montagu.

CHAUMONT. Voyez ASPREMONT.

Chaumont. Voyez CAUMONT.

* CHAUNDELER (ROBERT) VIII, 484.

* *Chaut* (*Thomelin*) XIV, 415.

CHAUVEAU (RENAUD), évêque de Châlons-sur-Marne, tué à la bataille de Poitiers V, 428, 433, 448.

Cf. V, 528, 529.

Renaud Chauveau succéda comme évêque de Châlons à Jean de Mandeville. Il périt en effet à la bataille de Poitiers. Le moine de Saint-Alban le cite parmi les morts immédiatement après le duc d'Athènes.

CHAUVIGNY (sire de), dans l'ost de Poitiers V, 398-400, 402.

Cf. V, 529 ; XVIII, 392.

Froissart lui donne (V, 399) le titre de vicomte de Breuse, c'est-à-dire de Brosse.

Louis de Chauvigny, vicomte de Brosse et seigneur de Sainte-Sévère, fils d'André de Chauvigny et de Jeanne de Brosse, fut tué à la bataille de Poitiers.

Il avait épousé Marie d'Harcourt, sœur de Godefroi d'Harcourt.

Il fit partie en 1341 de l'ost de Bretagne et en 1350 de l'ost de Berry.

CHAUVIGNY (sire de), « grant baron de Poito VII, 351 », embrasse le parti français VII, 351, 353 ; sa terre est pillée

par les Anglais 353 ; assiége la Roche-sur-Yon VIII, 261. Cf. VII, 541.

Froissart lui donne aussi (XII, 353) le titre de vicomte de Breuse, c'est-à-dire de Brosse.

Gui vicomte de Brosse fit hommage à Édouard III le 28 mars 1364.

Jean II sire de Chauvigny fut créé chevalier de l'Écu d'or en 1365 par le duc de Bourbon. Il avait épousé Isabelle de Rochechouart.

Un sire de Chauvigny accompagna Louis de Bourbon dans sa croisade en Afrique.

CHAUVIGNY (bâtard de) joute à Bordeaux XIII, 301, 302.

CHAVENCY (GÉRARD DE), défait et pris par les Navarrais VI, 150-152 ; XVII, 382 ; défend Reims VI, 235.

Gérard de Looz était seigneur de Chavency-le-Château.

* CHAVEZ (NICOLAS), maître des monnaies XIII, 333.

Cheni. Voyez CHEYNE.

CHEPOY, *Cepoy* (sire de), se rend en Écosse III, 435.

Jean II seigneur de Chepoy, fils de Jean de Chepoy et d'Isabelle de Danery. Il fut chargé de commander la flotte que Philippe de Valois envoya en 1334 en Orient pour repousser les Infidèles. Il fut fait prisonnier par les compagnies au combat de Mauconseil et conduit au château de Creil dont il ne sortit qu'après le paiement d'une énorme rançon. Mort peu après. Il avait épousé Jeanne de Bucy.

Cette maison devait sa fortune à Thibaud de Chepoy, amiral de France et maître des arbalétriers sous Philippe le Bel.

On conserve à la Bibliothèque de Berne une relation des voyages de Marco Polo, que celui-ci donna à Venise à Thibaud de Chepoy.

Renaud de Chepoy obtint vers 1330 une sentence d'absolution pour meurtre.

Jean de Chepoy se trouvait en 1340 dans l'ost de Bouvines.

CHEPOY, *Cepoy* (sire de), est pris par les Anglais VIII, 332.

Jean III de Chepoy, fils de Jean II et de Jeanne de Bucy. En 1379, il servait en Artois sous les ordres du duc de Sempy. Charles VI lui fit don en 1388 d'une somme de mille livres. Froissart dit qu'il était châtelain de Beauvais. Il épousa Guillemette Le Mercier.

* CHERCHEMONT (JEAN DE), évêque d'Amiens II, 519.

Evêque d'Amiens de 1326 à 1373.

CHERLTON. Voyez CARLTON.

CHESNES (JEAN DES) XVIII, 388.

Jean dit Karados des Chesnes épousa selon les uns Jeanne de Montmorency, selon d'autres, Marie de Quinquempoix.

* CHESTER (ROGER DE) XVIII, 117.

* CHESTER (HYGDEN DE), chroniqueur cité IV, 448, 452, 490, et passim.

CHEVILLART, *Kevillart* (HENRI), prend part au combat de Nogent et y fait Eustache d'Aubrecicourt prisonnier VI, 174.

Froissart dit qu'il servait sous les ordres du comte de Vaudemont.

* CHEVREUSE (PIERRE DE) VIII, 421 ; XIV, 397, 401 ; XVIII, 488, 494.

Trésorier de France en 1362. Conseiller et maître d'hôtel de Charles V en 1373. Chambellan du duc d'Anjou. Désigné au mois de septembre 1390 pour l'expédition projetée en Guyenne. Gouverneur-général des finances en Languedoc en 1391. Le Religieux de Saint-Denis ajoute qu'en 1380 il reçut le gouvernement de la Guyenne.

Pierre de Chevreuse épousa Marguerite Trousseau, fille de Pierre Trousseau et de Bertrande de Bruniquel et sœur de la vicomtesse de Conserans.

La seigneurie de Chevreuse formait un fief de l'abbaye de Saint-Denis, et ce fut sans doute à ce titre que les sires de Chevreuse furent chargés de la garde de l'oriflamme. En 1360, par une mission toute différente, Pierre de Chevreuse scella le honteux traité de Brétigny.

CHEVREUSE (JEAN DE) assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283.

* CHEVRIER (ALPHONSE), évêque de Lisieux XVIII, 488, 494.

* CHEVRYNGTON (ROBERT DE) XVIII, 3.

CHEYNE ou CHENEY, *Ceni*, *Cheni* (ROBERT), chef de compagnie, pille le Bourbonnais VII, 9 ; passe en Espagne 90 ; est rappelé par le prince de Galles 116, 118, 126; défait le sénéchal de Toulouse 130, 133, 137-139 ; assiste à la bataille de Najara 154, 156, 204, 212 ; envahit la Champagne 249 ; fait la guerre pour les Anglais VII, 326 ; XVII, 469 ; pille le Maine VII, 326 ; en garnison à Cahors 343 ; est mandé par Robert Knolles VIII, 48, 52 ; prend part au combat de Prilly XII, 221, 222 ; sa mort XI, 119.

Peut-être fils de Guillaume Cheyne ou Cheney qui sous le règne d'Édouard II prit part à l'insurrection de Thomas de Lancastre et qui fut mis à mort à York.

Robert Cheyne, chevalier, possédait dans le comté de Kent les manoirs de Midelton, d'Ufton et de Patrikesborne, et de plus le manoir de Schirlond dans l'île de Shepey.

CHEYNE ou CHENEY, *Ceni* (THOMAS), défend le prieuré de Lewes et est fait prisonnier VII, 394, 396 ; XVII, 568.

Cf. VII, 512 ; XVI, 371.

Un des ancêtres de Thomas Cheyne avait été le bienfaiteur du monastère de Lewes ; en effet, Ralph Cheyne lui donna le moulin de Bardesey pour le repos de l'âme de sa femme Emma.

Thomas Cheney est cité parmi les compagnons d'armes du prince de Galles en 1356. Il était mort au mois de mai 1381, lorsque Richard II ordonna de remettre à ses héritiers la somme de quatorze cent quatre-vingt-trois livres six sous et six deniers que le prince de Galles s'était engagé à lui payer « pur la fynance de Bertram de Guesclyn chivaler pris en la bataille de Nazare. » Il laissait un fils nommé aussi Thomas qui était écuyer de la chambre de Richard II et qui reçut en 1382 une mission près d'Aubert de Bavière.

A cette famille appartenait Jean Cheney, chevalier de la Jarretière, qui porta l'étendard de Henri VII à la bataille de Bosworth.

Chifreval. Voyez CIFFREVAL.

* CHILDE (GUILLAUME) V, 492.

* CHIMAY (JEAN DE), chanoine de Thuin Iᵃ, 315, 458 ; Iᵇ, 107, 108.

CHIN (sire de), joute à Londres IV, 125.

Il n'est point de famille qui ait réuni au même degré l'honneur des hauts faits enregistrés par l'histoire et la popularité des légendes accréditées par l'imagination populaire.

Gauthier de Chin vivait au commencement du XIIᵉ siècle.

Gilles de Chin, qui, selon le témoignage d'un chroniqueur, passait pour le chevalier le plus accompli que l'on pût trouver en son temps, épousa Ive de Chièvres et s'illustra dans la croisade.

Mathilde de Chin, fille unique de Gilles de Chin, épousa Gilles de Saint-Aubert qui prit aussi la croix.

Gilles de Saint-Aubert, sire de Chin, fils de Gilles de Saint-Aubert et de Mathilde de Chin, prit le nom de Chin ; il vivait en 1217.

Gilles III de Chin est cité dans un acte de 1255.

Gilles IV vivait en 1289.

Gilles V abandonna en 1300 à l'abbaye de Saint-Aubert tous ses droits sur le château et le village de ce nom. Il devait être déjà assez âgé quant il prit part au tournoi de Windsor.

En 1333, il acquit un fief de Jean de Berlaymont et il reçut la même année trois fiefs du comte de Hainaut. En 1335, il s'engagea vis-à-vis du roi de France, moyennant la somme de cent livres par an, à garder le château de Dossemer et à le défendre pendant six semaines en cas de siége. Il avait épousé Florence de Ribemont.

Les seigneurs de Chin portaient : d'or au lion d'azur.

Chin aujourd'hui réuni à Rameignies est au nord de Templeuve.

CHIN (GILLES DE), « fors et durs chevaliers et bons homs d'armes « VIII, 287 » ; se signale au combat de Ribemont VIII, 286-291 ; XVII, 544 ; au siége de la ville d'Afrique XIV, 224, 244, 245, 247 ; dans l'ost de Frise XV, 281.

Cf. I[b], 86.

Gilles VI, seigneur de Chin et de Busignies. Chambellan du roi de France.

En 1386, il combattit en champ-clos Gérard d'Espierres. En 1396, il se trouva dans l'ost de Frise. En 1400, il fut l'un des tenants du sénéchal de Hainaut dans un tournoi contre le sire de Diest. Il périt en 1415 à la bataille d'Azincourt. Il avait épousé Anne de Coucy, fille de Raoul de Coucy et de Jeanne d'Harcourt. De ce mariage naquit une fille qui porta le domaine de Chin dans la maison de Mouy.

Il avait sous ses ordres seize écuyers dans l'ost de l'Écluse en 1386.

En 1398, il se trouva au nombre des chevaliers du Hainaut qui allèrent défendre la duchesse de Brabant contre le duc de Gueldre.

Au mois d'août 1365, Gilles seigneur de Chin et de Busignies et Florence de Ribemont sa femme font un accord avec Jeanne de Ribemont relativement à la succession de Galehaut de Ribemont. (*Trésor des chartes*, JJ. 98, 423).

* CHIN (JEAN DE) VII, 491.

* CHIONVILLE. Voyez RENARD (GUILLAUME).

* CHIVERESTON (JEAN DE), capitaine de Calais V, 508.

Cité dans les actes de Rymer.

Il fut aussi sénéchal de Gascogne.

CHOLET, *Colet*, *Collet*, *Celet*, *Selete* (sire de), en garnison à Nantes IX, 311, 312; dans l'ost de Flandre en 1382 X, 126.